This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49944 8

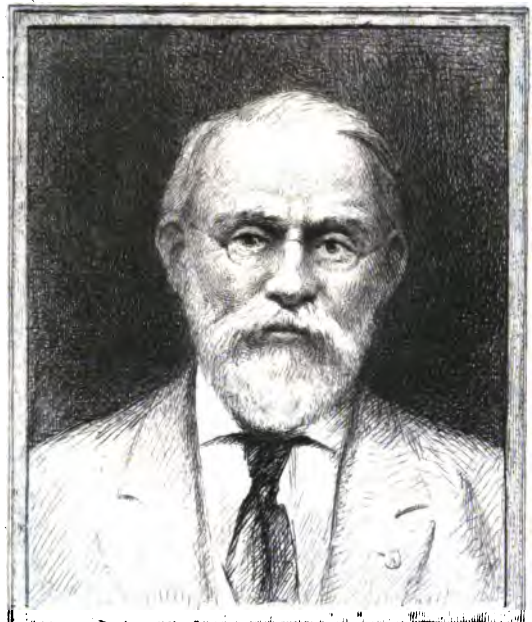

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE + d'Anjou

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VII
(TOME XLVII DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1880. — PREMIER SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1880

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 1.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

UNE NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE

HISTOIRE DE FRANCE, *depuis les origines jusqu'à nos jours*, par M. C.-A. Dareste, ancien recteur des Académies de Nancy et de Lyon, correspondant de l'Institut. — Neuf volumes in-8°. Paris, E. Plon et Cie, éditeurs, rue Garancière, 10. — 1879.

I

Dans la longue et curieuse préface qui sert d'introduction à ses *Etudes historiques*, Châteaubriand a parfaitement établi que le dix-neuvième siècle, en dépit de ses prétentions, n'a point découvert l'histoire de France ; il a montré qu'elle avait été l'objet, avant la Révolution, de travaux immenses, admirables, qui n'ont point été égalés depuis, et sans lesquels les ouvrages dont notre siècle est justement fier n'auraient pas été possibles. Quels noms pourrions-nous opposer à ceux de ces travailleurs prodigieux, les Ducange, les Baluze, les Henri de Valois, les Adrien et les Charles de Valois (car la science eut aussi sa branche des Valois), les Duchesne, les Bréquigny, les la Porte du Theil, les Martène, les Mabillon ? Grâce au labeur de ces admirables érudits, qui ont débrouillé nos origines, il était possible de composer l'histoire générale et l'histoire critique de notre pays, et de nombreux écrivains s'y sont employés: du Haillan, Belleforest, de Serres, Dupleix, Mézeray, Varillas, Cordemoy, Legendre, Daniel, Velly, Villaret et Garnier. « On n'écrira jamais mieux quelques parties de notre histoire, a dit Châteaubriand, que Mézeray n'en a écrit quelques règnes. » — « Après le

Père Daniel, a dit encore Châteaubriand, l'histoire militaire de la France n'est plus à faire. » Et si le jugement de l'auteur du *Génie du Christianisme* paraissait ici suspect, je citerais celui de Voltaire qui, dans son *Siècle de Louis XIV*, n'a pas été moins favorable au savant religieux : « Daniel, dit-il, rectifia les fautes de Mézeray sur la première et la seconde race... Il est instruit, exact, sage et vrai ; et s'il n'est pas dans le rang des grands écrivains, il est dans celui des meilleurs historiens, et l'on n'a pas d'histoire de France préférable à la sienne. »

Cette justice rendue au passé, je ne ferai nulle difficulté de reconnaître que notre époque a vu paraître de nombreux essais d'histoire générale, qui ont un véritable mérite, et dont quelques-uns sont des travaux de premier ordre.

La grande *Histoire des Français* de M. de Sismondi est l'œuvre d'un travailleur infatigable. On y trouve une érudition remarquable, des vues ingénieuses et fortes ; malheureusement l'auteur, aveuglé par ses préjugés de sectaire, — il était Génevois et protestant — a poussé la haine du catholicisme plus loin que son coreligionnaire Gibbon, qui lui du moins avait compris l'importance et la grandeur du rôle rempli par les Evêques, et qui a dit cette belle parole : « Les Evêques ont façonné la Gaule, au Ve siècle, comme un essaim pétrit le miel dans une ruche. » Il n'a pas voulu voir que l'histoire de France n'avait plus de sens, si l'on faisait abstraction de l'influence religieuse, et il est tombé dans une longue et déplorable série d'erreurs, conséquence de son faux point de départ. Honnête d'ailleurs, désintéressé dans nos querelles, M. de Sismondi a traité avec talent, et quelquefois avec une supériorité réelle, plusieurs parties de son vaste sujet, et son œuvre, si elle doit être lue avec défiance, mérite pourtant une sérieuse estime.

Autant M. de Sismondi est correct et froid, autant M. Michelet est ardent, passionné, plein d'éclat et de fougue. Chez lui, l'histoire qui raconte cède trop souvent le pas à l'imagination qui crée. L'histoire ne s'accommode pas des caprices et des fantaisies ; et qui a plus de caprices et de fantaisies que M. Michelet ? Qui se

laisse aller plus facilement à des généralisations toujours ingénieuses, mais souvent fausses ? Qui cède enfin plus aisément que lui à la tentation de refaire l'histoire, sous prétexte de l'écrire ? Empressons-nous d'ajouter que ces défauts sont rachetés par des qualités nombreuses et brillantes, particulièrement dans les premiers volumes de son ouvrage. M. Michelet est un poète, son style est pittoresque, ses récits sont vivants, il fait revivre devant nous les hommes et les choses du passé, il les évoque avec une puissance véritablement étonnante. Le grand malheur de son livre, c'est que plus l'auteur s'éloignait de ses commencements, plus ses défauts s'accentuaient ; plus il sacrifiait la dignité, la gravité, « qui sont la vie même de l'histoire, » à je ne sais quel besoin d'étonner, d'amuser son lecteur, oubliant que l'historien, qui doit être un juge, se dégrade, s'il descend à n'être plus qu'un *amuseur*.

A M. Henri Martin, autre historien de France en dix-sept volumes, on ne fera pas du moins le reproche d'être un *amuseur*. On a bien pu le bombarder académicien, on n'a pas pu faire qu'il sache écrire. Rien ne se peut lire de plus lourd, de plus médiocre, de plus vulgaire, que ces dix-sept gros volumes, où la science est de troisième main et où le style ne brille que par son absence. Je ne suis pas suspect d'un excès d'indulgence pour M. Michelet, on vient de le voir, et pourtant il est telle page de lui, poétique, éloquente, pour laquelle je donnerais sans hésiter tous les gros tomes de M. Martin. — Je sais bien ce que l'on va me répondre : Et pourtant l'*Histoire de France* de M. Henri Martin a obtenu un grand succès ! — Je ne le conteste pas plus que je ne conteste le succès du journal *Le Siècle*, dont M. Henri Martin est l'un des plus anciens et l'un des plus dignes rédacteurs ; les deux succès se valent : *Histoire* et journal font la paire. J'invite seulement M. Henri Martin à ne pas trop s'enorgueillir de ses nombreuses éditions, et à méditer ce mot du grand Goëthe : « Raphaël et moi, disait-il, nous n'avons jamais été populaires. »

Moins longue, mais bien autrement remarquable est l'*Histoire de France* de M. Laurentie. Il a résumé nos annales en huit volumes,

pleins d'aperçus nouveaux, écrits avec une rare impartialité, œuvre excellente d'un homme de talent et d'un homme de bien. J'accorderais volontiers les mêmes éloges à l'*Histoire de France* de M. Auguste Trognon, dont les cinq volumes ont été l'objet, de la part de l'Académie française, d'une haute récompense, cette fois bien méritée. L'Académie a été également bien inspirée lorsqu'elle a décerné, par deux fois, le grand prix Gobert à l'*Histoire de France* de M. Dareste, à laquelle il est temps d'arriver.

II

« Ce livre, écrivait M. Dareste, en 1865, dans la préface de son premier volume, est le fruit de seize ans d'études et de professorat à la Faculté des lettres de Lyon... J'ai voulu écrire une histoire de France d'étendue moyenne, qui fût complète sans être longue. Les histoires volumineuses ne peuvent jamais dispenser de travaux spéciaux sur chaque époque ou chaque matière. Les histoires trop courtes condensent trop les faits et ne laissent pas assez de place au récit.

« J'ai toujours puisé aux sources originales, en m'éclairant des nombreux travaux et des importantes publications de documents qui aident tant aujourd'hui à l'intelligence de notre passé. J'ai écrit avec assez de scrupule pour être convaincu d'avoir commis peu d'erreurs de fait. La plus grande difficulté était de choisir les événements, de les grouper dans un ordre intéressant, de mettre les plus intéressants en saillie, et enfin de les juger. Mes jugements m'appartiennent; mais le lecteur devra, quoi qu'il pense, reconnaître que je ne les ai pas portés à la légère. Il y a aujourd'hui dans la manière d'apprécier notre histoire un certain nombre de points acquis, hors de contestation. Il reste sur beaucoup d'autres des opinions flottantes à fixer, des vues divergentes à concilier, quelquefois des erreurs traditionnelles à relever. C'est à quoi je me suis attaché, en tirant toujours les conclusions précises que m'a paru présenter l'étude des faits.

« Reproduire la physionomie et la vie de chaque siècle, mettre en lumière l'intérêt de chacun d'eux, montrer comment ils ont concouru à former successivement la France actuelle, tel a été mon but. En racontant ce que nous avons été, je n'ai pas cessé d'avoir en vue ce que nous sommes. Puisse ce livre aider ceux qui le liront à connaître et à comprendre nos anciennes destinées, comme il faut qu'elles soient connues, et comme il faut, je pense, qu'elles soient comprises ! »

Le but que se proposait M. Dareste, il l'a atteint. Son livre fait comprendre la France, et il la fait aimer. Cet éloge est, si je ne m'abuse, le plus grand que l'on puisse faire d'un historien, et l'auteur de cette nouvelle *Histoire de France* l'a mérité. Pour remplir son plan, il n'a reculé devant aucunes recherches, et il a mis au service d'un rare talent d'écrivain une conscience plus rare encore. Son histoire est « complète sans être longue, » peut-être même est-elle trop complète. Je m'explique. M. Dareste, — c'est lui-même qui vient de nous le dire — « voulait écrire une histoire de France d'étendue moyenne. » N'est-il pas allé un peu au delà de ce qu'il se proposait de faire? Son ouvrage forme neuf volumes; mais chacun de ces volumes est très long, très compact, et il lui eût été facile, avec des pages moins pleines, d'atteindre le chiffre de douze ou de quinze volumes. Nous voilà déjà un peu loin d'une « histoire d'étendue moyenne. » De plus, les faits présentés avec peu de développements sont très multipliés : de là pour le lecteur une certaine fatigue. Tel est, à mon sens, le principal et presque le seul défaut que l'on puisse signaler dans le livre de M. Dareste; défaut que cachent la clarté de l'exposition, l'habile et judicieux enchaînement des faits, la netteté et l'élégance du style.

Je ne crois pas d'ailleurs pouvoir mieux témoigner à l'auteur l'estime que m'inspire son travail qu'en lui indiquant les quelques points sur lesquels je serais tenté d'être en désaccord avec lui et quelques erreurs de fait qui me paraissent lui être échappées au cours de ses neuf volumes.

III

Au tome Ier, page 497, M. Dareste parle d'un fait qui touche à l'histoire de Bretagne et qui, pour cette cause, a droit de nous arrêter un instant. « Quelques anciens historiens, dit-il, ont soutenu que Charles-le-Simple, — par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911), — avait donné sa fille Gisla ou Gislé en mariage à Rollon, chef des Normands, et qu'il avait ajouté au don de la Normandie celui de la Bretagne, ou du moins la suzeraineté sur ce dernier pays, qui

était alors indépendant de fait. Ces deux assertions ne sont pas certaines ; cependant il ne serait pas impossible que Charles-le-Simple eût abandonné à Rollon la suzeraineté d'une province dont il n'était pas maître, sauf à lui laisser le soin de la rendre effective par les armes. » Des deux faits que M. Dareste donne ici comme possibles, sinon comme certains, il n'en est pas un qui se puisse soutenir aujourd'hui, après les preuves fournies par M. Licquet, dans son excellente *Histoire de Normandie*, et signalées par M. Raynouard dans le *Journal des Savants* de 1835, et par M. Aurélien de Courson dans le *Correspondant* de 1847. M. Licquet a établi en effet :

1° Que Charles-le-Simple n'a jamais eu de fille du nom de Gisla ou Gislé, ni même aucune autre fille, et qu'en tout cas, marié en 907, il n'aurait pas pu en 911 donner en mariage à Rollon, âgé de soixante-quinze ans, une enfant qui n'aurait eu que quatre ans ;

2° Que Dudon de Saint-Quentin et les chroniqueurs venus après lui ont fait erreur en attribuant à Rollon le mariage qu'un autre chef normand, nommé Godefroy, avait contracté avec une Gisèle, fille de Lothaire, en recevant de Charles-le-Gros la province de Frise ;

3° Que la Bretagne ne fut jamais concédée à Rollon, et que ce furent les *Normands de la Loire* qui prirent pied dans l'ancienne Armorique.

Descendant à une époque plus rapprochée de nous, nous trouvons dans le tome VII, consacré à la Révolution française, un certain nombre d'inexactitudes.

La bataille de Cholet, dans laquelle la grande armée vendéenne fut vaincue et où Bonchamps et d'Elbée furent blessés mortellement, a eu lieu, non le 18 octobre, comme le dit M. Dareste, page 526, mais le 17. M. Alfred Lallié, dans sa belle étude sur *la Grande Armée vendéenne et les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil*, a démontré que tous les documents officiels, rapports, etc., étaient unanimes à établir que la bataille de Cholet avait eu lieu *le 17 octobre*, et que, commencée ce jour-là vers une heure de l'après-

midi, elle avait duré jusqu'à six heures du soir. — M. Dareste écrit partout *Bonchamp;* la véritable orthographe de l'illustre chef vendéen était *Bonchamps*. De même il écrit à tort Thomas *Payne,* Anacharsis *Clootz, Henriot;* les autographes que l'on possède d'eux portent *Hanriot, Cloots* et *Paine.*

L'indulgence que M. Dareste professe pour les Girondins l'a entraîné dans plus d'une erreur regrettable. C'est ainsi que je lis, à la page 433 : « Vergniaud et Guadet votèrent la mort *avec sursis*, comme un sacrifice douloureux dû au salut de l'Etat. » La vérité est que Vergniaud et Gensonné, dans la séance du 19 janvier 1793, ont voté *contre le sursis.* La question était ainsi posée : *Y aura-t-il sursis, oui ou non, à l'exécution du décret qui condamne Louis Capet ?* A cette question, Vergniaud et Gensonné répondirent : NON. Votèrent *non* également les principaux membres de la Gironde : Boyer-Foufrède, Ducos, Barbaroux, Rebecqui, Lasource, Dulaure, Isnard, Gorsas, Carra, Lanthenas et Mazuyer.

« Louvet, dit encore M. Dareste, vota la détention.... Buzot, Brissot, Kersaint, votèrent également la détention, en motivant fortement leurs opinions. » Cela est vrai pour Kersaint, — qui était Breton, et qui refusa de continuer à siéger dans la Convention après l'exécution de Louis XVI; mais les autres? Louvet a voté *la mort;* Brissot a voté *la mort;* Buzot a voté *la mort.* Brissot et Louvet ont seulement demandé qu'il fût sursis à l'exécution, et Brissot, une fois l'exécution accomplie, y a bruyamment applaudi dans son journal le *Patriote français.*

Ces réserves faites, je n'ai plus que des éloges à donner à l'ouvrage de M. Dareste; il l'a conduit jusqu'à nos jours, ou du moins jusqu'à la fin de la Restauration, car il n'a accordé avec raison aux gouvernements qui se sont succédé depuis 1830 qu'un très petit nombre de pages; l'heure de l'histoire n'a pas encore sonné pour eux. Quant à la Restauration et au premier Empire, si difficile et si délicat qu'il soit d'en parler à l'heure présente, M. Dareste l'a fait avec une modération et une sûreté de vues singulièrement remarquables. Mais ce qu'il convient surtout de louer, c'est l'en-

semble même de l'œuvre, la savante distribution des faits, la clarté du récit, l'art avec lequel l'auteur a su éviter, dans la mesure du possible, l'inconvénient forcé qui résulte de l'obligation de faire entrer dans son cadre une si prodigieuse multiplicité d'événements, de se resserrer par suite outre mesure, alors que l'histoire, pour plaire au lecteur, a besoin de loisir et d'espace. M. Dareste ne s'est pas défendu à l'occasion, et il a bien fait, les récits étendus et les larges développements. Il s'est arrêté avec complaisance devant les grandes figures de notre histoire, et il en a tracé des portraits qui sont d'un véritable écrivain.

Remercions-le donc de nous avoir donné une *Histoire de France*, qui, sous le bénéfice d'un petit nombre d'observations, mérite d'être acceptée comme une image fidèle, comme un tableau ressemblant de ce qu'a été notre pays. Rien n'est plus important pour une nation que de bien connaître ses propres annales, ses souvenirs, son passé, sa vie. L'histoire, c'est l'héritage que nous ont laissé les aïeux, c'est, en un sens, véritablement la patrie. Ceux-là donc sont bien coupables, qui, pour satisfaire leurs passions de l'heure présente, calomnient le passé de leur pays, et jettent l'insulte à ceux qui avant nous ont lutté, ont souffert, et, au prix de leurs efforts, ont fait la France. Vouloir que la France n'ait commencé qu'en 1792 (car si vous la faisiez commencer en 1789, c'est la royauté, c'est Louis XVI que vous glorifieriez), bafouer tout ce qui est antérieur à cette date, jeter l'insulte à la France chrétienne et monarchique, c'est plus qu'une faute.... — On se souvient qu'après nos défaites de 1870-1871, il n'y avait de toutes parts qu'un cri : *Si les Allemands nous ont vaincus, c'est parce qu'ils savent mieux la géographie que nous !* Prenons garde de nous tromper encore, et demandons-nous si par hasard la véritable supériorité des Allemands ne tiendrait pas à ce que, tous sans exception, ils honorent, ils aiment la vieille Allemagne, comme tous les Anglais honorent, aiment la vieille Angleterre ; à ce qu'il ne s'est pas encore trouvé chez eux un seul historien qui ait eu le triste courage, si commun, hélas ! chez nous, de traîner dans la boue le passé de la patrie !

Honneur donc aux écrivains qui consacrent leur talent, non à dénaturer le passé, mais à le peindre tel qu'il fut ; non à noircir la mémoire de ceux qui avaient fait de la France la plus puissante des nations, mais à mettre en lumière leurs services ! Ainsi a fait M. Dareste ; son livre est bon, car on n'en achève pas la lecture sans se sentir au cœur un amour plus ardent et plus profond pour la France.

EDMOND BIRÉ.

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON*

Ce verdict et l'acquittement qui en avait été la conséquence purgeaient-ils D'héron — et ses complices — seulement de l'accusation de complots ou crimes révolutionnaires, en les laissant justiciables des tribunaux ordinaires pour les crimes de droit commun, c'est-à-dire pour les faits prévus et punis par le Code pénal, l'assassinat par exemple, et qui auraient été de nature à les faire traduire devant les tribunaux ordinaires aussi bien que devant le Tribunal révolutionnaire; ou bien, au contraire, l'acquittement était-il définitif, absolu, et faisait-il obstacle à toute poursuite nouvelle ?

On pouvait soutenir en un certain sens, et on soutint en effet, que des attentats qui révoltaient l'humanité constituaient une attaque à l'ordre social, à la loi, à la République; que ce qui devait faire abhorrer la Révolution était nécessairement contre-révolutionnaire. Raisonnement, toutefois, de moraliste plutôt que de légiste ! Tardive protestation contre la décision du jury qui, il faut bien le reconnaître, avait été d'un avis contraire ! Que sa décision fût plus

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 308-321.

ou moins morale, plus ou moins contraire aux intérêts de la République, ce n'était pas précisément la question. — Hélas ! il en avait rendu bien d'autres — et celles-là ne péchant pas par un excès d'indulgence — qui n'étaient ni plus morales ni plus conformes aux véritables intérêts de la patrie ! — Mais avait-il dit le dernier mot sur l'accusation, en telle façon qu'on ne pût la renouveler, sans violer des principes fondamentaux ? Terrible alternative ! D'un côté, l'humanité outragée par d'odieux attentats et demandant vengeance ; de l'autre, les intérêts sacrés de la défense, qui sont aussi ceux de l'humanité, protestant contre la violation de cette maxime tutélaire, respectée, ou à peu près, même aux pires jours des vengeances politiques, qui ne permet pas de remettre en jugement, à raison du même fait, l'individu qui vient d'être jugé ; — d'un côté, la justice éternelle invoquant ses droits ; de l'autre, la Légalité, seule forme que la justice éternelle puisse revêtir en ce monde, réclamant les siens ! Au fond, il s'agissait de savoir quelles étaient les véritables attributions du Tribunal révolutionnaire. Avait-il plénitude de juridiction pour apprécier, sous toutes leurs faces, les faits qui lui étaient déférés, ou ne connaissait-il de ces faits que le côté purement politique ? En d'autres termes, était-il un tribunal ordinaire, pour les crimes ordinaires, extraordinaire, pour certains cas dont, par extension, il devait seul connaître, ou bien un tribunal d'exception, dont la compétence se restreignait rigoureusement aux seuls faits en vue desquels il avait été institué ? Même réduite à ces termes, la question présentait encore beaucoup d'intérêt.

A ne consulter que la loi même d'organisation du Tribunal révolutionnaire (11 mars 1793), il semble qu'il n'eût dû avoir pour objet que la répression de certains crimes politiques, et que les délits ordinaires restassent en dehors de son action.

L'article 1er de cette loi est ainsi conçu :

« Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire qui connaîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir

la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. »

Cet article semble consacrer la juridiction tout à fait exceptionnelle du Tribunal révolutionnaire [1].

Il avait été, dans la pensée de ses fondateurs, un instrument de tyrannie plutôt qu'un organe de justice. Il n'avait pas pour objet la répression de crimes prévus et punis par les lois existantes, mais de crimes nouveaux, créés par la loi qui le créait lui-même. Le vague de cette loi se prêtait à l'arbitraire le plus dangereux. Aussi les Girondins l'avaient-ils combattue avec énergie. Celle de prairial ne justifia que trop leurs craintes. Elle déclara que « le Tribunal révolutionnaire était institué pour punir les ennemis du peuple » (art. IX) et, sous prétexte de définir les « ennemis du peuple », ouvrit un système de catégories tellement large, tellement élastique, qu'il n'était pas d'honnêteté, de patriotisme, qui ne pût y être compris. Cette loi semblait également laisser en dehors de son objet les délits ordinaires.

Il faut considérer aussi que les délits ordinaires étaient soumis devant la juridiction commune à une procédure, à des pénalités différentes de celles que leur appliquait le Tribunal révolutionnaire. Ainsi, devant les tribunaux criminels ordinaires, il fallait dix voix sur douze pour entraîner une condamnation ; sept suffisaient devant le Tribunal révolutionnaire. La confiscation des biens des condamnés à mort était toujours prononcée par ce dernier tribunal, alors qu'elle ne l'aurait pas été par les autres tribunaux criminels.

Ces raisons, et beaucoup d'autres, auraient dû concentrer sa compétence dans l'examen des délits politiques.

Mais il arriva nécessairement que le Tribunal révolutionnaire, dans sa dévorante activité, absorba tous les délits, ordinaires ou politiques. Il était imbu de la doctrine jacobine du Comité de Salut public : « Tout ce qui est fait pour le triomphe de la Révolu-

[1] Telle est aussi l'opinion de M. Campardon.

tion est légitime : rien n'est légitime de ce qui se fait contre elle », qui n'était elle-même qu'un corollaire de la fameuse maxime : *Salus populi*, maxime détestable et qui a fini par perdre tous les pouvoirs qui l'ont invoquée. La loi suprême, c'est la justice ! Mais on croyait pouvoir révolutionner la justice et la morale, comme le reste. Le tribunal cherchait donc partout le côté politique et ne se déclarait jamais incompétent. Si quelques délits, d'un caractère trop évidemment privé, avaient été joints aux délits révolutionnaires, la condamnation sur ces derniers, et la condamnation toujours capitale, désintéressait de tout renvoi aux tribunaux criminels ordinaires.

Il n'y avait, d'ailleurs, pas de recours en cassation contre les jugements du Tribunal révolutionnaire. (Art. 13 de la loi du 10 mars 1793).

On arriva aussi, comme nous l'avons expliqué, à réunir dans une seule question, l'intention *méchante* ou *criminelle*, et l'intention *contre-révolutionnaire*, ou même à remplacer cette question par des équivalents.

Ce qu'il faut constater en faveur des Nantais acquittés, c'est que, sur les milliers de jugements rendus par le Tribunal révolutionnaire, pas un seul n'avait donné lieu à un renvoi devant les tribunaux criminels ordinaires; pas un seul n'avait provoqué une pareille intervention de la part de la Convention [1] !

[1] La Convention nationale, puissance unique et souveraine, confondit et usurpa tous les droits et tous les pouvoirs de l'Etat. L'énorme *Collection* de ses *Décrets*, publiée par Beaudouin, est, sous ce rapport, aussi intéressante à étudier que le *Bulletin des Lois* et peut-être davantage. Dans l'ordre criminel, le seul dont nous nous occupions ici, elle ne se borna pas à ordonner l'arrestation, la traduction devant les tribunaux criminels ou devant le Tribunal révolutionnaire, ou simplement à sa barre, d'une foule d'individus, l'accélération de leur jugement, leur jugement toute affaire cessante, la suspension ou l'abolition des poursuites commencées contre eux, le renvoi de leur affaire à son comité de Législation ; elle fit souvent l'office de la Cour de Cassation, annulant certaines décisions de non-lieu ou de renvoi, et même certains jugements au fond rendus en matière criminelle ou correctionnelle, tantôt pour incompétence, tantôt même pour vice de forme ou pour fausse application de la loi, avec ou sans renvoi devant d'autres tribunaux.

Elle avait bien proclamé que « rien n'est plus sacré que les déclarations des jurés,

Le jury déclarait l'accusé convaincu, et quelle que fût la nature de son crime, le Tribunal le condamnait.

Ou bien, par exception, tout en étant convaincu du fait matériel, il était déclaré n'avoir pas agi avec des intentions méchantes et contre-révolutionnaires, ou simplement contre-révolutionnaires, et alors il était toujours acquitté, même quand les faits eussent été de nature à motiver contre lui une peine d'après la loi criminelle ordinaire.

soit qu'elles acquittent, soit qu'elles condamnent les accusés » (Décret du 6 ventôse an II). — « Tout citoyen arrêté, non comme suspect, mais comme prévenu d'un délit à raison duquel il aura été traduit au Tribunal révolutionnaire, ne pourra être arrêté de nouveau pour le même délit, lorsque ce jugement, jugeant qu'il n'y avait pas lieu à accusation, aura ordonné son élargissement. » (Décret du 14 pluviôse an II). Elle avait rappelé solennellement le principe écrit dans la loi de 1791 sur la procédure criminelle : « Nul ne peut être jugé de nouveau pour raison d'un délit dont il a été acquitté par un jugement en dernier ressort. » (Décret du 6 frimaire an II). Et elle avait même assimilé, sous ce rapport, le Tribunal révolutionnaire aux autres tribunaux.

Mais elle ne sut pas se renfermer toujours dans l'application de ce principe : des acquittés par jugement de tribunaux criminels se virent renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire (Décrets des 3 octobre 1793; 6 ventôse an II; 7 frimaire an II; 21 floréal an II; 21 prairial an II; etc.)

La Convention ne se contenta pas d'usurper ainsi les attributions de la Cour de Cassation, elle cassa, très fréquemment, en matière criminelle comme en matière civile, des décisions de cette Cour ou plutôt de ce tribunal, comme on disait alors ; elle le fit même dans des termes assez durs : « L'obligation lui étant imposée, disait-elle, de réprimer les écarts réitérés de ce tribunal. » (Décrets des 12 septembre 1793; 4 octobre 1793; 9 nivôse an II, 28 germinal an II, etc.) C'était la confusion de tous les pouvoirs et l'extrême danger de l'extrême omnipotence.

La Convention renvoyait, hélas ! les individus acquittés ou traités moins durement par les tribunaux ordinaires devant le Tribunal révolutionnaire ; nous ne trouvons aucun exemple d'un pareil renvoi par elle d'un individu acquitté par le Tribunal révolutionnaire devant les tribunaux criminels ordinaires.

C'était là, il en faut convenir, un précédent bien favorable au système des Nantais acquittés.

Peut-être aussi auraient-ils eu le droit d'invoquer le décret du 22 nivôse an II, aux termes duquel les tribunaux criminels ne pouvaient connaître des délits contre-révolutionnaires que lorsqu'ils en avaient été saisis par un arrêté spécial des représentants du peuple. Aucune disposition n'avait établi la réciprocité et restreint la compétence du Tribunal révolutionnaire aux seuls délits contre-révolutionnaires. Son institution, faussée dès le principe par les passions politiques, n'avait cessé de l'être dans la pratique, et c'est à lui, tribunal d'exception, qu'appartenait en réalité la plénitude de la juridiction : Terrible exemple !

Il y avait donc pour le jury révolutionnaire une sorte de possession du droit de juger souverainement et définitivement les délits qui lui étaient soumis, de confondre et de résoudre en une seule réponse les questions d'intention criminelle et d'intention contre-révolutionnaire ;

Et pour les acquittés du Tribunal révolutionnaire, une situation acquise dont il paraissait difficile de les dépouiller.

Où s'arrêterait-on, en effet, dans l'application rétroactive du principe, vrai en soi, que le Tribunal révolutionnaire n'avait pu connaître que des délits politiques, et que tous les autres devaient être renvoyés aux tribunaux criminels ordinaires ?

Après les complices de Carrier acquittés, remettrait-on en jugement les accusés antérieurs qui, comme quelques-uns des quatre-vingt-quatorze Nantais, déclarés convaincus de délits ordinaires, de concussion, par exemple, avaient été acquittés sur l'intention ?

N'y remettrait-on pas ceux mêmes qui avaient été acquittés sur le fait matériel, le jury révolutionnaire n'étant pas, dans ce cas, plus compétent pour répondre sur le fait, que pour résoudre la question intentionnelle ?

A ce compte, les trois individus déclarés purement et simplement non coupables, dans l'affaire du Comité, pouvaient être ressaisis et traduits à nouveau, en compagnie des autres, devant le tribunal de Maine-et-Loire.

Il y avait là quelque chose de barbare, de dangereux et de souverainement impolitique.

VI

Un premier Rapport [1] fut présenté au nom du Comité de Législation par Bernier, de Seine-et-Marne, député assez obscur. Echo de l'indignation qui, au sein de la Convention, comme au dehors,

[1] *Rapport au Comité de Législation, sur le Jugement du Tribunal révolutionnaire concernant le Comité révolutionnaire de Nantes, du 26 frimaire dernier*, par Bernier, député de Seine-et-Marne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris. Imprimerie nationale, pluviôse an III. 24 p. in-8°.

avait accueilli la décision du Tribunal révolutionnaire, le Rapporteur se demandait avec inquiétude « si, parce que l'intention n'avait pas été contre-révolutionnaire, le meurtre, l'assassinat, le pillage, la violation de toutes les lois devaient rester impunis... D'après les termes de son institution et les limites de sa compétence, le Tribunal révolutionnaire n'avait pu être saisi de l'affaire de Nantes que comme compliquée de délits contre-révolutionnaires, et ce n'est que sous ce rapport qu'il avait pu la juger, qu'il l'avait jugée en effet. Dès lors, le délit ordinaire n'ayant donné lieu encore ni à poursuite ni à jugement, rien ne pouvait empêcher qu'il fût poursuivi et jugé. »

La déclaration du jury, portant qu'il n'était pas constant que les accusés eussent agi dans des intentions méchantes et criminelles, ne faisait pas obstacle à cette interprétation. « On ne pouvait sacrifier le principe à l'emploi impropre de quelques mots. » Les jurés n'avaient pas le droit de s'occuper du délit ordinaire en cette qualité, et leur déclaration en ce qui le concernerait devrait être considérée comme non avenue, s'ils avaient franchi les limites de leur compétence. Ils ne les avaient pas franchies, d'ailleurs; ils s'étaient renfermés dans l'ordre politique, et ce qui le prouvait particulièrement, c'était leur déclaration relative à D'héron, *convaincu d'assassinats,* « qui ne peuvent exister que par l'intention ; et par la plus absurde des contradictions, c'est sur cette intention même qu'ils l'auraient blanchi !... »

Le Comité pensait toutefois que la procédure devait être entièrement recommencée et instruite, indépendamment de celle qui avait été suivie sur le délit contre-révolutionnaire, afin que les accusés n'eussent rien à craindre, leurs juges rien à ressentir des impressions de cette première procédure ; il fallait aussi les soustraire aux préventions locales. C'était donc devant le directeur du jury du Tribunal d'Angers, et ensuite, s'il y avait lieu, devant le même Tribunal, qu'il proposait leur renvoi.

Cette opinion rencontra de vives contradictions.

Méaulle, que ses opinions régicides et révolutionnaires ne devaient pas empêcher de devenir un des plus zélés serviteurs de

l'Empire, se prononça pour la question préalable [1]. A ses yeux, le Tribunal révolutionnaire avait été saisi par le Décret de la Convention, du 22 vendémiaire an III, de la connaissance de tous les délits, sans distinction, imputables aux accusés. Sa compétence était donc absolue. Il n'y avait ni appel, ni recours possible contre sa décision. Son incompétence n'aurait pu être proposée qu'au commencement du procès. Elle ne pouvait l'être après le jugement, après l'exécution du jugement ! Plusieurs des accusés avaient subi leur peine. La sentence, irrévocable vis-à-vis d'eux, l'était par cela même, vis-à-vis de leurs complices ; on ne pouvait dire : « Bonne pour les morts ; nulle pour les vivants ! » ... Le jugement dont il s'agissait n'était donc plus du ressort de la législation ni des tribunaux ; il n'y en a d'appel qu'à la postérité. Il est désormais tombé dans le domaine de l'histoire.

Un autre personnage, plus célèbre, qui employa les ressources de sa vaste érudition et de sa dialectique puissante à préparer ou à justifier tous les excès législatifs, Merlin, de Douai, exprima une opinion plus sévère encore que le Comité [2]. Partant de ce double point : 1° que la déclaration du jury n'avait pu porter que sur les délits contre-révolutionnaires, la dernière question se référant nécessairement à la première ; 2° que le Tribunal n'aurait pas dû prononcer l'acquittement pur et simple, mais, à raison des faits nouveaux révélés aux débats, maintenir les accusés en arrestation et, conformément à l'article 37, tit. VII de la 2e partie de la loi du 16 septembre 1791 [3], les renvoyer devant un jury d'accusation,

[1] *Opinion du représentant du peuple Méaulle, sur la proposition de rejuger les anciens membres du Comité révolutionnaire de Nantes ;* imprimée par ordre de la Convention nationale. Paris, imp. nation., vent. an III, 4 p. in-8°.

[2] *Projet de décret, sur le jugement du Tribunal révolutionnaire, du 26 frimaire dernier, concernant les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, présenté en forme d'amendement à la séance du 21 pluviôse, par Ph. Ant. Merlin* (de Douay). Imprimé par ordre de la Convention nationale. Impr. nat., vent. an III, 3 p. in-8°.

[3] Voici cet article :

« Si l'accusé est déclaré non convaincu du fait porté dans l'acte d'accusation, et qu'il ait été inculpé sur un autre, par les dépositions des témoins, le président, d'office ou sur la demande de l'accusateur public, ordonnera qu'il soit arrêté de nouveau ; il recevra les éclaircissements que le prévenu donnera sur ce nouveau fait et,

pour être procédé à une nouvelle instruction, ou plutôt directement devant un tribunal criminel, pour y être jugés sur les délits ordinaires à eux imputés, plusieurs d'entre eux étant fonctionnaires publics ou agents du gouvernement, lorsqu'ils les avaient commis, (Loi du 7 frimaire an II ; Loi du 10 floréal an II, art. X), il proposait l'annulation de la partie du jugement du 26 frimaire qui prononçait l'acquittement de Goullin et consorts, et leur renvoi direct devant le tribunal criminel de Maine-et-Loire.

Cette opinion, qui semblait admettre pour les jugements du Tribunal révolutionnaire un droit de cassation, dont la loi du 10 mars 1793 les affranchissait formellement, ne fit pas fortune, malgré la réputation de son auteur.

D'autres auraient voulu que les Nantais acquittés fussent gardés en prison à perpétuité ; — ce serait, répondait le Comité de Législation, « une mesure monstrueuse et tyrannique... le rétablissement des lettres de cachet et des bastilles... Nul ne peut être privé de sa liberté sans qu'il ait été jugé indigne d'en jouir. »

Enfin, l'Adjudant général Lefaivre et les autres individus renvoyés devant le Tribunal révolutionnaire par le décret du 22 vendémiaire an III, étaient dans une situation particulière, aux yeux de quelques-uns de leurs juges. C'étaient des militaires qui n'avaient fait qu'exécuter littéralement les ordres sanguinaires qu'ils avaient reçus. Si cette circonstance ne couvrait pas entièrement leur responsabilité morale, n'était-il pas à craindre d'éveiller, en les poursuivant avec trop de rigueur, les inquiétudes et les ressentiments de tant de leurs camarades qui, sous l'égide d'ordres semblables, avaient commis les mêmes atrocités ?

Le Comité persista donc dans sa première opinion. Un nouveau Rapporteur, Delécloy, de la Somme, fut chargé, sans que nous sachions pourquoi, de compléter le Rapport de son collègue Bernier, et de répondre aux attaques dont ce Rapport avait été l'objet [1].

s'il y a lieu, il délivrera un mandat d'arrêt et renverra le prévenu, ainsi que les témoins, devant un juré d'accusation, pour être procédé à une nouvelle instruction. »

[1] *Rapport fait au nom du Comité de Législation, par Delécloy, député par le dépar-*

Son exorde ne manquait pas d'emphase : « Vous parlerez comme la raison, vous agirez comme la sagesse, vous décréterez comme la justice ! »

Dans un ordre d'idées plus modeste, il s'efforçait d'établir — et toujours, comme Bernier, en s'attaquant plus particulièrement à D'héron — que les expressions *méchamment et avec des intentions criminelles*, employées dans la question sur l'intention, étaient « annexes et explicatives du délit contre-révolutionnaire ; car on ne peut pas être contre-révolutionnaire sans être méchant et criminel... L'erreur, ou plutôt le louche de la déclaration des jurés existait moins dans la violation d'un article essentiel de la loi du 16 septembre 1791 et de l'institution des jurés, que dans l'emploi trop familier dans les deux juridictions, bien différentes cependant entre elles, de ces mots : *méchamment, criminellement*... Si ces mots dans l'affaire présente eussent correspondu à l'idée de crime ordinaire, ils eussent dû faire l'objet d'une question spéciale, distincte de celle relative au délit contre-révolutionnaire, à peine de nullité. Nul doute que dans l'hypothèse où les deux questions auraient été ainsi distinctement posées, l'intention criminelle, au point de vue général, n'eût été reconnue, en même temps que l'intention contre-révolutionnaire ne l'aurait pas été [1]. » — Ce raisonnement pouvait être ingénieux et même vrai ; mais, encore une fois, il n'y avait ni recours ni cassation à invoquer contre les jugements du Tribunal révolutionnaire. Jamais, en pareil cas, ces jugements n'avaient été révisés.

Delécloy établissait ensuite que le décret du 28 vendémiaire avait pour objet, non pas de changer les attributions du Tribunal, mais « de le rassurer sur la portée de l'instruction qui se dirigeait contre Carrier. »

lement de la Somme, sur le jugement du Tribunal révolutionnaire, concernant l'ancien Comité révolutionnaire de Nantes. Imprimé par ordre de la Convention nationale; (Paris) imprim. nation., Germin. an III, 14 p. in-8°.

[1] Ce n'est là qu'une hypothèse. Qui donc pouvait affirmer que le jury n'avait pas fait lui-même la division et résolu distinctement les deux questions par une seule réponse ?

La dévolution au Tribunal révolutionnaire de certaines natures de crimes, tels que l'embauchage, la falsification d'assignats, déjà punis par les lois ordinaires, prouvait qu'il n'avait pas la plénitude de la compétence pour juger tous les délits, et l'argument se retourne ainsi contre ceux qui l'ont invoqué.

Insistant sur l'incompétence du Tribunal révolutionnaire pour connaître des délits ordinaires, le Rapporteur faisait observer que ces délits n'entraînaient pas la confiscation des condamnés à la peine capitale, tandis que la confiscation devait toujours être la conséquence de cette condamnation prononcée par le Tribunal révolutionnaire ; que la majorité des voix suffisait devant lui pour entraîner la condamnation, et que les trois quarts des voix étaient nécessaires pour condamner en matière ordinaire. La majorité nécessaire pour condamner et la nature de la peine pouvaient-elles changer, suivant qu'un délit serait traduit devant l'une ou l'autre juridiction ?

A l'argument tiré de l'usage constant où aurait été le Tribunal révolutionnaire de juger les délits ordinaires, il se bornait à répondre que « l'usage d'un tribunal ne peut combattre, ne peut détruire la loi. On ne peut y voir qu'un abus, qu'une usurpation de compétence, qui ne peut justifier de nouveaux actes d'usurpation. D'ailleurs, le fait avancé (qu'il aurait rendu plus de deux mille jugements, dans lesquels il avait prononcé sur des faits qui n'étaient pas contre-révolutionnaires) « est faux : » — faux en ce sens qu'il n'y aurait pas eu deux mille jugements rendus dans ces conditions, peut-être ; absolument vrai, il faut le dire, en tant qu'énonciation d'un usage constant et incontesté.

Enfin, il réfutait l'objection tirée de ce que les accusés principaux du délit à punir seraient morts et ne pourraient plus servir de témoins à décharge, par le motif que la mort ou l'absence des complices ou des témoins ne peut jamais arrêter l'action de la justice vis-à-vis des coupables dont elle est saisie ; qu'en fait, d'ailleurs, le seul lien de complicité entre les accusés aurait consisté dans le complot contre-révolutionnaire sur lequel ils étaient tous et définitivement acquittés.

Voici les conclusions de son Rapport, identiques d'ailleurs à celles du Rapport de Bernier :

PROJET DE DÉCRET

« La Convention nationale, après avoir entendu le Rapport de son Comité de Législation :

« Considérant que le jugement du Tribunal révolutionnaire séant à Paris, rendu le 25 frimaire dernier, dans l'affaire des membres du Comité révolutionnaire de Nantes, et autres individus y impliqués, ne peut s'appliquer qu'aux délits contre-révolutionnaires que présentait cette affaire;

« Que ce Tribunal n'a pas pu, en excédant et l'objet de son institution et les termes de sa compétence, fixés par la loi du 10 mars 1793 (vieux style), prononcer sur les délits ordinaires dont l'affaire était compliquée;

« Qu'il est évident, par la déclaration même des jurés, que la question, posée d'ailleurs d'une manière complexe [1], ne roulait que sur le point de savoir s'il avait existé dans le département de la Loire-Inférieure, et particulièrement dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences contre la sûreté du peuple et la liberté des citoyens;

« Que la déclaration des jurés, sur cette question, lorsqu'ils ont dit que tels et tels accusés n'étaient pas convaincus d'avoir agi méchamment et avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires, n'éteint à leur égard que le délit contre-révolutionnaire dont ils étaient prévenus;

« Qu'en cet état les délits ordinaires n'ont pas été jugés, n'ont pu l'être, puisque le Tribunal révolutionnaire n'avait pas le pouvoir d'en connaître, et que l'ordre social et l'intérêt public exigent que ces délits soient punis [2];

« Décrète que les individus accusés, dénommés dans le jugement du Tribunal révolutionnaire du 26 frimaire, et déclarés convaincus sur les faits, seront traduits en état de prévention devant le jury d'accusation du Tribunal criminel du district d'Angers, pour être examinés sur le délit ordinaire, et, en cas de cassation [3], jugés par le Tribunal criminel de Mayenne-et-Loire. »

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

[1] « Posée d'ailleurs d'une manière complexe, » mots ajoutés dans la rédaction nouvelle.

[2] « Punis » au lieu de « poursuivis. »

[3] C'est « accusation » qu'il faut lire, ainsi du reste que le portait le premier rapport.

BIOGRAPHIES BRETONNES

—

LE COMMANDANT DE LA TOCNAYE[1]

C'est un hommage du cœur que l'auteur a voulu rendre à un ami, en essayant de perpétuer sa douce et noble mémoire. Il a laissé simplement courir sa plume, et mis en haut relief les grands enseignements qui ressortent d'une vie aussi modeste que bien remplie. La moindre des préoccupations de M. de la Tocnaye fut certainement de faire parler de lui, désireux qu'il était de s'effacer toujours, heureux du devoir accompli, sans faiblesse, mais aussi sans ostentation et sans bruit. Jamais il n'a songé qu'il pouvait être le sujet, non pas d'un livre instructif, mais même d'un article de quelques lignes.

« Cette biographie est née d'une pensée d'amitié chrétienne », nous dit l'auteur, dès la première ligne de la préface. « Sollicité d'écrire la vie de M. le comte de la Tocnaye, nous nous sommes mis résolument à l'œuvre..., mais avec le profond regret qu'une main plus habile n'ait pas gravé cette noble figure pour en faire mieux ressortir les traits. — Aussi bien nous n'avons poursuivi qu'un but : celui de donner un portrait fidèle dans un récit simple

[1] Henri-Marie de la Tocnaye, *capitaine de frégate*, par l'abbé A. Sorin, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Nantes. — Paris, Victor Lecoffre, 1880. In-8°. xi-400 pp., portrait et 2 pl.

et exact, laissant le commandant parler presque à chaque page et nous révéler ainsi lui-même son âme. »

Henri-Marie de la Tocnaye naquit à Nantes en 1807, d'une de ces vieilles familles remontant aux croisades, et chez lesquelles la piété comme la noblesse se transmet d'âge en âge, faisant partie intégrante du blason. Entré à l'école navale d'Angoulême en 1823, il en sortait, le 16 septembre 1825, élève de seconde classe, et accomplissait sa première campagne sur la corvette la *Bayadère,* lorsque son père, ancien sous-préfet de Paimbœuf, mourut le 23 mars 1826. Après avoir assisté à l'expédition de Morée, M. de la Tocnaye prit part au blocus d'Alger, où nous le trouvons enseigne de vaisseau, le 21 février 1830. Le 14 juin de la même année, l'armée française débarquait sur les rivages d'Afrique, et « le marin qui arbora le premier pavillon français sur la batterie de Torre-Chica, était un matelot du canot commandé par M. de la Tocnaye. »

Le coup de foudre qui suivit les journées de juillet éclate, et, malgré les observations de ses proches et ses propres répugnances à servir le nouvel ordre de choses, l'enseigne ne brise pas son épée ; « il restera dans la marine, parce qu'il croit voir là son devoir. »

De 1831 à 1836, la vie du jeune officier s'écoula à bord ou dans les ports. Vers la fin de cette dernière année, il était embarqué sur la corvette l'*Ariane,* qui visitait le Sénégal, Rio-Janeiro, arrivait à Valparaiso, au moment de l'assassinat de Portalès, et mouillait en rade de Lima, à la fin de 1837. C'est là que M. de la Tocnaye apprit sa nomination de lieutenant de vaisseau, datée du 10 avril 1837; et c'est là aussi qu'il courut les plus grands dangers dans le naufrage d'une chaloupe qu'il commandait, et dont il faut lire l'émouvant épisode.

Après avoir touché à Montevideo, l'*Ariane* va prendre sa part des fatigues du blocus de Buenos-Ayres, et voici à cette occasion, comment s'exprime M. l'amiral de Cornulier :

« M. de la Tocnaye a laissé dans la marine une très belle réputation comme marin et comme homme de guerre. C'est surtout pendant le blo-

cus de Buenos-Ayres qu'il se fit d'abord connaître. Ce blocus, qui dura trois ans, se faisait surtout par une flottille de canots, baleinières et chaloupes, croisant nuit et jour sur ce fleuve d'une largeur immense, fréquemment soulevé par de violentes tempêtes. Le danger constant avait excité au plus haut degré l'ardeur et l'émulation de nos jeunes marins. Une foule d'entreprises hardies étaient tentées, surtout dans les petits affluents du fleuve où se réfugiaient les ennemis sous la protection de retranchements.

Dans cette guerre de canots, toujours si dangereuse, bien des noms devinrent populaires parmi nos équipages; mais aucun ne le fut plus que celui de M. de la Tocnaye. Ses actions, audacieusement conçues, étaient exécutées avec un calme intrépide qui inspirait à tous la confiance, prélude du succès. »

Impossible d'entrer dans le récit attachant des missions délicates confiées à M. de la Tocnaye, et toujours si admirablement conduites; l'évacuation de l'île de Martin-Garcia; la brillante expédition de l'Atalaya, en compagnie de l'enseigne de Rousiers, l'ami intime sur lequel nous aurons à revenir; le commandant du *San-Martin*; la nomination de chevalier de la Légion d'honneur; le retour en France si désiré.

Un congé de six mois, bien gagné, convenons-en, suivait la longue et laborieuse campagne de la Plata; puis M. de la Tocnaye était attaché à l'état-major du vaisseau-école l'*Orion*, bientôt remplacé par le *Borda*. Le 4 août 1842, il célébrait son union avec Mlle de la Blotais, et deux ans après, était appelé au commandement du cutter le *Passe-Partout*, chargé de protéger nos pêcheurs sur les côtes d'Islande, du 8 mai 1844 au 10 novembre 1846.

Le 3 mai 1848, le grade de capitaine de frégate venait récompenser les éminents services de l'officier distingué, qui, sollicité de faire valoir ses droits acquis, répondait : « Il n'entre pas dans l'ordre de mes idées de solliciter un grade », et recevait de l'un de ses amis, parvenu plus tard aux premiers grades, la lettre suivante :

« L'estime et l'affection d'un homme tel que vous sont un trésor dont, à mon âge, on doit être fier. Je tâcherai de suivre vos traces et je ne demande, parmi nos camarades, *qu'une réputation aussi pure et aussi noblement méritée que la vôtre*. Elle doit vous consoler de la peine que vous devez éprouver, en voyant l'intrigue et l'impudence réussir par leur

ténacité... C'est vraiment à dégoûter de l'espèce humaine. On est heureux de songer que, loin des murs de cette grande ville, il bat des cœurs nobles et généreux, qu'on n'apprécie pas ici, parce *qu'ils diffèrent tellement de ce qui se voit à Paris*, qu'on ne peut les comprendre. »

Le 1er octobre 1848, M. de la Tocnaye prenait le commandement de la corvette la *Recherche,* destinée à faire partie de la division navale des côtes occidentales de l'Afrique, et qui jetait l'ancre à Gorée en janvier 1849. Dès le mois de mars, son commandant est chargé par l'amiral Bouët-Willaumez d'une mission toute de confiance, mais aussi périlleuse que difficile, dans le Rio-Nunez. A la suite de divers incidents, le roi nègre Mayorré avait violé les traités, grossièrement outragé l'honneur français, et le séjour de nos nationaux devenait par cela même impossible dans ces parages; griefs réclamant un châtiment exceptionnel, une réparation éclatante.

Il fallait une rare prudence pour ne pas s'exposer à un échec. Avec l'aide de l'équipage d'une corvette belge, alors sur les lieux, M. de la Tocnaye frète deux bâtiments légers, remonte le Rio-Nunez, malgré les dangers sans cesse renaissants qu'offre la navigation du fleuve, et vient audacieusement mouiller devant la position abrupte, sur laquelle est assise, comme dans une aire inaccessible, la ville de Déboqué, capitale du roi Mayorré. A la tête de ses vaillants officiers et de ses intrépides marins, il tente le débarquement.

« Le moment est décisif, écrit-il dans son rapport. Il n'y a pas un instant à perdre. Il faut démoraliser ces hommes qui n'ont jamais vu de charge à la baïonnette et ne peuvent y croire. Je crie à mes braves matelots de monter à l'abordage de ce coteau escarpé et de déloger l'ennemi des maisons dont le feu plongeant nous gênait beaucoup. Cette idée leur plaît. L'enthousiasme déborde; ils courent jusqu'au haut sans s'arrêter, sans tirer un coup de fusil. Une décharge meurtrière nous accueille en route et près des maisons. J'ai la douleur de voir tomber près de moi plusieurs de mes meilleurs matelots. Après un court moment d'hésitation, nous reprenons avec ardeur notre charge à la baïonnette. Les noirs, débusqués de partout, abandonnent Déboqué, et se replient derrière la palissade extérieure. Au même moment, par un bonheur providentiel, une bombe s'abat sur la maison même de Mayorré, tue deux de ses conseil-

lers, en blesse grièvement trois autres. Le roi prend la fuite, en nous laissant ses papiers et sa correspondance; les derniers défenseurs de cette partie de Déboqué le suivent. Nous sommes complètement dégagés sur notre gauche... Nous étions maîtres de toutes les positions. Mais un vaste incendie, allumé par les bombes et les obus et favorisé par un vent violent, avait placé une ceinture immense de feu entre nous et le fleuve. Ce ne fut qu'à grand' peine que nous pûmes tourner ces flammes, qui couvraient déjà un espace de deux milles. Nous emportions péniblement nos blessés sous un soleil ardent (45° à l'ombre), et au milieu d'une atmosphère embrasée. Vers deux heures, nous arrivions enfin sur le rivage, exténués de fatigue. »

Des traits d'un courage héroïque ont signalé l'expédition du Rio-Nunez et le siège de Déboqué. La conduite du commandant de l'expédition a été constamment au-dessus de tout éloge, et le résultat pour le commerce a été décisif. Une magnifique épée d'honneur, offerte par les négociants belges, et la rosette d'officier de la Légion d'honneur étaient la récompense justement méritée de cette brillante conduite, tandis que la croix de chevalier était accordée à presque tous les officiers français et belges qui avaient si courageusement secondé M. de la Tocnaye.

Tel est, en deux mots, le fait le plus saillant de la carrière du digne marin; l'auteur de cette biographie n'avait pas à raconter des événements extraordinaires ou émouvants; il voulait, avant tout, mettre en lumière une âme élevée, un cœur d'une exquise sensibilité, un caractère noble et généreux. Au tableau de l'existence mouvementée de l'officier va succéder celui de la vie calme et résignée du chrétien fervent et convaincu, gisant de longues années sur son lit de douleurs, la physionomie sereine et pure d'une âme aimante et dévouée, qui s'oublie pour ne voir que les autres.

En 1852, lors de la demande du serment au futur empereur, M. de la Tocnaye, à la veille de recevoir sa nomination de capitaine de vaisseau, préféra briser son épée victorieuse et renoncer à sa carrière. Citons seulement un passage de la belle lettre dans laquelle il fait part à son ami intime des perplexités qu'il éprouve en cette circonstance :

« Croyez bien, mon cher de Rousiers, que ce n'a pas été sans regrets

et sans un amer chagrin que j'ai quitté un état que j'aimais, et tant de bons amis, qui me montraient de l'amitié et de l'estime. Toutes les marques de sympathie et de considération qui m'ont été prodiguées alors sont encore venues augmenter ma peine. Mes chefs mêmes ont été fort bien pour moi. Leurs représentations ont été inutiles : mon parti était pris et j'y ai persisté résolument. Le dernier jour, lorsque j'ai été leur faire visite, je me suis pris tout à coup à penser que je revêtais mon uniforme pour la dernière fois, et cette idée m'a navré le cœur. Au retour chez moi, en serrant mes épaulettes, mon sabre, ma croix, mon habit, à chaque objet que j'emballais pour mon départ, il me semblait que je faisais un acte mortuaire, et les larmes me venaient aux yeux... »

« Vingt-neuf ans et demi de services trop actifs dans la marine, et l'éloignement d'un état et d'une atmosphère qui me convenaient tant, m'ont démoli, » écrivait M. de la Tocnaye, le 16 novembre 1858, au général Bedeau.

En effet, sa santé altérée s'affaiblissait progressivement, et, depuis plus de trois ans, il ne quittait plus son lit, d'où il suivait, d'un œil anxieux, les événements qui mettaient fin au pouvoir temporel de Pie IX; et, avant comme après la bataille de Castelfidardo, il employait tout ce qui lui restait d'énergie et les ressources que lui fournissait sa fortune à organiser le recrutement des zouaves pontificaux, dont il eut l'un des premiers la généreuse initiative, ainsi que le prouvent les lettres empruntées aux journaux de la localité et adressées soit à l'évêque de Nantes, soit à l'évêque de Poitiers.

Cependant peu à peu le vide se faisait dans la famille du commandant : en 1860, c'était M. de la Blotais, son beau-père; en 1868, c'était l'épouse de ce dernier, la vicomtesse de la Charlonnie de la Blotais, née d'Escoubleau de Sourdis. Il faut lire les pages touchantes et suaves dans lesquelles M. l'abbé Cailleaud, curé de Gesté, a retracé les qualités éminentes de cette noble bienfaitrice des pauvres :

« On a dit qu'elle fut belle comme une reine; nous ne voulons point lui enlever cette gloire, si c'en est une; mais, nous, nous l'avons connue bonne comme la Providence, dont elle fut toujours l'instrument, et c'est ce que nous voulons redire pour l'honneur de sa mémoire si chère... Mais c'est à l'ange préposé à la surveillance des aumônes, de dire, et il l'aura fait en son temps, combien elle sut répandre de bienfaits autour

d'elle. Nous, nous savons qu'elle était le bureau de charité de la paroisse de Gesté, et que jamais organisation officielle de bienfaisance n'a pu soulager autant d'infortunes qu'elle sut le faire... »

Parmi les vingt chapitres du livre qui nous occupe, il en est un, le XIXe, intitulé : *L'amitié. — M. de la Tocnaye et M. de Rousiers : leur amitié. — Conversion de M. de Rousiers. — Lettres de M. de la Tocnaye. Sa vie. Un vieux navire. — Mort édifiante de M. de Rousiers,* qu'il faudrait reproduire en entier.

Au moment de l'expédition de Crimée, le commandant de Rousiers fit part à son ami de ses doutes ; et, dans une lettre admirable, qu'on dirait sortie du cœur du missionnaire le plus fervent, M. de la Tocnaye fait tomber toutes les hésitations. En voici quelques lignes :

« .... Vous allez partir pour une guerre opiniâtre et terrible, où tant de braves gens succombent. Vous allez vous séparer de votre femme, de votre famille, des personnes les plus religieuses et qui vous supplient d'entrer, enfin, en communauté de sentiments avec elles. Votre raison, votre âge, votre position actuelle viennent rendre ce retour plus facile et plus simple, à vos yeux et à ceux des autres. Et, en outre, vous avez des désirs, des velléités, au moins, de revenir à la religion ; vous rejetez vos idées anciennes, et c'est dans ce moment, lorsque vous éprouvez tant de tiraillements intérieurs qui vous harcèlent pour faire un pas décisif, que vous diriez encore : — A une autre fois ; le moment n'est pas encore venu de rompre avec le passé. — Ce n'est pas possible. Je viendrai joindre ma prière aux supplications de ceux qui vous aiment et que vous allez laisser dans la douleur et les angoisses inhérentes à votre départ pour la guerre. Je vous supplierai, en mon nom, de faire ce pas dont vous me parliez dans votre lettre ; je vous offrirai mon exemple, s'il le faut, quelque imparfait qu'il soit, et vous demanderai de ne point partir, sans avoir fait ce retour qui est si important pour vous, et qui donnera tant de consolation et de confiance aux pauvres femmes que vous laissez derrière vous. Ma voix ne peut être suspecte ici, et vous l'écouterez, j'en suis sûr. D'ailleurs n'avez-vous pas bien d'autres exemples sous les yeux. Est-ce que la meilleure et la plus saine portion de nos camarades ne se confesse pas, ici comme à l'armée ? Est-ce que ce brave Breton que nous venons de perdre, le général de Lourmel, que l'on appelait à l'armée le Bayard moderne, n'a pas demandé un confesseur avant de mourir ? Si nous devons tous en venir là, pourquoi attendre au dernier moment ? Et ce dernier moment nous sera-t-il donné ?.... »

A la lecture de cette admirable lettre, dont nous ne donnons que quelques lignes, M. de Rousiers est converti, ajoute le biographe ; il se met à genoux, il frappe sa poitrine, il confesse ses fautes, il se prépare à recevoir les sacrements de la purification et de la sainte Eucharistie. Augustin, revenu à Dieu, s'écriait : « O mon Dieu ! je suis votre serviteur, parce que j'ai eu ponr mère une de vos servantes. » — M. Auguste de Rousiers, après sa conversion, pouvait dire à son tour : « O mon Dieu ! je suis votre serviteur, parce que j'ai eu pour ami un de vos serviteurs. »

Que dire des derniers moments de M. de la Tocnaye, de son aménité constante au milieu des plus cruelles souffrances, de sa piété fervente et de la beauté de ses sentiments chrétiens? Cueillons, sans choisir, au milieu de ces épisodes.

C'était quelque temps après les rudes épreuves de 1870-1871 :

« Le courageux malade recevait la visite du R. P. ***, de la Compagnie de Jésus, qui aimait à le nommer — son vieux camarade et digne ami. — Au début de sa brillante carrière de marin, il avait envié comme un trésor l'estime et l'affection de M. de la Tocnaye. Ce trésor lui fut accordé, des liens intimes s'étaient formés entre eux. Arrivé aux grades supérieurs de la marine, il avait soudain, à l'appel de Dieu, échangé les honneurs du monde contre la vie cachée du religieux. Et à l'heure où son ami se préparait au voyage de l'éternité, il venait l'embrasser une dernière fois, mêler ses larmes à ses larmes, écouter les battements de son cœur. Quelle scène délicieuse et touchante ! C'est tout près du lit de son vieux camarade qu'il veut prendre son repas. On dresse une modeste table, là, au chevet de la couche de douleur. Les deux amis peuvent se servir, se parler, se serrer la main. Au retour, il s'empresse d'écrire à M. de la Tocnaye : « Mon vieux camarade et digne ami, j'ai besoin de te redire tout le bonheur que j'ai eu à passer quelques instants avec toi. Vraiment, le bon Dieu m'a payé, *argent sur table,* l'obéissance que j'ai montrée à mon ange gardien ; car c'est lui, je n'en doute pas, qui m'a conduit à la Châtaigneraie, et qui a fait égarer *le jeune cocher* pour m'amener passer trois heures avec toi, au lieu d'une que je me proposais de te consacrer. Mon *dîner* de la Châtaigneraie m'a fait plus de plaisir que les festins pompeux auxquels un officier de marine peut ou a pu assister ; et que j'ai béni Dieu de m'avoir inspiré la pensée d'aller te serrer la main ! J'ai prié déjà plusieurs fois à l'autel à ton intention, et je le ferai particulièrement jusqu'à la fête des Saints-Anges, demandant à Dieu, *s'il peut*

en résulter quelque bien pour ton âme, qu'il diminue la cruelle situation qui t'est faite : *Justus ut palma florebit.* »

Enfin, le 3 février 1873, M. de la Tocnaye rendait à Dieu sa belle âme. « L'honnêteté, la modestie, l'énergie, a dit un de ses compagnons d'armes, telles étaient les qualités qui se manifestaient d'abord dans cette figure. Son caractère était gai, avec une toute petite nuance d'ironie, sans malignité... Il était indulgent pour les autres, mais on sentait bien les nuances qui indiquaient la ligne de démarcation entre l'estime et la bienveillance... C'était un homme sur lequel on pouvait compter toujours et partout. »

Malheureusement, cette pâle et rapide analyse peut à peine donner un vague aperçu du livre de M. l'abbé Sorin. Il a trouvé, dans les rapports et la correspondance de M. de la Tocnaye, des trésors dont il a su tirer un excellent parti et des détails qu'il raconte avec un charme qui ne se dément pas un instant. On ne peut que lui adresser des félicitations, en ajoutant que c'est moins une page d'histoire qu'il a écrite que la peinture attachante de l'âme et du cœur de son ami qu'il a su retracer. Avec un rare bonheur, il a atteint le but que se proposait son « amitié chrétienne. » La Biographie bretonne compte un nom de plus, et bien des lecteurs, qui auront la bonne fortune de parcourir ce volume, verront peut-être leurs préjugés contre l'Église et ses ministres disparaître, en parcourant ces pages sur lesquelles sont sculptés le noble caractère et les vertus du comte Henri-Marie de la Tocnaye.

RAYMON DU PRA.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

VI

Il aurait fallu plus de résolution que n'en avait jamais renfermé le faible cœur de Marguerite, pour refuser de recevoir cette dernière lettre de Paul. D'ailleurs, la solitude, le chagrin, la fuite de ses plus chères espérances, la terreur du retour de son frère, les bruits menaçants de la ville avaient agi avec une telle force sur la pauvre jeune fille, que son organisation nerveuse n'avait pu y résister, et qu'elle commençait à se flétrir comme une plante atteinte au cœur par une piqûre mortelle. La vue de l'écriture chérie et proscrite n'amena sur ses joues qu'une faible rougeur et son cœur battit à peine sous l'empire de cette vague espérance qui s'éteint si difficilement dans un esprit de vingt ans. Mais lorsqu'elle eut parcouru le billet du comte de Servière et qu'elle eut compris les nouveaux obstacles et les nouveaux dangers qui s'élevaient entre eux, un désespoir plus profond s'empara d'elle et elle se mit à pleurer, car elle avait encore des forces pour la douleur, quoiqu'elle ne semblât plus en avoir pour le bonheur.

* Voir la livraison de décembre 1879, pp. 447-461.

Elle cherchait donc à relire encore, à travers le nuage humide de ses larmes, les douloureux adieux de Paul, quand un pas pesant et rapide fit tout à coup retentir l'escalier; la porte s'ouvrit violemment et Eugène, couvert de la poussière du chemin, pâle comme un mort, chancelant sous le poids de la maladie qui faisait briller ses yeux creux d'un reste d'exaltation fiévreuse, apparut sur le seuil. Malo Bécherel le suivait.

En voyant son frère, Marguerite se leva avec effroi et fit un mouvement pour cacher la lettre qu'elle tenait à la main; mais il courut à elle, lui saisit le bras et lui arracha le papier. Un seul coup d'œil lui suffit pour reconnaître l'écriture.

— Vous avez peu respecté mes ordres! dit-il d'une voix rauque, en jetant un regard foudroyant sur sa sœur, et vous ne m'attendiez pas encore, sans doute? Insensé que j'ai été de me confier à votre parole et de ne pas vous entourer d'une surveillance que je trouvais dégradante pour vous et pour moi! Mais, grâce à Dieu, me voici enfin libre pour ma vengeance et votre punition!

Puis, voyant que Marguerite, accablée, baissait la tête en tremblant:

— Répondez-moi donc! s'écria-t-il en lui secouant le bras avec emportement; n'avez-vous rien à dire pour votre défense?

— Pitié! pardon, mon frère! murmura Marguerité d'une voix étouffée, en joignant les mains.

— Pitié! pardon! répéta-t-il brusquement; en méritez-vous? Mais voici qui va m'instruire, ajouta-t-il en frappant sur la lettre.

A peine l'eût-il lue qu'il la froissa avec colère et la jeta au feu. Puis il se retourna vers Marguerite et considéra longtemps, d'un regard sombre, le changement de ses traits et la trace de ses larmes.

— De quoi pleuriez-vous en lisant cette lettre? dit-il lentement, pendant que la pauvre Marguerite, cherchant à éviter ce terrible regard, baissait la tête et semblait s'affaisser sous le poids du désespoir. Était-ce de la honte d'être rejetée, méprisée, par la noble famille de votre amant?... Était-ce de le voir lui-même mettre à

découvert sa lâche faiblesse, se contenter de vous plaindre et de pleurer sur la femme qu'il ne sait pas protéger ?... Était-ce de la crainte que votre frère, revenu enfin près de vous, ne lavât votre insulte dans le sang de ce misérable? Dites? De quoi pleuriez-vous? Voilà bien des raisons de pleurer, ma sœur.

— Grâce ! grâce, mon frère ! s'écria Marguerite en tombant à genoux ; je suis plus malheureuse que coupable !

— Plus malheureuse que coupable, devant Dieu peut-être, reprit Eugène avec un sombre sourire ; mais non pas devant moi !... Eh ! que m'importe que vous ne méritiez pas le mépris qui de tous côtés va vous accabler ? Ne retombera-t-il pas néanmoins sur moi ?... Celui qui aurait dû vous protéger, imposer à la calomnie, vous repousse lui-même....

— Non ! non ! s'écria Marguerite en cachant son visage dans ses mains. Son père, il est vrai, me repousse ; mais lui n'est pas coupable envers moi.

— Silence ! lui dit durement son frère ; vous devriez rougir d'oser défendre celui qui vous délaisse et vous sacrifie à ses préjugés et à sa faiblesse. Ecoutez-moi cependant. Je sais que vous êtes coupable seulement de démarches imprudentes, que dans tout autre temps peut-être on n'aurait pas remarquées ; mais on vous a surveillée avec un soin jaloux ; vous avez été insultée et calomniée ; vous êtes dédaigneusement repoussée par le marquis de Servière ; Paul n'ose désobéir à son noble père. Tout cela est une honte pour moi comme pour vous, et c'est vous seule qui l'avez attirée sur nous deux.

— Ah ! ne m'accablez pas ! dit Marguerite. Mon cœur est brisé. Si je pouvais mourir, avec quelle joie je vous donnerais ma vie pour expier mes torts !

Eugène regarda un instant en silence la pauvre fille affaissée à ses pieds. Un frémissement nerveux agitait tout son corps, sa tête se penchait comme si elle n'eût pu supporter la colère de son frère, et ses deux mains, pâles et glacées, laissaient passer entre leurs doigts délicats les larmes amères qui coulaient de ses yeux. La

sombre sévérité du visage d'Eugène se relâcha un moment. Un éclair de pitié sembla pénétrer dans ce cœur inflexible et il répondit d'un ton plus doux :

— Je ne vous demande pas votre vie, Marguerite, je vous aime... trop encore peut-être... et je veux vous offrir un moyen de réparer vos torts. Il faut imposer silence à la calomnie, prouver au monde qu'il vous a mal jugée. Un honnête homme en donnant son honneur pour garant du vôtre vous rendra l'estime de tous.

— Cela ne se peut, répondit Marguerite en tremblant. A qui pourrais-je demander un tel appui?

— A celui qui vous aime toujours, malgré vos refus et votre folie, au brave et fidèle Malo Bécherel, répondit Eugène, et le voici qui vient lui-même vous offrir son nom honorable et son affection sincère.

En disant ces mots, il alla prendre la main de Malo, qui s'avança ému et tremblant. Marguerite, se relevant, se tint debout, le visage couvert de larmes.

— Parlez à Marguerite, mon cher Malo, dit Eugène. Exprimez-lui vous-même les sentiments qui vous animent. Elle en sera touchée comme je l'ai été.

— Mademoiselle, dit Malo d'une voix mal assurée, vous m'aviez promis de m'appeler à vous lorsque vous auriez besoin d'un ami, et je viens vous apporter ma vie et mon cœur. Ils vous appartiennent tous deux.

Marguerite jeta à travers ses larmes un regard affectueux sur le jeune homme ; mais elle répondit en secouant la tête :

— Je ne puis accepter votre dévouement, monsieur Bécherel. Oubliez-moi et soyez heureux. Je prierai Dieu pour qu'il vous paie ma dette en vous comblant de bonheur.

— Ce sont de belles phrases, Marguerite, dit son frère avec impatience ; mais elles cachent votre pensée au lieu de la découvrir. Vous savez que Malo trouvera son bonheur dans ce que vous appelez son dévouement. Prenez garde que je ne soupçonne au fond de votre cœur le reste d'un sentiment que vous devriez étouffer.

— Et si c'était au-dessus de mes forces ? murmura Marguerite avec trouble.

— Priez Dieu qu'il vous en donne, répondit Eugène en fronçant les sourcils et lançant sur sa sœur un regard si terrible qu'elle se sentit défaillir. Allons, Marguerite, finissons-en ; donnez votre main à Malo Bécherel, et considérez-vous de nouveau comme sa fiancée.

Il fit deux pas vers elle ; sa physionomie sévère, son geste menaçant, portèrent à son comble la terreur de Marguerite. Pâle, se soutenant à peine, elle laissa sans résistance son frère prendre sa main glacée et la présenter à Malo.

Celui-ci recula en soupirant.

— Cela ne peut se passer ainsi, Eugène, dit-il. Je ne puis accepter une promesse obtenue par la violence.

— Vous repentiriez-vous de vos offres ? dit Eugène en se redressant et fixant sur Malo un fier regard.

— Non ! Dieu m'en est témoin ! répondit Malo avec fermeté ; mais je désire que mademoiselle Marguerite les accepte librement.

— C'est-à-dire, reprit Eugène avec violence, que vous cherchez quelque faux-fuyant ; mais je vous forcerai à parler franchement. Pour la dernière fois, refusez-vous ou acceptez-vous la main de ma sœur ?

Le sang monta aux joues du paisible Malo ; mais il regarda un instant Marguerite et reprit son sang-froid.

— Je sais que je refuse mon bonheur, répondit-il tristement ; mais je ne puis l'accepter à ce prix.

— Pas de tergiversations ! dit Eugène d'un air irrité. Dites oui, ou non. C'est une honte que d'attendre si longtemps votre réponse !

— Eh bien ! non, monsieur ! répondit Malo en le regardant fixement. Je refuse de devoir à la contrainte ce que j'eusse été trop heureux d'obtenir d'un libre consentement.

— Sortez donc d'ici, faux ami ! s'écria Eugène avec rage, sortez ! et ne remettez jamais les pieds dans cette maison où vous avez

apporté une nouvelle insulte !... Et vous, ajouta-t-il en se retournant vers Marguerite, vous, dont la folle conduite attire sur moi tous ces affronts, par le soleil qui nous éclaire, je vous en ferai repentir ! Vous irez, derrière les grilles d'un cloître, pleurer vos fautes et tâcher d'effacer leur souvenir à force de larmes ; mais ce ne sera, de par le ciel, qu'après avoir baisé mon épée rouge du sang de Paul de Servière !...

Marguerite, suffoquée par les larmes, était tombée sur une chaise à demi évanouie ; mais elle entendit cependant les paroles de son frère ; car, dans ce moment, elle fit un faible mouvement, comme pour demander grâce.

— Vous allez trop loin, Eugène ! dit Malo d'un air indigné. La colère vous emporte et vous fait proférer des paroles que vous regretterez plus tard.

— Et qui êtes-vous pour oser vous placer entre ma sœur et moi ! s'écria Eugène, tournant sa colère sur Bécherel. Croyez-vous qu'après l'affront que vous venez de me faire, je puisse supporter vos remontrances ! Sortez d'ici, vous dis-je !... Si un plus noble adversaire ne me réclamait pas, je vous ferais payer cher votre conduite !

— Je serai toujours prêt à en répondre, dit Malo tranquillement ; mais, en attendant, je ne souffrirai pas que vous adressiez à votre sœur un mot insultant. Tout homme d'honneur a le droit, dans une circonstance semblable, de protéger une femme, même contre son frère.

Eugène jeta sur Malo un regard foudroyant, qui ne parut pas émouvoir celui-ci. Mais, au bout d'un instant, l'étudiant se détourna en haussant les épaules, et souriant avec amertume :

— Cela pourrait être dangereux quelquefois, murmura-t-il, et aujourd'hui c'est inutile. Quel mal croyez-vous que je veuille faire à cette jeune fille ? Elle ira au couvent, c'est résolu ; mais là se bornera sa punition. Je ne la reverrai de ma vie, et je tâcherai d'oublier qu'il a existé une enfant que j'aimais et que j'appelais ma sœur. Quant à celui qui nous a insultés tous deux, j'en tirerai vengeance aujourd'hui même, ou je périrai à la peine !

Il s'approcha d'une table et traça rapidement quelques lignes, puis, s'adressant à Malo :

— Il faut que tout ceci finisse promptement, dit-il; voulez-vous porter ce billet au comte de Servière ? Je ne vous demanderais pas ce service, si je pouvais le réclamer d'un de mes amis, mais tous sont éloignés. Ne craignez rien pour cette jeune fille, vous dis-je, ajouta-t-il en voyant Malo jeter un regard incertain sur Marguerite. Elle ne court aucun danger. Ramenez-la dans sa chambre et qu'elle s'y enferme, si elle le veut ; sa présence ici est pénible pour moi ; je serai charmé d'en être délivré.

Marguerite avait les yeux fermés ; des larmes coulaient à travers ses longs cils, et, sans cet indice de souffrance, son visage pâle et décomposé, son immobilité effrayante, auraient pu faire croire qu'elle avait cessé de vivre.

Malo prit la lettre que lui tendait Eugène, fit signe qu'il la porterait, puis, s'approchant de Marguerite, il lui prit la main et essaya de faire parvenir quelques mots affectueux jusqu'à son cœur brisé. Eugène s'était remis à écrire et semblait totalement étranger à ce qui se passait autour de lui. Marguerite ouvrit les yeux, à la voix de Malo. Elle sentit sa main pressée et mouillée de larmes et attacha d'abord sur le jeune homme un regard incertain, puis, tournant languissamment la tête, elle aperçut Eugène.

A l'instant, la mémoire, la terreur, le sentiment, lui revinrent. Elle se leva avec une force fébrile et se dirigea en chancelant vers la porte ; mais elle était si faible, qu'elle serait tombée, si Malo ne l'eût soutenue. Il la conduisit vers sa chambre et ne la quitta que quand il la crut un peu remise, c'est-à-dire lorsqu'un accablement profond eut remplacé ses tressaillements soudains et ses regards terrifiés.

Malo se rendit alors à l'hôtel du président de Servière ; mais là il apprit que Paul était depuis le matin aux Cordeliers, et il commença à craindre de s'être chargé d'une mission fort difficile à remplir.

En effet, Paul, après avoir écrit à Marguerite, avait pris son épée

pour toute défense et s'était acheminé, d'un pas lent et insoucieux, vers le dernier et faible rempart de la noblesse bretonne.

Il trouva l'église entourée par les troupes que M. de Thiard avait à sa disposition, placées, comme leur maître, entre les deux partis et trop faibles pour les contenir. Sur la place étaient les patrouilles et les bivouacs des étudiants, et dans l'église les gentilshommes armés, prêts à se défendre jusqu'à la mort.

Le vieux temple chrétien présentait un aspect triste et ridicule à la fois ; mais au bout d'un instant, une impression pénible dominait toutes les autres.

Paul n'était pas rentré aux Cordeliers depuis le jour où la députation des petits Etats y avait été reçue aux acclamations de la noblesse de Bretagne tout entière. Alors on y voyait une assemblée nombreuse, réunie d'après les ordres de son souverain et ses antiques coutumes, entourée de toute la pompe qui pouvait augmenter son éclat et défendant avec hauteur ses vieux privilèges ; maintenant, quelques gentilshommes, derniers restes de cette assemblée réduite par les défections à un bien petit nombre, avaient brisé le *théâtre* autrefois recouvert de riches tapis, le dais du Roi et les tribunes. Les débris servaient à barricader les portes et à fermer une partie des fenêtres, ce qui donnait au vieux monument une obscurité lugubre.. Des lits de camp, des vivres de toutes sortes, de la poudre et des balles, étaient amassés dans la nef, tandis que les bas-côtés, où un faible jour pénétrait à peine par les meurtrières ménagées aux fenêtres, servaient de chemin de ronde pour circuler autour de l'église. Ces voûtes sombres, sous lesquelles ne retentissaient plus les chants pieux des prêtres, mais bien les propos souvent profanes des jeunes gentilshommes; ces murs dépouillés des tableaux précieux qui les avaient ornés; ce chœur silencieux rempli d'armes de toute espèce, offraient un aspect singulièrement sinistre et préludaient d'une étrange manière aux dévastations commises plus tard sur nos monuments religieux.

A un autre point de vue, le côté moral du spectacle n'était ni moins triste ni moins saisissant. Derrière ces portes faiblement

barricadées, au milieu de ces armes, de ces munitions peu nombreuses, s'agitait la partie vivace de la noblesse bretonne, résolue à défendre, au moins quelques jours encore, ses vieux droits et à lever une dernière fois l'antique épée de ses pères contre la race affranchie de ses anciens vassaux. Le passé de la Bretagne, avec ses noms historiques, ses traditions guerrières, ses souvenirs poétiques, s'était réfugié dans cette faible citadelle, pendant que de toutes parts l'entouraient les noms historiques de l'avenir, les acteurs des futures épopées. C'était là qu'on pouvait voir la faiblesse de cette vieille et noble cause qui avait fait son temps et qui mourait, non pas vaincue, mais usée.

Cependant les gentilshommes bretons, fidèles à leur antique bravoure, se préparaient au combat sans la moindre hésitation. La vue des armes échauffait leur sang ; l'ardeur du moment étouffait la pensée de l'avenir. Les jeunes gens commençaient à désirer vivement l'instant du combat, et plus d'un gentilhomme retrouvait ses souvenirs de jeunesse en dérouillant sa vieille rapière, endormie depuis si longtemps dans son noble fourreau.

C'était donc une scène fort animée et singulièrement frappante que celle que présentait l'église des Cordeliers au moment où Paul y arriva. Il alla aussitôt se ranger parmi les jeunes gentilshommes qui formaient la partie mobile de l'armée, et fut reçu par eux avec une cordialité parfaite.

Louis du Lesguen venait de rentrer avec un convoi de vivres et rendait compte des préparatifs faits par l'ennemi. Il s'interrompit pour souhaiter la bienvenue à son cousin.

— Sur ma foi ! je suis charmé de te voir ici, mon ami, s'écria-t-il. Nous y menons une vie fort agréable, et je regrettais que tu ne vinsses pas en jouir.

— Il est fort heureux que cela t'amuse, mon cher Louis, répondit Paul ; mais je crains que la position, qui te semble si charmante, paraisse peut-être fort déplaisante à beaucoup d'autres.

— Non, en vérité, reprit Louis ; c'est sérieusement que je parle. J'ai réfléchi assez longtemps, avant de venir m'enfermer ici, et la

seule chose qui me fît hésiter était la crainte qu'on ne vînt à nous affamer et que nous ne fussions réduits à manger de la soupe de souris et des hures de rats farcies d'araignées. Je vous avoue que ces ragoûts me sont antipathiques.

— Cela se comprend, dit Paul avec distraction.

— Mais du moment où j'ai obtenu la mission importante d'approvisionner la place, cette crainte s'est évanouie, continua Louis, et je vous assure, messieurs, que je fais tous mes efforts pour que notre historiographe n'ait pas à relater d'aussi lamentables événements.

— Tu t'acquittes à merveille de ta charge, dit un des auditeurs. Je ne te reproche que de trop aimer les confitures. En voici déjà douze caisses, et quoique ce genre de nourriture soit fort délicat, il n'est pas solide, je pense ?

— Que veux-tu, mon cher, dit Louis en haussant légèrement les épaules, notre honnête pourvoyeur Vignois est confiseur, comme tu le sais, et je crois qu'il veut se défaire, en notre faveur, de sa vieille marchandise. Il me fourre toujours quelque chose de sa fabrique dans mon bagage, pendant que je dis bonjour à sa femme, qui est fort gentille, du reste. Mais, à propos, messieurs. j'ai manqué vous amener un charmant renfort, tout à l'heure.

— Et qui donc? demandèrent plusieurs voix.

— Une douzaine des plus jolies dames de Rennes, conduites par Mme de Kerantrain en personne. J'étais monté un moment chez elle pour la rassurer, car je savais qu'elle était dans une inquiétude mortelle.

— Pour toi? dit un interrupteur.

— Pour moi, peut-être, répondit Louis. Elle tremblait pour tant de gens, que je pouvais bien me trouver du nombre; mais principalement pour elle, comme l'événement l'a prouvé. Je l'ai trouvée au milieu d'un cercle de femmes mortellement effrayées. Ne pouvant rester à les garder, je crus n'avoir rien de mieux à faire que de leur proposer de les amener ici sous bonne escorte. Elles ont hésité à accepter; mais, à la fin, elles ont jugé encore plus prudent

de quitter la ville. Elles sont donc montées en carrosse devant moi, en me recommandant d'un air gracieux de faire bonne défense. La crainte même des volontaires nantais n'a pu les retenir; elles pleurent maintenant sur notre sort dans le château de L***, à quatre lieues d'ici.

— C'est fort touchant; mais que viens-tu dire des volontaires nantais ?

— Quoi ! vous ne savez pas ? Ils arrivent. La nouvelle est sûre : M. Thorel est de retour; on l'a vu aujourd'hui.

Paul tressaillit à ces mots. Son cousin vit son agitation et interrompit sa conversation, pour aller, dit-il, faire son rapport à leur colonel, M. de Kers...

Il prit le bras de Paul et se dirigea vers un des endroits les plus déserts de l'église.

— Es-tu bien certain de l'arrivée d'Eugène ? demanda Paul, aussitôt qu'ils furent assez éloignés pour qu'on ne pût les entendre.

— On ne peut pas plus, répondit Louis. Je l'ai vu, moi-même, traverser la place du Palais.

— Mon Dieu ! que se sera-t-il passé entre lui et sa sœur ? murmura Paul avec angoisse.

— J'ai peur, mon pauvre ami, que les choses n'aient pris une mauvaise tournure, dit Louis d'un air pensif.

— Sais-tu donc quelque chose de plus ? demanda Paul vivement.

— J'ai trouvé, en revenant ici, une espèce de manant qui te cherche, dit-il, de la part de M. Thorel, et, d'après ses manières et sa mine farouche, je doute que le message soit pacifique.

— Pourquoi ne l'as-tu pas amené ? dit Paul.

— Je ne te croyais pas ici et je n'ai su que lui répondre. Il te cherche encore, sans doute.

— Je devine facilement ce qu'il me veut, reprit Paul d'un air sombre. La vengeance que réclame Eugène lui est due; je la lui accorderai avec joie. Je suis las de la vie, et mieux vaut mourir de sa main que de la mienne.

— Es-tu fou de parler ainsi? dit Louis effrayé. Que diable! je sais bien que tuer le frère ne te rapprochera pas de la sœur, mais tu en serais encore plus loin dans l'autre monde. Allons! secoue enfin cette sombre humeur. Te voilà ici : c'est bien! c'est un grand pas de fait. J'ai cru un moment que tu ne pourrais t'y décider. Maintenant oublie cette triste affaire, où une sorte de fatalité semble t'avoir conduit, et redeviens tel que tu étais autrefois.

— C'est impossible, mon cher Louis, répondit Paul avec un triste sourire. Le coup est frappé, la plaie est faite, et je sens qu'elle est inguérissable. Mon père ne saura jamais tout le mal qu'il m'a causé ; mais je m'en suis fait encore davantage, et non seulement à moi, mais encore à tous ceux que j'aime. Hélas! la seule réparation que je puisse offrir aux uns comblera le malheur des autres. Ma mort coûtera à mon père des larmes amères... Mon ami! mon cher Louis, promets-moi de ne pas l'abandonner, de me remplacer près de lui! Ah! pourquoi n'es-tu pas son fils! tu l'aurais rendu plus heureux.

Louis regardait son cousin avec inquiétude, pendant qu'il parlait ainsi.

— Allons donc, mon ami! dit-il en essayant de cacher sous un sourire l'impression qu'il ressentait. Tu parles comme un enfant de douze ans. On dirait que tu es appelé, pour la première fois, à dégainer. Voilà ce que c'est de *s'emprovinçailler*, comme nous le faisons depuis un mois. Mais une fois notre querelle vidée ici, je compte bien que nous irons à Paris et que tous ces souvenirs s'évaporeront à l'air de la cour.

Paul secoua la tête.

— Je ne sortirai plus de Rennes, dit-il. Amour, bonheur, plaisir, tout est fini pour moi, tout s'est abîmé dans cette fatale passion... qui cependant aurait pu faire le bonheur de ma vie... Tu feins de ne pas croire à mes paroles, ajouta-t-il en regardant Louis, mais je te connais assez pour être sûr que tu t'en souviendras plus tard et que tu feras ce que je réclame de ton amitié. Ainsi donc, adieu. Il faut que je cherche le porteur de ce message. Si mon père me demande, tu trouveras un prétexte à mon absence.

Où vas-tu donc ? dit Louis en l'arrêtant ; tu ne peux sortir seul : les soldats du gouverneur ne te laisseraient pas passer. Attends un moment ; je dois aller, avec une escorte, battre les rues et surveiller les mouvements de l'ennemi ; tu viendras avec moi et nous saurons, en passant à l'hôtel, si quelque message y a été remis pour toi.

Paul consentit à cet arrangement. Il laissa son cousin aller rendre compte de ses prouesses à Kers....., qui de président des petits États était devenu, par une transition assez naturelle, colonel des nobles volontaires, et, s'appuyant contre une colonne, il promena ses regards distraits autour de lui.

L'activité la plus grande régnait dans la citadelle assiégée. De vieux gentilshommes, assis sur des caisses de munitions, s'occupaient à fabriquer des cartouches ; d'autres construisaient, tant bien que mal, un échafaudage au-dessus de la grande porte, afin de pouvoir surveiller les mouvements de l'ennemi et tirer sur lui à travers la rosace. Quelques-uns, réunis en groupe, causaient avec animation. Parmi ces derniers, Paul reconnut son père. Le marquis était placé en face de lui, de l'autre côté de la nef. Sa noble figure semblait porter la trace de pensées amères ; son regard vague et triste se promenait lentement sur la foule, comme s'il eût cherché quelqu'un au milieu de la foule qui remplissait l'église. Ses yeux rencontrèrent enfin ceux de son fils, et son visage s'éclaira soudainement ; son front s'éclaircit ; un sourire doux et affectueux, un signe de tête amical, annoncèrent à Paul que sa présence aux Cordeliers plaisait à son père et lui valait le retour de son amitié. Paul répondit par un salut respectueux. Il regarda comme une suprême consolation ce gage du pardon de son père ; mais en considérant la belle et calme figure du marquis, en pensant quel coup affreux il lui réservait encore, son cœur se serra et il poussa un profond soupir. Louis du Lesquen arrivait en ce moment près de son cousin ; il lui demanda avec inquiétude ce qu'il avait. Paul le prit par la main, et le conduisant derrière le pilier, il lui montra le marquis de Servière.

— Je regardais mon vieux père, mon ami, dit-il. Je pensais que bientôt des larmes cruelles seraient arrachées à ses yeux et qu'il resterait seul sur la terre, sans avenir, sans espérance ! Louis ! mon cher Louis ! promets-moi de l'aimer, de vivre près de lui. C'est ma dernière, mon unique prière... Ne me refuse pas, je t'en supplie !

— Je te le jure, mon pauvre ami ! répondit Louis, sans chercher cette fois à dissimuler son émotion. Mais j'espère que Dieu détournera de nous le cruel malheur dont tu nous menaces.

Le cœur de Paul était trop plein pour lui permettre de parler. Il serra la main de son cousin, passa la sienne sur ses yeux humides, et se détournant lentement, il s'avança vers le bas de l'église.

Louis le suivit ; ils trouvèrent l'escorte qui les attendait et sortirent, sans éprouver aucune résistance de la part des soldats, qui semblaient n'avoir d'autre mission que d'assister, l'arme au bras, aux mouvements des deux partis.

JULES D'HERBAUGES.

(La fin à la prochaine livraison.)

POÉSIE

—

JEUNE CHRÉTIENNE

Ses yeux sont grands et bleus ; sa chevelure est blonde ;
D'un pur cristal son âme a la limpidité.
Elle joint à l'esprit, — chose rare en ce monde ! —
Sans un soupçon d'orgueil, le cœur et la beauté.

L'artiste en la peignant peindrait une madone,
Comme on n'en vit jamais sous le soleil romain.
Doublement charitable, aux pauvres elle donne
En prenant toujours soin de leur cacher sa main.

Chaque jour, en hiver, avant l'aube éveillée,
Elle leur fait la part de pain, de vin, de bois,
Et coud pour eux, le soir, allongeant la veillée,
Des vêtements de bure avec ses petits doigts.

L'été, par des sentiers où son cœur la précède,
Elle va visiter les malades du bourg,
Leur apportant des fruits, du lait, quelque remède,
Sans trouver que jamais son panier soit trop lourd !

Lise a surtout le don de ces bonnes paroles
Qui touchent l'affligé mieux souvent qu'un peu d'or.
Combien ont pu lui dire : — « O toi qui nous consoles,
Du foyer réjoui ne t'en vas pas encor ! »

Elle fait tant de bien avec si peu de chose,
Qu'à peine on y peut croire, et cela, sans effort :
On dirait le parfum exhalé de la rose,
Le flot pur jaillissant de la source à plein bord.

Pour les pauvres, honteux, les naufragés du monde,
Elle a par-dessus tout le cœur ingénieux,
Et dans l'ombre guérit leur blessure profonde,
En mêlant à leurs pleurs les larmes de ses yeux.

Béni sera l'époux qu'elle daignera prendre,
Et qui la conduira, glorieux, à l'autel.
Dans la possession de cette âme si tendre,
Il aura sur la terre un avant-goût du ciel.

ÉMILE BOUCHAUD.

LES GALETS DE BRETAGNE

—

A M. Jules Planchet.

—

Un jour, sur l'une de nos plages,
Aux ardents rayons de juillet,
Comme un enfant des coquillages,
Vous alliez glanant maint galet.

Vous les preniez de toute forme,
Petits ou longs, mais bien luisants,
Ceux surtout que la vague énorme
A polis des ans et des ans.

Puis sur ces cailloux qui sans trêves
Bruissaient au roulis des eaux,
Traduisant vos gracieux rêves,
Se sont promenés vos pinceaux.

Quelle moisson de poésie !
Quelle fête pour le regard !
Grâces à votre fantaisie,
Chaque pierre est un objet d'art.

Ici, voilà des fleurs ; il semble
Qu'au vent elles vont tressaillir.
La rosée à leurs feuilles tremble :
Ne vient-on pas de les cueillir ?

Voilà nos écumeux rivages ;
Nos bois que septembre jaunit,
Et ces tours d'Elven, dont les âges
N'ont pu desceller le granit.

Traîné par un cygne splendide,
Pour fouet ayant un fin rameau,
Un bel enfant d'un lac sans ride
Dans une conque franchit l'eau.

Là, file, au bord d'une prairie,
Une douce vierge des champs.
O Brizeux, n'est-ce point Marie,
La *fleur de blé noir* de tes chants ?...

Qui ne voudrait le reconnaître,
Votre art est un magicien,
Et, comme le souverain Maître,
Il fait quelque chose de rien.

ÉMILE GRIMAUD.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796*

Dans le parti républicain, deux avis différents prévalaient tour à tour sur la façon dont il fallait traiter la Vendée. Les uns croyaient qu'une extrême rigueur, allant, s'il le fallait, jusqu'à l'anéantissement de la population vendéenne, était le seul moyen de terminer la guerre ; les autres pensaient que la conciliation serait plus efficace que la violence pour amener la pacification. Suivant l'avis qui dominait à la Convention, les généraux envoyés dans la Vendée étaient ou humains ou barbares. Les premiers, disons-le à la gloire de l'armée, étaient le plus souvent des militaires ; les seconds, le plus souvent des civils, tirés parfois des plus bas étages de la société, chargés d'antécédents fâcheux, et transformés en généraux, en vertu de l'anarchie régnante. Quelques soldats parvenus, grâce à l'exagération de leurs idées révolutionnaires, quelques ex-nobles, qui voulaient se faire pardonner leur origine, se distinguaient aussi à la tête des armées républicaines par leur férocité.

Le 29 décembre 1793, Marceau, trouvé trop humain, avait fait

* Voir la livraison de décembre 1879, pp. 434-446.

place à Turreau dans le commandement général de l'armée de l'Ouest. Turreau était un ivrogne de profession, s'il faut en croire le rapport que Gannet, officier de police de l'armée de l'Ouest, à la résidence de Niort, fit au comité révolutionnaire de cette place. « J'ai eu l'avantage de voir ce général à Saumur, pendant deux fois, dit Gannet dans son langage républicain, peu académique, et, pendant les deux fois, je l'ai vu soûl comme le vin. J'en témoignai ma surprise à beaucoup d'individus, qui m'assurèrent que *c'était son habitude.* » Turreau établit son état-major à Cholet, et lui se tenait, pour sa commodité personnelle, à Nantes, « où sûrement, dit Gannet, il y a quelques caves bien garnies. » Cet éloignement du théâtre des opérations militaires et ses habitudes épicuriennes n'empêchèrent pas Turreau de donner les ordres les plus formels, les plus précis et les plus prompts aux généraux placés sous son commandement ; ce qui porta Gannet à croire qu'il avait quelque agent secret à qui il avait laissé sa signature en blanc, et que cet agent dictait les différents ordres à sa fantaisie et les datait des lieux où il importait au général de se trouver, pour faire croire à la Convention qu'il déployait un grand zèle.

Ce fut Turreau qui envoya Huché à Luçon. Déjà Luçon avait servi de quartier-général au vieux général Tuncq, et le général Bar y commandait encore, lorsque, le 6 germinal an II de la République, la municipalité étant réunie sous la présidence du citoyen Maigre, maire, un des membres déposa sur le bureau un ordre adressé au quartier-général, à la Mothe-Achard, en date du 4 du même mois, et signé : TURREAU. Il était conçu en ces termes :

« Il est ordonné au général Huché de partir sur-le-champ pour se rendre à Luçon. Il prendra le commandement de toutes les forces qui s'y trouvent, ainsi que dans les postes adjacents. Il fera enlever par tous les moyens militaires les subsistances et fourrages qui se trouvent, par sa droite, depuis Ste Hermine jusqu'à Chantonnay en avant de lui jusqu'à St Hilaire-le-Vouhis, La Chaize et Château-Fromage, par sa gauche depuis Le Bourg-sur-la-Roche-sur-Yon, le Tablier jusqu'à la Claye, le tout inclusivement. Toutes les subsistances qui en proviendront seront reversées ainsi que les bêtes à cornes sur Luçon. Aussitôt les enlevements faits,

tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins seront entièrement incendiés, sans exception. Les habitants seront renvoyés sur Luçon : bien entendu que ceux qui seront reconnus avoir pris part directement ou indirectement à la révolte de leur pays, seront exterminés sur-le-champ. Il se conformera particulierement à l'arrêté des représentants du peuple du 2 ventôse, concernant les réfugiés ; il remettra au général Bar notre ordre portant sa suspension provisoire.

« *Le général en chef de l'armée de l'Ouest,*
« Signé, TURREAU. »

Huché ou Huchet était simple soldat recruteur avant la révolution. Sa bravoure et son zèle républicain le firent monter au grade de général, sans lui donner ce qui lui manquait pour occuper dignement un si haut rang.

Arrivé à Luçon, il écrivit aux municipaux, le 12 germinal an II, une lettre dans laquelle il leur rappelait qu'ils avaient promis à son prédécesseur et à lui-même le casernement des troupes, et, passant des plaintes aux menaces, leur déclarait qu'il se casernerait « militairement » lui-même, « sous deux fois vingt-quatre heures », et placerait de préférence les « citoyens » sous ses ordres « chez les citoyens composant la municipalité », et cela par tous les moyens « de rigueur », puisque ceux « honnêtes » qu'il avait employés, n'avaient pas suffi.

Quelles douces prévenances pour les bons municipaux !

« Je vous préviens aussi, citoyens, ajoutait-il, que je suis fort mécontent de la malpropreté de votre cité, qui regorge de saleté boueuse, ce qui porte en général une insalubrité des plus dangereuses. Je sais que depuis quatre mois vous avez négligé cette partie. Si, sous deux fois vingt-quatre heures, aussi, vous n'ordonnez pas à chaque propriétaire ou locataire de nettoyer ou enlever les boues et ordures de devant chez lui, je commanderai militairement, (car il faut ici parler ce langage) à des piquets de corvée qui seront pris parmi les soldats commandés à l'ordre, de prendre avec des pelles ou autres instruments, les ordures pour les rentrer dans les boutiques, cuisines, salles, etc., de chaque particulier. Si vous connaissez l'esprit du soldat, vous présumez combien il s'empressera de surcharger cet ordre, en y ajoutant le plaisir de bouer les appartements. J'enverrai demain copie de cette lettre aux représentants du peuple pour leur faire connaître combien on est ladre ici à faire le bien.

« Salut et fraternité. HUCHÉ. »

La réponse de la municipalité, datée du même jour, 12 germinal, dit en substance que la maison destinée au casernement des troupes, ayant été dégradée par les soldats qui y ont précédemment logé, a besoin de réparations pour être rendue habitable. La municipalité manque d'argent et de bras ; elle fera de son mieux et avec le plus de célérité possible. Elle s'occupe aussi de l'enlèvement des boues, travail d'autant plus difficile que, Luçon reposant sur un sol calcaire, qui s'écrase facilement, la boue se forme de nouveau à mesure qu'on l'enlève.

Le même jour, arriva à la municipalité une nouvelle lettre, par laquelle Huché lui disait qu'il n'agréait pas ses excuses, qu'il la priait de se référer à sa première lettre pour le casernement, et que, pour l'enlèvement des boues, on pouvait facilement l'obtenir au moyen d'une « proclamation à chaque citoyen. » — « Moi-même, sans l'attendre, ajoute-t-il, je vais commencer à montrer l'exemple. Je vous préviens, en outre, que n'étant pas accoutumé à être berné, je remplirai mes devoirs, dans toute la force du terme. »

Poussé à bout par cette insistance et par les menaces que faisait Huché de dénoncer l'affaire aux représentants du peuple, « le conseil général permanent de Luçon lui répondit, séance tenante, 12 germinal an II, qu'il n'était pas accoutumé à « berner les généraux de brigade, pas même le général de brigade Huché, » qu'il connaissait « le décret du 14 frimaire et qu'il savait en remplir les dispositions. »

Le style ferme et laconique de cette réponse, qui contrastait avec celui des premières lettres de la municipalité, étonna Huché et l'invocation d'une loi récente de la Convention l'intimida. Il s'excusa à son tour, en disant que, engagé dans les combats du Bocage, où les lois de la République parviennent difficilement, il ignorait celle qu'on lui opposait, et qu'il priait le conseil général de la commune de la lui envoyer « sur-le-champ », afin qu'il pût « s'y référer. » Huché, pour dissimuler autant que possible son humiliation, fit signer à sa place « son adjoint » Albert Martho.

Le conseil répondit que, n'ayant que le seul exemplaire officiel du décret du 14 frimaire, et ne voulant pas qu'il sortît du greffe de la commune, il laissait le général libre de « venir en prendre communication », si cela lui plaisait.

Le lendemain, 13 germinal, Huché, prenant un air félin, écrivit aux municipaux que c'était « avec la plus vive satisfaction » qu'il apprenait la résolution prise par les habitants d'enlever les boues et de nettoyer les rues. Il insiste sur les avantages qu'en recueillera la population, au point de vue de la salubrité :

« On me donne ici, dit-il, la réputation d'homme méchant; qu'on sache que je suis et serai toujours républicain, et que ce titre efface de ma conduite toutes les méchancetés et qu'on doit (si l'on veut bien m'apprécier) me regarder juste et sévère, s'il le faut.

« Je défie la haine de l'habitant et du militaire par la conduite que j'ai toujours tenue, et, malgré eux, ils reviendront de leur fausse impression, sans que j'en diminue rien : je prévois même que ma conduite présente me méritera leur confiance, leur attachement et leur estime : c'est toujours ce que j'ambitionne. Travaillez au casernement et vous préserverez bien des soldats de la corruption, seul et principal sujet pour lequel je le désire, outre la promptitude du rassemblement au besoin de la troupe à mes ordres.

« J'ai arrêté mes dépêches, citoyens, parce que j'ai vu avec sensibilité et reconnaissance que vous avez essayé de prendre en considération mes demandes. Si quelques insouciants ont été réfractaires à vos ordres, prenez-en note. J'exécuterai, citoyens, l'enlèvement des boues, dussé-je payer de ma poche les soldats pour l'exécution de mes sollicitations et ordres auprès de vous... »

Sous ce ton, hypocritement radouci, couvait le feu de la haine.

Le lendemain, 14 germinal, Huché prit un autre langage. En vertu d'un ordre du Comité de Salut public, il ordonna aux municipaux de faire remettre, dans le délai de vingt-quatre heures, toutes les armes des habitants, et menaça la ville, une fois ce délai passé, de la soumettre à un traitement rigoureux, si elle n'avait pas obéi.

« Je vous préviens aussi, dit-il ensuite, que, le 16 de ce mois, je disposerai des détachements pour fair évacuer les grains et fourrages des

communes, métairies et habitations de la Plaine, conformément à mes ordres. J'avais écrit au général en chef pour infirmer ou confirmer cet ordre, en lui observant que son silence me servirait de confirmation. Disposez les habitants de votre commune à se précautionner. Et vous, citoyens, je vous requiers et ordonne, s'il le faut, de faire tenir sur la place les voitures pour le transport des grains et fourrages, afin de les verser, avant l'incendie, dans les greniers de la République, le tout sous votre responsabilité. Salut et fr.

« Signé, HUCHÉ. »

Pour ce qui est des armes, la municipalité allégua que la ville de Luçon était dispensée du désarmement; elle déclara, de plus, que les fusils qui étaient dans la maison commune ne provenaient pas de désarmements de communes non exemptes, mais appartenaient aux habitants. Huché répondit que ces armes provenaient certainement de quelques désarmements et qu'il exigeait, en conséquence, qu'elles fussent déposées à l'arsenal.

« La municipalité doit avoir des armes; si elle n'en a pas, elle les a distribuées le jour que la générale battit, et cela contre mon ordre, mon avis, et contre ceux du Comité de salut public : jamais des armes déposées n'ont dû être rendues ou distribuées sans les ordres du chef de la troupe armée. Elle ont été apportées par ordre et n'ont pu être rendues que par cette conséquence : si les armes ont été rendues, elles peuvent donc servir au service. Encore une fois, en ma qualité de général ici, j'ordonne aux officiers municipaux, puisqu'il faut parler ce ton énergique, de faire ordonner ou d'ordonner la remise des armes au magasin ou arsenal; je dis plus, c'est que je me propose, en cas de refus de cet ordre de la part de la municipalité et des citoyens, de faire suivant la loi des visites domiciliaires, en protestant que je ferai incarcérer celui, celle ou ceux qui n'auront pas satisfait au présent désarmement et d'en informer les représentants.

« Salut, inimitié ou fraternité.

« HUCHÉ, général de brigade. »

Il fallut obéir.

Pour ce qui est des voitures, la municipalité, réunie le 15 germinal, dut prendre en considération l'ordre de Huché. Elle écrivit, en conséquence, aux communes de Vouillé, de Lairoux, de Sainte-Gemme, de Chanais, des Magnils, de la Claye, de Grues, de Péault,

de Saint-Denis-du-Pairé, de Mouzeuil, de Nalliers, de Champagné, de Puyravault, de Chaillé-les-Marais et de Corps.

Une nouvelle difficulté s'éleva, lorsqu'il fallut porter les lettres à leur destination. La municipalité recourut à la gendarmerie. Huché prétendit que la gendarmerie ne devait obéir qu'à lui et ne voulut pas que les gendarmes portassent les lettres. La municipalité réclama, le jour même, auprès du district, contre cet abus de la force ; mais, en attendant satisfaction, elle avertit les communes : car, dès le lendemain, 16, elle prévenait Huché que « cent quatre voitures attelées » étaient arrivées à Luçon, et qu'à chaque instant, il en venait d'autres. Elle priait le général d'indiquer les diverses destinations qu'il voulait donner à celles qui n'en avaient pas encore.

Huché avait autre chose à faire que de s'occuper de voitures et de conservation de subsistances : ce qu'il lui fallait, c'était la destruction et le sang. Il écrivit donc aux municipaux de prendre soin de la garde de leur ville et, déjà teint du sang qu'il avait fait couler dans de précédentes excursions, il s'apprêta à une nouvelle apparition sur le théâtre d'horreur où il faisait fonctionner ses troupes. Divisée en trois colonnes, son armée brûlait et tuait sans merci dans le pays compris entre Luçon, Sainte-Hermine, Chantonnay, la Chaize-le-Vicomte et la Claye. Huché s'échappait de temps en temps de Luçon pour aller les animer par sa présence. Il avait d'ailleurs des lieutenants, Martinière entre autres, qui secondaient ses vues avec un zèle féroce. Chose digne de remarque, c'est que, de l'aveu du représentant Lequinio et des républicains de Fontenay et de Luçon, les massacreurs aux gages de la République n'épargnaient guère plus les républicains que les royalistes. Que leur importait l'opinion des victimes, pourvu que le sang arrosât les sillons ! La *Marseillaise* faisait merveille.

Mais, avant de partir, il avait eu la précaution d'interdire les réunions de la *Société populaire*, dont nous avons parlé. Dès le 13 germinal, il avait adressé à la Société des plaintes amères, dans une lettre qu'a publiée le représentant Lequinio :

« Les sociétaires, ordinairement et vraiment républicains, disait-il, se

donnent à respecter par leurs discours, et non par les sarcasmes, les impertinences : ceux de Luçon (en partie, du moins), sont dans ce dernier cas, et surtout vis-à-vis de moi, qui suis sociétaire.

« Toute Société a des droits à la surveillance; mais cette surveillance ne doit jamais tendre à affaiblir les autorités militaires que j'exerce, impitoyablement, sévèrement, mais avec justice, dans cette place où les factieux, les malveillants, prétendent primer. Depuis mon arrivée dans cette place, je ne vois que des intrigants, des gens à prétention, pour me retirer la confiance d'une troupe que j'ai à commander. On prétend désarmer mes officiers; on prétend me désarmer moi-même, moi qui ai l'ordre du désarmement des communes de la Vendée, ressortissantes de mon commandement. Si la Société de Luçon tend à ce but, elle doit avoir une sentinelle, et cette sentinelle sera encore à mes ordres.

« Depuis quand une Société emportera-t-elle (surtout dans la Vendée) sur les pouvoirs militaires, surtout à Luçon, qui, sans les habitants de la Plaine, serait la première à lâcher, si les brigands s'en fussent rendus ou s'en rendaient maîtres ?...

« Je commande ici avec le caractère d'un républicain, d'un loyal sans-culotte. Ni les motions, ni les partis, ni les cris, ni les menaces et leurs effets ne me feront changer ni craindre. Il est préjudiciable, sans doute, à la Société, par rapport à ses fonctionnaires de ne plus voir un général complaisant; mais qu'y faire ? C'est un malheur pour elle; elle s'en consolera en regrettant mon prédécesseur, peut-être victime (par sa faute) de ce trop de complaisance, que je n'effectuerai jamais : car il n'entre dans mon caractère que la droiture et la justice. Une partie de la Société peut me ressembler, mais non la majorité.

« Salut et fraternité, HUCHÉ. »

Le lendemain, 14 germinal, Huché publia un ordre de sûreté militaire, dans lequel il est dit :

« Vu l'esprit de parti qui règne dans la société prétendue populaire de la commune de Luçon, qui ne tend à rien moins qu'à corrompre la confiance qu'on doit avoir à notre commandement....

« Nous, général de brigade, commandant la division de Luçon, déclarons suspendre et défendre les tenues et séances de cette Société.... »

Il fit signifier son ordre au citoyen Pillenière, président de la Société, par l'adjudant de place, Vicaire. Il fit « commander un piquet de vingt-cinq hommes » pour en assurer l'exécution, et il partit en guerre.

Deux mots de la lettre de Huché à la Société populaire montrent que déjà, à Luçon, un parti puissant songeait à mettre par la force fin à sa tyrannie sanguinaire. La Société, se fondant sur ce qu'elle avait droit de « surveillance, » songeait à le désarmer, lui et quelques-uns de ses officiers : « On prétend désarmer mes officiers, dit-il, on prétend me désarmer moi-même. » Le lecteur verra bientôt que ses craintes n'étaient pas sans fondement.

Il se rendit à Sainte-Hermine et, dès le 18 germinal, le comité de surveillance de cette ville écrivait à la municipalité de Luçon que l'incendie du Port-de-la-Claye, poste qui couvrait Luçon et une partie de la Plaine contre les tentatives des Vendéens et les projets incendiaires dont devait « être victime une contrée dévouée à la république, portait à croire que le « scélérat » avait des intelligences avec les Vendéens et servait secrètement leur cause.

La municipalité de Luçon était réunie en conseil et écrivait elle-même au représentant du peuple Magnan, lorsque cette lettre lui arriva. Elle fut heureuse de pouvoir la joindre à sa propre plainte. Cette plainte montre peu de compassion pour les habitants du Bocage, et beaucoup pour ceux de la Plaine. Elle rappelle les ordres de Huché d'enlever les blés, fourrages et denrées du Bocage et de mettre le feu aux maisons.

« Si cet ordre, tout rigoureux qu'il est, eût été littéralement exécuté, dit-elle, le conseil général de la Commune de Luçon n'eût jamais élevé la voix; mais Huché a renchéri, et les exécuteurs de cet ordre s'en sont absolument écartés. D'abord Huché ou ceux qu'il a employés devaient retirer les grains et fourrages; il n'en a rien été fait, et même aucuns moyens n'ont été pris pour les soustraire à la voracité des flammes. Trois colonnes ont marché à la fois sur le territoire que nous venons de décrire, et ont mis le feu aux maisons, granges et métairies, sans avoir fait enlever les grains, qui sont une propriété nationale si précieuse dans les conjonctures présentes.

« Ce fait est attesté par l'inspection des lieux, par des commissaires envoyés par les autorités constituées et par le témoignage des habitants. En second lieu, d'après la démarcation de la ligne tracée par le général Turreau, les bourgs du Simon et la Vineuse ne devaient pas être livrés aux flammes. Eh bien! ces deux communes et tous les grains qu'elles ren-

fermaient sont devenus la proie du feu, soit par défaut de connaissance de la topographie du pays ou malveillance. Ces deux délits sont trop préjudiciables à l'intérêt du pays et à l'intérêt général de la République pour que nous puissions garder le silence. Nous ne décrirons pas les atrocités particulières commises par les chefs de colonnes, et particulièrement par Goy la Martinière, un d'eux. Nous te renvoyons à notre lettre ci-jointe au Comité de Salut public. Nous te prions de vouloir bien l'étayer de toute ton éloquence et d'être convaincu surtout qu'elle ne contient que vérité. Les faits y avancés sont attestés par un nombre de témoins dignes de foi, et ce n'est pas quand la probité et la vertu sont à l'ordre du jour, qu'on peut impunément les violer ouvertement.

« Nous comptons sur tes bons offices, et c'est peut-être à ton zèle connu pour les intérêts et le salut de la République que nous devrons le salut d'un district qui fait refluer ses grains jusques à Bordeaux, après avoir alimenté les villes de La Rochelle et Rochefort.

« Salut et fraternité. »

Les municipaux de Luçon prient le citoyen représentant de faire part de leurs « malheurs au Comité de Salut public », et de lui porter leurs « justes réclamations. »

Ils avaient commencé à rédiger cette plainte le 17 germinal, et avaient terminé le 18 ou le 19, car la lettre de Sainte-Hermine est du 18.

ABBÉ DU TRESSAY.

(*La suite à la prochaine livraison*).

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE TOMBEAU DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE, par M. l'abbé Henri Soreau. — In-8°, 15 pp. Nantes, chez les libraires. — Prix : 30 cent.

Ceux de nos lecteurs qui habitent Nantes connaissent tous l'excellent opuscule de M. l'abbé Soreau ; mais ailleurs, mais au loin, il peut ne pas en être ainsi, et nous voudrions que cet opuscule fût en toutes les mains, comme une préparation essentielle pour bien juger le nouveau monument dont s'est enrichie notre cathédrale. — Une préparation ! me direz-vous ; mais est-ce qu'on a besoin d'être préparé pour apprécier un objet qu'on a sous les yeux ? — Oui, certes ; toute œuvre d'art doit être interprétée pour être bien comprise du premier coup. Winkelman n'a pas consacré moins de deux pages à décrire et interpréter l'*Apollon du Belvédère*, dont on peut bien dire cependant que toutes les beautés sont à nu, et ces pages sont fort belles. Chez nous, l'un de nos historiens s'est complu, il y a quarante ans, à énumérer, à admirer, une à une, toutes les richesses de notre tombeau des Carmes, et tel qui croyait le bien connaître, s'est aperçu qu'il ne le connaissait qu'à demi. L'interprétation est donc toujours utile, mais de plus elle est quelquefois nécessaire.

Lorsque je vois, par exemple, François II et Marguerite de Foix couchés sur leur tombe, dans toute la pompe de l'appareil ducal, avec un lion idéal et une charmante levrette à leurs pieds, j'éprouve une jouissance que je ne retrouve plus dans la vue d'un cadavre

sous son linceul, ce linceul fût-il de soie. J'irai plus loin et je dirai que les anges qui soutiennent les oreillers du duc et de la duchesse sont infiniment plus poétiques à l'œil que la croix sur laquelle est cloué Jésus-Christ. Mais, à côté de ce plaisir des yeux, ne peut-il y y en avoir un autre, que j'appellerai une haute satisfaction de la pensée, et qui résultera même de la vue d'un cadavre, lorsque ce cadavre est là comme le *Rien* devant le *Tout,* comme l'expression la plus saisissante de cette vérité, que toute grandeur n'*est* quelque chose que par CELUI QUI EST; c'est la traduction en marbre du cri sublime de Massillon devant le cercueil de Louis-le-Grand : *Dieu seul est grand, mes frères !* Or voilà précisément ce qui frappe dans le tombeau de notre illustre compatriote.

Ecoutons maintenant M. Soreau : « Sous le portique est couché le héros de Constantine et le soldat du Pape, dormant son dernier sommeil. Les draperies du linceul allongent sur lui leurs plis solennels. La face est découverte ; ce mâle visage, endurci par le soleil et la poudre, a triomphé de la mort et l'a transfigurée sans la faire oublier. Derrière l'ombre qui s'abaisse majestueusement sur ce masque calme et reposé, on saisit encore le rayonnement de sa mâle énergie, de la dignité de sa vie ; on contemple le miroir de sa pure conscience. Cependant la mort l'a touché. L'épée loyale qui a servi les deux plus grandes causes pour lesquelles on peut combattre ici-bas — Dieu et la patrie — est tombée de sa main inerte ; le crucifix seul reste! etc. »

Et Mgr Freppel : « Voyez-le tel que le ciseau d'un sculpteur célèbre a su le représenter, transfiguré par la mort, la main droite sur son crucifix, la main gauche sur la garde de son épée et la tête tournée vers le ciel, comme pour murmurer, une dernière fois, la devise de ses pères : *Spes mea Deus !* »

L'interprétation est ici tellement naturelle qu'elle se présente au jeune prêtre comme au grand évêque, et trouve pour s'exprimer presque les mêmes termes.

M. Soreau étudie ensuite chaque partie du monument, les demi-

reliefs *qui rappellent ceux de Donatello et de Jean Goujon*, les petits anges *caressés par un savant ciseau*, les coquilles *qui se mêlent à la flore des montagnes*, les rinceaux *qui laissent échapper de leurs fines ramures des palmettes gracieuses*, le symbolisme même des marbres s'harmonisant, dans une haute pensée, avec *la note sévère des bronzes;* puis il s'arrête longtemps, comme l'eût fait Winkelman, devant les quatre statues allégoriques des angles. Partout on reconnaît l'âme du chrétien et le profond sentiment de l'artiste.

Ces quatre statues représentent, on le sait, le *Courage militaire*, la *Charité*, la *Foi* ou la *Prière* et la *Méditation*. M. l'abbé Soreau a pris cette dernière pour la statue de l'*Histoire;* c'est une erreur que j'avais moi-même commise ; Mgr Freppel nous a éloquemment remis dans le droit chemin. La statue de la *Méditation* n'avait-elle pas, en effet, sa place naturellement marquée près du tombeau de La Moricière, de ce hardi chercheur qui étudiait tout, approfondissait tout, et mettait à profit l'exil, pour aller à la conquête de la vérité ? On a comparé la statue du *Courage* au *Penseur* de Michel-Ange ; M. l'abbé Soreau traite même cette question avec un savoir et un tact exquis ; mais ne pourrait-on pas aussi bien comparer l'austère vieillard qui personnifie la *Méditation* au sombre *Penseur* de Florence ? Tous les deux sont absorbés par la pensée ; mais le Florentin cherche et ne trouve pas encore ; on lit dans sa pose l'incertitude de son esprit ; c'est le travail de la méditation ; le nôtre médite aussi, mais la gravité calme et sévère de ses traits indique qu'il ne cherche pas en vain ; la conviction naît dans son âme, c'est le fruit de la méditation. Rien d'admirable comme ces nuances lorsqu'elles sont traitées par la main du génie.

M. l'abbé Soreau décrit les quatre statues avec amour, *con amore*, suivant le mot italien. Il admire et fait admirer l'énergie sans effort du guerrier, le sentiment de *recueillement* et de *sollicitude* de la jeune mère, et cette *modestie toute chrétienne* qui semble refléter le profil des *madones raphaëlesques*. « Si l'œil s'arrête parfois inquiet, ajoute-t-il, devant la morbidesse des bras, l'élasticité si animée des chairs, devant tout ce qui, serrant de près

la nature, semble tenir l'artiste sur une pente dangereuse, » il oublie bientôt toute réalité vulgaire pour ne *penser qu'à l'idéal, au symbole, au sentiment intime.*

Ce qui semble *triompher* dans la statue de la *Foi,* ce qu'admire surtout M. Soreau, c'est la *simplicité,* c'est l'*effusion de cette enfant qui s'élance vers son Dieu* et figure si bien l'essor ardent de l'âme. Et il conclut ainsi : « Au point de vue de l'art, malgré quelques détails qui ne peuvent passer à travers les mailles de la critique, on peut dire que (ce monument) est une œuvre vraiment inspirée. »

M. l'abbé Soreau n'établit d'ailleurs aucun parallèle entre l'œuvre de M. Dubois et celle de Michel Colomb, et il fait bien peut-être, car les comparaisons clochent toujours lorsqu'il s'agit de monuments *incomparables.* Puisque j'ai cependant parlé de l'un à propos de l'autre, qu'on me permette un dernier mot. Ce qui charme, dès l'abord, dans le tombeau de François II, c'est la grâce naïve. On dirait une page de Joinville ou de saint François de Sales, et l'on sait l'impression que font ces pages, même lorsqu'on vient de lire nos meilleurs auteurs du XVIIe siècle ; ou, pour rester dans le domaine de l'art, on se rappelle les célestes créations de Fra Angelico ; mais, après Fra Angelico, et sans sortir du cloître, on trouve encore Fra Bartolommeo, et si le *Saint Marc* du palais Pitti ne nous présente plus l'art sous son aspect mystique, il nous l'offre du moins, à coup sûr, sous un aspect éminemment grandiose.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE AVANT 1789, par M. Léon Maître, archiviste du département, membre de la Société de l'Ecole des Chartes, officier d'Académie. — Un vol. in-8°, de 600 p. — Pour faire suite à l'*Histoire des Hôpitaux de Nantes* [1].

Il y a, dans l'histoire des institutions bretonnes, une partie trop

[1] L'ouvrage sur lequel nous appelons l'attention de tous ceux qui s'intéressent au sort des classes malheureuses, va paraître à la fin du mois de janvier. Il ne sera tiré qu'à 150 EXEMPLAIRES. Les personnes qui désirent le recevoir voudront bien adresser à l'auteur un mandat de poste, rue Sully, impasse Vignole, 1, à Nantes. Le prix, pour Nantes, est de 8 fr., et de 9 fr., s'il est envoyé par la poste en dehors de la ville.

méconnue, trop peu étudiée et sur laquelle tous les esprits sérieux appellent la lumière : c'est le fonctionnement des œuvres de bienfaisance. L'ancien régime que nous essayons souvent de juger, nous ne le connaissons que très imparfaitement sous bien des rapports. Que savons-nous de la vie administrative, des vertus civiques de nos pères, des relations des différentes classes de la société entre elles? Presque rien. Nos écrivains se plaisent à nous peindre la cour brillante des princes, les séances des États provinciaux, les faits d'armes de nos héros sur terre et sur mer, les luttes intestines des cités, les conjurations des ambitieux, les entrées pompeuses des prélats dans leur ville épiscopale, et ils laissent planer une obscurité fâcheuse sur le monde inférieur où s'agitait la masse laborieuse de la Nation. Ils omettent de nous dire ce qu'était le rôle du Clergé et de la Noblesse au milieu du peuple et comment le Tiers-État lui-même, unissant ses efforts à ceux des deux premiers ordres, contribuait au soulagement des victimes du sort, de la faim, du travail, de l'imprévoyance et de la maladie. Et pourtant, que de pages intéressantes et curieuses à écrire sur ce beau sujet : *Les institutions de charité en Bretagne* !

On peut s'en rendre compte en parcourant, avec le livre de M. Maître, la seule contrée du comté nantais, qu'il vient d'explorer à l'aide des documents originaux dont il a la garde. Les recherches auxquelles il s'est livré sur les léproseries, les aumôneries, les hôpitaux généraux et les bureaux de charité, lui ont permis de recueillir une foule d'observations qui apportent un attrait tout nouveau à l'étude de nos monuments religieux, à la description de nos sites pittoresques et au tableau de nos routes anciennes. Il ressort de ses remarques que les îles de la vallée de la Loire et les lieux élevés étaient regardés comme les plus propres au traitement des maladies contagieuses. En pointant sur la carte chacune de ses découvertes, les léproseries forment sur la rive gauche, comme sur la rive droite du fleuve, une ligne d'établissements qui se continue d'un côté depuis la Madeleine de Chantoceaux jusqu'à celle de Frossay, de l'autre depuis la Madeleine de Varades jusqu'à celle de

Donges. Sur les bords de la mer, on constate également une suite de maladreries depuis Saint-Laurent de Bourgneuf jusqu'à Saint-Michel de Piriac.

Dans l'intérieur des terres, les lépreux étaient installés presque partout auprès d'un bois et d'un étang, ou d'un cours d'eau, toujours sur le bord d'un grand chemin et très souvent près d'un pont, à la rencontre de plusieurs routes, sur la limite de deux ou trois paroisses. Quand les documents ont fait défaut, l'auteur s'est empressé d'interroger la tradition locale, les noms de lieu, le vocable des chapelles isolées et l'emplacement des cimetières abandonnés. Il est arrivé ainsi à établir que chaque paroisse avait au moins une ou deux léproseries.

Les aumôneries destinées ordinairement aux voyageurs n'étaient guère moins nombreuses. Elles s'élevaient sur le passage des grands chemins et à la porte des villes. Il était d'usage que le passant y séjournât un jour et une nuit quand il était valide, mais il n'y avait pas de terme fixé, quand un mal quelconque l'empêchait de continuer sa route. M. Maître nous montre qu'il n'y a pas la moindre ressemblance entre nos hôpitaux modernes et ceux du moyen âge : ces derniers étaient aussi petits que les nôtres sont vastes. Ils se composaient en général d'une chapelle, d'une grande salle commune, de quelques chambres pour séparer les sexes, d'un jardin et d'un cimetière. Pontchâteau, le Loroux, la Chapelle-Glain, Saint-Père-en-Retz et bien d'autres bourgs, aujourd'hui dénués de tout abri pour les indigents, possédaient au XVe siècle des établissements hospitaliers.

L'histoire des hôpitaux généraux, qui commence au règne de Louis XIV, nous fait assister à de nouvelles fondations charitables, non moins utiles que les précédentes ; elle nous peint les embarras du pouvoir, en face du fléau toujours grandissant de la mendicité et les tentatives de chaque ville pour contraindre au travail les parasites du corps social. A la suite des guerres civiles et des famines du XVIe siècle, la misère avait fait tant de victimes dans tout le royaume, que la sécurité publique était fréquemment troublée par

la multitude et l'audace des vagabonds. Les rues, les places, les églises elles-mêmes, malgré les poursuites de la maréchaussée, étaient sans cesse inondées de fainéants qui réclamaient l'aumône d'un ton impérieux, d'effrontés qui simulaient des infirmités à l'aide de drogues irritantes, ou de faux pèlerins qui voyageaient par bandes, pour intimider plus sûrement les passants. Louis XIV leur déclara une guerre implacable, en déployant contre eux toutes les rigueurs de sa justice, et pour que les vrais pauvres fussent assistés, il invita les villes et les gros bourgs à fonder des hôpitaux généraux. Le duc de Chaulnes, secondé par le Père Chaurand, parvint à en fonder un grand nombre en Bretagne. Dans le comté nantais, Ancenis, Blain, Bourgneuf, Châteaubriant, Clisson, le Croisic, Guérande, le Loroux, Machecoul, Nantes, Paimbœuf et Pornic, répondirent aux désirs du monarque.

Les paroisses qui n'avaient que des ressources modiques, organisèrent des confréries et des bureaux de charité, qui firent d'abondantes distributions pendant les deux derniers siècles. Dans la quatrième partie de son ouvrage, M. Maître fait ressortir tous les services rendus par ces institutions, dues à l'initiative de saint Vincent de Paul et dont les bureaux de bienfaisance modernes ne sont que la copie. Les noms de toutes les personnes qui ont contribué par leurs dons, par leurs legs ou par leur dévouement personnel, à la fondation ou à l'existence des établissements charitables, ont été fidèlement recueillis par l'auteur. Il a également indiqué les communautés religieuses qui ont participé à l'administration intérieure, sans omettre l'état des ressources mises à leur disposition par les *pères des pauvres*.

On le voit, il y a plus d'un enseignement à tirer du livre que nous annonçons.

Cette ancienne société, si rude d'abord, puis si amoureuse du faste et des plaisirs, n'a pourtant pas laissé une seule infortune dans le dénuement; elle a pratiqué la bienfaisance la plus large et trouvé un soulagement à toutes les misères. Elle a été si ingénieuse dans la recherche des meilleurs moyens d'assistance qu'elle ne

nous a rien laissé à inventer, pas même les fourneaux économiques. A l'époque où les classes de citoyens semblaient le plus étrangères les unes aux autres, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État se confondaient dans une seule assemblée pour créer une œuvre de bienfaisance. Toute distinction sociale s'effaçait dès qu'il s'agissait de l'exercice de la charité. Les femmes de haute naissance elles-mêmes sollicitaient l'honneur de porter l'habit de sœurs des pauvres et prenaient la direction des hôpitaux. On peut donc dire en toute vérité qu'aucun pays n'a mieux compris que le nôtre la parabole évangélique du bon Samaritain.

VIE DE M. DUPONT, d'après ses écrits et autres documents authentiques, par M. l'abbé Janvier, doyen du Chapitre de Tours. — Tours, 1879, 2 in-8° de XVI-532, 564 pages. — Prix : 12 fr.

VIE DE LA SŒUR MARIE DE SAINT-PIERRE DE LA SAINTE FAMILLE, RELIGIEUSE CARMÉLITE DU MONASTÈRE DE TOURS, d'après ses écrits et autres documents authentiques. — Tours, monastère du Carmel; item, Oratoire de la SAINTE-FACE, 1879, in-12 de XX-382 pages. — Prix : 3 fr.

Les deux ouvrages sur lesquels nous voudrions appeler aujourd'hui l'attention du lecteur, ont droit d'intéresser spécialement la Bretagne, notre Province pouvant revendiquer à plus d'un titre comme lui appartenant les deux personnages dont lesdits ouvrages retracent les actions de piété et de charité, et les vertus héroïques. Le premier, il est vrai, n'était pas né dans notre pays, mais sa famille en était originaire; il y comptait des parents, il y a entretenu des relations nombreuses. Quant à la seconde, elle nous appartient pleinement par sa naissance, par sa famille, par la meilleure partie de sa vie.

Ces deux vies, si différentes à certains égards, se trouvent cependant aussi avoir plusieurs points de contact, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la religieuse Carmélite, plus jeune d'âge, d'une naissance obscure et privée d'instruction, a été néanmoins l'inspiratrice et en quelque sorte la directrice du noble gentilhomme, qui joignait à l'éclat de la fortune les avantages d'une éducation distinguée.

Voici en peu de mots comment se résume la vie de l'un et de l'autre :

M. Léon Papin-Dupont, né à la Martinique en 1797, vint achever ses études en France (1815-1821). Rentré à la Martinique en 1821, il se maria en 1827, mais il perdit sa femme dès 1833. Cette perte et d'autres circonstances l'amenèrent à repasser en France avec sa mère et une fille unique. Il vint se fixer à Tours (juillet 1834), qu'il ne devait plus quitter. Il avait une belle fortune et de nombreuses relations de parenté et autres avec le grand monde de Paris et de la Province, mais au bout de quelques années de séjour à Tours, sans rompre ostensiblement avec aucune de ses connaissances, il annonça cependant son intention bien arrêtée de ne plus employer sa fortune et ses loisirs qu'à des œuvres qui lui paraîtraient de nature à procurer la gloire de Dieu, le bien du prochain, le salut des âmes, la régénération de la France. Parmi les premières œuvres dont il s'occupa, et qui lui durent leur établissement à Tours, nous pouvons nommer les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, l'institut (breton par son origine) des Petites-Sœurs des Pauvres, l'Adoration (de la nuit par les hommes, du jour par les dames) du très saint Sacrement, la restauration du culte et de la basilique de Saint-Martin, l'apôtre des Gaules, le patron de la France, etc.; mais il faut convenir que son centre d'attraction, surtout depuis ses rapports avec la sœur Marie de Saint-Pierre, fut le soin de créer une sainte ligue de prières et d'œuvres de pénitence, à l'effet de réparer les outrages quotidiens faits à la majesté divine par le blasphème et la violation du dimanche. De là la dévotion à la Sainte-Face, qui a tant contribué à populariser le nom de M. Dupont, et à laquelle il doit véritablement sa réputation si méritée de thaumaturge.

M. l'abbé Janvier a recueilli avec le plus grand soin et analysé avec une tendre piété tous les faits et documents relatifs à ce culte. Or ils étaient si nombreux (bien que les premiers ne remontent qu'au mois d'avril 1851, date de la première érection de la sainte Image) que l'auteur a dû les classer en quatre périodes, et leur consacrer une bonne moitié de son tome second.

La vie du *saint Homme de Tours* avait été remplie de beaucoup d'épreuves ; c'est le lot ordinaire des privilégiés de Dieu. Les dernières années furent encore signalées par un surcroît d'amertumes et de souffrances : les désastres de 1870 et l'occupation prussienne firent une plaie profonde à son cœur si généreux, si dévoué à la patrie. Les douleurs de la goutte et autres le clouèrent depuis lors dans sa chambre, et l'empêchèrent d'aller chaque jour entendre la messe et communier ; l'isolement se fit autour de lui ; le culte même de la Sainte-Face semble subir une éclipse et ne plus guère se soutenir qu'au moyen de la correspondance. Enfin, après une longue agonie de huit jours, ce parfait chrétien, ce laïque, qui avait exercé un apostolat si fructueux par la prière et par le commerce de lettres, s'endormit doucement dans la paix du Seigneur (18 mars 1876) et alla voir à découvert dans le ciel cette sainte Face qu'il avait tant aimée et tant vénérée sur cette terre de l'exil. Depuis sa mort, diverses grâces et faveurs spirituelles et temporelles ont été obtenues par son intercession, et beaucoup de pieux fidèles espèrent que la cause de sa béatification ne tardera pas à être introduite en cour de Rome. Il serait difficile assurément de proposer aux hommes de nos jours un plus parfait modèle du chrétien, qui vit de la vie commune et ordinaire.

La carrière mortelle de la Sœur Saint-Pierre, sans être aussi longue que celle de M. Dupont, n'a pas été moins prodigieuse, si nous ne nous trompons.

Née à Rennes, le 4 octobre 1816, de parents qui n'avaient d'autre ressource que le travail de leurs mains, Perrine Eluère ne reçut qu'une éducation ordinaire, et n'annonça d'abord aucune disposition particulière pour la vertu. Cependant, dès l'âge de 12 ou 13 ans, elle se sentit appelée au Carmel, mais son directeur, M. l'abbé Panager, mort récemment curé de Saint-Étienne, l'éprouva longtemps avant de lui permettre de suivre son attrait. Cette épreuve lui fut salutaire à tout point de vue, principalement pour lui apprendre à supporter les humiliations et à prier avec ferveur. Ses vœux furent enfin exaucés en 1839 : le 13 novembre de

cette année, elle entra au Carmel de Tours et y fit profession le 8 juin 1841. Le Seigneur, qui voulait en faire son instrument pour établir l'œuvre si importante de la Réparation des outrages faits à la majesté divine par le blasphème et la violation du dimanche, se communiqua à elle dès l'époque de son noviciat, lui donna de grandes lumières sur la dévotion à la sainte Enfance de Jésus, et la rendit un parfait modèle de simplicité et d'humilité. Ce ne fut néanmoins qu'au mois d'août 1843 qu'il lui donna mission et commandement pour instituer l'œuvre de la Réparation. Sa supérieure la rebuta d'abord, mais quand elle eut été guérie par l'intervention de la sœur, d'une maladie jugée incurable, elle dut bien se rendre, et permettre d'en référer d'abord aux directeurs, puis à l'archevêque de Tours.

Les premières communications relatives spécialement au culte de la *sainte Face*, considérée comme *instrument et signe de la réparation*, appartiennent aux mois de juillet-octobre 1845. Il ne s'agissait de rien moins que d'établir une confrérie en l'honneur de la sainte Face pour la réparation des blasphèmes. La sœur ne réussit pas malgré ses efforts à l'établir à Tours, mais elle contribua puissamment à ce qu'elle fût fondée à Saint-Dizier, au diocèse de Langres (juin 1847). En outre elle eut le bonheur (fév. 1848) de voir une affiliation se former à Tours. C'est alors qu'elle s'écria : Ma mission sur la terre est finie, je ne tarderai pas à mourir (*Vie*, p. 293).

Elle mourut, en effet, le 8 juillet suivant, de la mort des justes, après des mois de douleurs les plus cruelles, supportées avec une patience inaltérable.

Elle avait opéré plusieurs prodiges de son vivant : on lui en attribue encore depuis sa mort.

Telles sont en substance ces deux admirables vies. On le voit, la Bretagne continue d'être la terre de la sainteté. Mais notre esquisse ne donne qu'une bien faible idée de l'intérêt et de l'édification qu'on retirera de la lecture de ces deux livres composés sur les documents authentiques par deux auteurs également pieux et compétents en matière d'hagiographie et d'ascétisme.

DOM FRANÇOIS PLAINE.

VIE DE M. DE COURSON, XIIe *supérieur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice,* par un prêtre de Saint-Sulpice. — Paris, libr, Poussielgue frères, rue Cassette, 15.

La lettre suivante, adressée à l'auteur par notre compatriote, Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, est la meilleure recommandation que nous puissions présenter de la *Vie de M. de Courson* :

Paris, le 23 septembre 1879.

Monsieur et cher Directeur,

Vous avez bien voulu me communiquer les épreuves de la vie de M. de Courson ; je les ai lues avec un pieux intérêt.

Je ne crois pas me laisser abuser par l'affection filiale que j'ai toujours conservée à ce vénérable supérieur, en le considérant comme un modèle de la vie sacerdotale.

M. de Courson appartenait par sa naissance à l'une des vieilles familles de notre Bretagne chez qui la foi et la piété sont héréditaires, et Dieu a montré, en sa personne, qu'il ne pouvait guère accorder de meilleure récompense à ces familles qu'en choisissant un prêtre dans leur sein.

La lecture des premiers chapitres de votre livre sera pleine d'attraits pour les membres du clergé de Nantes. Ils y trouveront des noms, des faits, des paroles qui leur rappelleront les plus chers et les plus édifiants souvenirs. Pendant les vingt années de sa vie laborieuse au séminaire de philosophie, M. de Courson fut associé à tout le bien qui se faisait dans le diocèse. Il est peu de familles qui n'aient eu quelques relations avec lui, qui ne lui aient été redevables d'un conseil, d'un encouragement ou d'une consolation.

Les élèves que le jeune supérieur du séminaire de philosophie forma, depuis 1826 jusqu'à 1844, ont désormais parcouru la plus grande partie des années fugitives qui mesurent notre existence en ce monde. Je ne pense pas qu'un seul ait cessé de conserver une profonde reconnaissance envers le prêtre qui personnifia pour eux la paternité du sacerdoce, par la sûreté de sa direction et le dévouement de son amitié. Mais c'est le clergé surtout qui a gardé la mémoire de M. de Courson. La formation des jeunes gens que Dieu

appelait à l'état ecclésiastique, fut l'œuvre de prédilection du vénéré supérieur. Sa sollicitude vraiment paternelle les accompagnait depuis l'enfance jusqu'au sacerdoce et ne les abandonnait jamais dans les travaux et les difficultés de leur ministère.

Cet amour du clergé explique la vocation de M. de Courson pour la Compagnie de Saint-Sulpice. Nul peut-être mieux que lui ne comprit et n'aima sa vocation. Nous sommes les racines, me disait-il un jour, nous devons rester cachés sous terre, définissant par cette parole de douce humilité la vie sulpicienne telle qu'il l'aimait et la pratiquait. Ce n'est pas à moi, Monsieur et cher Directeur, qu'il appartient de dire ce que fut M. de Courson comme sulpicien. La Compagnie, en le choisissant comme supérieur général, a prouvé qu'elle avait reconnu en lui dans un degré éminent l'esprit et la grâce de M. Olier. Le temps de sa supériorité a été court ; il a suffi pour justifier les espérances que ses confrères avaient mises dans sa sagesse.

Il a vécu à Paris dans l'ombre du séminaire ; mais rien de ce qui pouvait intéresser l'Église et le salut des âmes ne lui demeura indifférent. Les élèves de Saint-Sulpice savent, en effet, que Notre-Seigneur met dans le cœur des enfants de M. Olier ce grand amour de l'Église qu'ils ont la mission d'inspirer au clergé. Vous avez recueilli, Monsieur et cher Directeur, quelques-unes des paroles qui nous ont révélé les sentiments de M. de Courson à cet égard. Je les avais entendues de sa bouche ou lues dans les lettres écrites de sa main. Je ne les ai pas relues sans émotion dans votre livre : « Nous sommes toujours occupés devant Dieu des affaires de Rome, écrivait-il en 1847, des angoisses du souverain pontife, des passions qui s'agitent contre les jésuites et aussi de tant d'autres maux qui affligent l'Église de toutes parts. Oh ! combien nous devons gémir et prier ! » Et tournant ses regards vers Pie IX, assis depuis un an sur la chaire de saint Pierre, il ajoutait : « Nous l'aimons tendrement et religieusement sans le connaître. »

« Le cœur d'un prêtre souffre horriblement au milieu des déchirements de la patrie, » s'écriait-il durant les journées de juin 1848.

« Ah ! que ne suis-je un saint ! que ne puis-je détourner les coups de la justice divine et mettre un terme à tant de maux par mes prières ! » Mgr Affre avait donné sa vie pour son troupeau : « Des lueurs d'espérance, » disait M. de Courson, « brillent au milieu des tempêtes. Ces douces lueurs nous ont consolés hier aux obsèques de notre admirable archevêque. Quel peuple que celui de Paris ! quel cœur sous son habit de garde national et sous sa blouse ! Pourquoi faut-il que ce cœur soit souvent égaré par de funestes doctrines ! »

A une tendresse de cœur qui ne fut jamais la faiblesse, s'allia chez M. de Courson une prudence merveilleuse et tout inspirée par les pensées de la foi. C'est l'union de ces deux qualités à un degré très rare qui fut le caractère distinctif du vénéré supérieur de Saint-Sulpice et qui explique l'autorité presque irrésistible qu'il exerça sur les âmes. Ce caractère se révélait dans ses paroles, dans ses moindres écrits. Je me souviens d'avoir un jour, pendant que j'habitais Rome, communiqué une lettre de M. de Courson à l'un des religieux les plus saints et les plus expérimentés de la Compagnie de Jésus. Quand la lecture fut achevée : « Le supérieur de Saint-Sulpice, me dit-il avec un accent que je n'ai pas oublié, est vraiment un homme de Dieu. »

C'est l'impression que ressentiront ceux qui liront votre livre, Monsieur et cher Directeur, et je ne serai pas seul à vous remercier de nous avoir conservé la mémoire de cet homme de Dieu et de ce père vénéré.

Veuillez agréer, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mon dévouement affectueux en Notre-Seigneur.

† François, arch. de Larisse.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — M. Ludovic Prud'homme. — M. Prosper Blanchemain. — M. Charles de Gaulle. — Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon, ancien évêque de Vannes. — M. Poujoulat.

Nous pourrions encadrer de noir cette chronique, car nous n'avons pas moins de six morts à y enregistrer.

Et d'abord, M. Ludovic-Julien Prud'homme, le doyen des imprimeurs de Bretagne, décédé, le 6 décembre, à Saint-Brieuc, dans sa soixante-dix-septième année, emportant l'estime de tous ceux qui l'ont connu et laissant le souvenir d'un homme de bien, dans l'entière acception du mot. La maison qu'il dirigeait, et qui est si honorablement connue, est une des plus anciennes de notre province.

Trois de nos anciens collaborateurs ont été enlevés à peu de distance les uns des autres : — M. Prosper Blanchemain, le 25 décembre, au château de Longefont, dans l'Indre; — M. Charles Mourain de Sourdeval, dans les premiers jours de l'année, à Saint-Gervais (Vendée); — et M. Charles de Gaulle, le 1er janvier, à Paris. Un de nos amis prépare sur M. de Sourdeval une notice, que nous donnerons le mois prochain. Il convient de rendre tout de suite à MM. Blanchemain et de Gaulle l'hommage auquel ils ont droit.

M. Jean-Baptiste-Prosper Blanchemain était né à Rouen le 16 juillet 1816. Reçu avocat en 1838, il entra comme rédacteur au ministère de l'intérieur, dont il devint plus tard sous-bibliothécaire. Il commença, vers 1842, à se faire connaître par ses poésies et ses publications bibliographiques. Il obtint deux mentions aux concours de l'Académie française en 1837 et 1843, et fut reçu maître ès-jeux floraux en 1853. Il y a deux ans, l'Académie française avait attribué un prix Montyon à ses poésies. Il était chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne. — On a de lui *Poèmes et poésies; Foi, Espérance et Charité; Idéal*, poésies; *Poésies complètes; Œuvres poétiques de Vauquelin des Yveteaux, poète normand du XVIIIe siècle; Œuvres inédites de Ronsard; Œuvres*

complètes de Pierre de Ronsard; Œuvres poétiques de François Maynard, etc.

M. Blanchemain nous a donné d'excellentes appréciations sur les *Sonnets et poésies,* d'Emile Péhant, *les Tribuns et Courtisans,* de M. de Laprade, *le Druide du Bocenno,* de M. l'abbé Nicol, *la Fête de Madeleine,* de M. Robinot-Bertrand, et *la Reine de Saba,* de M. le comte de Saint-Jean. Nous avons aussi publié de lui deux remarquables pièces de vers : *Le Mineur de Falun* et *A M. de Beauchesne.*

M. Blanchemain a écrit un très touchant poème sur *notre* admirable Petite-Sœur des Pauvres, qu'il nomme l'*abeille de l'indigent.*

Chaque jour elle sort, et, quêteuse modeste,
Va pour les malheureux butiner quelque reste,
Quelque débris perdu,
Ou ce pain méprisé que, d'une main avare,
Les esclaves jetaient à la faim de Lazare,
Lorsque le maître était repu.

Mais plus active encor que la mouche ouvrière,
Elle n'attendra pas la tiédeur printanière
Pour se mettre en chemin;
Elle ira par la pluie, elle ira par la neige,
Afin que ces vieillards qu'elle abrite et protège
Aient de quoi vivre encor demain.

Que la sainte pitié dans votre cœur s'éveille:
La fleur ne ferme point sa corolle à l'abeille;
Ne repoussez donc pas
Celle qui vient le soir, faible et pauvre elle-même,
Tout bas solliciter, pour l'indigent qu'elle aime,
Les miettes de votre repas.

C'est le jour même du premier de l'an que M. Charles de Gaulle est mort à Paris, à l'âge de quarante-trois ans. C'était une belle intelligence, mal servie par son corps. Nous nous rappelons avoir visité notre collaborateur, il y a déjà longtemps; nous l'avions trouvé assis sur un fauteuil, qu'il ne pouvait jamais quitter, et supportant son état d'infirmité avec la plus chrétienne résignation. Ah! s'il avait eu la liberté du mouvement, comme il se serait empressé d'en user pour voir cette terre d'Armorique dont il était si épris! C'est un sentiment qu'il exprimait avec bonheur dans une pièce *Aux poètes de Bretagne* (*Da varzed Breiz*), que publiait notre livraison de mai 1864:

« Honneur à vous, chanteurs de Bretagne! Mon cœur est au milieu de vous... — A Paris mon corps est retenu, mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau, à tire d'aile, vole vers ses frères qui sont au loin. — Loin de votre pays je suis né,

mais je me suis fait Breton du jour où j'ai appris, mes frères, que les Bretons étaient restés Celtes... — Celui qui a fait cette chanson s'appelle *de Gaulle*; mais il est de Bretagne par le cœur; donnez-lui un nom qu'il mérite. »

Au mois d'octobre suivant, nous faisions paraître cette belle étude, que nos lecteurs n'ont point oubliée : *Les Celtes au XIXe siècle,* éloquent appel aux représentants actuels de la race celtique; puis, un an après, M. de Gaulle étudiait, avec une vraie compétence, *le Mouvement de renaissance de la littérature bretonne,* et, plus tard, *la Littérature armoricaine au commencement de 1866.*

Dieu, nous l'espérons bien, aura exaucé le souhait que le jeune barde lui adressait en breton, dans la pièce citée plus haut :

Ra roio d'e-omp he varadoz,
D'ann evn he neizik er bod roz.

Que Dieu nous donne son paradis, comme au petit oiseau son nid dans le buisson de roses !

Nous citerions volontiers des vers de Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon et ancien évêque de Vannes, qui a succombé, le 13 janvier, à une congestion cérébrale. Il en a écrit, puisqu'il était maître ès-jeux floraux comme M. Prosper Blanchemain, mais nous n'en avons jamais lu.

Mgr Louis-Anne Dubreuil était né à Toulouse le 18 janvier 1808, et touchait par conséquent au terme de sa soixante-douzième année. Il fut sacré évêque de Vannes le 8 septembre 1861, et promu à l'archevêché d'Avignon le 23 octobre 1863. Ses obsèques ont eu lieu le 20, sous la présidence de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier. Mgr Besson, évêque de Nîmes, s'était chargé de prononcer l'oraison funèbre du vénérable défunt. Le même jour, un service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Dubreuil était célébré dans la cathédrale de Vannes, et Mgr Bécel, son successeur sur le siège de Saint-Patern, y officiait pontificalement.

Pour clore cette liste mortuaire, nous adresserons un salut respectueux et sympathique à la tombe de M. Poujoulat, rédacteur de l'*Union,* qui succombait, il y a quinze jours, dans sa soixante et onzième année. La *Revue* ne se bornera pas à cette brève mention; le mois prochain, elle publiera une notice sur cette vie « consacrée tout entière, comme l'a dit l'*Union,* au service de Dieu et de l'Eglise, de la France et du Roi. »

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

AVE MARIA (vers); par Léon Séché.— In-16, 93 p. Paris, lib. Didier.

CONTES POUR LES ENFANTS; par Mme J. Colomb. — In-18 jésus, 191 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 1 fr.

COUTEAUX (LES) D'OR; par Paul Féval. — In-18 jésus, 364 p. Paris, lib. Palmé.

FRANCHISE; par Mme Colomb, ouvrage illustré. — In-8o, 341 p. Paris, lib. Hachette..... 5 fr.

LETTRE DE Mgr ANSELME NOUVEL, ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON, A UN SÉNATEUR, SUR LES PROJETS DE LOI DE M. JULES FERRY. — In-8o, 15 p. Quimper, imp. de Kerangal.

MARIAGE (UN) TAMBOUR BATTANT, comédie en un acte, en prose; par Alfred Guillon. — In-8o, 52 p. Nantes, imp. Leroy.

MANDARINE; par Mlle Zénaïde Fleuriot. Ouvrage illustré de 96 vign. par Delord. — In 8o, 319 p. Paris, lib. Hachette..... 5 fr.

MÉTAPHYSIQUE (LA) DU BEAU; par P. Bouëdron, chanoine hon. — In-12, 19 p. — Nantes, imp. Vincent et Ce.

OBSERVATEUR (L'). Journal catholique de l'Ouest, paraissant tous les samedis, depuis le 1er janvier 1880. — 4 p. in-4o. — Bureaux : Haute-Grande-Rue, 32, à Nantes. — Abonnement annuel, 3 fr. 50. Hors du département, 5 fr. Le numéro, 5 cent.

PETITES NOUVELLES; par Mme Colomb. — In-18 jésus, 192 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 1 fr.

PREMIÈRE (LA) AVENTURE DE CORENTIN QUIMPER; par Paul Féval. — In-18 jésus, 367 p. Paris, lib. Palmé.

QUELQUES MOTS SUR LE MINISTÈRE DES COURTIERS PUBLICS D'ASSURANCES MARITIMES; par Alfred de Courcy, administrateur de la Compagnie d'assurances générales. — In-8o, 20 p. Paris, imp. Chaix.

RAPPORT SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT, présenté au Conseil général de la Vendée, le 24 avril 1879; par M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée, conseiller général. — In-8o, 16 p. La Roche-sur-Yon, imp. Yvonnet.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES ET HAGIOGRAPHIQUES SUR SAINT LUPIEN DE REZÉ; par M. l'abbé A. Cahour, ancien président de la Société archéologique de Nantes. — In-8o, 25 p. et 4 pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

TRANQUILLE ET TOURBILLON; par Mlle Zénaïde Fleuriot. — In-18 jésus, 311 p. avec vign. Paris, lib. Hachette..... 2 fr. 25

VIEUX CRI (LE) DE LA FRANCE ET LE PATRIOTISME NOUVEAU; par le général de Cathelineau. — In-12, 24 p. Lille, imp. Lefèvre-Ducrocq.

VRETONED (AR) DA VARÉ (vers); par G.-R. — In-8o, 3 p. Lannion, imp. Anger.

SŒUR DENISE*

Il est par la douleur des âmes éprouvées,
Qu'aux expiations le ciel a réservées;
Ames de sacrifice et de brûlant amour
Dont la prière monte à l'éternel séjour,
Et fléchit du Très Haut la justice sévère,
Comme le cri sauveur du Christ sur le calvaire.
(*Poète inconnu*).

PROLOGUE

Il est doux, n'est-ce pas ? de quitter le collège,
Où, des travaux forcés goûtant le privilège,
On a rougi ses yeux, on a noirci ses mains,
A combattre en champ clos les Grecs et les Romains.
Aussi lorsque pour moi sonna la délivrance,
Très pauvre de savoir, mais riche d'espérance,
Vers le toit paternel je m'élançai joyeux,
Comme un oiseau captif à qui l'on rend les cieux.
Cependant, revenu sur la terre natale,
L'ivresse du retour pensa m'être fatale.

* Le cadre de la *Revue* est trop restreint pour nous permettre de donner de longs poèmes. Cependant, après avoir lu celui-ci, nous avons insisté près de l'auteur pour qu'il nous laissât le publier, malgré son étendue. Nous remettons à la douce éloquence de sœur Denise le soin de nous justifier de cette infraction à notre règle.
(Note de la Rédaction.)

La jeunesse, ô prudence ! écoute peu ta voix.
Mes galops insensés, mes chutes dans les bois,
Mes chasses sous la pluie ou sous un ciel torride,
Mes plongeons imprévus dans le marais perfide,
Mes jours entiers d'automne à suivre le renard,
Mes longues nuits d'hiver à l'affût du canard,
Et plus que tout cela, mes chasses aux chimères,
Le vent des passions, les voluptés amères
Qui fatiguent les sens et torturent le cœur,
Du jeune homme à vingt ans brisèrent la vigueur.
Un matin je ne pus me lever de ma couche.
Ma tempe en feu, la soif qui me brûlait la bouche
Et la sueur glacée inondant tout mon corps,
D'une fièvre terrible annonçaient les transports.
Mes yeux fermés voyaient des éclairs et des ombres;
Je glissais, je roulais en des abîmes sombres,
Et soudain dans l'éther lumineux transporté,
Je montais, je planais, roi de l'immensité.
Deux savants médecins vinrent en diligence.
Sans le mal qui chez moi troublait l'intelligence,
Ils m'auraient égayé, ces docteurs de renom,
Car quand l'un disait : Oui ! l'autre s'écriait : Non !
De leurs poisons divers j'avalai mainte dose,
Et certes le bon Dieu se mêla de la chose,
Puisqu'en dépit de tout un mieux se déclara,
Le délire prit fin et ma mère espéra.
Je n'étais point guéri. Quoique forte et virile,
Ma mère exténuée appela de la ville
Une épouse du Christ, un de ces anges purs
Qui consument leur vie en dévouements obscurs.
Sœur Denise arriva. S'il eût vu sœur Denise,
Lamartine en eût fait une peinture exquise;
Moi je ne puis ici que vous la crayonner.
On ne savait vraiment quel âge lui donner.
Elle avait dès longtemps passé la quarantaine,

Mais des femmes qui n'ont pas encor la trentaine,
Plus d'une eût envié le visage si beau,
Les cheveux noirs couverts du mystique bandeau,
Le large front d'ivoire attendant l'auréole,
Le pied, la main d'enfant, la taille de créole,
Le limpide regard, la touchante pâleur
De la sainte accourue à mon lit de douleur.
A tous ses mouvements la grâce était unie ;
Ses paroles tombaient en perles d'harmonie,
Et ses discours, trop pleins d'indulgente bonté,
Semblaient le démenti de son austérité.
La Guyane fiévreuse et l'Inde cholérique
Tour à tour avaient vu cette vierge héroïque
Braver de leur climat les fléaux dévorants,
Pour sauver ou du moins consoler les mourants.
Elle me dit, sitôt qu'elle fut installée :
« Bel oiseau, nous prendrons bientôt notre volée,
Sous la condition expresse, mon enfant,
De ne faire jamais ce que l'on vous défend.
Obéissez, joignez vos prières aux nôtres,
Et nous vous guérirons : j'en ai guéri bien d'autres ! »
Puis elle me sourit, tendrement me choya,
Et le troisième jour elle me tutoya.
J'allai de mieux en mieux ; je me sentais renaître
A la vie, au bonheur, grâce au souverain Maître,
Grâce aux soins maternels dont j'étais entouré.
De ma convalescence on était assuré.
Les médecins venaient toujours, par habitude,
M'apporter le tribut de leur sollicitude,
Et quand ils me quittaient après de longs débats,
Le malade en riait tout haut, la sœur tout bas.
Si je m'assoupissais dans le jour, ma gardienne,
Laissant le paresseux faire sa méridienne,
Sortait quelques instants jouir d'un ciel d'azur,
Se baigner de soleil et s'abreuver d'air pur.

Pensive, elle admirait toutes les belles choses ;
Elle aimait à la fois les chênes et les roses ;
Elle aimait le frisson du vent dans les roseaux,
Le parfum des prés verts, le babil des ruisseaux,
Le sifflement plaintif du bouvreuil sur les haies,
Le miroir des étangs, la sombreur des futaies ;
Et pourtant, loin des champs, loin de leurs doux trésors,
Elle veillait auprès des mourants et des morts !
A notre gai vallon ayant fait sa visite,
Esclave du devoir, elle rentrait bien vite,
Et jetait sur mon lit une moisson de fleurs,
Dont ses doigts mélangeaient les suaves couleurs.
Tout en elle était charme, et vive était ma peine,
Quand elle m'annonçait ma guérison prochaine.
« Je voudrais bien savoir, lui disais-je souvent,
Pourquoi la sœur Denise est entrée au couvent.
Contez-moi donc cela ! » Mais la religieuse
Ne me répondait pas, devenait soucieuse,
Me quittait brusquement ou tristement rêvait,
En contemplant la croix pendue à mon chevet.
Plus discret, je cessai d'interroger la femme
Qui voulait me cacher peut-être un sombre drame,
Et renonçai, malgré mes désirs curieux,
A percer le secret d'un cœur mystérieux.
Or, un soir, ou plutôt une nuit de septembre,
La lueur du foyer seule éclairait ma chambre ;
J'entendais pour tout bruit le mouvement égal
Qui fait sur le cadran marcher le temps fatal.
La pendule sonna minuit et ma paupière
Restait obstinément ouverte à la lumière :
L'impatiente ardeur propre aux convalescents,
Éloignait le sommeil en agitant mes sens.
Alors celle qu'aurait éveillée une mouche,
Ma gardienne approcha son fauteuil de ma couche :
« Oh ! je sais, me dit-elle, un excellent moyen

De t'endormir, pourvu que tu m'écoutes bien :
Je vais te raconter mon ennuyeuse histoire ;
Tu dormiras avant la fin, tu peux m'en croire. »
Et sa voix musicale, hésitante un moment,
Commença ce récit douloureux et charmant.

RÉCIT

— Tu connais, mon enfant, la sauvage Armorique,
Brumeuse région, froide, mélancolique,
Où des vents et des mers le bruit est éternel.
C'est là que je naquis. Le chaume paternel
S'adossait au penchant d'une falaise morne,
Qu'entouraient les tableaux d'un horizon sans borne.
Si jamais, retournant au vieux pays d'Arvor,
Tu visites un jour les côtes de Kernor,
Peut-être verras-tu, du haut de la colline,
Notre toit, qui doit être un débris de ruine.
Mon père était pêcheur ; ses deux fils courageux
L'accompagnaient gaiement sur les flots orageux,
Tandis que je restais, brune petite fille,
Avec ma bonne mère au foyer de famille,
Ou suivais, en chantant de naïves chansons,
Notre chèvre grimpante à travers les buissons.
Autour de nous régnait la vaste solitude ;
Car les riches alors n'avaient point l'habitude
De fréquenter nos bords en la saison d'été,
Pour y trouver ensemble et plaisirs et santé.
Aussi lorsque mes yeux parcouraient l'étendue,
Les seuls êtres vivants qui s'offraient à ma vue,
C'était de blancs oiseaux rasant les noirs récifs
Et les troupeaux errants de nos moutons chétifs.
Quelquefois à pas lents, le front courbé par l'âge,

Arrivait près de moi le recteur du village,
Qui bénissait du cœur la pauvrette aux pieds nus
Et daignait écouter ses propos ingénus.
Le doux et saint vieillard, ouvrant son bréviaire,
A l'abri d'un rocher murmurait sa prière,
Et pendant qu'il priait, il me semblait parfois
Que l'abîme grondant se calmait à sa voix.
Le soir, nos pêcheurs, grâce à la haute marée,
Rentraient et, descendant de la barque amarrée,
Nous revenaient avec leur palpitant butin,
Qu'accueillait de ses cris mon bonheur enfantin.
La pêche n'était pas toujours miraculeuse,
Mais, ferme dans sa foi, notre indigence heureuse
Travaillait sans se plaindre, en remerciant Dieu
De ne manquer jamais ni de pain ni de feu.
Mes frères s'en allaient, tout ravis de leur peine,
Vendre les beaux poissons à la ville prochaine,
M'apportant au retour croix, rubans, humbles dons,
Qui me rendaient bien fière à nos joyeux pardons.
Le dimanche, à travers la lande rose et grise,
Nous prenions tous les cinq le chemin de l'église,
Dont le clocher moussu, dans les jours printaniers,
Confondait sa blancheur avec les blancs pommiers.
J'occupais à la messe une place chérie,
Devant une peinture, image de Marie,
Que mon regard ému longuement contemplait,
Tandis qu'entre mes doigts roulait mon chapelet.
Le prêtre, interrompant l'auguste sacrifice,
Nous prêchait l'union, l'amour et la justice.
Aux riches il disait : « Soyez compatissants ;
Donnez, donnez, l'aumône est un suave encens
Qui va de l'Éternel endormir la colère. »
Aux pauvres il disait : « De votre vie amère
Acceptez les rigueurs, sans murmure et sans fiel ;
Les sentiers épineux nous conduisent au ciel. »

Après vêpres, le soir, on courait sur les plages,
Et tout en ramassant les jolis coquillages,
Je demandais comment la mer ne noyait pas
Le soleil qui plongeait sous les ondes là-bas.
Et quand la fraîche nuit tendant ses larges voiles,
Dans l'espace allumait d'innombrables étoiles,
Je demandais comment tous ces petits flambeaux,
Malgré les vents jaloux, brûlaient toujours si beaux.
On rentrait, on soupait ; mon père au coin de l'âtre,
Embrasant le fourneau de sa pipe noirâtre,
Racontait d'une voix qui ne tarissait pas
Sa jeunesse livrée aux hasards des combats.
Compagnon de Surcouf, dans une longue guerre,
Il avait partagé les périls du corsaire,
Et sur le pont sanglant des navires anglais,
Arboré maintes fois le pavillon français.
Mon père, en retraçant les scènes de carnage,
S'enflammait et semblait monter à l'abordage,
Et ma mère en riant nous disait : « Croirait-on
Qu'un homme si méchant soit devenu si bon? »
Durant ces beaux discours mes paupières battues
Contre le doux sommeil luttaient demi-vaincues ;
On faisait la prière au sourd fracas des flots,
Et bientôt au logis tous les yeux étaient clos.
Nous espérions ainsi vivre obscurs et paisibles ;
Mais les desseins de Dieu sont incompréhensibles.
Un jour, l'éther jamais n'avait été si pur ;
L'océan avait mis à son manteau d'azur
Une frange d'argent comme pour une fête ;
Les goëlands charmés se berçaient sur la crête
De la vague amoureuse au branle harmonieux ;
L'alouette en chantant montait, montait aux cieux,
Et l'ardent laboureur, debout depuis l'aurore,
Aiguillonnait ses bœufs de sa note sonore.
Mon père dit alors : « Nous aussi, travaillons !

Allons creuser, enfants, nos rapides sillons ;
Si j'en crois mon espoir, la moisson sera bonne.
Au revoir, fille Yvette ! au revoir, femme Yvonne ! »
Nos trois pêcheurs à bord transportent sans délais
La miche de pain noir, l'eau douce, les filets,
Et les voilà partis. Du seuil de la chaumière
Nous vîmes s'éloigner la barque nourricière ;
Nous la vîmes tourner les brisants dangereux,
Et bientôt, arrivant sur les fonds poissonneux,
Manœuvrer sous les bras d'un équipage habile.
Le temps, jusqu'à midi radieux et tranquille,
Se couvrit tout à coup de nuages blafards,
Dont la teinte livide effraya nos regards.
L'ouragan remplaça la brise caressante,
Et, cédant aux efforts de son aile puissante,
La mer se souleva, terrible ; les éclairs
De sinistres clartés fendaient le champ des airs ;
Le tonnerre grondait ; les échos du rivage
Répétaient près de nous les éclats de l'orage,
Et les oiseaux du large, en jetant un long cri,
De nos rocs caverneux venaient chercher l'abri.
Que faisions-nous, pendant que l'horrible tourmente
Déchaînait sa fureur sur la plaine écumante ?
O souvenir lointain, mais toujours douloureux !
Nos yeux interrogeaient l'horizon ténébreux,
Et nos cœurs palpitaient d'une angoisse mortelle,
Car on ne voyait plus la voile paternelle !
Nous implorions sainte Anne et les puissants patrons
Qu'à l'heure du péril, invoquent nos Bretons.
Hélas ! dans ce chaos de monstrueuses lames,
De vents tempétueux, de fulgurantes flammes,
Ne descendirent point les célestes sauveurs,
Et tout fut englouti, la barque et les pêcheurs !
Ainsi l'Être éternel de notre sort décide ;
Mais l'équité toujours a ses arrêts préside,

Et son bras, dont les coups nous semblent odieux,
Frappe les innocents pour leur ouvrir les cieux.
Le lendemain, après l'apaisement des vagues,
A la basse marée on trouva sur les algues
Trois cadavres, les fils et le père enlacés,
Attendant le tombeau qu'on doit aux trépassés.
On rapporta les corps, on les mit dans la bière;
Ma mère les suivit jusqu'au vert cimetière,
Et lorsqu'en terre sainte elle vit ses défunts
Dormir, sous l'aubépine aux champêtres parfums,
Elle revint à moi, l'inconsolable femme.
Ni plaintes ni sanglots ne soulageaient son âme :
Elle ne mêla point de larmes à mes pleurs,
Mais son calme cachait d'incurables douleurs.
Si le ciel ici-bas lui laissait une fille,
Il avait pris trois parts de sa chère famille.
Rien ne put arracher le trait envenimé
De ce cœur qui mourait pour avoir trop aimé.
Elle voulut en vain se remettre à l'ouvrage ;
Ses forces trahissaient son généreux courage.
Plus faible chaque soir ma mère se couchait,
Et je ne savais pas que sa fin approchait.
Un jour qu'elle m'avait prodigué ses tendresses
Et que je lui rendais ses ardentes caresses,
Je sentis ses deux bras, tout près de s'affaisser,
D'une étreinte plus vive encore me presser :
« Yvette, me dit-elle, à Dieu je te confie;
Nous nous retrouverons dans l'immortelle vie. »
Puis d'un geste suprême, expirante, sans voix,
Elle fit sur mon front le signe de la croix.
Ma désolation, tu le croiras, fut grande.
Un berger qui gardait ses brebis sur la lande,
Vers la cabane en deuil par mes cris attiré,
Courut chercher Zabeth, la nièce du curé.
Zabeth vint aussitôt, amenant derrière elle

Le prêtre octogénaire, encor jeune de zèle,
Qui seul veilla la morte et seul l'ensevelit.
Moi je fus arrachée à ce funèbre lit,
A ce toit qui demain resterait solitaire.
La nièce m'entraîna pleurante au presbytère.
Nous allions, nous allions, car la nuit arrivait,
Et ma chèvre inquiète en trottant nous suivait.
Après tant de malheurs, que devint l'orpheline?
Maintes fois, tu le sais, l'aquilon déracine
Le chêne, et seulement courbe l'humble roseau.
La tempête glissa sur moi, faible arbrisseau.
Les fosses que la mort avait naguère ouvertes
Pour y jeter les miens, n'étaient pas encor vertes,
Que l'oublieuse enfant, comme un oiseau chanteur,
Charmait de sa gaieté la maison du recteur.
Ma mémoire fidèle, avec reconnaissance,
De ce pauvre logis garde la souvenance ;
Et bien que rien n'en reste, encore je le vois.
Le toit, couvert en paille et datant d'autrefois,
Abritait à peu près trois indigentes chambres.
Dans l'une le pasteur reposait ses vieux membres;
Les deux autres étaient cuisine et bûchelier.
A l'unisson des murs croulait le mobilier :
Un placard vermoulu là tenait lieu d'office ;
Un bahut renfermait le vin du sacrifice ;
Une armoire gardait quatre paires de draps ;
La servante au grenier couchait avec les rats.
Des vases de faïence, une Vierge de plâtre,
Décoraient humblement la tablette de l'âtre ;
Quelques poules grattaient sur la cour ; en un coin,
Une vache mangeait, quand elle avait du foin.
Combien est différent de l'ancienne demeure
Le presbytère neuf qu'on admire à cette heure !
Des arbustes, des fleurs, du sable, un frais gazon,
S'harmonisent devant la coquette maison ;

A droite, un valet soigne une agile cavale;
Sous la remise, à gauche, un tilbury s'étale;
Pour entrer vous montez un perron de granit;
Un large vestibule aux corridors s'unit;
Et ce sont des parquets aux luisantes surfaces,
Du marbre, des lambris, des pendules, des glaces,
Et de moelleux fauteuils où le maître du lieu
Longuement fait la sieste et bénit le bon Dieu.
Zabeth chez son vieil oncle et maîtresse et servante
Était dans la paroisse une grande savante;
Car elle savait lire, écrire, aussi compter.
Après m'avoir appris à coudre, à tricoter,
Voyant qu'à ses leçons je n'étais point rebelle,
Elle voulut me rendre aussi savante qu'elle.
Lorsque arriva l'hiver aux longues nuits, Zabeth
Me fit étudier le terrible alphabet,
Et dans ce dur labeur s'armant de patience,
Finit par me doter de toute sa science.
Mon jeune esprit, docile à son enseignement,
Des préceptes divins s'instruisit aisément.
Ma foi sans trop comprendre était sincère et vive.
J'allais avec bonheur, pénitente naïve,
Confier les secrets de mon cœur timoré
Au juge paternel du tribunal sacré;
Et dans la joie un jour mon âme anéantie,
Pour la première fois, reçut la sainte Hostie.
Cet ineffable don qui passait mes désirs
Est resté le plus cher entre mes souvenirs.
Mener ma chèvre blanche et notre vache brune
Paître chaque matin dans la lande commune;
Au retour apprêter les œufs, le lait, les choux,
Que le maître frugal partageait avec nous;
Arracher au jardin les plantes parasites;
Cultiver d'humbles fleurs; aller par mes visites
Rendre un peu de courage aux malheureux du bourg;

Orner l'autel ; rentrer à la chute du jour,
Et puis au coin du feu, le soir à la veillée,
Après avoir filé ma blonde quenouillée,
Prendre du bon recteur la soutane en lambeaux,
Pour y coudre, en riant, en pleurant, des morceaux :
Telle était à Kernor ma paisible existence,
Pareille au sablier qui se vide en silence.
Une fois dans l'année on se mettait en frais.
Quel festin nous servions ! Outre un beau poisson frais,
Nous avions deux rôtis, une énorme salade,
Un large plat de mil doré de cassonade,
Un superbe melon offert par le château,
Des fruits verts, des fruits secs, café, vin et gâteau !
Enfin, de tels apprêts, qu'on en perdait la tête !
C'est que du bon recteur on célébrait la fête.
Les convives étaient des prêtres du canton.
Jeunes pour la plupart, leur franc parler breton,
Autant qu'il m'en souvient, blessait la déférence
Qu'ils devaient au doyen si plein de bienveillance ;
Et tout en louant fort le somptueux repas,
De taquiner leur hôte ils ne se gênaient pas.
« Eh bien ! lui disaient-ils, point encore d'école
De garçons à Kernor ? Ah ! cela nous désole !
Voulez-vous dans la nuit laisser vos paroissiens?
Vos enfants éclairés seraient-ils moins chrétiens ?
De ces chers ignorants ouvrez donc la paupière !
On nous accuse trop de cacher la lumière.
Prenez garde à l'évêque ! il vous semoncera,
Et, malgré vous, un jour l'instituteur viendra. »
Le doyen ripostait : « Je sais, jeunes confrères,
Que nous sommes ici d'opinions contraires,
Mais à vos arguments je réponds par des faits.
Voyons un peu quels sont les prétendus bienfaits
De cette instruction qu'on appelle primaire.
Vous allez enlever les enfants à leur mère :

Elle vous a donné d'innocents nourrissons,
Et vous les lui rendez insignes polissons.
Ces fils de laboureurs que vous croyez instruire,
De l'école échappés bientôt cessent de lire,
Et si demi-savant l'un d'eux est demeuré,
Il sera d'ordinaire hostile à son curé.
Dans ma paroisse, au moins, je n'ai point de ces drôles
Qui viennent au sermon pour hausser les épaules,
Qui vont au cabaret, du diable adroits agents,
Entre deux pots de cidre endoctriner les gens.
Ils tirent de leur poche un journal, des brochures,
Où l'incrédulité prêche ses impostures,
Où prêtres et dévots, avec art dénigrés,
A la dérision publique sont livrés :
On lit cela tout haut et le sot auditoire
Au mensonge imprimé n'hésite pas à croire.
Mes pauvres paysans ! oui, je leur aime mieux
Un chapelet en main qu'un livre sous les yeux. »
Il parlait de la sorte et certes le bonhomme,
Quoiqu'un peu pessimiste, avait raison en somme.
Dans les mêmes travaux, dans les mêmes loisirs,
Nous vivions sans regrets, sans craintes, sans désirs,
Et sur nos fronts bénis les tranquilles journées
Passaient en nous sonnant des heures fortunées.
Je grandissais ; quand j'eus seize ans, pour m'embrasser,
Ma compagne n'eut plus besoin de se baisser.
Cependant le vieillard qui nous servait de père
Devenait par degrés étranger à la terre :
Ses regards ne pouvaient se détacher des cieux,
Ses lèvres murmuraient des mots mystérieux ;
L'Eucharistie était son pain et son breuvage ;
Des autres aliments il oubliait l'usage.
Il tombait en extase : un jour, Zabeth et moi,
Nous eûmes la faveur de voir, non sans émoi,
De voir quelques instants le nimbe séraphique

Couronner les cheveux de l'apôtre rustique ;
Et nous dîmes : « Bientôt le juste va mourir ! »
Dieu vint cueillir le fruit qu'il avait fait mûrir.
Par un neigeux matin du rigoureux décembre,
Le pasteur vigilant ne quittant point sa chambre,
Nous frappons à la porte entr'ouverte, mais rien
Ne répond ; nous entrons : oh ! comme il dormait bien !
Il dormait, allongé sur son étroite couche ;
Un sourire céleste illuminait sa bouche,
Qui, muette, parlait plus haut qu'avec la voix ;
Ses deux bas étendus formaient la sainte croix.
Zabeth en sanglotant lui ferma les paupières,
Et tandis que montaient nos ardentes prières,
Tandis que près du corps nous pleurions à genoux,
Le bienheureux sans doute intercédait pour nous.
Dès qu'on sut au pays la funèbre nouvelle,
Ce fut une douleur navrante, universelle ;
Car le bon prêtre, objet de nos regrets pieux,
Avait tant fait chez nous de baptêmes joyeux ;
Il avait tant béni de chastes épousailles ;
Il avait tant conduit de tristes funérailles,
Que l'esprit et le cœur de tous ses paroissiens
Étaient unis à lui par de sacrés liens.
Avant de l'enfermer en son pauvre suaire,
On l'exposa trois jours sur le lit mortuaire,
Et ceux qui pour le voir en foule étaient venus,
S'en allaient embaumés de parfums inconnus.
Couché depuis trente ans sous l'if du cimetière,
Celui qui sur ses fils veilla sa vie entière,
Attend au milieu d'eux le réveil du tombeau,
Comme un berger, la nuit, dort avec son troupeau.
Zabeth, son oncle mort, dut sortir de la cure
Qui vingt ans abrita sa destinée obscure.
La vache du défunt et ses meubles vendus,
L'héritière se vit riche de cent écus.

Nous allâmes loger dans une maisonnette
Où, tout à nos travaux et tout à la retraite,
Nous vécûmes cinq mois en un calme charmant,
Que bientôt vint troubler un grand événement.
Près de nous demeurait, en dehors du village,
Un vaillant ouvrier, homme de moyen âge,
Qui chantait au lutrin et creusait des sabots.
Pol Carvan n'était pas un garçon des plus beaux.
De longs crins roux tombant de sa tête bretonne
Ombrageaient à moitié sa face large et bonne ;
Ses yeux ronds pétillaient d'audace et de gaieté
Et quand, debout, les poings fermés, l'air irrité,
Il lançait dans le chœur sa voix de basse-taille,
Elle montait au ciel comme un cri de bataille.
Le voisin visitait ses voisines souvent,
Sciait leur bois, faisait sécher leur linge au vent,
Et leur cruche, par lui portée à la fontaine,
En revenait parfois de cidre écumant pleine.
Nous étions chaque soir trois autour du foyer,
Et notre ami savait si bien nous égayer,
Tantôt par ses chansons, tantôt par ses histoires,
Qu'avec lui nous trouvions courtes les heures noires.
Bref, Pol aima Zabeth, puis Zabeth aima Pol,
Et cet honnête amour ne reprit point son vol.
Un jour, les genêts d'or, les pâquerettes blanches,
Ces étoiles d'azur qu'on nomme des pervenches,
Brillaient diamantés des larmes du matin ;
La brise caressait les bouleaux de satin ;
La forêt reverdie écoutait Philomèle ;
Sur la croix du clocher gazouillait l'hirondelle,
Lorsque le carillon de Kernor retentit
Et du temple rustique une noce sortit.
Des parents, des amis, l'assistance nombreuse
Se pressait, se mêlait, courait, jasait heureuse,
Et les époux, suivis de regards curieux,

Se tenant par la main, marchaient silencieux ;
Mais à côté de Pol Zabeth baissait la tête,
Car l'oncle vénéré manquait à cette fête.
Tant que dura le jour on rit, on festina ;
Le biniou tout le jour au bord des eaux sonna,
Et du bal villageois la rumeur éclatante
Couvrait parfois le bruit de l'écluse grondante.
Or une grande dame, Eva de Ferloyal,
Qu'on avait invitée au banquet nuptial,
Y parut vers le soir ; son fils l'avait suivie.
Elle touchait à peine au midi de la vie,
Mais sa pâleur, ses yeux, de tristesse voilés,
Mais à ses cheveux bruns les fils d'argents mêlés,
Faisaient penser, devant cette femme encor belle,
Que le vent du malheur avait soufflé sur elle.
Un jour avait flétri son sort brillant et doux.
Aux champs de Waterlo le comte, son époux,
Chargeant au premier rang dans l'ardente fournaise,
Etait mort foudroyé par une balle anglaise.
La noble Eva, fidèle à son unique amour,
Quitta Paris, quitta le monde sans retour,
Et s'en vint habiter notre pays sauvage,
Pour y pleurer en paix son précoce veuvage.
Là, dans la solitude elle avait élevé
L'enfant que lui laissait le héros enlevé,
L'enfant qui, devenu jeune homme à mine fière,
Demandait chaque jour les armes de son père.
Agénor, le dernier d'une race de preux,
Avait été doué par un ciel généreux.
En lui tout était force et grâce sympathique :
Ses traits purs rappelaient ceux d'un camée antique ;
De ses grands yeux d'azur le regard franc et clair
Tantôt dormait rêveur, tantôt lançait l'éclair ;
Sa voix, légèrement voilée et caressante,
A captiver les cœurs était toute puissante ;

Ses blanches mains de femme avaient des nerfs d'acier ;
Nul avec moins d'efforts ne domptait un coursier ;
La bonté souriait sur sa mâle figure ;
Tous nos gars enviaient sa longue chevelure,
Et, lorsque le dimanche arrivait Agénor,
A leur porte sortaient les filles de Kernor.
La fête allait son train : notre foule en liesse
D'un branle général s'enivrait ; la comtesse,
Me voyant seule assise à l'écart, s'approcha
Et d'un doigt bienveillant doucement me toucha.
Je me levai confuse ; elle me dit : « Mignonne,
Quoi ! pour danser ici ne trouvez-vous personne ?
Vous méritez pourtant un beau danseur, ma foi !
Voulez-vous que mon fils... — « Oh ! non, pardonnez-moi !
L'honneur que vous m'offrez ferait trop de jalouses ;
D'ailleurs de ces heureux qui foulent nos pelouses
Je ne partage point la gaieté. » — « Pourquoi donc ?
— « Le bonheur de Zabeth me livre à l'abandon.
J'espérais, tant cela me paraissait facile,
Être de nos époux la compagne docile ;
Mais ils m'ont déclaré, non sans regret, je crois,
Que leur maison serait trop petite pour trois. » —
« Et que comptez-vous faire à présent, ma gentille ? » —
« Ce qu'à dix-sept ans peut faire une pauvre fille :
Me gager, pour avoir du pain et des habits ! » —
« Oui, certes, vous pourriez, gardeuse de brebis,
Chez quelque paysan manger de la galette
Et gagnant huit écus briller par la toilette !
Moins dur sera le sort que je vous donnerai.
Vous lisez, m'a-t-on dit, comme notre curé ;
Et puis votre écriture, à ce que l'on raconte,
Fait de l'institutrice et l'envie et la honte.
J'ai tant et tant pleuré que pour mes yeux, le soir,
Les livres ne sont plus que du blanc et du noir.

Écrire, également, me devient impossible,
Car tout mot que je trace est un mot illisible.
Agénor, il est vrai, me tire d'embarras,
Mais pour un long voyage il doit partir, hélas !
J'ai donc besoin de vous et je vous prends, ma chère ;
Vous serez près de moi lectrice et secrétaire. »
Je voulais refuser, mais la comtesse Eva,
Demandant sa voiture, aussitôt m'enleva.
Le lendemain matin, le chant d'une fauvette
Me réveillait gaiement dans ma molle couchette,
Et, surpris de me voir, l'oiseau mélodieux
Me jetait de sa cage un regard curieux.
Oh ! mon étonnement était plus grand encore !
Cette chambre où glissaient les rayons de l'aurore,
Ces frais rideaux, semés de bleus volubilis,
Ce bénitier d'albâtre ouvert en fleur de lis,
Cet archange d'airain dont la main fraternelle
Protégeait mon chevet de son glaive fidèle ;
Ce miroir supporté par deux magots plaisants,
Ce tapis, ces cristaux, ces meubles reluisants,
Que j'avais vus à peine en me couchant la veille,
Pour l'humble villageoise étaient une merveille.
Mon admiration ne pouvait se lasser.
J'étais là ne sachant que faire, que penser ;
Me croyant le jouet de quelque rêve étrange,
De crainte et de plaisir je sentais un mélange.
Soudain entra Madame : « Yvette, levons-nous,
Dit-elle, en m'effleurant du baiser le plus doux ;
Ici dans un instant va monter ma tailleuse. »
L'ouvrière parut ; sa bouche était railleuse :
Tout en prenant mesure à la fille des champs,
Cette femme sur moi fixait des yeux méchants.
Hélas ! presque toujours l'enfant de l'indigence
Qui sous le toit des grands vient goûter l'opulence
Et rêve un avenir plein de félicités,

Voit l'envie et la haine éclore à ses côtés.
Les serviteurs jaloux de la riche demeure
Se liguent contre lui ; chaque jour, à toute heure,
Il subit des refus, il entend des propos
Qui lui font une vie amère et sans repos.
Quant à moi, je le dis de mes lèvres sincères,
Je ne fus point soumise à ces tristes misères.
Tant que j'y demeurai, jamais à Ferloyal
Je n'eus à soutenir un combat déloyal.
Là tous me savaient pauvre et de naissance infime
Et pourtant m'entouraient d'égards, de soins, d'estime ;
Là pas un seul, hormis la tailleuse aux yeux gris,
N'eût voulu me blesser d'un regard de mépris.
On ne m'habilla point en belle demoiselle.
D'abord on m'eût trouvée à ce sujet rebelle,
Et la maîtresse aussi pensait fort sensément
Que bien des gens riraient d'un tel déguisement.
Si ma jupe en drap noir, un peu courte peut-être,
Laissait coquettement la cheville paraître,
En retour mon sévère et pudique veston
Boutonnait la poitrine et montait au menton.
Ma coiffe du pays ne pouvait qu'avec peine
Contenir la moitié de mes cheveux d'ébène,
Et de par Agénor ces indisciplinés
Dans un large réseau furent emprisonnés.
Oh ! ce fut un bonheur de quitter, je l'assure,
Mes durs et lourds sabots pour la fine chaussure
Et de faire courir, du jardin au salon,
Mes pieds qu'on comparait aux pieds de Cendrillon.
Ce que je repoussai comme une offense amère,
C'est d'altérer le nom que me donnait ma mère :
Parce qu'alors la mode était aux noms en a
La comtesse eût voulu m'appeler Yvetta.
Ferloyal, le manoir où j'étais installée,
Dominait les coteaux d'une sombre vallée,

Où l'été gazouillait un ruisseau gracieux,
Où rugissait l'hiver un torrent furieux.
Au couchant s'élevait une futaie antique
Dont mille oiseaux peuplaient l'ombrage poétique,
Dôme majestueux qui me vit tant de fois
M'asseoir pour écouter le silence des bois.
A l'est se déroulaient des landes et des landes,
Où le vent sillonnait l'immensité des brandes.
La mer, que j'aurais dû haïr et que j'aimais,
Apparaissait au sud entre d'âpres sommets.
A travers les rameaux de gigantesques hêtres
Qu'avaient en avenue alignés les ancêtres,
Mes regards attendris apercevaient au nord
Un modeste clocher, le clocher de Kernor.
  Ferloyal fut jadis un château redoutable,
Et même on racontait que le bon connétable,
Guesclin l'avait trois mois vainement assiégé,
Alors que le pays, en deux camps partagé,
Prolongeait dans le sang une lutte terrible.
Mais depuis trois cents ans le vieux castel paisible
N'avait que le hibou pour garder ses créneaux.
Quand vint Quatre-vingt-treize aux exploits infernaux,
Fer et flamme à la main, les bandits populaires
Se ruèrent un jour sur les tours séculaires ;
Mais leur granit lassa les bras démolisseurs.
Au retour de l'exil, les anciens possesseurs
Rachetèrent, heureux, les ruines superbes.
On arracha des cours les ronces et les herbes ;
On restaura les murs, on releva les toits,
Et le foyer revit les beaux soirs d'autrefois.
  Maintenant, en ce lieu de paix, de bienfaisance,
Je te dirai pour moi quelle était l'existence.
Ainsi qu'un passereau, levée avec le jour,
Je bénissais le ciel dans un élan d'amour ;
Puis ouvrant ma fenêtre à la brise odorante,

Je laissais loin, bien loin plonger ma vue errante.
Après avoir joui du spectacle enchanteur
Et donné la pâture à mon joli chanteur,
Je faisais, je rangeais tout chez moi ; ma chambrette
Brillait dès le matin, fraîche autant que proprette,
Et l'on aurait pu croire, en franchissant mon seuil,
Qu'Yvette avait passé la nuit dans son fauteuil.
Bientôt je me rendais auprès de ma maîtresse,
Qui payait mon bonjour d'une tendre caresse.
Souffrante, d'ordinaire elle se levait tard.
Je m'asseyais au bord du lit, sous son regard ;
Et nous causions longtemps, moins de bouche que d'âme,
Ou plutôt je laissais parler l'aimable femme,
Dont les sages discours, émaillés d'enjouement,
M'enseignaient la morale avec un art charmant.
Ses préceptes, toujours appuyés d'une histoire,
Pour ne plus en sortir entraient dans ma mémoire.
J'écoutais, attentive, et ma jeune raison
Autour d'elle voyait s'élargir l'horizon.
J'apprenais à juger les effets par les causes,
A distinguer le doigt de Dieu dans toutes choses
Et je devenais, grâce à mon doux professeur,
Chrétienne par l'esprit autant que par le cœur.
Quelquefois la comtesse au milieu d'une phrase
S'arrêtant tout à coup, tombait presque en extase :
C'est qu'elle contemplait dans son cadre doré
Le portrait souriant de l'époux adoré.
Ses beaux regards, voilés d'un humide nuage,
Répondaient aux regards de la vivante image,
Et comme aux jours bénis d'un fortuné lien,
L'épouse s'enivrait d'un muet entretien.
Pour ne pas la troubler, pour ne pas la distraire
De son illusion mélancolique et chère,
Je sortais de la chambre à pas silencieux
Et j'allais parcourir nos jardins spacieux.

C'était le mois des fleurs, des verdoyantes feuilles.
Les lilas se berçaient auprès des chèvrefeuilles ;
Les œillets argentés et les jonquilles d'or
De leurs riches couleurs étalaient le trésor ;
La rose avec dédain regardait ses voisines ;
Au faîte des piliers serpentaient les glycines ;
La jacinthe inclinait ses coupes de saphir ;
Les jasmins parfumaient l'haleine du zéphyr,
Et parmi ces splendeurs blanches, jaunes, vermeilles,
Volaient cent papillons, bourdonnaient mille abeilles.
Tandis que j'admirais ce tableau printanier,
Devant moi s'arrêtait Pierre, le jardinier ;
« Vraiment, me disait-il, voilà de belles choses ;
Mais un chou bien pommé vaut mieux qu'un tas de roses.
A soigner tout cela j'ai perdu trop de temps !
Venez, ajoutait-il, venez quelques instants. »
Et vers le potager m'entraînant à sa suite,
De ses produits divers me vantait le mérite.
« Voyez mes artichauts ! je les décime en vain,
Car si j'en coupe dix, il en repousse vingt.
Voyez les rangs nombreux de mon carré d'asperges,
Qui donne chaque jour au moins cent têtes vierges !
Voyez mes cantalous ! Le père Adam jadis
N'en mangeait point de tels en son beau paradis. »
Je riais à l'entendre : « Oh ! riez à votre aise !
Un parterre est charmant, mais, ne vous en déplaise,
Dans la cuisine il faut de l'ail et des ognons.
Lorsque cuiront demain ces petits pois mignons,
Pour les assaisonner, au lieu de sariette,
Gothon n'y mettra pas des fleurs de violette. »
Pierre continuait longtemps à raisonner,
Mais la cloche à grand bruit sonnait le déjeuner.
La comtesse pour règle avait l'exactitude ;
Agénor, au contraire, en manquait d'habitude,
Et quand il arrivait le repas commençé,

Par sa mère le fils n'était point embrassé.
Alors, pour obtenir ce baiser qu'on refuse,
Le convive en retard présentait mainte excuse :
Tantôt c'était son chien qui s'était égaré,
Et tantôt son cheval qui s'était déferré ;
Tantôt un rossignol à la voix sans pareille
Avait dans la forêt captivé son oreille.
Bref, il plaidait sa cause avec tant d'abandon,
Qu'il finissait toujours par avoir son pardon.
La paix faite, Agénor prenait deux côtelettes
Qu'il réduisait bientôt à l'état de squelettes,
Et dévorant après trois tranches de rosbif,
Prouvait que l'air des bois est fort apéritif.
Lorsque le ciel était sans bise et sans nuage,
On allait visiter les champs du voisinage.
L'étranger citadin amené dans ces lieux,
Y trouvait les chemins des Celtes nos aïeux,
Et ne s'y risquait point sans quelque inquiétude ;
Mais de ces chemins-là nous avions l'habitude.
Ecartant de la main la ronce et l'églantier,
Nous montions en partant un rocailleux sentier
Qui contournait le flanc d'une agreste colline.
Sortis de cette étroite et profonde ravine
Et parvenus, enfin, au sommet du coteau,
Nous embrassions de l'œil tout un riche plateau.
Riche ? oui, je le redis, car ma pauvre Bretagne
N'offre guère aux regards d'opulente campagne,
Et bien des vaillants fils, sur son rivage éclos,
Laissent leur sol ingrat pour labourer les flots.
Mais là, par un travail habile, opiniâtre,
On avait triomphé d'une terre marâtre.
D'innombrables sillons de seigle, de froment,
Sous une tiède haleine ondulaient mollement.
Le maïs, le colza, les plantes fourragères,
Remplaçaient la moisson des stériles fougères,

Et mille beaux pommiers, éblouissants de fleurs,
Promettaient des tonneaux de cidre à nos buveurs.
Au milieu d'une vaste et riante pâture,
Qu'abreuvait en tout temps une eau rien moins que pure,
Vaches, taureaux, brebis et poulains bondissants,
Tondaient les frais gazons sans cesse renaissants.
A l'entour s'élevaient des fermes confortables,
Dont les blanches maisons, les granges, les étables,
Les animaux choisis, les colons diligents,
Du maître proclamaient les soins intelligents.
Qui donc avait créé ce fertile domaine ?
L'or et la volonté de notre châtelaine.
  Partout la noble femme avec aménité
Exerçait, imposait sa douce autorité.
Nous visitions parfois ses heureuses chaumières,
Et par nous appelés, les enfants des fermières
Arrivaient, barbouillés de miel ou de blé noir.
Madame en souriant demandait un mouchoir,
De l'eau dans quelque vase, et, regardant la mère,
Infligeait aux marmots un lavage sommaire ;
Puis, la toilette faite, elle les embrassait,
Et toujours un gros sac de bonbons y passait.
Cette leçon peut-être ailleurs eût été bonne ;
Mais que sert de laver une tête bretonne ?

RAYMOND DU DORÉ.

(La fin à la prochaine livraison).

LA COMMISSION BRUTUS MAGNIER

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION. — LA COMMISSION BRUTUS MAGNIER A RENNES, par M. Hippolyte de la Grimaudière. — Nantes, Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne; imprimerie Vincent Forest et Emile Grimaud.

Les histoires de la Révolution, même les plus volumineuses, ne donnent qu'une idée fort incomplète de cette époque qui ne ressemble à aucune autre, et à laquelle, il faut l'espérer, aucune autre ne ressemblera. D'une guerre on ne raconte que les grandes batailles ; on néglige les escarmouches, les embuscades, et ces petits événements sans nombre, misères de toutes sortes, qui ne contribuent pourtant pas moins que les grandes batailles à faire de la guerre un fléau. Les historiens qui entreprennent de raconter la Révolution, ont assez à faire d'exposer les incidents de la lutte des partis dans les Assemblées, de dépeindre l'attitude du peuple dans les grandes journées, d'étudier l'état des esprits, d'après les principales brochures et les principaux discours, enfin de montrer à l'œuvre, dans quelques-unes de leurs missions, ceux des personnages qui ont joué les premiers rôles. Les événements de Paris, qui sont presque exclusivement l'objet de leur attention, sont sans doute les plus importants ; là était le centre de l'agitation, et, de ce centre, partaient les mots d'ordre, les lois, les commissaires, mais tout arrivait en province, où chaque commune se mettait avec plus ou moins d'ardeur à l'unisson des idées de Paris. Si les affaires

publiques étaient, comme elles le sont toujours, dirigées par un petit nombre d'hommes, la mise en action des doctrines révolutionnaires, dans les divers milieux de la société, fut l'œuvre d'une foule de *patriotes*, dont il est également intéressant de connaître le caractère et d'étudier la conduite.

L'ancien régime reposait sur des institutions auxquelles les gens les plus éclairés et les mieux intentionnés souhaitaient de voir apporter de sérieuses réformes ; néanmoins, un corps de fonctionnaires honnêtes et distingués atténuait à ce point le vice des institutions, que Tocqueville regarde le règne de Louis XVI comme l'une des époques les plus prospères de notre histoire. Ceux qui appliquèrent les lois révolutionnaires furent au contraire plus absurdes et plus barbares que les lois elles-mêmes, et l'état d'anarchie sanglante, où la société se débattit durant plusieurs années, fut autant l'œuvre de ces gens-là que le résultat de la législation.

Cette anarchie sanglante avait laissé, dans l'esprit des gens qui vivaient au commencement du siècle, une impression d'horreur qui est allée en s'affaiblissant dans le pays, au fur et à mesure que les survivants de la Terreur ont disparu. Les souvenirs des événements auxquels on a été mêlé ont une puissance que n'a point la tradition de ces mêmes événements, groupés et recueillis par l'historien dans le but d'en offrir les résultats. C'est ainsi que certains auteurs ont pu de nos jours, en massant les détails, en ménageant les perspectives, faire un tableau de la Révolution, où le dégoût qu'elle inspirait aux contemporains a fait place à une certaine grandeur sauvage, capable d'exciter l'admiration.

Ces historiens auraient fort étonné le conventionnel Daunou, qui avouait que « la France était, au sortir de la Terreur, comme honteuse d'elle-même, tout le monde se sentant plus ou moins complice de cet effroyable holocauste, sinon pour y avoir coopéré, du moins pour l'avoir laissé s'accomplir »[1]. Le collègue de Daunou, l'évêque Grégoire, ne serait pas moins étonné, lui qui a exprimé d'une manière plus vive encore les sentiments qu'il avait conservés

[1] Lanfrey. *Etudes et portraits*, p. 75.

de ce temps-là. Un passage de ses *Mémoires* publiés par M. Carnot[1] représente la majorité de la Convention comme étant composée d'hommes lâches et cruels, dont certains lui semblaient avoir été vomis par l'enfer comme indignes de ce séjour d'horreur. Les prétendues conspirations, ajoute-t-il, n'étaient inventées que dans le but d'égorger et de piller.

Quelques-uns des hommes dont parle Grégoire pouvaient entrevoir la domination de la France comme le prix de leur victoire ; ceux-là nous les connaissons à peu près, et, quoi qu'on en puisse dire, l'histoire les a jugés et condamnés. Pour avoir de la Révolution une idée exacte, il serait nécessaire de connaître aussi l'origine, les actes et le caractère de cette foule énorme de gens de toutes les conditions qui, grâce à la canaille devenue toute-puissante par les sociétés populaires, avaient envahi les administrations subalternes et peuplé les comités révolutionnaires et les tribunaux improvisés pour la destruction des ennemis de la République. « Le mouvement imprimé à la Révolution, dit Barbaroux dans ses Mémoires, tend à faire disparaître les hommes de bien et à porter, de la fange au timon des affaires, les hommes les plus gangrenés d'ignorance et de vices. »

Barbaroux, paraît-il, parlait en homme qui connaissait son monde, car les nombreuses publications de ces dernières années, où la méthode d'analyse a été appliquée à l'étude de l'histoire de la Révolution, tendent chaque jour davantage à démontrer qu'il avait raison. Sur tous les points de la France on dépouille les archives ; et, procès-verbaux, lettres, sentences, tous les documents secondaires de toute espèce que l'on exhume, portent les mêmes caractères de faconde triviale, de sotte vanité, de basse envie, et de cruauté lâche.

M. Granier de Cassagnac père, en compulsant les archives de la Préfecture de Police, brûlées depuis par la Commune, est le premier historien qui, de nos jours, ait eu l'idée de tirer de ces papiers négligés des récits pris sur le vif, qui nous ont paru nou-

[1] Paris, 1837. T. I, p. 426 et suiv.

veaux, à nous autres, gens du milieu du siècle, mais qui n'auraient fait que raviver les souvenirs des contemporains de 93. On peut dire que son livre sur *les Girondins et les massacres de septembre* a ouvert à l'histoire de la Révolution une voie nouvelle. Les écrivains de bonne foi ne nous parleront plus de ce peuple grand dans sa colère, et de ces volontaires égarés par leur patriotisme à la nouvelle de l'entrée des Prussiens à Verdun. Les chefs, les instigateurs des massacres, sont marqués d'une tache indélébile, et les assassins aux manches retroussées, tuant moyennant salaire, avaient bien pour complices tous les parleurs exaltés des sections, qui s'inquiétaient peu du salut de l'Etat, attentifs seulement qu'ils étaient à faire leur profit des épaves que la grande tempête sociale mettait à leur portée.

Un seul volume, où il a consigné les résultats d'un énorme travail, a suffi à M. Berriat-Saint-Prix pour passer en revue les tribunaux révolutionnaires de la France entière, et, dans chaque ville où il a trouvé un tribunal de cette sorte, il a montré que le droit de prononcer la mort de leurs concitoyens avait été attribué à cinq ou six hommes légers, incapables et le plus souvent tarés. L'histoire de la *Terreur* de M. Mortimer-Ternaux, malheureusement inachevée, est dans toutes les bibliothèques ; elle ne fait que compléter les tableaux de M. Granier de Cassagnac. Il est permis de supposer que les volumes que prépare M. Taine, pour faire suite à celui qu'il a consacré à l'Assemblée constituante, ne nous présenteront pas la vertu comme la compagne inséparable des favoris des clubs.

La galerie que M. Berriat-Saint-Prix a formée des gens qui, au temps de la Terreur, parodiaient les formes de la justice, est à peu près complète ; tous les juges, à peu d'exceptions près, y sont nommés ; mais l'auteur, qui visait à être court, parce qu'il savait qu'on lit peu les longs ouvrages, n'a guère recueilli que la statistique des condamnations et les principaux incidents des audiences. Il comptait, disait-il, sur les travailleurs de province pour compléter son œuvre. Son espérance vient de se réaliser en partie, avec

un succès auquel il eût été heureux d'applaudir, s'il lui avait été donné de connaître le travail de M. Hippolyte de la Grimaudière sur Brutus Magnier, l'un des juges de Rennes qu'il avait notés, et sommairement tirés de leur obscurité.

Brutus Magnier n'est pas seulement intéressant par lui-même, il est intéressant aussi parce qu'il constitue un type dont se rapprochaient plus ou moins tous les juges révolutionnaires, et qu'il a pris lui-même la peine de se faire connaître par des allocutions insérées dans les registres d'audience. Bignon et Lalouet à Nantes, Félix à Angers, ont été plus meurtriers que Magnier à Rennes, mais ils n'ont guère écrit que des sentences de mort, et ces traces, suffisantes pour faire connaître le juge, ne disent rien de l'homme.

Magnier avait vingt-deux ans ; il était capitaine des sapeurs, quand il fut, le 1er frimaire an II (21 novembre 1793), chargé, par arrêté des représentants Prieur de la Marne, Bourbotte et Turreau, daté d'Antrain ce même jour, de présider la commission militaire qu'ils venaient d'instituer. La République employait volontiers les jeunes gens ; ils ont cela pour eux qu'ils se donnent tout entiers sans songer à l'avenir ; l'ardeur de leurs passions les empêche de calculer la portée de leurs actes, et leur inexpérience les dispose à croire à la durée du régime qui les emploie. Plusieurs terroristes de vingt ans ont acquis une certaine notoriété, Jullien, l'ami de Robespierre, Robin, l'ami de Carrier, Lalouet, qui exerça à Nantes des fonctions analogues à celles de Magnier à Rennes, et qui s'était affublé comme lui d'un nom de l'histoire romaine.

Magnier sera désormais le mieux connu d'entre eux, grâce au soin avec lequel M. de la Grimaudière a étudié l'homme et son tribunal. Les informations puisées aux diverses archives sont abondantes et précises : actes de naissances, origines de famille, noms et prénoms des condamnés, statistique de leur condition sociale, appointements des juges, arrêtés des représentants, on ne peut souhaiter une monographie plus complète. L'auteur donne même le *fac-similé* d'une affiche imprimée sur papier gris, où Magnier faisait précéder la *nomenclature* de ses victimes de ces mots, écrite

en gros caractères : VIVE LA VENGERESSE DU PEUPLE ! L'AIMABLE GUILLOTINE ! Des divisions bien entendues et des tables facilitent au travailleur l'étude des faits ; et la maison Forest et Grimaud a déployé dans l'arrangement des fleurons, dans la disposition des caractères, un goût et un art qui iront au cœur des bibliophiles.

Le tribunal dont Magnier était le président, s'intitulait Commission militaire, comme tous les tribunaux de ce genre qu'il plaisait aux représentants d'établir. Le mot militaire venait probablement de la qualité du personnel, emprunté le plus souvent à l'armée, et d'une certaine compétence sur les délits commis par les soldats de l'armée établie dans le voisinage du siège de la Commission. En fait, ces commissions militaires furent les vrais tribunaux révolutionnaires, puisque les accusés y comparaissaient sans défenseurs, sans instruction préalable, et étaient envoyés à la mort après un court interrogatoire. Bien que les arrêtés des représentants qui les instituaient, continssent la formule banale que les Commissions appliqueraient les lois révolutionnaires, les juges ne prenaient nul souci de connaître ces lois ; ils affectaient surtout d'ignorer celle du 10 mai 1793, qui restreignait l'application de la peine de mort à des catégories, nombreuses sans doute, mais auxquelles étaient étrangers les quatre cinquièmes des victimes dont les condamnations capitales sont inscrites sur leurs registres.

La Commission de Brutus Magnier exerça ses fonctions jusqu'au 17 prairial an II (5 juin 1794), bien qu'une loi, édictée par la Convention, près d'un mois auparavant, eût supprimé toutes les commissions militaires établies par de simples arrêtés de représentants du peuple. Ce jeune et sinistre Dandin voulait juger, et, en ce temps-là, les questions de compétence étaient regardées comme des chicanes de procureurs, indignes de la justice nationale ; la forme importait peu, du moment qu'il s'agissait de se défaire des ennemis de la République. Autant vaut dire qu'il y avait dans certaines villes un bourreau docile, qui guillotinait tous ceux que lui désignaient quelques blancs-becs payés pour cette besogne. Magnier fit périr ainsi 265 personnes, dont une vingtaine de femmes. Seize

de ces femmes étaient des femmes du peuple, et parmi les hommes, onze seulement appartenaient à la bourgeoisie ou à la noblesse. Le grand Dictionnaire de Larousse consacre une colonne à louer le courage de ce collaborateur du bourreau, qu'il présente en même temps comme un écrivain spirituel.

Magnier était en effet quelque peu frotté de littérature, avantage dont était totalement dépourvu son camarade Defiennes, accusateur public près la même Commission. Sa première proclamation fut un appel à la délation ; les prisons ne lui semblaient pas assez peuplées de détenus, et il invitait tous les citoyens à lui dénoncer des coupables. « Vos cœurs seront satisfaits ; une prompte justice, disait-il, vous consolera d'avoir été les témoins de quelque forfait contre la République. » Cependant quelques condamnations seulement furent prononcées durant le premier mois ; la Commission fonctionnait avec quatre juges, dont deux manquaient, paraît-il, de l'ardeur nécessaire à leur poste ; « intègres, disait Magnier, mais un peu longs pour un tribunal révolutionnaire. » Le fait est qu'ils avaient refusé de condamner de suite un cabaretier de Dol, qui assurait qu'on ne tarderait pas à lui envoyer son certificat de civisme. Un juge d'une autre commission, appelé pour départager le tribunal, emporta la condamnation et le cabaretier fut exécuté. Peu après arriva le certificat de civisme ; il était trop tard, et, dans un journal où Magnier rendit compte de l'incident, il finissait en disant que ce certificat lui faisait l'effet d'une médecine après la mort. L'accusateur Defiennes, incapable de trouver cette aimable plaisanterie, en apprécia sans doute toute la saveur. Le cinquième juge attaché à la Commission par arrêté du représentant Esnue-Lavallée, rendit impossible le retour de pareilles lenteurs.

Le 3 nivôse au soir, la Commission ayant appris qu'il était arrivé « quelques charretées de brigands, elle se décida *à travailler après eux* tout de suite. » Ce fut à la suite de la condamnation de ces brigands que Magnier fit afficher le placard où il parlait de « l'aimable guillotine. » Le chiffre des exécutions à cette date, 8 nivôse, s'élevait à 45.

. Plus tard, on le voit s'acharner sur des Sœurs de charité qui allaient assister les malades des prisons ; l'une de ces Sœurs était connue depuis longues années pour son dévouement aux pauvres. Magnier, ne pouvant les accuser d'un autre délit que du refus de serment, se contenta de les condamner à la détention, en donnant à entendre qu'elles allaient dans les prisons pour s'enrichir des dépouilles des prisonniers. D'autres religieuses qui avaient soigné des rebelles furent condamnées à mort.

« .... O chère patrie, — écrivait Magnier — comme tu auras bien gagné le bonheur dont tu vas incessamment jouir ! Rassure-toi ! Les traîtres du dedans et du dehors sont exterminés ; il ne reste plus qu'à punir leurs restes épars, et à faire justice de certains soldats indisciplinés, dont les dilapidations et la lâcheté ont causé tes malheurs. »

Cette prosopopée était inspirée par le délit de deux soldats qui avaient vendu leurs sabres.

La maladie écarta Magnier de son tribunal pendant quarante jours ; durant cette période, M. de la Grimaudière constate l'absence de discours sur le registre, et la Commission prononça seulement vingt-six condamnations à mort. Le retour du président fut le signal d'une recrudescence d'activité ; c'est alors qu'il écrit au concierge de lui envoyer « des gibiers de guillotine » avec leurs noms et une note *quelconque* sur leur compte ; trente-trois exécutions eurent lieu en trois jours. A la suite de celles qui avaient eu lieu à Fougères, où il s'était transporté, il fit placer les têtes de deux condamnés sur les clochers de Landéan et de Dompierre-du-Chemin ; cette atrocité bête était probablement une flatterie à l'adresse du représentant Esnue-Lavallée, qui avait, quelques semaines auparavant, écrit au Comité révolutionnaire de Laval d'exposer ainsi les têtes du prince de Talmont et d'Enjubault, ancien président du tribunal de Laval.

Deux épisodes caractéristiques de l'époque et qui reposent un peu l'esprit des audiences de Magnier, sont bien à leur place dans ce volume. L'un est la fête célébrée à l'occasion de la prise de Toulon, l'autre est l'enterrement d'un juge.

Il y a dans la nature humaine un certain besoin d'échapper aux vulgarités de la vie quotidienne, qui trouve sa satisfaction dans la contemplation des pompes extérieures. Chez tous les peuples, des cérémonies associées à la pratique du culte répondent à ce sentiment, en même temps qu'elles donnent à l'adoration un caractère plus digne de celui auquel elle s'adresse. Puisqu'on avait enlevé au peuple, qui les aimait, les fêtes du catholicisme, on institua, pour lui faire oublier celles-là, les fêtes républicaines pour lesquelles des hommes de talent, comme David, se mirent en frais d'imagination, et n'arrivèrent qu'à de niaises parodies de l'antiquité. La fête de la prise de Toulon eut lieu le 10 nivôse an II ; les représentants du peuple, les membres des tribunaux, et bien d'autres, la célébrèrent en commun dans un repas civique auquel le bourreau avait été convié, et un bal, dans la grande salle du Palais, en vue et à deux pas de la guillotine, qui avait si activement fonctionné depuis quelques jours, fut le couronnement de cette journée. Le lendemain, les représentants rendirent la politesse, et Magnier écrivait sur son registre : « Ces deux jours furent bien agréables, car c'était la fête du cœur. »

L'enterrement du juge, collègue de Magnier, prit aussi les proportions d'une fête civique ; le défunt avait émis le vœu d'être enterré au pied de l'arbre de la liberté, afin que son cadavre lui fournît un engrais bienfaisant. Les juges de Rochefort étaient plus exigeants : ils prétendaient « que l'arbre de la liberté ne pouvait prendre racine que dans dix pieds de sang humain [1]. » Magnier, espérant voir son prestige s'accroître, dans la ville, de tous les honneurs rendus à son camarade, fit préparer un convoi solennel, et, malgré les répugnances des corps administratifs, le corps fut inhumé sur la place de l'Égalité. Le vœu du mort ne fut néanmoins exaucé qu'en partie ; il ne put aider à enraciner l'arbre qui, selon un procès-verbal, « était malheureusement *périe.* »

Comme beaucoup d'autres agents de la Terreur, Magnier fut

[1] Lettre du représentant Blutel sur les événements de Rochefort. *Moniteur* du 7 nivôse an III.

poursuivi et emprisonné durant la réaction thermidorienne, époque de représailles fort modérées, si l'on veut bien considérer que des 15,133 condamnations capitales prononcées par les Commissions et Tribunaux révolutionnaires, ou ayant jugé révolutionnairement, du 17 août 1792 au 12 prairial an III (31 mai 1795), et relevées par M. Berriat-Saint-Prix, 14,807 eurent lieu du vivant de Robespierre, et 326 après sa mort.

Un journal manuscrit, intitulé le *Démocrite,* publié par les prisonniers de la maison du Plessis, compagnons de la captivité de Magnier, et dont les feuillets sont de son écriture, a servi de prétexte à M. Claretie pour signaler Brutus Magnier comme un écrivain de talent que l'on peut, dans une certaine mesure, comparer à l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*. M. de la Grimaudière donne quelques passages de ce journal où l'on remarque une verve et une facture de style qui ne sont point communes. Il y a notamment une curieuse description du train et des habitudes fastueuses des représentants en mission, nullement exagérée et conforme à un document publié par M. Berriat-Saint-Prix, lequel n'est point une satire comme la description du *Démocrite*. Les représentants en mission avaient de petites cours et menaient un train de prince ; ce qui montre qu'il est plus facile de supprimer les princes que de trouver des républicains disposés à ne point les imiter quand ils peuvent le faire. S'il est vrai que l'on ne détruit définitivement que ce qu'on remplace, ne faut-il pas qu'il y ait des gens qui se résignent à tenir le rang des grands seigneurs dont on ne veut plus ?

L'écriture de Magnier, qu'il a reconnue sur les feuillets du *Démocrite*, ne semble point à M. de la Grimaudière une preuve suffisante pour établir que celui-ci soit l'auteur d'articles qu'il a très bien pu copier tout simplement. Le style, c'est l'homme, et ce n'est pas en deux ans que le plat auteur des élucubrations emphatiques du registre de Rennes aurait acquis l'esprit, l'élégance et la finesse de touche qu'on remarque dans certains passages du *Démocrite*.

Magnier fut acquitté sur la question intentionnelle, c'est-à-dire qu'il fut déclaré qu'il n'avait point agi avec des intentions contre-

révolutionnaires. Cette question intentionnelle sauva une foule de gens dont les crimes étaient aussi odieux qu'évidents. Plus tard, Magnier fut impliqué dans l'affaire de la conspiration du 1er prairial an III; il se défendit de son mieux, et en homme qui voulait être acquitté; il fut condamné à la déportation. Depuis la publication de son volume, M. de la Grimaudière a acquis la preuve que son héros avait péri dans le naufrage de *la Méduse*.

Magnier, par sa cruauté et aussi par sa culture intellectuelle, dépasse incontestablement la moyenne des hommes que les pratiques de la Terreur arrachèrent à leur obscurité; néanmoins ce type n'était pas très rare alors, car on retrouve chez la plupart des exécuteurs des basses œuvres de ce temps-là, de la vanité et du fanatisme, tempérés ou accrus, selon la diversité des natures, par une certaine dose de sottise.

Tandis que les publications, ayant pour objet l'étude des détails de la Révolution, font chaque jour ressortir davantage la justesse du jugement de Barbaroux, des apologies, les unes timides, les autres hardies, essaient de démontrer que la postérité s'est méprise en entourant certains noms de son exécration. A chaque fidèle de louer et de chômer ses saints; mais ces apologies sont toutes composées au moyen du même procédé, qui consiste à décharger le personnage, qu'il s'agit de réhabiliter, de la responsabilité de faits matériels et constants qu'on rejette sur ses complices ; cependant le fardeau des crimes de la Terreur ne diminue pas parce qu'on le change d'épaules, et, quoi qu'on fasse, on ne l'empêchera pas d'être écrasant pour ceux qui se proclameront les héritiers des hommes qui les ont commis.

ALFRED LALLIÉ.

PAUL DE SERVIÈRE

OU LES DERNIERS ETATS DE BRETAGNE

NOUVELLE*

L'aspect de la ville était de plus en plus sinistre. Le matin, quand Paul s'était rendu aux Cordeliers, on trouvait encore dans les rues silencieuses quelque promeneur solitaire, quelque citoyen affairé, semblant s'occuper d'autre chose que du combat qui s'approchait. Maintenant le terrain paraissait exclusivement livré aux deux partis qui devaient y vider leur querelle. Les patrouilles des gentilshommes, les postes avancés des étudiants, troublaient seuls le silence menaçant de la ville. Les portes des maisons étaient fermées, les fenêtres calfeutrées ; personne ne se hasardait à avancer au dehors une tête curieuse. La surveillance s'exerçait sans que l'ennemi pût s'en apercevoir.

Louis et Paul, à la tête de leur escorte, avaient à peine traversé la place du Palais, lorsqu'ils aperçurent un homme seul qui sembla d'abord hésiter en les voyant, puis s'avança résolûment vers eux. Il fut fait prisonnier sans la moindre résistance et on l'amena à Louis, en disant qu'il pourrait peut-être donner d'utiles renseignements.

* Voir la livraison de janvier 1880, pp. 35-48.

— Quant à cela, n'y comptez pas, dit-il. Je me couperais plutôt la langue avec les dents; mais si vous voulez me conduire aux Cordeliers, vous me rendrez service. Je cherche un gentilhomme auquel je dois porter une lettre, et peut-être finirai-je par le découvrir.

Paul, qui, au premier coup d'œil, avait reconnu Malo Bécherel, s'avança alors.

— Je présume que c'est moi que vous cherchez, monsieur Bécherel, dit-il. Je suis sorti moi-même dans l'espoir de vous rencontrer. Si ces messieurs veulent bien nous précéder de quelques pas, vous pourrez me parler librement. J'espère qu'ensuite, à ma prière, M. du Lesguen vous laissera libre d'aller retrouver vos amis.

Louis fit un signe d'assentiment, et la patrouille se remit en marche à son commandement.

— Je n'ai rien de secret à vous dire, monsieur, reprit alors Malo. Je suis simplement chargé par Eugène Thorel de vous remettre ce billet, et de prendre vos ordres relativement à l'heure et au lieu où vous désirez le rencontrer.

Paul parcourut rapidement le papier que lui présentait Bécherel. Il soupira après l'avoir lu, puis répondit avec calme :

— Je me rends très volontiers au désir manifesté par M. Thorel; que ce malheureux combat ait lieu le plus tôt possible. Je serai dans deux heures avec mes témoins dans l'allée du Mail, si l'état de la ville me le permet. Les choses sont telles aujourd'hui, que nous nous trouverons peut-être, Eugène et moi, les armes à la main, en face l'un de l'autre, sans attendre autant et sans aller si loin.

— C'est bien, monsieur ; je vais porter votre réponse à M. Thorel. J'ai l'honneur de vous saluer.

— Pardon, monsieur Malo, si je vous retiens un moment, dit Paul en posant sa main sur le bras de Bécherel. Soyez assez bon pour répondre à quelques questions. Nous allons du même côté, je pense, et cette complaisance ne vous dérangera pas.

— Je ne sais de quel côté vous allez, monsieur, répondit Malo

en dégageant brusquement son bras. Quant à moi, je me rends au café de l'Union, où m'attend M. Thorel, et, à moins que vous ne marchiez à reculons, vous n'en prenez pas le chemin.

— Je pensais que vous vous rendiez chez Eugène, monsieur ; puisqu'il en est autrement, je n'abuserai pas de votre patience ; mais, de grâce, un seul mot : mademoiselle Thorel a-t-elle vu son frère ?

— Oui, monsieur, répondit laconiquement Malo.

— Et..., sauriez-vous quelque chose de ce qui s'est passé entre eux ?

— Oui, monsieur.

— Vous étiez présent, peut-être ?

— Oui, monsieur.

— Si j'en juge par cette lettre, la colère d'Eugène a été terrible?

— Terrible, en effet, monsieur.

— Par pitié, monsieur Bécherel, dites-moi ce qui s'est passé.

Malo regarda Paul fixement pendant un instant, avec surprise et colère.

— Vous implorez ma pitié, monsieur le comte ! dit-il ensuite d'une voix étouffée. Je ne croyais pas entendre jamais ce mot de votre bouche ! Vous, qui avez causé tout mon malheur, vous voulez que je vous plaigne ? Me prenez-vous donc pour un saint, ou pensez-vous que j'aie une pierre à la place du cœur ?

— Vous êtes cruel, monsieur Bécherel, répondit Paul avec tristesse, mais je n'ai pas le droit de me plaindre. Partez, monsieur, vous êtes libre de me quitter. Retournez vers vos amis. Je sais du moins que votre protection et votre affection ne manqueront jamais à Marguerite.

— Ma protection ! reprit Malo amèrement ; n'ai-je pas perdu le droit de la protéger ? Mon affection ! oui ! elle lui appartiendra toujours ; mais que puis-je pour elle ? Rien ! Vous pensez que je suis cruel en gardant le silence ; croyez-moi, je le serais davantage en parlant. Je ne le ferai pas ; je n'ajouterai pas à vos remords. Adieu, monsieur le comte ; à bientôt !

Et tournant le dos à Paul, il s'éloigna à grands pas.

Paul resta un instant immobile ; puis il rejoignit ses compagnons, prit le bras de Louis et lui dit à voix basse qu'il avait deux services à lui demander.

— Lesquels ? parle ; je suis à tes ordres, répondit Louis.

— D'abord, de me servir de témoin dans une rencontre avec Eugène.

— C'est entendu d'avance.

— Puis de rentrer sans moi aux Cordeliers. Une affaire importante m'empêche de te suivre.

— C'est, pardieu ! ce que je ne ferai pas ! s'écria Louis. Tu veux aller voir Mlle Thorel, n'est-ce pas ? et te jeter tête baissée dans un coupe-gorge... Allons, sois raisonnable, remets à plus tard. Quand l'explication sera faite avec le frère, les choses en iront mieux avec la sœur.

— C'est impossible ! dit Paul avec agitation ; ou maintenant ou jamais ! Marguerite est seule. Il s'est passé une scène terrible, dont ce Bécherel n'a pas voulu me rendre compte. Il faut que j'y aille ! Il le faut !

Paul parlait avec tant de vivacité et d'animation, que Louis vit que toute résistance serait inutile.

— Eh bien ! lui dit-il, tu iras ; mais nous t'accompagnerons et nous serons à portée de te défendre, si quelque danger te menaçait. Ne fais pas d'objections : la chose est décidée.

— Mais, Louis, pense...

— J'ai pensé à tout ; je ne veux pas avoir à me reprocher de t'avoir laissé assassiner par nos braves Mucius Scévola. Ne t'inquiète de rien ; nos amis ne refuseront pas ; en tous cas, tu n'iras pas seul.

Paul finit par accepter ce qu'on lui proposait. L'inquiétude qui le dévorait le rendait indifférent à toute autre pensée qu'à celle de revoir encore une fois Marguerite, et de savoir la signification des dernières paroles de Malo. Il parcourut dans un sombre silence les rues tortueuses qui conduisaient à la demeure de Marguerite,

pendant que Louis expliquait tout bas à ses compagnons le service qu'il attendait d'eux. Ils y consentirent volontiers. La démarche de Paul en venant les rejoindre au jour du danger, lorsque tant d'autres les avaient abandonnés, lui avait acquis toutes les sympathies, et l'émotion que trahissait la voix tremblante de Louis finit par passer dans leurs cœurs.

Arrivés au bout de la rue, les jeunes gens s'abritèrent sous les porches sombres qui la bordaient et Paul s'avança seul.

Il leva d'une main tremblante le marteau de la porte, et le bruit, quelque faible qu'il fût, retentit dans toute la maison, tant était profond le silence qui y régnait. La jeune servante vint ouvrir.

Paul prononça d'une voix balbutiante le nom de Marguerite. La jeune fille secoua la tête en pleurant.

— Vous ne pouvez entrer, monsieur, dit-elle en tentant de s'opposer au passage de Paul. Ma maîtresse est trop mal pour vous recevoir.

— Je ne reviendrai plus, dit Paul avec un sombre sourire. Il faut que je la voie, que je lui parle ; c'est pour la dernière fois !

Il repoussa doucement la jeune fille, franchit l'escalier et s'approcha sans bruit d'une porte qu'il vit ouverte. C'était celle de la chambre de Marguerite. Il l'aperçut elle-même, étendue sur un fauteuil près du feu. Elle avait les yeux fermés et l'on aurait pu la croire endormie, sans les mouvements nerveux qui l'agitaient de temps en temps et les fréquents soupirs qui soulevaient sa poitrine. Son visage était blanc comme un linceul, ses longs cils noirs ne pouvaient cacher qu'à moitié le large cercle bleu qui entourait ses yeux charmants ; sa bouche pâle et contractée trahissait une souffrance aiguë ; et ses beaux cheveux noirs, retombant sur son visage et son cou, augmentaient l'aspect douloureux de toute sa personne.

Paul la contempla longtemps en silence, mais à la fin un désespoir si profond s'empara de lui, que, cachant sa tête dans ses mains, il ne put retenir un gémissement étouffé.

Marguerite ouvrit alors les yeux et se souleva lentement ; elle pro-

mena ses regards autour d'elle, comme si elle eût cherché quelqu'un. Enfin, elle aperçut Paul, et, se levant d'un bond, elle courut à lui.

— Ah ! s'écria-t-elle, je savais bien que vous ne m'abandonneriez pas !

Paul la regarda avec terreur ; car ses manières timides et craintives avaient fait place à une vivacité étrange, et ses yeux brillaient d'un éclat effrayant. Une idée affreuse traversa l'esprit du jeune homme et il tomba à genoux en sanglotant.

— Oh ! mon Dieu, quel mal je vous ai fait, Marguerite ! s'écria-t-il.

Marguerite resta un instant immobile, puis un profond soupir sortit de son sein et elle dit avec accablement :

— Oh ! oui, je suis bien malheureuse !

— Et c'est moi qui vous ai rendue malheureuse ! reprit Paul, toujours à genoux devant elle. Oh ! pourquoi vous ai-je vue jamais ! pourquoi ai-je apporté à ma suite dans cette maison la fatalité qui s'attachait à moi ! Maudissez-moi, Marguerite ! car c'est moi, moi seul, qui ai causé vos malheurs !

Marguerite baissa la tête, ses yeux perdirent leur exaltation fébrile et elle se rapprocha de Paul en lui tendant la main.

— Non pas vous seul, Paul, dit-elle de sa voix douce et tendre. Ne pleurez pas ainsi, mon ami, vous me brisez le cœur. Dieu sait que j'ai bien souffert et que je n'ai plus de forces. Prenez courage, Paul ; vos larmes brûlent ma main et me font bien du mal.

— Du courage ? puis-je en avoir, quand je pense à mes torts envers vous ? Oh ! Marguerite, votre adorable bonté augmente mes remords.

Marguerite resta un instant en silence, les yeux fixés sur Paul, comme cherchant une pensée qui la fuyait.

— C'est singulier, dit-elle en souriant faiblement, je pensais à vous tout à l'heure ; je demandais à Dieu de vous voir encore une fois. Il me semblait que j'avais quelque chose à vous dire. Et maintenant... je ne sais... je me sens trop faible pour penser.

Paul la regardait avec désespoir ; elle s'en aperçut.

— Oh ! oui, dit-elle, je suis bien changée, bien malade ! Et, baissant la voix, elle ajouta : Je craignais presque de mourir sans vous revoir.

— Marguerite ! Marguerite ! s'écria Paul avec terreur, que s'est-il donc passé entre Eugène et vous qui vous ait pu mettre dans cet état ?

Au nom de son frère, Marguerite tressaillit, porta les deux mains sur son cœur et poussa un cri.

— Ah ! dit-elle, je me souviens ! Comment l'avais-je oublié ? C'est cette pensée qui me fait mourir. Il dit qu'il veut vous tuer, Paul ! Vous tuer ! répéta-t-elle avec un cri perçant, et me montrer son épée toute dégouttante du sang de votre cœur !... Pourquoi êtes-vous venu ici ? Fuyez ! Ne m'avez-vous pas entendue ? Quittez cette fatale maison ! La mort vous y entoure de toutes parts. Par pitié pour moi, ne restez pas ici !

— Moi ! vous quitter encore, Marguerite ? dit Paul avec ferveur ; vous abandonner ainsi ? Non ! mille fois non ! Si vous voulez que je parte, suivez-moi, fuyons ensemble, ne nous séparons plus.

Marguerite regarda le jeune homme avec indécision. Une légère rougeur vint colorer ses joues ; mais, tout à coup, elle tomba sur une chaise en pâlissant, et porta la main sur son cœur.

— C'est impossible ! dit-elle avec un triste sourire. Dieu me protège contre ma propre faiblesse. Touchez ma main. Elle est brûlante, n'est-ce pas ? Posez la vôtre sur mon front. Sentez-vous le feu qui me dévore ? Eh bien ! ce n'est rien auprès de ce que je ressens là. — Et elle indiquait son cœur. — Ma vie s'en va. Mais, vous, Paul, vous pouvez vivre. Oh ! vivez, je vous en conjure ! Epargnez-moi une suprême douleur ! Partez, quittez-moi ! Adieu ! adieu !

— Quoi ! vous allez mourir, et vous voulez que je vive ? dit Paul en se rapprochant de Marguerite. Vous me condamnez à pleurer sur vous ! Non, cela ne se peut ; ne cherchez plus à m'éloigner. Pourquoi courrais-je au-devant de mon sort, au lieu de l'attendre à vos pieds ?

Dans ce moment le bruit d'une vive fusillade, suivie d'un tumulte extraordinaire, se fit entendre. Paul tressaillit, et Marguerite se releva avec une terreur plus grande.

— Qu'est-ce que cela ? dit-elle.

Paul courut à la fenêtre.

— Ce n'est rien peut-être, répondit-il avec agitation en revenant vers Marguerite. Mais je le vois, en effet, il faut que je parte. On m'attend... je crois qu'on m'appelle.

Marguerite, oubliant tout dans son nouvel effroi, s'attachait à lui et semblait ne pas le comprendre.

— Calmez-vous, ma bien-aimée, dit-il; rassurez-vous. Je reviendrai... mais... si je ne devais plus vous revoir... oh ! Marguerite, pardonnez-moi les chagrins que je vous ai causés et soyez bénie pour l'affection que vous m'aviez donnée.

Il serra passionnément Marguerite sur son cœur, se dégagea doucement de ses mains tremblantes et s'élança hors de la chambre. Marguerite voulut le suivre ; mais, au bout de quelques pas, elle chancela et tomba sur les genoux, les bras tendus vers la porte.

Paul ne la vit pas. Il n'entendit pas son faible cri. Il sortit de la maison sans détourner la tête et courut rejoindre ses compagnons qui l'attendaient avec impatience. Cependant, quand ils virent son visage pâle et bouleversé, aucun d'eux n'osa lui faire ni questions, ni reproches, et tous, hâtant le pas, s'acheminèrent vers la place du Palais, d'où le bruit de l'émeute semblait partir.

L'aspect sombre et silencieux que présentait la ville, une heure auparavant, s'était changé, comme par un coup de baguette magique, en une agitation tumultueuse. De tous côtés, on voyait des gens armés courir vers le théâtre du combat ; le tocsin sonnait à toutes les églises ; le bruit sinistre du tambour appelait les citoyens aux armes. Une foule émue, entraînée par la curiosité ou l'ardeur de ses opinions, se pressait dans les rues et entravait la marche de nos jeunes gens. Son apparence devenait plus menaçante à mesure qu'on approchait de la place du Palais. On pouvait distinguer déjà, au milieu du tumulte, le cri de *Vive le Roi !* poussé

par les deux partis, et les imprécations plus caractéristiques de : *Sus à la canaille !* et de : *A bas les nobles !* Quelques fuyards commençaient à se heurter aux groupes qui s'empressaient vers le champ de bataille. Tantôt un bourgeois, poursuivi l'épée dans les reins par quelques gentilshommes, donnait tête baissée dans un parti de nobles, tantôt un gentilhomme, entouré par le peuple, se défendait jusqu'à ce que ses amis vinssent le secourir. Quelques blessés gisaient çà et là sur le pavé qu'ils teignaient de leur sang, et leurs amis eux-mêmes les foulaient aux pieds dans l'ardeur du moment.

La petite troupe conduite par du Lesguen marchait en bon ordre, l'épée à la main, décidée à s'ouvrir un passage à travers tous les obstacles ; mais personne ne semblait désirer l'arrêter, et, ne voyant à terre que des blessés du parti du peuple, nos jeunes gens en concluaient que les gentilshommes devaient être vainqueurs. Ils ne furent détrompés qu'en arrivant sur la place du Palais. C'était là que Moreau, préludant à d'autres victoires, avait porté toutes les forces des étudiants et soutenu sans fléchir la première charge des gentilshommes. Ceux-ci, espérant surprendre leurs ennemis, s'étaient précipités sur eux sans ordre et tête baissée. Les pauvres soldats du gouverneur, renversés par l'impétuosité des assiégés, n'avaient pu offrir aucun obstacle à ce torrent, sorti tout à coup de la grande porte des Cordeliers ; mais il avait été bientôt arrêté par les bataillons serrés des étudiants, que des renforts habilement dirigés grossissaient sans cesse. Le combat avait alors changé de face : les gentilshommes s'étaient vus forcés de regagner leur citadelle, pendant que quelques-uns d'entre eux couvraient leur retraite et contenaient l'ennemi par leur téméraire bravoure. Déjà, reculant pas à pas et sans tourner le dos, la phalange des gentilshommes était arrivée près des Cordeliers, lorsqu'une petite troupe d'étudiants, se précipitant sur l'arrière-garde, chercha à la séparer du corps d'armée. Ce fut en ce moment même que du Lesguen et ses compagnons arrivèrent sur le champ de bataille. Un coup d'œil suffit pour leur faire comprendre l'état des choses ; ils poussèrent

tous ensemble le cri de *Vive le Roi !* et se précipitèrent au milieu de la mêlée. Cette attaque soudaine dégagea l'arrière-garde, qui se rallia en laissant cependant sur le terrain les corps de MM. de Saint-Rivel et de Boishue, pendant que les nouveaux venus s'escrimaient de leur mieux au milieu du peuple.

Paul avait reconnu Eugène dans le chef de la troupe qu'ils venaient de repousser. L'étudiant, animé d'une exaltation farouche, brandissait son épée couverte de sang et cherchait, par ses cris, par son exemple, à encourager ses amis et à les ramener au combat. Tout à coup ses regards rencontrèrent ceux de Paul, et, oubliant tout, il bondit de son côté comme un tigre vers sa proie, en écartant par son élan furieux tout ce qui lui faisait obstacle.

Paul s'arrêta et l'attendit.

L'étudiant arriva à deux pas de lui ; il lui lança un regard de haine ardente ; on vit les deux fers se croiser un seul instant, puis Eugène étendit le bras et plongea son épée jusqu'à la garde dans le cœur de son ancien ami. Paul tomba avec un profond soupir, et Eugène, poussant un cri d'exaltation féroce, se rejeta au milieu de la mêlée.

Cependant Marguerite était demeurée comme accablée après le départ de Paul ; mais, au bout d'un instant, le bruit de ce combat qui grandissait de minute en minute, sembla lui rendre un peu de force et de vie ; elle se releva péniblement. Les yeux fixes, le visage pâle, la démarche tremblante, elle commença à s'avancer en chancelant vers la porte. Sa pauvre servante consternée voulut s'opposer à sa sortie ; elle l'écarta par un lent mais irrésistible mouvement de son faible bras, et franchit le seuil. Un instinct secret semblait diriger sa marche. Elle parcourut sans s'arrêter les rues pleines de fuyards et de blessés et arriva sur la place du Palais. Dans cet instant les gentishommes, poursuivis presque jusque dans leur citadelle, avaient réussi à en fermer les portes, et le peuple, vainqueur, mais non complètement, exhalait sa fureur par des cris et des imprécations devant les murs solides qui l'arrêtaient.

Marguerite, traversant la foule étonnée, marcha vers l'endroit où

Paul était étendu et vint tomber, en poussant des cris perçants, près de ce corps inanimé, qui, tout couvert de sang et de poussière, foulé aux pieds, meurtri, défiguré, aurait été méconnu par tout autre qu'elle.

Le peuple, surpris et attendri, se rassembla à l'entour, s'interrogeant, cherchant à savoir quelle était cette jeune fille, à demi-vêtue, échevelée et baignée de larmes, qui baisait avec tant d'amour un corps froid et sans vie. Mais elle, sourde aux demandes, aux interrogations, continuait à sangloter tout haut, traînant sur le pavé sanglant ses longs cheveux noirs, écartant de ses mains glacées le linge souillé qui couvrait la poitrine de Paul et cherchant avec son souffle haletant à y ramener la chaleur et la vie.

La rumeur produite par cet incident amena bientôt sur le lieu de la scène Eugène, Moreau et Bécherel. Le premier mouvement de Thorel fut de soustraire sa sœur à la curiosité et à la pitié de la foule. Il voulut l'emmener ; mais Marguerite lui résista. Elle le repoussa avec ses mains tremblantes, souillées du sang qu'il avait versé, et, d'une voix brisée, avec des cris étouffés, elle implora contre son frère la pitié et la protection du peuple.

Eugène recula. Il entendit les murmures, d'abord faibles, puis menaçants, de la foule. Il cacha son visage dans ses mains pour ne pas voir la pâle figure de sa sœur et la tête inanimée de son ancien ami, et un remords poignant entra dans son cœur.

Cependant il était indispensable d'arracher Marguerite de ce lieu fatal. Moreau y parvint en faisant enlever le corps de Paul de Servière. Marguerite le suivit, soutenu par Malo Bécherel, le seul dont elle voulût souffrir les soins.

Paul de Servière fut déposé près de Saint-Rivel et de Boishue, dans une humble boutique de cordonnier. Il faut le dire à la louange du peuple, la pitié publique les entoura d'un triste respect. Le vieux marquis de Servière put venir, dès le soir même de ce jour funeste, jeter un dernier regard sur son fils et pleurer près de lui ses espérances brisées. On avait profité, avant ce moment, d'un évanouissement prolongé pour éloigner Marguerite, et elle

se mourait, non loin de là, entouré des soins du pauvre Malo. La présence d'Eugène redoublait si visiblement ses souffrances, qu'il dut s'interdire d'entrer dans sa chambre. Elle témoignait, au contraire, une anxiété silencieuse, aussitôt qu'elle cessait d'apercevoir Malo. Ce fut lui qui reçut son dernier soupir. Elle expira, après quelques jours d'un affaiblissement graduel, sans avoir jamais recouvré le plein usage de sa raison et de sa mémoire. Les dernières heures de sa vie furent du moins exemptes des souffrances morales qui l'avaient conduite à une mort si prématurée.

Les affaires politiques continuèrent encore, pendant quelques jours, à agiter la ville de Rennes, mais elles ne coûtèrent pas davantage de larmes et de sang. Les volontaires nantais, surmontant tous les obstacles apportés par M. de Thiard à leur entrée, vinrent descendre de leurs chariots devant la porte même des Cordeliers, et leur arrivée décida la victoire. Les gentilshommes écoutèrent enfin les propositions du gouverneur. Ils simulèrent une clôture en forme des Etats et quittèrent la ville. M. de Servière partit aussi, emportant les restes de son fils, qu'il fit déposer dans la chapelle du château de Servière, où il voulait reposer aussi pour toujours. Cette suprême consolation lui fut refusée. Il émigra après le 21 juin et ne revit plus la France. Louis du Lesguen tint du moins fidèlement la promesse qu'il avait faite à son cousin : il servit de fils au noble vieillard et lui ferma les yeux.

Eugène quitta Rennes. — « Je ne puis rester ici, dit-il à ses amis ; des fantômes sanglants hantent ma maison déserte. Une seule des espérances de ma jeunesse me reste encore : je rêve la liberté et le bonheur du peuple ; je vais y travailler et y contribuer, si je puis. »

Peut-être faut-il avoir les mains pures et le cœur sans remords pour participer à cette haute mission. Plus d'un s'y est cru appelé et s'est égaré dans ses voies. Eugène entra, avec toute l'ardeur de son âme et l'âpreté sauvage de son caractère, dans les sentiers de la Révolution. Il fut entraîné loin, bien loin du but qu'il s'était d'abord proposé. Il prima aux Jacobins ; il s'assit sur la fatale Montagne, et mourut sur l'échafaud, au neuf Thermidor.

Malo Bécherel est mort aussi, mais après une vie longue et paisible ; sa vieillesse fut soignée par des neveux attentifs ; car, fidèle à ses anciennes affections, il n'a jamais voulu se marier. Il a emporté dans la tombe les derniers souvenirs des événements que nous venons de raconter. Ces querelles qui préludèrent à notre grande Révolution ont fait place à d'autres, et la pluie du ciel a lavé sur le pavé de Rennes les traces sanglantes qu'elles y avaient laissées.

JULES D'HERBAUGES.

LES BÉNÉDICTINS BRETONS

—

LA LÉGENDE DE LOBINEAU

Nous avons publié la correspondance historique, presque entièrement inédite, des vaillants Bénédictins Bretons rangés sous la bannière de dom Audren, qui eurent l'honneur, après dix-huit ans d'efforts (1689 à 1707), d'ériger ce grand monument de science et de patriotisme intitulé l'*Histoire de Bretagne*. On voudra bien nous permettre, en guise de conclusion, de tirer de cette correspondance certains renseignements curieux, fort peu connus, concernant l'histoire de cette œuvre ou de ses principaux auteurs, et qui nous semblent mériter d'être mis en lumière.

La tâche des « Ouvriers de l'histoire de Bretagne » comprenait deux parties fort distinctes :

1° La recherche des documents, l'exploration des archives, la lecture, la transcription et la collection des actes, des titres, des chroniques, de tous les matériaux

originaux qui devaient fournir la base et la substance de l'Histoire ;

2° La construction de l'édifice en vue duquel tous ces matériaux étaient amassés, c'est-à-dire leur réduction, leur transformation en corps d'annales claires et régulières, la rédaction de l'*Histoire de Bretagne* proprement dite.

La première partie de cette tâche — l'exploration des archives et l'amas des matériaux historiques — dura sept années (de 1689 à 1696), employant constamment cinq religieux : doms Audren, Le Gallois, Briant, Rougier, Veissière remplacé en 1693 par Lobineau ; c'est-à-dire qu'elle représente trente-cinq ans de la vie d'un homme et d'un labeur obstiné, car ces moines étaient infatigables.

Nous ne donnerons pas le détail de ces travaux : la préface de Lobineau au tome Ier de l'*Histoire de Bretagne*, son *Mémoire* aux Etats de Vannes en 1703, publié par nous sous le n° LXI de notre recueil, et les lettres indiquées dans les annotations de ce mémoire, permettent de reconstituer suffisamment, sinon complètement, l'ampleur de ce travail, son plan général et l'itinéraire des travailleurs. — Quant au résultat, il est décrit dans le *Procès-verbal des papiers de dom Lobineau* (n° CIII de notre recueil) ; on peut le voir de ses yeux, le toucher de ses mains, en se faisant représenter, à la Bibliothèque Nationale, les quarante à cinquante in-folios relatifs à la Bretagne, de l'ancienne collection des Blancs-Manteaux.

La seconde partie de la tâche des Bénédictins — la rédaction de l'Histoire de Bretagne — employa, comme la première, sept années, de 1696 à 1703. Mais, par sa nature, cette portion de l'œuvre devait être conçue et exé-

cutée par un seul homme, auquel il appartenait de dégager la doctrine incluse dans cette masse de matériaux, c'est-à-dire, la série claire et nette des annales bretonnes, en un mot, de tailler dans ce bloc la grande, la vraie, la glorieuse figure de la Bretagne.

A Lobineau revint cet honneur. Dom Maur Audren, directeur de toute l'entreprise, l'aida de ses conseils; deux autres religieux, Briant et Le Gallois, avaient en partie préparé le travail.

Dom Briant, chargé de mettre en ordre tous les faits jusqu'en 1364, s'acquitta parfaitement bien de sa tâche; Lobineau reconnaît qu'il « a esté d'un tres-grand secours, « aïant, avec une application infatigable, un discerne- « ment judicieux et une patiente assiduité que rien ne « rebutoit, distingué le vrai d'avec le faux, renversé les « fables, destruit les prejugez, établi la vérité, debrouillé « les choses les plus difficiles [1]. »

Quant à dom Le Gallois, il avait d'abord été chargé de composer l'Histoire, et quand il mourut, le 5 novembre 1695, il en avait rédigé la première partie, c'est-à-dire tout ce qui précède l'époque carlovingienne. Son travail existe dans la collection des Blancs-Manteaux; il est très intéressant par le fond, très défectueux par la forme; le récit est sans cesse coupé de discussions et de dissertations critiques qui en arrêtent la marche; la partie hagiographique, que D. Le Gallois a bien fait de ne pas omettre, prend un développement exagéré. Lobineau, à tort ou à raison, s'est peu aidé de ce travail pour son *Histoire*, mais il s'en servit beaucoup plus tard dans sa *Vie des Saints de Bretagne*.

[1] *Histoire de Bretagne*, t. I, préface.

A la mort de D. Le Gallois, D. Audren songea d'abord à confier la composition de l'*Histoire de Bretagne* à D. Veissière, en lui donnant pour adjoint D. Lobineau [1]. Veissière refusa; il méditait dès lors sa sortie du cloître. Dom Lobineau se trouva seul chargé de l'ouvrage, avec l'aide de D. Briant pour l'arrangement des faits. Vers le commencement d'avril 1702, il acheva le premier jet de sa rédaction, qu'il avait composée tout entière à Saint-Vincent du Mans; mais avant de l'imprimer, il fallait la soumettre à une révision sévère, « la polir avec le « secours des savants [2], » ce qui ne pouvait guère se faire qu'à Paris. Dom Audren demanda avec instance aux chefs de la Congrégation de Saint-Maur d'admettre Lobineau à Saint-Germain des Prés ou aux Blancs-Manteaux. Sa demande ne fut exaucée qu'en 1703; le 30 mai de cette année il écrivait à M. de Gaignières : « Nous avons tant pressé le R. P. General, qu'il m'a « donné l'ordre d'envoyer dom Alexis à Saint-Germain « des Prés quand je le jugeray à propos; » et le 10 juin il reprenait : « Enfin, voilà dom Alexis à Paris; je vous « conjure, Monsieur, de prendre à son égard la qualité « de son ange tutélaire; je vous abandonne tous mes « droits et sur l'historien et sur l'Histoire [3]. »

Lobineau avait déjà commencé au Mans la révision de son travail; une fois à Paris, il mena cette besogne avec tant de zèle, qu'en octobre 1703 il put présenter aux États de Bretagne le manuscrit complet de l'ouvrage, comprenant deux volumes in-folio : un volume d'Histoire rédigée en corps d'annales; un volume d'actes, titres,

[1] V. n° XLII de notre recueil, *Corresp. des Bénédict. Bretons*, p. 69.
[2] *Ibid.*, n° LIII, p. 84.
[3] *Ibid.*, n°s LVII et LVIII, p. 89, 90.

dissertations et extraits de chroniques, formant les Preuves de l'histoire.

Dix ans auparavant, les États avaient pris l'engagement moral de faire imprimer l'œuvre à laquelle travaillaient les Bénédictins. Cette œuvre écrite, il semblait que tout fût fini, qu'il n'y eût plus de difficulté, et que la publication allait se faire de suite, sans retard et sans embarras. C'est là que les difficultés commencent. Il faut savoir d'où elles viennent.

Autour du nom de Lobineau — cet implacable ennemi des légendes et des fables — il s'est formé, depuis un demi-siècle, une légende très fabuleuse. Comme les thèses historiques soutenues par lui donnaient un solide fondement aux libertés provinciales de la Bretagne; comme la défense de ces libertés engendra plus d'un conflit entre les États de la province et la royauté, on a peint la royauté s'associant aux rancunes d'une grande famille dont nous allons parler tout à l'heure, poursuivant de sa vengeance dom Lobineau, le chassant de couvent en couvent, et, après vingt ans de persécution, le faisant mourir en exil sur une plage déserte (à l'abbaye de Saint-Jacut, en 1727). Feu M. Le Jean, entre autres, a développé cette thèse avec conviction dans un livre intitulé *la Bretagne, son histoire et ses historiens* [1]. Elle n'a rien de vrai. Toutes les difficultés suscitées à Lobineau vinrent d'une cause unique : la malveillance des Rohan, furieux d'être privés de leur prétendu ancêtre, le fabuleux Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, supprimé par la critique du sévère Bénédictin. Encore faut-il distinguer dans les Rohan. La branche des Rohan-Guemené et Rohan-

[1] Nantes, 1850, in-8°.

Soubise, dite aussi Rohan-Rohan, entra seule en guerre contre Lobineau ; les Rohan-Chabot ne s'associèrent point à cette campagne ; le gouvernement royal, loin d'y prendre part, favorisa constamment l'œuvre bénédictine.

Le 22 octobre 1703, les États de Bretagne s'ouvrirent à Vannes. Lobineau leur avait adressé une Lettre imprimée et un Mémoire manuscrit. Dans la Lettre, datée du 15 octobre (n° LXIII de notre recueil), il rendait compte de tous les travaux des Ouvriers de l'Histoire de Bretagne depuis 1689, de la composition et du contenu de leur ouvrage. Dans le Mémoire (n° LXI de notre recueil), il rappelait l'engagement pris par les États en 1689 et 1693, et indiquait les dépenses à faire pour la publication de l'ouvrage. — Pour cet énorme labeur d'exploration, de recherche et de copie qui avait occupé pendant sept ans cinq travailleurs opiniâtres, les Bénédictins demandaient la minime indemnité de 4,537 livres, dont 1,000 leur ayant été payées en 1693, restait pour solde 3,537. — L'impression des deux volumes in-folio de l'Histoire avec les gravures était évaluée à 24,000 livres, mais un éditeur s'offrait d'en faire la dépense, à la double condition de recevoir des États une subvention de 14,000 livres et de leur fournir gratuitement 500 exemplaires de l'ouvrage, valant en librairie 15,000 livres [1]. — Enfin, Lobineau avait passé à Paris deux ans pour « polir et perfectionner » son œuvre ; il lui fallait y rester autant encore pour surveiller l'impression et corriger les épreuves ; pendant ce séjour, sa pension annuelle à l'abbaye de Saint-Germain des Prés,

[1] Au prix de 30 livres l'exemplaire ; ces 30 livres, en tenant compte de la différence du pouvoir de l'argent, valent bien 150 fr. d'aujourd'hui.

montait à 540 livres, soit, pour quatre ans, 2,160. — Le tout eût mis à la charge des États une dépense de 19,700 livres.

Lobineau affirme dans son Mémoire que le roi était favorable à cette dépense; en effet, les Instructions données par le ministère aux Commissaires du roi près des États portent formellement : « Sa Majesté ayant permis « aux Estats de faire travailler à une nouvelle Histoire « de la province de Bretagne, les Commissaires exa- « mineront avec les deputés des Estats les memoires qui « leur seront donnés pour ce travail par les Pères Béné- « dictins, *pour estre ensuite pourveu par les Estats au « fonds qu'il conviendra, tant pour la depense du passé « que pour celle qui reste à faire*[1]. »

En conséquence, dans la séance du 9 novembre 1703, le Procureur général Syndic des États demanda à l'Assemblée de voter le crédit nécessaire pour cette dépense. Sur cette requête, et suivant l'usage, chacun des trois ordres se retira pour délibérer à part. Dans l'ordre de la Noblesse, la délibération fut houleuse; les partisans des Rohan criaient très haut pour qu'on ne donnât rien. Un « vieux gouverneur, » ami et patron particulier de Lobineau leur dit : « Mais, Messieurs, cela est honteux « de ne rien donner; au moins faut-il rembourser les « frais du passé. » Il rappela sans doute que le roi et le comte de Toulouse, gouverneur de la province, avaient écrit à M. de Chamillard, contrôleur-général, et au maréchal d'Estrées, commandant de Bretagne, que les 3,537 livres réclamées par les Bénédictins pour leurs travaux de recherches et de transcription, étaient véritablement

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons*, n° LXII, p. 400.

« une dette de la province [1]. » Ces considérations l'emportèrent ; la majorité consentit à dédommager les religieux des frais déjà faits et vota pour cet effet « mille « écus *et rien de plus.* » Puis la séance générale reprit.

D'après le règlement des États de Bretagne, quand il s'agissait de dépenses ayant, comme celle-ci, le caractère de don ou de gratification, il suffisait pour faire échouer la proposition qu'un seul des ordres s'opposât en principe à la dépense et refusât de rien donner ; « mais si un des trois ordres est d'avis de donner peu « (dit le Règlement de 1687) et que les deux autres « soient d'avis de donner davantage et se trouvent con- « formes (c'est-à-dire, d'accord ensemble), le chiffre de « la gratification est réglé suivant l'avis de la majo- « rité [2]. »

Le 9 novembre 1703, à la reprise de la séance générale, il se trouva que l'ordre de l'Église et celui du Tiers avaient, sans hésitation, voté pour les frais de l'Histoire de Bretagne un fonds de 20,000 livres. A cette nouvelle, les *rohanistes* de l'ordre de la Noblesse jetèrent les hauts cris. « *Rien ! rien !* » clamaient-ils en chœur. Il y avait surtout « un certain Pouldu, » dit Lobineau, qui se démenait comme un diable en hurlant : « *C'est honteux de donner vingt mille livres à des moines qui sont si riches, pendant que tant de pauvres gentilshommes meurent de faim !* » Ce Pouldu avait ses raisons de crier ; c'était un Rohan pur sang très authentique, de branche cadette et de fortune médiocre, — un Rohan maigre, — qui toutefois ne le cédait point aux Rohans gras de Soubise et de Guemené pour l'orgueil de race et

[1] *Ibid.*, p. 95.
[2] Régl. de 1687, chap. III, art. 3.

pour l'entêtement grotesque de descendre de Conan Mériadec. Ce gâteau de 20,000 livres, donné aux contempteurs de Conan, redoublait sa rage et son appétit.

Pour mettre fin au tapage, le « vieux gouverneur » qui avait enlevé à la Noblesse le vote des mille écus, se tourna vers les braillards avec un fin sourire, et leur dit : « Mais, Messieurs, il n'est plus temps de dire *Rien!* « puisque nous venons de dire *Mille écus.* » — Le duc de Rohan-Chabot, président de la Noblesse, l'évêque de Vannes, président de l'Église, « *qui avoient l'affaire à* « *cœur*, aussi bien que le président du Tiers, dirent qu'il « avoit raison, » les vingt mille livres furent votées, et les Commissaires du roi approuvèrent immédiatement la délibération. Grâce à l'opposition des *rohanistes,* cette affaire prit aux États cinq heures de temps, de neuf heures du matin à deux heures de l'après-midi [1].

En 1704, Lobineau, muni de ce vote, se mit en devoir de traiter avec les libraires pour entamer l'impression. Ici, autre obstacle. Pour imprimer, il fallait un privilège. Le Chancelier le refusa. Pourquoi ?

Qui n'a pas lu Saint-Simon ? qui ne connaît pas madame de Soubise ? Elle était Rohan de tous les côtés, par son mari, par elle-même, et Rohan jusqu'aux moelles. Par la constante et intime faveur du roi, elle était bien plus ; elle avait pu faire son mari prince, se bâtir au milieu de Paris un hôtel, un palais digne d'une reine ; aussi entendait-elle bien être de race royale, et sortir du plus vieux roi qui eût régné en Gaule, c'est-à-dire de Conan Mériadec. Quand on lui dit qu'un petit moine, chassant de l'histoire Conan et sa race, la privait de

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons,* n° LXV, p. 111-112. Cf. le n° LXIV (p. 107-110), contenant la délibération des États.

cette illustre origine, elle alla en grand courroux porter plainte au Chancelier, — « qui dit à dom Lobineau « qu'il ne luy accorderoit point de privilége pour son « Histoire, *à moins que madame de Soubise n'en fût « satisfaite* [1]. »

Le soin de s'aboucher avec Lobineau fut remis par cette haute et puissante dame à son fils, Armand-Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg, l'un des plus beaux prélats de France et des plus intelligents. Lobineau comparut donc devant lui, assisté de M. de Caumartin, de l'Académie française, abbé de Buzai au diocèse de Nantes, qui portait grand intérêt à l'Histoire de Bretagne. Après plusieurs conférences sur Conan, l'évêque fut obligé de reconnaître que c'était une fable. Mais l'honneur du nom de Rohan voulant qu'elle fût maintenue, il déclara exiger, au nom de sa maison, l'insertion dans l'Histoire de Bretagne d'un mémoire où toutes les prétentions *rohanesques* s'étalaient avec tous leurs arguments. Le privilège était à ce prix.

Lobineau trouva ce mémoire plein de faussetés, il refusa. Les chefs de la Congrégation de Saint-Maur, craignant le courroux de Mme de Soubise, le pressaient de céder; les plus illustres savants de l'ordre, dom Ruinart, le grand Mabillon lui-même, insistaient dans le même sens. Bien plus : l'évêque de Strasbourg, humiliant l'immense orgueil de sa race, vint en personne « trouver deux ou trois fois » le petit moine « pour con- « férer avec luy et le prier de ne pas faire cette diffi- « culté. » Tout fut vain. Lobineau ne recula pas d'une semelle. Et — chose merveilleuse — il l'emporta.

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons*, n° LXVII, p. 113.

L'abbé Renaudot, officiellement chargé d'examiner son ouvrage, en rendit bon compte. Sans doute aussi le Chancelier, qui avait été longtemps président du Parlement de Bretagne, ne voulut pas s'engager dans une sotte querelle contre les États et le public de cette province. Toujours est-il que, sans insérer le Mémoire, sans faire aucune concession, Lobineau eut le privilège. Et — bien mieux encore — l'année suivante, on vit le gouvernement du roi solliciter itérativement des États de Bretagne certaines mesures, d'abord repoussées par eux, pour activer la publication de l'œuvre de Lobineau.

Le 9 novembre 1703, les États (nous l'avons vu) avaient alloué aux Bénédictins, pour l'*Histoire de Bretagne*, une somme de 20,000 livres, mais avec cette condition qu'on en feroit les fonds, tiers par tiers, dans chacune des trois sessions de 1703, 1705 et 1707, — parce que les États de Bretagne ne se réunissaient que tous les deux ans. Le paiement du premier tiers (6,666 l. 13 s. 4 d.) ayant été assigné sur le budget de 1703, les États comptaient voter en 1705 les fonds du second tiers, remettant le vote du troisième à 1707; et comme les États se tenaient toujours vers la fin de l'année, ce dernier tiers n'eût pu être payé qu'en 1708. Mais dans la séance des États de Vitré du 23 novembre 1705, le roi fit demander à l'assemblée de voter de suite les fonds des deux derniers tiers, de telle sorte que le paiement des 20,000 livres aux Bénédictins fût achevé en l'année 1707, afin de ne pas retarder la publication de l'*Histoire de Bretagne*.

Les États repoussèrent cette demande [1] et maintinrent le système de paiement réglé par eux en 1703.

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n° LXIX, p. 116-117.

Mais quatre jours après, le 27 novembre 1705, le gouvernement revint à la charge. Le Registre des États porte :

M. le Procureur général syndic (des États) a dit que Nosseigneurs les Commissaires du Roi l'avoient chargé de demander aux États leur reponse positive sur tous les articles *dont le Roi veut qu'ils fassent fonds en cette assemblée;* qu'ils avoient même été informés que l'ordonnance rendue (le 23 novembre) pour les Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne,* au sujet du paiement de ce qui leur reste dû des 20,000 livres, n'est pas conforme aux intentions du Roi, *qui veut que la somme soit payée dans le courant des années 1706 et 1707,* suivant les instructions de la Cour [1].

Devant l'intimation formelle de la volonté royale, les États cédèrent. Mais ce fait prouve d'une façon éclatante que, loin d'entraver l'*Histoire de Bretagne* ou de persécuter son auteur, le gouvernement de Louis XIV en favorisa la publication avec plus d'empressement que les États mêmes de la province.

Et à ce moment, l'ouvrage était bien connu. Il avait été examiné par les censeurs royaux, dénoncé par les Rohan. Un instant même, le ministre s'était laissé entraîner par l'influence de Mme de Soubise à suspendre l'octroi du privilège. Mais bientôt, honteux de se mettre à la remorque de telles rancunes, il s'en était affranchi; maintenant, après une complète information, voyant dans cette œuvre un monument scientifique propre à honorer la France et le règne, le gouvernement lui donnait hautement sa faveur. Voilà la vérité.

En 1707, les États de Bretagne se réunirent à Dinan. Lobineau leur présenta imprimés les deux volumes de son *Histoire* et leur fit remettre les 500 exemplaires que l'éditeur leur devait.

[1] *Corresp. des Bénédict. Bretons,* N° LXX, p. 118.

N'ayant pu empêcher le triomphe de cette œuvre qui mettait en poudre, avec Conan, leur prétendue origine royale, les Rohan-Rohan reparaissent ici pour protester. Le Registre dit (29 octobre 1707) :

MM. les princes de Guemené, de Montbazon, de Soubise et de Rohan, exposent (dans une requête) que, sachant qu'il paroît une nouvelle *Histoire de Bretagne*, que le P. Lobineau *pretend* avoir fait par ordre et aux frais des États, et cette *pretendue* Histoire pouvant leur être prejudiciable, soit par omission, inadvertance, manque de connoissance de l'autheur, ou autrement, ils ont été conseillés de faire leur protestation, à l'effet que ledit *pretendu livre* ne leur puisse nuire ni prejudicier, et d'en demander acte aux États [1].

Nous n'avons pu retrouver le texte même de la protestation, et c'est dommage ; ce devait être un rare morceau. Le prince de Soubise, quelques jours après (4 nov. 1707), écrit à son intendant que cette pièce a été reçue par les États avec « l'applaudissement et toutes les demonstra- « tions de respect, de grandeur et de bienséance qu'on « pouvait souhaiter », mais il ajoute :

Il ne faut point parler ni donner au public nos protestations, pour ne pas attirer, dans le troisième volume qu'on doit imprimer, de nouvelles preuves [2] qu'il faut éviter par les superieurs de ce moine, à qui on fera cognoître sa témérité et de plus fâcheuses suites si, au lieu de racommoder ce qu'il a tâché de gâter, il ne travailloit plutôt à le racommoder, de peur de trouver en son chemin à qui parler [3].

Le prince de Soubise — on le voit — était si fort en courroux, qu'il en oubliait de parler français.

Heureusement pour Lobineau, toutes les colères, toutes les rancunes des Rohan, répudiées comme elles l'étaient

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n° LXXVI, p. 131. — On remarque de nouveau ici l'abstention complète des Rohan-Chabot dans cette guerre ridicule.

[2] Contre Conan Mériadec.

[3] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n° LXXVII, p. 133.

par le gouvernement, se trouvaient réduites à l'impuissance.

On le vit sans retard. Le 18 novembre 1707, par une délibération solennelle, les États remercièrent dom Lobineau « de son travail, de ses soins, et de l'exactitude « avec laquelle il avait rempli ses obligations envers la « Province, » et le 2 décembre suivant, ils lui accordèrent « le titre d'historiographe de Bretagne, avec une pension « viagère de 300 livres par an. »

Telles furent les conséquences immédiates de la protestation des Rohan-Soubise, Guémené et Montbazon, coalisés contre l'ennemi de leur illustre aïeul, le roi Conan Mériadec. — C'était un beau succès.

Après 1707 on ne voit pas les Rohan renouveler ouvertement la lutte contre Lobineau; ils sont relevés dans ce rôle par l'abbé de Vertot, adversaire moins redoutable en apparence, mais plus enfiellé et plus perfide.

Vertot se porte champion des droits du roi contre Lobineau, qu'il accuse hautement de les méconnaître, de les nier, dans la question de la mouvance de la Bretagne à l'égard de la couronne. En 1710, cette querelle commence par le livre de Vertot intitulé : *Traité historique de la mouvance de Bretagne.* L'année suivante, un autre Normand, l'abbé des Thuilleries, vient au secours de Vertot avec un volume de *Dissertations sur la mouvance de Bretagne par rapport au droit des ducs de Normandie.* En 1712, Lobineau met en poudre le fatras des deux Normands dans sa *Réponse au Traité de la mouvance de Bretagne,* publiée sous le nom d'*Un ami du P. Lobineau*[1].

[1] V. *Corresp. des Bénédict. Bretons,* p. 176-177.

Vertot, ne trouvant rien à répondre, imagine de dénoncer son adversaire comme coupable de lèse-majesté, pour avoir manqué de respect... à des rois de la dynastie carlovingienne ! Si bizarre que cela semble, il est certain qu'il adressa, contre le moine breton, deux dénonciations en forme au Chancelier, — qui, comme elles le méritaient, les jeta au panier [1].

Vertot ne fut pas découragé par cet insuccès. Sept ans plus tard, après les malheureux troubles de Bretagne terminés, le 26 mars 1720, par le supplice de quatre gentilshommes bretons sur la place du Bouffai de Nantes, l'abbé normand renouvela son honnête manœuvre. Dans un factum en deux tomes intitulé : *Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules et de leur dépendance de la couronne de France,* il affirme, il répète à chaque instant que la sédition bretonne de 1720 est une conséquence logique des propositions soutenues, sur la question de la mouvance, par les historiens de Bretagne, spécialement par Lobineau. A l'ouverture de son livre, il dit :

Les mouvemens qui viennent d'arriver dans la Bretagne m'ont fait naître la pensée que les mauvais desseins de quelques Bretons étoient peut-être l'effet d'anciennes erreurs où ils avoient été élevés au sujet des rois particuliers et des privileges extraordinaires de la province. Et *comme les Histoires de cette nation ont été la source de ces préjugés,* j'ai cru que, pour calmer ces esprits remuans, il étoit à propos de les désabuser de ces préventions injustes *puisées dans leurs historiens* [2].

Et ailleurs, en maint endroit, il met nommément tout le mal à la charge de Lobineau :

Je ne crois pas (dit-il) qu'il se trouve *aucun bon François*

[1] *Correspond. des Bénédict. Bretons,* p. 166 et 184.
[2] Discours préliminaire, p. 1.

qui puisse lire sans surprise, et peut-être *sans indignation*, les propositions suivantes, qu'on trouve soit dans l'*Histoire de Bretagne*, ou dans la *Réponse au Traité de la Mouvance* de la même province [1].

La conclusion naturelle et nécessaire, c'est que Lobineau est aussi coupable que les gentilshommes décollés au Bouffai de Nantes, et même un peu plus, puisqu'il est la cause de leur révolte. Vertot tourne et retourne cette idée charitable tout le long de ses deux volumes.

Après la rigueur extrême déployée par le régent, Philippe d'Orléans, contre les mutins de Bretagne, une semblable dénonciation eût dû naturellement attirer sur la tête du dénoncé un terrible orage. Aussi a-t-on affirmé qu'à la suite des manœuvres de Vertot, Lobineau s'était vu chassé de Paris, exilé à Saint-Jacut comme dans un *in pace*, où il était mort d'ennui et de chagrin.

Tout cela est un pur roman. Les dénonciations de Vertot, en 1720, eurent juste le même succès qu'en 1713. Nous trouvons même à cette date un fait significatif, qui prouve la bienveillance persistante du gouvernement à l'égard de Lobineau.

Dans leur session de 1718, les États de Bretagne avaient omis par mégarde de voter le crédit de 600 livres pour payer pendant deux ans — jusqu'à la tenue suivante — la pension d'historiographe allouée à Lobineau. Cet oubli (il le dit lui-même dans une lettre écrite du Mans, le 18 décembre 1718) lui ôtait la possibilité de subsister à Paris [2]. A la session de 1720, tenue à

[1] *Hist. crit. de l'établissement des Bretons*, t. II, p. 374.
[2] *Corresp. des Bénéd. bretons*, n° XCIV, p. 171.

Ancenis, Lobineau demanda aux États le rétablissement de sa pension et le paiement des arrérages. Sa requête fut présentée à l'Assemblée, le 18 octobre, par Tressan, évêque de Nantes, président de l'Église. Le Registre porte[1] :

Monseigneur de Nantes ayant marqué que Mgr le maréchal d'Estrées (commandant pour le roi en Bretagne) lui avoit témoigné que *cela lui feroit plaisir si l'assemblée vouloit bien se porter à écouter favorablement la demande du P. Lobineau,* — sur ce délibéré, les États ont, *par la considération qu'ils ont pour Mgr le Maréchal,* ordonné et ordonnent que le P. Lobineau sera payé de la somme de 1,500 livres pour sa pension viagère, tant pour les années 1718 et 1719 que pour les années 1720, 1721 et 1722, à raison de 300 l. par chacun, conformément à la délibération du 2 décembre 1707.

Le livre de Vertot, dénonçant dom Lobineau, avait été publié au mois de mai. Au mois d'octobre, le maréchal d'Estrées, premier Commissaire du roi près des États, premier représentant du pouvoir royal dans la province, intervient directement pour faire rétablir la pension de Lobineau ; et c'est ce rétablissement qui permet à celui-ci de revenir à Paris, où on voit, par ce qui nous reste de ses lettres [2], qu'il résidait en 1722, 1725, 1726, et probablement aussi en 1723-1724.

Le 17 janvier 1725, il informait Mellier, maire de Nantes, que sous deux mois il aurait fini le grand ouvrage auquel il travaillait, l'*Histoire de Paris*, continuée par lui après la mort de Félibien, puis il ajoutait : « Après cela, je suis dans la résolution de prendre « congé de Lutèce pour me retirer en quelque coin de « la Bretagne et y planter des choux [3]. » Cependant, il

[1] *Correspond. des Bénédict. Bretons,* n° XCV, p. 173-174.
[2] *Ibid.*, n°s XCVII, XCIX, C.
[3] *Ibid.*, XCIX, p. 220.

était encore à Paris le 1er décembre 1726; ce jour il écrivait à M. Simon, de Beauvais, « que l'état de sa « santé l'oblige à quitter l'ouvrage de Paris, même pour « se retirer dans sa province [1]. »

Six mois plus tard (3 juin 1727), il mourait à Saint-Jacut. Il y était allé, non en exil, par disgrâce, comme on l'a prétendu, mais, comme il le dit lui-même, par raison de santé. D'ailleurs, il demeura à Paris presque jusqu'à la veille de sa mort.

On le voit : la prétendue persécution du pouvoir royal contre Lobineau et son *Histoire* est une fable. La vérité, c'est la constante et très formelle bienveillance du gouvernement pour l'*Histoire* et l'historien.

La malveillance des Rohan-Rohan contre l'un et l'autre est incontestable; elle demeura impuissante, en ce sens qu'elle n'eut aucune suite fâcheuse pour les intérêts ni pour la personne de Lobineau.

En un autre sens, elle ne fut que trop efficace. Depuis 1707, cette puissante et orgueilleuse maison, tout en masquant ses batteries, dirigea constamment tous ses efforts contre la continuation de l'œuvre de Lobineau, contre la publication de ce troisième volume de titres et pièces justificatives, où on redoutait une exécution en règle de Conan Mériadec, volume prêt à imprimer dès 1707, et dont Lobineau demanda l'impression aux États, le 2 décembre de cette année, sans jamais avoir pu obtenir, ni alors ni depuis, aucune réponse [2].

Les Rohan réussirent donc à empêcher l'apparition de ce troisième volume, suspendu comme une épée de Damoclès sur leurs outrecuidantes prétentions.

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, C. p. 221.
[2] *Ibid.*, nos LXXV, LXXX, CVI et CVII, pp. 127-131, 136-137, 241-243.

C'est aussi à l'influence de cette maison, à son travail souterrain mais incessant, qu'il convient d'attribuer cette lésinerie des États, qui contraste avec leur générosité primitive, et qui finit par laisser à la charge des Bénédictins une portion assez considérable des frais d'édition de leur œuvre [1].

Après la mort de Lobineau, quand on dressa l'inventaire de sa succession historique, c'est-à-dire de ses papiers, les Rohan avaient là deux affidés : l'un, le comte de Bédée, syndic des États, qui rompit les scellés avant l'ordre et fit seul et sans témoins une première exploration du dépôt; l'autre, moine de Saint-Melaine de Rennes, dom Hyacinthe Morice, depuis quelques mois généalogiste en titre des Rohan, chargé par eux de surveiller l'héritage de leur adversaire défunt, jusqu'à ce qu'il pût s'en rendre maître et en user au profit de ses patrons.

Car, à peine Lobineau dans la tombe, les Rohan n'eurent plus qu'une seule pensée : enterrer son *Histoire* sous une *Histoire* nouvelle, plus étendue, qui restaurerait sur son trône le fantastique roitelet auquel ils se cramponnaient désespérément — Conan Mériadec.

Il eût fallu certainement, pour l'honneur de la Bretagne, continuer l'œuvre de Lobineau. Avec un nouveau volume d'Histoire pour le XVIe siècle, pour les catalogues d'abbés, d'évêques, etc.; avec trois nouveaux volumes de Preuves et pièces justificatives, on n'eût eu à éditer que quatre in-folios, qui, joints aux deux déjà publiés, auraient contenu à peu près tous les documents de quelque intérêt recueillis par les Bénédictins.

[1] *Corresp. des Bénéd. Bretons*, n°s LXXXI et LXXXIV, p. 137-139 et 145-149.

Au lieu de cela — pour la glorification des Rohan-Rohan — on fit, non pas une continuation, mais une nouvelle édition de l'œuvre des Bénédictins; on imprima aux frais de la province cinq nouveaux volumes, dont deux absolument inutiles, puisqu'ils reproduisaient les actes et l'Histoire déjà édités par Lobineau. Seulement, cette Histoire était composée, écrite dans un style et un système absolument inférieurs à la méthode et au style de Lobineau, et corrompue dans ses origines de la plus sotte façon par l'essai de restauration de la fabuleuse dynastie conanienne. — Grâce à tout ce papier perdu, une masse considérable des documents inédits, recueillis par les Bénédictins, ne purent être imprimés et ne le sont pas encore aujourd'hui.

Voilà ce que notre histoire doit aux Rohan et à leur historiographe, dom Morice.

L'œuvre de ce dernier est, à vrai dire, l'antithèse de celle de Lobineau.

Pour revenir à ce dernier, détruire la légende de ce rude ennemi des fables, c'est œuvre pie envers sa mémoire. Si nous avons dépouillé son front de l'auréole d'une persécution imaginaire, nous essaierons de l'en dédommager. Jusqu'ici on ne connaît de lui que l'érudit et l'écrivain; nous montrerons l'homme. Ce sera une ample compensation.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796*

Il y avait à Bazoges-en-Pareds une personne nommée Modeste Boursier, fille, selon toute apparence, d'un nommé Boursier, cordonnier, que les républicains tenaient pour suspect et dont ils avaient visité les papiers. Boursier était à Luçon et Modeste Boursier à Bazoges-en-Pareds, nous ne savons pour quelle raison. Cette fille écrivit deux lettres, qui eurent leur importance : l'une était adressée à la municipalité de Sainte-Hermine, l'autre au citoyen Maigre, maire de Luçon, et à la municipaliié de cette ville.

Première lettre de Modeste Boursier.

A Bazoges, le 1er avril 1794.

« Je vous avertis que le général de Luçon vous a trahis. Il y a trois lettres de reçues, et, la semaine que vous serez brûlés, nos gens iront prendre Luçon. Les lettres sont envoyées à M. Peraveau et on ramasse le monde pour cela. M. La Martinière, ce commandant avec M. Huché, ont signé la lettre. Faites-y attention. J'ai le malheur d'être ici, moi qui ai tous mes parents à Luçon, qui seront perdus par la trahison. Je suis Modeste Boursier. »

* Voir la livraison de janvier 1880, pp. 53-62.

Deuxième lettre de Modeste Boursier (5 avril).

« Messieurs les citoyens,

« Malgré que vous nous appeliez des brigands, nous sommes encore plus braves que vous tous. Je ne brûlons, ni ne volons; mais vous, vous ne connaissez ni le bon, ni le mauvais. Vous, vous tuez. Vous, vous trahissez, et vous, vous périrez tous. Eh bien ! accordez-nous une amnistie et serons bons citoyens mieux que vous tous : car il est des traîtres qui vous commandent à Luçon. Nous vous offrons de vous prouver que le nouveau général, qui s'appelle Huché, nous a fait demander de passer avec nous. M. Baudry..... nous a fait voir une lettre de lui. Luçon sera pris bientôt, les troupes de l'Union vendues : j'ai vu trois lettres, je vous en avertis..... Le général Huché vous a vendus. C'est un homme en veste de camisole qui apporte les lettres au pont Charon. La dernière marque que Sainte-Hermine brûlera et que, la semaine après, faut venir à Luçon, le prendre et tuer tout. M. Martinière, commandant, et un autre ont parlé à Charon à M. Joli, fils, et à Brondi, de Saint-Prouant. Le signal est de brûler Saint-Herman.

« J'embrasse mon papa. Je suis Modeste Boursier et croyez-moi.

« Je suis à Bazoges, chez Chauveau, très malheureuse. J'envoie cette lettre par un marchand de fruits, qui la mettra demain à la poste à Fontenay, le samedi 5 avril.

« Que mon frère ou mon papa viennent me chercher à Saint-Philbert : je serai à la cure, si Brondi veut me laisser aller; mais je crains et le chagrin me tue. »

Cette double correspondance de Modeste Boursier ne faisait pourtant qu'un seul et unique témoignage. Les municipaux de Luçon comprirent qu'elles ne pouvaient servir de base à « un système de comparution » atteignant Huché et ses complices. Ils pensèrent pourtant qu'en rapprochant ces renseignements de ce que l'on savait déjà de certain sur la manière dont Huché menait la guerre, on ne pourrait douter de sa perfidie et de ses intelligences tendant à livrer la ville. Ce fut pour eux une lumière nouvelle. Leur plan d'attaque se trouva tout dressé. Le 10 germinal, ils écrivirent aux représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, la lettre suivante, que M. Emile Grimaud a publiée dans ses *Récits vendéens*. Nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire. La voici :

« Citoyens représentants,

« Un homme atroce, qui n'a dans la bouche que des sentences de mort, qui promène sur nos têtes le fer et la flamme, comme s'il était chargé d'ouvrir un seul tombeau pour l'espèce humaine tout entière, vient d'être placé dans cette ville avec les pouvoirs de général.

« Les premiers faits de son autorité ont été de faire tomber sous la décharge de vingt coups de fusil un malheureux dont l'innocence avait été reconnue par les tribunaux, à qui Lequinio lui-même avait témoigné de la bienveillance ; les premiers effets de son autorité ont été :

« De lancer contre un Comité de surveillance la menace horrible de mettre tous les membres qui le composaient au pouvoir de ses fusiliers, en désignant le président pour première victime. Cependant les principes révolutionnaires de ce comité se sont manifestés constamment.... ce qui l'a revêtu d'une puissance absolue, cet homme qui prétend accabler de terreur ! S'il a l'insolence et la cruauté d'un visir, qu'il sache que nous n'avons pas la patience et la lâcheté des esclaves.

« Un tyran est la pierre de touche qui fait connaître les vrais amis de la Liberté. Nous nous sommes soulevés d'horreur en voyant le despotisme abominable qui régnait autour de nous. La salle de nos séances a retenti des cris de notre indignation ; nous nous sommes disputé l'honneur d'armer la colère publique envers les attentats d'un général qui dispose de la vie des hommes, comme s'il en était le suprême arbitre, qui se met à la place des lois et s'empare de leur glaive pour frapper indistinctement tous ceux que ses passions ont condamnés.

« Vous, citoyens représentants, vous qui portez dans vos cœurs le pur amour de la liberté, n'applaudirez-vous pas à notre énergie quand nous bravons courageusement un oppresseur ? Vous qui partagez les honneurs de la législature d'une république, c'est à vous que nous dénonçons le général HUCHÉ, qui fait parade ici d'une puissance arbitraire. Dites-nous si l'existence des autorités constituées lui appartient, pour qu'il ait le droit de les anéantir sous le poids de la dictature ; dites-nous s'il a des droits de cassation sur les jugements des tribunaux ; dites-nous si les caprices barbares d'un individu doivent nous faire trembler. La République doit-elle avoir des agents dont la seule volonté nous fasse pâlir ? Votre réponse décidera si nous vivons sous Tibère ou sous les auspices de la Liberté. »

Le Comité de surveillance de Fontenay soutenait énergiquement la municipalité de Luçon. Le 15 germinal, il adressa à la Convention un rapport duquel nous extrayons les passages qui suivent :

« Nos premières sentinelles, les avant-postes que nous opposions à nos ennemis jurés, n'existent plus. Les patriotes des parages de Sainte-Hermine, les postes de Simon-la-Vineuse, la Réorthe, Sainte-Pexine, ne sont que des monceaux de cendres.

« L'alarme universelle est répandue dans toutes les âmes... Les droits de l'homme et du citoyen sont outragés par un monstre, dont la conduite (nous devons le dire) surpasse celle du cruel Néron. Hâtez-vous de demander aux autorités constituées de Luçon les crimes qu'elles peuvent reprocher à ce monstre.

« Elles vous diront qu'il a voulu faire massacrer et fusiller ces mêmes autorités.

« Elles vous diront que ce monstre a fait détruire un officier de santé dont le coup d'œil lui déplaisait.

« Elles vous diront qu'il a voulu forcer une fille vertueuse à aller dans le jardin de la maison qu'il habite lui chercher de la salade, et où était le cadavre détruit par ses ordres, en lui disant : « *B....., si tu n'y vas pas, je t'attacherai les mains, je te violerai sur le cadavre et je te ferai fusiller après* [1]. »

Ceux qui se plaignaient ainsi n'étaient pourtant pas des royalistes. Ils continuent en ces termes :

« Elles vous diront que ce monstre, ennemi de l'humanité, a fait commencer son incendie par les communes les plus près de Luçon, ce qui a sonné l'alarme dans les pays avancés par le nord, et, par cette manœuvre, calculée sans doute, quelques hommes sans ouvrage ont été, nous a-t-on dit, trouver l'infâme Charette.

« Elles vous diront que ce prétendu défenseur de la liberté a fait brûler, quoique très éloignés de l'ennemi, *plus de cent tonneaux de blé et tous les nombreux fourrages de ces mêmes communes libres.*

« Nous disons à haute voix que ce tigre est un de ces monstres dont la nouvelle trame vient d'être découverte ; car il lui est échappé de dire que *Rousin était son protecteur, que de lui il tenait son avancement.*

« Vous voyez, frères et amis, que vous êtes trahis avec nous, que la France entière l'est, et que la malveillance cherche à faire renaître les horreurs de la guerre civile dont nous avons à gémir. Il y a deux mois, toutes ces communes insurgées mettaient bas les armes ; le rassemblement des brigands ne formait plus qu'un total de cinq cents hommes ;

[1] Huché avait employé un langage encore plus dégoûtant, s'il faut en croire le représentant Lequinio, dans son livre intitulé : *Guerres de la Vendée et des Chouans.*

mais on vit avec peine que la guerre allait finir : on incendia, on pilla, et dès lors Charette se fit de nouveaux partisans.

« Mais leur nombre n'en imposera jamais à des hommes libres, qui les craignent bien moins que les faux patriotes, qui trahissent depuis longtemps la patrie avec impunité [1]. »

Suivent les signatures.

P. S. — « Nous apprenons à l'instant que Huché a fait aposter, hier soir, 14 germinal, une force armée à la porte des séances de la Société populaire de Luçon, pour en défendre l'entrée, et qu'il y a réussi. Voilà les scènes du tyran Capet renouvelées ; voilà les droits du peuple méconnus ; voilà le moment où la liberté est peut-être en danger ! »

Pauvres républicains ruraux ! ils commençaient à s'apercevoir que la chute de la monarchie n'avait pas favorisé le règne de la liberté !

Poussés à bout par les violences et les menaces de Huché, les notables de Luçon crurent courir moins de danger en l'arrêtant sans ordre de la Convention, qu'en attendant un ordre, qui arriverait peut-être quand ils auraient été massacrés. Ils prirent donc une résolution extrême et, « sans consulter [davantage] ni les représensentants du peuple près l'armée de l'Ouest, ni le Comité de salut public, » ils firent saisir le général, non dans la maison anciennement bâtie par Richelieu pour son séminaire, et aujourd'hui habitée par M. l'abbé Bourbon, chanoine, son propriétaire, maison où Huché avait établi sa résidence, mais sur le chemin de Luçon à Sainte-Gemme, à moitié distance des deux endroits. Ce fut le Comité révolutionnaire de surveillance, présidé par le citoyen Parenteau, qui donna l'ordre d'arrestation. Ce fut le citoyen Cortez, adjudant de la place de Luçon, qui exécuta cet ordre. Huché était à Sainte-Hermine le 18 germinal ; ce fut probablement à son retour, le 19 ou le 20, qu'eut lieu son arrestation.

Les membres du Comité de surveillance savaient à quels périls ils étaient exposés, aussi prirent-ils toutes leurs mesures pour jeter du jour sur la conduite de Huché. Les lettres de Modeste Boursier devaient leur servir, surtout celle qui avait été adressée au maire

[1] Le représentant Lequinio, déjà cité.

de leur ville. Dans leur correspondance avec le district, ils avaient toujours soin de protester de leur dévouement au gouvernement. Ils étaient prêts à sacrifier leur existence « pour le soutien et l'exécution des lois, pour le gouvernement révolutionnaire. » Ils n'avaient « d'autre but que de démasquer les traîtres, connaître les conspirateurs, déjouer leurs trames et sauver la République. »

« Si nous n'atteignons, disaient-ils, ce but qui sera toujours l'objet de nos veilles et de nos recherches, nous aurons toujours le témoignage consolant d'y avoir apporté une volonté pure et un amour sincère. »

Le district réclama avec insistance la lettre écrite par Modeste Boursier au maire de Luçon.

Le Comité de surveillance de Luçon répondit, le 21 germinal, à 7 heures du soir, que cette lettre était jointe aux autres pièces originales sur lesquelles il s'était appuyé pour motiver l'arrestation de Huché ; que cette lettre pouvait être demandée par le tribunal révolutionnaire qui serait chargé de juger Huché ; qu'en conséquence, le Comité de Luçon ne pouvait s'en dessaisir. Signé : Parenteau, Baudouin, Martin. Le citoyen Maigre était toujours maire de la ville.

L'attitude énergique du Comité de surveillance de Luçon déplut extrêmement aux républicains du parti de la Terreur et aux représentants du peuple. Aussi, le 28 germinal, Luçon fut-il mis en état de siège.

Au nom du peuple français,

A Luçon, le 28 germinal, l'an 2 de la République française une et indivisible.

Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, instruits par tous les renseignements pris à Niort, Fontenay-le-Peuple, que la ville de Luçon n'est pas patriote ; que les personnes suspectes n'y sont pas en arrestation ; qu'il y existe une Société populaire dominée par des intrigants, qui machinaient la désorganisation de l'armée ; que l'armée a été travaillée par de faux patriotes de Luçon, au point qu'on l'avait mise en insurrection contre le général qui la commandait ; qu'on y vante et Westermann et gens de l'espèce ; que les faux bruits, tous ceux qui tendent

à répandre la terreur et la désorganisation y sont répandus; qu'il en résulte que le Comité révolutionnaire de cette ville a bien osé se rendre l'instrument d'une trame criminelle, en mettant en état d'arrestation le général commandant la division, au moment où il exécutait des opérations militaires qui devaient essentiellement concourir à la fin de la guerre de la Vendée, et en faisant cette arrestation sans consulter ni les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, ni le Comité de salut public, ce qui arrête l'action du gouvernement, ce qui est un attentat porté à la sûreté du salut public; que cette ville est le repaire des contre-révolutionnaires; que les patriotes y sont si peu nombreux, que le commandant militaire et d'autres personnes ont dit n'en pas connaître; que le petit nombre de ceux qui ont été présentés par un citoyen indiqué comme patriotes, n'a offert que des aubergistes et gens de l'espèce, presque tous reconnus pour n'être que des domestiques des ci-devant chanoines, hommes fanatiques et avides comme leurs anciens maîtres; considérant que la ligue fédéraliste des sociétés populaires avait son foyer à Luçon, dominé jusqu'à présent par un nommé Pruel, payeur de la Guerre, fripon livré dans le moment à la justice; que c'était là que l'égoïsme et tous les vices qui luttent actuellement contre tout ce qui veut finir la guerre de la Vendée, s'agitaient et perdaient la chose publique ;

Arrêtent ce qui suit, comme mesure de sûreté de salut public :

Art. 1er. — La ville de Luçon est déclarée en état de siège.

Art. 2. — La Société populaire sera fermée, tant que la ville sera en état de siège. Le commandant de la place tiendra la main à ce qu'il ne se fasse aucun rassemblement durant tout ce temps, autres que ceux qu'il aura formés pour la sûreté de la place.

Art. 3. — Il sera fait défense très expresse de laisser communiquer les officiers et soldats du camp avec la ville, sans une permission du général pour des raisons très pressantes.

Art. 4. — Le Conseil de guerre défensif remplira les fonctions du Comité de surveillance, tant que la ville sera en état de siège.

Art. 5. — Les personnes mises en arrestation comme suspectes, seront envoyées à Brouage, près Rochefort.

Art. 6. — Le présent arrêté sera proclamé à Luçon. Le commandant militaire est chargé de donner les ordres nécessaires pour son exécution.

Signé, HENTZ et FRANCASTEL.

Pour copie conforme à l'original, signé CEYRAS, commt de la place.

Après l'arrestation de Huché, le chef d'état-major Cortez « s'était

trouvé chargé du commandement provisoire » de la brigade de Luçon. Le 29 germinal, il fut notifié aux autorités de Luçon que le général de brigade Guillaume était nommé pour succéder à Huché, et que c'était à lui qu'il fallait désormais s'adresser pour ce qui concernait son commandement.

Le Comité révolutionnaire de surveillance avait agi sagement en ne se dessaisissant pas de la lettre de Modeste Boursier et des autres pièces à charge contre Huché. Sur ordre de la Convention sans doute, on jeta ses membres en prison. Le procès se termina par leur mise en liberté. Huché fut conduit au fort de Ham, et soumis au jugement de divers tribunaux. Il finit par être acquitté ; mais sa destitution fut maintenue. Il ne reparut plus, ni sur la scène politique, ni dans l'armée. Il finit dans l'obscurité une vie flétrie par l'opinion publique.

Lorsqu'on apprit à Luçon, vers la fin de thermidor, que justice avait été rendue aux vaillants citoyens qui avaient délivré la ville et la Vendée d'un cruel tyran, la joie éclata de toutes parts. La municipalité se réunit. A la séance portant la date du 26 thermidor, présidée par le citoyen Maigre, maire de la ville, assistaient les citoyens La Roche, Vrignaud, Gaudin, Mazières, officiers municipaux, La France, Hureau, Bonnin, notables ; Poudra, secrétaire. L'assemblée vota de justes remerciements aux membres du Comité et adopta la résolution suivante :

« L'assemblée, considérant que le Comité révolutionnaire de cette Commune a sauvé une partie précieuse de la République, en démasquant les traîtres, même au péril de sa liberté, arrête qu'à son retour, une députation de la Commune se transportera jusqu'aux barrières pour féliciter ledit Comité de son énergie et l'engager à employer dans les fonctions qu'il exercera, toutes les mesures révolutionnaires et républicaines qui peuvent concourir au salut public, et à dévoiler par tous les moyens les perfidies de nos ennemis. Fait, clos et arrêté les jour, mois et an que dessus. »

Avant ces jour, mois et an, que s'était-il passé ?

L'arrestation de Huché avait amélioré la situation de la ville de Luçon, sans la changer radicalement. Un despote était parti ; le prin-

cipe du despotisme révolutionnaire demeurait. La mise en état de siège prouvait assez que, si un calme relatif succédait aux grandes secousses, la tempête n'était pas encore passée. Des troupes remplissaient la ville, et leurs exigences allaient souvent jusqu'à la rapacité. Le 10 prairial an II, les municipaux s'adressèrent au commandant de place pour le prévenir que les volontaires se présentaient sans ordre ni discipline chez les boulangers et leur prenaient du pain malgré eux. De plus, ces mêmes volontaires se répandaient dans les campagnes environnantes et faisaient main basse sur les volailles et autres provisions qu'ils y trouvaient. Lorsque les jours commencèrent à décroître, les nuits à s'allonger, une nouvelle sollicitude vint assaillir les municipaux. Où trouver du bois pour l'hiver? En acheter eût été le plus honnête ; mais la caisse municipale était vide, et, malgré les sous additionnels, la ville était obligée de demander un secours de six mille livres au département. S'emparer des arbres des ci-devant nobles était le plus aisé. La municipalité se décida patriotiquement pour ce dernier parti. Le 3 fructidor, elle pria le département de l'autoriser à abattre le bois de Mont-Doré et quelques autres parties de bois près le passage de Lavau appartenant à des émigrés.

ABBÉ DU TRESSAY.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRES ET LÉGENDES DU PAYS DE CHATEAUBRIANT. *Promenades aux environs; Monuments civils et religieux; Antiquités et curiosités;* par l'auteur de l'*Histoire de Châteaubriant.* — Châteaubriant, Drouard-Frémond, 1879, in-8°, avec de nombreuses photographies.

Tous les lecteurs de la *Revue*, tous les amis de l'histoire de Bretagne connaissent l'intéressante *Histoire de Châteaubriant, Baronnie, Ville et Paroisse*, qu'avec le concours de M. l'abbé Guillotin de Corson, M. l'abbé Goudé publiait en 1870, et dont l'édition est aujourd'hui presque entièrement épuisée. Ce nouveau volume la complète en un certain sens. Comme le titre l'indique, c'est un bouquet de récits, de traditions, de notes historiques ou descriptives, de biographies même, cueillis dans le pays de Châteaubriant. L'imagination y côtoie la réalité; les élégances et les recherches de la plume, les leçons morales s'y mêlent aux enseignements historiques. Chose naturelle d'ailleurs : n'est-ce pas Victor Hugo qui disait, dans son bon temps, que « la légende pousse dans les lacunes de l'histoire, comme des fleurs sauvages au milieu des ruines ? »

Ce n'est pas que la légende n'ait, elle aussi, son côté sérieux, qu'elle ne soit le plus souvent l'idéalisation ou le vestige de certains faits réels. Elle peut défigurer les détails, jamais les sentiments, jamais les croyances qui sont comme le fonds du peuple en général, ou d'un peuple en particulier.

« Il serait facile », disait notre ami Souvestre dans la préface de son *Foyer Breton*, « de montrer dans les traditions jusqu'aux moindres reflets des individualités nationales. Ainsi, sans parler des contes populaires de l'Espagne, où l'élément arabe se mêle avec tant de charme à l'inspiration chevaleresque, nous pourrions comparer les traditions de l'Allemagne, toujours poétiques, mais

parfois obscures ou puériles, à celles de l'Ecosse, si positives dans leur fantastique même. Près de la ballade follement gracieuse de l'Irlande, « cette terre des genêts fleuris et des pelouses vertes », nous pourrions citer les traditions populaires de la France, si logiques, si fines, si railleuses, et le plus souvent si philosophiques *sans le vouloir !* Car c'est là surtout le caractère du conte populaire, il est *à son insu* ce qu'il est. Né de tous, il ne connaît point de père. C'est un bruit pareil à celui qui s'élève des harpes éoliennes : le vent du siècle souffle à travers une génération, et il en sort des chants ; seulement, comme il y a pour cordes des hommes, les chants disent ce que les hommes sentent et ce qu'ils sont. »

Les provinces ont, elles aussi, leurs légendes, leurs traditions locales ; la Bretagne plus qu'aucune autre. Souvestre avait même classé à part celles du pays de Tréguier, du pays de Léon, de la Cornouaille et du pays de Vannes, et cherché à déterminer les caractères spéciaux de chacune de ces catégories. Le pays de Châteaubriant offre dans ses récits, comme dans son histoire, dans la physionomie de son sol et celle de ses habitants, des types moins énergiquement accentués, mais intéressants encore, et par leurs ressemblances et par leurs dissemblances avec ceux du reste de la terre bretonne.

Sous ce rapport, certains lecteurs regretteront peut-être que l'auteur des *Histoires et Légendes,* qui connaît mieux que personne tout ce qui concerne l'histoire de son pays, n'ait pas consacré quelques éclaircissements à cette intéressante question des origines et des analogies, au discernement de la vérité et de la fiction dans ses attachants récits. Ils pourraient lui citer en faveur de leur système d'imposantes autorités [1]. M. Goudé répondrait sans doute en alléguant en Bretagne, en Normandie et ailleurs, l'exemple de nombreux savants qui, en publiant des travaux analogues au sien, ont comme lui laissé au lecteur le soin d'en faire le commentaire. La discussion pourrait se prolonger indéfiniment.

[1] Nous indiquerions volontiers comme un modèle, le préambule du *Conte de Merlin,* publié par M. Foulon-Ménard dans le tome I des *Mélanges* de la Société des Bibliophiles Bretons.

Les chapitres consacrés à Saint-Julien-de-Vouvantes, à la forêt de Teillay, aux monuments de Châteaubriant, renferment beaucoup de détails historiques précieux.

La Trappe de Meilleraye, les curiosités naturelles du pays auraient comporté et recevront un jour, nous l'espérons, de la main même de M. Goudé, de plus larges développements. Nul n'est aussi autorisé pour parler de ces curiosités, notamment, que celui qui en a fait depuis plusieurs années une étude si patiente, si sagace et si fructueuse.

Seize jolies lithographies complètent ce volume ou peuvent en être détachées, au gré des amateurs; l'exécution typographique est élégante et fait honneur aux presses de M. Drouard-Frémond.

L. DE LA SICOTIÈRE.

VIE ET MARTYRE DE SAINT MÉRÉAL OU MÉLOIR, *prince de Cornouaille, patron de plusieurs paroisses bretonnes*, par M. Hippolyte Le Gouvello. — Redon, imprimerie Chauvin, 1879. In-18 de IV-47 p., avec une photoglyptie. En vente chez les libraires de Nantes. Prix : 60 cent.

Notre siècle est à certains égards le siècle des réhabilitations historiques et hagiographiques. Les saints locaux en particulier ont été en maints endroits l'objet de ces réhabilitations, grâce à des recherches aussi patientes que pieuses et consciencieuses. La Bretagne n'est point restée en arrière sous ce rapport : témoin ce qu'elle a fait pour saint Emilien de Nantes, pour saint Convoyon, pour la bienheureuse Françoise d'Amboise, pour le B. Charles de Blois et pour d'autres. Il reste cependant encore beaucoup à faire sous ce rapport : c'est notre hagiographie en quelque sorte tout entière, si nous ne nous trompons, qu'il faudrait renouveler, en remontant autant que possible aux documents originaux.

M. Le Gouvello, déjà avantageusement connu de nos lecteurs, vient d'apporter une pierre de choix pour la construction de ce monument. Le héros de sainteté dont il s'occupe porte, en effet, un nom des plus populaires en Bretagne. Le jeune prince et martyr Méloir, ayant souffert la mort à quinze ans, n'a fait qu'apparaître sur la scène de ce monde, mais il s'y est montré comme un

type d'innocence, comme un modèle de courage et de résignation dans le malheur. Tout est grâce et charme dans sa personne : ses persécuteurs, au contraire, sont des monstres à face humaine ; une basse jalousie, une cruauté sans nom fait le fond de leur caractère. Ce double ordre de faits ressort avec évidence du livre de M. Le Gouvello. Ce livre doit être regardé comme le fruit de recherches aussi étendues que sérieuses et consciencieuses. L'auteur, en effet, n'a rien négligé pour répandre de la lumière sur un sujet resté jusqu'à présent fort obscur. Ecrits imprimés, documents manuscrits, souvenirs traditionnels, il a tout interrogé, et nous sommes porté à croire qu'en ce qui concerne la chronologie et les autres points historiques de la vie de saint Méloir, le nouvel hagiographe est bien plus près de la vérité qu'aucun de ses devanciers. Est-ce à dire cependant que nous partagions toutes ses opinions ? que nous adoptions toutes ses explications ? Assurément non. Tout ne nous paraît pas également digne d'éloge dans la brochure de M. Le Gouvello. Ainsi nous n'aurions point donné à saint Méloir le *nimbe crucigère,* qui, d'après les règles de l'iconographie, est réservé à la divinité ; il n'est pas d'usage non plus d'écrire le mot CORNOUAILLE avec un *s ;* en outre, nous ne pensons pas qu'il soit à propos de mettre sur le pied d'égalité le *texte inédit* des Actes de saint Méloir, document historique du IXe siècle digne de faire autorité, et *les souvenirs traditionnels,* plus ou moins interpolés, recueillis par le P. Albert de Morlaix. Il y aurait quelques autres réserves du même genre à faire : mais en somme, cependant, la brochure de M. Le Gouvello se lit avec un véritable intérêt : elle fera mieux connaître et mieux aimer saint Méloir, et personne précédemment, selon toute apparence, n'avait encore retracé avec autant de développement une vie si digne d'être connue et méditée.

Dom FRANÇOIS PLAINE.

M. Charles Mourain de Sourdeval.

La Vendée et la science ont perdu récemment un de ces hommes dont la mort ne saurait passer inaperçue. M. Charles Mourain de

Sourdeval, membre du conseil général de la Vendée, maire de Saint-Gervais et correspondant de plusieurs journaux et revues, vient, non de s'éteindre, mais de mourir sur la brèche, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Déjà souffrant, il avait accepté les fonctions de maire de Saint-Gervais ; il continuait à écrire ces articles scientifiques et politiques où son érudition, sa modération, sa fermeté dans les principes conservateurs et chrétiens ne cessaient de briller; il avait asssisté au banquet royaliste de Challans, d'où il était revenu comme rajeuni et plein d'enthousiasme, lorsque la mort a frappé à sa porte. Il n'a pas reculé. Il est mort comme il avait vécu, en homme courageux, en philosophe chrétien. Son âme réconfortée par les dernières consolations de la foi, a quitté cette vallée de larmes pour s'envoler vers Dieu. C'était le 18 décembre dernier.

Né avec notre siècle, élève du lycée de Nantes, juge au tribunal de Tours, retiré depuis quinze ans dans cette Vendée qui fut la patrie de ses ancêtres, M. de Sourdeval avait vu son époque sous ses différents jours et avait su l'apprécier. Il avait conservé les vieilles traditions du passé et son esprit observateur faisait entre ce qui a été et ce qui est des rapprochements judicieux.

« Sa vie, nous écrit un de nos amis, a été celle d'un esprit distingué, d'un homme de bien et d'un savant. Il aimait passionnément l'étude et y consacrait une grande partie de son temps. Il écrivait avec facilité et il nous a laissé plusieurs articles sur différents sujets qui témoignent de son grand savoir. La science héraldique lui était parfaitement connue. Aussi bien, par ses connaissances variées sur toutes choses, il savait donner à ses conversations un charme des plus grands. Avec lui, nous visitions les châteaux qui ne sont maintenant que des ruines, comme Apremont, Commequiers, la Garnache, etc... Avec sa mémoire prodigieuse, il n'avait rien oublié de ce qu'il avait appris. »

Vivant dans une contrée de la Vendée qui ne le cède peut-être à aucune autre de France pour l'élevage des chevaux, il avait soigneusement étudié tout ce qui se rapporte à la race chevaline. Il a beaucoup écrit sur cette matière dans des revues spéciales et

dans les journaux de la Vendée. Son livre, intitulé *le Cheval*, nouvellement édité par Hetzel, est une œuvre remarquable.

Ses lumières et l'amabilité de ses rapports l'ont fait regretter de ses collègues du conseil général. Sa bienveillance, son dévouement, pour tous et son inépuisable charité l'ont fait pleurer par les habitants de Saint-Gervais. X.

M. H. de Fourmont.

Il y a quelques jours, s'est éteint obscurément un érudit que la *Revue* ne peut laisser disparaître sans un souvenir. — M. Hyacinthe de Fourmont, bibliothécaire-adjoint de la ville de Nantes depuis 1848, né à Grenoble en 1805, est mort à Nantes le 24 janvier dernier, âgé d'environ 74 ans. Les débuts de son existence nous sont peu connus et n'appartiennent point à notre région ; nous croyons qu'il habita l'Italie et l'Angleterre, qu'il fut protégé par M. de Peyronnet, le ministre de Charles X, et qu'à son contact il gagna ce goût de l'étude qui ne l'a jamais quitté. Ses débuts à Nantes furent fort humbles : il y arriva dès avant 1840 et fut dans le principe, sur la recommandation de feu M. Louis de Cornulier, aidé par la rédaction de l'*Hermine* et par l'imprimeur Hérault, qui mit à sa disposition ses presses pour la publication de quelques ouvrages de circonstance. Ces ouvrages témoignent par leurs titres des croyances que défendait M. de Fourmont et des idées qui l'inspiraient : l'*Analyse développée des discours et conférences de M. l'abbé Combalot* [1], publiée à la suite d'une station de carême prêchée à la cathédrale de Nantes par l'éloquent missionnaire, est un petit livre de forme attrayante, d'expression romantique, qui se ressent de la popularité alors naissante de Lacordaire et rappelle l'éclat pittoresque du style de l'évêque de Tulle, Mgr Berteaud ; la *Jeunesse de Henri de Bourbon* [2] est une brochure de propagande ; mais bientôt l'auteur se montra lui-même en donnant un ouvrage d'allure hautement scientifique : les *Annales universelles, contenant l'his-*

[1] Nantes, Hérault, 1841. In-12.

[2] Nantes, imp. Hérault, 1841. In-12, 2 feuilles et IV-280 pp. C'est la 2e édition ; nous n'avons pas la date précise de la première.

toire du monde, de la création à Jésus-Christ [1]. Ce résumé, de format colossal et de prétentions imposantes, rappelait les *Fastes universels* de Buret de Longchamps et autres vastes synthèses du XIXe siècle, sans parler des esquisses immortelles de Bossuet : ce qui en faisait l'originalité, c'était l'adaptation à l'enseignement historique des vues de Herder, de Lenormant, de Champollion, et, jusqu'à un certain point, des découvertes, alors récentes, de Botta et autres assyriologues ; le rôle important dans la civilisation de l'espèce humaine, justement attribué pour les époques primitives aux races sémitique et chamitique ; mais il y avait trop de pompe et de vague dans le style, trop de place donnée à l'hypothèse, et puis tout cela était publié en province, incomplètement recommandé, peu portatif et peu usuel. Le livre se vendit pourtant.

M. de Fourmont fut alors nommé bibliothécaire-adjoint, peu après la nomination du consciencieux Émile Péhant : Fourmont n'avait pas assez de méthode et de netteté d'esprit pour rendre de bien grands services au laborieux rédacteur du *Catalogue;* il l'aida pourtant et finit par devenir un utile et précieux auxiliaire des travailleurs de Nantes ; mais l'auteur des *Annales universelles* comprit qu'il lui vaudrait mieux se borner à des recherches d'histoire locale, et dès lors il s'y enferma, non sans quelque succès. En 1854, il donna son *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne* [2], sujet intéressant, assez complètement et savamment traité, mais où l'on ne trouve pas assez de cet ordre lumineux, de cette sobriété substantielle par lesquels les monographies les plus spéciales et sur les plus humbles sujets attirent et retiennent le lecteur, en lui inspirant discrètement la certitude intime qu'il arrivera par elles à une connaissance plus complète, plus exacte et plus sûre de l'histoire générale. Ce secret des Lebeuf, des Guérard, des Quicherat, pour ne pas citer de noms plus chers encore aux amis de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* Fourmont ne l'a pas toujours surpris, mais du moins il a rassemblé force matériaux. Aux travail-

[1] Nantes, L. Guéraud, et Paris, Hachette, 1848. In-folio atlantique. 38 tableaux.
[2] Paris, de Signy et Dubey (Nantes, imp. Masseaux) 1 v. in-8°, de 446 pp., etc.

leurs futurs de les utiliser. A tout prendre, l'*Histoire de la Chambre des Comptes* nous paraît le meilleur ouvrage de l'auteur.

L'*Ouest aux croisades* [1], qui fut comme le testament historique de celui dont nous abrégeons la vie, était une noble et belle entreprise, dont l'exécution ne répondit pas à la grande conception qui l'avait fait naître. Ce vaste recueil, principalement généalogique, est à la fois incomplet et diffus ; un plan confus, des hors-d'œuvre, des redites fréquentes, point de rigueur ni même souvent d'exactitude dans les innombrables détails dont il se compose, voilà les défauts trop nombreux qui le déparent ; l'auteur a trop fréquemment cédé la parole aux descendants plus ou moins directs des familles qu'il cite, et ceux-ci, n'ayant pas responsabilité d'historiens, ont mis trop souvent leurs conjectures ou leurs désirs à la place de la réalité. Ce n'est pas ainsi que l'on comprend aujourd'hui un livre d'érudition, et ni Ducange ni d'Hozier ne l'entendaient de la sorte. Ajoutons pourtant qu'il y a des généalogies mieux traitées que d'autres, que certaines croisades, les dernières notamment, nous offrent des notices où l'abondance n'exclut pas l'exactitude ; enfin, que dans ce volumineux répertoire

Erat quod tollere velles.

Somme toute, Fourmont fut dans sa jeunesse un écrivain qui ne manqua pas d'éclat, et toute sa vie un chercheur, un ami des livres et du passé. A ce double titre, et comme Breton d'adoption, il devait figurer ici.

EUGÈNE CARISSAN.

M. l'abbé Henry.

La Basse-Bretagne vient de faire une grande perte : M. l'abbé J.-G. Henry est mort. Né à Mollac, près Quimperlé, le 14 décembre 1803, il s'est éteint, presque sans douleur, dans cette dernière ville, le 12 février 1880, à l'âge de 76 ans. Après de bonnes études au collège de Quimper, où il se fit remarquer, dans les hautes classes,

[1] Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, et Paris, Aubry, 1864-66, 3 vol. in-8°; actuellement en vente chez L. Morel, Nantes.

par son goût pour la poésie et la musique, il entra au séminaire. En en sortant, il fut placé dans le saint ministère à Lesneven. Mais sa mauvaise santé ne lui permettant pas de prêcher, l'évêque du diocèse l'envoya respirer l'air natal, puis le nomma aumônier de l'hospice de Quimperlé. C'est là qu'il a passé la plus grande partie de sa vie, entre les malades et les livres. Le bon prêtre, il y a un mois, conduisait encore au cimetière, à pied, au milieu de la neige, un de ces malades qu'il avait le talent de faire sourire jusqu'à la fin par les saillies d'un esprit tout gaulois qui ne vieillissait point. Il y a peu de jours, il donnait encore une leçon de breton à un membre de l'Institut. Que de fois Brizeux lui-même est venu en chercher dans cette petite chambre d'hospice où l'on trouvait la science de M. Le Gonidec unie à la plus rare modestie! L'abbé Henry l'avait puisée autant dans les ouvrages du maître que chez les habitants du Léon; à lui et à eux il dut l'avantage de pouvoir corriger souvent un breton incorrect et d'un mélange amer. Telle qu'il l'a écrite et telle que la présentent ses livres, la langue bretonne n'a rien à envier à des idiomes plus favorisés de la fortune. Mais ce qui valait mieux, et ce qui lui a déjà assuré la récompense, c'est sa profonde humilité; il la poussa, une fois, jusqu'à l'abnégation, il se soumit, lui qui avait la science du maître, et que consultaient les plus doctes, à une censure littéraire qui aurait mérité d'être elle-même sévèrement censurée. Digne prêtre! il était aimé de Dieu et des hommes. On ne pouvait le regarder, sans verser des larmes, revêtu, sur son lit de mort, de ses ornements sacerdotaux, serrant entre ses mains la croix, le visage plus calme, plus vénérable et plus beau qu'avant de mourir.

Vte DE LA VILLEMARQUÉ,
de l'Institut.

Société des Bibliophiles Bretons.

La Société des Bibliophiles Bretons, présidée par M. Arthur de la Borderie, son président, a tenu séance le 24 janvier, à Nantes, dans un salon du Cercle des Beaux-Arts. Voici l'extrait du procès-verbal:

Admissions. — La Société admet sept nouveaux membres; ce qui porte le nombre des Sociétaires à 258.

Publications. — Sont déposés sur le bureau plusieurs exemplaires de la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin,* éditée par M. F. Joüon des Longrais, volume de près de 400 pages, avec carte et fac-similé. Il sera distribué dans le courant de février.

Reste en cours de publication, pour être remis vers le milieu de l'année, le second fascicule des *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* publiés par M. Anatole de Barthélemy.

D'après la décision de la Société, la publication suivante doit être le poème sur le *Combat des Trente.*

Communications. — M. Émile Grimaud donne lecture d'un rapport sur un volume inédit, renfermant les œuvres poétiques de Bonnet de la Verdière, poète nantais du XVIIIe siècle. Le rapporteur eût bien voulu y trouver quelques perles, mais il n'y a rencontré que des cailloux; aussi ne doit-on pas trop regretter la perte de sept autres volumes manuscrits, laissés, dit-on, par le même auteur.

M. de la Borderie lit une étude sur la supercherie littéraire qui a rendu célèbre le poète croisicais Desforges-Maillard, et, par une série de citations des contemporains : Destouches, Fontenelle, Piron et Voltaire lui-même, il réfute l'assertion tardive de ce dernier qui a prétendu, après avoir précédemment dit le contraire, que Desforges n'était qu'un mauvais poète, et qu'il avait dû sa célébrité et les louanges données à ses vers, uniquement à ce qu'ils étaient signés de Mademoiselle de Malcrais, pseudonyme de Desforges.

Exhibitions. — Les grandes Cronicques de Bretaigne, par Alain Bouchard, édition de 1531, in-f° oblong, superbe exemplaire ayant appartenu au cardinal Brossays Saint-Marc, et faisant à présent partie de la bibliothèque du Séminaire de Rennes. — Arrêté des généraux royalistes, du 2 mars 1795; placard de l'imprimerie vendéenne de Maulévrier. — Série de 12 dessins originaux de M. Th. Busnel, dont les sujets sont tirés du poème des *Bretons* de Brizeux. — 12 gravures et dessins, provenant de la collection de M. Anthime Ménard et se rapportant à la Bretagne : ascension du premier ballon lancé à Nantes le 14 juin 1784 (3 gravures); vues anciennes de la Fosse et de la place Graslin; hôtel de ville de Rennes et statue de Louis XIV, même ville (2 grav.); danse macabre de l'église de Josselin (aquarelle); portraits de Billette et de dom Verguet, députés à l'Assemblée nationale de 1789. — Enfin, l'*Oraison funèbre du grand Condé,* par Bossuet; splendide publication in-folio, tirée à petit nombre, et dont MM. Morgand et Fatout ont bien voulu faire hommage à la Société.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

ADMINISTRATION (DE L') DU TEMPOREL DES ÉGLISES; par Henri Regnaud, avocat. — In-8°, 304 p. Nantes, imp. Bellinger et fils.

ARGENTARII (DES) ET DU BAIL A DOMAINE CONGÉABLE. Thèse pour le doctorat, par M. Edouard Caillé.— In-8°, 340 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

DOMINIQUE (poésie), par Sylvane. — In-8°, 16 p. Rennes, imp. Oberthur. Se vend au profit des pauvres..... 75 c.

ÉTUDE SUR AUGUSTE BRIZEUX, SON CARACTÈRE ET SA POÉSIE, par Julien Duchesne, professeur de littérature française à la Faculté de Rennes. Discours prononcé le 22 novembre 1879 à la séance de rentrée des Facultés. — In-8°, 27 p. Rennes, imp. Oberthur.

ETEIGNOIR (L') DU *Phare de la Loire,* par Th. Le Gouriérec. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Bourgeois.

GRAND ANNUAIRE-ALMANACH ILLUSTRÉ POUR TOUTE LA FRANCE ET LA VENDÉE.— In-8°, 232 p. avec vign. Paris, imp. Quantin; tous les libraires du département.

GRAND (LE) ALMANACH VENDÉEN, pour l'année bissextile 1880. 49e année. — In-12, 72 p. Fontenay-le-Comte, imp. et lib. Caurit..... 15 c.

HENRI-MARIE DE LA TOCNAYE, CAPITAINE DE FRÉGATE, par l'abbé A. Sorin, missionnaire de l'Immaculée-Conception de Nantes. — In-8°, XI-400 p., portrait et 2 pl. Paris, libr. Victor Lecoffre.

MÉMOIRE SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE LOI CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ ET LE PARTAGE DES TERRES VAINES ET VAGUES DE BRETAGNE, par M. Charil des Mazures, ancien inspecteur de l'Administration des Forêts. — In-8°, 100 p. Rennes, libr. J. Plihon. Tiré à petit nombre. Prix : 2 fr. 50, et 2 fr. 70 *franco* par la poste.

PÊCHE (LA) AUX PERLES DANS LE *Phare de la Loire,* par Th. Le Gouriérec. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Bourgeois.

PETIT (LE) COIN, chansonnette; musique de M. Serpette, paroles de M. Raoul Toché, avec accomp. de piano. Paris, Brandus..... 3 fr.

PLUS TARD, ou le *Jeune chef de famille,* par Mlle Zénaïde Fleuriot. 8e éd. — In-18, 304 p. avec 74 vign. Paris, lib. Hachette.

RÉPLIQUE (UNE) AU *Phare de la Loire,* par Th. Le Gouriérec. — In-8°, 11 p. Nantes, imp. Bourgeois.

ROMAN (LE) D'AQUIN *ou la conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne,* chanson de geste du XIIe siècle, publiée par F. Joüon des Longrais, ancien élève de l'Ecole des Chartes. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. CXIX-244 pp., titre rouge et noir. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Tiré à 200 ex. in-4° pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et à 200 in-8° pour la vente. Le prix de ces derniers est de 15 fr.

LES MARINS BRETONS

—

JACQUES CASSARD

1679-1740

Plus que jamais, surtout à notre époque, les villes tiennent à honneur de célébrer l'anniversaire de la naissance de ceux de leurs enfants dont elles sont fières et dont elles ont à cœur de perpétuer la mémoire et le souvenir.

Nantes, la grande métropole de l'Ouest, n'a point encore eu l'occasion de solenniser une de ces dates mémorables; non pas que les hommes éminents lui fassent défaut, non pas qu'elle soit oublieuse, mais plutôt parce que les circonstances ne se sont pas présentées. Soyons donc heureux de voir une société française, nouvellement fondée, nous fournir, en venant tenir ses assises dans nos murs, l'occasion de noter, par quelques lignes insuffisantes et bien pâles, le deuxième centenaire de Jacques Cassard, de Jacques Cassard le brave marin, l'honnête homme, l'ardent et dévoué patriote, dont le nom, entouré de la double auréole de la gloire et du malheur, est sans contredit celui de la plus belle, de la plus populaire de toutes les illustrations nantaises.

Nos remerciements bien sincères à cette Société pour son aimable pensée et sa généreuse initiative. En inscrivant ce beau nom de Cassard sur son programme, elle a fait preuve de bon goût, a

su acquérir droit de cité et mériter la profonde sympathie des Nantais [1].

I

La place de Nantes a toujours joui dans le monde entier d'une estime profonde, en raison de la loyauté qu'elle apportait dans ses relations commerciales et de la probité bien connue de ses négociants. C'est du sein même de cette classe laborieuse et honorable des *marchands à la Fosse,* c'est-à-dire des armateurs, que sortait Jacques Cassard, né le 30 septembre 1679, baptisé le 2 octobre dans la vieille église de Saint-Nicolas [2]. Son père, modeste commerçant, habitait sur la Fosse une petite maison, située près de la rue de la Verrerie actuelle, disparue vers 1750 ; sa mère, issue d'une ancienne famille de gabariers, dont le père et les frères étaient arrivés par leur travail et leur économie à posséder plusieurs bâtiments, mit au monde au moins douze enfants ; Jacques fut le huitième.

Ses premières années, sur lesquelles nous n'avons aucun détail, s'écoulèrent ainsi sur les rives du beau fleuve de la Loire. Non loin de la demeure paternelle se dressaient les chantiers de construc-

[1] Au mois d'août 1879 la société littéraire *la Pomme* mit au concours l'éloge de Cassard, pour la séance qu'elle devait tenir à Nantes le 4 octobre suivant. Diverses circonstances firent plusieurs fois reculer cette date. Enfin, M. Monselet, président, annonçait « qu'en présence de l'inclémence de la température, le concours littéraire n'avait pu avoir lieu à Nantes, comme le comportait le programme. » L'ouverture des enveloppes contenant les noms des lauréats avait lieu à Paris, en séance publique, le dimanche 14 décembre, et les prix étaient distribués le mercredi 17.

« Huit discours sur Cassard ont été adressés au jury. Cassard est le hardi corsaire nantais, l'homme de mer qui excitait le plus l'admiration de Duguay-Trouin. Son éloge a été tracé avec une grande sûreté d'informations par M. de la Nicollière-Teijeiro, qui était aux premières places pour cela. C'est à lui que l'on doit la date exacte de la naissance de Jacques Cassard. Le deuxième prix (*médaille de vermeil*) a été remporté par M. Ernest Marquer, lieutenant de vaisseau à Lorient. »

Tels sont les termes du rapport du président. Cette citation était nécessaire pour expliquer les premières lignes de cet article et les motifs qui ont donné lieu à l'éloge du vaillant marin.

[2] *Documents inédits. — Jacques Cassard, capitaine de vaisseau, sa naissance, sa famille.* Notes généalogiques, par S. de la Nicollière-Teijeiro. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1876. In-8°, 24 pp.

tions, alors fort actifs. Là aussi, les navires de toutes les parties du globe venaient échanger leurs denrées contre les produits du sol breton, tandis que les équipages cosmopolites, espagnols, hollandais, norvégiens, irlandais, danois ou portugais, faisaient entendre les idiomes les plus variés; animant le riant paysage de leurs costumes bigarrés et pittoresques.

Bercé, en quelque sorte, aux sifflements harmonieux de la brise se jouant dans les cordages, sans cesse en contact avec les matelots, sa jeune imagination se développa rapidement aux récits des émouvants épisodes qu'il entendait raconter chaque jour. D'instinct, l'enfant se sentait entraîné à embrasser l'aventureuse carrière du marin, vers laquelle le portaient d'ailleurs les traditions de sa famille et ses merveilleuses aptitudes. Un de ses oncles à la mode de Bretagne, vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas, dut sans doute lui servir de professeur. A onze ans, en 1690, Jacques écrivait fort régulièrement son nom, sur les registres de baptême, en attendant que sa main ferme et hardie traçât cette magnifique signature, qui révèle son énergie et son mâle courage, et que beaucoup de calligraphes modernes n'imiteraient pas dans sa remarquable correction [1].

Cassard perdit son père en 1693, ayant à peine quatorze ans. Il dut vers cette époque accomplir son apprentissage de la mer sous les ordres de son beau-frère, Pierre Mézard, mari de sa sœur aînée.

En janvier 1697, Cassard est embarqué à Brest sur la flotte de M. le baron de Pointis, chargé d'une expédition dans l'Amérique méridionale. A l'attaque de la ville de Carthagène, défendue par une formidable ceinture de bouches à feu, le chef d'escadre confie au jeune novice de dix-sept ans « le soin de faire lancer les bombes : il s'en acquitta si bien qu'en peu de temps le feu des ennemis se ralentit [2]. »

Les mathématiques, personne ne l'ignore, sont indispensables au marin, et plus nécessaires encore à l'artilleur. Tout en faisant la

[1] Arch. municip. Registres de la paroisse de Saint-Nicolas. — Il y a d'assez grands rapports entre les signatures de l'abbé Nicolas Cassard et de Jacques.

[2] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer. Paris, 1785, p. 13.

part de l'adresse et du sang-froid, il est impossible de ne pas rendre hommage aux connaissances spéciales et exceptionnelles du jeune Nantais, honoré d'une mission périlleuse et difficile, de préférence aux officiers expérimentés et aux hommes d'élite de l'armée française. « Dans cette importante expédition, Cassard fit des prodiges « de valeur. Il se mit à la tête des flibustiers, et les força eux-« mêmes à admirer son courage. Lorsque M. de Pointis rendit « compte à la cour de la prise de Carthagène, il fit un éloge dis-« tingué de Cassard [1]. »

La paix qui suivit immédiatement la rentrée de l'escadre victorieuse, rendit notre marin à l'obscurité, et ne lui permit pas de recueillir les avantages qu'il devait attendre de sa brillante conduite. Il profita de ces loisirs pour se perfectionner dans l'étude des sciences nautiques, en commandant, à un âge où les jeunes gens débutent, les navires longs-courriers de son beau-frère Drouard, mari de sa seconde sœur. Capitaine à dix-neuf ans, lorsque la plupart des officiers de commerce n'obtenaient leurs lettres qu'à trente et trente-cinq ans, voilà ce qu'était Cassard, grâce à son énergie, à son intelligence, à ses études.

Par un de ces jeux singuliers du hasard, le navire de Nantes qu'il montait, était le *Laurier*, symbolique emblème de ses futurs succès [2].

[1] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 21.

On désignait sous le nom de flibuste et de flibustiers, une association d'aventuriers de toutes les nations européennes, dans laquelle cependant dominait l'élément français. Établis dans l'île de Saint-Christophe, ces pirates indomptables ravageaient les côtes de l'Amérique et attaquaient indistinctement tous les navires qu'ils rencontraient. Chassés par les Espagnols, auxquels ils vouèrent une haine implacable, ils se retirèrent à Saint-Domingue et enfin à l'île de la Tortue. Souvent la France, pour ses expéditions lointaines, les employa à prix d'argent, comme troupes auxiliaires, et eut lieu de se louer de leur intrépidité, que dépassait néanmoins parfois leur ardeur au pillage. Avant l'arrivée du baron de Pointis, M. du Casse, gouverneur de Saint-Domingue, avait enrôlé 1,200 de ces hommes, qui applaudirent le jeune novice placé à leur tête pour l'attaque de Carthagène, témoignage non suspect rendu à sa bravoure.

[2] Administration de la Marine du port de Nantes; rôles d'équipages, registre 4, p. 182.

II

En 1702 la guerre de la succession éclate. Jean Bart meurt inopinément, et, tandis que Duguay-Trouin ajoute à sa gloire, déjà pourtant si grande, un autre Breton peu à peu surgit, grandit, s'élève et prend place aux côtés de son aîné, dans cette éblouissante pléiade d'hommes distingués, qui illustrent les contrôles de la marine française, sous la brillante période du règne de Louis XIV. Saint-Malo, Nantes, les vieilles cités « de la duchié de Bretaigne » tressaillent d'allégresse et de noble fierté aux échos qui, presque chaque jour, rapportent au loin les exploits homériques accomplis par leurs enfants valeureux.

Pendant trois ans, de 1702 à 1705, le silence se fait autour de notre marin. Commandant en sous ordre, il se prépare, apprend, s'exerce à la lutte, développe son expérience et acquiert un sang-froid contre lequel viendront s'émousser et les dangers et le nombre des ennemis. Tout à coup en 1705, comme une scintillante étoile qui perce l'obscurité, simple corsaire, il sillonne la Manche et les côtes d'Angleterre; puis, au milieu de cette foule d'armateurs qui infligent à l'ennemi des pertes immenses, Brest, Dunkerque, Saint-Malo, Nantes, acclament l'intrépide Cassard [1]. Sa réputation de

[1] On disait alors *armateur*, dénomination bien plus exacte que celle de *corsaire*, qui déjà commençait à être employée, et le fut définitivement, à la suite des guerres de 1744, 1755 et 1778. Corsaire, pour nombre de personnes, est synonyme de pirate, forban, écumeur de mer. Égarées par cette fausse interprétation, elles ne font aucune différence entre les braves officiers qui accomplirent des merveilles de courage et d'audace, et les ignobles pillards, qui fondaient à l'improviste sur les bâtiments désarmés et les enlevaient sans coup férir, et sans courir le moindre danger.

Il n'est plus permis de confondre la course, qui évidemment a pu donner lieu à des abus, avec la piraterie. Jean Bart, Tourville, le comte de Forbin, le capitaine Paul, baron de la Garde, Duguay-Trouin, Cassard, J.-J. Fourmentin, baron Bucaille, Surcouf et tant d'autres, n'ont rien de commun avec les vils brigands auxquels on essaie parfois de les assimiler, par suite d'idées préconçues ou faute de connaître un peu l'histoire.

C'est un fait digne de remarque, que la plupart de nos grands hommes de mer se sont formés dans la marine marchande. L'amiral Hawke, l'un des officiers géné-

courage, d'habileté, monte encore. Bientôt le grand roi l'appelle à Versailles, le félicite et lui fait donner, avec le grade de lieutenant de frégate, un vieux bâtiment, sur lequel il vole à de glorieux combats.

Le fils du modeste marchand à la Fosse a vu constamment la fortune lui sourire. Ses prises riches et nombreuses lui permettent de se reposer, de venir goûter dans sa ville natale une existence opulente, entouré de l'affection de ses sœurs aimantes et dévouées, de se créer une famille, un intérieur heureux et paisible. Ces considérations égoïstes n'ont aucune valeur à ses yeux.

A la suite du fatal hiver de 1709, la famine désole la Provence; Marseille subit les dures étreintes de la faim, sa population décimée demande en vain du pain : les Anglais tiennent la Méditerranée. Le ministre de Pontchartrain envoie Cassard à Toulon, avec mission d'armer, mais à ses propres frais, deux vaisseaux, dans un état de délabrement complet, que le roi accorde au brave capitaine [1]. Pendant cette opération, des marchands, subjugués par le renom qui l'a précédé à cette extrémité de la France, le supplient de vouloir bien les protéger. « Mes enfants, leur dit-il, je suis flatté de la confiance « que vous avez en moi; mais, si les ennemis m'attaquent avec

raux les plus distingués de la marine d'Angleterre, le vainqueur du maréchal de Conflans en 1759, disait à un prisonnier français : « Jamais en France vous n'aurez de marine, tant que vous croirez qu'il y a du déshonneur à servir sur les vaisseaux marchands. Je n'étais pas né pour être matelot, ajouta-t-il, et cependant je me suis fait matelot pour apprendre la manœuvre. »

De tous les ports français s'élèvent, en ce moment, des plaintes et des protestations contre l'état d'abandon et de souffrance dans lequel est tombée la marine marchande. Cependant sans elle pas de recrutement possible pour la marine du gouvernement. Indépendamment de l'appréciation de l'amiral Hawke, les faits de toutes les époques sont là pour le démontrer d'une façon indiscutable. Ce sont ses intrépides capitaines qui par leurs prises ont un peu contrebalancé les désastreux résultats des cruelles défaites infligées à nos flottes. La course a été abolie par le traité de 1856. Est-ce un bien? est-ce un mal? Les avis sont partagés; mais ceci nous entraînerait trop loin.

[1] C'est Louis XIV qui introduisit l'usage de céder aux particuliers les vaisseaux de l'État pour faire la course. Ces bâtiments pourrissaient dans les ports, et, par suite de l'abandon et de l'incurie dont ils étaient l'objet, entraînaient souvent les concessionnaires à des réparations fort onéreuses.

« des forces supérieures, je succomberai, et j'aurai la douleur de « voir enlever vos vaisseaux. Croyez-moi, attendez une escorte plus « considérable. — Nos vaisseaux, répliquent les solliciteurs, seront « en sûreté, lorsque monsieur Cassard les escortera [1]. »

Ces nobles paroles, d'une simplicité vraiment antique, ne révèlent-elles pas la grande âme du marin courageux, prévoyant le danger, le regardant en face sans faiblesse et sans crainte, prêt à mourir esclave de son devoir, de son honneur, et digne de la juste considération dont l'environne son invincible bravoure? Cassard est un des rares officiers de corsaires et de la marine de l'État qui n'essuyèrent pas de revers, et que l'Angleterre ne fit point prisonniers.

Cependant l'administration de la ville de Marseille sollicite du ministre et obtient pour Cassard l'autorisation de convoyer les navires qu'elle attend anxieusement. Celui-ci, n'écoutant que la voix de l'humanité, n'hésite pas à sacrifier les bénéfices certains que lui promet sa croisière. Il part, rejoint ces navires qui portent dans leurs flancs la vie de la cité phocéenne, les surveille jour et nuit. Mais voilà que, le 29 avril 1709, la flotte anglaise, forte de quinze vaisseaux, apparaît sous toutes voiles, guettant sa proie.

Au signal de Cassard, les transports passent derrière lui. Bientôt trois vaisseaux anglais arrivent sur l'*Éclatant*, qu'il monte, l'entourent, l'inondent de fer, de feu et de flamme. Admirablement secondé par son équipage, notre brave Nantais, par la sûreté de sa manœuvre, la rapidité de ses évolutions, la direction de son tir, foudroie successivement les ennemis, les brise, les coule, et, après douze heures d'une lutte surhumaine, reste maître du lieu de l'action. La nuit tombe; le convoi est sauvé.

Le lendemain, Cassard est contraint d'entrer au port de Porto-Farina, l'*Éclatant* désemparé et ne pouvant plus tenir la mer. Les Turcs et les Maures, qui des rivages et des hauteurs voisines ont assisté à cette héroïque bataille, font retentir l'air de leurs cris d'allégresse, de leurs acclamations et accueillent l'heureux vain-

[1] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 24, 25. — Mémoires du temps.

queur en triomphe. « Avec un seul vaisseau il faisait plus qu'une escadre entière », disait Duguay-Trouin. Certes, l'éloge n'est pas exagéré. Il en est de même de l'appréciation de Richer : « Ses exploits militaires paraitront comme des fables, dans l'éloignement des temps. »

Ses vaisseaux désarmés à Toulon, Cassard, nommé capitaine de brûlot (brevet du 24 juin 1709), se rendit à Marseille pour régler les indemnités qui lui étaient dues, en raison de son droit de convoi et des avances faites. Là, l'attendait une de ces déceptions inouïes qui révoltent toute âme honnête et bouleversent les sentiments des natures généreuses et loyales. Les Musulmans, témoins de ses succès, avaient applaudi sa vaillance ; les représentants de la grande ville outragent sa bonne foi, déversent le mépris et l'injure sur l'homme courageux qui vient d'arracher leurs concitoyens aux horreurs de la famine. Sous le spécieux prétexte qu'il n'avait pas introduit le convoi dans le port de Marseille, la municipalité, par un indigne subterfuge, refusa de l'écouter, et d'admettre ses demandes !... Jetons un voile sur cette triste page, détournons les yeux de cette scandaleuse infamie, qui eut la plus fâcheuse influence sur les destinées de notre brave compatriote.

C'était la première atteinte portée à sa loyauté, à sa confiance sans bornes dans la parole jurée. Hélas ! ce ne fut pas la dernière ! Le plus triste à dire, c'est que jamais il ne put obtenir justice.

En 1710, la disette continue à s'appesantir sur les provinces du Midi. Une flotte de 84 transports, escortée par six vaisseaux de guerre commandés par M. de Feuquières, est étroitement bloquée par une escadre anglaise de huit vaisseaux. La consternation régnait dans Marseille et dans Toulon. Le ministre de la Marine a recours à Cassard. Avec trois bâtiments, d'un tonnage relativement inférieur, il sort de ce dernier port, le 8 novembre, allant une seconde fois exposer sa vie pour l'ingrate cité, et parvient, trompant la vigilance de l'ennemi, à rejoindre le convoi. Le lendemain, deux Anglais, comptant sur leur force imposante, paraissent non loin de la rade

où s'abritent les Français. Cassard les poursuit avec le *Parfait* et le *Sérieux*, les joint, les attaque, les enlève, retourne au convoi, fait lever l'ancre, et arrive triomphant à Toulon, sauvant ainsi ces 84 navires, estimés huit millions. Le grade de capitaine de frégate récompense son audace.

Nous ne le suivrons pas dans ses nombreuses campagnes, qui nous le montrent, ici, traitant d'achats de blés avec l'empereur ottoman, séduit par les bonnes grâces, la franchise des allures du marin ambassadeur; là, ravitaillant l'armée française du duc de Vendôme en Espagne, toujours généreux, volant où l'humanité le guide, où le patriotisme l'appelle, et toujours aussi servant l'État à ses frais.

En 1712, avec l'aide d'une société dont il est le plus fort actionnaire, il arme une escadre, destinée à ravager les colonies hollandaises, anglaises et portugaises. Les finances sont épuisées. Duguay-Trouin, assisté par les armateurs malouins, ses amis, accomplissait la magnifique campagne de Rio-Janeiro, qui mit le comble à sa renommée ; mais, qui, comme opération lucrative, eut des résultats à peu près nuls; et il faut lire ce que le comte de Forbin pensait de ces armements, « que le ministre n'auroit employés que pour « le service du Roy, et nullement au profit de ceux qui auroient « prêté leur argent [1] », pour bien comprendre le désintéressement de Cassard.

Capitaine de vaisseau à trente-trois ans (décembre 1712), alors que ce haut grade ne s'accordait généralement qu'à des gentilshommes des premières familles du royaume, après de longs et laborieux services, tandis que son entrée dans la marine de l'État datait à peine de cinq ans, il voit les meilleurs officiers solliciter la faveur de combattre sous ses ordres. Là se trouvent MM. de Baudinard, d'Espinay, de Boisrargues, le baron de Moans de Grasse, le baron de la Garde, MM. de Forgues, de Bouteville, de Toiré, d'Héricourt, de Piennes, de Sabran, d'Albert, l'élite de la marine

[1] *Memoires du comte de Forbin, chef d'escadre.* A Amsterdam, 1730, t. II, pp. 334 à 339.

et de la noblesse, rendant ainsi un éclatant hommage au courage et au vrai mérite, toujours respecté dans notre France.

A la tête de trois vaisseaux, quatre frégates et deux bâtiments légers, Cassard quitte la rade de Toulon, le 9 mars 1712. Successivement le fort de la Praya, la ville de Ribera-Grande, colonies portugaises des îles du Cap-Vert, l'île anglaise de Mont-Serrat, la belle colonie hollandaise de Surinam, admirablement fortifiée et défendue, les petites îles de Berbiche et d'Askébé, Saint-Eustache et Curaçao, sont attaqués, enlevés, mis à contribution, et paient une rançon de neuf millions, treize mille cinq cents livres.

Soldat énergique, chef prévoyant, stratégiste habile, l'honnête marin nantais se montre sans cesse à la hauteur de sa mission et de sa difficile entreprise, dont les frais énormes dépassèrent de beaucoup les bénéfices. Mais le but était atteint : terrifiées par la prise de Rio-Janeiro et les campagnes de Cassard, les puissances se décidèrent enfin à demander la paix, ardemment désirée par la France, et qui fut conclue à Utrecht, en avril 1713.

C'est donc à Cassard, et non à Duguay-Trouin, rentré à Brest le 6 juin 1712, que revient l'honneur de clore l'ère navale de la France, sous le règne de Louis XIV.

Ici se place un fait, raconté par Richer avec assez de développement, et que nous ne pouvons passer sous silence.

Peu après sa dernière expédition, Cassard vit arriver à la Martinique une division, commandée par M. ***, chef d'escadre, qui lui remit un ordre d'avoir à le reconnaître comme son supérieur. « Tous les officiers, tous les soldats et matelots murmurèrent de « voir qu'on leur ôtait un chef sous le commandement duquel ils « avaient fait des prodiges. » Ce procédé, du reste, était aussi injustifiable que peu digne, de la part du ministre, vis-à-vis d'un officier supérieur qui avait droit à tous les éloges et à tous les égards ; mais ce ministre était M. de Pontchartrain.

Les deux escadres réunies mirent à la voile vers la fin de mars 1713. La paix était sur le point d'être signée. Le commandant, qui connaissait la situation et avait l'ordre formel d'éviter à tout prix

un engagement avec les vaisseaux des puissances belligérantes, refusa à Cassard l'autorisation qu'il lui demanda de combattre des bâtiments anglais que la flotte rencontra sur sa route. Aucune explication, aucun détail ne fut donné, à l'appui de cette singulière détermination. Cassard, ignorant complétement l'état des choses et les instructions du ministre, interpréta la défense du commandant, comme inspirée par une trop grande pusillanimité, et répondit, emporté par son bouillant courage : « Partout ou je trouverai les « ennemis de mon maître, le devoir de les attaquer sera toujours « plus fort que des ordres dictés par la lâcheté [1]. »

Dans une circonstance presque identique, Duguay-Trouin, prêt à monter à l'abordage, obéit au signal de son chef, et vient sans hésitation rejoindre la division. Cassard devait s'incliner !... Cependant le cas n'est plus le même. Froissé par cette dépendance outrageante dans laquelle il était placé, justement indigné d'un ordre inexplicable et dont un mot eût révélé la portée, sa réponse n'a plus rien d'étonnant. Il fait appel à ses capitaines, à ses officiers ; « tous le suivent et, quoique beaucoup inférieur en nombre, il dis- « perse la flotte anglaise et prend deux vaisseaux. »

Arrivé à Toulon, Cassard apprit que le chef d'escadre avait informé la cour de sa désobéissance. Le rencontrant un jour sur le port, il l'aborde, met l'épée à la main et le provoque en ces termes : « Voyons si vous savez vous défendre, comme vous savez accuser. » Ses amis accourent, lui expliquent que son antagoniste a fait son devoir en prévenant le gouvernement, avant que l'Angleterre n'eût porté plainte. Cassard se rend aussitôt à ces raisons et la querelle n'eut pas de suite. Mais cette aventure, racontée en haut lieu, lui enleva les récompenses qu'il avait si noblement gagnées, et il n'eut pas la moindre distinction pour sa magnifique campagne. Dans la faute de Cassard, il y a de l'énergie, de la grandeur ; dans la conduite de Pontchartrain et de son protégé, on ne voit que faiblesse et couardise.

Ainsi se termine la carrière active du marin, aussi courte que

[1] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 93.

brillante. Il est à regretter que des circonstances ultérieures ne lui aient pas permis de déployer sur un champ plus vaste les rares qualités que sa dernière expédition fit entrevoir. Capitaine de corsaire, la sûreté de son coup d'œil, l'habileté de sa manœuvre assurent le succès. Capitaine de frégate, il commande une division. Capitaine de vaisseau, il dirige une escadre, et la France épuisée voit venir à elle les ennemis, frappés au cœur, en apprenant l'anéantissement de leurs colonies, accompli par le redoutable Cassard, auquel rien ne résiste.

III

Le vaillant homme de mer dont nous venons d'esquisser rapidement les hauts faits, était, répétons-le, avant tout honnête homme, ardent patriote.

De son procès avec la ville de Marseille surgit pour lui une série de mécomptes et de déboires, qui aigrirent son caractère, naturellement bon et serviable. Jamais il ne put obtenir un jugement du parlement d'Aix; et ce déni de justice, cette iniquité officielle, qui nous paraît aujourd'hui incroyable, est parfaitement exacte.

Ainsi que nous l'avons dit, deux fois encore il arma des vaisseaux destinés au transport des grains, si nécessaires aux provinces du Midi. Dans la campagne des Antilles, il était le plus fort actionnaire. Tout son avoir avait été dépensé dans ces coûteux armements ; et, quand il revint en 1713, ses appointements, ses frais de table lui étaient dus en entier par le ministre. Lorsqu'il réclama le remboursement de ses avances, il n'obtint que de vagues promesses, d'impitoyables atermoiements. Les caisses de l'État étaient vides; les ministres inconscients avaient, sans se préoccuper des dépenses, compté sur les rentrées que devait nécessairement, disaient-ils, produire l'expédition. Les démarches reitérées de Cassard obsédèrent les puissants du jour. Plutôt que de chercher à le satisfaire, en acquittant une dette sacrée, ils l'éconduisirent, versant par leurs refus systématiques et outrageants le poison du dégoût et de la misanthropie dans ce cœur noble et généreux.

De plus, Cassard avait pour homme d'affaires un caissier infidèle, qui, profitant des embarras de son mandant, ne lui rendit aucun compte des sommes qu'il avait touchées, jugeant plus commode de se les approprier en partie. De sorte qu'entraîné par des procès sans fin, sans cesse renaissants, il usa son activité, dépensa son intelligence à rédiger des mémoires, à poursuivre ses créanciers devant les tribunaux, lassés de ses instances.

Posséder des millions, les sacrifier pour soulager les populations affamées, pour le service de l'État, la gloire de la France, sans compter, sans marchander, et ne pouvoir obtenir le remboursement de ses avances; nouveau Bélisaire, se voir réduit à la maigre pension de demi-solde, presque à la misère ; obligé parfois de recourir à ses sœurs, vivant chacune de leur modeste revenu de quinze à dix-huit cents livres de rente, dans la maison paternelle à Nantes ; user son intelligence et sa vie à essayer de se faire rendre justice, et ne recevoir que des refus, des rebuffades ou des railleries, telle fut la vie du pauvre officier, de 1713 à 1736.

En 1717, il reçut la croix de Saint-Louis, si souvent méritée, mais sans aucune pension ; tardif hommage, pâle rayon de soleil dans cette existence, désormais assombrie et brisée.

« Ses grands talents pour la marine étaient obscurcis par son caractère opiniâtre et farouche : il lui fit perdre le fruit de ses actions. A la cour tout le monde parlait de lui, et lorsqu'il y étoit personne ne le regardoit », dit Richer [1]. « Il avait les défauts qui quelquefois tiennent au courage, un caractère dur et une âme trop inflexible. — Il choqua la cour et la cour le laissa dans l'oubli », ajoute M. Thomas, dans une note de son *Éloge de Duguay-Trouin* [2]. — « L'inflexible et hautain Cassard se couvrait de gloire dans la Méditerranée », reprend le comte de Lapeyrouse-Bonfils [3]. — « Le brave Cassard s'illustra par son courage, mais ne sut pas corriger la rudesse de son caractère », répète à son tour M. A. Lau-

[1] *Vie du capitaine Cassard*, p. 101.
[2] *Œuvres complètes de Thomas;* Paris, an X (1802), t. Ier, p. 135.
[3] *Histoire de la marine française*, 1845, t. II, p. 112.

rant [1], l'un des rares historiens nantais qui n'ont pas oublié de citer le nom de leur compatriote.

Le reproche est formel, et nous le croyons exagéré. Dans tous les cas, il ne peut s'appliquer qu'à la vie civile ; rien dans la vie militaire ne le justifie. Richer, qui l'articule le premier, devait au moins en adoucir l'expression. La vie militaire de Cassard nous le montre toujours grand, loyal, généreux, dévoué, brave à l'excès, esclave de son devoir. Si son caractère s'aigrit, s'il devient « triste et rêveur », c'est que sa confiance est trahie, sa générosité méconnue, son dévouement, ses services qui font honte aux ministres, discutés, amoindris, sa dette envers la patrie, audacieusement contestée, comme trop lourde. Des propositions plus ou moins acceptables lui sont faites ; il répond : « Je ne veux point que pour me dédommager et me récompenser on me donne les dépouilles du peuple ; je demande le remboursement de trois millions que j'ai avancés, et j'ai le droit de les exiger [2]. » Cette formule, assurément peu courtisanesque, ressort d'une façon grandiose au milieu des tripotages, des intrigues, des faiblesses de la Régence et du règne de Louis XV. Elle ajoute un nouveau relief à la mâle figure de Cassard et grandit son caractère, à l'égal de ses talents. Fort de son bon droit, il ne daigne pas s'abaisser à quémander les protections ; la faveur, en ces temps de faveurs scandaleuses, il n'en veut pas !...

« Le caractère de Cassard était presque cruel, les matelots ne « voulaient pas aller avec lui, tant ils étaient rebutés par ses mau- « vais traitements. Ils n'avaient pas perdu la mémoire de la disette « des vivres qu'il leur avait fait souffrir dans toute ses campagnes. « Dans sa dernière croisière, il les avait réduits à l'eau pendant « longtemps, quoiqu'il eût abordé à Saint-Domingue, où les vins « étaient abondants et à bon marché, et qu'il eût promis au com- « mandant du Cap d'en acheter. Il était avare, et se montrait peu « sensible aux réprimandes qu'on lui faisait sur sa négligence à

[1] *Histoire de la ville de Nantes et des guerres de la Vendée*, t. I, p. 305.
[2] *Vie du capitaine Cassard*, par Richer, p. 99.

« payer les équipages des vaisseaux avec les produits qu'il avait en « mains, et qu'il gardait indéfiniment... [1] »

Le tableau est bien chargé. Vu le nom de l'auteur, l'accusation revêt ici une forme sérieuse qui contriste et par cela même donne à réfléchir. Peut-être sommes-nous téméraire de reproduire ces lignes peu flattées et peu connues à Nantes. Mais, dans un éloge de Cassard, loin d'être pessimiste, nous devons nous montrer optimiste, et, sans manquer aux enseignements de l'histoire, nous attacher à la vérité.

Le dernier trait le plus cruel de ce portrait, « *il était avare* », nous suggéra l'idée de le discuter. Cassard avare !... L'allégation est étrange. C'est prodigue qu'il fallait dire ! Prodigue de sa vie pour secourir ses semblables, prodigue de son sang, prodigue de son or pour sa patrie. L'expression dépasse le but ; elle détonne, comme la note fausse au milieu d'un harmonieux concert.

Tant qu'au reproche de cruauté et de mauvais traitements envers les équipages, la discipline sur les bâtiments de l'État et les navires de commerce était loin d'être, au commencement du XVIIIe siècle, ce qu'elle est aujourd'hui. Quand, sous le second Empire, nous avons vu, en pleine Fosse, un capitaine rouer de coups, assommer, pour ainsi dire, deux matelots qui ne voulaient pas rejoindre son bord, on peut bien passer à Cassard quelques sévices, que nous ne voulons ni excuser ni atténuer, mais qui étaient alors dans les habitudes des capitaines de la marine [2].

[1] *Guerres maritimes de la France ; le port de Toulon*, etc., par M. V. Brun, commissaire de la Marine. — H. Plon, 1861. t. I. p. 134.

[2] Duguay-Trouin avait le même système ; car nous lisons dans ses *Mémoires* (Amsterdam, 1741, p. 246) : « On a reproché à M. du Guay un peu de dureté dans la discipline militaire. Connoissant combien cette discipline est importante, et craignant trop de ne pas parvenir à son but, peut-être avoit-il tiré un peu au dessus pour l'atteindre. » — M. Thomas, cité plus haut, dit également, en parlant du célèbre Malouin : « Sous lui, la discipline n'était pas seulement sévère, elle était quelquefois fort dure ; mais dans cette partie l'excès même est utile... »

Pourquoi ne pas mentionner encore la sévérité du code maritime, dont les peines, entachées de la plus cruelle inhumanité, ont été appliquées jusqu'au commencement de ce siècle ?

Pour ce qui est du vin, nous sommes d'un avis complétement opposé à celui de l'auteur. L'exemple frappant de l'abus des boissons que nous fournit le drame du *Fœderis-Arca*, nous dispense d'en citer d'autres [1]. Cassard, en interdisant l'usage du vin ou des liqueurs fortes à ses matelots, agissait en officier prévoyant, en chef intelligent, qui, dans une campagne longue, pénible, difficile, veut avoir tout son monde sous la main, prêt à obéir au premier ordre.

Reste la disette de vivres. Mais celui qui a étudié tant soit peu l'organisation de nos corsaires, le service de notre marine, ne peut s'arrêter longtemps à ce grief. « C'est la soupe qui fait le soldat, » dit un proverbe, plus ou moins moderne. Or Cassard, toujours sur le qui vive, attaquant toujours beaucoup plus fort que lui, avait essentiellement besoin de compter sur ses hommes. Il n'ignorait pas que si le courage attire la confiance, les mauvais traitements poussent à la révolte, la mauvaise nourriture, à la désobéissance, à l'affaiblissement du corps, et déconsidèrent les capitaines. Les matelots, ajoute M. Brun, « ne voulaient pas aller avec lui. » Cette accusation, au fond, assez gratuite, n'est après tout que l'opinion personnelle de l'auteur. En revanche, nous affirmons que les officiers les plus distingués se disputaient l'honneur de servir sous ses ordres.

N'oublions pas surtout que les armements de Cassard se faisaient dans un temps de disette profonde. « Un froid excessif avoit gelé les bleds et les fruits. La misère fit bien trouver des soldats ; mais ils manquèrent de subsistance. La marine abandonnée ne put aller chercher des bleds chez l'étranger, qui au contraire se procuroit abondamment ce qui lui manquoit. » Ce tableau, tracé par Poncet

[1] Au mois de mai 1864, ce trois-mâts, nolisé par le gouvernement, partit de Cette pour transporter au Mexique une cargaison de vins et de spiritueux. Les matelots, presque tous bretons, bientôt surexcités par l'absorption des liquides qu'ils dérobaient dans la cale, tuent le lieutenant et le capitaine, sabordent le navire, jettent froidement le mousse à la mer, puis se dispersent dans les quatre parties du monde. Bourrelé de remords, un des novices, revenu à Paimbœuf, fit à sa mère l'aveu des scènes de meurtres dont il avait été témoin, et quatre des plus coupables, condamnés à mort, furent exécutés à Brest, le 11 octobre 1866.

de la Grave [1], n'est-il pas la justification complète de Cassard, réduit par le malheur des temps et l'impossibilité absolue de se procurer des vivres, à rationner ses équipages dès le jour de l'embarquement? Il le dit lui-même au ministre, dans une lettre de janvier 1712 [2] : « Il est très difficile de trouver dans ce pays [Toulon] des salaisons capables de résister aux chaleurs des pays où je dois aller; et tous les vivres sont, en cette province, d'une grande cherté et fort rares. » Ce n'est donc pas un reproche qu'il mérite; c'est, au contraire, une difficulté de plus qu'il eut à vaincre.

Préoccupé de ses coûteux armements, des mille détails indispensables pour assurer le succès des périlleuses et délicates missions qui lui étaient confiées, il ne prit pas assez de précautions dans ses engagements, ne s'attacha pas assez à régulariser ses conventions et ses comptes. Il ne pouvait être, à la fois, au chantier, au navire, au comptoir. Il négligea trop ce dernier. Ce fut une faute sans doute: le négociant doit avoir ses livres et ses comptes en règle! Mais cette négligence, commise lorsqu'on a la France en face de soi, ne devient-elle pas un éloge et une preuve de patriotisme?...

Cassard eut des défauts, nous ne cherchons pas à le nier; nous désirons les atténuer, au lieu de les voir exagérer. Dans la première partie de sa vie, il déploya les plus brillantes qualités; les chagrins qui empoisonnèrent la seconde, firent naître ou ressortir ces défauts, amplement effacés, du reste, par les nobles aspirations de son cœur. Plaignons-le de ses amères souffrances, ne l'accusons pas. C'est une douleur, un regret, que la France doit expier en tressant une couronne plus belle au brave marin, au serviteur dévoué qu'elle laissa ainsi abreuver de dégoûts, de misère et d'ennuis.

Au commencement de l'année 1736, Cassard obtint une audience du cardinal de Fleury, ministre tout-puissant. Dans cette entrevue que se passa-t-il?... Les mémoires du temps sont muets à cet

[1] *Précis historique de la marine royale de France*. Paris, 1781, t. II, p. 165.
[2] Lettre autographe de Cassard, collection Th. Dobrée.

égard, les détails manquent. Toutefois le caractère bien connu du ministre, ami de la paix à tout prix, sa parcimonieuse préoccupation de remplir les coffres de l'État, toujours vides, laissent supposer ce qui eut lieu dans cette dernière tentative, suprême espérance du malheureux marin. Froissé par les fins de non-recevoir, par la morgue ou les dédains du ministre, Cassard s'oublia. Il eut tort, assurément. Mais le cardinal-ministre, en plaçant dans ce cas désespéré le pauvre solliciteur, n'est-il pas plus blâmable encore?... C'est là une bien grave responsabilité devant l'histoire ; responsabilité qu'il augmenta en faisant jeter, sans pitié, sans merci, l'infortuné créancier de la France dans une prison d'État. Sa voix montait trop haut, il fallait l'étouffer!...

Renfermé sous les sombres murailles du château de Ham, Cassard, oublié, séquestré, agonisa pendant quatre ans. Pour donner un semblant de raison à cette monstrueuse iniquité, pour justifier, au moins en apparence, cet injustifiable abus de pouvoir, le ministre fit répandre le bruit qu'il était « tombé en démence. » Mais rien ne vient appuyer ce prétexte mensonger, contre lequel nous croyons devoir protester de la manière la plus absolue ; et les lettres de cachet, muettes à cet égard, fournissent elles-mêmes l'un des plus sérieux démentis que nous opposons à cette fausse allégation. Enfin, le 21 janvier 1740, mourait dans le plus complet abandon cet homme, recommandable à tant de titres, « né avec le plus grand génie pour la mer, et qui n'avait pas moins d'intrépidité que de talent [1]. »

Cassard, disons-le, est une des rares exceptions de notre histoire. Ses deux émules, Jean Bart et Duguay-Trouin, anoblis, riches, élevés au comble des honneurs, jouirent en paix des récompenses noblement acquises. En lisant les considérants de leurs lettres de noblesse, dans lesquels sont relatés des exploits d'une audace surprenante, mais auxquels ne le cèdent en rien ceux de notre brave Nantais, nous ne pouvons que regretter qu'il ne lui ait pas été concédé de lettres patentes. Sur ces lettres, en effet, et avant les

[1] *Éloge de Duguay-Trouin*, par Thomas ; note sur Cassard, p. 134.

héroïques faits de guerre qui illustrèrent ces trois marins, celles de Jacques Cassard eussent enseigné, de plus, aux générations futures à pratiquer l'humanité envers la souffrance, l'abnégation, le désintéressement pour la patrie.

IV

Cassard ne fut jamais marié, malgré l'assertion de plusieurs romanciers feuilletonistes, et même d'un ou deux historiens. Quatre de ses sœurs vivaient encore à l'époque de sa mort : 1° Marguerite, épouse de Jean Drouard, son cousin-germain, dont descendaient François Drouet, juge-consul en 1785, et député du commerce de Nantes à Paris, les Darrèche et les Wlieghe, négociants ; 2° Isabelle ; 3° Marie ; 4° Renée Cassard, mortes filles.

René Cassard, embarqué en qualité de second sur la frégate la *Blonde*, dans l'expédition du fameux Thurot, sur les côtes d'Irlande, en 1759, perdit un œil dans le combat où ce brave corsaire fut tué. Il avait déjà reçu deux blessures, sur la frégate la *Terpsichore*. Il obtint une pension de 400 livres sur les invalides de la marine, et dans sa demande se dit « neveu du feu sieur Cassard, capitaine de vaisseau, dont la mémoire est en recommandation dans la marine. » Toutefois il ne pouvait être que le neveu à la mode de Bretagne, c'est-à-dire, issu d'un frère ou même d'un cousin-germain de Guillaume, père de Jacques. Sa descendance subsiste encore, croyons-nous, aux environs de la Marne (Loire-Inférieure), dans les arrière-petits-enfants de Jean-René Cassard, veuf de Jeanne Noeau, mort à Machecoul, le 8 novembre 1842, âgé de 86 ans.

La branche aînée de la famille Cassard, représentée à Rennes, au siècle dernier, par deux procureurs au parlement de Bretagne, François Cassard, et son fils François-Marie, et à Nantes par « noble maître Jean-Baptiste Cassard, régent de la faculté de médecine en l'Université de Nantes, ancien recteur de l'Université en 1728 », s'est fondue dans la famille de M. Le Houx de la Bernardière, par le mariage de ce dernier avec Marie-Thérèse-Henriette Cassard,

aïeux du docteur Le Houx, notre condisciple, ancien président de la Société académique de Nantes [1].

Depuis longtemps nous étudions cette grande figure. Ces lignes, bien imparfaites, rappellent les traits principaux qui permettent de présenter le caractère et la vie de Cassard sous un jour nouveau, et de rendre un hommage tardif, mais juste et sincère, au marin trop longtemps méconnu, et si digne cependant de l'estime de tous les cœurs jaloux des gloires de la France.

En terminant, nous ne saurions mieux faire que de citer le charmant épisode, dans lequel Duguay-Trouin, qui se connaissait en courage, joue un si beau rôle. A lui de dire le dernier mot sur notre Cassard, son ami.

C'était en 1733 ; la guerre semblait imminente avec l'Angleterre. Chacun courait à Versailles solliciter un commandement. Les vastes salles resplendissaient de brillants uniformes, chamarrés d'or. Dans un angle, loin de la foule bruyante, un homme mal vêtu se tenait, triste, isolé, rêveur. Duguay-Trouin, fort entouré, l'aperçoit, quitte subitement généraux, seigneurs, gentilshommes surpris, s'avance vers le pauvre abandonné, lui prend les mains, l'embrasse et le présente avec orgueil aux courtisans : « Vous ne connoissez « pas cet homme, messieurs ? Tant pis pour vous ! C'est le plus « grand homme de mer que la France ait à présent : c'est Cassard ! « Je donnerois toutes les actions de ma vie pour une des siennes. « Il n'est pas connu ici, mais il est craint et redouté chez les Por- « tuguais, chez les Anglois, chez les Hollandois, dont il a ravagé les « possessions en Afrique et en Amérique. Avec un seul vaisseau il « faisait plus qu'une escadre entière. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

[1] Arch. municip. de la ville de Nantes. — Registres de l'état civil de Rennes et de Nantes. — Titres de famille.

DOCUMENTS INÉDITS SUR LA RÉVOLUTION

—

LA MUNICIPALITÉ DE LUÇON

DE DÉCEMBRE 1788 A JANVIER 1796*

C'était ainsi qu'agissaient les modérés de la République : ils ne reculaient pas devant la violation de la propriété. Les exaltés, eux, ne respectaient ni la propriété, ni la vie, et les municipaux s'étonnaient ensuite de ce qu'il se trouvât des soldats vendéens qui usassent de représailles! Notons bien aussi que, outre les ennemis qui les combattaient en face, les Vendéens avaient à redouter les faux frères, qui les trahissaient. Des guides perfides, profitant de la connaissance qu'ils avaient du pays, conduisaient les colonnes républicaines là où elles pouvaient surprendre des guerriers sans défiance, souvent des hommes sans armes ou des femmes, des enfants, que ni leur sexe ni leur âge ne soustrayaient aux outrages et à la mort. Pour l'espion de la République, ni les liens de l'amitié, ni ceux du sang n'étaient sacrés : sa qualité de Vendéen ne faisait que le rendre plus redoutable pour les Vendéens, ses frères. Doit-on s'étonner beaucoup que les royalistes cherchassent à se défaire de gens qui employaient les moyens les plus odieux pour les livrer

* Voir la livraison de février 1880, pp. 149-157.

à la mort? Enfin, dans la guerre de la Vendée, comme dans toutes les guerres, à côté des soldats, il y avait les pillards, qui n'avaient d'autre mobile que le désir de faire du butin, fût-ce par les voies les plus criminelles. Entre l'armée républicaine et l'armée vendéenne existait cette différence que, dans la première, les massacres, les incendies et les vols étaient ordonnés par les chefs et par le gouvernement lui-même, tandis que, dans la seconde, ils étaient défendus en principe et sévèrement réprimés. « Je ne tuons, ni ne volons, » disait Modeste Boursier.

Le 5 fructidor, la municipalité écrivit au Département une lettre dans laquelle elle lui dit que, par suite de la suppression du poste des Moutiers-les-Mauxfaits, la Plaine était ouverte aux bandes du Bocage, dont quelques-unes avaient pénétré jusqu'à l'Aiguillon-sur-Mer, et n'avaient été arrêtées dans leur marche en avant que par le passage du Braud. Elles s'étaient emparées d'un certain nombre de chevaux et de bêtes à cornes, avaient tué des volontaires occupés à couper les blés et égorgé des citoyens dans leurs maisons. Ces bandes qui s'avançaient ainsi, très probablement sans ordre des officiers supérieurs et peut-être sans chefs reconnus par les généraux, inspiraient des craintes, non seulement aux patriotes, mais encore aux hommes paisibles. A en juger par la physionomie que leur prête le crayon sans doute partial des municipaux de Luçon, c'étaient plutôt des maraudeurs que des soldats. La ville de Luçon avait d'autant plus à craindre, qu'on avait enlevé aux habitants toutes leurs armes.

« La plupart des volontaires sont sans armes, disaient les municipaux. On a désarmé toutes les communes de la Vendée, et nous osons encore demander hautement ce que sont devenus nos fusils, surtout nos fusils de chasse à deux coups. Que n'en arme-t-on nos volontaires, que l'on expose tous les jours impunément à la fureur de l'ennemi? Par exemple à Bessay, au camp, plus de 2,000 hommes, à peu près 500 fusils. Les autres postes sont dans la même proportion. Où les brigands trouvent-ils les leurs? Qui leur donne des munitions de guerre, des vivres, etc.? Tous problèmes à résoudre, et qui nous paraissent des mystères. »

Les paysans vendéens, à qui leurs seigneurs laissaient la faculté de tuer du gibier tout à leur aise, avaient commencé la guerre avec leurs

fusils et leurs munitions de chasse, et l'avaient continuée avec les armes qu'ils avaient prises sur l'ennemi et celles qui leur étaient venues d'Angleterre. Les républicains de Luçon s'étaient innocemment laissé désarmer par les républicains de la représentation nationale et de l'armée, leurs amis. Leurs beaux fusils à deux coups, avec lesquels ils abattaient naguère les cailles et les perdrix de la Plaine, sans que la féodalité y dît mot, étaient partis on ne savait où. Ils étaient réduits à attendre, sans espoir de défense, des ennemis à qui ils avaient fait beaucoup de mal et des malfaiteurs qui, sans préférence politique, profitaient de toutes les occasions pour piller. Ils en furent heureusement quittes pour la peur, et les gens du Bocage, auxquels ils enlevaient sans scrupule leurs fourrages et leurs blés, ne leur rendirent pas la pareille. C'était l'usage, même parmi les républicains modérés, d'excuser facilement les excès commis contre les royalistes, souvent de s'y prêter, tout en affectant un grand sentimentalisme, et de jeter des cris d'oies du Capitole dès qu'un péril les menaçait. Où es-tu, Manlius? Les bourgeois de Luçon sont sans armes, la République est en danger.

Le 10 vendémiaire an III, une nouvelle alerte agita les esprits. Le courrier, qui faisait le service entre Sainte-Hermine, Luçon et Les Sables, fut arrêté, à une heure après midi, auprès du château de la Brunière, commune du Givre, par des cavaliers vendéens. Ces cavaliers avaient pour chef Delaunay, qui avait servi dans la cavalerie dite Bordelaise, et commandait maintenant le corps de cavalerie vendéenne dit de Saint-Pol. La voiture du courrier était escortée par quatre chasseurs du 8e régiment. Ces chasseurs furent obligés, *malgré leurs efforts*, de « couper les traits de la voiture, de la laisser là, » sur la route, et de s'enfuir avec le conducteur. Dans la voiture se trouvaient un homme et une femme. Cette femme, nommée Fortin, était épouse d'un menuisier de Luçon. A son retour, elle déclara, dans une dénonciation signée de sa main, que les cavaliers vendéens lui avaient enlevé son portefeuille, un paquet d'effets et ses bagues; qu'ils l'avaient menacée de mort, mais qu'elle avait été sauvée par Delaunay, qui lui avait parlé en ces termes: « Va dire à tes bleus

que Delaunay, commandant de la cavalerie de Saint-Pol, t'a sauvé la vie; que je les attends. » Il lui demanda si c'était Michel qui conduisait lui-même la voiture et, sur la réponse affirmative qu'elle lui fit, Delaunay répartit : « Ah ! le b.... , nous l'aurons bien ! » Suit la dénonciation des chasseurs, qui tous ont signé, ainsi que la femme Fortin, tant il est vrai que, dans les classes populaires de la France, l'art de la calligraphie date d'avant la Révolution, quoi qu'en disent quelques-uns. Bien que tout ne soit pas à louer dans la conduite des hommes composant la bande de Delaunay, ils eurent, du moins, le mérite de laisser la vie sauve à leurs prisonniers, contrairement à ce qui se pratiquait d'ordinaire parmi leurs ennemis.

Un poste de soldats républicains fut établi au Givre.

Mais qu'arriva-t-il? Les soldats de la République dévastèrent le pays qu'ils étaient censés protéger.

Le 4 brumaire, les membres du comité des subsistances militaires écrivirent aux représentants pour porter ce fait à leur connaissance :

« Ce n'est qu'avec peine, Représentants, que nous sommes forcés de vous dévoiler les nouvelles incendies (*sic*) qui se commettent près de nous. On ne se contente pas de l'incendie des maisons, on y ajoute celle des grains. Il est donc encore des Robespierre, des Turreau, des Huché ! Lisez les pièces ci-jointes; vous ne pourrez que frémir d'horreur, surtout lorsque vous saurez que ces incendies se sont passées au Givre, près la Brunière, poste que vous avez été visiter; nous réclamons, au nom de la loi, de l'humanité, de la justice, la réparation prompte du nouvel outrage fait à la liberté. Nous en prévenons le Comité de Salut public et en particulier Mégnien, représentant du département de la Vendée. »

Le même jour, le maire de Luçon, Maigre, écrivait au général Travot, qui avait été appelé au commandement de la division de Luçon, pour *l'inviter à se rendre sur le champ* dans sa ville. Il avait, disait-il, à lui communiquer des *objets de la plus haute importance et à prendre avec lui des éclaircissements.*

Nouveau sujet d'angoisses ! les municipaux de Luçon étaient encore une fois dénoncés comme trop favorables aux ennemis de la

République. Ils s'en plaignirent, par la lettre suivante, au Comité révolutionnaire de Fontenay :

« Nous sommes sensibles, citoyens, à l'intérêt que vous prenez à la commune de Luçon. Quoique la réputation des patriotes luçonnais soit au-dessus des propos calomnieux du nommé Robert, nous nous proposons cependant de le poursuivre devant les tribunaux, afin de le forcer à rendre justice à une commune qui n'a cessé de lutter pour la Révolution contre les contre-révolutionnaires. Il ne nous sera pas difficile de prouver la lâcheté du dit Robert, dans quelques actions où nous l'avons vu ; le terrorisme de ce lâche, qui criait publiquement dans notre Société populaire qu'il fallait massacrer les vieillards, les femmes et les enfants dans la Vendée ; ses bassesses et ses flatteries auprès des ennemis jurés de notre malheureux pays, et enfin son commerce avec Huché et d'autres scélérats de son espèce. La vérité percera et la calomnie tombera d'elle-même.

Signé : MAIGRE, *maire.*
POUDRA, *secrétaire.* »

La cathédrale, après avoir porté le nom de temple de la Raison, portait celui de temple de l'Être suprême. On y célébrait, avec une piété toute républicaine, les fêtes de la Nation. Mais voilà qu'un jour, un officier, pris de vin, scandalisa fortement la dévote assistance, en interrompant, par des propos malséants, les prêtres laïques de la Révolution, « pendant la lecture des lois et instructions relatives à la fête du jour. »

Il paraît que le baldaquin du grand autel qu'on avait laissé en place, l'offusquait et faisait l'objet de ses récriminations. Le conseil général de la commune dénonça le sacrilège au commandant de la place, et l'on ne dit pas que le scandale se soit renouvelé. Mais la municipalité n'était pas à bout de peines. La cathédrale, et ce que nous appellerions aujourd'hui l'élément religieux, devaient causer à son éclectisme antichrétien plus d'une difficulté.

La cathédrale, que les moines, puis les évêques de Luçon avaient bâtie, ornée, restaurée, était un monument trop important pour que la ville, réduite à ses seules ressources, en conservât seulement les toitures et les murs, sans s'imposer d'énormes sacrifices. Des gouttières se formaient, et, en plusieurs endroits, suivant rapport des municipaux, il pleuvait comme dehors; les

voûtes s'endommageaient et menacaient ruine. Pour accélérer la perte du monument, les cloîtres étaient transformés en écurie et les nefs en caserne. Hommes et chevaux ne ménageaient guère les édifices sacrés : moins raisonnables que les chevaux étaient encore les hommes. Assurément, ceux que les municipaux appelaient des Brigands auraient eu plus de respect pour les monuments de la ville que les troupes républicaines n'en avaient pour ceux de la religion. Comme témoignage, il nous suffit de citer quelques-unes des plaintes réitérées des municipaux : « La brigade logée au temple, disent-ils, a déjà détruit un moulin à venter. Les meubles en bois qui y sont, commencent à se dévaster... » Revenant un peu plus tard sur le même sujet, ils écrivent aux administrateurs du département :

« Les dégâts les plus considérables se commettent journellement en notre commune par les volontaires. Plusieurs demi-brigades ou débris de brigades sont dans notre commune. Nous avons été obligés d'en mettre dans le temple ci-devant cathédrale : ils ont déjà commencé à briser les meubles de bois qui servaient à serrer les chasubles, soutanes, des ci-devant chanoines. Nous en avons prévenu le District, il y a déjà fort longtemps, pour en ordonner la vente. Nous vous prévenons que si vous ne l'ordonnez en peu de jours, ils seront brûlés. Nous en avons prévenu le commissaire des guerres; il s'est même déjà transporté à notre caserne, telle que celle de la ci-devant Union chrétienne, avec un de nos généraux. Nous ne savons quelles mesures ils ont prises, mais les dégâts ne font qu'augmenter; nous venons de nous y transporter, ce jour; tout le procès-verbal que nous pouvons en constater, c'est qu'il ne reste plus de porte, que les planchers sont en majeure partie enlevés, les toits sont totalement brisés; les volontaires montent dessus y étendre leur linge; nous ne pouvons contenir la troupe; nous ne pouvons même désigner dans cette malheureuse dilapidation les corps qui les font, vu la progression des changements subits qu'il y a dans la marche des différents détachements et bataillons.

Signé, ESCALLIER MAIGRE,
Me MAURY. »

Une autre dénonciation au commandant de la place, signée : S. Rodrigue, président, dit que, outre bon nombre de vols, commis au détriment des particuliers, des planches et du fer, qui servaient

tant aux orgues qu'à l'horloge, ont été enlevés. L'état de siège lie les mains à l'autorité civile.

A force de raffinements de cruauté, la République était venue à bout de faire expirer Louis XVII : Louis XVIII devenait roi de France. Il fut proclamé à Belleville, le 26 juin 1795 (7 messidor an III), par l'armée de Charette. La guerre languissait depuis l'amnistie du 29 pluviôse de cette même année : elle reprit une nouvelle ardeur. Les incursions des bandes vendéennes dans le territoire voisin de Luçon inquiétaient les patriotes de cette ville. En vertu d'un arrêté du District, ils demandèrent aide et secours aux communes du Marais. « Comme nos possessions étant envahies, disaient-ils, il y auroit les plus grandes craintes pour les vôtres, travaillons tous pour la même cause. »

Les habitants de Saint-Michel-en-l'Herm montrèrent peu d'empressement à se faire tuer pour les patriotes de Luçon. Le 15 messidor, le maire Maigre et le secrétaire Réveillant leur écrivirent pour les prier de fournir, au moins, cent hommes « bien montés et bien armés. » Les gens de Saint-Michel ne bougèrent pas. Les citoyens Mazière, Clert, Vincent, Maury, secrétaire, écrivirent au District, pour l'informer que deux réquisitions de la municipalité de Luçon étaient demeurées sans effet, et pour l'inviter à vouloir bien faire *rentrer dans le devoir des citoyens qui paraissaient s'en écarter, et qui préféraient leur intérêt particulier au bien général.*

La commune de l'Aiguillon demanda, par naïveté ou par ironie, s'il fallait aussi envoyer les hommes infirmes et les chevaux réformés. La municipalité de Luçon répondit avec humeur qu'elle n'avait entendu appeler que les hommes et les chevaux sains et propres au service.

Nous ne savons ce que devint cette levée; ce qui est certain, c'est que les soldats sans conviction du Marais n'auraient pas tenu longtemps devant les Vendéens.

Sur ces entrefaites, le citoyen Valentin, adjudant de place, dénonça à la municipalité Mme de Marcé, de Chasnay, aux portes de la ville, comme un des agents les plus actifs du parti royaliste.

Au rapport de l'adjudant Valentin, le citoyen Marion, capitaine au 7e régiment de chasseurs, revenant de Belleville, quartier général de Charette, « où il avait été prisonnier des Brigands, — qui, par parenthèse, lui avaient laissé la vie sauve — pouvait donner les plus grands renseignements sur la conduite de la femme Marsais de Chanais. » Le capitaine Marion avait « connaissance de nombre de renseignements parvenus au chef brigand de Belleville par le moyen de ladite Marsais. » Dans la nuit du 23 messidor an III, une visite domicilière fut faite chez cette dame : « Nous ne savons de quel ordre, » écrivent naïvement les municipaux de Luçon. « On y a trouvé un nommé Cochard, adjoint de l'adjudant-général Savary... »

Cependant des nobles, profitant de l'amnistie du 29 pluviôse, apparaissaient de temps en temps à Luçon. Ils visitaient celles de leurs maisons, ceux de leurs domaines qui n'avaient pas été vendus nationalement. Ils ouvraient les cachettes où ils avaient déposé leur argent et des objets précieux, et quelques-uns poussaient l'audace jusqu'à se présenter poliment dans les demeures naguère possédées par eux, et à demander aux injustes détenteurs de leurs biens la permission de lever la planche, le carreau sous lesquels ils avaient caché leur modeste trésor. Il n'en fallut pas davantage pour augmenter les alarmes des patriotes de Luçon. Ils virent dans ces hommes d'autrefois des agents, qui venaient à Luçon chercher de quoi alimenter la guerre civile : ils en firent leur rapport au Département. Les municipaux n'oubliaient pas que ces proscrits de la République étaient ceux dont eux, municipaux, avaient, dès le 21 prairial an II, fait solennellement brûler les titres et registres féodaux, en même temps que ceux du chapitre ; que ces proscrits étaient les légitimes propriétaires de domaines dont les républicains s'étaient patriotiquement emparés pour leur avantage personnel. Ces ex-nobles, ces revenants d'un autre monde, n'étaient que des ombres : ces ombres, pesant sur la conscience des spoliateurs, les empêchaient de dormir.

Encore plus que l'apparition des ex-nobles, la présence des prêtres réfractaires dans les environs et dans les murs mêmes de

la ville, gênait les municipaux de Luçon. L'abbé Charette-Collinière, vicaire-général de M. de Mercy, était à Chasnay et, dans l'intérieur même de la ville, l'abbé Huet, curé de Landevieille, sorti de la prison de Fontenay en vertu de l'amnistie, avait établi sa résidence chez M. Merland de Chaillé ; l'abbé Maillard avait établi la sienne chez M. de la Ricottière.

Les municipaux, ne pouvant respirer le même air que ces ci-devant, s'empressèrent de prier le District de les en délivrer.

Laissons-les dire eux-mêmes aux administrateurs du District leurs angoisses et leurs craintes :

« Citoyens,

« Il s'est rendu dans notre commune, depuis l'amnistie, plusieurs prêtres réfractaires. Le sieur Huet, ci-devant curé de Landevieille, réfractaire, en particulier, est venu en notre commune, 27 du courant, faire enregistrer son [*mot illisible*] provisoire ; en même temps, nous a notifié qu'il dirait la messe chez lui, à l'heure de dix heures.

« La loi sage pour les *calottes* (?) met en droit chacun de prier à sa fantaisie; mais cet homme avait déjà commencé avant d'en avoir prévenu et a beaucoup de chalands dans la maison de Merland, médecin.

« Les volontaires, ainsi que plusieurs habitants, ne voient pas de bon œil cet exercice, surtout d'un réfractaire, homme de l'espèce de ceux qui ont mis la division dans nos malheureuses contrées. Comme il était appelé auprès de l'administration, nous vous invitons à nous délivrer de cet homme, en le faisant rendre au chef-lieu ; il ne s'est aucunement passé de mal ; aidez-nous à nous en préserver par ce moyen, d'autant que nous présumons que les réfractaires sont toujours sous le joug de la loi. »

Une seconde lettre suivit bientôt la première. La voici :

« Citoyens,

« Rendus à vos droits primitifs, à votre attribution première, qui jamais n'auraient dû vous être enlevés, nous nous adressons à vous pour nous seconder à bannir de notre sein le fanatisme et le royalisme renaissants. Le nommé Huet, ex-curé de Landevieille, reclus et mis en liberté par le Comité révolutionnaire à Fontenay-le-Peuple, vint se fixer à Luçon sans se présenter à la municipalité. Informé qu'il existait à Luçon un prêtre réfractaire, qu'il disait la messe, il fut mandé, et, interpellé de déclarer depuis quel temps il était à Luçon, et s'il disait la messe, il répondit qu'il y était depuis quelque temps, et qu'il disait la messe sur un petit autel, dans sa chambre, et qu'il ne croyait pas qu'il en fallût en faire sa déclaration; que dès le moment il la faisait, et déclarait dire la messe

les dimanches et fêtes, à 10 heures. Nous nous y sommes transportés plusieurs fois, et, au lieu d'y voir les personnes seules de la maison, nous y avons vu des ci-devantes étrangères et inconnues: de là des rassemblements plus nombreux; de là l'avilissement de la cocarde nationale; l'opinion répandue de rendre les biens nationaux.

« Dans ce moment nous faisons publier un arrêté, qui enjoint de porter la cocarde nationale, sous les peines portées par la loi.

« Si l'administration, citoyens, eût été plus tôt rappelée, beaucoup de prêtres soumis à la déportation ou à la réclusion, n'exerceraient point leur culte avec une publicité scandaleuse; nous n'aurions pas un Huet à Luçon, et plusieurs autres cachés: il est bruit que l'ex-grand vicaire Charette-Collinière est à Chanais.

« Veuillez donc, citoyens, faire exécuter la loi à l'égard dudit Huet, nous en délivrer, le remettre en réclusion, et vous déjouerez les fanatiques et les royalistes, et vous préviendrez le trouble et le désordre qui pourraient prochainement en résulter.

« Nous avons délibéré un instant sur l'arrestation dudit Huet, et sa translation au chef-lieu du département; mais nous vous en référons, bien persuadés que, d'après l'art. 9 du décret du 27 germinal dernier, vous ne tarderez pas à nous délivrer d'un réfractaire immoral, fanatique et royaliste.

« Salut et fraternité,

« MAURY. »

Le citoyen Maury écrivit dans le même sens au citoyen Bouron, procureur général du département.

Tant d'instances eurent leur effet. Le 9 brumaire an IV, la municipalité eut la satisfaction d'écrire au citoyen Millet, lieutenant de gendarmerie résidant à Luçon, et de lui donner ordre, en vertu d'une lettre du syndic du district de Fontenay, de *se transporter de suite dans la maison du citoyen Merland, pour y prendre le nommé Huet, prêtre inconstitutionnel, ainsi que dans celle du citoyen Barré-Ricottière, pour y prendre le nommé Maillard, aussi prêtre inconstitutionnel,* « lesquels, ajoute la municipalité, vous conduirez en la maison d'arrêt de cette commune, pour être transférés demain, dix du courant, au chef-lieu du département pour estre mis en la maison désigné à cet effet ; vous en feré à leur égard ce que font de vrais républicains. » Cette dernière recommandation est un nouveau trait qui montre quel esprit animait la majorité de la municipalité de Luçon.

Malgré tout, les proscrits rentraient dans leurs foyers, ainsi qu'on le voit par une liste fournie, le 7 pluviôse an IV, au Département. Cette liste qui indique, non des émigrés, mais des personnes qui avaient suivi les armées vendéennes, offre entre autres noms ceux qui suivent : « Eléonore Cytois, femme Goulard : le sort de son mari, ex-chevalier, est inconnu ; Armande Chaligny et Angélique Chaligny, sœurs, ex-nobles ; René Surineau-Menolière, ex-officier d'infanterie ; Catherine Surineau ; Geneviève Surineau, ex-noble et ses sœurs ; Philippe Barré-Ricottière, ex-officier d'infanterie ; Marthe Cytois, sa femme, ex-noble ; L'Épine, fille Cytois ; Biron, ex-noble, sa sœur ; Jean Chassay, ex-charretier de l'armée ; Marianne Auger, chez Ricottière, fille de confiance ; Marie Savary, femme Robin, propriétaire ; Paillou, fille, nièce de l'ex-chanoine Paillou [1]... ; Baudouin, fille, sœur de l'ex-curé Baudouin ;... Sicard, sœur de l'ancien sacristain ; Jean Bricot, jardinier... »

On célébrait encore l'anniversaire de la mort de Louis XVI, sous le nom d'anniversaire de la mort du tyran. Il y eut, cette année, une réunion à Sainte-Gemme, pour fêter cette triste journée. Le procès-verbal de cette séance fut déposé dans les registres de la municipalité de Luçon. Ce fut le citoyen Blondeau qui fit le discours. Il regrette que des circonstances imprévues aient empêché les autorités des communes rurales du canton de Luçon de *mêler leurs accents aux cris d'allégresse qui ont retenti de tous les points de la République en mémoire de la juste punition du dernier roi, tyran du Français ;* il regarde la CONSTITUTION *comme l'arche sainte autour de laquelle tous doivent se serrer.* Là-dessus chacun fit sa déclaration de sincère attachement à la République et de haine éternelle à la royauté.

Et pourtant la France n'était pas sauvée.

Je m'arrête ici : mon programme est rempli.

Abbé DU TRESSAY.

[1] M. Paillou, plus tard évêque de La Rochelle.

SŒUR DENISE*

En quittant l'oasis rustique on s'enfonçait
Sous des pins ténébreux où le jour s'éclipsait,
Où les vents, arrêtés par d'épaisses ramures,
Agitaient le feuillage avec de longs murmures.
Nous écoutions, rêveurs, ces bruits mystérieux
Qui font de la forêt un temple harmonieux :
Mais un lièvre, parti tout à coup de son gîte,
Mettait chez Agénor la rêverie en fuite ;
Le chasseur maugréant regrettait son fusil ;
Moi j'admirais les jeux de l'écureuil gentil,
Qui d'un arbre en trois bonds escaladait le faîte,
Et semblait me narguer du haut de sa retraite.
Nos pas en s'éloignant des bois noirs rencontraient
Un étang que les joncs frémissants encadraient.
Près du bord un rocher à la rude surface,
Nous présentait un siège, et nous y prenions place.
Le petit lac dormeur par la brise éveillé,
De reflets éclatants brillait ensoleillé,
Et de ses nénuphars la blanche fleur coquette
Se berçait au roulis de la vague muette.
Les saules, pour cacher le nid des poules d'eau,
Là dans l'onde inclinaient leur verdoyant rideau ;

* Voir la livraison de février 1880, pp. 81-104.

Là passait, repassait la rapide hirondelle;
Là gravement allait et venait la judelle;
Et le martin-pêcheur, en rasant le flot pur,
Fuyait à nos yeux comme une flèche d'azur.
De ce tableau vivant observateurs tranquilles,
Nous regardions parmi les grands roseaux mobiles,
Nous regardions de loin tous ces oiseaux heureux
Voler ou se glisser par couples amoureux.
Quelquefois à fleur d'eau montrant sa grosse tête,
Une loutre arrivait ainsi qu'un trouble-fête;
Mille cris signalaient le perfide rôdeur,
Qui retournait sonder l'humide profondeur.
Quelquefois le buzar, aux ailes étendues,
Sur un canard distrait tombait du sein des nues,
L'emportait à l'écart, et, brigand carnassier,
Déchirait sa victime avec son bec d'acier.
Le sort du beau col-vert m'inspirait la tristesse.
« Pourquoi vous affliger? me disait la comtesse,
Le faible, c'est la loi, sert de pâture au fort;
Nous aussi nous tuons, nous vivons de la mort.
Sans parler des brebis, des vaches, ces nourrices
Que nous assassinons pour prix de leurs services,
Dans les champs quel gibier ne tombe sous nos coups?
Dans les flots quel poisson n'est capturé par nous?
Si l'homme aux animaux sans cesse fait la guerre,
Les animaux entre eux ne se ménagent guère,
Et le pauvre canard qu'on mange en ce moment,
Des carpillons du lac a déjeuné gaiement. »
On repartait, allant toujours à l'aventure,
Aspirant les senteurs d'une fraîche nature,
Prêtant l'oreille au chant du pâtre que les houx,
Immobiles, semblaient écouter comme nous.
Le lierre festonnant les roches granitiques,
Le lézard vert à qui nous causions des paniques,

Les insectes vêtus d'or ou de bleu lapis,
Les mousses dont nos pas cherchaient le doux tapis
Et le ruisseau d'argent tombant en cascatelle,
Nous faisaient admirer la puissance immortelle
Qui près du magnifique a mis le gracieux,
Pour charmer à la fois notre esprit et nos yeux.
Les astres dans le ciel étincellent en foule ;
Partout brillent les fleurs dans le gazon qu'on foule ;
Et Dieu qui créa tout sans effort, sans conseil,
Fit le brin d'herbe aussi parfait que le soleil.
Il baissait, le soleil : au niveau des collines,
Qui défendent nos champs des bourrasques marines,
Splendide, il nous jetait ses obliques rayons ;
Et, non pas sans regret, du retour nous parlions ;
Mais exacte toujours, l'inflexible comtesse,
Sur le bras de son fils appuyant sa faiblesse,
Du manoir lentement reprenait le chemin ;
Et je suivais avec des fleurs dans chaque main.
Nous avions pour voisin le baron de Kerniévres,
Chasseur qui n'avait pas fusillé que des lièvres.
Alors que guerroyaient les blancs contre les bleus,
Il s'était illustré par des traits fabuleux ;
Et sur son front, paré de mainte cicatrice,
Il portait fièrement ses états de service.
Accompagné d'un chien fameux, nommé Râteau,
Il venait quelquefois déjeûner au château,
Et nous émerveillait de sa verte vieillesse.
Son seul travers était d'exalter sa noblesse ;
Il en parlait sans fin quand il avait bu sec :
Ses aïeux remontaient jusqu'à Mériadec !
Il avait tous les droits au duché de Bretagne !
Ses titres sur vélin dataient de Charlemagne !
Agénor, qu'assommaient ces discours ennuyeux,
Disait au vieux hâbleur d'un ton très sérieux :
« Malgré les rats, malgré le temps et ses outrages,

Baron, vos parchemins ont traversé les âges ;
Les miens, je les regrette et s'ils n'existent plus,
C'est que dans le déluge ils ont été perdus. »
Quand l'été vint tarir la source des cascades,
Il fallut renoncer aux longues promenades.
Les oiseaux sans amour se taisaient ; le grillon
Seul fredonnait encor sur l'aride sillon ;
La prairie attristée avait perdu ses herbes ;
Les bœufs du moissonneur avaient rentré les gerbes,
Et le berger, suivi de son troupeau bêlant,
Cherchait au nord des bois un souffle moins brûlant.
Les plantes languissaient, de chaleur abattues.
Pierre, qui prodiguait l'eau fraîche à ses laîtues,
N'arrosait qu'à regret nos brillants dahlias,
Nos massifs de verveine et de pétunias.
Agénor, aussitôt que l'aube était venue,
S'élançait à cheval par la sombre avenue.
J'accompagnais des yeux, dans un muet effroi,
Le cavalier fuyant sur l'ardent palefroi.
Inquiète de lui, longtemps à ma fenêtre
Je restais, même après l'avoir vu disparaître,
Et le recommandais à mon ange gardien,
Pensant que l'imprudent aurait trop peu du sien.
Tandis qu'il galopait j'allais trouver sa mère,
Qui me disait : « Venez, monsieur mon secrétaire,
Nous avons ce matin de la besogne. Il faut
Commencer par écrire au notaire Griffaut :
Cet homme-là toujours laisse traîner les choses,
Mais de ses longs délais je n'admets point les causes ;
Je veux que sans retard il m'apporte le bail
Qu'attend depuis six mois mon fermier de Tor-mail ;
Je veux également qu'il me rende les titres
Que j'avais l'an dernier confiés aux arbitres,
Pour établir mes droits sur les marais d'Ar-tif ;
Puis je veux mon argent qu'il garde sans motif. »

Quand au tabellion j'avais fait sa missive :
« Maintenant vous savez que bientôt nous arrive
L'évêque de Quimper confirmer nos enfants ;
Comme il serait logé dans ces jours étouffants
Fort mal au presbytère, écrivez que j'invite
A descendre au château Monseigneur et sa suite :
Lettre respectueuse en termes des plus brefs,
Car le style verbeux des grands froisse les nerfs. »
Le courrier terminé, ma main, quittant la plume,
De nos auteurs chéris ouvrait quelque volume.
L'aimable Sévigné, le touchant Fénelon,
Le malin La Fontaine, à tort nommé le bon,
Châteaubriand, rêveur et sublime génie,
Lamartine, créé d'amour et d'harmonie,
Nous offraient tour à tour leurs récits enchanteurs,
Immortel aliment des esprits et des cœurs.
En lisant, relisant ces lumineuses pages,
Je m'identifiais à mille personnages ;
Je voyais, j'entendais, au fond de mon cerveau,
Vivre, parler, agir tout un monde nouveau :
Mentor me transportait dans le siècle homérique ;
J'errais avec René sous les bois d'Amérique ;
Sur la cime des monts qui rapprochent des cieux
Jocelyn m'enivrait de chants mélodieux ;
J'écoutais la Marquise et préférais en somme
La conversation des bêtes du Bonhomme.
Mais que je laissais vite et la prose et les vers,
Et comme je courais aux rideaux entr'ouverts,
Quand le beau cavalier, parti depuis l'aurore,
Rentrait en bondissant sur le pavé sonore !
Dans les flots apaisés de l'océan vermeil
Souvent nous allions voir se coucher le soleil.
Agénor, détachant son canot de la rive,
M'invitait à le suivre, et j'hésitais, craintive;
Mais sa mère toujours, sans m'expliquer pourquoi,

Me disait gravement : « Non, restez avec moi. »
Il partait donc tout seul : la voile qu'il maîtrise,
L'emportait, le berçait au souffle de la brise,
Comme un coursier docile obéit à la main
Qui lui livre l'espace ou l'arrête en chemin.
Tandis qu'il se jouait sur l'élément perfide,
La comtesse admirait son adresse intrépide ;
Moi, ne voyant qu'un gouffre ouvert à ses côtés,
Je souffrais, je tremblais de ses témérités.
Au pied du promontoire où nous étions assises,
Expiraient mollement les lames indécises,
Et dans la vastité de l'éther et de l'eau
Se déroulait pour nous un magique tableau.
A l'horizon doré se découpaient deux îles :
L'une dressait les pics de ses mornes stériles
Et l'autre arrondissait en dômes ses grands bois.
Tel qu'une île flottante, à nos yeux quelquefois
Passait majestueux un vaisseau solitaire,
Qui peut-être cinglait aux bornes de la terre.
Nos regards le suivaient longtemps et je disais :
« Ce navire si beau reviendra-t-il jamais ? »
Les splendeurs du couchant coloraient toutes choses :
La mouette argentée avait des ailes roses,
Et les nuages gris entraînés par les vents,
Empourprés, ressemblaient à des brasiers mouvants.
Quand le soleil plongeait sous les vagues profondes,
La lune, se levant à l'orient des ondes,
Montait, astre glacé, sentinelle de Dieu,
Relever dans le ciel l'astre aux rayons de feu.
Alors la vaste nuit laissait tomber ses voiles,
Alors le firmament se parsemait d'étoiles,
Et le rouge flambeau du phare avertisseur
Nous montrait, nous cachait sa tournante lueur.
Mais tout à coup au sein du nocturne silence
Dont le charme rêveur couvrait la mer immense,

Le retentissement mélodieux d'un cor
Nous annonçait enfin le retour d'Agénor.
Il amarrait sa barque, il gravissait les roches
Et venait recevoir les maternels reproches
Que le retardataire avait trop mérités,
Et les trois promeneurs rentraient à pas hâtés.
  Après l'été d'azur vint la brumeuse automne.
Les arbres, agités d'un souffle monotone,
Semblaient en se berçant murmurer des regrets,
Mais leurs rameaux flétris n'étaient point sans attraits.
L'ormeau se diaprait sous les froides bruines,
Le mérisier prenait des teintes purpurines,
L'érable frissonnait dans son feuillage d'or
Et le grand chêne pâle était superbe encor.
Toutes les fleurs avaient disparu de la fête,
Hormis l'humble bruyère et l'ajonc dont la tête,
De bouquets radieux couronnée en tout temps,
Embaume tour à tour zéphyr et les autans.
Si notre vieux donjon pleurait les hirondelles,
Ses choucas familiers lui demeuraient fidèles;
Si le doux rossignol ne charmait plus nos bois,
Le plaintif rouge-gorge y modulait sa voix.
Mille beaux voyageurs, isolés ou par bandes,
Venaient choisir, ceux-là nos eaux, ceux-là nos landes,
Ceux-là l'humide fond de nos taillis ombreux,
Et le plomb d'Agénor partout pleuvait sur eux.
Laissons-le se livrer tout entier à ces chasses :
Trop heureux s'il n'avait chassé que des bécasses !
  Peut-être j'aurais dû dans la tombe emporter
Ce que je vais ici maintenant raconter;
Mais sache, avant d'entendre un drame lamentable,
Que je fus malheureuse et ne fus point coupable.
  Mon récit où je n'ai rien voulu te cacher,
T'a révélé combien Agénor m'était cher.
Je l'aimais! Quel Esprit me souffla ce délire

Qui de mon existence allait faire un martyre ?
Je ne sais, mais un soir — il m'en souvient encor —
Je me sentis rougir sous les yeux d'Agénor.
Je l'aimais ! Ne crois pas que l'humble commensale
Du château dont jadis elle eût été vassale,
Ait un instant rêvé qu'à son fatal amour
Le comte Ferloyal pourrait répondre un jour.
Non ! quand, le cœur brisé, sans espoir d'espérance,
J'osais entre nous deux mesurer la distance,
Dans ce beau gentilhomme à l'âme, à l'œil de feu,
La fille du pêcheur voyait un demi-dieu !
Lui, toujours bienveillant, affable, gai, sincère,
Avait pour l'orpheline une amitié de frère ;
Il raillait ma tristesse et ne soupçonnait pas
Le sentiment profond qu'il m'inspirait, hélas !
Souvent d'un pas furtif, seule avec ma pensée,
M'échappant du manoir j'allais, pauvre insensée,
Chercher les lieux déserts où je pouvais, du moins,
Exhaler ma souffrance et pleurer sans témoins.
Je m'égarais parmi des espaces sans bornes
Que d'un épais brouillard couvraient les vagues mornes,
Et mon bouillant cerveau goûtait quelque douceur
A sentir les baisers de l'humide vapeur.
J'entendais sans les voir, au-dessus de ma tête,
Des vols d'oiseaux passer comme un vent de tempête.
J'aurais, j'aurais voulu m'envoler plus haut qu'eux,
Gagner les régions de l'éther lumineux,
Monter sans fin avec d'infatigables ailes,
Et retrouver la paix aux sphères éternelles.
Mais l'homme fait de chair ne prend point son essor ;
Je devais ici-bas longtemps traîner mon sort,
Avant de m'élancer vers la céleste voûte
Dont l'ange de la mort seul nous ouvre la route.
Je marchais donc portant mes amères douleurs,
Laissant le vent glacé sécher mes yeux en pleurs.

De la cime des bois en foule détachées,
Autour de moi tombaient les feuilles desséchées;
Et je regardais fuir leur pâle tourbillon,
Qu'emportait en sifflant le rapide aquilon.
J'écoutais les rumeurs lamentables, lointaines,
De la mer qui battait ses falaises hautaines,
Tandis que nos sapins, roulés confusément,
Rendaient comme les flots un sourd mugissement.
Le soleil terne et froid s'éclipsait sous la nue;
La tristesse régnait dans la vaste étendue;
Tout souffrait, l'océan et la terre et le ciel,
Et mon cœur partageait le deuil universel.
Toute cette nature aux scènes désolées,
Ce crêpe enveloppant les monts et les vallées,
Ces éléments en proie à la convulsion,
Nourrissaient, exaltaient ma folle passion.
D'une image trop chère incessamment suivie,
N'attendant ni bonheur ni repos dans la vie,
Je ne formais qu'un vœu, je n'avais qu'un désir:
Voir heureux Agénor! pour Agénor mourir!
Demandant seulement de mourir innocente,
Pour lui donner au ciel ma prière puissante.
Il fallait me contraindre en rentrant au manoir,
Mettre un masque joyeux, causer, rire et, le soir,
Compter heure après heure à la vieille pendule,
Avant de regagner la tranquille cellule
Où je priais devant le Dieu crucifié,
Où l'ange du sommeil me prenait en pitié
Et dans un songe heureux parfois jusqu'à l'aurore,
Me faisait oublier le mal qui me dévore.
J'étais chrétienne alors autant que je le suis,
Et je crus qu'au milieu de mes brûlants ennuis
Le confessionnal me serait un refuge;
Mais je ne trouvai là qu'un insensible juge
Qui, loin de m'accueillir avec compassion,

Me jetait l'ironie ou la damnation :
Mon esprit à sa voix se remplissait d'alarmes
Et du saint tribunal je sortais tout en larmes.
En me parlant ainsi le rude confesseur
Oubliait que le Christ est amour et douceur;
Oui, certe, il oubliait, ce médecin de l'âme,
Que la pitié touchante est un divin dictame.
Le prêtre étant toujours un confident discret,
Je me disais que nul ne saurait mon secret;
Mais avec son instinct et de femme et de mère,
Madame avait bientôt pénétré le mystère
Dont la tremblante Yvette, au prix de mille efforts,
Voilait son chaste amour comme on cache un remords.
Au lieu de s'irriter, l'indulgente maîtresse
Dans sa pitié pour moi redoubla de tendresse;
Sans provoquer jamais de pénible entretien,
Souvent son regard triste arrêté sur le mien,
Muette, elle semblait chercher en sa pensée
Le moyen de guérir ma jeune âme blessée.
Oh! si j'avais alors écouté la raison,
J'aurais dû m'éloigner, fuir la noble maison
Où je trouvais le sort d'une fille adoptive;
Mais un charme cruel m'y retenait captive.
Un soir, assis devant notre large foyer,
Qu'illuminait le tronc flambant d'un chêne entier,
Nous entendions rugir les nocturnes rafales,
Se ruant à l'assaut des tours seigneuriales.
Tantôt le bruit grondant des souffles souverains
Parcourait sous nos pieds les vastes souterrains;
Tantôt du noir donjon battant la haute tête,
En sifflements aigus se brisait la tempête,
Et nous gardions tous trois un silence profond.
Agénor caressait son superbe griffon;
Sur un léger tissu, moi, d'une main fiévreuse,
Je faisais voltiger mon aiguille brodeuse;

La comtesse égrenait son rosaire, et ses yeux
Imploraient ardemment l'assistance des cieux.
Quand elle eut achevé les pieuses dizaines
Que l'Église consacre à la Reine des reines,
S'adressant à son fils : « Vous êtes, Agénor,
Mes délices, mon sang, ma vie et plus encor ;
Vous êtes le portrait de l'époux que je pleure ;
Mes jours auprès de vous s'écoulent comme une heure ;
Quand vous n'êtes plus là je compte les instants,
Et cependant il faut nous quitter pour longtemps.
Vous savez que mon frère habite l'Italie :
Sa santé maladive et par l'âge affaiblie,
Au pays du soleil le retient loin de nous.
Il vous a fait, enfant, sauter sur ses genoux,
Et veut revoir, avant de mourir, le jeune homme
Qui sera l'héritier de sa villa de Rome.
Votre oncle vous demande, allez donc près de lui,
Egayer ses jours pleins de souffrance et d'ennui.
Le climat, les beaux-arts, les souvenirs antiques,
Vous offriront là-bas leurs charmes poétiques ;
Vos yeux s'enivreront de lumière et d'azur
Et vous me daterez vos lettres de Tibur.
Me séparer de vous est bien cruel sans doute,
Mais le devoir est là ; partez, quoi qu'il m'en coûte ! »
Agénor répondit : « Hors ma Bretagne et vous,
Mère, je ne veux rien et ne suis point jaloux
D'aller désennuyer, au pied des sept collines,
Un vieillard qui se traîne à travers les ruines.
Qu'importe un ciel de nacre et de saphir et d'or
A celui que ravit notre ciel gris d'Armor ;
A celui qui préfère, en ses goûts fort étranges,
Le nuage au soleil et la pomme aux oranges !
Et pourtant, fils soumis, je vous obéirai :
Un désir de ma mère est un ordre sacré.
Ma plume vous dira d'ici quelques semaines

Ce que le temps a fait des vanités romaines.
Mais avant de partir pour les murs des Césars,
Je voudrais délivrer ce pauvre canton d'Ars
Du sanglier fameux, monstrueux solitaire,
Qui ravage nos blés et nos pommes de terre.
On l'a blessé dix fois en vain ; pour en finir
Avec lui, dans trois jours je compte réunir
Nos plus braves tireurs à ma meute intrépide.
Nous livrerons bataille au glouton peu timide ;
Et, quand j'aurai sonné gaiement son hallali,
J'irai pleurer Kernor aux champs de Tivoli. »
Ainsi, pour me guérir de ma triste démence,
Une mère exilait son fils de sa présence !
Ils allaient se quitter avec d'amers regrets :
Vous savez, ô mon Dieu, tout ce que j'en souffrais !
C'était un vendredi, le treize de novembre.
Levée avant le jour dans ma petite chambre,
J'avais ce matin-là prié plus longuement,
Pour chasser je ne sais quel noir pressentiment,
Dont j'étais obsédée à la suite d'un rêve,
Où de sang et de mort j'avais rêvé sans trève :
Inutile prière ! un cauchemar affreux
M'étreignait, m'étouffait de son poids douloureux.
Dans la cour du manoir l'aurore souriante
Vint bientôt éclairer cette scène bruyante
Qui précède toujours le départ des veneurs.
Pendant qu'allaient, venaient, criaient les serviteurs,
Les chiens, déjà munis d'une large pitance,
Aux barreaux du chenil hurlaient d'impatience.
Douze des plus vaillants sont choisis, sont couplés
Et le garde les tient sous son fouet rassemblés.
Deux chevaux équipés attendaient à la grille.
Agénor, dague au flanc, au dos trompe qui brille,
Arrive, saute en selle, et, cavalier joyeux,
Suivi de son piqueur disparaît à mes yeux.

Lui parti, le château fut une solitude.
Alors pour dissiper ma sombre inquiétude,
J'allai chez la comtesse et sa sérénité
Rendit à mon esprit quelque tranquillité.
Un même sentiment préoccupait nos âmes.
La matinée entière ensemble nous causâmes,
Toutes deux attendant le retour du chasseur,
L'une avec confiance et l'autre avec terreur.
Bien long fut ce jour-là !
Cependant d'heure en heure,
Le soleil, au couchant de la vieille demeure,
Baissait, et, nous dardant ses feux horizontaux,
Du morne Ferloyal embrasait les vitraux.
Madame travaillait et moi dans l'étendue
Vainement à chercher je fatiguais ma vue,
Vainement j'écoutais tous les bruits d'alentour :
Rien de l'absent chéri n'annonçait le retour.
Quand sur nous descendant sans lune, sans étoiles,
La nuit nous eut couverts de ses lugubres voiles,
Ne voyant rien venir et toujours croyant voir,
Mes regards obstinés fixaient l'espace noir.
Ténèbres !
Mais voilà qu'au fond de l'avenue,
Apparaît la rougeur d'une flamme imprévue.
Mon cœur, à cet aspect qui me remplit d'émoi,
Tout palpitant d'espoir conserve un vague effroi.
Du flambeau voyageur la lumière débile
Marche si lentement qu'elle semble immobile.
Mais pourtant elle approche, elle arrive au château,
Et m'offre dans la cour un bizarre tableau.
Quatre hommes s'avançaient, chargés d'une civière,
Portant je ne sais quoi sur un tas de bruyère.
Quel fardeau les accable ? « Eh ! c'est le sanglier
Dont sans doute le poids les fait ainsi plier.
Madame, venez vite ! oh ! la belle curée

Que nous allons avoir ! » disais-je rassurée.
Je cours pour voir la bête et je trouve, ô douleur !
Agénor, étendu sans regard, sans couleur!
La mère sur la scène aussi vient de paraître.
Elle voit et s'écrie : « Un médecin ! un prêtre ! »
Le médecin est là. Bon savant généreux,
Après avoir soigné le chasseur malheureux,
Il l'accompagne avec un dévouement fidèle
Et veut jusqu'à la fin lui prodiguer son zèle.
Les porteurs, épuisés et la sueur au front,
Montent péniblement les degrés du perron ;
Le blessé doucement est placé sur sa couche ;
Fermés restent ses yeux et muette est sa bouche.
Chacun s'est retiré par ordre du docteur.
Je rencontre en sortant Janic, le vieux piqueur,
Qui menait si gaiement l'équipage du comte.
Je le prends à l'écart ; il pleure et me raconte
Ce qu'il a fait et vu durant ce jour fatal.
Je vais laisser parler le serviteur loyal.
« Nous étions donc partis, ma chère demoiselle,
Le maître sur Candor, le piqueur sur Gazelle.
Temps superbe vraiment ! sauf un léger brouillard
Que le soleil levant dissipa sans retard.
Le bois n'étant pas fait, nous pressons nos montures,
Et coupant au plus court à travers les pâtures,
Nous sommes avant l'heure à l'auberge des Houx,
Où nos gars réunis buvaient du cidre doux.
J'en avale un pichet et pendant qu'on discute
Les chances, les moyens d'une incertaine lutte,
Je prends mon bon limier, à quêter toujours prêt,
Et nous allons ensemble inspecter la forêt.
Caribaud qui commet rarement une faute
Flaire tantôt nez bas, tantôt la barbe haute.
Moi des yeux je travaille et cherche à découvrir
Les traces que le sol humide peut m'offrir ;

Mais pour trouver la piste, il faut le dire, en somme,
Le flair du chien vaut mieux que le regard de l'homme.
Mon limier tout à coup pousse un sourd grondement.
« Bien ! dis-je, c'est assez ; il est là, le gourmand. »
Je pique une brisée et joyeux je m'empresse
De revenir, gardant le Caribaud en laisse.
Mon rapport entendu, nous tombons tous d'accord
D'attaquer prudemment avec deux chiens d'abord,
Pour ne pas effrayer trop la bête maudite,
Qui nous échapperait par une prompte fuite.
Sur la table où les pots de cidre sont encor,
De nos munitions je répands le trésor.
Monsieur charge lui-même, avec soin examine
Son fusil à piston : moi j'ai ma carabine.
Nos paysans avaient leur vieux pierrot rouillé
Qui tue aussi très bien quand il n'est pas mouillé.
On part à pied ; des chiens nous emmenons un couple.
On arrive, on se place et sans bruit je découple.
C'est un épais fourré de brandes, chaud réduit,
Qu'a choisi le brigand pour y faire sa nuit
Et goûter le sommeil que donne l'innocence.
Mais s'il dormait, nos chiens l'ont réveillé, je pense,
Car nous venons d'entendre, écouteurs attentifs,
Un rauque grognement suivi de cris plaintifs.
Phanor revient traînant une jambe écloppée ;
Margot ne revient pas, mortellement frappée.
« Janic, me dit le maître, hein ? ça commence mal !
Va-t-en chercher la meute entière et mon cheval. »
La meute n'est pas loin, j'y cours et je l'amène
Au grand trot de Candor, en un tiers d'heure à peine.
Sitôt que par monsieur Candor est enfourché :
« Lâchez tout ! » tel est l'ordre, et quand tout est lâché,
La troupe des hurleurs bondit, se précipite :
Non, il n'est pas besoin que ma voix les excite.
Ils ont senti le monstre ; ils l'attaquent, mais lui

Contre dix assaillants est seul et n'a point fui.
C'est en vain que chacun, au poste, tient son arme ;
Rien ne sort, et pourtant quel terrible vacarme !
Quel combat acharné ! jamais sous ces grands bois,
Les échos n'ont redit de semblables abois.
Il ne débûche pas, l'animal redoutable.
Nous avons entendu plus d'un cri lamentable,
Et les blessés déjà sans doute sont nombreux.
Si l'œil ne peut percer le fourré ténébreux,
Nous n'avons que trop vu tour à tour apparaître
Trois chiens lancés en l'air par un boutoir de maître.
La voix du jeune comte éclate de courroux :
« L'insolent ! voilà comme il se raille de nous !
Du reste c'est un brave et je lui rends justice ;
Mais le jeu devient cher, il est temps qu'il finisse ;
Je vais donc lui parler à ce roi des larrons,
Qui jongle avec mes chiens comme avec des marrons. »
Alors il entre au fort et notre alarme est grande ;
De son buste superbe il domine la brande ;
Cavalier intrépide, et sûr de son cheval,
Il avance et bientôt découvre le brutal.
Il tire un pistolet énorme de sa fonte ,
Ajuste d'une main aussi ferme que prompte ;
Un coup de feu résonne et le monstre abattu
Roule parmi les chiens qui l'ont tant combattu.
Mais vite il se relève et toujours les menace.
« Il faut à ce bandit donner le coup de grâce !
S'est exclamé le comte ; enfants, accourez tous,
La victoire n'est point encore à nos toutous. »
Nous courons, mais déjà le cavalier à terre
Marche, la dague au poing, contre le solitaire
Qui s'épouvante peu d'un ennemi nouveau,
Et reçoit en plein corps le large et long couteau.
Le sanglier rugit altéré de vengeance :
Malgré nos cris, malgré nos balles il s'élance,

Culbute son vainqueur par un suprême effort,
Lui déchire les flancs et sur lui tombe mort.
A ces affreux détails que ma douleur abrège,
Ma bonne demoiselle, hélas ! qu'ajouterai-je ?
C'était le cas d'agir, non de pleurer, ma foi !
Jetant bas nos fusils, mes compagnons et moi,
Nous nous précipitons au milieu du carnage,
Où seuls restés debout quatre chiens faisaient rage.
Mon lourd fouet les écarte à coups multipliés.
Sur le cadavre noir tous en double pliés,
C'est à peine en tirant, qui les pieds, qui la tête,
Si nous pouvons enfin traîner l'horrible bête
Dont la masse écrasait l'infortuné veneur,
Qui là git haletant, livide de pâleur.
On façonne un brancard de fougère et de gaules ;
Le comte est chargé sur de robustes épaules,
Et porté d'une traite au cabaret des Houx,
Naguère le témoin d'un si gai rendez-vous.
Laissant mes chiens jouir de leur furie avide,
J'avais monté Candor, et d'un galop rapide
J'étais allé chercher le docteur Kermolant
Qui vint et s'installa près du grabat sanglant.
Après que d'une main et délicate et sûre,
L'habile homme eut sondé l'effroyable blessure,
Il ne put retenir un désolant : Grand Dieu !
Qui montrait qu'à l'espoir il avait dit adieu.
Bien qu'on manquât de tout en ce lieu misérable,
Grâce aux soins prévoyants du docteur secourable,
Un pansement complet soulagea le blessé
Qui s'endormit et fut à ma garde laissé.
Un breuvage puissant l'avait rendu tranquille :
Longtemps il reposa sur sa couche immobile,
Et quand il s'éveilla de son pesant sommeil,
A la cime des bois s'éteignait le soleil.
« Chers amis, nous dit-il, une grâce dernière !

Je ne veux point qu'ici se ferme ma paupière ;
Ramenez-moi donc vite au manoir paternel ;
Que j'expire du moins sur le sein maternel ! »
Chacun de nous pleurant en un morne silence,
Pour ne pas éclater se faisait violence.
Kermolant du départ ordonna les apprêts,
Et bientôt à marcher huit hommes étaient prêts.
Je ne raconte point le nocturne voyage,
Où notre dévouement triplant notre courage,
Nous avons accompli le douloureux transport
Du mourant trop aimé qui demain sera mort.
Jadis à Waterlo j'ai vu tomber le père,
Aujourd'hui c'est le fils : aussi lui, si la guerre
L'avait fait colonel de quelque légion,
Avec son regard d'aigle et son cœur de lion,
Avec sa voix vibrante, avec sa haute taille,
Comme il eût été beau dans un jour de bataille ! »
En achevant ces mots se tut le vieux piqueur,
Et moi je n'avais plus de sang que dans le cœur.
Or, durant ce récit, accouru d'une haleine,
Notre recteur était monté ; la châtelaine
L'avait près de son fils introduit à l'instant,
Et nos bons serviteurs priaient en sanglotant.
Le docteur, maudissant son art inefficace,
Au médecin de l'âme avait cédé la place,
Et, couvrant un fauteuil de son corps sec et long,
Des vapeurs de sa pipe enfumait le salon.
Le foyer s'éclairait d'un joyeux feu de hêtre :
Le griffon d'Agénor, sans penser à son maître,
Dormait sur le tapis, tandis que deux chatons
Sous la table jouaient avec mes pelotons.
Madame tout à coup dans sa chambre m'appelle ;
Je l'aborde en tremblant : « Yvette, me dit-elle,
Venez à mon secours ! Mon enfant va mourir

Et semble mépriser son céleste avenir.
Le prêtre en vain lui parle, insiste, rien ne touche
Le malheureux qui garde un silence farouche :
A moi-même, à sa mère, il n'a point répondu !
Ah ! pour l'éternité serait-il donc perdu !
Non ! non ! venez, ma fille, et que par vous Dieu m'aide
A lui faire accepter son unique remède. »
Nous entrons dans le vaste appartement boisé,
Où le pauvre Agénor, de souffrances brisé,
Tord les draps de son lit et bruyamment respire.
Il m'adresse d'abord un pénible sourire,
Mais ses yeux aussitôt redevenus hagards,
Au lieu de les chercher évitent nos regards.
Sourd à toute prière, à nos pleurs insensible,
L'obstiné nous oppose un mutisme invincible,
Et le digne recteur, n'espérant plus qu'en Dieu,
Ouvre son bréviaire et lit au coin du feu.
La mère a pris la main de son fils et la presse,
Puis avec un accent d'ineffable tendresse :
« Envers vous, Agénor, vous êtes bien cruel
De repousser ainsi le bonheur immortel !
Quoi ! ce n'est point assez de perdre cette vie !
Faut-il encor que l'autre aussi vous soit ravie ?
Mais songez donc qu'un prêtre est là qui vous attend
Et que pour vous absoudre il suffit d'un instant.
Hâtez-vous ! elle approche, elle sonne peut-être,
L'heure où seul devant Dieu vous allez comparaître.
Prévenez sa justice ! O mon enfant, pourquoi
Ce refus insensé qui nous glace d'effroi ?
Voulez-vous m'enlever l'espérance suprême
De réunir mon âme à votre âme que j'aime ?
Voulez-vous, quand ma mort suivra votre trépas,
Que je vous cherche au ciel et ne vous trouve pas ? »
A ce cri suppliant de la voix maternelle
Le fils n'est point ému, le fils reste rebelle :

Des lèvres pas un mot, pas un signe des yeux,
Car le démon muet le tient silencieux,
Et sans doute déjà plein d'une horrible joie,
De ce désespéré compte faire sa proie.
Mais tandis que je suis là morne, regardant
L'infortuné qui va mourir impénitent,
Une inspiration que j'appelle divine,
Une inspiration soudaine m'illumine.
Aux pieds du crucifix je me jette à genoux
Et prononce tout bas ce vœu terrible et doux :
« Seigneur, accorde-moi le salut de cette âme !
Sauve, sauve Agénor de l'éternelle flamme !
Qu'il fasse l'humble aveu commandé par sa foi,
Et pour prix du pardon qu'il obtiendra de toi,
J'irai m'ensevelir dans ces tristes demeures
Où l'homme endolori compte en pleurant les heures.
A nos frères souffrants prodiguant mes secours,
Je leur consacrerai mes nuits comme mes jours ;
J'asservirai mon corps aux jeûnes, au cilice,
Et si ma vie entière, offerte en sacrifice,
Ne te satisfait pas, Dieu des ressentiments,
J'accepte après la mort un siècle de tourments ! »
  A peine finissait ma prière brûlante,
Qu'Agénor se tournant sur sa couche sanglante,
Dit au prêtre : « Venez ! » Le prêtre s'approcha,
Et dans son sein un cœur repentant s'épancha.
Durant leur entretien, ma chrétienne maîtresse
Mêlait à sa douleur une sainte allégresse ;
Et moi, lorsque je vis Agénor pardonné,
Je crus que le bonheur du ciel m'était donné.
  Cependant la victime, à son sort résignée,
Des larmes de sa mère incessamment baignée,
De minute en minute allait s'affaiblissant ;
Les regards se troublaient ; de noirs bouillons de sang,
Vainement étanchés par nos mains frémissantes,

Montaient de la poitrine aux lèvres blémissantes,
Et du terme prochain le docteur convaincu,
Triste, courbait le front comme un soldat vaincu.
Tous les gens du château qu'un tel malheur accable,
Réunis contemplaient la scène lamentable.
Le mourant reconnaît notre groupe éploré
Et s'adresse aux amis dont il est entouré :
« Adieu, ma pauvre mère ! adieu, ma bonne Yvette !
Vous tous qui me pleurez ! Vous tous que je regrette !
Consolez-vous : un jour pour ne me quitter plus
Vous viendrez me rejoindre au séjour des élus.
Ainsi que mes aïeux d'héroïque mémoire,
J'aurais voulu mourir, ô France, pour ta gloire ;
Et je tombe frappé dans un combat obscur !
Chrétien, je me soumets, mais ce trépas est dur ! »
Puis remarquant Janic qui tout haut se désole,
Il lui dit, et ce fut sa dernière parole :
« Janic, pense à nos chiens dans la forêt laissés ;
Fais enterrer les morts et soigne les blessés. »
Nous n'entendons plus rien, hors ce sinistre râle
De l'homme qui descend dans la nuit sépulcrale,
Et dispute, étranglé de suffocation,
Un reste d'existence à la destruction.
Pendant qu'on suppliait la clémence infinie,
Du dernier Ferloyal s'achevait l'agonie.
La consternation remplit le vieux manoir ;
Minuit sonne, le ciel est devenu plus noir,
Et le vent qui gémit dans le corridor sombre,
Mêle sa longue plainte à nos plaintes sans nombre.
Trois jours après ce jour d'inéluctable deuil,
Six hommes du domaine enlevaient un cercueil,
Et, le front découvert, sous une pluie affreuse,
Mesuraient lentement leur marche douloureuse.
Madame d'un pas ferme et moi d'un pas tremblant,
Nous suivions, nos regards fixés sur le drap blanc.

Les prêtres du canton, notre recteur en tête,
Précédaient le cortège. Un souffle de tempête
Courbait en mugissant les arbres du chemin,
Le sauvage océan grondait dans le lointain,
Et ces lugubres voix, au chant des morts unies,
Formaient autour de nous de sourdes harmonies.
Nous arrivons : au bourg tout logis est fermé,
En honneur, en regret d'Agénor tant aimé.
Le temple est trop étroit pour contenir la foule,
Qui des champs accourue immense se déroule ;
Devant l'enceinte pleine elle presse ses flots,
Et l'office est troublé par le bruit des sanglots.
On se dirige après vers le vieux cimetière,
Où la fosse béante et froide attend la bière.
Là, tout près, gît le corps du vénéré pasteur,
Qui me prit orpheline et fut mon bienfaiteur ;
Là sont aussi mon père et ma mère et mes frères,
Gardés par l'if antique aux rameaux funéraires,
Qui peut-être entendit vingt générations
Exhaler tour à tour leurs lamentations.
Dans cet enclos où dort la moitié de moi-même,
Le prêtre murmura son oraison suprême ;
Et je vis le cercueil de celui que j'aimais,
Descendre, disparaître, englouti pour jamais !
La mère, jusque-là si forte, si vaillante,
Soudain entre mes bras s'affaissa défaillante ;
Inerte, à sa voiture il fallut la porter,
Et c'est non sans effort que je l'y fis monter.
  Oh ! pour nous quel retour ! Qu'as-tu fait, mort avide ?
Agénor est absent et la maison est vide !
Vides sont les vallons et vides sont les bois,
Que le joyeux chasseur remplissait de sa voix !
Pendant qu'il dort glacé dans la tombe muette,
Moi, promenant partout mon regard désolé,
Je répète le cri navrant du grand poète :

Un seul être nous manque et tout est dépeuplé [1].

C'est assez, mon enfant, terminons cette histoire,
Qui sortira bientôt de ta courte mémoire.
Je restai quatre mois encore à Ferloyal,
Prodiguant à Madame un amour filial;
Mais lorsque le printemps, cet inconstant fidèle,
Sur les tours du château ramena l'hirondelle,
Je dus sans hésiter, pour accomplir mon vœu,
A tout ce qué j'aimais dire un cruel adieu.
Or, par un gai matin de splendide avrillée,
Que les merles sifflaient sous l'humide feuillée,
Que la terre était verte et bleu le firmament,
Que tout était parfums, lumière, enchantement,
Une religieuse à l'austère figure
Me fit asseoir près d'elle au fond d'une voiture,
Et m'imposant l'ennui d'un grave et long discours,
A mon pays natal m'enleva pour toujours.
Bref, ma vocation ne fut point indécise,
Car Yvette à vingt ans devenait sœur Denise,
Et depuis, grâce au Christ, mon guide et mon soutien,
J'ai parcouru le monde en faisant quelque bien.

Si, dans le cours errant de mon pèlerinage,
Je n'ai jamais revu les lieux de mon jeune âge,
Par ses lettres du moins la mère d'Agénor
M'a souvent en esprit ramenée à Kernor.
Ces lettres qu'une main tremblante avait tracées,
M'arrivaient à demi par les pleurs effacées.
C'était mieux que mes yeux mon cœur qui les lisait;
Comme un trésor sacré ma lèvre les baisait;
Devant mon crucifix j'aimais à les relire.
Hélas! après trois ans on cessa de m'écrire,
Et ce silence-là devait être éternel :
La mère d'Agénor l'avait rejoint au ciel!

[1] Lamartine.

La fièvre jaune encor sévit en Amérique
Et je vais de nouveau traverser l'Atlantique.
Oui, j'aurais volontiers embrassé le facteur
Qui m'a remis hier, messager de bonheur,
Cet ordre de me rendre, en toute diligence,
A Cherbourg où m'attend un navire en partance.
Pour aller affronter, combattre le fléau
Qui jette par milliers les hommes au tombeau,
Nous partons douze avec notre supérieure.
Un sentiment profond de joie intérieure
M'enivre, et j'ai l'espoir que cette fois, là-bas,
Le martyre envié ne m'échappera pas.
Je quitterai demain ton heureuse demeure.
Nous autres nous courons où l'on souffre, où l'on pleure ;
Nous portons en tout lieu secours à l'affligé,
Mais nous disparaissons dès qu'il est soulagé.

ÉPILOGUE

La bonne sœur Denise, au réveil de l'aurore,
Partit et s'en alla mourir à Baltimore.
De son touchant récit le souvenir vainqueur
Après un demi siècle émeut encor mon cœur.

RAYMOND DU DORÉ.

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON*

De leur côté, les individus ainsi menacés avaient bien le droit de se défendre. Ils le firent avec énergie par eux-mêmes et par leurs avocats.

J'ai sous les yeux plusieurs mémoires adressés, dans leur intérêt, à la Convention.

I. *Appelle* (sic) *à la justice nationale*, par Cressend, défenseur officieux. S. l. (Paris) n. d. (an III), imprim. de Champon, 11 p. in-8°.

Le défenseur, loin de blâmer la Convention de l'intention qu'elle a manifestée de remettre en jugement les membres du Comité de Nantes, déjà jugés et acquittés par le Tribunal révolutionnaire de Paris, l'en félicite comme de la plus sage mesure ; mais il voudrait qu'elle ne s'appliquât qu'aux membres et commissaires du Comité, qui avaient été primitivement envoyés au Tribunal révolutionnaire par les représentants Bourbotte et Bô ; que Mainguet, qui leur avait été joint par l'accusateur public, Proust et les autres témoins, devenus accusés au cours des débats, — ceux-là, du moins,

* Voir la livraison de janvier 1880, pp. 14-25.

qui n'ont pas été arrêtés pour des crimes particuliers, — restassent en dehors des nouvelles poursuites. Son système est très peu clair. L'intérêt particulier que méritent ses clients (au nombre desquels ne figure pas D'héron), « le jugement du peuple qui les avait tout d'abord absous, » n'expliquent pas suffisamment la distinction qu'il veut établir entre eux et leurs compagnons de captivité.

II. *Le danger des préventions nationales, ou court exposé de la conduite d'Yves Proust, membre du Comité révolutionnaire de Nantes,* par Villenave, défenseur officieux. Paris, 8 ventôse an III, imp. de Guérin, 36 p. in-8°.

Dithyrambe sentimental en l'honneur de Proust, simple cloutier, entré au Comité malgré lui, n'ayant signé que par peur ou par surprise les mandats qu'on lui reproche, mais s'étant, lui et sa femme, signalés par de nombreux traits de bienfaisance et d'humanité ; récriminations contre quelques-uns de ses coaccusés, Goullin notamment ; certificats et témoignages nombreux en sa faveur ; sur la question de droit, pas un mot. Villenave, un des 132 Nantais, à qui souriait sans doute ce rôle de défenseur de ses accusateurs, au lendemain même de son acquittement, était plus littérateur que jurisconsulte.

III. *Réal, défenseur officieux des accusés acquittés par le jugement du 26 brumaire,* (sic) *aux Amis des principes.* S. l. (Paris), 10 ventôse an III, imp. de Forget, 7 p. in-8°.

Energique et éloquente protestation.

Le Tribunal révolutionnaire n'est, en réalité, qu'un tribunal extraordinaire, investi du droit de juger des délits qui n'ont rien de contre-révolutionnaire, et appréciant à fond et sous tous leurs aspects ceux qui sont ainsi qualifiés.

Les accusés, acquittés par ce Tribunal, n'ont jamais jusqu'ici été remis en jugement pour délits ou crimes ordinaires : témoins ceux des 94 Nantais qui ont été acquittés de l'accusation de malversations.

C'est un décret particulier qui avait saisi le Tribunal de l'affaire de Nantes, dans toutes ses branches et sans aucune réserve.

« Actuellement, Législateurs, quelle main hardie osera faire ce que, dans toute sa tyrannie, Robespierre n'a pas osé tenter, *remettre en jugement des hommes jugés !*

« Vos cœurs saignent, l'humanité réclame; mais, Législateurs, *les principes réclament aussi.* Les principes ! c'est en les oubliant, c'est en les sacrifiant, que Robespierre est venu à bout de régner sur la Convention et de la décimer ! Les principes ! celui qui les tue, tue *la République ;* celui qui les sacrifie à sa vengeance et aux circonstances, est un contre-révolutionnaire. »

La cause n'est plus entière ; le procès n'est plus le même.

« Pour rendre la partie égale, ressuscitez Carrier, et que sa *réapparition* fasse devant le tribunal d'attribution ce que sa comparution a fait à celui de Paris ! Elle a changé la cause. Ses aveux ont éclairé les faits, ont désigné les vrais coupables et ont fait juger l'intention.

« ... Les jugements du Tribunal révolutionnaire sont prononcés *sans aucun recours à cassation...* Faut-il que les accusés lancés à ce tribunal puissent dire : « Si nous sommes condamnés à mort, il n'y a pour nous « aucun recours en cassation ; mais si nous sommes acquittés, cette voie « sera ouverte à nos ennemis, à nos accusateurs. »

« Il sera facile de répondre à ces moyens par des injures; on pourra, comme sous Robespierre, dire qu'il n'y a que les complices qui puissent défendre les coupables ; mais il sera un peu plus difficile de me répondre par des raisons. »

IV. *La voix de la défense ou l'Appel aux principes, par un infortuné* (Chaux). Paris, Lebois et Lefevre; Nantes, Forel, an III, 30 p. in-8° et 2 p. n. chiffr.

Avec une longue épigraphe tirée de la première *Promenade* de Rousseau :

« Et comment aurois-je pu prévoir le destin qui m'attendoit?... Comment le puis-je concevoir encore aujourd'hui que j'y suis livré ? Pouvois-je, dans mon bon sens, supposer qu'un jour moi, le même homme que j'étois, le même que je suis encore, je passerois, je serois tenu, sans le moindre doute, pour un monstre, un empoisonneur, un assassin; que je deviendrois l'horreur de la race humaine, le jouet de la .... [1] »

Phraséologie sentimentale : « L'accueil du peuple à ma sortie du

[1] « Canaille. » (Rousseau).

tribunal avait cicatrisé mes plaies, avait effacé jusqu'au souvenir de mes maux.... Je retournais vers les miens... Il me semblait déjà sentir leur cœur palpiter sur mon cœur... »

Il s'efforce ensuite d'établir qu'il n'a été qu'un agent d'exécution.

Il termine en discutant la compétence du Tribunal révolutionnaire : « Selon nos ennemis, il n'avait que le droit de prononcer notre arrêt de mort et non de proclamer l'innocence !... L'on ne réclame que parce que l'on ne nous a pas immolés[1] ! »

Supplément au Mémoire de Chaux de Nantes, aux Amis de la vérité et de la justice. (Paris), Plassan, (s. d.), in-8° de 19 p.

Récriminations contre Carrier ; apologie de sa modération et de son humanité personnelles. Il s'adresse aux « Amis des vertus, aux vrais disciples de J.-Jacques... » Son épigraphe — il y en a toujours une en tête de ses *factums*, — est empruntée au discours d'installation de Dobsent, président du Tribunal révolutionnaire : « Indulgence à l'erreur, et punition aux crimes ! »

VIII

La discussion ne s'engagea à la tribune de la Convention, sur le rapport de Delécloy, que le 3 floréal ; elle fut très vive.

Rewbell demanda l'ordre du jour pur et simple. Pour lui, les individus acquittés l'avaient été par une décision régulière et irrévocable. « Si nous revenons sur un jugement qui acquitte nn scélérat, craignez qu'on ne vous demande demain de revenir sur des jugements rendus en faveur de l'innocence. » N'étaient-ils pas,

[1] Chaux avait déjà, pendant le procès, publié sous ce titre : *Aux Amis de la justice et de la vérité*, et avec cette épigraphe, tirée d'un discours de Legendre : « Que mon cœur n'est-il de cristal, afin qu'on y puisse lire la vérité ! » une brochure de 45 p. in-8° (Imprimerie de l'immortel Franklin), dans laquelle il énumérait ses services patriotiques à Nantes, et invoquait, pour couvrir la responsabilité du Comité et la sienne, leur bonne foi et les nécessités de la situation. A la fin se trouve, sous le titre d'*Addition*, une note où il la rejette tout entière sur Carrier, dont « il reçoit, à l'instant où son Mémoire est sous presse et presque achevé. « Rapport sur sa mission à Nantes. »

d'ailleurs, suffisamment punis par la longueur et les rigueurs de leur détention ? Si leur rentrée dans la société présentait un danger actuel, ne suffirait-il pas de les garder en prison pendant un certain temps ?

Subsidiairement, il demandait la mise en liberté de Proust, un des citoyens de Nantes les plus humains et les plus honnêtes ; de l'adjudant général Lefaivre, qu'il avait eu occasion de connaître, brave et probe, à Mayence et dans la Vendée, et dont tout le crime était d'avoir exécuté des ordres supérieurs ; des autres militaires compris avec Lefaivre dans le décret du 22 vendémiaire.

Louvet et Villers appuyèrent les conclusions de la Commission, par les motifs qu'elle avait elle-même présentés : « Décréter l'impunité de pareils monstres, c'est nous faire rétrograder à l'état de nature, et donner à chacun le droit de tomber sur eux le sabre à la main ! »

Oudot les combattit aussi, sauf en ce qui concernait D'héron. Comment n'y aurait-il pas contradiction entre la déclaration qu'un homme est coupable d'avoir assassiné des enfants qui gardaient leurs troupeaux, et celle qu'il n'a pas agi avec des intentions méchantes et contre-révolutionnaires ?

Bourdon demanda la poursuite de tous les coupables, les militaires exceptés, car ils n'avaient fait que se conformer à des ordres [1].

C'est à cette solution que s'arrêta l'Assemblée. Elle décida (décret du 3 floréal) que « les accusés dénommés dans le jugement du Tribunal révolutionnaire du 26 frimaire dernier, et déclarés convaincus sur les faits, seraient, à l'exception de l'adjudant général Lefaivre et autres compris dans le second décret du 22 vendémiaire aussi dernier, traduits en état de prévention devant le jury d'accusation du tribunal du district d'Angers, pour être examinés sur le délit ordinaire, et, en cas d'accusation, jugés par le

[1] *Annales patriotiques*, 4 flor. ; — *Moniteur universel*, 5 et 6 floréal.

Il faut remarquer que beaucoup de journaux, notamment celui des *Hommes libres*, (3 floréal) et d'historiens, se trompent en annonçant le renvoi des accusés devant le tribunal criminel d'Angers ; ils étaient renvoyés au préalable devant le jury d'accusation.

tribunal criminel de Mayenne et Loire; elle décréta en outre que Lefaivre et consorts, dénommés au décret du 22 vendémiaire, seraient à l'instant mis en liberté. »

Pendant qu'elle délibérait ainsi sur le sort des Nantais, la Convention avait rendu, le 8 nivôse an III (28 décembre 1794), un décret relatif à la réorganisation du Tribunal révolutionnaire, qui assurait aux accusés de sérieuses garanties. Beaucoup de ses dispositions ont trouvé place dans notre législation criminelle actuelle. La compétence du Tribunal était restreinte à certains délits déterminés; les questions au jury devaient être posées distinctement; la justice ordinaire gardait son recours contre les individus prévenus à la fois de délits de droit commun et de délits contre-révolutionnaires, lorsque la peine infligée à ces derniers était moindre que celle encourue par les autres (Tit. V, art. 36.) Mais ces dispositions nouvelles accusaient assez l'insuffisance, l'obscurité des lois précédentes, et, dans une certaine mesure, les acquittés du 26 frimaire avaient le droit de s'en prévaloir, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire [1].

Le 14 floréal, D'héron, qui avait gardé jusque-là un silence prudent, craignant d'attirer l'attention sur son nom et espérant pouvoir s'esquiver à la suite de ses complices moins compromis que lui, s'avisa d'adresser un *Mémoire* justificatif à la Convention. C'est la curieuse pièce dont nous avons parlé en commençant cette notice. Il était trop tard. La Convention ne pouvait revenir sur son décret, les raisons données par D'héron eussent-elles été plus convaincantes. Nous lui laissons la parole, nous gardant bien d'interrompre son exposé par nos observations personnelles, que nous nous bornerons à placer en forme de notes sous quelques passages.

Mémoire en forme de Lettre pour Jean D'héron, de Nantes, aux membres composant le Comité de Sûreté générale[2] *de la Convention nationale.*

Citoyens Représentans,

« Par quelle fatalité, la même discussion, du deux de ce mois, avanta-

[1] *Mémoire pour les Acquittés*, par Bachelier.

[2] Une note marginale porte : *Renvoyé au Comité de Législation*, Gauthier.

geuse aux militaires impliqués dans l'affaire du Comité de Nantes, a-t-elle été plus défavorable pour moi que pour tous les autres ensemble? Je me hâte de détruire l'erreur qui a servi de base aux opinions de plusieurs membres de la Convention nationale. On a cru que, dans le prétendu assassinat d'enfans vendéens, j'avais agi comme membre de la Commission civile [1]; et la vérité est que, le jour où furent tués ces enfans, j'étais sous les armes comme militaire, requis par l'adjudant général Guillemet [2], à une portée de canon de l'ennemi, qui déjà engageait le combat avec nos tirailleurs. Je dirai plus : S'il est constant que deux enfans furent tués à cette époque, en ma présence, il ne l'est pas qu'ils l'aient été par moi. Voici les circonstances de cet événement : Pendant la marche de notre colonne, j'apperçus, ainsi que mes frères d'armes, deux individus s'enfuir et se cacher derrière une haye, sans pouvoir d'abord distinguer leur âge. Nous les suivîmes, les considérant comme des espions, et la proximité du danger augmentant notre inquiétude, nous tirâmes sur eux de l'autre côté de la haye. Mais comment assurer, comment présumer même, qu'ils aient été atteints de mon *seul* coup de pistolet, puisque ce même pistolet s'est crevé entre mes mains?

« Au reste, que ces enfans aient été tués par moi ou par d'autres, ce n'est point là la question essentielle; étais-je suffisamment autorisé à faire feu sur eux? Nul doute. Car, premièrement, l'expérience nous avait appris que les rebelles se servaient de leurs femmes et de leurs enfants pour l'espionnage. 2° Comme je l'ai dit, le combat commençait. 3° Ces individus ne pouvaient être que des agents des révoltés, puisque, par suite des arrêtés des Représentants du peuple, tous les Patriotes avaient dû se retirer dans un délai fixé et rentrer dans l'intérieur. 4° Les Patriotes qui avaient tardé d'obtempérer à ces arrêtés avaient été saisis, incarcérés, même assassinés par les Brigands. 5° Ces mêmes arrêtés ordonnaient de ne rien épargner.

« En vain, pour me rendre plus odieux, s'est-on plu à représenter ces enfans gardant paisiblement leurs troupeaux. 1° Je n'ai point vu de troupeaux. 2° Quand il se serait trouvé aux environs quelques bestiaux, les Républicains qui ont suivi les guerres de la Vendée savent bien que c'était là une des ruses favorites des ennemis, pour mieux déguiser leurs desseins et rendre leurs espions moins suspects.

« Tout le délit qu'on m'impute se réduit donc à avoir, comme militaire,

[1] Le fait s'était passé le 9 ventôse an II, dans la commune de Vue. (*Mémoire* imprimé).

[2] Ou plutôt Guillemé. Guillemé était adjudant général de la garde nationale et homme d'énergie. Son nom est cité souvent par Mellinet, T. VII et VIII.

tiré, au commencement d'un combat et avec plusieurs de mes camarades, sur deux individus cachés derrière une haye, reconnus après leur mort pour être des *enfans* de quatorze à quinze ans, mais très certainement dévoués à l'armée Catholique Royale.

« Or, si c'est là un délit véritable, je ne vois pas pourquoi l'on ne poursuivrait pas tous les soldats de la République qui ont marché contre les Vendéens ; mais je ne veux laisser aucune objection sans réponse. Au lieu de tuer *ces enfans,* dira-t-on, il valait mieux les saisir et les emmener prisonniers. Ce raisonnement est bon loin du péril. Alors nous ignorions si derrière la haye ne se trouvaient point des armes *(sic)*, si en nous engageant dans une poursuite, nous ne serions pas entraînés dans quelque embuscade ; et, d'ailleurs, a-t-on toute sa réflexion dans de pareilles circonstances, surtout lorsque la veille on s'est vu sur le point de périr au milieu d'un attroupement de femmes et d'enfans non armés ? Voilà, Citoyens Représentants, les prétendus assassinats dont j'ai été convaincu ; et certes, des assassinats semblables, quoi qu'en ait dit le citoyen Oudot [1], méritaient bien d'être soumis à une question intentionnelle. Ce Représentant ne peut concevoir comment on a pu absoudre, sur l'intention, un homme convaincu d'assassinat. Mais ne pourrait-on pas s'étonner qu'on regarde comme convaincu d'assassinat un homme acquitté sur l'intention ? Toute la difficulté vient d'un seul mot, sur l'acception duquel on ne s'accorde point. Pour prouver que la question intentionnelle n'a pu m'absoudre, on prend le mot assassinat dans toute sa latitude, et l'on ne réfléchit pas que, si le Tribunal révolutionnaire l'avait employé dans le même sens, il se serait dispensé d'interroger la conscience des jurés sur l'intention. Ce tribunal a fait le contraire ; il a posé une troisième question intentionnelle ; il n'a donc, dans la seconde question, employé le mot assassinat qu'au lieu et place du mot homicide. J'ai donc été convaincu d'homicide, mais non d'assassinat proprement dit, le jury ayant déclaré que j'avais agi sans intentions criminelles [2].

« Eh ! comment aurait-il pu me croire des intentions perverses ? Quelle haine particulière avais-je assouvie ? Quel profit particulier avais-je espéré ? Sans la malheureuse guerre de Vendée, D'héron aurait-il jamais fait couler le sang ? Où sont les actions répréhensibles de sa vie privée ? Est-ce pour lui ou pour la patrie qu'il a affronté mille dangers ? Que, le 10 mars 1793 [3], étant cerné à Clisson avec deux cent cinquante pères de famille de Nantes, il s'est offert pour aller seul audit Nantes pour les

[1] A la séance du 3 floréal ; voir ci-dessus.

[2] Ce raisonnement, fort ingénieux assurément, sent le légiste.

[3] Erreur de date ; l'affaire de Clisson n'eut lieu que quelques jours après.

sauver des Brigands; qu'il a traversé durant six heures l'armée ennemie, déguisé en meunier, après avoir été obligé de rétrograder trois fois et par des routes différentes? que, dans le courant du mois de mai ou juin de la même année, étant commandé avec six cents hommes pour aller à Légé[1], commune gardée par environ huit mille rebelles, nous nous battîmes pendant cinq heures; mais qu'ayant été mis en déroute par suite de la trahison de Laborie, lieutenant-colonel du 4e régiment d'infanterie, et ne voulant point abandonner nos deux pièces de canon, je me joignis à trente de mes camarades pour les deffendre et sauver les canonniers; qu'enfin, resté presque seul, je fus pris par les cavaliers brigands avec trois volontaires, et qu'après bien des efforts, nous parvînmes à nous échapper de leurs mains, au milieu des coups de carabine? Le danger que je courais ne m'empêcha pas même de soustraire à la mort un jeune tambour qui se noyait dans un torrent qu'il avait voulu passer à la nage; ce qui prouve que je ne suis ni cruel, ni inhumain, et que j'ai toujours fait tout ce qui était en mon pouvoir pour sauver les enfants des Républicains. Qu'en novembre je reçus plusieurs blessures en enlevant à l'ennemi des subsistances nécessaires à l'armée républicaine; que le 27 vendémiaire deuxième année, étant à Montaigu pour le même objet, je fus encore blessé; que je traversai l'armée ennemie avec sept ou huit cavaliers, et que je parvins, après huit heures de combat, au lieu de ma destination, ayant sauvé les deniers de la République, dont j'étais le porteur. Enfin, étais-je féroce lorsque, le 15 mars, je retirai du combat quatre rebelles que j'accueillis, bien loin de leur faire mal? Je pourrais citer encore une foule de traits qui prouvent mon entier dévouement à la cause de la liberté, et mon humanité envers les prisonniers après le combat.

« Ah! bien loin de revenir sur la question intentionnelle qui m'a acquitté, des juges équitables devraient rectifier l'erreur injurieuse de la seconde question posée par le tribunal de Paris. Non seulement mes intentions ont été pures; mon action n'a pas même besoin de cette excuse, et c'est déjà la qualifier faussement que de l'appeler un homicide imprémédité, à moins qu'on n'appelle ainsi l'acte de tout militaire exterminant les ennemis de l'Etat.

« Je crois en avoir assez dit, Citoyens Représentants, pour vous donner une idée exacte du cas où je me trouve. Me refuserez-vous justice, à moi deffenseur de la Patrie, qui la réclame, lorsque vous avez offert le pardon à ceux qui ont porté les armes contre la République, et sans l'agression desquels je ne serais ni incarcéré aujourd'huy ni poursuivi?

« Salut et fraternité, D'HÉRON. »

[1] V. sur cette affaire de Legé et les accusations de trahison répandues contre les chefs, Mellinet, t. VII, p. 261 et suiv.

« *P.-S.* — Je n'ai rien dit de l'oreille que l'on m'accuse d'avoir portée à mon chapeau ; c'est un de ces actes produits par un mouvement d'enthousiasme presque inévitable à la suite d'une bataille, et que j'ai partagé avec deux à trois cents citoyens de Nantes à qui on n'en fait point un crime.

« J'observe aussi que je n'ai jamais été ni membre, ni agent du Comité révolutionnaire de Nantes ou de la compagnie Marat.

« Des prisons de Meaux, département de Seine-et-Marne, le 14 floréal, l'an 3me de la République une et indivisible. »

Comme on le voit, D'héron n'essaie pas de contester la réalité des faits qui lui étaient reprochés. Ils étaient établis par les témoins, et il les avait confessés dans les débats. Ce qu'il y a de frappant dans sa justification, c'est la façon dégagée avec laquelle il en parle. Ces faits, il n'en rougit pas ; il n'en a pas de remords. S'il les regrette, c'est uniquement à cause des désagréments qu'ils ont eus pour lui. Tuer des enfants, mutiler des cadavres, se parer d'oreilles humaines, tout cela lui paraît la chose la plus naturelle du monde. Il y a chez lui, sous ce rapport, absence complète de sens moral, ou, si l'on veut, une sorte d'horrible bonne foi. S'il a tué des enfants, tous les militaires en ont fait autant en Vendée : d'ailleurs, ils avaient l'ordre *de ne rien épargner !* S'il a porté une oreille d'homme à son chapeau, c'est « par un mouvement d'enthousiasme presque inévitable à la suite d'une bataille » ! « Deux ou trois cents citoyens de Nantes, et, comme nous le verrons tout à l'heure, des milliers de soldats, à qui on n'en fait point un crime », ont agi de même !!

Et il faut bien l'avouer, à la honte, non pas seulement de ses camarades, de la Société populaire, de la ville de Nantes, mais de l'humanité, il y a un certain fond de vérité dans cette défense. Ce qu'on lui reprochait comme des crimes, beaucoup d'autres l'avaient fait publiquement, à Nantes, dans une ville où cependant le patriotisme s'était en général distingué par sa modération autant que par son courage. Ce qu'il dit des excès des troupes, de ces deux ou trois cents citoyens, de ces milliers de soldats, arborant à leur chapeau, en guise de cocarde, des oreilles de Brigands, il y croit,

il l'affirme, il l'a vu, il ne peut se tromper ni essayer de tromper sur un pareil détail ! Tous ces hommes et tous ceux qui encourageaient, qui saluaient de leurs applaudissements ces hideuses manifestations, étaient-ils donc des monstres ? Assurément non. Lui-même était peut-être plus faible que méchant, plus lâche que cruel. Ce qu'il appelait de « l'enthousiasme » n'était probablement que la surexcitation des dangereuses passions qui dorment au fond du cœur humain : le besoin d'être applaudi, même dans le mal, la peur de n'en pas faire assez, l'émulation mauvaise...; puis l'ivresse terrible que cause la vue du sang, cette fièvre contagieuse qui, à certaines époques, s'empare de toute une population et la transporte jusqu'à délire... [1]. Aussi, bien coupables ceux qui réveillent ces passions, qui se font les complaisants des premiers excès de la foule, les apologistes de ses fautes qui deviendront des crimes, qui déchaînent le *monstre !* [2] Ils sont les premiers dévorés, mais leur mort même, pas plus que leur repentir, ne saurait les absoudre devant l'histoire.

L. DE LA SICOTIÈRE.

(La suite à une prochaine livraison.)

[1] Rappelons-nous ce que certains médecins observateurs ont appelé, en 1871, la fièvre obsidionale, et ses suites !

[2] « La sauvagerie qui se déchaîne ajoute ses violences illimitées à la révolte limitée du besoin... et le délire s'achève par la férocité. (TAINE, *Origines de la France contemporaine*, T. II, p. 20 et 58).

« Il sort de la vue du sang une ivresse spéciale : l'horreur, à la longue, exerce une sorte de fascination. La passion de la tuerie se répand ; elle devient à la fin machinale ; dans tous les massacres politiques ou religieux, même dans les mêlées de la guerre, on tue d'abord pour sa cause ; on finit par tuer pour tuer. » (Camille Pelletan, *Questions d'histoire ; le Comité central et la Commune*, 1879, p. 165).

LES BÉNÉDICTINS BRETONS

D'APRÈS LEUR

CORRESPONDANCE HISTORIQUE

Six religieux Bénédictins ont mené à bien cet immense labeur de l'*Histoire de Bretagne :* doms Maur Audren, Antoine Le Gallois, Joseph Rougier, Denys Briant, Mathurin Veissière, Gui-Alexis Lobineau. Les cinq premiers travaillèrent ensemble depuis l'origine de l'entreprise, en 1689, jusqu'en 1693. A cette date, dom Veissière, chargé par ses supérieurs de l'édition d'un « Père grec, » quitta l'histoire de Bretagne, où il fut remplacé par Lobineau, à peine âgé de vingt-sept ans [1]. Deux ans après, dom Le Gallois étant mort au Mont Saint-Michel (5 novembre 1695), Lobineau, quoique le plus jeune de la bande, lui fut encore substitué, comme nous l'avons déjà dit, pour la rédaction définitive et pour la publication de l'histoire [2].

Nous nous sommes proposé — les lecteurs de la *Revue* le savent de reste — de publier la correspondance historique de ces six religieux, ou pour parler plus exactement, les débris que l'on en a pu recouvrer.

Notre recueil comprend 26 lettres de dom Audren et 11 à lui adressées, — 31 lettres de Lobineau et 2 à lui adressées, — 10 de Le Gallois et 1 à lui adressée, — 5 de dom Briant, — et une seule de dom Veissière. — Nous n'en avons pu retrouver aucune de dom Rougier.

[1] Voir *Correspondance historique des Bénédictins Bretons*, n°s XXXII, XXXIV, XXXV, XLII, p. 55, 57, 59, 69.

[2] *Ibid.*, n° XLII, p. 69-70.

Outre les précieux renseignements que donnent ces lettres sur les travaux de nos savants religieux, et dont nous avons déjà parlé, on y en trouve de plus curieux encore peut-être sur leur caractère, leur vie, leurs habitudes intimes. Nous nous bornerons ici à noter quelques exemples et relever quelques traits.

Dom Maur Audren, toujours si grave et si réservé, si plein de science et de raison, si vraiment Bénédictin, si parfaitement honnête homme dans le sens où le XVIIe siècle prenait ce mot, — saurait-on jusqu'à quel point il portait le désintéressement, le dévouement à la science, sans cette lettre où, à propos d'un des premiers postes de la Congrégation de Saint-Maur qu'il avait été question de lui donner, il dit à Gaignières (10 novembre 1697) :

Je suis très-aise que les choses aient pris le tour que vous savez, et vous proteste que, bien loin de souhaiter ce poste, j'en ay tout l'éloignement possible. Je vous diray de plus que, si je n'appréhendois de me tirer des ordres de la Providence, je quitterois tout ministère pour travailler sur les antiquités et devenir *M. Pitafe.*

Avec une familiarité charmante, il ajoute qu'à Paris rien ne le tente, sinon le plaisir de voir, d'entretenir, d'embrasser son cher Gaignières, et que tout ce qu'il préférerait, ce serait d'être « *portier* des Blancs-Manteaux » ; il permet à Gaignières de briguer ce poste pour lui, mais à l'exclusion de tout autre [1]. Quant à ce curieux nom de *M. Pitafe*, c'était, entre amis, le sobriquet de Gaignières, collecteur acharné de pierres tombales, d'effigies funéraires et d'*épitaphes*.

Dom Antoine Le Gallois, « le plus paresseux des hommes à répondre à ses amis, » contraint de chercher sans cesse des excuses pour sa paresse, en savait trouver de

[1] *Ibid.*, n° XLVI, p. 77.

fort ingénieuses. Ecrivant à Gaignières, le mardi de Pâques, 8 avril 1692, il dit :

C'est ordinairement à Pâques que cessent tous les délais qu'une fausse honte fait prendre aux pécheurs qui ont négligé, pendant une ou plusieurs années, de confesser leurs fautes. J'imite leur exemple à votre égard, et je viens me jeter à vos pieds pour vous demander pardon d'avoir été si longtemps sans me donner l'honneur de vous écrire et de vous rendre compte du progrès de notre entreprise.

Il a aussi négligé, malgré la demande de Gaignières, de lui envoyer des extraits de son travail et de celui de ses confrères sur l'histoire de Bretagne; mais c'est Gaignières qui y a mis obstacle, et un obstacle invincible, en disant que, à défaut de les recevoir, il viendra les chercher, et qu'on sera surpris, un beau matin, de le voir à la porte du couvent : « Pensez-vous qu'après « une telle menace on puisse vous envoyer quelque ex- « trait? ajoute Gallois. Non, certes, vous n'en aurez point, « qu'après vous être engagé à venir ici ni plus ni « moins [1]. »

Dom Denys Briant, si excellent érudit, si parfait critique au jugement de Lobineau, était, sous sa robe de moine et avec toute son érudition, un esprit des plus enjoués. Relégué en 1706 au fond de la Basse-Bretagne, à l'abbaye de Landevenec, site charmant, mais à cette époque séparé, ou peu s'en faut, du reste du monde, il dit à un ami :

Je vous devois écrire, mon cher abbé, quand je serois tranquille dans ma solitude. J'attendois une voie secrète pour recevoir de vos nouvelles et vous donner des miennes à cœur ouvert, sans réserves. Mais il n'y a pas un homme en ce pays-ci. Je me regarde comme un autre don Guichot (don Quichotte) dans un château enchanté, si ce n'est que je ne vois point de Dulcinée.

[1] *Ibid.*, n° xxv, p. 45 et 46.

On ne sauroit, à la vérité, voir une solitude plus charmante que la nôtre. Un bassin d'une lieue de mer borne notre jardin et fait la vue de notre monastère, où des montagnes nous mettent à couvert des tempêtes. Des fleurs pendant toute l'année; en un besoin j'y pourrois placer le paradis terrestre.

Quiconque a vu Landevenec reconnaîtra d'un coup-ce paysage, si joliment dessiné. Mais que faisait D. Briant en cette solitude?

Je m'occupe ici uniquement de l'étude, et voici la seconde lettre que j'ai écrite... Je ne sais plus que vous dire, sinon que je vous aime plus que je n'ay fait de ma vie, et que vous remplissez tous les vides que ma solitude me donne. Je joindrai à la présente de la philosophie sur les *purs esprits,* si je ne pars pas demain pour Brest. Comme on n'a point ici d'autre compagnie que *ces messieurs-là,* vous ne serez point surpris que je vous en dise des particularités. C'est ici le vrai pays de la philosophie.... Jugez si je ne vais pas devenir savant, ou fol, dans ma solitude, — où la moitié du temps se passe cependant à dormir et prendre le tabac, partie de l'autre à feuilleter de vieux livres qui ne m'apprennent souvent rien [1].

Philosophe original, quoique fort érudit, ou plutôt parce qu'il l'était, il avait le culte, mais non la superstition du livre, du parchemin, de l'érudition elle-même. En s'excusant, en 1712, de ne pouvoir prendre part aux travaux du *Gallia Christiana,* il disait encore :

C'est assez pour moi d'achever de vivre et de mourir. La vue m'affoiblit tous les jours, et je suis hors d'état de fouiller de vieux papiers. Je ne manquerai pas d'occupation, en quelque lieu que je sois. J'ay une philosophie et théologie à ma manière, que des gens d'esprit ne désapprouvent point, quoiqu'elle ne soit pas tournée de manière à la donner au public, qui ne mérite pas qu'on le détrompe. Si je m'avise d'y donner la dernière main, j'y apprendrai mieux à vivre et à mourir qu'en allant chercher des noms d'abbés, dont personne ne se soucie, parmi une confusion impénétrable de vieux papiers [2].

D. Briant mourut quatre ans plus tard, à Redon, en

[1] *Ibid.*, n° LXXXIX, p. 160, 161, 162.
[2] *Ibid.*, n° LXXXVI, p. 154.

1716. Il était très lié avec Lobineau, qui en parle souvent, toujours avec estime et affection.

C'est surtout sur le caractère et la vie intime de Lobineau que la *Correspondance historique des Bénédictins Bretons* jette un jour curieux et neuf. Jusqu'ici on n'a jamais vu en lui qu'un excellent critique et un austère historien. Ses lettres nous révèlent un caractère gai, plaisant, une verve comique, railleuse, ironique, toujours coulante. Elles prouvent que l'érudition et la composition historique, le premier de ses talents, était loin d'être le seul : nous l'y voyons tour à tour archéologue, dans le sens actuel du mot, dessinateur, musicien, poète, quoi encore?... cavalier! mais cavalier apprenti, et qui reçut une rude leçon.

Archéologue, nous le voyons, en 1702, envoyer à Mabillon, pour illustrer ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, cinq figures de moines dessinées par lui, les unes d'après les vieilles peintures de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, les autres d'après un monument de l'église de la Couture, au Mans : monument que l'on disait du VIIIe siècle; mais Lobineau, aussi bon critique en archéologie qu'en histoire, réfute péremptoirement cette erreur « par l'inspection de la crosse » qui accompagne l'une de ces figures, et dont le caractère dénote le XIIe ou le XIIIe siècle [1].

Il ne se borne point au moyen âge. Quelques années plus tard (1708), nous le voyons occupé à « déterrer (le « mot est de lui) les vestiges de trois villes anciennes, » c'est-à-dire gallo-romaines — Rennes, Aleth, surtout Corseul. Il y découvre des inscriptions, des tombeaux, des temples, des monuments de toute sorte; il est devenu

[1] *Ibid.*, n° LIV, p. 85-86.

« antiquaire, médailliste » passionné, habile à reconnaître les fraudes en cette matière, quoiqu'il n'ait guère à les redouter en Bretagne, car, dit-il, « nos paysans bretons « ne savent qu'effacer les médailles à force de les frotter « sur le grès pour voir si ce n'est point de l'or [1]. »

Il se reposait de ses recherches archéologiques et de ses travaux d'histoire, en faisant de la musique. Dans la lettre où il est question de ses fouilles gallo-romaines, il prie l'un de ses amis, l'abbé Chotard, en ce moment à Rome, de lui envoyer un « riche recueil » de musique italienne [2]. Lobineau était alors à Saint-Melaine, et les arbres du beau jardin de cette abbaye — aujourd'hui encore, sous le nom de Thabor, la promenade, l'ornement de la ville de Rennes, — ces arbres ont vu, entendu sous leurs dômes verts le père de l'*Histoire de Bretagne*, de cette main qui mit en poudre Conan Mériadec, pincer harmonieusement de la guitare et râcler de la viole. Le 4 janvier 1713, dans une lettre écrite de Rennes à M. de Caumartin, il lui demandait « des pièces de guitare de M. de Visé, » promettant de « les lui jouer joliment » à leur première rencontre. Il nomme son maître de viole et de guitare, « qui est le vieux « Colesse, » et il envoie pour étrennes à son correspon- « dant un dialogue propre à être mis en musique [3]. »

Dialogue en vers, forcément : Lobineau était donc poète. Dans une autre lettre, écrite du Mans (21 décembre 1718), il parle d'une pièce de lui, adressée à ses amis de Paris sous le titre de *Quête poétique*, et qui contenait, entre autres choses, un apologue [4].

[1] *Ibid.*, n° LXXXII, p. 141-142.
[2] *Ibid.*, p. 140.
[3] *Ibid.*, n° XC, p. 164.
[4] *Ibid.*, n° XCIV, p. 171.

Ce pouvait être une satire; à coup sûr, ce n'était pas une élégie. Toutes les lettres de Lobineau respirent la gaîté, la bonne humeur. Il y circule une verve comique plaisante, railleuse, qui tourne aisément à l'ironie et donne, dans l'occasion, de bons coups de dents aux adversaires. D. Liron, qui chercha à Lobineau la plus sotte querelle avec les plus tortueux procédés [1], est appelé sans ambage « une petite beste »; mot dur, mais bien mérité. Un autre, pour une sottise d'un autre genre, endosse le surnom de « sire Nigaldus. » L'abbé Chotard lui-même, son ami, qu'il nomme affectueusement « son « cher blondin, » pour avoir en certain cas dissimulé avec lui, devient immédiatement « Don Diègue le menteur, » et il l'engage à n'y pas revenir, sans quoi, dit-il, « je « vous ferai si grand honte que vous vous cacherez dans « un trou de taupe. »

Il est vrai que, dans son humeur plaisante et caustique, il ne s'épargnait pas plus que les autres. Cette « petite beste » de Liron, outre son premier exploit, avait encore attaqué D. Lobineau au sujet de sa traduction de l'*Histoire des deux conquestes d'Espagne par les Maures*, sorte de roman historique d'un Espagnol, Miguel de Luna : « Il a raison pour le coup, avoue sans « hésiter Lobineau; mais cela regarde plus Miguel de « Luna que moi, *quoiqu'il m'ait aussi un peu peigné.* « Par malheur, je n'ai point de représailles sur lui; car « il ne fait rien... que porter envie aux autres [2]. »

La plaisante lettre, que celle où il raconte ses exploits de cavalcadour! La scène est près de Saint-Brieuc, où

[1] Voir le détail de cette affaire dans la Correspond. des Bénédictins Bretons, p. 178-181 et 187-189.

[2] *Corresp. des Bénédictins Bret.*, n° LXXXII, p. 140, 141, 142.

Lobineau était allé en 1713 passer trois semaines pour prendre des eaux minérales contre sa « néphrétique : »

Le dernier jour (dit-il à l'abbé Chotard), m'étant avisé d'aller faire une cavalcade au bord de la mer, monté sur un palefroi un peu plus fringant qu'il ne convenait, je fus payé de ma folie. Le cheval, étonné du bruit des flots et choqué de l'odeur de la mer, prit le mors aux dents, fit cent tours de manège malgré moi, terminés par cinq ou six sauts de mouton, dont le dernier, m'enlevant de la selle, m'envoya bien loin mesurer le sable, avec tant de véhémence que j'en eus le bras démis [1].

Quand Lobineau racontait si joliment sa mésaventure, passée depuis cinq mois, son bras n'était pas encore guéri et menaçait de ne l'être jamais complétement. Cela n'empêche pas notre moine de plaisanter, car il était dur à lui-même, accoutumé à regarder d'un œil froid, presque ironique, les plus tristes accidents de la destinée humaine ; quelque part il appelle la tombe « ce diable « de trou de taupe par où il faut aller en paradis [2]. »

En approchant de ce *trou de taupe*, il ne perdit rien de sa verve et de sa gaîté. Sa lettre à Mellier, écrite deux ans avant sa mort (en 1725), en est une preuve curieuse ; il y annonce l'intention de quitter Paris pour aller « en « quelque coin de la Bretagne planter des choux : »

Peut-être l'ouvrage de la terre (continue-t-il) me sera-t-il moins ingrat que tous ceux dont j'ai enrichi le public, et dont je n'ai retiré que méconnoissance, lassitude, épuisement et vieillesse. Du moins, si je me charge encore de quelque nouveau griffonage, ferai-je si bien mes conditions que je ne serai plus la dupe de mon bon cœur. J'aurai pour principe : *Tant payé, tant travaillé;* et du reste : *Comme je boiron, je diron.* Si l'on me redit le vieux proverbe qu'*Un moine n'a besoin de rien,* j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non plus de se charger d'autre travail que de celui que comporte son office de moine moinant de moinerie [3].

[1] *Ibid.*, XCII, p. 167.
[2] *Ibid.*, n° XCIII, p. 170.
[3] *Ibid.*, n° XCIX, p. 220.

A côté de ces saillies d'esprit, de gaîté, de raillerie comique ou mordante, nous voyons, dans plus d'une lettre de Lobineau, entre autres, dans celles qui concernent dom Audren, dom Briant, l'abbé Chotard, se révéler un cœur capable de toutes les délicatesses et de toutes les profondeurs de l'amitié. Mais sur ce point, par profession comme par caractère, il n'était pas expansif; bien loin d'étaler son cœur, il le cachait; il raillait même et il réprimait chez ses amis cette sensibilité larmoyante, qui commençait à être à la mode:

J'ai perdu mon cher dom Denis[1], dit-il à Chotard, je l'aimois plus que vous n'aimiez la reine de Pologne, et je n'ai point pour cela jeté les hauts cris, arraché mes cheveux, dégarni mon menton. Il est mort, j'en suis bien fâché, et plus que personne! Mais qu'y faire? *Omnes eodem cogimur.*

Pour faire croire à son impassibilité, il raille Chotard, mais son cœur proteste et répète quelques lignes plus bas avec un soupir: « C'est au Mans que j'ai appris la mort du pauvre Denis[2]! »

Nul ne s'y trompera. Sous cette enveloppe froide, impassible, sous cet esprit souriant, railleur, plaisant, et dans son ironie même toujours de bonne humeur, il y a un cœur généreux, dévoué et fidèle à l'amitié, tout comme il y a une âme fière, vaillante, dévouée à la vérité, et qui pour la proclamer, la défendre, brava froidement toutes les menaces, tous les périls.

Si c'est là — et nul n'en saurait douter — le vrai, le fidèle portrait du père de la grande *Histoire de Bretagne,* qui regrettera pour lui sa légende?

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] D. Denys Briant, mort le 6 février 1716.
[2] *Ibid.*, n° XCIII, p. 169-170.

APPENDICE

DOM MORICE

GÉNÉALOGISTE DES ROHAN

Dans notre article sur *la Légende de Lobineau* (p. 147 de ce volume de la *Revue*), nous avons dit que deux amis des Rohan, dom Hyacinthe Morice et M. de Bedée, se permirent d'exécuter, après le décès de Lobineau, dans ses papiers historiques, une exploration prématurée, irrégulière, passablement suspecte. Pour montrer les liens intimes, quasi-domestiques, par lesquels dom Morice s'était inféodé aux Rohan-Soubise, il suffit des quatre lettres suivantes, à tout point de vue fort curieuses.

Le mois prochain, nous ferons connaître en détail le rôle, plus étrange encore, du président de Bedée.

1

Dom Liron à M. Le Clerc [1].

Monsieur, j'ai receu votre dernière lettre, belle, longue, savante, agréable, et telle que je l'attendois, dont je vous remercie tres particulièrement....

Voici un nouvel historien qui va commencer à naistre, à l'occasion duquel je vous apprendray un fait qui me regarde. Lorsque l'*Apologie pour les Armoricains* [2] fut publique, quelques esprits jaloux, qui voyoient avec chagrin que l'auteur estoit fort considéré par les supérieurs, se servirent de cette occasion pour le perdre, c'est à dire pour le faire sortir de Paris, et gagnèrent l'esprit du General [3], dont le grand âge affoiblissoit l'esprit. Ils y réussirent. Cela fut sceu au dehors. M. le prince de Soubise, evesque de Strasbourg, aujourd'huy cardinal de Rohan [4], qui fit estime de cette *Apologie* et qui apprit ce qui se passoit, envoya son aumônier au libraire pour luy dire d'aller trouver l'auteur et de luy proposer que, s'il vouloit donner parole de travailler à l'histoire généalogique de la maison de Rohan, on le feroit rester par ordre du Roy [5]. L'auteur ne balança pas sur le parti qu'il devoit prendre. Il jugeoit qu'il ne luy convenoit pas de

[1] Bibliothèque Nationale, Mss. *Correspondance littéraire du président Bouhier*, n° 5. — Dom Liron, bénédictin, né à Chartres en 1665, mort en 1748. Nous ne citons de cette longue lettre que le passage qui concerne D. Morice et l'histoire généalogique de la maison de Rohan.

[2] Dissertation sur les origines du christianisme en Armorique, publiée par D. Liron en 1708, et dirigée contre les opinions que ce moine prêtait en cette matière à D. Lobineau.

[3] Le Général de la Congrégation de Saint-Maur.

[4] Armand-Gaston de Rohan-Soubise, auteur des trois lettres qui suivent celle-ci.

[5] La cause de cette sympathie si vive du cardinal de Soubise pour D. Liron, c'est l'attaque de celui-ci contre Lobineau.

vivre *cum malevolis et invidis*, et qu'il se perdroit de reputation en soutenant les fables du roy Grallon, qui n'a jamais esté au monde [1]. Ainsi il répondit que la conjoncture des temps ne luy permettoit pas de s'engager, et que les superieurs feroient ce qu'ils jugeroient à propos, etc.

A la fin de l'année dernière, on s'est adressé au General de Saint-Maur pour luy demander un religieux afin de composer cette histoire. On a jetté les yeux sur un jeune homme qui demeure à Rennes [2], nommé Hyacinthe Morice, qui s'en est chargé. Il a fait ici [3] son cours de théologie. Il a de la piété, mais il ne sçait pas trop le metier auquel il s'est prêté....

Voilà des nouveautés littéraires qui vous seront nouvelles, et je croy que vous en serez content.

Je suis toujours avec bien du respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

F. JEAN LIRON *M. B.*

Au Mans, le 26 de fevrier 1729.

2

Le cardinal de Rohan à dom Morice [4].

A Paris, ce 24 avril 1729.

Si j'ay différé de répondre à votre lettre, mon Reverend Père, ce n'est pas que je ne sois plein de reconnoissance des manieres obligeantes avec lesquelles vous vous prêtez à mes desirs et à ceux du Père General; mais accablé d'affaires, je n'ay pu prendre connoissance de votre projet aussy promptement que je l'aurois voulu. Il me paroît très judicieux; il y a, ce semble, plus que de la vraysemblance à faire descendre les comtes de Porrohet des comtes de Rennes. L'authorité du Père Dupas est très grande en ces matières. Il avoit examiné toutes les archives de Bretagne; il étoit reconnu pour un homme de grand sens, et d'ailleurs rien ne peut le rendre suspect. Les memoires manuscrits du marquis du Bois de la Motte disent la même chose, tant apparemment sur le temoignage du Père Dupas que sur ses propres recherches.

Il seroit cependant à souhaiter qu'on aprofondît encore davantage un fait qui, à proprement parler, est le nœud de tout le travail que vous voulez bien entreprendre. Quelques historiens et Mezeray entre autres, ont pretendu que *Poher, Pohr* et *Porhoët* étoient une même chose. Si cela étoit vray, il se trouve des titres des comtes de Poher qui seroient très favorables, mais c'est ce qu'il faudroit demesler. Il est important aussi de concilier l'origine des comtes de Porhoët avec la charte d'Alain Fergent, dont voicy les termes : *Vicecomes de Rohano, qui descendit de linea Conani Britonum regis.* Tout ce que vous nous prometez sur l'ancien Porhoet et sur la Domnonie (*sic*) fait esperer de grandes lumières par rapport à l'histoire de ce temps-là et n'a point encore été developpé jusqu'icy.

Voilà les reflexions que je puis faire quant à present, mon Reverend Père, sur votre projet. Le point principal, comme je l'ay déjà dit, est de

[1] D. Liron confond Grallon avec Conan Mériadec; les Rohan tenaient fort à celui-ci et nullement à celui-là, dont l'existence est d'ailleurs incontestable.

[2] A l'abbaye de Saint-Melaine, où D. Morice avait fait sa profession en 1713, à l'âge de vingt ans (né à Quimperlé en 1693, mort en 1750).

[3] A l'abbaye de Saint-Vincent du Mans.

[4] Bibliothèque Nationale. Ms. fr. n° 22,313, f. 158.

prouver que Guethenoc, comte de Porhoët, descendoit des anciens souverains de Bretagne. Quand ce fait sera éclaircy, le reste sera facile, et nous vous communiquerons alors toutes les connoissances que nous avons des distinctions dont la maison de Rohan a jouy, telles par exemple que sa Chambre des comptes, les us et coustumes du pays de Porhoët et de Rohan etc... Il y a dans vos tables genealogiques quelques fautes legères sur ce qui regarde les frères de M. de Rohan et sur la branche de Guemené.

Au reste votre projet me paroist bien pris, bien suivy, et d'une telle étendüe qu'il ne laisse rien à désirer. Je vous prie, mon Reverend Père, d'executer ce projet, de me donner de vos nouvelles et du progrès de votre travail, et d'être bien sûr de ma reconnoissance. Comptez que vous avez affaire à gens qui aiment par dessus tout la vérité et qui ne vous demanderont pas même de donner pour vray ce qui ne seroit que vraysemblable [1], quelque fondée que fût d'ailleurs cette vraysemblable (*sic*). Si vous avez besoin de secours, comme cela doit être, parlez avec confiance, et vous serez servy ; et je compte que nous vous verrons quand vous aurez plus avancé dans vos recherches.

Je vous honore infiniment, mon Reverend Père.

LE CARDINAL DE ROHAN.

3

Le cardinal de Rohan à dom Morice [2].

A Saverne, le 6 juillet 1729.

Je suis bien aise, mon Reverend Père, d'apprendre par vous-même le parfait rétablissement de votre santé, et très touché de vous voir toujours le même zèle et la même vivacité pour l'execution du projet que vous avez entrepris.

On connoît sans peine, par vos reflexions sur les difficultés que je vous avois proposé, que l'étude que vous avez faite de l'histoire de Bretagne est très profonde et très exacte, et j'espère infiniment de votre travail. Je crois cependant qu'il seroit à propos de ne point encore donner de forme à votre ouvrage ny d'embrasser aucun système particulier, que vous n'eussiez les materiaux que nous vous preparons. Il me vient incessamment des copies de tout ce que l'on a pu trouver dans les archives du Château de Nantes concernant la maison de Rohan. J'aprens qu'il s'y est trouvé des actes très favorables à ses prétentions, et dont il est necessaire que vous ayez connoissance. Je ne doute pas qu'une grande partie des archives de notre maison, qui est entre les mains de M. le duc de Rohan, ne nous fournisse encore beaucoup de pièces aussy curieuses qu'intéressantes. Je prendray des mesures pour que vous puissiez en avoir communication et en tirer ce qui sera de quelqu'utilité à votre dessein.

Au surplus je ne puis m'empêcher de vous observer que, quelque grandes que soient les difficultés qui vous ont arresté dans l'examen que vous avez fait de la charte d'Allain Fergent et qui vous la font regarder comme suspecte, il est cependant de la dernière conséquence de ne pas

[1] Pour savoir ce que valait cette belle assurance, voir dans la lettre suivante ce qui concerne la charte d'Alain Fergent.

[2] Bibl. Nat. Ms. fr. n° 20,941, f. 155.

abandonner cette pièce. Pût-elle estre demonstrée fausse, ce que je n'admets pas, ce n'est point à nous à le dire et encore moins à le prouver; il nous convient au contraire de la deffendre autant qu'elle peut l'estre, et cela n'est pas, à ce que je crois, bien difficile. Un titre comme celuy-là, qui a esté attaqué assez souvent, mais toujours sans succès, qui fait loy en Bretagne, qui y est conservé dans la Chambre des comptes de Nantes, dont on se sert pour decider les contestations qui naissent sur les matières qu'il traitte; un titre de cette nature porte un caractère de vérité qui ne peut estre detruit que par l'évidence de la demonstration[1]. Ce même titre existoit, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, cent ans avant l'entreprise de ceux qui, disoit-on, étoient entrez de force dans les archives pour l'y déposer. L'arrest du Conseil du premier avril 1692 l'a jugé ainsi.

Je compte d'être à Paris le 20 du mois prochain; je vous y donneray de mes nouvelles, et je seray plus en état de concerter avec vous la façon dont votre ouvrage doit estre entamé et suivi.

Soyez, je vous prie, bien persuadé, mon Reverend Père, des sentiments d'estime et de consideration avec lesquels je vous honore très parfaitement.

LE CARDINAL DE ROHAN.

(L'adresse porte : *De Saverne. — Bretagne. Au Reverend Le Reverend Père Morice, Religieux Benedictin. A Saint Melaine.* CARDINAL DE ROHAN.)

4

Le cardinal de Rohan à dom Morice[2].

A Versailles, le 23 de 1730.

J'ay communiqué à M. le prince de Rohan, mon Reverend Père, la lettre que vous m'avez écrite en dernier lieu. Nous sommes l'un et l'autre très touchez et très reconnoissans du zele que vous nous temoignez pour tout ce qui nous regarde. Afin de le mettre à profit tout le plustost qu'il sera possible, nous sommes convenus que je vous prierois de vous rendre à Paris sans perdre de temps. Là, nous nous communiquerons nos idées sur le travail en question; nous fixerons un plan qu'il vous sera plus aisé de suivre que vous ne le pourriez faire dans l'éloignement où vous estes. Nous avons entre les mains quantité d'excellents matériaux; nous vous en ferons fournir de la Bibliothèque du Roy et de toutes les bibliothèques de Paris où il se trouvera quelque chose qui soit propre à notre dessein. Vous apporterez avec vous ce que vous avez de memoires et de titres sur la matière. Ayez la bonté de me faire savoir par quelle voye vous souhaitez qu'on vous fasse tenir l'argent dont vous aurez besoin pour votre voyage. Je me charge de vous faire avoir votre obedience du Reverend Père General, qui est déjà instruit des vues que nous avons.

Je suis à vous, mon Reverend Père, avec toute l'estime et toute la consideration possible.

LE CARDINAL DE ROHAN.

[1] Tout le monde sait que cette pièce est archifausse.
[2] Bibl. Nat. Ms. fr. n° 22,313, f. 160.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES NOYADES DE NANTES, deuxième édition, revue et augmentée de l'*Histoire de la persécution des prêtres noyés*; par M. Alfred Lallié. In-8° de 179 p. — Nantes, Libaros, Carrefour Casserie, 2.

Les noyades de Nantes ont une douloureuse célébrité, mais les détails précis en étaient peu connus ; on ne s'accordait ni sur les nombres ni sur les dates, et, ce qu'il y avait de plus grave, c'est que les noms des victimes étaient, pour la plupart, ignorés. Ainsi, nous avions des milliers de martyrs, mis à mort en bloc, par une méthode que l'antiquité païenne ne connut pas, mais nous n'avions pas d'actes de leur martyre. C'est cette lacune que M. Lallié s'est efforcé de combler, et il l'a fait avec une érudition rigoureuse qui cherche moins à émouvoir qu'à prouver. Quoi de plus émouvant, après tout, que la statistique toute simple du crime ! M. Lallié a une qualité maîtresse, celle de porter le culte de la vérité jusqu'au scrupule. Il craint autant d'accuser à faux des hommes chargés d'ailleurs de forfaits, que ceux-ci craignaient peu d'outrager, de fusiller, de noyer des innocents. Aussi, son autorité est-elle irréfragable.

Il résulte de ses recherches laborieuses qu'il y eut à Nantes, du milieu de novembre 1793 à la fin de janvier 1794, onze grandes noyades, sans compter six noyades à dates incertaines et dont quelques-unes peut-être se confondent avec les premières. Quant au nombre des noyés, M. Lallié arrive, par une suite de calculs reposant tous sur des données précises, au chiffre de 4,860. Et quelles étaient ces victimes ? Ce furent d'abord des prêtres, puis des personnes de toute classe, parfois même des femmes enceintes, parfois des enfants. On a mis en doute les noyades d'enfants. Ce

qui est sûr, c'est que des *centaines* d'enfants, écroués dans les prisons, disparurent, sans qu'il soit possible de retrouver leurs traces, et les nombreux témoignages que M. Lallié accumule, s'accordent à dire qu'ils furent jetés à l'eau. Ne faut-il pas remonter à Hérode pour trouver rien de semblable dans l'histoire ?

Les autres victimes ne furent pas traitées différemment. On ne leur fit subir ni apparence de jugement, ni interrogatoire. Vous êtes prêtre, cela suffit ; vous êtes vaincu, cela suffit ; vous êtes femme, mère ou sœur d'un *brigand,* et vous avez été trouvée errante après la bataille, cela suffit, et l'on vous envoie, pour toute justice, à la *baignoire nationale.*

Ce n'est pas tout ; on insulte en vous aux sentiments les plus délicats de l'âme humaine ; on insulte à votre pudeur, en vous mettant souvent à nu, hommes et femmes, pour mieux profiter de vos dépouilles, et, sans doute aussi, pour se donner le hideux plaisir d'un rire cynique [1] ; on insulte à votre foi, en faisant servir les termes sacrés de la religion à exprimer le genre de votre mort ; on ne vous noie pas, on vous donne le *baptême patriotique.* Ne parlons pas des *mariages républicains,* bien que la tradition, à cet égard, nous vienne des révolutionnaires eux-mêmes et qu'elle ait été longtemps incontestée ; nous aimons mieux croire, avec M. Lallié, que ce comble du cynisme impie fut une rare exception et non une habitude ; mais ce qui fut habituel, ce fut de blasphèmer et de plaisanter en tuant, et, lorsque les suppliciés poussaient des cris, d'étouffer leurs cris par le chant de la *Carmagnole.* Tel fut le caractère spécial de ces affreuses hécatombes, caractère particulièrement satanique.

Nous avons dit qu'on noyait sans jugement, mais, bien mieux, on noyait sans prétexte. Qu'étaient, en effet, ces 83 prêtres dont M. Lallié a pu reconstituer la liste et qui furent tous compris dans

[1] Voir les déclarations du directeur général de l'artillerie Favreau, du canonnier Wailly, de l'armurier Laurency, de Nicolon, médecin et *patriote fort ardent de Saint-Etienne-de-Montluc,* tous témoins oculaires. (*Noyades de Nantes,* pp. 39, 49, 61 et 80.)

la noyade du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)? C'étaient des vieillards qui avaient tous dépassé soixante ans, ou des infirmes. Les prêtres valides avaient été déportés dès le mois de septembre 1792, et les vieillards seuls, les infirmes avaient été autorisés à rester en France, où ils devaient occuper, au chef-lieu de chaque département, une maison commune. Cette maison commune, on le pense bien, fut tout simplement une prison, et il faut lire dans l'*Histoire de la persécution*, dont M. Lallié fait suivre aujourd'hui l'*Histoire des Noyades*, ce que fut cette prison pendant les dix-sept mois que les malheureux prêtres y furent enfermés. La *persécution girondine* précédait ainsi et préparait la *persécution montagnarde*.

Il est bon de remarquer d'abord, ainsi que le fait M. Lallié, que les arrestations avaient eu lieu en violation de toutes les lois; c'était l'habitude du temps; les lois n'étaient faites, plus tard, que pour justifier les crimes. On n'emprisonnait d'ailleurs, disait-on, que par précaution, par prudence; mais on commençait par supprimer le traitement promis; on supprimera plus tard les vases sacrés, même ceux d'étain, afin qu'il soit bien entendu que c'est moins encore pour voler que pour s'attaquer à la conscience. On supprimera les soutanes, on pillera officiellement les effets, et, si quelqu'un des malheureux captifs expose au soleil, pour le faire sécher, le peu de linge qui lui reste, on fera grand bruit de ce linge comme d'un signal donné aux ennemis de la République, et l'on fera griller les fenêtres.

Ces vieillards sont, en outre, promenés du château à l'entrepont d'une galiote qui devient bientôt un séjour d'infection; on était en plein été; puis on les transporte aux *Petits-Capucins*, puis on les ramène à la galiote, en laissant partout des morts comme souvenir de leur passage. Leurs réclamations, leurs plaintes, que M. Lallié a pu recueillir, sont toujours dignes, mais navrantes. On était censé leur allouer vingt-cinq sols par jour pour vivre, mais la cherté des denrées et l'inexactitude des paiements les laissaient souvent dans la plus cruelle détresse. Voilà où ils en étaient, quand on trouva plus simple d'en finir par des noyades.

On comptait parmi eux plusieurs octogénaires, MM. Couvrant, entre autres, ancien curé de Besné, Guéguen de Kermorvan, capucin, Lemercier, ancien recteur de la Chapelle-Basse-Mer, etc. Il y en avait un, nommé Marin Leroy, qui ne pouvait marcher qu'avec des béquilles, un autre qui est signalé comme étant *presque aveugle;* tous n'avaient que des restes de vies usées par l'âge, la souffrance et la misère; mais ces restes gênaient, coûtaient, faisaient craindre le typhus, et l'on était bien aise de s'en débarrasser. La peur de la peste était devenue même telle, qu'on noya jusqu'à des voleurs, jusqu'à des filles perdues.

Il est convenu d'ailleurs, dans le monde révolutionnaire, que toutes ces horreurs ne sont imputables qu'à Carrier, et que la Révolution en fit bonne justice en envoyant le monstre à l'échafaud. Oui, certes, elle fut juste, cette fois, mais n'avait-elle pas commencé par être complice? Fusilla-t-on, noya-t-on, pendant plusieurs mois à Nantes, sans que le moindre écho se fit entendre à Paris? Ce qui est vrai, c'est que Carrier se vantait hautement de ses œuvres. — « L'accident des prêtres qui ont péri sur la Loire, écrivait-il à la Convention, dès les premiers jours, réjouit tous les citoyens. Mes collègues viennent de m'en adresser cinquante-huit. » Et une autre fois : « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » Et, lorsqu'on se plaignait à *l'intègre* Robespierre de ces exécutions d'un genre *qui n'était plus nouveau,* suivant le mot même de Carrier, que répondait-il? — « Carrier est un patriote; il fallait cela dans Nantes »[1].

Nous voudrions oublier toutes ces hontes que nous ne le pourrions pas, car elles sont des leçons, et les héroïques vertus qu'elles rappellent sont des exemples; on ne saurait donc au contraire trop encourager les études dans le genre de celles auxquelles M. Lallié s'adonne déjà depuis longtemps; études calmes, impartiales, irréfutables. Voilà déjà bien des années que M. l'abbé Tresvaux ouvrit la marche par ses deux volumes sur la persécution religieuse en Bretagne; M. l'abbé Cahour nous a donné ensuite la *Vie de M. Orain,* un autre apôtre des mauvais jours, qu'il a sauvé de l'oubli

[1] *Les Noyades de Nantes,* p. 91.

avec l'âme et le sentiment qu'il apporte à toutes ses œuvres. M. l'abbé Cahour nous a également rendu l'état général du clergé du diocèse à l'heure où s'ouvrit la persécution. Au même moment, la *Revue de Bretagne* publiait les mémoires de l'abbé Agaisse, curé de Château-Thébaud, un autre grand ouvrier de la sainte cause [1]; puis nous avons eu les travaux de M. Lallié sur Machecoul, sur le Bouffay, sur les noyades; les additions qu'il vient de faire à ce dernier écrit en doublent l'intérêt; mais que de lacunes encore à remplir! que de documents précieux à rechercher et à mettre au jour! Malgré toute sa bonne volonté, M. Lallié n'a pu nous donner que les noms des prêtres de la première noyade, mais les cinquante-huit de la seconde, mais les malheureux de tout âge et de tout sexe des noyades suivantes restent pour la plupart inconnus. Serons-nous toujours réduits à dire d'eux ce que les premiers chrétiens écrivaient parfois sur les ossuaires des martyrs : « Mille, deux mille dont Dieu sait les noms, *quorum nomina scit Deus?*

Et sur ceux qui sont maintenant connus, que de documents nous manquent encore! Nous avons une liste studieusement annotée, mais ce n'est encore qu'une liste. Attachons-nous du moins à perpétuer la mémoire de ces martyrs. Machecoul pourrait-il jamais oublier Roland Hervé de la Bauche, son pieux et fidèle pasteur, et Varades, Joseph Loyand, qui fut arrêté en revenant dans sa paroisse conférer un baptême! Drains, en Anjou, oubliera-t-il Paul-René Guillet de la Brosse qui l'évangélisa pendant sept ans avant d'être conduit à la mort? La Chevrollière oubliera-t-elle Julien Gennevoys qui est porté sur les papiers du temps comme ayant reçu le *baptême patriotique?* Notre cathédrale enfin, car il faut en finir, n'aura-t-elle pas un souvenir pour Jean-Baptiste Fleuriau, le vénérable curé de Saint-Jean-en-Saint-Pierre, qui comptait soixante-dix-neuf ans lorsqu'il fut jeté à l'eau?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XVIII, pp. 97 et 197.

UN COMPLICE DE CARRIER

—

LE PATRIOTE D'HÉRON*

IX

La pétition de D'héron à la Convention demeura sans résultat. Il ne semble même pas qu'on lui ait fait l'honneur d'un rapport [1].

Il fut transféré dans les prisons d'Angers, avec ses coaccusés.

Ils y restèrent assez longtemps en état de détention préventive. Ils y étaient encore au mois de vendémiaire an IV (octobre 1795).

Comment en sortirent-ils? On suppose généralement qu'ils furent mis en liberté par le Gouvernement [2]. C'est, croyons-nous, une erreur. Le gouvernement directorial n'aurait pas pris sur lui de rendre à la liberté des gens chargés de l'exécration publique, et qu'un décret législatif renvoyait expressément en jugement.

Ils s'attendaient si bien eux-mêmes à y reparaître, que nous les

* Voir la livraison de mars 1880, pp. 224-234.

[1] Il n'y en a pas trace dans la *Collection générale des Décrets*, de Beaudouin.

[2] Nogaret, *Hist. de la Guerre civile en France*, 1803, t. III, p. 312-313; — Delisle de Sales (*Continuation de l'Histoire de la Révolution de France* par Bertrand de Molleville, t. XIII (1803), p. 110; — Beaulieu, t. V, p. 129-130; — Montgaillard, t. IV, p. 304.)

voyons employer les tristes loisirs de leur captivité à composer de nouveaux mémoires justificatifs.

Bachelier en publia deux pour son compte.

I. *Mémoire pour les acquittés par le jugement du Tribunal révolutionnaire séant à Paris, le 26 frimaire an III de la République.* — Angers, Jahyer et Geslin, an III, 48 p. in-8°.

II. *Dialogue entre un royaliste et un patriote de 89, servant de Supplément au Mémoire des Nantais acquittés par le jugement du Tribunal révolutionnaire.* Fait à la maison de justice d'Angers, le 11 vendémiaire an IV. — Angers, Jahyer et Geslin, an IV, 16 p. in-8°.

Nous n'avons vu que le premier de ces Mémoires. Il est très médiocre, diffus, et n'ajoute guère aux moyens de défense déjà connus que des explications tendant à amoindrir la responsabilité de Bachelier dans les actes qui lui sont reprochés de complicité avec ses coaccusés : arrestations, listes de proscription, fusillades, noyades, dilapidations.

Il signale toutefois l'incarcération de cinq de leurs femmes dont trois sont encore détenues, bien qu'il n'existe contre elles aucune charge, aucune dénonciation.

Il soutient qu'il ne saurait exister de différence entre la situation légale de ceux qui ont été déclarés « non convaincus du fait », et de ceux dont l'intention a été déclarée n'être « ni méchante, ni criminelle, ni contre-révolutionnaire. »

La Convention a relaxé les militaires parce qu'ils n'avaient fait qu'obéir. — Les autorités administratives obéissaient aussi. « Bien des patriotes de bonne foi, en exécutant les mesures que leur prescrivait la vraie puissance ordonnatrice, pensèrent que ces mesures étaient légitimes et nécessaires ; d'ailleurs, ils n'avaient pas le droit de résister ; disons plus, ils ont craint de compromettre la chose publique par une résistance indiscrète à l'impulsion du mouvement révolutionnaire. » Justification commode pour tous les séides de toutes les tyrannies !

« Il serait contre tous les principes de dire que l'intention n'a pas été criminelle parce qu'il a été reconnu qu'elle n'a pas été contre-révolutionnaire. Il faut au contraire dire : « L'intention n'a pas été jugée contre-« révolutionnaire, parce que le jury n'a pas cru qu'elle fût criminelle. »

Enfin, par un procédé bizarre, il semble prendre la défense de D'héron, abandonné ou renié par la plupart de ses coaccusés, sans le nommer toutefois, et bien évidemment avec l'arrière-pensée d'induire un *à fortiori* en leur faveur, de la manière vicieuse dont la question de fait aurait été posée vis-à-vis du plus compromis d'entre eux.

« Si, relativement à celui convaincu d'avoir tué des enfants qui gardaient leurs bestiaux, on eût demandé : N'est-il pas appris que les Brigands se servaient de femmes et d'enfants, et les envoyaient en sentinelles perdues ? N'ont-ils pas souvent fait assassiner nos troupes républicaines ? Ces espions n'étaient-ils pas d'autant plus dangereux qu'ils avaient toujours l'air d'être à garder leurs bestiaux ? N'est-il pas constant que les deux enfants en question n'ont été tués que parce qu'en les voyant fuir derrière une haie et aller avertir les Brigands, on se détacha pour les empêcher d'exécuter leur criminel dessein ? Le combat n'était-il pas déjà engagé ? Le corps de la troupe des Brigands n'était-il pas à deux portées de fusil du lieu où étaient les enfants ? »

Bachelier ne se bornait pas à dénaturer ici les faits avoués par D'héron lui-même. Il ignorait ou méconnaissait les conditions de la procédure devant le jury. Jamais on n'a pu songer à multiplier ainsi à l'infini les questions qu'il aurait à résoudre, à décomposer pour ainsi dire l'intention criminelle, en faisant de chacun des éléments, si variables, qui peuvent la constituer, l'objet d'un verdict particulier. Tous ces éléments sont compris dans les mots complexes de *culpabilité*, de *criminalité*, comme on disait alors, et c'est précisément à raison de la difficulté de tarifer législativement les nuances diverses de l'intention, que le système des circonstances atténuantes est si humain et si philosophique à la fois.

D'héron, lui aussi, profita de l'occasion pour imprimer sa défense. Il publia :

Au Peuple François. Mémoire justificatif pour le Cen d'Héron,

impliqué dans l'affaire du Comité révolutionnaire de Nantes. — Angers, Jahyer et Geslin, s. d., 12 p. in-8° ; avec cette épigraphe : « Un soldat qui extermine l'ennemi de la liberté n'est pas un assassin [1]. »

Cette pièce est la reproduction, littérale en beaucoup de points, de celle qu'il avait adressée à la Convention ; il y a cependant quelques différences.

L'accusé débute par cette maxime solennelle et banale : « Tout ce qui est l'œuvre des hommes est marqué au coin de l'imperfection humaine. »

Il raconte la scène du meurtre des deux enfants — dont l'un était une petite fille ! — à peu près comme dans son premier *Mémoire,* en insistant sur cette circonstance que les membres de la Commission civile, dont il faisait partie, auraient été requis par le commandant de Paimbœuf de se joindre à ses troupes et de former un petit corps de cavalerie pour attaquer les Brigands. Ce corps aurait été commandé par un gendarme. Il n'aurait personnellement tiré qu'un seul coup sur les enfants. Son pistolet aurait crevé dans sa main. « D'autres coups auraient été portés par d'autres militaires, notamment par un tambour qui donna plusieurs coups de sabre aux enfants pour les achever », qui ne sont pas inculpés.

C'est devant une Commission militaire qu'on aurait dû le traduire, à raison d'un fait qui s'est passé sur le champ de bataille.

La fin du Mémoire, — discussion du meurtre et évocation de ses services, — est la même.

Le P. S. relatif aux oreilles de Brigands qu'il aurait portées en guise de cocarde, offre une variante très importante.

Il répète que « c'est là un de ces actes produits par un mouvement d'enthousiasme presqu'inévitable à la suite d'une bataille »,

[1] Cette pièce fait partie de la collection Dugast-Matifeux, et est indiquée à ce titre dans le Catalogue de la Bibliothèque de Nantes, n° 50,662. Elle est très rare, comme tous les documents de ce genre. La Bibliothèque Nationale en a un exemplaire ; celle d'Angers ne la possède pas. Le *Dialogue* que le Catalogue de la Bibliothèque de Nantes (n° 50,663) n'indique que comme appartenant, lui aussi, à M. Dugast-Matifeux, ne se trouve ni à Angers, ni à la Bibliothèque nationale.

mais au lieu d'ajouter : « Et que j'ai partagé avec deux à trois cents citoyens de Nantes à qui on n'en fait point un crime », il dit : « Que j'ai partagé avec des milliers de soldats, à qui on n'en fait point un crime. Lorsqu'il partait des détachements dans la Vendée, toute la multitude criait sur leur passage : *Apportez-nous des oreilles de Brigands !* Ces faits sont de notoriété publique, et il faut être bien méchant pour ériger en crime une action qui n'a rien de répréhensible en elle-même. »

Il est probable que D'héron avait eu peur que l'imputation dirigée contre une partie de la population nantaise ne soulevât contre lui quelques inimitiés ; il avait trouvé plus prudent de la généraliser, en la faisant porter vaguement sur tous les soldats employés dans la Vendée ; ce virement n'atténue en rien l'horreur du fait.

Enfin, venait cette note : « Mes faibles moyens ne me permettent pas de joindre à ce *Mémoire* les nombreux et honorables certificats de mes chefs militaires et les attestations de tous les citoyens qui ont suivi ma conduite depuis le commencement de la Révolution. J'observe aussi que je n'ai été ni agent, ni membre du Comité de Nantes. »

X

Il ne paraît pas, toutefois, que les Nantais aient comparu devant le Tribunal criminel de Maine-et-Loire, et tout porte à croire qu'ils furent relaxés par une décision de non-lieu du jury d'accusation.

Les recherches que l'on avait faites jusqu'ici au greffe de la Cour, n'avaient pu y faire découvrir la procédure suivie contre eux. Les nouvelles investigations auxquelles, sur notre prière, ont bien voulu se livrer deux magistrats éminents, avec un zèle et une complaisance dont nous ne saurions trop les remercier, leur ont donné la certitude, non seulement que le dossier de l'affaire n'existe pas au greffe, mais qu'elle ne figure pas sur les registres des affaires jugées au Tribunal criminel de Maine-et-Loire, de 1792 à la fin de la Révolution.

Il n'existe pas, au greffe de la Cour, de registre des non-lieu qui

permette de constater que l'affaire des Nantais aurait été terminée par une décision de ce genre. On ne trouve pas non plus le dossier de la procédure sur laquelle elle serait intervenue. Mais cette procédure aura pu être très sommaire, très insignifiante ; on ne se sera pas donné la peine d'entendre de nouveaux témoins [1] ; les dépositions et les pièces recueillies lors de la première instruction et des premiers débats, pouvaient suffire. Peut-être aussi aura-t-on cherché à étouffer, dans le huis-clos d'une chambre d'accusation, une affaire dont les débats publics auraient réveillé les plus déplorables souvenirs et probablement abouti à un acquittement plus scandaleux encore que le premier. Le supplice de Carrier, de Pinard et de Grandmaison, l'élimination des acquittés militaires, les débats qui avaient eu lieu au sein de la Convention, indépendamment des moyens de droit, très sérieux et très graves, invoqués par les individus qui restaient en cause, leur donnaient, il faut l'avouer, de grandes chances d'acquittement. On aura pu le faire comprendre au jury d'accusation, ou il l'aura compris de lui-même.

« Il est bien vrai », comme le dit le plus grand jurisconsulte du temps [2], « que les jurés d'accusation n'avaient pas le droit d'examiner si le délit porté dans l'acte d'accusation méritait une peine afflictive ou infamante, et même si les prévenus étaient coupables ou non ; ils devaient seulement juger, comme le portait une instruction placée sous leurs yeux, s'il y avait des présomptions suffisantes pour soumettre les prévenus à l'épreuve et à l'appareil d'une procédure criminelle. Mais il arrivait fort souvent que le jury d'accusation, usurpant les pouvoirs des jurés de jugement, pesait les preuves comme s'il avait eu à se prononcer sur le fond de l'affaire, et, par une réponse négative, coupait court à une instruction qui froissait ses opinions ou ses préjugés. »

[1] L'ardent Tronjolly n'aurait pas manqué de publier, à cette occasion, de nouveaux factums ou de tirer vanité plus tard de ses nouvelles dépositions.

[2] Merlin, *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence*, V. *Juré, Jury*, § III. Merlin n'est pas revenu sur cette affaire dans cet ouvrage ni dans ses *Questions de Droit*. Il n'aimait pas les souvenirs du Tribunal révolutionnaire.

Nous croyons donc, jusqu'à preuve contraire, que c'est par la porte d'une décision de non-lieu que les accusés recouvrèrent leur liberté. Le *Moniteur* garde le silence sur leur rentrée dans la société ; nous n'en trouvons point de trace non plus dans les autres journaux du temps.

Ils se dispersèrent alors et cherchèrent sans doute à se faire oublier.

Goullin, un des plus compromis, était resté à Angers. C'était, avant la Révolution, un joli cavalier, beau danseur, homme à bonnes fortunes, le plus aimable roué de son temps, dans lequel on n'aurait pas deviné le futur révolutionnaire, le séide farouche de Carrier, le persécuteur odieux de M. de Montaudouin, son bienfaiteur, « qu'il fit mourir en prison, pour s'acquitter des sommes qu'il lui devait [1]. »

« Il vivait à Angers, très retiré, ne sortant que le soir et rentrant tard. Une nuit, il est accosté dans une rue écartée par un inconnu qui lui demande :

« — Etes-vous Goullin ?

« — Oui ; que me voulez-vous ?

« — Moi je suis le comte de *** ; tu as fait guillotiner mon père et ma grand'mère ; j'ai juré que tu ne périrais que de ma main.

« Il lui asséna alors sur la tête un coup de bâton si violent que le malheureux tomba pour ne plus se relever [2]. »

Bachelier et Chaux se retirèrent à Nantes, où ils vécurent dans un isolement tragique et comme frappés de malédiction.

Le premier, revenu à des idées religieuses, passa la fin de sa vie à composer ou retoucher des cantiques et des hymnes d'église en vers français, avec la préoccupation particulière de remplacer par-

[1] Mellinet, t. VIII, p. 273.

[2] *Mes souvenirs de trois quarts de siècle*, par le comte Théobald Walsh, dans la *Revue de France*, N° du 15 mars 1877. Nous devons dire, toutefois, que le décès de Goullin n'est point constaté sur les registres de l'Etat-Civil d'Angers.

Nogaret (t. III, p. 312-313) prétend que, « déchiré par ses remords, il ne put s'en délivrer qu'en s'ôtant la vie »

tout, en parlant de Dieu, le pronom *toi* par le pronom *vous*. Il mourut, en 1843, à l'âge de quatre-vingt-douze ans [1].

D'héron dut, lui aussi, rentrer à Nantes. Il s'y fit charcutier. La chose parut étrange aux uns, naturelle aux autres. N'avait il pas fait son apprentissage sur des têtes de chrétiens, avant de *travailler* les animaux ? Comme « l'être inexplicable » dont parle de Maistre [2], il eut « une femelle et des petits. » Il les aima peut-être à sa manière. C'est lui, croyons-nous, qui perdit, en 1808, un enfant de sept ans, nommé Jean comme son père [3]. Il quitta cette ville plus tard ; on ne trouve pas l'acte de son décès sur les registres de l'Etat-Civil.

Nous en avons fini avec ce D'héron. Sa personnalité ne valait pas sans doute les honneurs d'une notice, mais on trouvera peut-être que les incidents et les questions auxquels elle fut mêlée, méritaient d'être rappelés ou éclaircis.

APPENDICE

Au cours de l'impression de cette notice, nous avons pu nous procurer quelques renseignements complémentaires ou rectificatifs, que l'on nous permettra de joindre ici.

I

Voici, en ce qui concerne les charges élevées contre D'héron aux débats, de précieuses notes recueillies au courant de la plume par Villenave, l'un des défenseurs des accusés. Villenave avait ainsi

[1] Mellinet, t. IX, p. 197 et suiv.; — *Notice sur Bachelier, président du Comité révolutionnaire de Nantes*, par. C. D.-M.; Fontenay, Robuchon, 1849, 44 p. in-12.

[2] *Soirées de Saint-Pétersbourg;* premier Entretien.

[3] L'acte de décès mentionne Jean D'héron, charcutier, demeurant Basse-Grand'-Rue, âgé, en 1808, de quarante et un an. C'est précisément l'âge du nôtre, qui avait vingt-huit ans en 1795.

rédigé[1] une sorte de compte rendu de l'affaire, bien supérieur par la netteté des faits, l'abondance des détails et l'exacte orthographe des noms propres, à tous ceux que l'on connaît et dont nous avions pu nous servir. Malheureusement, la plus grande partie de son manuscrit a été perdue après la mort de Mme Mélanie Waldor, sa fille. M. Bord possède dans sa riche collection ce qui en reste, 100 pages environ (qui contiennent précisément le passage relatif à D'héron). Grâce à son obligeance, à celle de notre ami commun M. Lallié, dont le secours nous a été si précieux pour l'achèvement de notre travail, nous pouvons donner ce passage. Nous le transcrivons avec toutes les incorrections et les lacunes de l'original:

« Jean D'HÉRON, 28 ans, né à Nantes, demeurant à Nantes, agent de la Commission civile, depuis quinze jours sous-inspecteur des vivres militaires.

« CARRIER ne connaît point l'accusé.

« Je n'ai rien à dire contre le Comité et la Compagnie Marat, vrais défenseurs de la patrie.

« Carrier m'a donné un jour l'ordre de fusiller des commissaires qui étaient dans la Vendée, munis d'ordres signés Laignelot, Représentant du peuple....

« J'étais de la Société populaire de St-Vincent. J'ai été en expédition plusieurs fois. Le 14 mars, revenant de Clisson, après m'être trois fois déguisé en meunier, pour demander du secours à Nantes....

« Les Brigands ayant pris Chollet, craignant d'être envahis par les Brigands, nous revînmes à Nantes. A une lieue et demie de Nantes, je trouvai dans un genêt un Brigand qu'on achevait....

« L'oreille était à mon chapeau, mais elle ne touchait pas à la cocarde[2]. J'ai paru avec à la Société populaire. Je n'ai jamais coupé que le bout d'oreille. Je ne parcourais pas les rues de Nantes, portant dans mes poches des oreilles..... d'hommes dont je frottais les lèvres des femmes; c'est faux, on ne peut le prouver.

« Sur l'expédition de Vue: Un jour, nous marchâmes avec une colonne pour attaquer les Brigands. Chemin faisant, je me trouvai à la fin de la colonne avec des gendarmes. J'aperçus, pendant que la colonne défilait,

[1] Sans doute avec l'intention de s'en servir pour la publication d'une *Histoire de Nantes sous la mission de Carrier*, qu'il projetait.

[2] Scrupule délicat et touchant !

deux personnes, dont l'une mâle et l'autre femelle, qui fuyaient. Je dis à Damin, gendarme : « Tiens, vois-tu ces b..... là ? »....

« Passant près de ces enfants, je dis aux gendarmes : « Qu'en dis-tu? qu'en ferons-nous ? Il faut les fusiller. » Le gendarme tire sa carabine sur eux ; je tire mon pistolet de ma ceinture ; je fais feu sur les enfants qui me parurent avoir quatorze ans et qui gardaient des moutons. Mon pistolet crèva dans ma main. Je ne sais si je les atteignis, mais mon intention était de les atteindre. Je n'attesterai pas des faits *fourrés*. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait lu une proclamation portant que les femmes et les enfants seraient mis sur les derrières de l'armée. Je ne me rappelle pas que ces enfants se soient mis à genoux et m'aient demandé grâce ou pardon. Je ne les ai pas fait achever par un tambour. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait fait dans le moment aucune observation. Je me rappelle qu'un officier vint ensuite et me moralisa. Il me porta, je ne sais si c'est un soufflet, mais un coup fort et rude. Il avait à la main un pistolet de très gros calibre, et il me dit que je mériterais qu'il me brûlât la cervelle [1]. »

« Antoine COISSARD, gendarme, 37 ans, demeurant à Paimbœuf.

« D'héron, le 9 ou le 10 ventôse, partant de Vue avec un détachement, à trois quarts de lieue de là, dit : « Voilà des enfants, il faut les tuer, ce sont des espions. » Je tâche de l'en détourner ; il les laisse. Bientôt, il se détache de la colonne, revient sur ces enfants ; j'entends trois coups de feu, mais je ne sais si c'est D'héron qui les tira ; il avait avec lui un gendarme. Les enfants gardoient des bestiaux, des vaches. Toute la colonne fut indignée, et D'héron courut des dangers.... »

II

Proust, en faveur de qui Villenave, un des 132 Nantais, devenu défenseur de leurs dénonciateurs, imprima, comme nous l'avons vu, un mémoire après l'acquittement, avait eu pour avocat au Tribunal révolutionnaire Tronson-Ducoudray qui, s'il n'était pas un des 132 Nantais, avait été, du moins, leur défenseur le plus éloquent et le plus énergique.

Tronson publia [2], « au profit des six orphelins adoptés par Proust, »

[1] Ces aveux et la déposition qui suit diffèrent singulièrement du récit, arrangé et adouci dans tous ses détails, que fait D'héron dans ses deux Mémoires.

[2] *Plaidoyer du citoyen G.-A. Tronson-Ducoudray, dans l'affaire du Comité révolutionnaire de Nantes ;* Paris, Desenne, an III, 2 f. non ch., XXIV et 68 p. in-8°.

non pas la partie de son plaidoyer où il discutait les faits reprochés à son client, mais celle qui renfermait les généralités et, si l'on peut ainsi s'exprimer, la partie politique de son discours.

Voici ce qu'il disait des horreurs commises dans la Vendée, en décembre 1794, avant la pacification de la Jaunais, à un moment où la guerre civile désolait encore ce malheureux pays et où chacune de ses paroles devait retentir au cœur des combattants des deux partis :

« Douze colonnes s'avancent le fer et la flamme à la main, dans un pays où les rebelles ont mis bas les armes; on pille, on brûle, on viole, on assassine. Des vieillards sont trouvés reposant dans leurs maisons, on met le feu à leurs lits, on les brûle tout vivants ; des cultivateurs paisibles sont rencontrés, on les saisit, et avant que de les massacrer, on creuse leur fosse sous leurs yeux ; leurs femmes, leurs filles sont en proie aux outrages des soldats; cinquante, cent monstres assouvissent tour à tour sur une seule leur infâme brutalité; ils les massacrent après les avoir violées; des enfants à la mamelle sont égorgés; ils se les jettent l'un à l'autre sur la pointe de leurs baïonnettes; des habitants hospitaliers les accueillent, leur présentent des rafraîchissements; ils les acceptent et fusillent ensuite ces malheureux l'un après l'autre.

« Ils fusillent des municipalités entières, des municipalités patriotes, des municipalités revêtues de l'écharpe de la liberté; enfin, d'accord avec les rebelles eux-mêmes, épargnent leurs châteaux et brûlent les chaumières des cultivateurs; ils brûlent même, dans un temps où nos armées et Paris manquent de subsistances, ils brûlent les grains et les bestiaux !....[1] »

« Nous ne faisons pas le procès à la Révolution, ajoutait-il; nous la servons contre une certaine classe de contre-révolutionnaires plus dangereux encore que les autres. Nous voulons y distinguer les crimes et les vertus : les vertus qui nous appartiennent, et les crimes qui sont à vous ! C'est bien assez d'en avoir été les victimes, sans en partager encore l'opprobre ! »

Tronson défendait aussi un nommé Vic, accusé d'avoir pris part à une *Noyade*, mais dont le rôle, selon lui, s'était borné à des appositions de scellés. Vic, à ce qu'il paraît, avait cru pouvoir, après son acquittement, désavouer le plan de sa défense : « Ce n'est pas à lui que j'en fais un reproche, » écrivait noblement le défenseur. — Vic désavoua ensuite ce désaveu.

[1] P. 24, 25.

III

Villenave, en défendant devant le Tribunal révolutionnaire Naux, boisselier, Guillet, cloutier, tous deux membres du Comité, et Julien Chartier, membre de la Compagnie Marat, n'avait pas été moins hardi à flétrir ces infamies :

« La guerre de la Vendée, disait-il, n'était rien dans son principe, et 6,000 Républicains eussent pu l'achever en un jour....

« La terreur devint générale lorsqu'on crut apercevoir que le projet des gouvernants était de laisser prendre Nantes par les rebelles, afin de la reprendre ensuite sur eux et d'avoir un prétexte pour la livrer au pillage. »

Voilà, toutefois, une supposition bien étrange et bien hasardée !

Il publia, lui aussi, son *Plaidoyer* (*prononcé le 25 frimaire*) *dans le Procès du Comité révolutionnaire de Nantes.* — Paris, chez les Marchands de Nouveautés ; Nantes, chez Brun aîné, an III, 8 et 95 p. in-8°.

Villenave nous apprend que son système de défense et celui de Tronson furent vivement critiqués, à l'audience même, par quelques-uns des autres défenseurs et notamment par Réal, qui gardait un faible pour les excès révolutionnaires.

Villenave, cependant, avait encore, lui aussi, d'étranges ménagements pour certaines idoles déjà bien chancelantes. Ne disait-il pas, en parlant de Marat : « Un homme trop calomnié, trop idolâtré peut-être, qui, diversement jugé par son siècle, le sera, sans retour, par la postérité ? »

Il avait eu un mot cruel pour D'héron : « La terreur avait commencé à Nantes du moment que l'on y commit impunément des atrocités ; du moment où l'accusé D'héron parut avec une oreille d'homme à son chapeau, dans la tribune de Vincent la Montagne, et n'en fut point précipité, et c'était en mars 1793 ! »

IV

D'une note relevée par M. Lallié aux Archives de la Loire-Inférieure, dans la série des papiers des Émigrés, il résulte que

Bachelier aurait formé, le 6 nivôse an IV, une demande en main-levée des scellés apposés sur ses meubles, et que dans les motifs de l'arrêté faisant droit à sa pétition, l'Administration centrale aurait visé « l'Expédition du jugement du Tribunal correctionnel d'Angers, du 17 frimaire an IV, qui met ledit Bachelier en liberté. » (Séance du 12 ventôse).

Or de nouvelles recherches faites au greffe de la Cour et du Tribunal d'Angers par nos obligeants intermédiaires, leur ont fait découvrir le *Registre du greffe du Tribunal de la Police correctionnelle de l'arrondissement d'Angers,* commencé le 24 novembre 1791, continué sans interruption et avec une grande régularité jusqu'au 6 fructidor an VIII, et ni à la date du 17 frimaire an IV, ni à une date voisine, ne se rencontre le jugement mentionné par l'Administration.

Cette mention est donc erronée. D'un autre côté, il est difficile de comprendre comment l'affaire des Nantais acquittés aurait pu venir échouer en police correctionnelle. La nature des faits qui leur étaient imputés semblait les appeler nécessairement devant une autre juridiction.

C'est donc à l'hypothèse d'une décision de non-lieu que nous sommes ramené, tout en regrettant de ne pouvoir ainsi terminer notre travail que par une hypothèse.

L. DE LA SICOTIÈRE.

LES PAPIERS HISTORIQUES DE LOBINEAU

ET LE PRÉSIDENT DE BÉDÉE

Dans leur séance du 29 octobre 1728, les États de Bretagne avaient statué qu'il serait fait inventaire des papiers historiques de Lobineau, alors déposés à Saint-Melaine de Rennes, en présence de trois des députés de chaque ordre nommés pour la Commission des grands chemins de l'évêché de Rennes [1], que l'on appelait dès lors parfois Commission intermédiaire, parcequ'elle fonctionnait dans l'intervalle des tenues d'États.

C'était dire évidemment que les scellés, mis sur ces papiers à la mort de Lobineau, ne seraient levés qu'en présence de ces commissaires.

La délibération des États ayant été approuvée seulement le 17 juillet 1729 par le contrôleur-général Le Pelletier des Forts, les commissaires ne purent procéder à leur mission que dans le cours du mois suivant [2].

Cependant, plus de huit mois auparavant, la volonté des États avait été méconnue, violée par un de leurs principaux officiers, tenu par état, plus que personne, à l'observer et la faire respecter de tous. Charles de Boterel, sieur de Bédée, président honoraire aux Enquêtes du Parlement de Rennes, et l'un des deux procureurs-généraux syndics des États de

[1] *Corresp. hist. des Bénédictins bret.*, n° CII, p. 223.
[2] *Ibid.*, n°s CII bis et CIII, p. 224 et suiv.

Bretagne, s'était rendu le 25 novembre 1728 à l'abbaye de Saint-Melaine ; là, sans l'assistance des commissaires désignés dans la délibération du 29 octobre précédent, il avait fait lever les scellés de justice apposés sur les papiers de D. Lobineau, sous prétexte de les remplacer par le sceau des États ; mais ce sceau n'avait été mis que sur une malle ; M. de Bédée s'était saisi de la clef d'un autre coffre et l'avait livrée ensuite, non au greffier des États, mais à un religieux de Saint-Melaine, dom Hyacinthe Morice. Ce religieux et le président de Bédée, ensemble ou séparément, ne se gênèrent pas pour fouiller, fourrager sans nulle réserve dans la succession historique de Lobineau ; quelques mois plus tard (11 mai 1729), les commissaires désignés par les États en ayant été prévenus, constatèrent que les papiers étaient épars, en désordre, dans une chambre du monastère, sans aucune trace de scellé. On n'avait pas respecté le sceau des États.

Tout cela, en soi, était déjà grave ; ce qui rendait l'affaire plus grave encore et plus louche, c'est que Bédée était l'intime des Rohan-Rohan, et que le religieux auquel il avait livré subrepticement le trésor historique de Lobineau, venait d'être officiellement choisi pour historiographe en titre de cette fastueuse maison.

Aussi, quand les États s'assemblèrent à Saint-Brieuc, le 6 novembre 1730, l'orage tomba sur M. de Bédée. La Commission intermédiaire l'accusa hautement d'avoir violé la décision des États. L'un des commissaires, chanoine de Rennes, ancien ami de Lobineau, l'abbé de Trémigon, chargé de soutenir cette accusation, s'attacha à lui avec une sorte de fureur, le harcelant, le poursuivant partout de ses véhéments réquisitoires, le lardant de ses sarcasmes, et il ne le lâcha enfin qu'après lui avoir fait infliger, en pleins États, un blâme solennel, par le rapport officiel d'une Commission spéciale.

Dans sa notice sur les *Procureurs-généraux syndics des*

États de Bretagne, imprimé fort rare [1], l'abbé de Pontbriand, historiographe des États, mentionne cette affaire :

Je ne dois point dissimuler (dit-il) que les deux syndics furent attaqués dans le rapport fait en 1730 par la Commission intermédiaire [2]. Elle avoit fait mettre le scellé sur les papiers dont les Bénédictins de Rennes s'étoient emparés à la mort de dom Lobineau, historiographe de Bretagne et pensionnaire des États; elle accusoit l'un des syndics (M. de Bédée) d'avoir rompu ce scellé sans sa participation, pour en tirer plusieurs pièces et nommément l'ébauche d'un *Traité des Baronnies* [3], très propre, comme on l'a vu depuis, à faire naître des prétentions. La Commission intermédiaire insistoit encore sur quelques lettres particulières écrites par les deux syndics à leur substitut, et qui sembloient prouver que, étroitement liés avec la sénéchale de Rennes, ils désiroient trop foiblement la réussite de l'affaire des États contre leurs anciens trésoriers [4]. Les mêmes députés (ou commissaires, chargés d'inventorier ces lettres) connurent de quelques autres reproches personnellement faits au président de Bédée, et que l'abbé de Trémigon, chanoine de Rennes, parlant pour la Commission intermédiaire, ne cessoit d'aggraver par des écrits et par des harangues. Le président de Bedée ayant répliqué, les États, conformément à l'avis de leurs députés, ordonnèrent que les mémoires seroient rendus aux parties, et qu'il ne seroitplus question d'un démêlé qui n'avoit fait que trop d'éclat [5].

Il fallait bien que cette affaire finît. Mais avant d'imposer ainsi la paix, les États avaient entendu et approuvé (2 décembre 1730) le rapport de leurs commissaires, dont voici le premier article, le seul qui intéresse notre sujet.

Rapport de la Commission des mémoires de M. l'abbé de Trémigon et des réponses de M. le président de Bédée.

ARTICLE 1er. Concernant le lief du scellé et inventaire des papiers de dom Alexis Lobineau, — il a été trouvé par la Commission que M. le président de Bedée requit seul le lief du scellé, le 25 novembre 1728,

[1] Rennes, Joseph Vatar, imprimeur des États, 1754, in-folio de 45 pages chiffrées; voir p. 41 et 42.

[2] Voir Registre des États, 11 et 17 novembre 1730. — L'autre procureur-général syndic était René de Coëtlogon, comte de Loyat; il était alors à Paris et ne prit aucune part à l'affaire des papiers de Lobineau.

[3] Ouvrage inédit de D. Lobineau, dont une copie manuscrite existe à la bibliothèque de Rennes.

[4] Registre des États, 18 et 24 novembre 1730.

[5] *Ibid.*, 2 décembre 1730.

avant que les commissaires nommés par la délibération du 29 octobre 1728 eussent été approuvés par la cour; que l'on travailla au lief dudit scellé le 25 novembre 1728, suivant procès-verbal dudit jour, en présence de MM. l'abbé de Beaulieu (Boterel de la Bretonnière), l'abbé de Guersans et Rallier, maire de Rennes, suivant lequel (procès-verbal) il est rapporté que le sceau des États fut apposé sur une malle, et que l'on donna la clef d'un coffre, sur lequel il n'y eut point de scellé, au sieur Guillard, commis des États. Il a paru ensuite, par l'aveu même de M. de Bedée, qu'il a repris la clef des mains dudit Guillard, qu'il dit avoir remise à D. Morice, religieux Bénédictin. Il paroît ensuite, par une délibération de MM. les commissaires des États à Rennes, du 11 mai 1729, signée de cinq députés et d'un substitut, qu'en écrivant à M. le comte de Coëtlogon, pour le prier de les faire approuver (par le roi) pour procéder audit inventaire, ils se plaignent que les papiers étoient épars dans une chambre.

Il paroît aussi, par l'inventaire des susdits papiers, commencé le 13 août 1729 aux fins d'ordre du roi du 17 juillet précédent, que les susdits papiers furent simplement représentés par les Pères Bénédictins sans faire aucune mention de scellé : ce qui paroissant relatif à la délibération susdite des commissaires de Rennes, *la Commission a été d'avis que M. le président de Bedée seroit exhorté d'avoir à l'avenir plus d'exactitude et de circonspection* [1].

Vis-à-vis d'un personnage, dignitaire important des États, chargé officiellement de diriger leurs délibérations, impossible d'imaginer un blâme plus formel. L'auteur de ce rapport était pourtant l'un des hommes les plus modérés, les plus politiques, les plus insinuants de toute l'assemblée, La Vergne de Tressan, évêque de Nantes. De sa rare et insinuante habileté il donna, là même, un bel exemple. Il réconcilia, du moins en apparence, Bédée et Trémigon. Le fougueux abbé, enchanté de la belle volée de bois vert reçue par le président, reconnut de bonne grâce avoir été un peu vif; le battu se contenta de cette légère excuse. Tous deux dînèrent ensemble le lendemain (lundi 4 décembre 1730) chez l'évêque de Nantes, — qui, disent les mémoires du temps, se fit beaucoup d'honneur dans cette affaire.

A. DE LA BORDERIE.

[1] *Annuaire des Côtes-du-Nord*, année 1858, p. 26-28; cité dans un article de M. Hipp. du Cleuziou sur les relations des États de Bretagne avec les historiens de la province.

LES MANSARDES

NOUVELLE

I. — Un Candidat.

Il existe à Nantes, sur le côté est de la rue Urvoy-de-Saint-Bedan, une rangée de maisons à trois étages, bâties sur un plan uniforme et s'étendant de la rue Beaumanoir à celle de la Galissonnière. C'est dans les mansardes de la maison adjacente à cette dernière voie que s'ouvre ce récit, à une époque où la rue Saint-Bedan portait encore le nom de rue des Catherinettes.

Au mois d'août 1843, la mansarde qui fait face à l'escalier et celle qui la joint à droite, étaient occupées par un jeune marin, M. Alfred Bignon ; les deux sœurs Arnaud, Reine et Pauline, habitaient la mansarde située immédiatement à gauche des deux précédentes ; en continuant vers la gauche, on passait devant une quatrième mansarde, qui n'avait pas de locataire ; enfin, les deux dernières, au fond du corridor, étaient la demeure de Mme Charrier et de sa fille, Marie.

Mme Charrier était veuve d'un officier de marine mort au service de l'Etat ; elle vivait de la modique pension que lui avait laissée son mari. C'était une femme grande, un peu sèche, d'une santé robuste ; ses cheveux commençaient à grisonner et son visage

avait encore une expression agréable. Sa demeure se composait de deux chambres, meublées simplement ; Mme Charrier avait son lit dans la première, qui servait aussi de cuisine et de salle à manger ; la deuxième chambre était celle de son enfant. L'ameublement modeste, mais coquet, de cette seconde chambre, l'arrangement soigné des objets qui l'ornaient, la blancheur du linge, la fraîcheur des rideaux, les fleurs nouvelles qui décoraient la cheminée, tout faisait deviner les goûts délicats de la jeune fille.

Le lit en bois de noyer, enveloppé de légers rideaux de mousseline, était placé le long du mur à gauche en entrant ; une table, également en bois de noyer, occupait le milieu de la pièce ; quatre chaises entouraient la table ; une fenêtre, au fond, ouvrait sur la rue ; à droite, était la cheminée de marbre noir avec sa petite glace, sa pendule dorée, ses porte-flambeaux en bronze et ses potiches en porcelaine bleue.

Un soir de ce mois d'août, Mme Charrier était absente, et Marie travaillait dans sa chambre avec les deux sœurs Arnaud.

Mlle Marie Charrier était une gracieuse jeune fille de dix-huit ans, d'une taille moyenne, aux formes élégantes et harmonieuses ; le galbe de son visage était bien dessiné, un peu de rêverie voilait parfois son regard, et son sourire était plein de douceur. Elle vivait dans une grande intimité avec ses deux voisines, qui étaient d'habiles lingères.

Leur mère, Mme Arnaud, avait eu Pauline dans un âge avancé, alors que Reine comptait déjà vingt ans, et elle n'avait survécu que d'une année à la naissance de cette enfant. Ce fut Reine qui éleva sa jeune sœur, comme eût pu le faire la mère la plus attentive, et qui s'appliqua à la former, jusqu'au jour où Pauline fut en état de suffire seule aux nécessités de l'existence. Aussi la jeune sœur était-elle pleine de déférence et d'affection pour son aînée.

Pauline, qui était alors dans sa dix-neuvième année, annonçait une santé robuste ; elle avait le visage rond ; son rire était franc et plein d'entrain.

Reine n'était plus une jeune fille. Les lignes de son visage man-

quaient de rectitude ; sa taille était fluette et sans grâce ; mais elle avait de grandes qualités morales, et elle était d'une bonté à toute épreuve.

— Oui, disait Pauline, M. Bignon, le nouveau locataire, est un digne jeune homme. Lorsque, ses devoirs finis, il vient nous voir, il ne se fait jamais prier pour nous lire quelque histoire attachante, et sa conversation est toujours pleine d'intérêt.

— En le voyant si prévenant, si peu fier, ajoutait Marie, on dirait qu'il est notre frère ou qu'il a été élevé avec nous. Mais lorsqu'il parle ou qu'il lit, quand il répond à nos questions curieuses ou qu'il fait des remarques dans le cours d'une lecture, on reconnaît sans peine qu'il est d'une bonne famille et qu'il a beaucoup d'instruction. Mais, ne riez pas de ma pensée à son sujet, mes amies : je le crois un jeune homme que la fortune a persécuté, et qui a trouvé dans la marine une ressource contre la pauvreté.

— Quant à moi, disait Pauline, j'ai quelque peine à me persuader que M. Bignon soit un marin. Ce n'est point là l'idée que je me fais de ces hommes à la carrière aventureuse : on les dit querelleurs, gais, insouciants. Notre voisin est l'opposé de tout cela.

— Songe donc, ma sœur, que l'état ne fait pas le caractère. Il y a des écervelés parmi les marins ; mais il y a des hommes rangés aussi. M. Bignon est de ces derniers. Pourquoi ne serait-il pas sage ? Il étudie pour passer l'examen de capitaine au long-cours : ce n'est pas en s'amusant qu'il parviendrait à se faire recevoir à ce grade, si envié des marins.

Pauline reprit en riant :

— J'aime beaucoup l'opinion de Marie, qui veut faire de notre voisin un jeune homme persécuté de la fortune. Ma chère amie, on ne trouve cela que dans les romans ; car dans les livres on s'intéresse à tout ce qui est persécuté et mystérieux.

— Tu es injuste, Pauline. Tu veux dire que nous n'avons un cœur que pour le malheur imaginaire, et que nous sommes insensibles aux misères qui passent sous nos yeux.

— Ma foi, oui, c'est cela. C'est que vois-tu, ma chérie, il ne nous

en coûte rien de nous intéresser au héros malheureux d'un roman, tandis que l'être souffrant qui réclame notre assistance, nous cause un sentiment pénible de pitié, et qu'il peut nous en coûter quelque chose de nous laisser attendrir.

— Dis-moi, Pauline, lorsqu'un incendie jette sur le pavé des ouvriers sans travail ; quand une inondation répand la ruine et l'effroi dans la cité ; lorsqu'un accident imprévu apporte la désolation dans les familles, ne vient-on pas à l'envi au secours du malheur ?

— Oui, mais qui donc vient au secours du malheur ? Est-ce tout le monde ? ou seulement quelques cœurs généreux, toujours les mêmes, et dans toutes les circonstances ?

— Mesdemoiselles, interrompit Reine en intervenant, vous n'êtes pas sages : à propos de M. Bignon, vous discutez sur des sujets qui sont certainement hors de notre portée. Vous ne sauriez vous entendre, car on s'entête toujours dans son parti en parlant de choses qu'on ignore.

Reine termina par ces derniers mots la discussion où Pauline et Marie s'étaient engagées. Les deux jeunes filles, blondes, fraîches et jolies, éprouvaient l'une pour l'autre une véritable affection ; mais elles étaient aussi dissemblables par la nature de leur caractère que par le genre de leur beauté. Souvent une attraction instinctive rapproche deux caractères opposés, comme si, de la divergence des vues, de la variété des situations, devait grandir l'attachement de deux êtres destinés à marcher ensemble dans la vie.

La nuit arrivait.

— Nous n'aurons pas le plaisir d'entendre notre lecteur ce soir, dit Reine ; nous allons te quitter, ma bonne Marie ; car nous avons quelques achats à faire, avant qu'il soit trop tard.

— Eh quoi ! vous partez déjà ? Ne pouvez-vous pas attendre le retour de ma mère ?

— Impossible, chère Marie, malgré tout l'intérêt que nous éprouvons pour le jeune persécuté.

— Oh ! la méchante Pauline !

— Tu m'appelles méchante ! Il faut venir m'embrasser.

Marie en souriant baisa Pauline au front; elle reconduisit les deux sœurs jusque sur le palier; puis elle rentra toute rêveuse et alla s'appuyer sur le bord de la fenêtre de sa chambre. La nuit était venue; l'air était calme et transparent, et le ciel, d'une pureté infinie, se parait de sa splendide couronne d'étoiles. C'était une belle soirée d'été.

La pensée de la jeune fille avait quitté sa frêle enveloppe; elle était devant l'immensité et semblait entièrement détachée du milieu qui l'entourait. Je ne sais où le rêve l'avait conduite; mais son visage respirait la sérénité, et deux larmes semblaient suspendues comme deux perles au bord de ses longs cils.

Cependant un jeune homme venait d'entrer dans la chambre de Mlle Charrier; il avait trouvé la porte ouverte et s'était approché à pas lents de la fenêtre où Marie était accoudée; mais il s'était arrêté à quelques pas d'elle, pour respecter la rêverie dans laquelle elle paraissait plongée. Il était là depuis quelques instants, muet, retenant son souffle et admirant la gracieuse attitude de la jeune fille, lorsqu'elle laissa échapper ces mots lentement, le regard toujours attaché sur le ciel :

— Oui, cela est beau; ces étoiles me semblent des mondes; une voix intérieure me raconte des merveilles à leur sujet; mais mon intelligence s'abîme dans la contemplation de ces lumières célestes, et seule je ne saurais sonder les profondeurs infinies où Dieu les a placées.

— Seule! Voulez-vous, mademoiselle, accueillir un profane, disposé à s'égarer avec vous au sein de ces mondes mystérieux?

— Monsieur Bignon!

— Moi-même. Et je vous prie de me pardonner, si je trouble vos méditations.

— Non, vous ne me troublez point. Je m'oubliais; je faisais un rêve, et vous me réveillez.

— Vous pleurez!

— Je ne sais; il y a des larmes qui sont douces et dont le cœur se sent soulagé.

— Vous ne devez pas connaître celles qui oppressent et remplissent le sein de sanglots?

— Qui sait!

— Ah! mademoiselle Marie! voilà un mot qui me fait regretter de vous avoir enlevé à votre ciel. Voulez-vous y retourner?

— Si vous le permettez, nous resterons sur la terre, quoiqu'elle soit le séjour des larmes.

— Eh quoi! bonne comme vous êtes, adorée d'une mère pieuse, entourée d'amies qui vous aiment, n'avez-vous pas tout ce qu'il faut pour être heureuse? Combien de gens, en apparence plus favorisés, voudraient posséder tous ces avantages.

— Vous avez raison. Que vous ai-je dit? Je n'y pensais vraiment pas; c'est de l'enfantillage, et je ne sais si j'ai bien pesé les mots qui me sont échappés.

— J'ai eu tort de vous interroger, car je n'ai aucun droit à votre confiance: vous ne savez pas qui je suis. Veuillez me pardonner, en faveur de l'intérêt que vous m'avez inspiré.

— Vous pardonner! Avez-vous commis quelque méfait dont je ne me fusse pas rendu compte?

— Ne suis-je pas un inconnu pour vous, et, en entrant dans votre pensée, comme je viens de le faire, n'ai-je pas été indiscret? n'ai-je pas montré trop de hardiesse?

— Trop de hardiesse? Non. Un inconnu? Vous le serez tant que vous le voudrez, au degré que vous jugerez bon, sans que nous y trouvions à redire.

— Eh bien, je ne veux pas l'être plus longtemps, si vous êtes disposée à m'écouter.

— Je n'ai aucune raison pour ne pas le faire, et j'écouterai avec intérêt ce qu'il vous plaira de me confier.

— Alors écoutez-moi, puisque vous le voulez bien.

Alfred s'assit près de Marie, dans l'embrasure de la fenêtre; il se recueillit un instant, et, à la douce clarté de la nuit étoilée, il poursuivit ainsi:

— « Mon père était un négociant aisé de cette ville. Il n'y a pas

longtemps encore, je voyais le monde ; et vous savez que je vis dans l'isolement le plus complet. A l'âge de dix-huit ans, j'allais entreprendre un voyage en Europe et dans nos colonies de l'Inde et des Antilles, au retour duquel je devais succéder à mon père et épouser la fille d'un riche banquier, lorsque de grands malheurs fondirent sur notre maison et causèrent notre ruine. Mon père, dans un moment de désespoir, quitta subitement la France ; et ma mère, la meilleure des mères, faillit devenir folle de douleur. J'avais une jeune sœur de quinze ans, qui était en pension.

« Vous dirai-je ce que je souffris alors ? J'étais jeune, sans expérience, et j'avais l'esprit malade ; il me semblait que mes premiers amis avaient quelque peine à m'accorder un salut, que l'on me fuyait, que l'on s'entretenait tout bas à mon approche. Que d'amères réflexions je fis alors sur les relations du monde, sur les folles promesses d'une amitié éternelle !

« Je n'osais pas aller voir la famille de ma fiancée ; je craignais de me trouver en présence de la jeune fille, et je voulais nous épargner de l'embarras à tous les deux.

« Ai-je bien fait ? Je n'oserais l'affirmer. La loyauté du père est proverbiale en cette ville ; son affection pour moi ne s'était jamais démentie ; et si j'avais fait une démarche près de lui, il m'eût sans aucun doute procuré un emploi à ma convenance. Retenu par une fausse honte, je trouvai des raisons pour ne pas faire cette démarche, et, ne pouvant pas rester inactif, je résolus de m'embarquer.

« C'est alors que je rencontrai le capitaine Baujeu, qui m'admit en qualité de lieutenant à bord de son trois-mâts : c'était un parfait officier de marine, brusque, mais bon, intrépide, mais prudent ; il avait connu mon père et il fut excellent pour moi ; grâce à lui, mon nouvel état ne me fut point pénible.

« En quittant pour la première fois les deux seuls êtres que j'aimasse encore, ma mère et ma sœur, j'éprouvai un vif serrement de cœur ; après deux jours de mer, j'étais malade, énervé, sans désir, et la mort m'eût alors trouvé insensible ; mais le capitaine

m'ayant fait honte de ma faiblesse, je repris bien vite courage et me trouvai bientôt à la hauteur de ma nouvelle situation.

« Je fis un voyage aux Indes, et, après une absence de dix-huit mois, j'arrivai pour voir mourir ma mère : le chagrin avait empoisonné sa vie. Je laissai ma sœur à la pension, et j'entrepris un second voyage ; celui-ci ne dura qu'un an. Mon premier soin, au retour, fut de courir à la pension pour y embrasser ma sœur... Dois-je vous le dire ? Elle n'y était plus : séduite par les flatteries et le beau visage d'un homme indélicat, elle avait fui avec lui !... »

Ici Alfred s'arrêta, en s'efforçant de retenir une larme qui brillait dans ses yeux. Marie le regardait avec intérêt. Lorsque son émotion fut calmée, il continua :

« Voilà bien des malheurs à mon âge ! Ne vous étonnez pas si leur souvenir m'est toujours amer, quoique plusieurs années aient depuis passé sur mon front. En recevant ce dernier coup, je restai stupéfait ; je ne saisis pas d'abord ce que me disait la maîtresse de pension, et lorsque je parvins à comprendre, aucune plainte ne s'échappa de mes lèvres. Les désastres arrivés à mon père, sa subite disparition, la souffrance et la mort de ma mère, avaient déjà habitué mon cœur à la peine.

« Vous parlerai-je d'un voyage commencé vers le Levant? d'une relâche à Carthagène, où je fus laissé mourant dans une maison de braves gens ? des soins intelligents d'une Espagnole qui me sauva la vie ? C'est à mon retour d'Espagne, où je laissai des amis dont l'affection m'avait profondément touché, que je pris du service dans la marine de l'Etat ; j'y restai trois ans. Mon service fini, il y a trois mois, je vins demeurer ici. Vous savez le reste, mademoiselle. »

Lorsqu'il eut fini son récit, que la jeune fille avait écouté avec un vif intérêt, elle lui demanda si, depuis la disparition de sa sœur, il n'en avait reçu aucune nouvelle.

— Aucune, répondit-il ; mais il est vrai que, pendant mes voyages, je n'eus d'autres domiciles que mes navires; si ma sœur m'a écrit, ses lettres ne me sont pas parvenues. Quant à mon père, je le crois à Madagascar, en voie de reconstituer sa fortune. Dans le

dernier temps de mon service, j'ai fait la connaissance d'un matelot récemment embarqué à bord de mon vaisseau ; quelques mois plus tôt, il était à Tamatave, et il y avait entendu parler d'un M. Bignon, qui avait obtenu un certain monopole de la reine Ranavalo et faisait un commerce important avec les Iles. Ce M. Bignon doit être mon père. Je le saurai bientôt : un de mes amis, qui vient de partir pour la Réunion, doit faire des démarches pour connaître la vérité.

II. — Deux amis.

Le lendemain, un des derniers jours du mois d'août, au moment où M. Bignon descendait les marches de l'école de navigation, ses yeux s'arrêtèrent sur un jeune homme qui allait et venait dans la rue de Flandres ; le jeune homme ayant tourné la tête du côté d'Alfred, leurs regards se rencontrèrent ; ils se reconnurent et se précipitèrent, avec des démonstrations de joie, dans les bras l'un de l'autre.

— C'est toi, Paul ? Comment es-tu ici ?

— Je t'attendais.

— Tu m'attendais ?

— Oui.

— Et qui donc t'a appris que tu devais me trouver ici ?

— Tu as la mémoire bien courte, mon ami : c'est toi-même. Lorsque nous quittâmes le service de l'Etat, ne m'annonças-tu pas ton intention de suivre les cours de navigation ?

— Oui.

— Eh bien, j'arrive à Nantes ; ma première pensée est pour toi ; ne sachant ton adresse, je viens te demander ici, où j'étais sûr de te rencontrer. Le concierge de l'école m'ayant appris que tu étais en classe, j'attendais.

— D'où viens-tu, mon ami ?

— Des Antilles.

— Que comptes-tu faire ici ?

— Je viens te demander conseil, mon sage mentor.

— As-tu renoncé à ces plaisirs dont je t'ai vu si friand ?

— Tu seras satisfait. Le désir de revoir mon père...

— Tu n'as pas encore vu ta famille ?

— Non. J'y veux rentrer par un coup d'éclat.

— Bien, mon ami. Parle.

— Est-il trop tard pour commencer les cours de navigation?

— Est-ce de toi qu'il s'agit ?

— Et de qui donc ?

— Ton coup d'éclat sera modeste ; toutefois ton projet me ravit. Les cours sont avancés ; mais tu as fait de bonnes études, et tu seras sans peine, avant deux mois, à la hauteur des meilleurs candidats.

— Alors tu approuves ma détermination ?

— Je l'aurais conseillée. Où es-tu descendu ?

— Je suis second capitaine du *Neptune,* à quai depuis hier ; ma chambre est encore à bord ; demain je serai libre.

— C'est parfait. Il est nécessaire que tu te rapproches de moi, car je veux t'aider.

— Voilà qui est conforme à mes désirs. Où demeures-tu ?

— Suis-moi, tu le sauras. Si la maison te plaît, je te céderai une de mes deux chambres.

— Merci ; j'accepte, les yeux fermés.

— Tu me fais plaisir. Mais commence par me faire une promesse : plus de folies, n'est-ce pas ?

— Tu verras. J'aurai une conduite modèle ; tu seras émerveillé de ma sagesse et de mon travail.

— J'en serai bien heureux ! Allons chez moi.

Paul Delorme était le fils d'un armateur de Saint-Malo. Après avoir eu d'assez beaux succès au collège, il s'était embarqué, à seize ans, pour Calcutta, en qualité de pilotin, à bord d'un trois-mâts qui appartenait à son père. Sans penchant bien marqué, mais facile à entraîner, Paul avait contracté peu à peu, dans ce voyage, les habitudes du matelot. Sa carrière de plaisirs avait commencé à Calcutta ; il y avait pris goût, et là les conseils paternels étaient

sortis de sa mémoire. Le navire revint en France, à Marseille ; mais pendant la traversée, la tempête avait fortement endommagé sa coque et son gréement; on dut le démolir. Paul dépensa gaîment, à Marseille, l'argent gagné dans le cours du voyage, et le capitaine partit sans pouvoir emmener son protégé.

Après quelques semaines de dissipation, Paul avait la bourse vide et le cœur désenchanté ; il ne lui restait aucune ressource pour retourner à Saint-Malo. Il s'embarqua sur un brick et fit, comme novice, quelques voyages aux Antilles. A vingt ans, il prit du service à bord du vaisseau l'*Océan*, où il rencontra Alfred Bignon. Un accident arrivé à ce dernier, peu de temps après cette rencontre, fut la cause de l'intimité qui s'établit entre eux et ne cessa de grandir.

Le vaisseau louvoyait à la hauteur des îles Baléares, en s'inclinant sous la violence du vent et se balançant au mouvement précipité des vagues. La grande voile venait d'être carguée ; Delorme et Bignon, au rang des gabiers, prenaient un ris dans le grand hunier, perchés côte à côte sur la vergue. Soit par un de ces changements imprévus de la brise, soit par une imprudence du timonier qui fit lofer un peu trop le vaisseau, les voiles relinguèrent et frappèrent avec force le marchepied sur lequel s'appuyait Alfred ; tout à coup cet appui lui manque, il chancelle et cherche à se retenir des mains à la voile du hunier ; ses mains glissent, la toile lui échappe, il tombe ; mais, ô bonheur ! il est arrêté par la grande voile qui s'agitait sur ses cargues et qui l'enveloppa de ses plis. Le roulis devait infailliblement l'en chasser et le rejeter à la mer ou sur le pont ; là, il disparaissait dans le gouffre ; ici, il se brisait la tête. Témoin de la chute de son camarade, Paul, prompt comme l'éclair, se saisit d'un cordage fixé dans la hune, il s'y attache rapidement et, au risque d'être écrasé, il descend dans la grande voile où il s'empare vivement d'Alfred ; puis avec le cordage salutaire, tous les deux peuvent remonter dans la hune, aux applaudissements de l'équipage.

Alfred pressa son libérateur dans ses bras et, à partir de ce jour, lui voua une amitié sans bornes.

M. Bignon avait un caractère hésitant dans les choses douteuses; mais il avait de la décision dans celles qui exigent une prompte solution, et sa volonté était tenace, quand il était sûr que quelque bien pouvait en résulter ; seulement il avait appris à la voiler à propos, pour ne pas paraître l'imposer, car il savait qu'une volonté qu'on impose est rarement bien acceptée. Il eut bientôt deviné tout ce qu'il y avait de généreux dans le cœur sans souci de son nouveau camarade. Il prit sans peine, avec le temps, de l'ascendant sur cette nature molle et facile à conduire ; il s'en fit écouter, et il put faire à propos des réprimandes qui portèrent leurs fruits. Paul répondait quelquefois : — Que veux-tu? je sais que j'ai tort ; mais c'est plus fort que moi, et je me sens entraîné malgré moi. — Néanmoins, il comprenait toute la valeur des conseils de son ami ; et, si ces conseils ne purent le guérir complètement, ils contribuèrent du moins à le mettre en garde contre le mal, et lui fournirent des armes pour y résister.

Son service fini à bord de l'*Océan*, M. Delorme entreprit un voyage aux Antilles, et il était de retour à Nantes depuis la veille, lorsqu'il y fit la rencontre de M. Bignon.

Le lendemain de cette rencontre, Paul prenait possession d'une des chambres d'Alfred, et le surlendemain, il faisait partie de la famille qui se réunissait le soir chez Mme Charrier.

Avec l'aide d'Alfred, il ne lui avait pas fallu de longues leçons pour s'élever à la hauteur des candidats ordinaires. Les deux jeunes gens travaillaient avec ardeur et employaient leur temps à merveille.

Un mois s'était écoulé depuis la réunion des deux amis. L'automne, qui venait de commencer, s'annonçait sous de charmants auspices ; le ciel était sans nuage et la température avait une grande douceur. Un soir, les deux marins proposèrent aux deux jeunes filles de faire, le dimanche suivant, une partie de plaisir en canot sur la Loire, et d'aller dîner dans une île du fleuve. Pauline et Marie n'avaient jamais mis le pied sur une barque, et elles en avaient eu maintes fois le désir. Ce fut donc avec une joie très vive,

Mme Charrier ayant donné son consentement et Reine devant les accompagner, qu'elles accueillirent le projet de promenade sur le grand fleuve. Le dimanche venu, Marie était levée avant le soleil, et, à l'heure convenue, les jeunes gens se trouvèrent ensemble sur le palier.

A leur sortie de la maison, le jour était à peine commencé ; un jeune homme passa près d'eux et il n'en fut pas remarqué. L'étonnement se peignit sur son visage.

— Marie ! se dit-il, Marie !... Pauline, je comprendrais encore ; mais Marie, que je croyais si sage et si bien élevée ! Je ne saurais m'expliquer leur présence en compagnie de ces deux jeunes gens. Où vont-ils ? Mme Charrier me cacherait-elle quelque chose ? Que s'est-il donc passé pendant mon absence ?

Après quelques minutes de marche, les jeunes gens entrèrent dans l'église Saint-Louis, aujourd'hui disparue, où ils entendirent une messe basse ; l'inconnu y entra derrière eux, et, après la messe, il les suivit jusqu'à leur canot, qui était amarré au quai de la Fosse ; il les vit s'embarquer, prendre le large et hisser la voile blanche ; mais l'île Lemaire les cacha bientôt à sa vue.

Ce jeune homme était le fils d'une amie de Mme Charrier ; il s'appelait Pierre Lefort, et était arrivé la veille d'un voyage entrepris dans le Midi, pour le compte d'une maison de commerce. Les deux mères avaient formé le projet d'unir les deux enfants. Lefort aimait Marie, mais il n'avait pu réussir à lui plaire : elle avait le sentiment délicat, et il manquait de distinction ; il avait même, dans le geste et dans la voix, une certaine rudesse qui le rendait peu sympathique. Quoiqu'il se fût efforcé de paraître bon aux yeux de Marie, elle n'avait pu se décider à agréer ses soins.

En ce moment, les vents étaient à l'ouest, c'est-à-dire qu'ils étaient contraires à la marche de l'embarcation ; la brise enflait la voile et faisait légèrement fléchir le canot qui louvoyait est, courant d'une rive à l'autre du fleuve. Au départ, les jeunes filles n'étaient pas trop rassurées ; elles eurent plus d'un frisson en sentant le canot s'incliner, lorsqu'elles voulaient se déplacer ou que la brise

soufflait plus fort ; mais leur frayeur disparut bientôt devant le calme de leurs conducteurs.

La ville fut bientôt dépassée. Les jeunes filles, qui n'avaient jamais été au delà des faubourgs et qui n'avaient vu la campagne que par-dessus les murs ou les haies des chemins, saluèrent avec joie le charmant paysage de Chantenay.

La terre ne paraît jamais plus belle que lorsqu'elle est vue de la vaste mer ou du fleuve aux eaux profondes. De tous les côtés, la Loire baignait le pied des prairies ; au delà des prairies, les champs, animés par les coquettes villas des citadins, étaient entrecoupés de jardins où mûrissaient les derniers fruits de l'année, et ils s'élevaient en amphithéâtre sur les deux rives, comme pour ne rien perdre de l'aspect du fleuve et du passage des vaisseaux. La rive gauche, au delà de laquelle planait un clair soleil, était encore dans l'ombre à cette heure matinale ; mais la rive opposée était inondée de lumière, et ses feuillages aux couleurs variées donnaient un grand charme à la campagne.

Marie était heureuse et souriante ; souvent elle arrêtait sur Alfred un regard où le jeune homme pouvait lire sans peine un sentiment de reconnaissance ; Pauline, assise au pied du mât, laissait éclater sa joie à chaque chose nouvelle, et tout était nouveau pour elle ; elle jetait des cris, lorsque la brise faisait soudain pencher la barque, et, aussitôt après, elle riait de sa frayeur.

Le canot qui louvoyait n'allait guère plus vite que le courant. Nos jeunes gens avaient quitté les quais de la ville vers six heures ; à huit heures, ils couraient d'une rive à l'autre entre Indret et la Basse-Indre. Alfred avait jusqu'ici dirigé le canot, et, lorsque la brise fraîchissait, il imprimait au gouvernail et à la voile un mouvement qui empêchait l'embarcation de s'incliner, afin de ne point effrayer les jeunes voyageuses. Mais en ce moment, M. Delorme demanda à remplacer son ami au gouvernail. Les jeunes filles n'avaient pas en lui la même confiance qu'en M. Bignon ; aussi interrogèrent-elles ce dernier d'un regard qui voulait dire : Cela est-il prudent ?

— Mon ami sait conduire une barque aussi bien que moi; je puis donc sans crainte lui céder ma place.

Paul alla prendre la barre du gouvernail, mais en souriant malicieusement :

— Alfred a voulu me flatter, dit-il ; car, je vous en préviens, je suis moins habile que lui dans la direction d'une embarcation.

— Monsieur Bignon, si vous repreniez votre place au gouvernail ? dit Marie.

— Ne voyez-vous pas que je suis calme ! S'il y avait quelque danger, voudrais-je, de gaîté de cœur, vous y exposer ?

La brise soufflait uniformément et tout alla bien pendant quelque temps ; mais bientôt une rafale arriva ; Paul raidit l'écoute et lofa de manière à se rapprocher du vent le plus possible ; la brise emplit la voile ; le canot obéit et s'inclina.

— Ah ! mon Dieu ! nous sommes perdues ! s'écrièrent trois voix.

L'eau effleurait le bord du canot sous le vent.

— Imprudent ! s'écria Alfred.

Paul laissa arriver l'embarcation et dit, d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant :

— Pardonnez-moi ; c'est la rafale qui est cause de ce petit incident ; ne m'en veuillez pas ; nous n'avons heureusement éprouvé aucun mal.

Les trois jeunes filles étaient devenues très pâles ; Marie s'était attachée à Alfred, Pauline entourait le mât de ses deux bras, et Reine étreignait de ses mains le bordage du vent.

Le canot avait retrouvé sa position horizontale. A la prière des jeunes filles, Alfred reprit le gouvernail ; Paul alla se placer à l'avant du bateau ; la pâleur un instant resta sur trois visages, puis tout rentra dans l'ordre accoutumé.

On passa peu après devant un petit bourg de la rive droite, qui fut souvent la résidence du dernier duc de Bretagne ; on louvoya pendant quelque temps encore, et l'on alla enfin jeter l'ancre sur la rive gauche, au bord d'une prairie qu'entourait une rangée de peupliers. La voile fut abattue et arrangée en forme de tente ; les

bancs du canot furent transformés en table et en sièges; et les jeunes gens se mirent en devoir de faire gaîment honneur à un repas frugal.

Rendues curieuses par la vue d'un pays nouveau pour elles, pleines de sécurité devant un beau ciel et des eaux tranquilles, les jeunes filles avaient le désir de continuer le voyage; elles demandaient à voir les lieux où le fleuve s'unit à l'Océan. Leur désir ne pouvait être réalisé en un jour: le flot qui allait monter, et le vent d'ouest que leur envoyait la mer, devaient les arrêter en chemin. Cependant on remit à la voile, et le jusant leur permit de descendre encore le fleuve; bientôt on louvoyait au milieu de ces îles à la ceinture de roseaux, que baigne la Loire comme d'immenses navires au repos.

La marée vint arrêter la marche des promeneurs; l'embarcation vira de bord et tourna sa proue vers la grande ville. Le vent et le flux étaient favorables. Paul reprit le gouvernail et, comme il avait à cœur de passer pour un bon timonier, il gouverna bien, sans faire dévier le canot de la direction qu'il fallait suivre.

EUGÈNE ORIEUX.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

POÉSIE

MICHEL COLOMB

A la fleur du pommier, j'avais pris douze années :
Sur la lande, en sifflant, je gardais mon troupeau ;
Assis sur une roche, avec un vieux couteau
Je taillais dans le buis des têtes mal tournées.

A ce jeu, je trouvais trop courtes les journées.
Un matin, le soleil se levait clair et beau,
Notre recteur me dit : « Viens, quitte le hameau ;
« D'autres seront pâtours : toi, suis tes destinées. »

Le prêtre avait pour frère un maître imagier...
Sous ce guide, de l'art j'ai gravi le sentier :
La Gloire, à mon foyer, veille avec la Fortune ;

Mais quand je songe aux jours où, sous l'ajonc en fleurs,
J'offrais une poupée à mes petites sœurs,
Le bonheur d'aujourd'hui m'attriste et m'importune.

VICTOR BERNARD.

JEUNE FILLE MONDAINE

Avec de grands yeux noirs et la bouche vermeille,
Rose est en même temps si blanche qu'à genoux,
Raphaël eût aimé peindre cette merveille ;
Mais la coquette sait tout cela mieux que nous.

Le plaisir est sa loi, le plaisir seul la touche.
Ce qui lui plaît, un jour, un autre lui déplaît,
Et rien ne peut fixer ce charmant oiseau-mouche :
De la coquette enfin c'est le vivant portrait !

L'hiver, elle étincelle, en tous lieux triomphante,
Accompagnée au bal d'un essaim de danseurs,
Au bois de cavaliers. Cependant notre infante
Parmi tant de galants compte peu d'épouseurs !

De la ville, l'été, quand le monde s'envole,
Enfiévrée, on la voit s'envoler avec lui :
Rien ne la peut lasser, et partout la frivole,
En cherchant le plaisir, ne trouve que l'ennui.

Songe-t-elle, au milieu de tant de soins futiles,
Aux pauvres, entassés dans quelque bouge étroit,
Sans pain, ni feu, ni Dieu ? — De ses mains inutiles
A-t-elle réchauffé l'enfant qui meurt de froid ?

Il est vrai qu'à Saint-Roch, manchettes dégagées,
Elle quête parfois pour montrer son beau bras ;
Mais compatir dans l'ombre aux âmes affligées
Est une volupté qu'elle ne connaît pas.

Jusqu'au pied des autels, distraite, elle promène
Avec tous ses atours son sourire moqueur,
Oubliant que la femme, un jour, fût-elle reine !
Aura besoin de Dieu pour consoler son cœur.

Nulle rivale encore au bal ne se révèle ;
Mais vienne le printemps, fleurissent les lilas,
Et les flatteurs, épris d'une beauté nouvelle,
Oublieront à jamais Rose et ses falbalas.

EMILE BOUCHAUD.

LES PAUVRES HONTEUX

I

L'hiver, quand la bise a durci
Le sol où la neige s'amasse,
Qui n'a pas vu, la tête basse,
Un pauvre oiseau, muet, transi,
Les ailes brillantes de givre,
Usant son bec sur le verglas,
Et cherchant et ne trouvant pas
Le grain qui peut le faire vivre ?

Mais qui n'a pas émietté
Du pain au bord de sa fenêtre ?
Qui n'a pas appris à connaître
Les élans de la charité,
En songeant que, dans sa détresse,
L'indigent, sans abri, sans feu,
Doit croire, quand la faim le presse,
Qu'il est abandonné de Dieu ?

II

Oui, l'hiver rend meilleur, l'hiver rend charitable.
Riches, plus les mets fins surchargent votre table,
Plus douce est la chaleur devant votre foyer,
Plus vite votre cœur se laisse apitoyer.
C'est alors que, souvent, par une erreur sincère,
Votre aumône est acquise à la fausse misère.

Ah ! des haillons menteurs, riches, défiez-vous !
Car les vrais indigents, qu'il faut plaindre entre tous,
Ce ne sont point ceux-là qui, le soir, par la ville,
Aux passants attardés tendent une main vile,
Et, tout déguenillés, traînant un pied boiteux,
De la mendicité font un trafic honteux !

Les mortels défaillants, pour qui ma voix s'élève,
Sont ceux que le destin a frappés de son glaive,
Ceux pour qui la fortune eut d'éclatants revers,
Nécessiteux, livrés aux rigueurs des hivers : —
Femmes aux chastes mœurs que l'hymen a trompées,
Dont les superbes dots, follement dissipées,
Ont d'indignes époux défrayé les amours ;
Marchands, banquiers, rêvant le calme des vieux jours,
Qu'ensemble ont dépouillés ces forbans du commerce,
A qui les chevaux fins et les tapis de Perse
Ne coûtent qu'un bilan dressé de par la loi ;
Hommes publics, frustrés d'un noble et haut emploi ;
Orphelins expiant les fautes paternelles ;
Courageux champions de causes solennelles,
Qui, proscrits, n'ont sauvé qu'une épée — et l'honneur !
Tous assis, dès l'enfance, au banquet du bonheur,
Tous tombés, sans espoir, du char de l'opulence ;
Indigents qui de pleurs s'abreuvent en silence,
Et, pour vous implorer, par un fatal orgueil,
De leurs tristes réduits n'osent franchir le seuil !

Eux qui, l'hiver, nouaient sur leur frileuse épaule
La martre zibeline ou le renard du pôle,
Ils n'ont, pour la voiler, qu'une bure en lambeaux !
Jadis, dans leurs salons aux radieux flambeaux,
Délivrés de la nuit et de sa froide haleine,
Ils trouvaient du plaisir la coupe toujours pleine,
Caressés, encensés par des amis nombreux : —

Nous avons tant d'amis quand nous sommes heureux ! —
Maintenant, sous le toit que leur misère habite,
Et que, seule, en secret, la charité visite,
Ces parias n'ont plus, pour braver les frimas,
Leur paresseuse alcôve aux rideaux de damas ;
Ils ne s'endorment plus, le sourire à la bouche ;
Ils veillent, demi-nus, sur leur fiévreuse couche ;
Et, pour compagne, ils voient à leur chevet s'asseoir
La faim, — l'horrible faim, mère du désespoir !

III

O vous, riches, à qui tout sourit, tout abonde,
A vos frères en pleurs songez, heureux du monde !
Des lugubres logis franchissez les degrés ;
Montez ! Des indigents affrontez la mansarde ;
Allez ! allez ! Dieu vous regarde ;
Hâtez-vous, vos pas sont sacrés !

De leurs malheurs, surtout, ne scrutez pas les causes,
Ne leur reprochez pas l'abus des folles choses,
Leurs hôtels, leurs villas aux fastueux décors :
Portez-leur, sur leurs maux versant un pur dictame,
L'espoir qui rend la vie à l'âme,
Le pain qui rend la vie au corps !

IV

Aux pauvres, nous aussi, portons notre humble offrande :
Ah ! qu'elle soit de cuivre ou d'or, petite ou grande,
Dans le livre éternel, écrite en traits de feu,
Elle est enregistrée au pied du divin trône ;
L'intention, là-haut, fait le poids de l'aumône ;
C'est la moindre souvent qui plaît le plus à Dieu !

HIPPOLYTE MINIER.

L'HUMANITÉ DU GÉNÉRAL DE COUËTUS

Si l'histoire doit s'attacher de préférence aux grandes questions sociales, aux institutions qui régissent les peuples, aux événements qui ont fait la force ou la faiblesse des nations, aux hommes qui en furent la gloire ou le fléau, elle ne doit point se désintéresser des actes particuliers, quand ils ont fait honneur à ceux qui les ont accomplis, quand aussi ils ont été à l'honneur de l'humanité. S'il en était autrement, si l'histoire les passait complètement sous silence, leur souvenir disparaîtrait avec ceux qui toute leur vie ont gardé la mémoire du cœur, et les descendants de modestes héros ignoreraient souvent eux-mêmes les nobles exemples que leur ont légués leurs aïeux.

Je n'en connais pas de plus touchant que celui dont je vais reproduire le récit; il m'a été fait bien des fois par M. Victor Cormier, d'Aizenay, qui l'interrompait souvent par des larmes dont je ne pouvais me défendre moi-même.

« J'avais quatorze ans, me disait M. Cormier, et je faisais mes « études au collège de Thouars, quand éclata la guerre de la Vendée. « Comme l'insurrection s'étendait dans tout le bocage et que la « ville de Thouars était menacée, le principal du collège se vit dans « la nécessité de licencier ses élèves, sans pouvoir leur offrir des « moyens de transport pour les conduire chez leurs parents, sans « pouvoir les mettre à l'abri du danger qui les menaçait sur la

« voie qu'ils avaient à parcourir. Me voilà donc cherchant à pied ma « route, à travers champs et chemins creux, me dérobant autant « que je le pouvais à tous les regards. Mes précautions furent « vaines, une patrouille m'arrêta dans les environs de Vieille- « vigne, et je fus conduit devant l'état-major, qui se trouvait « dans ce bourg. La guerre de la Vendée était une guerre « d'extermination dans laquelle le sentiment de la vengeance « l'emportait trop souvent sur celui de la pitié. Apprenant mon « nom, et sachant bien que les membres de ma famille étaient « dans les rangs de ses ennemis, le général Charette donna l'ordre « de me fusiller sur le champ. Heureusement que la scène se pas- « sait en présence du général de Couëtus. « Ah ! général, s'écria « celui-ci en s'adressant à Charette, ne ternissons pas la gloire de « la journée d'hier, — la veille les Vendéens avaient obtenu un « avantage sur les troupes républicaines — confiez-moi cet enfant, « je l'aurai toujours à mes côtés, et il combattra avec nous. » Cha- « rette céda, et je fus sauvé. Au milieu des vociférations et des « menaces d'une foule furieuse, une pauvre femme, touchée aussi « de compassion, et devinant, à la pâleur de mon visage, que je « souffrais de la faim, se glissa jusqu'à moi, et me mit dans la « main un morceau de pain sous lequel elle avait caché du beurre.

« Pendant toute la guerre de la Vendée je ne quittai pas une « heure le général de Couëtus ; il veilla sur moi comme si j'avais « été son fils, et il me rendit témoin de bien d'autres traits d'hu- « manité que celui auquel je devais la vie.

« Il vint un jour où, les royalistes écrasés de tous côtés, le général « de Couëtus comprit que la guerre touchait à sa fin et que la lutte « ne pouvait pas se poursuivre plus longtemps. — Mon enfant, me « dit-il, tout est fini pour nous, il faut que tu retournes chez ton « père ; je vais t'en faciliter les moyens.— Général, lui répondis-je, « venez aussi, ma famille sera heureuse de faire pour vous ce que « vous avez fait pour moi. — Oh ! que dis-tu là ! Mon devoir et mon « honneur me font une loi de ne pas me dérober au sort qui « m'attend. »

Le traité de la Jaunais, signé peu de temps après, semblait pourtant devoir rassurer les esprits et rendre aux douceurs du foyer domestique ceux que la mort avait épargnés. Cette illusion fut, hélas ! de courte durée. La paix n'était qu'une suspension d'armes, qui fut bientôt rompue. L'attaque de Charette contre les colonnes républicaines n'ayant pas eu de succès, il lui fallut chercher une retraite au milieu des bois. Le général de Couëtus fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre.

Loin d'être inexorables, les juges qui le connaissaient ne demandaient pas mieux que de rendre à la liberté le prisonnier dont ils connaissaient la belle conduite. Aussi, dans cette intention, le président lui dictait-il en quelque sorte les réponses qu'il devait faire. — Vous n'étiez pas à l'attaque de Charette ? lui disait-il. — Pardon, répondait le général, je m'y trouvais. — Mais ce n'est pas de votre plein gré que vous avez pris les armes? vous y avez été forcé ? — Pardon encore, je n'ai subi aucune contrainte, je n'ai fait qu'obéir au sentiment du devoir. — L'interrogatoire se termina par cette réponse, que la famille a prise pour devise : « Je ne rachèterai pas ma vie par un mensonge. »

Ainsi en avait-il fait pour toutes les autres questions. Après cela, un verdict d'acquittement était impossible ; la sentence de mort fut prononcée.

Le lendemain le général de Couëtus tombait sous les balles du peloton d'exécution, aussi glorieusement qu'il fût tombé sur le champ de bataille.

C. M.

LETTRES INÉDITES DES BÉNÉDICTINS BRETONS

RELATIVES AU

RECUEIL DES HISTORIENS DE FRANCE

Tout le monde connaît ce grand et admirable édifice élevé par l'érudition française à l'histoire nationale, commencé par la Congrégation de Saint-Maur, continué par l'Institut jusqu'au XXIIe volume in-folio : le *Recueil des historiens des Gaules et de la France.*

Ce qu'on sait moins, c'est que le plan, le premier projet, la première idée de ce grand *Recueil* appartient à deux Bretons, dom Audren et dom Briant. L'initiative vint du premier ; M. Léopold Delisle, dans sa belle histoire du *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale,* a publié le plan émané de lui. Mais dom Audren voulut prendre dès l'origine (1711) les conseils de dom Briant, dont il avait éprouvé la science et l'esprit critique dans les travaux de l'Histoire de Bretagne.

Les deux premières lettres que nous publions ci-dessous (1711 et 1712), aujourd'hui dépourvues de suscription, furent certainement écrites par dom Denys Briant à dom Maur Audren.

Les six autres sont de celui-ci. La troisième (1712) est

adressée au *Padre della Strada,* probablement dom Charles de la Rue, mentionné dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* (p. 171). Les cinq dernières, écrites à dom Bernard de Montfaucon, l'illustre auteur des *Monuments de la Monarchie française,* ont un grand intérêt. Les nos 4 et 5 (1717) font connaître la part considérable prise par Montfaucon à la préparation du *Recueil des historiens de France,* sur l'initiative et avec le concours de dom Audren. Les trois autres montrent la vive amitié qui unissait ces deux savants hommes.

A. DE LA B.

1.

DOM DENYS BRIANT A DOM MAUR AUDREN[1].

(Le Mans, 24 décembre 1711).

Benedicite.

Mon Reverend Pere, je suis tres obligé à V. R. de l'honneur qu'elle me fait de me communiquer ses projets; mais je ne doy pas penser que mes reflexions lui doivent être d'aucun usage: C'est à Paris et à Saint-Germain même que se trouvent les arbitres des sciences et la plénitude de l'érudition. Cependant c'est à moy de vous obéir.

Rien n'est plus nécessaire qu'une *Géographie ancienne des Gaules* qui soit mieux entendue et plus complete que ce que nous en avons, et je ne voy de meilleur plan à prendre que celuy que vous marquez.

On pourroit donner dabord les autheurs originaux :

1° La description des Gaules qui est au commencement de Jules Cesar.

2° Strabon, sçavoir : la description generale des Gaules au livre 2, et la particulière au livre 4. Je voudrois adjouter aux notes de Xilander et de Causaubon qui corrigent le texte d'autres notes courtes qui marqueroient les erreurs de l'autheur et renvoyeroient au supplément de la Notice.

3° De l'Itineraire d'Antonin et des Tables de Putinger ce qui convient, avec les explications choisies telles qu'on les peut donner et marquant les mots inconnus qui n'entreroient point au supplément de la Notice.

[1] Bibliothèque nationale, ms. fr., n° 25537 (anciennement, Blancs-Manteaux, vol. 77 A), f. 98.

4° Pline, livre 4, ch. 17. 18. 19, avec quelques notes literales pour rectifier le texte par comparaison aux autres autheurs.

5° Pomponius Mela, liv. 3, pareillement avec les notes literales choisies de Vossius, Gronovius, Vadianus, etc.

6° Ptolémée, livre 2, chapitre 7. 8. 9. 10; et comme il est rempli d'une infinité de positions contraires à la verité et peu exactes, il les faudroit marquer par des notes courtes qui renvoyeroient au supplément de la Notice pour ne pas dire une chose plusieurs fois. Il y faut joindre les tables d'Agathus Dæmon, au desir de l'autheur, sans correction, pour mettre son plan devant les yeux du lecteur.

7° Les Notices des Gaules sous l'Empire Romain, et s'il y a quelque autre morceau des anciens à adjouter. Je ne say si ceux de l'Anonyme de Ravenne mériteroient d'y avoir place.

Le Géographe de Nubie, qui écrivoit il y a environ 500 ans.

Je voudrois ensuite donner une carte des Gaules selon la division de J. Cæsar, où tous les peuples dont il fait mention seroient placez conformément aux corrections qui se feront; et une 2e carte des Gaules sous l'Empire Romain depuis la division d'Auguste, où tous les peuples et les villes qui se trouvent dans les autheurs cy-dessus auroient leur veritable situation, selon les plus probables conjectures.

Depuis que les François se furent rendus maîtres des Gaules, les distinctions de peuples ne se remarquerent presque plus que par le terrain des Eveschez, chaque peuple aiant eu son Evêque ou etant demeuré uni à l'Evesché dont il avoit reçu la foy. C'est pourquoy on pourroit donner une carte qui representeroit la France depuis le VIe jusqu'au IXe siècle par les anciens Eveschez, sans marquer les nouveaux. On y en pourroit adjouter une autre qui contiendroit l'empire de Charlemagne, pour servir à l'histoire de son temps. (Celle de Bertius serviroit.)

Enfin, dans le dixième siècle tout le royaume de France aiant été demembré en comtez, il en faudroit donner un état et une carte, comme ces comtez étoient dans leur origine, et on en adjouteroit une moderne par les provinces et les gouvernements, et de particulières, si on vouloit, avec un état des présidiaux, barres royales de chaque province, etc.

Pour venir au supplément de la Notice des Gaules, qui est le principal ouvrage, après avoir donné celle de M. de Valois comme elle est, je voudrois mettre en un corps séparé 1° les additions et corrections sur chaque article avec les renvoys; 2° tous les peuples et toutes les villes de France marquées dans les anciens, et rapporter ce qu'on en trouve dans Cæsar et les autres historiens avec des citations exactes, et établir leur situation, sans oublier les vestiges qui en peuvent rester et jusqu'à quel temps il en est fait mention, et enfin adjouter celles qui subsistent

aujourd'huy, et en quel temps, par qui, comment elles ont commencé, autant que cela se peut. Il ne s'en faudroit pas rapporter à Baudran, dont les conjectures ne sont pas toujours également heureuses, et il ne faudroit oublier aucun des livres marquez dans les historiens au dessus du 13e siècle.

Je serois assez au fait à l'égard de la Bretagne et du Maine, et je pourrois donner sur ces deux provinces des conjectures et, comme je croy, des découvertes qui ne seroient peut-être pas trouvées tout à fait meprisables, si elles venoient d'un autre que de moy.

Quant aux discutions particulières qu'on a faites sur certains lieux, j'en connois peu qui méritent d'être réimprimées tout de leur long. C'est pourquoy ce seroit assez, à mon avis, de profiter de ce qu'il peut y avoir de bon en les citant où besoin est, et l'établir à sa place dans le supplément de la Notice. Je fais le même jugement de presque toutes les notes, explications et commentaires des nouveaux autheurs.

Voilà, mon Reverend Pere, ce qui m'est venu à l'esprit touchant votre projet de la *Géographie de la France*. Le plan des *Historiens françois* sera plus étendu et merite un plus long examen, aussi bien que les autres recherches dont vous me faites l'honneur de me parler. Je vous envoyerai à vos étrennes mes petites reflexions là dessus. Je souhaite que Votre Reverence ait assez de santé et de vie pour en procurer l'entière execution. La chose est digne de vous, mais elle demande bien du travail et bien du temps. Je vous souhaite par advance une année heureuse, et je prie Dieu de tout mon cœur de la vous acorder. Je suis toujours, avec toute la soumission et la reconnaissance possible, mon Reverend Père, votre très humble serviteur et très obeissant religieux,

F. Denis Briant *M. B.*

A Saint-Vincent, le 24 decembre 1711.

Après Charlemagne il faudroit donner les cartes du partage des enfants de Louis le Débonnaire avec les subdivisions, comme par exemple du royaume d'Arles; enfin, le royaume tel qu'il a été occupé par Hugues Capet, avec les grands fiefs, duchés, pairies.

2.

Le même au même [1].

(Le Mans, 24 janvier 1712).

Benedicite.

Mon Reverend Père, je vous envoie une copie de ma troisième lettre

[1] Biblioth. Nat., ms. fr., n° 25537, f. 102.

sur la critique de M. de Vertot et des observations qui la précedoient. J'ay remarqué une faute dans ma deuxième lettre, où je pense avoir écrit : « Mathilde, *sœur* de Henry Ier, » au lieu de *fille*. Il faudroit aussi, dans la *Géographie Gauloise*, deux cartes des Gaules sous les Romains, l'une suivant la division d'Auguste, l'autre suivant celle qui se fist depuis, comme Samson l'a donnée.

Pour le plan des *Historiens des Gaules ou de France*, V. R. a fort bien remarqué que des extraits de tous les historiens romains qui parlent des Gaules nous meneroient bien loin. Le premier seroit Jules César, qui est assez imprimé. Toutes les expeditions des Empereurs dans les Gaules contre les courses et les entreprises des Germains regardent plus directement l'histoire Romaine que celle des Gaules, où ils n'ont pas fait de changement. Cependant il s'y trouve bien des faits qui illustrent l'histoire des Gaules, comme les lieux que les Empereurs ont honoré de leur résidence, où ils se sont elevez ou fortifiez contre leurs compétiteurs, où se sont données des batailles considerables, etc. Ce qu'il y a de plus considerable, ce sont les colonies des anciens Gaulois et celles que les Romains ont envoyé dans les Gaules, quelques révoltes des Gaules, les ravages d'Attila et enfin l'entrée des Goths, des Bourguignons, des Francs, etc., qui ont eu plus de suite. Mais, à vrai dire, toutes ces pièces, tirées de differents autheurs, seroient fort decousues, et il ne seroit pas aisé de bien faire ces extraits sans être trop long, ou sans laisser quelque chose à désirer. C'est pourquoy je ne sçay si on n'aimeroit point mieux une histoire précise des Gaules où l'on feroit entrer tous ces originaux en propres termes, et ainsi on leur donneroit un ordre à faire plaisir. Le P. Lacari y pourroit être d'un grand secours.

V. R. ne me dit point si elle auroit dessein de toucher l'histoire des Francs avant leur établissement dans les Gaules. Il y a un monsieur à Paris, ami d'un de mes amis, qui a ramassé un grand nombre de leurs roys avant ce temps là, tiré des meilleurs autheurs, qu'il cite avec de savantes notes. Il y a aussi un morceau au commencement du Gregoire de Tours du P. Ruinart, qui a son mérite ; il est de M. Bluteau, quoyque son nom n'y soit pas.

Pour les historiens François, ceux de Duchesne, auxquels on adjouteroit ce qui se trouve dans la *Bibliotheque* du P. Labbe, le *Spicilege*, les *Analectes*, les *Miscellanées*, des preuves choisies des histoires particulières, etc. Tout cela demanderoit une révision exacte, et toutes les pièces n'étant pas également bonnes et exemptes d'erreur, il faudroit de brèves notes qui renvoyeroient aux autres autheurs par lesquels on les doit corriger. Par exemple, les Annales de Metz se doivent redresser par celles de Saint-Bertin, etc.

Il faudroit adjouter les chartes qu'on a de nos roys, j'entends celles qui portent coup pour l'histoire. Par exemple, celle de la fondation de l'abbaye de Saint-Calais, à qui on n'a pas fait assez d'honneur, montre que le Maine a toujours été du partage de Childebert, contre plusieurs de nos historiens françois.

Pour les légendes, c'est communément une si mauvaise marchandise, qu'il en faudroit faire un bon choix et n'en prendre que ce qui convient, avec des notes courtes qui en montreroient la valeur.

Les historiens Normans donneront de la peine. On ne les peut omettre, parce que tout le monde les a suivi et qu'il y a un grand nombre de bonnes choses dans Guillaume de Jumiége, Orderic, etc., qui ne se trouvent point ailleurs. Et on est obligé de donner jusqu'à Dudon même, qui nest qu'une mauvaise fable, afin qu'on en puisse juger, mais on le doit qualifier en notant ses principales extravagances, et marquer en peu de mots et en general au moins ce qui merite correction dans les autres.

Pour les historiens Anglois, il seroit difficile d'en extraire ce qui regarde l'histoire de France directement ou indirectement, sans les donner presque en entier. Aussi je ne sçay s'il ne seroit point aussi à propos de les omettre, ou plutôt de les réimprimer parce qu'ils deviennent rares, et qu'on aime à voir tout, à diverses fins.

Le Gregoire de Tours du P. Ruinart est bon. On pourroit omettre les notes et les Varietés, moins necessaires.

Pour les lettres historiques que Du Chesne fait entrer dans sa compilation, on y en pourroit adjouter un grand nombre d'autres, si on ne craignoit pas de ne jamais finir : Sigebert et son supplément, Aimoin, ce qui regarde la France ou l'Empire de Charlemagne dans Rhegino et les historiens allemans, etc. Suivent Villehardouin et Joinville dans leur propre langage, le Moine de Saint-Denis dans le sien propre, qu'on ne nous a donné qu'à la françoise, et enfin, combien d'anciens morceaux d'histoire et de vieilles pièces, à ne finir jamais ! On ne sauroit entrer dans le détail de tout ce que je viens de marquer qu'on y pourroit adjouter que par l'exécution, qui n'est pas si aisée que d'en former le plan général.

On pourroit charger de l'ancienne Gaule quelqu'un qui a étudié l'histoire Romaine et qui a du goût pour ces antiquitez. Quelqu'autre pourroit travailler sur ce qui regarde les temps depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la dernière race de nos roys, etc. Encore faudroit-il donner une chronologie exacte et soutenue de preuves. Tout cela va bien loin.

Voilà en peu de mots ce qui m'est venu dans l'esprit, et que je ne croy pas fort nécessaire à V. R. Je marqueray dans une autre lettre ce que je

pense du premier plan que vous m'avez fait l'honneur de me proposer, parce que le Pere Doyen me presse de finir.

V. R. me fera un vray plaisir de me vouloir envoyer cette lettre de M. de la Thuillerye. Je vous en diray mon sentiment, et peut-être y repondrois-je, si elle le merite et que vous le jugiez à propos.

Je supplie très humblement V. R. de m'honorer toujours de sa protection et, j'ose dire, de votre affection, que je tascheray toujours de meriter par une véritable reconnoissance et en cherchant toutes les occasions de vous donner toutes les marques possibles que je suis, avec un respect sincère, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obeissant serviteur et religieux

FR. DENIS BRIANT *M. B.*

A Saint-Vincent, le 24 janvier 1712.

(La fin au prochain numéro).

LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE*

XV

A Nantes, les émeutes se succèdent avec une telle rapidité qu'il serait peut-être plus facile d'indiquer les jours de calme que d'énumérer les jours de troubles ou d'alarmes.

Le 2 août 1789, jour de la présentation de la cocarde tricolore aux officiers et aux soldats du régiment de Rohan, la commission intermédiaire des Etats de Bretagne, dans une séance extraordinaire présidée par Mgr de la Laurencie, évêque de Nantes, inscrivait sur ses registres la délibération suivante :

« Il a été arrêté d'écrire à MM. nos co-députés de Rennes, pour « leur faire part de notre juste indignation contre les auteurs de « l'horrible complot de livrer le port de Brest aux Anglais et de les « prier de prendre toutes les mesures imaginables pour parvenir à « les faire connaître, et d'écrire à MM. de Montmorin et de Saint-« Priest, ministres d'Etat, et à M. le comte de Thiard, comman-« dant de la Province, pour les engager à obtenir de M. le duc de

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 337-356.

« Dorset, ambassadeur d'Angleterre, les noms de ceux qui ont « trempé dans cette odieuse conspiration [1]. »

Le conflit qui régnait entre la garde nationale et la noblesse devint plus menaçant, lorsqu'on apprit à Nantes cette nouvelle, qui n'avait absolument rien de fondé.

La lettre suivante, écrite par un député de Bretagne dont la bonne foi n'est pas suspecte, nous apprend d'où venait cette fausse alarme :

« Versailles, 25 juillet 1789.

« Messieurs,

« On vient d'informer les députés de Bretagne d'une nouvelle alarmante pour cette province. On assure que les Anglais ont insulté et fouillé plusieurs de nos navires marchands dans la Manche et qu'ils ont conçu le projet affreux de perdre le port de Brest.

« On craint que des traîtres ne livrent ce port à nos ennemis, qui pourraient l'incendier, s'ils n'en voulaient pas faire l'attaque ouverte.

« Il est question de redoubler de vigilance pour la communication de ce port important et d'exciter celle des habitants de Brest, Recouvrance et environs. Nous écrivons aujourd'hui à cette ville pour l'informer de ce qu'elle ne sait peut-être pas.

« Je me hâte de vous en instruire vous-mêmes. Il faut que toute la Bretagne soit informée des projets désastreux qu'on a formés contre elle, afin qu'elle puisse opposer ses forces et ses ressources aux ennemis qu'elle a à combattre du dehors et aux ennemis, plus dangereux encore, qu'elle peut avoir au-dedans.

« C'est dans nos bureaux que je vous écris la présente.

« J'ai l'honneur d'être....

« *Signé :* PELLERIN. »

Les membres du bureau de correspondance de Nantes adressent aussitôt copie de cette lettre à tous les généraux de paroisses du comté nantais, ajoutant qu'ils ont fait partir un commis pour Brest, à l'effet de s'assurer du danger que les braves citoyens de ce

[1] Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes*, t. VI, p. 64-65.

port peuvent courir, et leur annoncer en même temps qu'ils vont former de suite un corps de volontaires pour voler à leur secours, à leur première réquisition [1].

Ces nouvelles et la publicité qui leur fut donnée, n'étaient pas faites pour calmer les esprits échauffés; aussi, le 3 août, un détachement de la milice ramène M. de Trémargat de son château de Pont-Hus et le fait écrouer au château. La maréchaussée fait des visites domiciliaires chez MM. de Freslon et de Saint-Pern.

Cette fausse nouvelle avait été démentie à la séance de l'Assemblée nationale du 27 juillet, par une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, communiquée par le comte de Montmorin [2]. Le courrier mettait trois jours pour faire parvenir les lettres et les journaux de Paris à Nantes; donc, sept jours après, le 3 août, les autorités de Nantes devaient évidemment savoir à quoi s'en tenir. Cependant cette fausse alarme ne fut démentie que quelques jours plus tard.

A partir du mois de février 1790, la fermentation est continuelle, et je crois inutile d'exposer ici les détails des différentes émeutes qui agitèrent la ville de Nantes, ce sujet ayant été déjà traité [3]. Il suffira d'ajouter que, pendant le cours de l'année 1790, les révolutionnaires de Nantes troublèrent la paix publique en s'attaquant à tous les pouvoirs.

XVI

A la suite d'une contestation entre le prince de Léon et les habitants de la paroisse d'Héric, les officiers municipaux de cette commune écrivent, au mois de juin 1790, aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure qu'il est nécessaire d'établir une règle pour la jouissance des propriétés communales, « que plusieurs particuliers se sont même emparés du terrain commun

[1] Archives municipales du Croisic. — Reg. des délibérat. — Reg. de corresp. inédit.

[2] *Moniteur*, du 27 au 28 juillet 1789, p. 111.

[3] Lallié, *District de Machecoul*; Guépin, *Histoire de Nantes*; Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*.

sans aucun afféagement; que d'autres en ont afféagé un petit morceau et *s'en* sont emparé d'une partie bien plus conséquente, tous les dits particuliers ont fait *entouré* de fossés ce qu'ils ont usurpé sur les communs, ce qui gêne absolument la jouissance des autres; ils ont même anticipé sur le passage public.

« Dans ces circonstances, messieurs les suppliants vous prient d'ordonner que les afféagements faits depuis par Mgr le Prince de Léon à différents particuliers seront nuls et sans effets, sauf leur recours sur le dit seigneur, ou pour éviter toutes contestations entre eux que les dits lieux communs seront partagés, par égales portions, entre les habitants de chaque lieu, propriétaires de quelque fonds [1]... »

Le 18 juin, le directoire du Département arrête « qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette affaire, sauf aux parties à se pourvoir. »

Le 28 juin, cet arrêté est confirmé, malgré la décision contraire du directoire du district de Nantes [2].

XVII

13 juin 1790.

L'Assemblée nationale, instruite des vives poursuites judiciaires qui se font dans plusieurs lieux du Royaume, et notamment dans le district de Paimbœuf, département de la Basse-Loire (*sic*), à l'occasion des dégâts qui ont récemment eu lieu sur les terrains afféagés et les marais desséchés depuis quelques années;

Décrète que son président se retirera vers le Roi pour le prier d'ordonner que les procédures, relatives aux dédommagements qui peuvent être dus à raison des dégâts sur les terrains afféagés et les marais desséchés depuis quelques années, seront suspendues; de commettre les directoires de district pour régler les dits dédommagements dans les différents cantons du royaume où ces dégâts ont

[1] Archives du département de la Loire-Inférieure, série L, dist. de Nantes. Corresp. envoyée. — Cartons. — Inédit.

[2] Archives du départ. de la Loire-Inf., série L. Reg. des délib. et arrêtés du direct. du dép.

eu lieu; à l'effet de quoi les directoires de district pourront, s'il est besoin, nommer parmi les membres des commissaires qui se transporteront sur les lieux, vérifieront les dégâts, apprécieront les indemnités; et, aussitôt après le payement de celles-ci, les procédures demeureront absolument éteintes...

Sanctionné par lettres patentes du 18 du même mois [1].

Le 30 juin, le directoire du Département de la Loire-Inférieure apprend que les habitants de la Haie-Fouassière [2] veulent imiter les habitants de la ville de Héric, et « détruire les haies de séparations, les fossés.... »

Les officiers municipaux de Brains adressent, le 28 juillet, une supplique aux administrateurs du district de Nantes, leur exposant que « plusieurs habitants de ladite paroisse de Brains *ce* plaignent qu'à chaque instant ils sont exposés aux insultes des gens sans aveu qui s'introduisent dans les villages et dans les maisons même; qui entrent avec des visages effrontés, sous prétexte de demander l'aumône ou quelque chose à acheter... »

Le 31 juillet, le district de Nantes ordonne, en conséquence, « à la municipalité de Bouaye, chef-lieu de canton, de faire publier au prône de messe de paroisse que les gardes nationaux s'arment pour battre le bois de Jasson, et la forêt de Brains, afin d'en chasser les malfaiteurs qui pouvaient s'y être retirés. » Le même jour, le Département arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la mesure ordonnée par le district [3].

Le 30 juillet, le district d'Ancenis se plaint au Département qu'on arrache les arbres dans les communes de Vritz et de la Houssaye [4].

Le 13 août, le procureur de la commune de Petit-Mars écrit aux administrateurs du Département que « plusieurs particuliers ont

[1] Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale... (mois de juin 1790). Paris, Baudouin, pp. 80-81.

[2] Archives départementales de la Loire-Inférieure. District de Clisson. Inédit.

[3] Arch. départ. Loire-Inf^re. Dist. de Nantes, série L. Cartons. Inédit.

[4] Arch. départ. Loire-Inf^re. Dist. d'Ancenis, série L. Cartons. Inédit.

anticipé sur les communs, en enfermant de fossés ce qu'ils ont pris sur ces communs ; plusieurs, par ces moyens, ont diminué les chemins, et d'autres ont sensiblement diminué les communs... » Ils accusent « la race infernale (les aristocrates) d'avoir vivement provoqué et soufflé ces divisions [1]. »

XVIII

Lettre adressée à Camille Desmoulins [2].

Nantes, 17 septembre 1790.

Nous voudrions de tout notre cœur, notre très-cher patriote, vous rendre le plaisir que vous nous donnez dans votre journal des Révolutions de France, etc. Mais des âmes simples, comme les nôtres, ne peuvent que vous admirer, vous aimer et vous le témoigner. Bien ou mal, il nous suffit d'essayer de vous prouver notre vive reconnaissance et ce tribut est, nous le croyons, le seul qui soit digne d'un écrivain qui fait son bonheur d'être utile à ses frères. O homme délicat et sublime, que vous auriez été bien dédommagé des sollicitudes auxquelles votre brûlant patriotisme vous a livré dans ces derniers temps, si vous aviez pu jouir un instant de notre consternation, de notre désespoir, lorsque les serpens de l'odieuse aristocratie menaçoient d'empoisonner vos précieux jours. Chacun de nous se disoit douloureusement la constitution va disparaître, c'en est fait de nous, notre ange tutélaire est foudroyé ; qui nous défendra désormais de cette tourbe exécrée d'ennemis, toujours écrasés et toujours renaissants ? Que les huit jours qui s'écoulèrent dans cette cruelle circonstance nous parurent longs ! Que le samedy parut tardif à notre impatience ! Ah ! nous aurions voulu que les jours qui nous séparaient de ce bienheureux samedy eussent été retranchés de la durée de nos êtres... Enfin, ce jour tant attendu, si désiré, arrive ; chacun de nous, brûlant d'impatience et de crainte, courre, vole à la poste.

[1] Arch. départ. Loire-Inf^re. Distr. de Nantes, série L. Cartons. Inédit.
[2] Cette lettre fait partie de ma collection.

Votre numéro paraît, et dans l'effervescence de notre joye, nous nous disputons le délicieux plaisir de le porter à notre petit clubs. Je ne vous parlerai point des bénédictions qui nous y reçurent; peut-être croiriez-vous cette narration hiberbolique. Nous vous le répétons, nos cœurs simples ne sçavent point écrire ce qu'ils ne sentent point. Mais plus près de la nature ils sentent, nécessairement plus fortement que ces hommes ennorgueillis de leurs fausses lumières. Le sentiment est notre seul guide. Dailleurs, quel homme, quel Français, ne sent pas vivement ce que vous valez ? En pourroit-il être un, un seul qui, ayant le bonheur de vous lire ne vous portât point, comme nous, dans son cœur ? Nous aimons à vous le dire, cela n'est pas possible.....

Promettez-nous donc, généreux deffenseur, de ne point nous abandonner que notre régénération ne soit achevée. Promettez-nous avec la même franchise, que vous voudrez bien démasquer la turpitude des aristocrates hébétés de Nantes, qui sans pudeur viennent de porter une main sacrilège à la couronne d'un des meilleurs patriotes qui soit dans les deux mondes. Voici le fait exact. Le 25 aoust dernier, jour de la fête de St Louis, tous les citoyens de cette ville s'empressèrent de célébrer la fête du meilleur des Rois. Le corps des volontaires dont le patriotisme a toujours animé les actions, fit célébrer dans l'église cathédrale une messe où il assista avec les Amis de la Constitution. Messe qui avoit été convoquée. Après la célébration, M. Coutard, leur commendant général, si connu par son éloquence et son amour pour la patrie, ne pouvant résister au désir de manifester ses sentiments devant ses concitoyens, se permit de monter dans la chaire pour y faire l'éloge du Roy et de ses citoyens armés. Son discours cy joint applaudy avec transport de tous les bons français a fait crier anathême à tous les prêtres, toutes les bonnes femmes, et tous les anti patriotes. Dans leur rage ils ont été dénoncer le colonel prédicateur à la municipalité qui n'a pas rougi de blamer sa conduite dans un placard quelle a eu la condamnable faiblesse de faire afficher. Ici ma plume est prête à tomber de ma main... et de dou-

leur et d'étonnement!... M. Gorsas a déjà témoigné son indignation sur ce sujet, mais nous ne croyons pas qu'il ait, comme notre cher Camille Desmoulin, le talent de jetter sur ses graves balourdises le ridicule qui leur convient. Nous ne vous ferons point l'injure de vous conjurer de combler nos vœux en insérant dans votre journal les réflexions que vous aviserez bien. Nous vous connaissons, c'est pourqnoi nous nous disons avec la plus sincère amitié et la plus grande considération patriotique,

MUSSON, *Président.* DOUVILLE, *Secrétaire.*

Notre adresse est toujours, M. Bahuaut rue du Port-Communeau n° 16.

XIX

La Gascherie, 19 septembre 1790.

Je déclare que, suivant les notes que m'a laissées feu M. le marquis de la Gascherie [1], mon oncle, en faveur de quelques habitants

[1] Pendant la lutte que la magistrature bretonne eut à soutenir contre le despotisme du duc d'Aiguillon, Louis Charette de la Gascherie et Charette de la Colinière, son neveu, conseillers au Parlement de Bretagne, furent du nombre des cinq magistrats qui devaient être condamnés. Leur innocence fut reconnue et ils rentrèrent dans les bonnes grâces du Roi, qui, pour les dédommager des pertes qu'ils avaient éprouvées dans leur fortune, érigea, par lettres patentes du 7 mai 1776, la terre de la Gascherie en marquisat, sous le titre de marquisat de Charette, et celle de la Colinière en baronnie.

M. de la Gascherie, qui avait été le parrain du grand Charette, n'a point vu la Révolution; il est mort sans postérité. M. de la Colinière, signataire de la lettre ci-dessus, est mort à Paris, dans les prisons. Il a laissé, de son mariage avec demoiselle de Courtoux, cinq garçons et une fille. Deux sont morts, les armes à la main, dans la Vendée; un troisième a été fusillé à Nantes, sur la dénonciation d'un de ses fermiers, à qui il avait demandé de l'argent. L'aîné, qui avait épousé demoiselle de Scelles, d'une famille noble de Normandie, est mort en 1807, sans laisser d'enfants; et le plus jeune, capitaine au régiment d'Auvergne-cavalerie, est mort garçon, peu de temps après son frère. Leur sœur, morte la première année de son mariage, a laissé une fille; en sorte que cette branche de la famille est éteinte.

(D'après Le Bouvier-Desmortiers. — *Vie du général Charette*, 1re partie, pp. 7 et 10).

des villages de la Verrière et de la Haie dépendant de la terre de la Gascherie, lesquels le sollicitaient depuis longtemps de leur concéder des terrains pour bâtir des maisons dont ils avaient besoin, se trouvant trop à l'étroit, eu égard à l'accroissement de leur famille, et pour occuper des agriculteurs laborieux, je consentis plusieurs afféagements dans la lande vaste des Crétinières ; lesquels afféagements composent à peine ensemble une étendue de 8 à 10 journaux dans une lande qui en contient au moins 200 ; que ces afféagements furent faits au mois d'octobre, novembre et décembre 1787, et de février 1788, en faveur de Pierre Maisonneuve, François Marin, Jean Goupil, Jacques Maisonneuve, Jean Ragot, André Maisonneuve, de Julien Potiron, etc., Jean Hubon, tous laboureurs étagers et habitans des villages cy-dessus nommés et aux environs ; ayant toujours constamment refusé toute concession aux étrangers au préjudice *de mes vassaux.*

Qu'aussitôt que lesdites concessions ont été faites, les susdits laboureurs se sont empressés de défricher leur terrain, de bâtir des maisons ; qu'il y en avait même une de construite, quelques années auparavant, par un des afféagistes, sur la promesse verbale que lui avait faite M. de la Gascherie de lui concéder un terrain qu'il renferme à la même époque. Ces cultivateurs ont joui paisiblement les uns 4 ans, les autres 2 et d'autres au moins un an, et c'est après cet espace de temps que des malfaiteurs d'habitans des mêmes villages et qui avaient *tous* ou *presque tous sollicité et reçu des afféagements* de leur seigneur, se sont permis les voies de fait les plus répréhensibles, sont venus plusieurs fois avec attroupement détruire nuitamment les nouveaux fossés construits par les afféagistes, coupé des arbres fruitiers et des chênes qui avaient déjà plusieurs sèves, emporté des claies pour les entasser et y mettre le feu, ravagé des récoltes abondantes et prêtes à cueillir, le tout avec violence et menaces contre les afféagistes et les propos les plus audacieux contre le seigneur ; de tout quoi il a été rapporté des procès-verbaux qui constatent les différents délits commis relativement à ces nouvelles clôtures.

Que sur ce que les opposants alléguaient avoir des titres, je leur en fis demander la communication, demande d'autant plus juste que j'avais une possession constante et plus que centenaire d'afféage, dans ladite lande de Crétinière, puisque une très grande partie des possessions de ceux qui ont troublé mes afféagistes ne leur est advenue que par la concession que leur en ont faite mes auteurs ; et qu'étant d'ailleurs utile d'encourager l'agriculture et de faire défricher des terres incultes dans une paroisse où les habitants en ont fort peu en culture, je n'ai fait qu'user de mon droit, sans perdre de vue l'intention où j'ai toujours été de faire le bien de tous mes vassaux, en leur accordant sans acception d'aucun autant de terrain que je croirais qu'ils pourraient en avoir besoin.

Que ces malfaiteurs n'ont cessé de crier qu'ils avaient des titres, qu'ils n'ont jamais communiqué aucun ; mais, s'autorisant de décrets qu'ils ont mal interprétés, ils se sont cru alors tout permis et ont recommencé leurs violences à plusieurs reprises ; que cependant plusieurs décrets de l'Assemblée nouvelle ont mis sous la protection de la loi toutes les propriétés et terrains nouvellement enfermés avant le 4 août et quoique ceux dont il s'agit aient été enclos et cultivés à une époque bien antérieure, les mêmes malfaiteurs viennent encore d'exercer leurs voies de fait qui causent de nouveaux préjudices notables aux afféagistes, ceux-ci étant venus me faire part de leurs désastres, je leur ai conseillé de s'adresser à leurs officiers municipaux, aux termes des décrets, quoique je n'ignore pas plus qu'eux-mêmes qu'ils sont les vrais instigateurs de ces voies de fait comme de tous les désordres et dévastations qui se commettent dans la paroisse. *Ces dits soi-disants officiers municipaux* n'ont voulu donner aux plaignants aucune réponse par écrit, malgré les instances qui leur ont été faites, et ont refusé absolument de poursuivre ce délit, faisant assez clairement entendre qu'ils n'ignoraient pas qu'il avait été commis ; et qu'ils y applaudissaient ; comme les susdits afféagistes n'ont aucun moyen de constater les refus et les différents dires aussi insolents que répréhensibles de ces *nouveaux tuteurs de la paroisse de la Chapelle-sur-Erdre*, j'ai

pensé qu'ils ne pouvaient obtenir de justice la jouissance paisible, aux termes des décrets, qu'en s'adressant aux corps administratifs actuels de la ville de Nantes dans l'arrondissement de laquelle se trouve la Chapelle-sur-Erdre ; en foi de quoi j'ai donné la présente déclaration sous mon seing et signature privée, y ajoutant qu'au cas que ni moi ni mes afféagistes, ne puissions obtenir justice et satisfaction contre les malfaiteurs ou brigands de cette paroisse et notamment contre les *soi-disants officiers municipaux qui sont connus* pour avoir excité et conseillé les usurpations sur mes domaines, le pillage de mes bois dont le dommage est pour ainsi dire inappréciable, nous nous adresserons à l'instant à l'Assemblée nationale, à laquelle j'adresserai copie de la présente déclaration avec toutes les pièces au soutien.

CHARETTE DE LA COLINIÈRE.

Le 21 septembre, le directoire du Département arrête que... « en attendant, les afféagistes qui jouissaient avant le 4 août 1789, ne pourront être troublés dans leurs jouissances et auront la liberté d'ensemencer leur terre comme au passé. Au surplus, le ci-devant président Charette, dit de la Colinière, ne pourra plus se servir dans aucuns actes de la qualification de vassaux, tous les citoyens étant égaux devant la loi. »

Aussi, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1790, les voies de fait recommencent ; « des gens, excités par les soi-disants officiers municipaux et notamment par le nommé R....., se disant maire de la Chapelle-sur-Erdre, et P. G....., ont brûlé toutes les hayes et clôtures du terrain du nommé Fougeray, et dont il jouissait sans troubles depuis plus de 30 ans, et fait des menaces à ceux qui sont adjacents.... »

GUSTAVE BORD.

(*La suite prochainement*).

DES HOPITAUX A LA CAMPAGNE

Chaque ville a ses établissements charitables; pourtant, tous les legs, tous les dons généreux s'en vont encore vers les centres, remédier à de moindres misères, et les pauvres de la campagne sont toujours les plus délaissés.

Quelle œuvre s'organise pour eux? A peine quelques secours isolés, tandis que dans les villes se multiplient les efforts de la charité sous les formes les plus touchantes et les plus ingénieuses.

Nos pauvres des campagnes seront-ils donc toujours privés de ces bienfaits? leur refusera-t-on toujours, par exemple, ces asiles de la charité où ils iraient promptement se guérir ou mourir en paix, entourés de soins, après n'avoir vécu que de privations?

Bienheureux serions-nous d'inspirer la pensée et le vouloir d'adoucir tant de misères, aux propriétaires ruraux, à qui ce devoir incombe particulièrement.

Sans doute, les secours à domicile, qui profitent à la famille entière, seront toujours les plus importants; mais les délaissés, les malades et les infirmes, à qui le foyer ne peut rien offrir, comment les soulager? C'est pour eux surtout qu'il est urgent d'établir de petits hôpitaux à la campagne. D'ailleurs, les diverses formes de la charité, loin de s'exclure, s'appellent et se complètent, en s'appropriant aux différentes situations.

La crise que subit en ce moment l'agriculture, et deux années

de mauvaises récoltes, attirent naturellement la pensée et la sollicitude de ceux qui ont un regard pour la souffrance, sur la classe agricole, la plus laborieuse et la plus méritante, la plus digne d'intérêt, car plus rarement le vice est cause de sa misère. Mais elle n'est pas bruyante, elle ne menace pas, elle ne connaît pas les grèves, elle ne fait pas les révolutions. Elle languit, elle souffre en silence, elle pratique la résignation chrétienne, parfois jusqu'à un héroïsme qui s'ignore, et sa voix n'arrive point à nos assemblées politiques ni à nos gouvernants.

C'est à nous donc, propriétaires, à nous qui vivons avec elle, qui connaissons les âpres souffrances des laboureurs, de leur prouver notre dévouement, non par quelques vagues déclamations démocratiques, comme s'en contentent, pour la montre et le vote, les « politiciens » de notre temps ; mais par des sacrifices personnels, par des faits, par des actes généreux, que nous pouvons accomplir pendant notre vie et continuer encore après notre mort. Ne serait-ce point laisser de notre passage, si vite effacé ici-bas, le meilleur et le plus durable souvenir ?

La nécessité d'une telle œuvre n'a pas besoin de démonstration pour qui vit à la campagne, dans les départements qu'une richesse exceptionnelle n'a pas favorisés. Des faits navrants viennent chaque jour étreindre le cœur, et, pour ne parler que d'un département de la Bretagne, nous dirons que dans la majeure partie des Côtes-du-Nord, à l'exception des paysans qui exploitent des fermes importantes, les autres ont à peine de quoi vivre. Trop souvent obligés de vendre leurs grains, aussitôt récoltés, pour payer leur fermage, les petits tenanciers sont dans la nécessité, la moitié de l'année, de racheter ce grain à un prix plus élevé. Aussi est-ce à grand'peine qu'ils nourrissent leurs nombreux enfants. Comment donc les vêtir ?

Survient-il une maladie, c'est bien autre misère : pas d'argent, pas de remèdes, pas de bois, pas de linge, pas de nourriture..., pas de soins intelligents, surtout !

Nous voyions, il y a deux jours, une mère de neuf enfants. Le

mari cultive quelques ares de terre qu'il loue fort cher, et la pauvre femme n'a, pour l'entretien de sa famille, que les dix sous que gagne son mari, quand il peut disposer de sa journée.

Elle nous disait que, outre le prix de la terre, son propriétaire exigeait quarante francs de loyer. — Pourquoi payez-vous le loyer? Vous savez que les bâtiments sont toujours compris dans le prix de fermage. — Il le faut bien; où irions-nous?

Grande est la détresse dans ces familles, si le père est malade ou les enfants nombreux. Nous en connaissons une de huit enfants; l'aînée, qui a seize ans, pourrait être placée; mais qui aiderait la mère à élever les plus jeunes? Huit enfants à nourrir et à vêtir!

Si la pauvreté se fait parfois si cruellement sentir chez ces petits fermiers, qu'est-ce donc chez de plus pauvres encore, chez les journaliers qui n'ont que la maison et le courtil, loués plus cher encore, car plus les gens sont pauvres, plus ils sont exploités : ils sont « sans défense ».

Ainsi les « hôtées [1] » se louent relativement bien plus cher que les fermes, étant le seul avoir d'autres paysans, souvent sordides, qui spéculent sur la concurrence et la nécessité de trouver un abri. Jugeons par là du degré de misère qui existe dans ces chaumières solitaires et ignorées, où ils n'ont « que de l'eau à boire ».

Ce sont les propres paroles d'un homme que la souffrance a cruellement marqué : grande pâleur, traits étirés, sillons profonds, et avec cela une douceur, une résignation, une reconnaissance qui pénètrent. Il est père de neuf enfants : cinq sont à servir, quatre restent à « l'hôtée » avec leur mère, qui a une maladie de nerfs; non, sans doute, « les vapeurs » des femmes incomprises, — c'est le privilège des heureux, — mais maladie de misère et de privation. Que va devenir cette famille pendant l'hiver? Six personnes, et pour toute subsistance, n'avoir rien que les morceaux de pain

[1] Ou hosties, selon le vieux français. C'est un terme des environs de Lamballe, pour désigner une pauvre maison sans terre ou avec un « courtil ». *Hôté* est un vieux mot dont on a fait plus tard *hôtel*.

récoltés de porte en porte avec peine ; car cette année, les laboureurs n'ont guère de blé que pour eux.

Hier, c'était un homme encore vigoureux, venù d'une paroisse voisine, avec une large plaie à la jambe, envenimée par le frottement d'un lambeau de laine. Voilà jusqu'où va parfois leur incurie ou leur négligence.

— Depuis combien de temps avez-vous cette plaie ? — Depuis deux ans. — Qu'avez-vous fait pour la guérir ? — Je l'ai montrée à un médecin, qui n'a rien fait. — Vous ne vous guérirez jamais si vous continuez à marcher. — Il faut bien que j'aille chercher mon pain ou que je meure de faim : je suis seul dans mon « hôtée ».

Au début, quelques semaines de repos et des soins eussent guéri cet homme, en lui épargnant la misère et la souffrance : il serait maintenant une aide et non une charge pour la société.

Quelques heures après, c'était une femme de soixante ans, au teint livide, complètement épuisée par une nourriture insuffisante sa faiblesse est si grande qu'elle atteint le cerveau.

Ses voisins disent qu' « elle est diote », et se contentent d'en rire.

Une bonne nourriture remettrait cette pauvre femme en peu de temps, sinon elle succombera. Quelle facile cure pour un hôpital !

Nous avons vu une veuve malade, dans un pauvre village éloigné, réduite aux seuls soins d'une enfant de onze ans ; elle ne tarda pas à mourir. — Parfois, ce sont des vieillards de soixante-douze à soixante-quinze ans (car, par une juste loi, les privations tuent moins vite que les excès) abandonnés dans leur chaumière ; ailleurs, c'est une famille atteinte de contagion et réduite aux abois.

Dernièrement, une femme se désolait, parce que son mari malade, le seul gagne-pain de la famille, avait dû quitter la ferme où il servait. Qu'a-t-il trouvé à son triste foyer ? Le froid et la plus mauvaise nourriture.

C'est encore une enfant de onze ans, atteinte, pendant ces derniers froids, d'une pneumonie, faute de chauds vêtements.

Il faut à sa mère l'aller prendre à la ferme, où elle est tombée

malade. La pauvre petite est transportée en charrette... Il glace, le vent souffle... Qu'importe ?... Elle arrive à la maison, où les quatre derniers petits, tremblants de froid, attendent la mère ; et cette mère est réduite à coucher sa fille sur la paille !

Quel bonheur, si elle avait pu la mettre dans un bon lit, et, mieux encore, entre des mains habiles et dévouées !

Tels sont ceux qu'il faut secourir, en leur donnant un asile pendant leur maladie et leur vieillesse, puisque les villes le leur refusent impitoyablement.

Si l'on nous accusait d'utopie, nous répondrions mieux que par des paroles, et nous serions heureux d'avoir à opposer au doute des faits très consolants de la charité individuelle. Bien que le temps nous manque pour nous renseigner, nous ne résistons pas à la satisfaction d'en citer quelques-uns :

Dans le Berry, un petit hospice a été fondé, et il est entretenu par la générosité d'une seule famille, pour quatre vieilles femmes abandonnées et sans enfant, et pour deux orphelines de père et de mère.

Dans le Morbihan, le comte de V. a fondé près de son château une école et une maison destinée à recevoir des malades.

Dans le Finistère, Saint-Renan, Landéda et Plouguerneau ont des hôpitaux fondés par divers dons et entretenus par la charité des habitants, tandis qu'à Plouguin, c'est un noble propriétaire qui a construit l'hôpital et y entretient douze vieillards ou infirmes.

Voulons-nous un exemple plus facile à suivre ? Dans les Côtes-du-Nord, à Châtelaudren, une maison et un jardin ont été achetés ; un malade seulement a été reçu d'abord et confié à une religieuse ; mais bientôt cette pierre d'attente, posée par la charité, a été un stimulant qui a provoqué des aumônes et la pension de plusieurs infirmes.

De si beaux exemples ne peuvent rester stériles : multiplions-les !

Assurément, cette œuvre ne peut être entreprise que par des personnes aisées, qui ont le droit de disposer de quelques milliers de francs sans manquer à des devoirs de famille.

Ce serait encore une œuvre plus belle et plus méritoire, si c'était celle de nos sacrifices personnels, de nos économies. « Celui qui pour donner ne s'est pas imposé de privations, n'a fait qu'effleurer les joies de la charité. Nous devons notre superflu, et le bonheur, dans le devoir, est d'en dépasser les limites [1]. » Combien ces rentes seraient sûrement placées !... bien autrement qu'entre les mains de certains financiers qui se suicident ou se sauvent en emportant la caisse ; et cependant, ces gens-là trouvent toujours des clients et des millions à duper !

Ce magnifique placement rapporterait au centuple, selon la parole évangélique, et dans peu, car la vie est bien courte ; le bénéfice serait éternel.

Quel bien ferait une somme relativement minime ! Ne recevrait-on que deux ou trois malades à la fois, ce serait un immense service rendu à la population de nos campagnes. Nous disons à dessein la *population* et non la *paroisse*, car nous croyons qu'il faut laisser quelque liberté à la charité, et ne pas trop lui poser de bornes : ses préférences ne sont-elles pas pour les plus malheureux ? La lettre de nos règlements tue trop souvent l'esprit, et dans la pratique du bien met parfois entrave et dureté. Cet esprit de discernement et d'application des lois est-il si commun ? Nous en savons quelque chose.

Pour conclure, nous citons les paroles et l'expérience de Madame l'Assistante générale de la congrégation du Saint-Esprit : « Notre Mère supérieure et moi, nous pensons que, pour fonder un petit hospice dans les bourgs, il faudrait : 1° un logement, 2° 300 francs pour chaque pauvre, 3° le traitement de la religieuse chargée de diriger le petit hospice. Si les pauvres étaient nombreux et qne l'hospice offrît quelques ressources, 250 francs seraient suffisants pour chaque lit, croyons-nous. Il y aurait avantage à ce que cette œuvre s'établît près d'une autre maison déjà fondée ; car, si elle était isolée, il faudrait deux religieuses ; ce qui augmenterait la dépense [2]. »

[1] Mme Swetchine, *Airelles*, L. II, p. 30.
[2] Lettre du 9 décembre 1879.

N'est-ce pas réalisable pour un certain nombre de propriétaires? Ils pourraient établir cet asile béni, soit dans les dépendances de leur château, soit en tel lieu de leur domaine. Nous aimons à nous représenter la blanche maison de la charité, en vue du fier donjon et de l'antique tourelle, ou de l'opulent château.

Le seigneur du lieu veille avec une noble bonté sur cette famille d'adoption; et quelle touchante adoption! celle des petits, des abandonnés et des malheureux!... La châtelaine aide souvent les sœurs et se plaît à servir ces membres souffrants de Jésus-Christ. Pleurer avec ceux qui pleurent, n'est-ce pas une salutaire et divine joie, qui élève l'âme et lui fait comprendre, mieux que les ivresses des plaisirs mondains, ce que renferme le mot de bonheur?

Ce grand bienfait irait toujours en se multipliant avec les années. Toute la population indigente viendrait, tour à tour, recouvrer la santé dans cette maison de paix et de dévouement, ouverte par la richesse à la pauvreté.

L. T.-B. Décembre 1879.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Les anciens Évêchés de Bretagne.

L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC, par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy. — Saint-Brieuc, Francisque Guyon, 1855-1879. 6 vol. in-8°, de LXXX-436 p.; 552 p.; CCLX-374 p.; 460 p.; XVI-378 p.; 436 p., avec 9 pl. de gravures et, de plus, un Atlas-Album de 13 pl. — Prix : 45 fr. (non compris l'atlas).

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une publication commencée depuis trente années bientôt, et du plus haut intérêt pour la Bretagne, vient d'être heureusement menée à bon terme. Il s'agit de l'Histoire ecclésiastique et religieuse, civile et politique, féodale et militaire de l'ancien Evêché de Saint-Brieuc. On sait que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy l'avaient entreprise dans la pensée que les huit autres anciens Evêchés de la Bretagne pourraient devenir l'objet de travaux analogues. De là le titre général, qu'on lit encore en tête de chacun de leurs volumes. Les deux premiers parus en 1855 avaient trait à l'histoire religieuse, politique et civile du diocèse de Saint-Brieuc. Ils ont été ici même, de la part de notre Directeur, l'objet d'un compte rendu des plus élogieux, et nous n'avons pas à y revenir [1].

Deux autres furent livrés au public en 1864. Ils ont pour objet l'*Histoire monastique* de l'ancien Evêché de Saint-Brieuc, mais ils sont précédés de longs prolégomènes (p. I-CCLX), spécialement consacrés à retracer assez en détail quel a été l'état des personnes et des choses en Bretagne pendant tout le moyen âge sous le rapport agricole, industriel, commercial, etc. Nous avons donc ici une de

[1] V. *Revue*, ann. 1857, t. II, p 479-488.

ces études comparatives sur la condition réciproque des diverses classes de la société dans les siècles passés si estimées et si en vogue parmi nous depuis les savants travaux publiés en ce genre par MM. Guérard, Delisle, de Beaurepaire, etc. Rien d'analogue n'avait encore été tenté pour la Bretagne. Honneur donc et vifs remercîments aux infatigables pionniers qui ont réussi, au prix de tant de labeurs, à répandre une vive lumière sur un sujet resté jusqu'ici voilé à nos regards. S'il va sans dire que nous ne saurions nous porter absolument garant de toutes les assertions qui sont mises en avant, l'ensemble nous a cependant paru pleinement conforme à la vérité, et nous souscrivons de grand cœur aux conclusions en ce qui touche l'état, relativement heureux et digne d'envie, du paysan et de l'ouvrier au moyen âge.

Quant à l'*Histoire monastique* contenue dans les deux volumes, dont nous nous occupons, elle comprend les abbayes : 1° de Saint-Aubin-des-Bois ; 2° de N.-D. de Boquen ; 3° de Saint-Rion ; 4° de Beauport ; 5° de Lantenac ; 6° de Saint-Jacut, ainsi que les prieurés : 1° de Saint-Martin de Lamballe ; 2° de N.-D. de Jugon ; 3° de Saint-Magloire de Lehon ; 4° de Saint-Malo de Dinan.

Chaque abbaye et chaque prieuré deviennent l'un après l'autre l'objet d'une notice historique plus ou moins détaillée selon les circonstances, à la suite de laquelle on publie *in extenso* toutes les chartes anciennes (antérieures au XVe siècle) et inédites relatives à ces abbayes et à ces prieurés. Il y a là pour l'histoire une mine inépuisable de renseignements de tout genre, toujours dignes de faire autorité.

Le quatrième volume se termine par le *Pouillé Général* du diocèse (p. 424-428) et par une table chronologique des 1250 documents publiés dans les quatre volumes.

Restait la partie féodale promise dès le début.

Quinze années s'écoulèrent avant que l'ouvrage ne fût continué ou du moins avant que le public ne sût que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy poursuivaient sans se lasser leur glorieuse et difficile entreprise. La tâche était loin d'être abandon-

née cependant, mais il fallait du temps pour colliger et classer tant de monuments épars, dispersés aux quatre coins du pays et au delà. Enfin au commencement de 1877 on put songer à l'impression. La mort, qui vint peu après (oct. 1877) frapper le principal auteur M. Geslin de Bourgogne [1], apporta un nouvel obstacle à la publication; toutefois, elle n'a pu empêcher le dévouement de son collaborateur et de ses amis de le mener à bon terme, et de nous donner ce couronnement d'une œuvre, qu'on peut appeler à plus d'un titre monumentale.

Cette partie se compose, comme les précédentes, de deux volumes. A propos du Penthièvre, du Porhoët et des fiefs qui dépendaient de l'un et de l'autre, nous avons en quelque sorte l'histoire même de la *Bretagne féodale et militaire*.

Le plan suivi consiste à faire successivement l'historique de chaque fief grand et petit, principal ou simple dépendance. Ce plan offre sans doute le désavantage de rendre comme nécessaire plus d'une répétition, mais aussi l'histoire locale y est fouillée jusque dans ses dernières profondeurs.

Pour éviter la monotonie et la sécheresse inhérentes à un tel sujet, M. Geslin de Bourgogne, qui tenait la plume, s'est essayé maintes fois à des descriptions locales, imagées et solennelles, et nous l'en félicitons. Cependant il eût peut-être été préférable de ne pas trop les multiplier.

Comme appendice, on nous donne une étude sur l'histoire des Ordres religieux militaires en Bretagne. C'est le premier travail de ce genre qui ait été tenté à notre connaissance; il offrira donc un vif intérêt; cependant, à certains égards, ce n'est qu'une ébauche; la mort de M. Geslin a sans doute empêché qu'on n'y mît la dernière main.

Dans ces deux volumes, aussi comme précédemment, le tableau historique a pour corollaire la publication des documents originaux, au nombre de plus de deux cents.

[1] La *Revue* a payé à sa mémoire à cette date un juste tribut d'hommage. (V. t. XXXXII, p. 312.)

Enfin, le tout se termine par quatre tables, deux relatives uniquement aux 5e et 6e volumes, une autre particulière aux prolégomènes de l'ouvrage, une dernière embrassant tous les noms de lieux et de personnes, dont il est fait mention dans les 1,500 chartes publiées dans tout l'ouvrage. Il eût peut-être été préférable, pour simplifier les recherches, de ne donner que deux tables : l'une chronologique relatant les documents originaux, l'autre alphabétique renfermant les noms de lieux et de personnes.

Le côté archéologique et artistique n'a pas été le moins scrupuleusement fouillé : nous en avons pour garants les neuf planches de gravures, qui ornent les deux premiers volumes, les cent descriptions d'églises, de vitraux, etc., éparses dans tout l'ouvrage, et par dessus tout le magnifique atlas de nouvelles gravures qui accompagne l'ouvrage lui-même, bien qu'il n'en fasse cependant pas partie intégrante [1].

En somme donc, il reste établi que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy ont élevé à l'honneur du diocèse de Saint-Brieuc un monument, qui a sans doute exigé bien des sacrifices de temps et d'argent, mais aussi l'œuvre survivra aux générations, le monument durera autant que les âges.

Dom Fr. Plaine.

Vie de la mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame du Calvaire, par un religieux Feuillant, publiée avec une introduction et des notes par M. l'abbé Petit, aumônier à Vendôme, avec approbations de S. E. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, de NN. SS. les évêques de Blois et d'Orléans. Paris, René Haton, in-8°, xviii-576 pp.

Par ce temps de dissolutions, d'expulsions ou de proscriptions

[1] Voici la série des Planches qui composent cet Atlas ou Album :

1° Plan de l'ancienne ville de Saint-Brieuc (XVII° siècle), — 2° Chevet de la cathédrale de Saint-Brieuc, — 3° Fontaine Notre-Dame (XV° siècle), — 4° Temple de Lailleff, Porte (ancienne) à Saint-Brieuc, — 5° Tour de Gasson, — 6° Notre-Dame de Lamballe, — 7° Chevet de l'église de Beauport, — 8° Portail de la même, — 9° Cloître du monastère de Beauport, — 10° Réfectoire du même, — 11° Château de la Hunaudaye (vue extérieure), — 12° Château de la Hunaudaye (suite), — 13° Hôtel à Lanvollon (XVI° siècle).

religieuses, il est utile d'apprendre comment se fondent les ordres et les monastères, comment les riches et les puissants de la terre renonçaient au luxe et aux grandeurs, pour embrasser une vie de pauvreté, de privations et de sacrifices, d'étudier le beau mouvement de renaissance religieuse qui suivit l'époque agitée par les guerres du protestantisme, et d'envisager l'état de la société française sous le règne de Louis XIII.

Tels sont les points principaux qui ressortent de la vie d'Antoinette d'Orléans-Longueville, écrite vers 1645 par un religieux Feuillant et publiée pour la première fois par M. l'abbé Petit. Une introduction bien développée en fait comprendre tout l'intérêt, et les notes historiques dont l'auteur l'a enrichie en font une étude des plus instructives. La figure du Père Joseph (Joseph du Tremblay, conseiller intime du cardinal de Richelieu, surnommé l'Eminence grise) y est présentée sous un aspect tout nouveau ; les plus beaux noms de France se trouvent inscrits sur ces pages, qui reproduisent l'historique complet de la fondation de l'ordre du Calvaire, de ses différents établissements, et de nombreux détails sur les Feuillantines de Toulouse et la célèbre abbaye de Fontevrault.

Descendante du fameux Dunois, veuve, à vingt-quatre ans, de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, Antoinette, devenue presque nantaise par cette alliance, habita longtemps le vieux château de Machecoul, chef-lieu du duché-pairie de Retz. C'est dans cette sévère et paisible demeure qu'elle éprouva le désir de se consacrer à Dieu. « Elle y trouvait la solitude qu'elle aimait si fort, et étant dispensée de faire et de recevoir des visites, à cause de la crainte que l'on avait des surprises en ces temps dangereux, elle avait le loisir de vaquer à l'oraison et à la lecture des bons livres. Elle faisait le plus souvent abstinence de chair sans que l'on y prît garde, se contentant de pain et d'eau avec des fruits ; et lorsque son mari était absent, elle se levait à minuit pour prier Dieu devant un tableau de la descente de la croix... » (p. 90) [1].

[1] « Elle pratiqua au haut du château un oratoire, qu'elle fit peindre de têtes de morts et de larmes, commençant cette vie nouvelle dont le progrès et la fin furent remplis d'une bénédiction si abondante. »

Bientôt les couvents de la Congrégation des dames bénédictines du Calvaire, malgré une règle sévère et rigoureuse, se multiplièrent, non-seulement en France, mais en Bretagne. Nantes en posséda un dès 1623. Les maisons de Morlaix et de Saint-Brieuc s'ouvrirent en 1625, celles, de Redon en 1629, de Rennes en 1631, de Quimper en 1635. Saint-Malo reçut les Calvairiennes en 1659 ; Rennes inaugura un second monastère du même ordre en 1659; et, enfin, la maison de Machecoul, qui seule subsiste aujourd'hui avec celles de Quimper et de Morlaix, fut fondée en 1673, par Catherine de Gondi, duchesse de Retz, petite-fille d'Antoinette d'Orléans, et Pierre de Gondi, son mari, en considération de Marie-Catherine, leur fille, qui, ayant fait profession au Calvaire de Nantes en 1668, devint plus tard supérieure générale de son ordre.

Ce volume intéresse donc d'une façon toute spéciale la Bretagne, qui y retrouvera beaucoup de ses familles honorablement citées. Ainsi, à Nantes, quatre sœurs de Goulaine et leur mère prirent le voile des Calvairiennes, des demoiselles Charette, Fresneau, Bidé, etc., etc.

Du Pra.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Nécrologie : MM. Emerand de la Rochette, Luneau, Gouëzou, contre-amiral de Kerjégu et Louis de Kerjégu. — Le concours régional de Rennes. — Nos lauréats des Sociétés savantes. — Les *Noces d'Attila*, de M. Henri de Bornier.

— La Mort, on va le voir, ne s'est point reposée depuis notre dernière chronique.

M. Émerand de la Rochette est décédé à Paris, il y a deux mois. C'est dans l'église d'Orvault (Loire-Inférieure) qu'ont été célébrées les obsèques du « fondateur de l'*Espérance du Peuple*, à laquelle, dit ce journal, son remarquable talent d'écrivain et de polémiste prêta durant de longues années un si brillant et si utile concours. »

— M. Luneau, ancien député, vient de succomber à Bouin (Vendée), dans un âge très avancé. Il avait représenté l'arrondissement des Sables-d'Olonne pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe. Il siégeait à gauche, comme tous ses collègues du département de la Vendée à cette époque. Il fut réélu à l'Assemblée constituante de 1848. Il ne le fut pas en 1849, et, depuis lors, il n'avait plus cherché à jouer un rôle politique actif. Il a légué sa fortune, qui était considérable, au département de la Vendée, sous la condition que les revenus soient affectés au développement de l'instruction *laïque*.

En collaboration avec M. Édouard Gallet, M. Luneau publia, en 1874, un volume intitulé : *Documents sur l'île de Bouin (Vendée), précédés d'une notice historique.*

— Un artiste distingué, M. Joseph Gouëzou, qu'un long séjour à Nantes avait rendu comme notre compatriote, était conduit à sa dernière demeure le vendredi 27 février. L'*Espérance du Peuple*, par la plume émue de M. le baron de Wismes, lui a consacré une notice à laquelle nous emprunterons quelques passages :

Né dans le pays de Saint-Brieuc, dans une position obscure et peu fortunée, ce fut grâce à une énergie toute bretonne, à une volonté de fer, qu'il montra, du reste,

toute sa vie, en cela et sous biens d'autres rapports digne de naître en terre armoricaine, que Joseph Gouëzou dut, sinon d'arriver au premier rang, du moins de parvenir à une position artistique, comme talent, qui saura lui conserver un nom honorable et honoré dans l'histoire de l'art provincial.

Et, d'ailleurs, c'est chose triste à dire, que lui a-t-il manqué pour parvenir tout à fait au premier rang? quelques années de plus fortes études et le séjour dans la capitale; mais, de bonne heure, il lui fallut songer au pain de chaque jour et commencer en Bretagne comme une odyssée de peintre ambulant, qu'à un certain moment et jeune encore il eut, au moins, le sentiment intelligent de venir achever à Nantes. Là, comme nous le disions, les travaux ne lui manquèrent pas, et les belles chapelles du *Purgatoire* et de *Lourdes* à l'Immaculée-Conception, de *saint Louis* à Nôtre-Dame, des saints *Donatien et Rogatien* à Saint-François, d'autres encore, conserveront le souvenir de son beau talent.

Gouëzou avait pour cachet principal de son talent un don rare, très rare : l'imagination. Puget disait : *Pour fort que soit le bloc que j'ai à tailler, je n'y recule pas.* Gouëzou aurait pu dire : *Pour vaste que soit la toile, elle ne me fait pas peur.*

Il savait, en effet, remplir avec goût, presque avec génie, de grands espaces, — mais la science, pour achever, faisait ensuite un peu défaut. Ses œuvres, toutefois, se considèrent non sans plaisir, et plus d'un détail est plein de grâce. — Ses têtes de femme surtout sont souvent charmantes. Quoi d'étonnant? il en a trouvé les modèles dans sa famille.

— Le 23 mars, M. le contre-amiral de Kerjégu, sénateur des Côtes-du-Nord, était enlevé presque subitement, à Paris, à la suite d'une hémorragie interne. Il n'était âgé que de 64 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Louis d'Antin; puis le lendemain, le corps arrivait à Saint-Brieuc, où à été célébré un service solennel.

L'église avait été décorée avec beaucoup de goût; le catafalque avait été remplacé par un canot à voiles avec tous ses agrès, recouvert d'un voile noir; autour se dressaient des trophées d'armes. Sur les piliers, tendus de noir, se détachaient des cartouches rappelant les combats et les principaux faits d'armes auxquels l'amiral a pris part.

Les honneurs militaires ayant été rendus à Paris, il n'y avait pas lieu, d'après les règlements, de convoquer à nouveau la troupe; néanmoins, de nombreux officiers des armées de terre et de mer avaient tenu à rendre les derniers devoirs à leur ancien compagnon d'armes. Les premières familles du département étaient représentées à ses obsèques. Mgr David a donné l'absoute.

Né à Montauban en 1816, M. de Kerjégu est entré à l'École navale en 1831; il a fait de nombreuses campagnes et s'est distingué à celles de la Baltique, de la Chine, de la Cochinchine et du Mexique. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Nous ne le voyons prendre part à la vie politique qu'en 1875, aux élec-

tions complémentaires qui eurent lieu pour le remplacement de M. Fould, député des Côtes-du-Nord, qui venait de mourir. Il fut élu au deuxième tour de scrutin. L'incompatibilité stipulée par la loi électorale entre les fonctions d'officier général et celles de député l'attira en 1876 vers le Sénat, où il fut élu par 286 voix. — Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il siégeait à droite.

L'honorable famille de Kerjégu est vraiment trop éprouvée ! Trois semaines s'étaient à peine écoulées depuis ce cruel événement, quand elle a été frappée par la mort, non moins foudroyante, du frère aîné de l'amiral, M. Louis de Kerjégu, député du Finistère, qui s'affaissa subitement pour ne plus se relever, le mercredi matin, 14 avril, dans la salle d'attente de la gare de Brest, au moment où il allait prendre le train pour Paris.

« Ardent royaliste et catholique convaincu, a dit l'*Océan*, M. Louis de Kerjégu siégeait à la droite de la Chambre, où l'avait envoyé la troisième circonscription de Brest, et son caractère, d'une honnêteté incontestée, lui avait attiré l'estime de tous les partis. M. Louis de Kerjégu était un agronome éminent; lors de la discussion du tarif des douanes, il prononça plusieurs discours qui témoignaient de ses profondes connaissances et de son amour pour l'agriculture. Sa mort est une grande perte, non seulement pour le parti qui avait l'honneur de le compter dans ses rangs, mais aussi pour la France, à laquelle il pouvait, dans ce moment surtout, rendre de si importants services. »

M. Louis de Kerjégu avait 68 ans. Il était officier de la Légion d'honneur. La Société des Bibliophiles Bretons le comptait au nombre de ses membres et il la représentait même, comme délégué, dans le département du Finistère.

— Un concours régional agricole aura lieu à Rennes le mois prochain, auquel seront admis à prendre part les départements de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine.

Ce concours sera l'occasion de fêtes de toute sorte : grand festival, fêtes nautiques, courses de chevaux, courses de vélocipèdes, ascension d'un ballon par les soins de la Société des expériences aérostatiques de Paris, et, le dimanche, 23 mai, grande cavalcade de bienfaisance, représentant une fête à Rome, au siècle d'Auguste; le soir, illumination générale du Thabor et du Jardin des plantes, avec feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Voilà bien des attractions; mais il en est une que nous voulons particulièrement signaler à nos lecteurs, en reproduisant la circulaire suivante :

Comme en 1863 et en 1872, l'Administration municipale a pensé que la solennité du Concours Régional agricole, qui va s'ouvrir à Rennes du 15 au 24 mai 1880, doit avoir pour complément une Exposition de tableaux et d'objets d'art ou d'archéologie appartenant à des particuliers. L'affluence de neuf à dix mille visiteurs qui, en 1872, s'étaient portés vers les salles du Présidial, prouvait suffisamment que cette idée avait été vivement goûtée par le public, heureux de trouver une occasion de contempler beaucoup d'objets intéressants à divers points de vue, qui se trouvent disséminés dans de nombreuses demeures, souvent même enfouis au fond d'armoires poudreuses, et qu'une pensée de charité en faisait sortir pour éveiller sa curiosité en stimulant sa bienfaisance. C'est qu'en effet, au vif intérêt qu'inspire la vue des ouvrages d'art et de ces milles fantaisies qualifiées de *bibelots* qui sont aujourd'hui si fort à la mode, se joint ici l'attrait d'une bonne œuvre. Le crédit généreusement ouvert par le Conseil municipal pour l'Exposition artistique et archéologique permettant de couvrir, ou à peu près, les frais d'installation, la majeure partie, sinon la totalité du produit des entrées, pourra être appliquée au soulagement des pauvres.

Une commission spéciale a donc été réunie à cet effet. Nous remarquons parmi ses membres M. Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, Roy, professeur à l'école de dessin, Jau, directeur du Musée de peinture et de sculpture, A. Le Hénaff, peintre, Birotteau, peintre, Hipp. de la Grimaudière, Arthur de la Borderie, Pinczon du Sel, président de la Société archéologique et président de ladite Commission.

La Société des Bibliophiles Bretons, désireuse de resserrer les liens qui unissent entre eux les Bibliophiles des divers départements de Bretagne, a cru devoir, elle aussi, profiter du concours régional de Rennes, pour convoquer une séance générale, qui aura lieu, du 17 au 20, dans une des salles de la Bibliothèque publique, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. Cette séance ne saurait manquer d'être fort intéressante.

— A la réunion annuelle des Sociétés savantes, qui s'est tenue à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques, deux de nos compatriotes, MM. Louis Bureau, de Nantes, et Alph. Le Hénaff, inspecteur de l'Enseignement du dessin, à Rennes, ont reçu les palmes d'officier d'Académie (palmes dont notre collaborateur M. Lucien Dubois avait lui-même été récompensé quelques semaines auparavant); puis M. Benjamin Fillon, de Fontenay-le-Comte (Vendée), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour ses travaux d'antiquaire et de numismatiste. Le *Phare de la Loire* a publié à ce propos, le 6 avril, l'extrait suivant d'une lettre de M. B. Fillon à son ami M. Dugast-Matifeux :

La section des Sociétés savantes des départements, représentés par leurs délégués, vient d'être close cet après-midi. Sans me prévenir, les comités des travaux historiques du ministère m'ont présenté à l'unanimité pour recevoir la croix de la Légion d'honneur, si bien qu'on vient de m'en remettre les insignes en séance publique.

Mon nom qui, j'ose le dire, est celui d'un travailleur sérieux et désintéressé, a été couvert d'applaudissements par 2,000 spectateurs. Là est la vraie récompense de mes labeurs. Quant au ruban, soyez assuré, mon cher Dugast, qu'il ne figurera pas à ma boutonnière.

LOUIS DE KERJEAN.

LES NOCES D'ATTILA, drame en quatre actes, en vers, par M. le vicomte Henri de Bornier.

Nous recevons la lettre suivante de notre collaborateur M. Larvorre de Kerpénic, qui se trouve en ce moment à Paris :

« *Paris, mercredi soir, 14 avril* 1880.

« Mon cher ami,

« Je sors de l'Odéon où je viens d'assister à la représentation des *Noces d'Attila,* de notre ancien collaborateur M. Henri de Bornier. Cette tragédie magistrale a eu l'heureuse fortune de retrouver près du public parisien, si frivole et si blasé, le succès de la *Fille de Roland*. Je suis encore tout ému des impressions profondes que ces beaux vers m'ont fait éprouver. Plusieurs d'entre eux m'ont remué jusqu'à la moelle des os. Il règne dans toute la pièce un souffle patriotique puissant : les allusions à nos récents malheurs sont poignantes et certains vers ont un accent cornélien qui saisit et emporte la foule. Le sujet de la tragédie est simple. Attila rentre en Germanie, traînant à sa suite des prisonniers, parmi lesquels le roi des Burgondes, Herric, et sa fille, Hildiga. Un ambassadeur romain vient lui apprendre que l'Empereur refuse de lui donner sa propre fille en mariage. Furieux, Attila épouse Hildiga, qui, nouvelle Judith, se sacrifie pour sauver les siens et se sert, dès la première nuit, de la hache d'Attila pour délivrer le monde du fléau de Dieu. Autour de cette action se groupent des épisodes fort dramatiques, la lutte entre les deux fils d'Attila, Hernock et Ellack, le dévouement du général franc, Walter, et d'autres scènes dont l'intérêt surexcite l'attention. Mais je préfère vous citer quelques vers de circonstance. Ecoutez le roi Herric s'adresser à ses compagnons d'esclavage :

« Mais, du moins, nos malheurs ne sont pas un remords :
Nous avons combattu pour Dieu, pour la patrie ;
Notre âme est torturée, elle n'est point flétrie,
Et nous pouvons encore, après ce triste adieu,
Livrer d'autres combats pour la patrie et Dieu.
Bien souffrir, c'est combattre, et bien mourir, c'est vaincre ;
Ne vous laissez donc pas ébranler et convaincre,
Si l'on vous dit bientôt : Le ciel est contre vous,
Et la patrie est loin... — La patrie est en nous!
On ne la perd jamais quand on garde son culte,
Quand on prévoit sa gloire après la longue insulte.....

« Ailleurs, l'ambassadeur Maximin ose dire à Attila :

« Rome, par toi surprise et d'abord stupéfaite,
Te fit du moins payer assez cher sa défaite ;
Nous sommes avertis cette fois : nous avons
L'expérience amère, et nous te la devons.
Ta première victoire est due à nos discordes ;
Mais reviens désormais, pousse vers nous tes hordes,
Et ce peuple, blessé par lui-même souvent,
Tu le retrouveras uni, libre et vivant !

« Mais cette note martiale n'est pas la seule qui résonne dans le drame et je vous signale, à côté de la chanson de la hache, du barde Mundo, ces deux vers de Gérontia, qui refuse la liberté pour rester près des lieux où son fils est mort en esclavage :

« Car Dieu fit, en brisant nos plus douces chimères,
Du tombeau des enfants une patrie aux mères.

« Je pourrais vous citer bien d'autres vers frappés ainsi comme des inscriptions de médailles, mais je préfère vous laisser le plaisir de les saisir au vol dans la brochure de M. de Bornier, dont la dixième édition vient de paraître chez Dentu. Je ne mets pas en doute qu'ils n'ouvrent bientôt toutes grandes pour leur auteur les portes de l'Académie française.

« LARVORRE DE KERPÉNIC. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol. 9 de la 5e série. 1879, 1er semestre. In-8°, 356 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Prix de la souscription annuelle, 5 fr. pour Nantes; 7 fr. par la poste.

ASSISTANCE (L') PUBLIQUE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE AVANT 1789. — Etude sur les léproseries, les aumôneries, hôpitaux et bureaux de charité, par Léon Maître. Nantes, 1880. 1 vol. in-8° de 610 pages. — En vente chez l'auteur, impasse Vignole, 1, et chez les principaux libraires..... 8 fr.

COMMENCEMENT (LE) DE LA FIN, par Lucien Darville, avec une lettre de Paul Féval. — In-8°, 81 p. Paris, Blériot, libr., 55, quai des Grands-Augustins..... 1 fr.

HISTOIRE DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DANS LES DIOCÈSES DE QUIMPER ET DE LÉON, de 1790 à 1801, par M. l'abbé Joseph-Marie Téphany, cha-

noine de la cathédrale de Quimper. — In-8°, XIV-667 p. Quimper, impr. de Kerangal.

LIVRE (LE) DE CELUI QUI SOUFFRE, par M. l'abbé F. Chevalier, prêtre de la maison du Bon-Pasteur, à Nantes. — In-18, 3 vol. Paris, Haton.

MÉMOIRE D'ARMAND DU PLESSIS DE RICHELIEU, ÉVÊQUE DE LUÇON, écrit de sa main, l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour, publié d'après l'original inédit, avec informations et notes, par M. Armand Baschet. — Se trouve à la librairie de E. Plon et Cie, rue Garancière, N° 10, à Paris. 1880. — In-8°, vergé, tiré à 400 ex., x-50 pp.

MUNICIPALITÉ DE LUÇON, de décembre 1788 à janvier 1796, par M. l'abbé du Tressay. — In-8°, 43 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Libaros, libr., carrefour Casserie..... 1 fr.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

PHILIPPE CHABOT, AMIRAL DE FRANCE, par M. C. Merland. — In-8°, 72 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*

SAUVETEUR (LE), poème, par Ernest Ameline. — In-8°, 7 p. Paris, impr. Duval, rue Darcet, 26.

Se vend au profit des veuves et des orphelins des Hospitaliers-Sauveteurs bretons..... 1 fr.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Conseil central de Nantes. Compte rendu de l'assemblée générale du 15 février 1880. — In-8°, 38 pp. Nantes impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SŒUR DENISE, poème, par M. Raymond du Doré. — In-8°, 67 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Se vend, chez Mazeau et chez Libaros, au profit des Ecoles chrétiennes..... 2 fr.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS ET DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, depuis la fondation, en 1798, jusqu'en 1878 inclusivement, par M. François-Pierre Doucin, inspecteur honor. d'Académie, trésorier de la Société. — In-8°, 146 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

THÉATRE RÉCRÉATIF, par M. Jules Chassain. — In-18, 168 pp. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Jules Martin, libr., rue Séguier, 18..... 2 fr.

ZOUAVES (LES) PONTIFICAUX OU JOURNAL DE Mgr DANIEL, *aumônier des Zouaves, camérier de S. S. Pie IX et de S. S. Léon XIII,* par M. l'abbé J.-S. Allard, doyen du Chapitre. — Un vol. in-12 de 540 p., orné d'un beau portrait de Mgr Daniel. En vente chez les principaux libraires de Nantes..... 3 fr.

X*

LE CARDINAL DE SOUBISE

(1717-1756)

I. — Jeunesse de l'abbé de Ventadour. — Rectorat de l'Université.

(1717-1740).

Hercules-Mériadec, prince de Rohan-Soubise, duc de Rohan-Rohan, frère aîné du cardinal Armand-Gaston, et son compagnon dans la tombe, puisqu'il mourut la même année que le cardinal en 1749, avait eu de son mariage avec Anne-Geneviève de Levis Ventadour, fille de la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants de France, un fils et quatre filles.

Le fils s'appela M. de Soubise, et des quatre filles, trois épousèrent le duc de Mazarin, le duc de Tallard et le prince Hercules-Mériadec, duc de Montbazon et prince de Guémené. La quatrième fut abbesse de Jouarre, après sa tante, sœur du cardinal.

Nous avons dit comment M. de Soubise mourut de la petite vérole en 1724, à l'âge de vingt-sept ans, suivi dans le cercueil à quelques jours de distance par sa femme, Armande de Melun, qui l'avait soigné avec dévouement pendant sa maladie et qui en contracta le germe à son chevet. Cette double mort fut un véritable coup de foudre pour toute la famille des Soubise ; mais le chagrin

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 362-380.

si violemment éprouvé s'amortit bientôt, car les deux jeunes époux si brusquement moissonnés par l'horrible épidémie avaient laissé quatre fils et une fille, et les deux aînés annonçaient déjà les plus heureuses dispositions.

Le prince de Rohan se chargea tout spécialement de l'aîné de ses petits-fils, Charles, né en 1715, qui, longtemps capitaine des gendarmes de la garde, devait, en 1757, perdre la bataille de Rosbach, et recevoir l'année suivante le bâton de maréchal de France : il fut alors connu sous le nom de maréchal de Soubise.

Le cadet, Armand, né en 1717, était destiné à l'état ecclésiastique ; il prit de son arrière grand'mère le nom d'*abbé de Ventadour*, et son grand-oncle, le cardinal de Rohan, se chargea de veiller à son éducation et de le rendre capable de succéder à tous ses emplois et à toutes ses dignités.

L'abbé de Ventadour suivit en effet exactement, et de la façon la plus parallèle, toutes les phases de la carrière ecclésiastique de l'ancien abbé de Soubise.

Tous les chroniqueurs ont parlé de la thèse qu'il soutint en Sorbonne, le vendredi 7 mars 1738, dans le plus pompeux appareil : « Cette thèse est dédiée au roi, rapporte à cette date le duc de Luynes, et par cette raison le fauteuil du roi, le dos tourné, étoit sous un dais dans le fond de la salle. M. de Ventadour étoit du côté gauche du dais. M. l'archevêque de Tours qui présidoit étoit dans la chaire du côté droit en entrant. C'est le président qui doit faire le premier argument : il doit en faire trois. Il y avoit un monde prodigieux à cette thèse : et l'on prétend que les seuls frais du tableau, qui est le dernier ouvrage du feu sieur Le Moine, et qui même a été achevé par un de ses écoliers, et les estampes, le tout a coûté 40,000 livres [1]. »

[1] *Mém. de Luynes*, II. 59. — Le *Mercure* en parla lui-même. « M. l'abbé de Rohan de Ventadour soutint dans la grande salle des écoles extérieures de la Sorbonne sa thèse *Pro tentativa* dédiée au Roi. Cette salle étoit extraordinairement ornée ; on y voyoit dans le lieu le plus apparent un trône élevé et paré comme pour S. M. Au-dessus du siége du trône étoit placé le tableau en grisaille de feu M. Le Moine, premier peintre du roi, dans lequel ce grand prince est représenté au milieu des

Les succès de l'abbé de Ventadour en Sorbonne furent tels, en dehors de l'apparat princier qui décorait ses actes, que le cardinal de Fleury, alors premier ministre, jeta les yeux sur lui, de concert avec son oncle, pour honorer et vaincre à la fois le corps universitaire. D'Alembert lui-même insiste longuement sur ce choix glorieux, dans l'éloge fort peu ménagé qu'il a consacré au futur cardinal de Soubise [1].

On cherchait à faire révoquer l'appel de l'Université au sujet de la bulle *Unigenitus*, et pour cela il fallait un recteur qui pût en imposer aux vieux endurcis. On sentait bien, dit assez crûment Barbier, « qu'un recteur ordinaire choisi parmi les cuistres de l'Université, n'aurait pas une assez grande autorité sur les autres pédants ses égaux [2] » pour faire réussir un projet dont les conséquences étaient fort importantes. On devait en effet exiger ensuite pour prendre les grades en théologie, en médecine et en droit, la signature du formulaire et l'acceptation de la constitution. On commença par susciter parmi les jeunes étudiants gagnés au projet une petite émeute pour obtenir le vote à tout âge, au lieu des trente ans précédemment exigés : le grand conseil leur donna raison contre le

Vertus : tableau qui a été gravé par le sieur Cars avec toute l'habileté dont il est capable, pour former la magnifique estampe dont cette thèse est enrichie. » (*Mercure de mars* 1738, p. 592).

Autre témoignage : « Vendredi dernier, 7 de ce mois (mars 1738), M. l'abbé de Rohan de Ventadour a soutenu en Sorbonne une thèse dédiée au roi. La magnifique et ingénieuse exécution de l'estampe, gravée d'après le tableau en grisaille de feu Le Moine, premier peintre du roi, par le sieur Cars ; l'auguste assemblée qui a été témoin de ce docte exercice ; l'esprit et le savoir que le jeune et illustre théologien y a fait briller ; tout a répondu à la grandeur de sa naissance, de sa fortune et de ses talens. » (Desfontaines, *Observ. sur les Ecrits modernes*. XII. 240.)

[1] Voy. d'Alembert. *Eloges académiques*. V. 535, etc.

[2] Journal de Barbier, III, 163. « Jamais tant d'honneur, dit plus académiquement d'Alembert, n'avoit illustré le rectorat, réservé jusqu'alors à de simples régens de collége, honoré quelquefois par le mérite de plusieurs d'entre eux, mais aussi avili, comme il pourra l'être encore par l'indignité de beaucoup d'autres. M. le cardinal de Fleury esperoit et ne se trompoit pas, que le nom d'un Rohan d'un côté, et de l'autre l'esprit de conciliation du jeune recteur, serviroient à contenir ou à ramener les esprits, et par ce moyen, produiroient tout à la fois avec éclat et sans trouble, la grande apellation qu'il avoit si fort à cœur... » (d'Alembert. *Éloges*, V. 536).

parlement [1]; et le 20 mars l'abbé de Ventadour fut élu recteur à une grande majorité. Les *Nouvelles ecclésiastiques* s'élevèrent plus tard de toutes leurs forces contre une phrase de la préface du rituel de Strasbourg, dans laquelle il était dit que l'abbé de Ventadour avait été *rector Universitatis Parisiensis unanimi voce conclamatus*. Ce dernier mot tout seul, pris dans sa juste signification, aurait exprimé assez exactement, disait-elle, la manière dont le jeune abbé fut fait recteur, car *conclamare* signifie proprement *crier*, « et cette prétendue élection ne fut que l'effet des crieries d'une jeunesse séditieuse et le fruit du violement des règles les mieux établies de l'Université [2]. » Mais il ne faut voir dans ce compte rendu satirique que le dépit de Jansénistes aux abois, furieux d'avoir vu ce grand corps abandonner l'appel dont on avait fait autrefois tant de bruit. On fit valoir, du reste, que l'Université ayant à sa tête un recteur de si haute naissance, serait bientôt en état de faire revivre ses anciens priviléges qui avaient été méprisés.

Quoi qu'il en soit, l'abbé de Ventadour tint à cœur de remplir immédiatement tous les devoirs de son rectorat. « Il y a eu, rapporte Barbier à la même date, un grand repas dans la Sorbonne, où l'Université a été honorée de M. le cardinal de Rohan et de toutes la famille illustre de M. le recteur [3]. »

Deux mois après il y eut aux Mathurins une assemblée générale de la faculté des Arts de l'Université de Paris. L'abbé de Ventadour y prononça un magnifique discours latin et le grand acte de la révocation de l'appel fut consommé. Nous laisserons ici la parole à l'avocat Barbier qui nous a laissé une page de journal fort curieuse sur cette assemblée, fameuse dans les fastes universitaires :

« Chaque nation [4], dit-il, se distribue en tribu, et chaque tribu délibère en particulier à la pluralité des voix et donne ses conclusions.

[1] Voir à ce sujet les *Mémoires du marquis d'Argenson* (1825. In-8°, 346-348) qui fit partie de la commission nommée pour juger le conflit.

[2] *Nouvelles ecclésiastiques* du 4 septembre 1747.

[3] Journal de Barbier, III, 164.

[4] Il y avait quatre nations dans la faculté des arts : France, Picardie, Normandie, Allemagne. La nation de France comprenait les tribus de Paris, Sens, Bourges, Tours et Reims.

« M. Gibert qui a été plusieurs fois recteur et qui est syndic, et M. Rollin, si connu par ses ouvrages, à la tête de soixante autres personnes de mérite et de distinction de la tribu de Paris, qui est celle que l'on redoutoit le plus pour cette opération, se sont avancés pour protester contre la délibération qu'on proposoit, sur ce que l'appel de la Constitution au futur concile avait été interjeté unanimement, qu'il ne pouvoit être révoqué que de la même manière et par les mêmes personnes, que le futur concile étoit saisi de l'appel; pourquoi formoient opposition à tout ce qui seroit fait, et qu'ils renouveloient en tant que besoin leur appel.

« M. l'abbé de Ventadour leur a répondu que leur démarche étoit contre l'intention du roi, qu'il avoit des ordres pour ne recevoir aucune opposition ni protestation, que les suffrages étoient libres, et que la délibération se feroit à l'ordinaire; et il leur dit de se retirer [1].

« Si le recteur avoit été un simple régent à l'ordinaire, ces gens-ci se seroient sûrement révoltés, bataillés, et ils auroient fait la même scène qu'à l'abbé Poirier, recteur, à qui ils firent mille insultes, jusqu'à lui déchirer la robe; mais la qualité de prince en impose toujours aux hommes inférieurs.

« On a donc délibéré par tribu, et toutes les conclusions ont été unanimes à la pluralité des voix, même dans la tribu de Paris, malgré ces contradictions, pour révoquer l'appel de la Constitution *Unigenitus*, lequel seroit rayé et biffé des registres, comme nul et non avenu : et cette fameuse Constitution a été reçue de cœur et d'esprit comme un jugement dogmatique de l'Église universelle, purement et simplement, sans aucune restriction ni réserve. Toute la Compagnie de Jésus et tous les Jésuites assemblés ne pourroient pas la mieux recevoir. Cette grande assemblée a fini et s'est séparée avec joie et applaudissement, jusque là que le recteur n'est reconduit ordinairement chez lui que par les officiers de chaque nation : et toute cette cohorte noire, composée de quatre cents personnes, à reconduit M. l'abbé de Ventadour dans une maison particulière qu'il a louée rue des Maçons, indépendamment de l'appartement qu'il a au collége du Plessis, parcequ'il est des statuts que le recteur loge dans un collège. Il se trouve que l'abbé de Ventadour occupe dans la rue des Maçons la maison qu'avoit M. Aubry, avocat. C'est dans le même appartement où il avoit fait la fameuse consultation contre le concile d'Embrun, qui a si fort excité le jansénisme, qu'a été travaillé et exécuté tout le projet pour cette acceptation de la Constitution.

[1] L'abbé de Ventadour, déclare d'Alembert, « n'opposa aux difficultés qu'il éprouvoit, et dont la religion étoit le motif et le prétexte, que les principes de soumission à la religion même, et surtout la modération, l'honnêteté, la sage et paisible fermeté de son caractère. » (*Éloges*, V. 536.)

« Voilà un grand corps contre les jansénistes, car enfin, dans une décision bonne ou mauvaise, faite à la pluralité des voix, des opposants ne doivent être regardés que comme des mutins. Autrement, il n'y auroit plus d'avis, ni de décision. Il y a eu des défenses faites chez tous les notaires de recevoir aucune protestation, ni opposition [1]..... »

Et Barbier termine ainsi sa chronique :

« Cette nouvelle aura fait ou fera grand plaisir à la cour de Rome, à qui on fera bien entendre qu'il n'y avoit que M. l'abbé de Rohan-Ventadour capable de cette grande œuvre. Son chapeau sera mis sur le champ à la teinture [2]. Il n'a que vingt-deux ou vingt-trois ans; mais on dit généralement que c'est un homme très aimable, de beaucoup d'esprit, parlant bien, séduisant par ses façons polies et gracieuses. Il avoit regalé chez lui toute l'Université, les uns après les autres : c'est bien le chemin pour avoir les places de M. le cardinal de Rohan. »

C'était en effet le vrai chemin, et l'abbé de Ventadour ne négligea aucune occasion, pendant cette année 1739, de faire valoir son zèle pour la bonne cause et son talent tout particulier pour la parole. C'est ainsi que le 3 juin nous le voyons haranguer le roi au nom de l'Université à l'occasion de la publication de la paix : les principaux corps de l'Etat vinrent en cette journée mémorable déposer au pied du trône les vœux pacifiques de la nation, et Ventadour précéda Maupertuis qui haranguait pour l'Académie française :

[1] Journal de Barbier, III (174-176). — Les soixante opposants firent cependant signifier leur acte d'opposition au greffe de l'Université; mais le Conseil d'État le supprima par arrêt du 14 mai. Ils présentèrent alors une requête comme d'abus au Parlement qui ordonna le *soit communiqué* aux gens du roi. « Comme on est dans les vacances de la Pentecôte, écrivait Barbier, on ne voit rien paraître : il faut attendre au lundi d'après la Trinité. M. le procureur général a mis *néant* sur la requête, pour être rendue aux parties. On croyoit que le Parlement s'assembleroit lundi après la Trinité : mais tout a été tranquille et il n'a été question de quoi que ce soit. C'est une affaire finie.. » (*Ibid.* 178.)

Le syndic Gibert fut exilé à Auxerre, et il fut un instant question d'éloigner Rollin lui-même : mais d'Alembert affirme que « lorsque le ministère irrité, quoique satisfait, voulut sévir contre les opposans, M. *l'abbé de Ventadour en préserva plusieurs* des coups dont l'autorité les menaçoit, et il obtint pour les plus coupables ou les plus opiniâtres, des peines plus légères ou plus douces que celles dont la sévérité du pouvoir absolu vouloit les accabler. » (*Eloges*. V. 517.)

[2] La teinture dura huit années pour arriver à point. L'abbé de Ventadour fut promu cardinal en 1747, à trente ans.

son discours, rapporte le duc de Luynes, « a été fort applaudi ; il l'a prononcé avec dignité et respect et d'une voix haute et intelligible [1]. » Mais la harangue qui lui attira le plus de réputation fut celle qu'il prononça pour la clôture des *Sorboniques*. D'Alembert et Dupré de Saint-Maur nous en ont conservé le titre, en ne cachant pas à son égard leur sincère admiration : *Quantum Regi et Republicæ prodest scientia in subditis:* c'est-à-dire : *Combien il est avantageux aux Rois et aux gouvernements que les peuples soient éclairés.* Nous laissons à penser quelles tirades nos deux philosophes lancent à ce propos contre le despotisme et la superstition ; mais cela seul suffirait à prouver combien l'on a calomnié l'ancien régime en l'accusant de n'avoir point favorisé l'instruction : toutes les recherches contemporaines ont amené la découverte d'une quantité prodigieuse d'écoles tellement bien supprimées pendant la Révolution qu'on en avait perdu le souvenir ; et voici qu'un discours officiel, prononcé en séance solennelle de Sorbonne, par un abbé, recteur de l'Université, neveu de cardinal et futur cardinal lui-même, démontre la nécessité de répandre de plus en plus l'instruction, aux applaudissements de tous ses auditeurs. Le clergé la voulait donc, et c'est Voltaire qui la craignait ! La harangue de l'abbé de Ventadour, de même que celle qu'il prononça dans les mêmes circonstances le 13 février 1741 [2], eut un succès complet, et

[1] *Mém. du duc de Luynes*, II, 441. — « Ces harangues eurent lieu dans la chambre du roi, le fauteuil du roi en dehors du balustre, le dos tourné du côté de la cheminée, M. le chancelier à la droite du roi et M. le cardinal de Fleury à gauche, M. le duc de Chartres à droite aussi et M. le prince de Conty à gauche, le capitaine des gardes et le grand chambellan derrière le fauteuil. » (*Luynes*, II, 441.)

On composa une foule de vers français et latins, à l'occasion de la paix. Nous ne devons pas omettre ici une ode latine de Guérin, professeur d'humanités au collège du Plessis. Elle était dédiée au recteur, abbé de Ventadour, qui eut sa part de louanges après le roi. — (Voy. Desfontaines, *Observ. sur les écrits mod.*, XVIII, 310, 311). Un autre poète latin, Allaire, professeur de rhétorique au collège de Navarre, adjurant sa muse de prendre sa palette et son pinceau pour peindre un *Vainqueur pacifique*, lui prescrivait le sujet et l'ordonnance d'un tableau dans le goût de celui qu'avait composé Le Moine pour la thèse de l'abbé de Ventadour. (*Ibid.*, p. 260, 261.)

[2] Luynes, III, 32.

Dupré de Saint-Maur, un contemporain fort sérieux, qui n'avait pas l'habitude de hasarder ses appréciations, a pu dire de lui en parlant de cette période : « Les Registres où s'inscrivent les exercices de la licence et du cours des études, sont pleins des distinctions accordées à la supériorité de son génie comme à celle de sa naissance : et les salles de Sorbonne accoutumées à répondre par des éloges pompeux aux entretiens du grand oncle, retentissent encore des applaudissements donnés aux savantes compositions de son illustre neveu [1]... »

II. — L'Académie française.

(1741.)

L'abbé de Ventadour avait à peine achevé son rectorat, que le cardinal de Rohan l'emmena à Rome au mois d'avril 1740, pour le conclave qui suivit la mort du pape Benoît XIII. « Le cardinal, écrivait Barbier, a quinze ou seize jeunes abbés de condition avec lui, qui logeront dans son palais et qui y seront nourris. Il a toujours vécu avec la grandeur et la magnificence d'un prince. Son neveu, l'abbé de Ventadour, est du voyage. Il prendra cette occasion pour faire valoir à la cour de Rome son entreprise sur l'Université de Paris en faveur de la bulle *Unigenitus*. Il n'avoit été recteur que pour ce projet, car on en a nommé un autre à sa place qui est à l'ordinaire un pédant de l'Université [2]. »

Le voyage dura toute l'année, car le cardinal de Rohan resta quelques temps à Rome après l'élection du pape Clément XII, et nous avons dit ailleurs comment l'abbé de Ventadour faillit perdre son oncle, en revenant par l'abbaye de la Charité, pendant un feu d'artifice tiré en son honneur. Il était à Paris dès le mois de février 1741 pour prononcer à la faculté de théologie le discours annuel des *Sorboniques*, et le 23 mai suivant le jeune duc de la Trémoille, membre de l'Académie française, ayant été brusquement enlevé

[1] *Recueil des harangues de l'Académie*, XXXVII, 252.
[2] Barbier, III, 204.

par la petite vérole en soignant sa femme, comme autrefois M. de Soubise, le père de l'abbé de Ventadour, la Compagnie le choisit d'une voix pour remplacer « l'illustre victime du dévouement conjugal. » Le cardinal de Rohan vivant encore, ce choix était contraire aux usages ; mais l'Académie voulut à la fois remplacer un grand nom par un nom qui ne lui cédât en rien, et témoigner au cardinal la reconnaissance qu'elle lui gardait d'avoir, en plusieurs circonstances critiques, sauvegardé près du pouvoir l'indépendance de plusieurs de ses membres.

L'évêque de Mirepoix, le célèbre Boyer, maître envié de la feuille des bénéfices, et si connu par l'ironique et funambulesque appellation de Voltaire, déclara formellement, dans son discours de réponse au récipiendaire, qu'il était sujet académique et qu'il lui eût été impossible d'échapper à la compagnie.

« ...Quel a été notre empressement, Monsieur, à vous voir parmi nous et à nous assurer au plustôt une acquisition qui ne pouvoit pas nous manquer ! Nous pensions à vous, Monsieur, nous ne le dissimulerons pas. Une triste conjoncture rappeloit plus que jamais chaque particulier à l'honneur de tout le corps. Nous venions de perdre un académicien, qui à la plus haute naissance joignoit tous les agrémens de l'esprit, toutes les grâces de la parole [1]. Pour le remplacer, il ne falloit pas moins d'un nom tel que le vôtre : un nom, qui dénué même de tout son éclat, de toutes ses illustrations, pourroit encore se présenter avec confiance dans les académies les plus attachées par possession à la culture des lettres, et les plus difficiles à décerner les honneurs de leur profession. La décision ne tarda pas; vous vous en ressouvenez, Monsieur ; au premier bruit, à la première nouvelle de la mort de M. le duc de la Trémoille, on n'entendit que votre nom. On ne délibéra pas longtemps, ou plustôt on ne délibéra point. *Vous fûtes, pour ainsi dire, proclamé avant même que d'être élu* [2]. »

Quels étaient cependant les titres littéraires de l'abbé de Ventadour? Ses harangues en Sorbonne et au roi pouvaient passer pour

[1] Le duc de la Trémoille appartient à la Bretagne, comme baron de Vitré ; mais sa famille n'étant pas originaire de notre province, et lui-même n'y étant pas né, nous le réservons pour la série des académiciens *collatéraux*. Voir à son sujet la curieuse notice intitulée: *Un grand seigneur académicien*, par M. Sandret. Paris, Dumoulin, 1875. In-8°, 24 pp.

[2] *Recueil des harangues de l'Académie*, XXXIV, 10, 11.

de sûrs garants de sa facilité de parole, surtout en latin; mais il est bien certain que pour les rédacteurs satiriques des chansons et des nouvelles, ses principaux titres étaient ceux de neveu d'un cardinal académicien et de la gouvernante des enfants de France [1].

La réception académique de l'abbé de Ventadour, à laquelle appartient le fragment de discours que nous avons cité, n'eut lieu que le 30 décembre, parce qu'il pria ses nombreux collègues de vouloir bien la différer jusqu'à l'entier achèvement de ses études théologiques et de leur couronnement par le grade de docteur. C'est là, croyons-nous, un fait unique dans l'histoire de la compagnie. Lorsque le duc de Coislin fut reçu plus jeune, à dix-sept ans, ses études étaient terminées; du reste, il n'avait pas de grades à prendre : mais suspendre la réception d'un élu de vingt-quatre ans, jusqu'à la date définitive de son départ des bancs universitaires, cela ne s'était pas encore vu, et nous doutons fort que cela se revoie jamais. Nous en avons cependant une preuve certaine dans le discours de réception de l'abbé, dont les modestes aveux ont pour un biographe la plus précieuse importance. Ce discours étant la seule œuvre qui nous soit restée du futur cardinal de Soubise, car ses harangues Sorboniques sont aujourd'hui introuvables, nous le citerons tout entier. Il a le mérite d'être fort court, et fut loué par les plus difficiles. « M. l'abbé de Rohan-Ventadour, écrivait le 27 janvier 1742, le rédacteur des *Observations sur les Ecrits modernes*, prononça son remerciment avec beaucoup de dignité et de grâces.

[1] La mère de l'abbé de Ventadour, Anne-Julie-Adélaïde de Melun, fille du prince d'Epinay et d'Elisabeth de Lorraine Lillebonne, mourut, comme nous l'avons dit, de la petite vérole, le 18 mars 1724. Elle avait prêté serment, le 12 avril 1722, de la charge de gouvernante des enfants et petits-enfants de France et de surintendante de leur maison, en survivance et conjointement avec la duchesse de Ventadour, aïeule maternelle de son mari. Elle morte, sa fille, Marie-Louise, née le 5 janvier 1720, étant encore trop jeune, la survivance passa sur la tête de la duchesse de Tallard, sœur de M. de Soubise et par conséquent belle-sœur de la morte. La duchesse de Tallard devint gouvernante en titre à la mort de la duchesse de Ventadour, et nous verrons plus loin que lorsqu'elle-même mourut en 1654, ce fut la sœur de l'abbé de Ventadour, mariée au comte de Marsan, de la maison de Lorraine, qui recueillit sa succession près des enfants de France.

Son discours, judicieux et élégamment naturel, est bien éloigné du goût proscrit de ces discoureurs épigrammatistes, auxquels on peut dire : *primi omnium eloquentiam perdidistis.* M. l'abbé de Ventadour pense avec justesse, et peint bien ce qu'il pense. A cela ne servent de rien, ni les antithèses, ni les mots précieux, ni les prétenduës délicatesses, qui ne sont le plus souvent que des mots sous-entendus [1]. »

Qu'on en juge :

« Messieurs, — Je me présente à vous plein de vénération, de respect et de reconnoissance. Je sais tout ce qui est dû à vos talens et à l'utilité dont ils sont pour les lettres et pour la gloire de la nation françoise : je sais aussi tout ce que je vous dois personnellement, et mon cœur est si pénétré de ces deux objets, qu'il m'est impossible de développer ici ce qui se passe en moi. Pourrois-je y parvenir, quand même pendant une longue suite d'années j'aurois eû l'avantage de profiter des instructions qu'on puise dans cette illustre Compagnie, pour exprimer dignement ce que l'on sent et ce que l'on doit sentir ?

« Je n'entreprendrai donc point de porter aujourd'hui à l'Académie le juste tribut des éloges qu'elle s'assure chaque jour de plus en plus par ses glorieux travaux, encore moins de lui expliquer toute l'étendue de mes sentiments pour elle ; si je ne suis pas assez heureux pour les rendre tels qu'ils sont, j'ai la consolation de pouvoir dire avec confiance qu'ils sont tels qu'ils doivent être, et qu'ils ne n'effaceront jamais.

« Au reste, lorsque le concours de vos suffrages a déterminé votre choix en ma faveur ; lorsqu'ajoûtant un second bienfait au premier, vous m'avez autorisé à m'écarter de vos usages, et à différer ma réception pour ne point interrompre le cours des études auxquelles j'étois livré, je crois avoir démêlé le motif de vos bontez, et la sagesse de vos vûes.

« Vous avez bien voulu faire attention au penchant naturel qui m'entraînoit vers vous. La joie avec laquelle je l'ai manifesté quand j'ai eu l'occasion de parler en public, ne vous a pas échappé : vous n'avez pas ignoré la bienveillance dont m'honore un oncle qui vous est cher et qui mérite de l'être par son attachement pour vous ; mais des raisons supérieures vous ont guidez.

« Le cardinal de Richelieu, votre fondateur, a été en même temps le restaurateur de la Sorbonne : ce vaste et sublime génie, qui embrassoit tout, atteignoit à tout, rassembloit tout, crut devoir lier ce qui en effet ne

[1] Desfontaines, *Observations sur les Ecrits modernes*, XXVII, 166.

doit jamais être séparé ; il voulut que d'un côté il y eût un sanctuaire où il s'élevât des hommes profonds dans la connoissance de la religion, et de l'autre une société de personnages choisis, qui par l'étude de notre langue, ainsi que des tours ingénieux et naturels, et des expressions fortes et insinuantes qui lui sont propres, fussent en état de rendre nos saintes veritez plus accessibles à l'esprit et plus touchantes pour le cœur : il savoit que, dans l'ordre des véritez, ce sont celles de la religion qui tiennent le premier rang, et qu'il est important d'unir à la science et à l'habileté d'où naît la conviction, l'art qui fait aimer et goûter ce dont on est convaincu.

« Voilà, Messieurs, ce qui vous a engagez à jetter les yeux sur moi; vous m'avez associé à vous pour perfectionner, comme maîtres de la parole, les leçons que j'avois reçues des docteurs de la loi. Je voue de tout mon cœur aux uns et aux autres la déférence qui leur est dûe, et je m'en fais gloire.

« Animé de cet esprit, j'ose me flatter que je m'attacherai de plus en plus à mon état, et que je ne négligerai rien pour en remplir les fonctions avec zèle ; heureux si je puis par-là me rendre digne des bontez d'un Roi, qui m'a déjà comblé de tant de bienfaits. Mais est-il besoin qu'il répande ses grâces pour se faire aimer? Né pour le bonheur de ses sujets et du monde entier, il marche à grands pas dans la route de la véritable gloire ; fidèle aux instructions de son auguste bisayeul mourant, il ne respire que la paix; et si l'intérêt de sa couronne, ou celui de ses alliez le force à se livrer à quelques momens d'une guerre nécessaire, ce n'est que pour assurer à l'Europe une longue suite de paix, plus glorieuse pour lui que les victoires et les conquêtes les plus éclatantes.

« Prince chéri de Dieu, qui en le remplissant de toutes les qualitez qui excitent l'amour, le respect et l'admiration, y a joint encore un don infiniment précieux: un ministre vraiment digne par la supériorité des lumières, par un zèle à toute épreuve, par un désintéressement dont il n'est point d'exemple, par l'assemblage de toutes les vertus, d'être autant l'ami que le conseil de son maître.

« En vous parlant de notre monarque, Messieurs, je viens de vous rappeler un souvenir qui vous est, et vous sera toujours cher. Louis XIV étoit plein d'estime et de bonté pour vous ; et que n'avoit-il pas fait pour en donner les témoignages les plus distinguez? Vous consacrez à sa gloire vos veilles et vos travaux, et vous éternisez en même temps sa mémoire et votre gratitude; vous nous le montrez tous les jours tel qu'il a été dans le cours d'une vie qui est une suite de merveilles : grand dans la prospérité, dont il savoit ne point abuser; supérieur aux événements, même dans l'adversité, l'écueil ordinaire des héros; mais plus grand dans

les horreurs de la mort, qu'il envisagea avec tranquillité. La religion régnoit dans son cœur; c'étoit là le principe de son héroïque fermeté. Qu'on examine bien ce que peut la nature seule, elle ne fera jamais Louis XIV, encore moins Louis XIV mourant.

« Vous me pardonnerez, Messieurs, si je ne vous parle de celui auquel je succède, que pour unir mes regrets aux vôtres. Nous les devons non-seulement aux grâces de sa personne, et aux talents de son esprit; mais à ce fonds de religion qu'il avoit sû conserver au milieu des dissipations du siècle : nous les devons à cette maturité qui paroissoit en lui, qui annonçoit un mérite solide, et qui l'avoit déjà rendu à tous ses devoirs. On l'a vu, malgré la répugnance et l'espèce d'effroi que la nature imprimoit en lui, s'exposer au péril d'une maladie qu'il avoit toujours redoutée, on l'a vu succomber par une mort aussi édifiante que chrétienne; et le public, en le regardant comme une victime illustre de l'amour conjugal, a déploré amèrement sa perte.

« J'espère que vous recevrez avec bonté, Messieurs, les remerciments que je viens de vous faire, et que vous n'imputerez point ce qui y manque aux défauts du cœur [1]. »

Nous avons dit plus haut comment l'ancien évêque de Mirepoix, directeur de l'Académie, rappela au récipiendaire les circonstances de son élection : il y ajouta ce compliment :

« Ce désir, Monsieur, cet empressement que nous avons eu de vous posséder, le sage et éloquent discours que vous venez de prononcer, l'a bien justifié. Vous avez fait voir que les talents qui se sont le plus déclarez en vous jusqu'à présent, ne sont pas les seuls qui vous aient été donnez; que l'*éloquence latine,* quelque honneur qu'elle vous ait fait, n'est pas la seule à laquelle vous vous soyez appliqué; que dans la jeunesse où vous êtes, l'âge en effet des langues, vous n'avez pas négligé votre langue naturelle : vous vous êtes formé de bonne heure à la parler; à la parler avec cette noble simplicité qui distinguera toujours les âmes d'un certain rang ou d'un certain caractère : vous avez fait voir enfin, que déjà cet art de parler aux hommes et de les persuader, s'est montré à vous avec tous ses avantages : et ce qui est très-flatteur pour nous, vous n'avez pas craint de publier que c'est dans l'Académie que vous voulez en prendre des leçons [2]. »

Quel chemin vous nous ouvrez, Monsieur! ajoutait le directeur; et il en prenait l'occasion d'une transition fort habile pour prononon-

[1] Recueil des *Harangues de l'Académie,* XXXIV (1-9).
[2] *Ibid.* (12-13).

cer une harangue très étudiée « sur le *talent de la parole,* aujourd'hui trop négligé. » Il terminait ainsi en s'adressant directement au cardinal de Rohan qui assistait à la séance :

« Voilà, Monsieur, les avantages d'un talent par lequel la nature a fait en vous de si grandes avances. Vous n'auriez même besoin pour vous y perfectionner, ni de secours, ni d'exemples étrangers. Que ne trouverez-vous pas *dans ce grand Cardinal,* dont la présence pour la première fois nous embarrasse, et met des bornes à une effusion de cœur qui d'elle même n'en auroit pas : en qui ce que l'on relève le moins, c'est l'éclat du rang, la splendeur de la naissance, ces alliances avec les maisons souveraines tant de fois renouvellées, et qui viennent de se renouveller encore; qui n'est redevable de la considération où il se voit, qu'à lui-même, à ses talens, à cette noble affabilité, à cette éloquence naturelle qui lui gagnent les cœurs en les charmant ? Révéré à la cour, généralement honoré dans une Province dont il est le père ou l'ami autant que l'Evêque; chéri des citoyens, de ceux même que l'Eglise gémit de ne pouvoir compter au nombre de ses enfans; recherché et comme adoré de tous les étrangers.

« Puissiez-vous, Monsieur, être longtemps témoin de tant de rares qualitez, et vous former sous les yeux d'un si illustre maître, à ce que l'Eglise et l'Etat ont droit d'attendre de vous. Puissiez-vous, trouvant dans le sein de votre famille l'amour des sciences et des lettres, l'y maintenir, et conserver pour ceux qui les cultivent, cet accueil plein de bonté qu'ils sont en possession d'y trouver, ce qui sera toujours pour les grands la plus digne décoration de leur maison, et pour les gens de lettres la récompense de leurs travaux la plus flatteuse ! Puissent enfin, l'oncle et le neveu honorer toujours de leur bienveillance une Compagnie, qui leur rend de cœur et d'inclination tout ce que l'élévation de leur état exige, et tout ce que leur mérite personnel inspire [1]. »

Jamais pareils compliments ne s'étaient jusqu'alors adressés en pleine séance académique à un simple collègue présent, en dehors des harangues de sa réception. Le cardinal de Rohan les méritait par la scrupuleuse attention qu'il avait toujours mise à remplir tous les devoirs de son titre de Mécène; et il ne tint pas à l'abbé de Ventadour de ne pouvoir les remplir complétement après lui : seule, une mort prématurée l'en empêcha.

(*A suivre*). RENÉ KERVILER.

[1] Recueil des *Harangues de l'Académie,* XXXIV (31-34).

NANTES ANCIEN ET LE PAYS NANTAIS

NANTES ANCIEN ET LE PAYS NANTAIS, comprenant la chronologie des seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés, le pouillé diocésain et la topographie historique de la ville et du pays, d'après les auteurs originaux, revus et annotés par M. Dugast-Matifeux. Un vol. grand in-8o, de XV-581 pages. Nantes, Morel, éditeur, rue Crébillon, 20.

Le titre seul de cet ouvrage indique l'intérêt qu'il peut offrir. Ce n'est qu'une collection, mais une collection de documents précieux pour l'histoire de notre ville. Quelques-uns, en trop petit nombre, sont inédits ; les autres, plus ou moins connus, étaient épars jusqu'ici dans une foule de livres rares ou volumineux, et d'un accès par conséquent difficile. Il me suffira de citer la très curieuse *Description de Nantes* par Greslan et Hubelot, qu'il fallait aller chercher dans l'un des six gros volumes in-folio du *Dictionnaire géographique* d'Expilly.

M. Dugast divise son œuvre en deux parties : 1° partie chronologique, et 2° partie topographique. La partie chronologique comprend la liste des *princes et comtes, seigneurs de Nantes,* celles des *gouverneurs de Bretagne,* des *gouverneurs de Nantes,* des *évêques de Nantes,* des *abbayes et abbés* du diocèse, un pouillé des Bénéfices de l'évêché, extrait du *pouillé général* de l'archevêché de Tours, publié en 1648 par Gervais Alliot, et enfin un fragment d'un autre pouillé manuscrit, également du XVIIe siècle et connu sous le nom de *Pouillé-Verger.*

Les principales de ces pièces sont signées de l'abbé Travers, de

dom Taillandier et de dom Baunier ; mais depuis ces auteurs certains faits ont été éclaircis, certains noms ont été rectifiés, certaines lacunes comblées ; la science a marché, en un mot, et nous regrettons que M. Dugast ne nous tienne pas au courant de la science. Nous le regrettons d'autant plus qu'aujourd'hui les éditions nouvelles sont généralement accompagnées de commentaires qu'on peut appeler de véritables trésors d'érudition.

Ce n'est pas à dire que les notes fassent complétement défaut dans le livre de M. Dugast. Il y en a de plusieurs sortes, contenant même parfois des thèses et des *récits humoristiques*. Il y en a d'archéologiques sur le dieu *Volianus*, sur *Ratiate*, sur Abélard, dont le nom signifierait *Aboie-lard* ou *après le lard*[1]; j'en trouve trois ou quatre sur les ponts de Nantes ; il s'agit de savoir quand leurs ais et poutres firent place à des arches de pierres; rien de mieux assurément[2]. Mais André Duchesne écrit-il, dans un passage cité par M. Dugast (p. 141), qu'après saint Clair il ne se trouve *aucun* évêque de Nantes *jusques à Eusebe qui tenoit ce siège du temps du pape Léon-le-Grand*, on peut s'étonner que M. Dugast ne conteste pas ou, tout au moins, ne renvoie pas le lecteur au catalogue de dom Taillandier. Ce catalogue, qui fait cependant partie de son livre, compte, en effet,

[1] Je n'ai assurément point la prétention d'avoir, en fait d'étymologies, autant de compétence que MM. Génin et Dugast; qu'on me permette néanmoins de hasarder un mot. *Abboyer* ou plutôt *Abbayer* et *abbéer* (avoir la bouche béante, *avidiùs appetere*) s'écrivaient toujours autrefois par deux *b*, tandis que le nom d'Abélard n'en a jamais comporté qu'un. *Petrus Abaelardus*, telle était la signature de notre célèbre compatriote. Quant à savoir si nos aïeux du XIe siècle tenaient le *lard* pour un mets *succulent par excellence*, j'en voudrais d'autre preuve que les *pois au lard* devant lesquels on nous montre Rabelais en extase, quatre cent cinquante ans après. Je conviens d'ailleurs très volontiers que beaucoup de noms ont eu des sobriquets pour origine; mais ici le sobriquet atteindrait Abélard en personne, car son père se nommait *Bérenger*. Je ne sais même si, parmi tous les noms du XIe siècle, on pourrait trouver un autre Abélard que lui ; j'en ai vainement cherché, pour mon compte. Singulière façon d'exalter un philosophe, un moine, voire même un amant, que de nous le représenter *aboyant après le lard !*

[2] Il est à regretter toutefois que M. Dugast n'ait pas tenu compte des savantes recherches de notre érudit compatriote, M. L. Petit, sur les ponts de Nantes. (*Bulletin de la Société archéologique*, t. IX, p. 214; t. XII, p. 102; t. XV, p. 165.) Ses notes y eussent gagné en précision et en exactitude.

six évêques entre saint Clair et Eusèbe. L'un d'eux est saint Similien, ce *grand confesseur* dont parle Grégoire de Tours. Parmi les autres, il en est plusieurs dont la présence est attestée à des conciles. Quelle est l'opinion de M. Dugast, celle de dom Taillandier ou celle d'André Duchesne ? Pas de réponse.

Sans doute, lorsque le même André Duchesne fait jeter les fondements de Nantes par un roi gaulois, nommé Nantez, *issu de la race de Noé,* illustration qu'il partagea avec bien d'autres, je conçois qu'on passe outre sans s'arrêter ; mais je le conçois moins lorsqu'il s'agit simplement de vérifier des textes.

Si la critique manque trop souvent (je pourrais en multiplier les preuves), les éclaircissements manquent aussi. M. Dugast emprunte, par exemple, à Greslan la nomenclature des principales rues de Nantes. Je remarque, entre autres, la rue des *Cordeliers,* la rue des *Minimes,* la rue des *Caves,* la rue *Germonde,* la rue *Brandouille,* la rue du *Bignon-Lestard,* la rue des *Gâte-deniers.* Je reconnais bien ici notre rue des *Cadeniers,* mais les autres, que sont-elles devenues depuis que la Révolution, en changeant les noms, a fait de l'histoire un mystère ? Mellinet n'eût pas manqué de nous le dire ; M. Dugast ne nous le dit pas.

Et ici, puisque je parle de Greslan, puis-je oublier son long chapitre sur la traite des noirs, et ne dois-je pas regretter que M. Dugast, qui aime surtout les notes curieuses, n'ait pas profité de l'occasion pour dire un mot de la part que prit Voltaire à l'armement du négrier *le Congo,* dans notre port ? Quelques-uns des mots *heureux* qu'inspira à son cœur et à sa bourse ce genre d'affaires, n'eussent pas été non plus sans intérêt pour le public. La Révolution a substitué au nom de *Penthièvre,* d'un homme de bien, le nom de *Voltaire* sur les plaques d'une de nos principales rues du quartier du commerce ; serait-il permis à un Nantais de passer sous silence le commerce que fit de Join chez nous ce *grand bienfaiteur de l'humanité ?*

La partie topographique comprend un nombre considérable de traités sur Nantes, de descriptions, d'itinéraires. J'avais espéré un

instant pouvoir tracer, à l'aide de ces documents et siècle par siècle, le panorama des lieux que nous habitons; mais, pour le dernier siècle, le panorama est tout tracé par Greslan et, pour les temps antérieurs, les renseignements sont trop brefs pour qu'on puisse essayer un tableau. Voici, par exemple, un seigneur allemand, Léon de Rosmital, grand juge de Bohême, qui débarque à Saint-Malo en 1466, avec un secrétaire et deux gentilshommes, dans le but de visiter la France, en se rendant à Saint-Jacques de Compostelle. Que nous apprend-il? Que de Saint-Malo à Tinténiac il y a sept milles, de Tinténiac à Rennes, *fort grande ville* et la *capitale du duché,* six milles. De Rennes, Rosmital va à Bain, puis à Nozay, puis à Héric, sans entrer dans d'autres détails; mais comment lui et ses gentilshommes voyagent-ils? Comment sont-ils traités et hébergés à Bain, à Nozay, à Héric? Silence complet. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne se plaint pas, comme nous serions peut-être aujourd'hui tentés de le faire. Je sais bien qu'il n'y avait pas alors si petite maison en Bretagne, atteste l'historien de Charles VIII, où il n'y eût tasse ou hanap d'argent pour offrir à boire aux étrangers; je sais que les archéologues, petits et grands, font, depuis vingt ans, des *razzias* magnifiques de bahuts et de lits sculptés dans les chaumières bretonnes; mais, enfin, si je juge du passé par le présent, je doute du bon dîner et surtout du bon lit.

A Nantes, ce qui frappe Rosmital, c'est le *donjon* où habita le duc; c'est le fleuve coulant entre de riantes prairies et de beaux jardins; c'est le pont qui est le plus long qu'il ait jamais vu, ce sont des lamproies sans nombre : « J'en ai vu pescher, dit-il, 400 d'un seul coup. »

Sur la route, ce qu'il a remarqué, ce sont des *collines* çà et là et *néanmoins* des *champs fertiles* et de *bonnes forêts.* « Chacun, dit-il, a son champ entouré de clôtures, ce qui exempte de *vaquer soi-même à la garde de ses troupeaux.* » Il constate, d'un autre côté, que, malgré l'étendue des forêts, on rencontre peu de loups, parce que, dès qu'on en aperçoit, on les pourchasse de bourg en bourg, et on les pend au bord des chemins *comme des voleurs.*

Tetzel, l'un des suivants de Rosmital, ajoute quelques mots sur le duc François II, qui voulut bien les recevoir *en sa société* et leur envoya à boire et à manger, tous les jours, en leur hôtellerie. « Le duc est un bel homme, d'un goût élevé et *sérieux,* » dit-il ; pas si sérieux ! ses domestiques sont *très gentils* et ses demoiselles d'honneur d'une *rare beauté;* voilà tout.

M. Dugast donne ensuite une pièce de vers du XVe siècle, à la *louange de la vaillante cité de Nantes.* Le poète célèbre d'abord la cathédrale,

Où est ung portal d'apparence,
Le plus beau qu'on peut voir en France.

En avons-nous fait de plus beau depuis? C'est une question.

Je poursuis :

A Nantes sont toutes sciences
Montrées à grans diligences.

La science, qui ne se targuait point alors d'être laïque, venait d'être, en effet, solennellement intronisée à Nantes par une bulle de Pie II, dont nous voudrions pouvoir citer tous les termes. « Au nombre des jouissances, disait le pape, que l'homme mortel peut obtenir de la bonté de Dieu, dans cette courte vie, on ne peut mettre en dernière ligne la faculté qu'il a d'acquérir par une étude assidue la *perle de la science,* laquelle lui montre le chemin pour vivre honnêtement et heureusement, passer de l'ignorance à l'intelligence, pénétrer les secrets de la nature, venir à l'aide de ceux qui ne savent pas, et élever les plus infimes à de sublimes hauteurs. » Ainsi parlait-on au moyen âge ; parle-t-on mieux aujourd'hui ?

Pie II, dans la bulle d'institution de l'Université de Nantes, n'oublie pas les avantages qu'offre l'habitation de cette ville : *aeris temperies, victualium ubertas,* etc.. Le poète ne méprise pas non plus ce côté pratique :

De poisson est chacun fourny
En ce lieu et très bien garny,
Par le vouloir du Dieu divin,
Bon pain, bonne chair et bon vin.

Enfin, les femmes sont *saiges et discrettes*, Nantes est *bonne ville à tous venans,*

> Et y sont très bons les marchands,
> Très riches...

En vérité, si nous étions loin de posséder tous les biens dont M. Dugast-Matifeux assure que la Révolution nous a comblés, nous pouvions du moins attendre.

Les pièces suivantes, empruntées à Le Baud, à Corrozet, à Abel Jouan ne nous offrent guère que quelques données géographiques plus ou moins exactes et des fables sur l'origine de Nantes qu'on fait remonter au 22e roi des Gaules, au temps du Troyen Laomédon. Abel Jouan écrit, jour par jour, le voyage de Charles IX à Nantes et à Châteaubriant, mais se borne un peu trop, comme Rosmital, à l'indication des dîners et des couchées ; il ne parle à Nantes que des prairies qui sont *fort belles*, de l'entrée du roi qui fut *triomphalle,* et des danses qu'il prit plaisir à voir, le *trihori de Bretagne*, entre autres, les *guidelles, le passe-pied* et *le guilloret* ; cela dit, tout est dit.

Nous devons à un *habitant de Nantes* qui écrivait en 1646 (frère Mathieu de Saint-Jean) une des premières descriptions et des plus complètes du tombeau des Carmes. Chaque partie en est étudiée à part et appréciée selon son mérite. « Les originaires, dit l'auteur, et les estrangers avouent qu'on ne voit rien de mieux ni dans les antiques de Rome, ni dans les modernes d'Italie, de France et d'Allemagne. » Pour être un peu moins exclusive, l'opinion des artistes n'a pas varié.

M. Dugast emprunte à d'Argentré un long passage de son histoire, dans lequel nous remarquons cette phrase : « Nantes est une ville belle, forte et pleine d'apports et négociations d'Espaigne, d'Angleterre, d'Irlande, de Flandres, des Allemaignes et des Terres-Neuves. » Jamais, en effet, plus qu'au XVIe siècle, Nantes ne fut le rendez-vous des étrangers. Les Italiens y venaient faire la banque, et, parmi ces Italiens, se trouvaient des Peruzzi, des Strozzi, des Corbinelli ; les Espagnols s'y livraient au commerce d'échange et,

parmi ces Espagnols, étaient des Ruiz, des Espinoza, des Aranda, des Compludo, des Marquèz, des Astudilla-Lerma, des Santo-Domingo, etc., etc. Avec d'Argentré, commence la discussion sur le dieu *Volianus* ou *Volkanus*, suivant l'opinion assez fortement motivée de M. Dugast.

Vient ensuite un fragment des *Voyages de Jouvin,* fragment qui n'est pas sans intérêt. Nous sommes en 1672. Jouvin se rendait de la Rochelle à Nantes ; il voyageait à cheval, suivant l'usage du temps et par des routes qui étaient souvent impraticables pour les voitures ; il arriva même parfois à sa monture d'enfoncer jusqu'aux sangles dans les terres molles du Bas-Poitou. Les accidents de ce genre et le mauvais temps qui est *tout insupportable* en ce pays-là, dit-il, sont pour lui le *rabat-joie* du voyageur ; mais il s'en console aisément s'il est *bien traité* en chemin. Cette bonne fortune lui échoit spécialement à Talmond, où il y a, dit-il, un *château et une abbaye.* Châteaux et abbayes étaient généralement des centres d'aisance et de sécurité ; n'est-ce pas à l'entour que se sont fondées toutes les villes modernes ?

Les peuples du Bas-Poitou, poursuit Jouvin, sont *civils, courtois, braves à l'armée et ailleurs ;* les rivières y sont nombreuses et les terres fertiles, ce qui rend la *province heureuse.*

Aux Sables-d'Olonne, qu'il qualifie de *gros bourg,* Jouvin compte plus de cinquante navires chargés de morues, ce qui indique un certain commerce. « En tout temps, ajoute-t-il, les Sables fournissent du poisson aux villes de Tours, de Poitiers, d'Angers, de Nantes, et en telle abondance que souvent on le donne pour rien. »

A ce riant tableau succède un autre fort différent. Notre voyageur se dirige vers Machecoul, à travers les marais de Saint-Jean-de-Mont et de Beauvoir-sur-Mer. Là sont de pauvres chaumières et de pauvres gens, les *plus pauvres de toute la France.* Jouvin entre dans une de ces chaumières ou de ces *bourines,* comme les appelle M. Dugast, et y rencontre *six petits enfants tout nus, la plupart sans chemises,* se chauffant à un feu de bouses séchées, en attendant le retour de leur père. Tout exceptionnel que soit ce

fait, et bien qu'il trouve jusqu'à un certain point son explication dans l'absence d'une mère, il n'en est pas moins douloureux ; mais ce qui m'étonne, c'est que je trouve des détails presque semblables dans un ouvrage tout récent. Je veux parler de la Vie de Mme Barat, fondatrice de l'institut du Sacré-Cœur. Mme Barat, se trouvant à Nantes au commencement de 1849, voulut aller à Bordeaux visiter un couvent de son ordre. Le chemin de fer n'existant pas alors entre ces deux villes, elle fit le voyage à petites journées. — « A chaque auberge, dit son historien, les pauvres ne manquaient pas d'entourer sa voiture, comme s'ils eussent deviné sa grande charité, et ils s'en trouvaient bien. — Mes filles, disait plus tard Mme Barat à ses religieuses, j'ai vu là, dans ce voyage, des misères à faire pleurer ; de pauvres gens n'ayant pas de vêtements pour se couvrir, des familles entières sans un morceau de pain, et nous, à côté de tout cela, que faisons-nous avec notre vœu de pauvreté ? [1] »

En est-il encore de même aujourd'hui ? Je ne le pense pas, car, depuis trente ans, les œuvres charitables se sont développées partout, aux champs comme à la ville, et l'on sait que si elles ne suppriment pas la misère, du moins elles l'adoucissent. Malheureusement ces œuvres tombent, assure-t-on, sous le coup du *décret* de messidor an XII, cet arsenal inépuisable de l'arbitraire et du despotisme au service de nos temps de *progrès et de liberté*. Déjà on l'a fait sentir une fois à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Que Dieu la garde d'une seconde !

Par delà Machecoul, le pays reprend un aspect fertile, et les charmes de la campagne procurent à Jouvin, comme aux premiers jours de son voyage, un agréable *divertissement*. Mais c'est surtout Nantes qu'il admire et son admiration va même jusqu'à l'enthousiasme. On dit en Italie : « Voir Naples et puis mourir. » Jouvin ne parle nullement de mourir, loin de là ; Nantes, dit-il, *a quelque chose de si charmant qu'on n'en peut sortir*. Sa belle rivière, ses ponts, ses îles, son château avec ses grosses tours rondes, ses nombreux faubourgs, celui du Marchix surtout et celui de la Fosse, où

[1] T. II, p. 316.

s'étalent les grands magasins du commerce et les *très belles maisons* de ses *riches marchands*, tout le frappe, tout l'éblouit.

Le négoce y est des *plus florissants*, les habitants ont la réputation d'avoir *un bon esprit ;* enfin, leur horloge est réputée *la plus belle de la province*, et ce qui ajoute à son éclat, c'est de paraître au haut d'une tour qui est comme une *autre colonne de Trajan.*

Le tableau est complet : les Espagnols, les Hollandais, les Suédois, les Anglais trafiquent dans notre port ; le vin nous y arrive de tous côtés ; car, bien qu'il *croisse*, autour de la ville, *quantité de vins blancs*, « cela n'empêche pas qu'on en apporte par mer de Bordeaux, Gascogne, Languedoc, la Rochelle et autres provinces, en sorte qu'il s'en boit plus en Bretagne qu'en pas une autre. Aussi n'y font-ils point d'affaire ni d'accommodement, dit Jouvin, que ce ne soit entre les pots et les verres. »

Quant au poisson, il y est à vil prix comme aux Sables. Jouvin atteste que la *plus grosse alose* n'était vendue qu'*un sol marqué. Encore fallait-il qu'elle fit le saut*, c'est-à-dire qu'elle fût vivante. A la fin du XVIe siècle, le salaire des maçons et charpentiers était, si je ne me trompe, de dix sols l'hiver et de douze sols l'été ; il n'avait pu évidemment qu'augmenter depuis. On voit donc que les *grosses aloses* ne pouvaient manquer sur les plus humbles tables. Aujourd'hui la journée des mêmes ouvriers est de 5 francs ; mais combien a-t-on, pour 5 francs, de *grosses aloses* faisant *le saut ?*

Cette comparaison des salaires et du prix des denrées est un élément indispensable pour apprécier l'état matériel des peuples aux diverses époques, et je m'étonne que M. Dugast n'y ait pas quelquefois recours. Le docteur Guépin n'y manquait jamais, et il concluait de ces rapprochements que les ouvriers *étaient payés un peu plus cher qu'aujourd'hui* et que le moyen âge *savait du moins assurer au peuple le peu de bien-être matériel auquel il pouvait prétendre ;* mais, ajoutait-il : « l'homme a besoin pour vivre de quelque autre chose encore que du pain qui peut alimenter son corps [1]. » Nous disons, nous, avec l'Evangile : « *L'homme ne vit pas seulement de*

[1] *Histoire de Nantes*, p. 209.

pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » Est-ce là ce que la Révolution veut dire[1] ?

Quoi qu'il en soit, Hallam, pour l'Angleterre, et Sismondi, pour l'Italie, font des remarques analogues à celle du docteur Guépin. Hallam prouve par des chiffres que l'ouvrier, son contemporain, est bien moins en état d'entretenir une famille que son ancêtre ne l'était, il y a trois à quatre siècles, et Sismondi n'hésite pas à dire que « le bien-être du paysan italien, au XVe siècle, était bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui dans les pays les plus florissants[2]. »

La thèse de M. Dugast-Matifeux est un peu différente. « Saint-Simon, le socialiste, dit-il, notre illustre maître, disait avec raison : « L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous[3]. » Devant nous ! mais comment se fait-il alors que le suicide et la folie nous précèdent au pas de course ? Singulières preuves de bien-être moral et singuliers pronostics de l'âge d'or ! Le suicide était à peu près inconnu jadis de la société chrétienne ; aujourd'hui il fait des progrès affreux. De 1831 à 1835, le nombre moyen des suicides était, par an, en France, de 3,317 ; de 1871 à 1875, il est de 6,107. Les progrès de la folie sont plus effrayants encore. Les asiles les plus vastes, il y a quarante ans, ne sont plus, à l'heure qu'il est, que d'étroites prisons.

M. Dugast n'en croit pas moins à l'âge d'or. « Il s'est opéré, dit-il, plus de changements et d'améliorations de tout genre, depuis 1789, *qu'il n'y en avait eu depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la Révolution française.* » M. Dugast peut-il cependant ignorer que la population de la France a été toujours en augmentant pendant les siècles du moyen âge jusqu'au quatorzième, et qu'elle était, à

[1] Je sais bien qu'il y a eu, dans tous les temps, des époques calamiteuses. On pourrait citer, entre autres, la fin du règne et des guerres de Louis XIV ; mais il ne serait pas assurément difficile de trouver des années plus calamiteuses encore depuis cent ans. Ce qui aggrave surtout la souffrance, c'est la faim de l'âme, lorsqu'elle se joint à la faim du corps.

[2] Hallam, *l'Europe au moyen âge*, t. IV, ch. x, 1re partie. — Sismondi, *Républiques italiennes*, ch. XCI. — Voir aussi Champagny, *la Bible et l'Economie politique*, pp. 212, 213.

[3] P. 371.

cette dernière époque, égale, sinon supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui ? S'il en doute, qu'il parcoure le recensement de 1328, et un *Mémoire* célèbre de M. Dureau de la Malle ; qu'il consulte M. Léopold Delisle, M. Léonce de Lavergne, etc. [1].

« Enfin la Révolution vint, poursuit-il, et, en tout, aussitôt, pousse l'esprit humain aux choses nouvelles. Elle ne date pas même d'un siècle, et déjà elle a *opéré plus d'améliorations et s'est autorisée par plus de bienfaits que la monarchie traditionnelle avec ses trois races.* Elle a reconquis au labourage les régions en friche si mal cultivées du régime féodal, multiplié les propriétaires, ouvert des routes, régénéré l'industrie et le commerce. *D'un pays perdu, elle a fait une terre promise* [2]. »

Je n'essaierai point ici de discuter avec M. Dugast ; je me bornerai à lui soumettre quelques questions. Si le régime féodal, qui eut, comme toute chose, son côté fort et son côté faible, fut, en définitive, pour notre pays une cause de ruine qui puisse être mise, ainsi que je le lis ici pour la première fois, sur le même pied que les *invasions* des Normands, comment se fait-il que le peuple qui nous a le plus dévancés dans la science agricole et industrielle, soit celui-là même qui, de nos jours encore, est le plus enlacé par les liens de la féodalité ? Je veux parler de l'Angleterre ; et ce n'est pas moi qui fais cette observation, c'est M. de Tocqueville. Je lui demanderai comment l'Autriche, si aristocrate, si encroûtée, a pu ne pas se laisser dépasser par nous dans l'industrie des chemins de fer, industrie si éminemment démocratique. Et, cette fois, je ne fais que répéter ce qu'a dit M. Michel Chevalier [3]. Je lui demanderai enfin comment il se fait que la France qui est le foyer de la Révolution et devrait être, par conséquent, suivant lui, le foyer du progrès, ne le soit qu'à demi et avec d'autres pays nullement révolu-

[1] *Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 36. — *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie*, par Léopold Delisle, ch. VII. — *Journal des Economistes*, t. XVIII (L. de Lavergne).

[2] Pp. X et XI.

[3] A l'heure qu'il est, nous prenons à la vieille Autriche ses *horloges pneumatiques* pour mettre à l'heure tous les quartiers de Paris.

tionnaires. Cela tient-il à ses savants ? Non certes ; nos savants sont toujours au niveau et souvent en tête de la science ; mais trop souvent, en France, nous ne suivons que de loin nos savants. Ainsi, ce sont deux Français, Salomon de Caus et Denis Papin, qui conçoivent, les premiers, la pensée d'utiliser la vapeur d'eau comme force motrice, et nous attendons que l'anglais Wath nous donne des machines à vapeur ; c'est un Français, M. de Girard, qui fabrique la première machine à filer le chanvre, et ce sont les Anglais qui profitent les premiers de son invention ; c'est un Français, un fils d'émigré, M. Brunel, qui creuse le tunnel sous la Tamise, et ce n'est qu'après le tunnel de Londres que nous nous lançons, avec toute la *furie française,* à couper des isthmes et à percer des montagnes. Nous avions enfin des voies ferrées dans nos usines, spécialement à Indret, il y a déjà cent ans, et il nous a fallu attendre, non pas la *Révolution,* mais la *Restauration,* pour emprunter ses *railways* à l'Angleterre. Que fait donc, je vous le demande, la Révolution ?

Étudions, si vous le permettez, ses œuvres à Nantes et autour de Nantes. Et d'abord rappelons-nous que, suivant M. Dugast, il s'est opéré *plus de changements et d'améliorations depuis 1789,* qu'il ne s'en était opéré *depuis la mort de Charlemagne.* Mais, alors, il faut donc attribuer à la Révolution la place Louis XVI et les deux cours, la préfecture et ses abords, l'île Feydeau, les belles constructions des quais Brancas et Flesselles, la place Royale, le quartier Grassin avec son théâtre qu'Arthur Young déclarait plus vaste et plus brillant que *Drury-lane* et son *hôtel Henri IV,* la plus belle auberge de France, disait-il, et peut-être d'Europe ? Il faudrait compter parmi nos contemporains Portail, Ceineray, Crucy, ces gloires de l'architecture nantaise ? Ce n'est pas, sans doute, ce que M. Dugast veut dire, mais c'est ce que sa thèse dit, car Nantes ne s'est pas moins transformé au dix-huitième siècle qu'au dix-neuvième.

Et, antérieurement, que d'autres transformations ! C'est le quai de la Fosse, c'est le faubourg du Marchix avec ses fortifications et ses *palais* — le mot est de Jouvin, — c'est le Sanitat, dont nous savons

l'histoire, c'est l'Hôtel-Dieu, le palais des pauvres, dont Jouvin admirait la grandeur, la tenue, et, non moins, les soins patients et doux qu'on y prodiguait aux malades. En fait de monuments, c'est le tombeau de François II, c'est le château, c'est la cathédrale, c'est une foule d'églises. Nous n'en finirions pas, si nous voulions remonter jusqu'à Charlemagne.

Assurément je ne nie point les grands travaux de notre époque; mais, en bonne conscience, notre quartier de Launay vaut-il le quartier Graslin? notre butte Sainte-Anne la butte des cours? Notre perspective de la rue de Strasbourg vaut-elle la perspective des quais? Notre place Saint-Pierre, enfin, toute belle qu'elle soit, mais avec sa rue de travers en face de la cathédrale, vaut-elle la place Louis XVI, si régulière, si grandiose?

Et cependant je conviens que l'avantage reste à notre siècle; mais pourquoi? Pour ses églises, pour Saint-Nicolas, Saint-Clément, Saint-Donatien, Saint-Similien, et ces chapelles sans nombre qu'on parle aujourd'hui de fermer. A ce dernier trait, je reconnais parfaitement la Révolution; mais puis-je la reconnaître dans cette merveilleuse renaissance de l'art chrétien parmi nous?

Sortons de Nantes, et là, je l'avoue, les *landes* dont se plaignait Arthur Young ont fait place à de riches cultures, les *déserts* que rencontrait Jouvin sur la route de Bretagne se sont peuplés; à qui le mérite? A la Révolution! crie bien haut M. Dugast; mais l'histoire n'est pas de son avis. Il est parfaitement constaté aujourd'hui que l'impulsion fut donnée par les sociétés d'agriculture, dès le milieu du dernier siècle; celle de Bretagne, la première, date de 1757. Ce fut elle, aidée par les États, qui provoqua les défrichements, les desséchements, la création des prairies artificielles. Malheureusement la *Révolution vint* et arrêta tout, si bien que les commissaires chargés, en 1799, de rendre compte de l'état des différentes parties du pays, Français de Nantes, Fourcroy, Barbé-Marbois et autres, s'accordent à nous représenter comme retournant à la barbarie. Il fallut le retour de l'ordre et de la paix pour que le progrès reprît sa marche; c'est de la Restauration que

datent surtout les partages de landes et les grandes entreprises agricoles.

Mais j'entends M. Dugast : — La Révolution n'a-t-elle pas divisé le sol, multiplié les propriétaires ? — Oh ! je vous comprends ; la spoliation ! la spoliation ! Voilà la grande médecine révolutionnaire ! Mais le sol était-il donc si peu divisé avant 1789 ? « Le nombre des petits propriétaires est si prodigieux, écrivait Arthur Young, que je crois bien qu'il comprend *un tiers* du royaume ; on n'a idée de rien de semblable en Angleterre. » — « On sait maintenant, dit de son côté, M. de Lavergne, l'un des pères de la République actuelle, que les petits propriétaires se sont *beaucoup moins multipliés depuis la Révolution ;* la division a plus profité à la moyenne propriété qu'à la petite, parce que l'une était plus prête que l'autre à profiter de l'occasion [1]. »

M. Dugast a-t-il cherché à s'expliquer un fait anormal qui se produit chez nous ; je veux parler du chiffre des naissances qui va diminuant dans plusieurs de nos provinces et cesse d'augmenter dans les autres ? N'est-ce pas ainsi que Rome, à son déclin, marchait vers l'âge d'or ?

Passons maintenant aux questions religieuses, car avec M. Dugast, qui n'en traite aucune, il faut les aborder toutes. Quand je dis qu'il n'en traite aucune, je dois convenir néanmoins qu'à propos des processions à Saint-Sébastien, il invoque contre les pèlerinages l'autorité du *Grandgousier*, l'un des fantoches de Rabelais ; cette autorité lui suffit ; il n'en cherche pas d'autre [2]. Ailleurs, M. Dugast, parlant d'Abélard, le qualifie ainsi : « Le premier libre-penseur qui revendiqua les droits de la raison humaine contre la *foi aveugle*, voire même absurde ; *credo quia absurdum* [3] ». Et M. Du-

[1] *Économie rurale de la France*, p. 23. Arthur Young allait même jusqu'à signaler l'extrême division du sol comme une des causes de l'infériorité de la France en agriculture. (*Voyages en France dans les années* 1787-90, t. III, ch. XII.) Young estimait que les petites propriétés comprenaient *un tiers* du royaume. M. de Lavergne constate qu'elles n'en comprennent pas davantage aujourd'hui. *Loco cit.*

[2] P. 360.

[3] P. 290.

gast n'est pas le seul à nous jeter ce pavé latin à la tête ; M. Germain Casse, un autre tenant de l'âge d'or, nous le lance aussi triomphalement[1]. Sommes-nous atteints ? Nous le verrons bien tout à l'heure.

Qu'Abélard ait été le premier libre-penseur, la chose me semble douteuse. Les revendications de la pensée libre sont de tous les temps, même du temps du paradis terrestre : « Vous serez comme des dieux. » Les Francs-Maçons disent : « Nous sommes nos dieux. » C'est toujours la même chose. Quant à prétendre que la foi est *aveugle*, c'est s'aveugler soi-même. Est-ce que M. Dugast qui fréquente les bibliothèques, n'a pas remarqué que l'une des parties les plus importantes, la plus importante peut-être, de ces grandes collections était précisément celle qui comprend les *Démonstrations évangéliques ?* Aurait-il trouvé, par hasard, que le raisonnement y faisait défaut ? Pour mon compte, j'y remarque, au contraire, un accord de la raison, de la tradition et de la foi, qui forme un faisceau lumineux devant lequel pâlit terriblement la lueur sans cesse vacillante de la pensée libre. Bossuet serait-il, après tout, moins clairvoyant et moins sérieux que Voltaire, Fénelon que Rousseau, Pascal qu'Auguste Comte, Leverrier que Lalande, Laënnec et Pasteur que M. Bert ? Le dire, le soutenir serait tout simplement absurde.

On parle d'absurdités ; elles courent, en effet, les rues, mais d'où viennent-elles ? Il y a cent cinquante ans, Voltaire s'imaginait encore que la création impliquait un créateur, de la même manière qu'une horloge implique un horloger ; mais à présent il n'en est plus ainsi, s'il faut en croire certains *savants*. A leurs yeux, la Création a très bien pu se passer d'un Créateur, comme l'horloge d'un horloger. Absurde ! direz-vous ; sans doute, mais on le croit ou l'on tâche de le croire, probablement parce que c'est absurde. Autrefois les naturalistes enseignaient que les êtres sans raison ne dépassaient jamais les limites de leur instinct, que

[1] « Le cléricalisme prend la femme pour conduire son intelligence et sa conscience dans cette *voie*, dont le dernier *mot* est *credo quia absurdum*. »

le castor, si habile architecte, n'avait pas fait faire un pas à son art depuis l'origine, que l'abeille si industrieuse — et cette comparaison était éloquemment reproduite, il y a peu de jours, par un illustre savant, M. Dumas — que l'abeille en était toujours, pour son miel et pour sa cire, au temps de Virgile ; mais aujourd'hui tout est changé, et l'on vous dira gravement que les merveilles du génie humain sont l'œuvre toute simple d'une bête *(bestia)*, qui, un beau jour, s'est avisée de parler, un autre jour de raisonner, un troisième jour d'avoir de l'esprit. Si vous en doutez, demandez au singe. — Absurde, criez-vous, absurde, absurde ! Je suis de votre avis, mais on le croit ou l'on veut le croire parce que c'est absurde.

On pourrait creuser cette mine indéfiniment, car elle est inépuisable. Finissons par un seul mot. La libre-pensée n'est et ne peut être que la recherche de la vérité à la lueur seule de la raison individuelle ; mais l'histoire de la philosophie est là pour constater que deux raisons ne s'accordent jamais complétement ; d'où cette conséquence forcée qu'il n'y a pas de vérité sur la terre ou que la vérité est aussi diverse que la pensée ; *absurdum, absurdissimum*[1] ! mais on y tient parce que c'est absurde.

Oh ! je sais bien que Bossuet, Pascal, et, avant eux, Tertullien et saint Paul se sont plu à *étourdir les sages du siècle*, suivant le mot de Bossuet, *par des propositions étranges et inouïes*[1]. Pour ces grands hommes, qui justifient d'ailleurs leur foi par mille preuves, l'incarnation d'un Dieu, sa naissance d'une Vierge, sa mort sur un infâme gibet, ce que saint Paul appelait la *folie de la Croix*, sont des choses tellement au-dessus du concept humain, lui sont même tellement contraires qu'elles n'ont pu se présenter *naturellement* à l'esprit de l'homme. Si cependant elles s'y sont présentées, si elles y sont entrées profondément, ce ne peut être que par une action *surnaturelle*. Plus donc elles sont incroyables, plus nous sommes réduits à les croire ; pensée hardie jusqu'au sublime ; mais, on le sait, il n'y a qu'un pas du sublime au ridicule. Jamais on n'a eu plus d'occasions de le constater qu'aujourd'hui.

[1] Sermon sur la fête de l'*Exaltation de la Sainte-Croix*.

Résumons-nous. Au point de vue de la doctrine, les thèses de M. Dugast, nous venons de le voir, portent à faux ; au point de vue de l'histoire, les éclaircissements et les rectifications manquent par trop. C'est une collection commode, mais elle eût pu être utile, et, telle qu'elle est, son utilité est fort contestable.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE

—

M. EDMONDO DE AMICIS

L'Espagne. — La Hollande. — Constantinople. — Souvenirs de Paris et de Londres, par Edmondo de Amicis. 4 volumes traduits de l'italien par Mme J. Colomb et M. Frédéric Bernard. — Paris, librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79.

I

En France, nous n'avons guère l'habitude de regarder par delà nos frontières, et les littératures étrangères n'ont point le don de nous attirer. Il en fut autrement sans doute sous la Restauration, de 1815 à 1830. A cette époque, le mouvement littéraire était si ardent et si profond, la sève si débordante, l'enthousiasme si vif, que les esprits voulaient tout embrasser, tout connaître, et qu'en même temps qu'ils remontaient vers le passé et se passionnaient pour le moyen âge, ils franchissaient pour la première fois nos frontières et donnaient droit de cité chez nous à Walter Scott et à lord Byron, à Gœthe et à Manzoni, à Schiller et à Hoffmann. *Tempi passati !* Ces jours sont loin, hélas ! Ce beau feu est depuis longtemps éteint. En dehors de quelques romans anglais, nous ne savons plus rien de l'étranger. En ce qui est de l'Italie, en particulier, nous l'ignorons complétement, et nous croirions volontiers qu'elle n'a plus ni écrivains ni poètes. Volontiers répéterions-nous après Pindemonte, l'auteur des *Sepolcri* et des *Épîtres élégiaques* :

..... Cadon le belle, e i vati
Onde cantate fur, cadono anch' essi;
Miete morte del par le rose e i lauri...

« Les belles s'en vont, et ils s'en vont aussi les doux chantres qui les ont célébrées. La mort moissonne d'une main indifférente et les roses et les lauriers... »

Voici pourtant que nous arrivent d'au delà des Alpes quelques volumes qui sont d'un grand écrivain. M. Edmondo de Amicis, bien jeune encore, a recueilli l'héritage de Manzoni, et, si lourd qu'il soit, il nous semble de taille à le porter. Dans son *Histoire de la littérature contemporaine en Italie*, publiée en 1874, M. Amédée Roux a signalé pour la première fois aux amis des lettres le nom de M. de Amicis.

« M. Edmondo de Amicis, disait-il, brillant officier piémontais, s'est fait connaître par des récits intitulés *Bozzetti della vita militare*. Parmi ces vingt miniatures littéraires, c'est tout au plus si l'on en pourrait citer deux ou trois qui ne soient pas des chefs-d'œuvre... La *Marche d'été*, — l'*Hospitalité*, — le *Camp*, — le *plus beau jour de la vie* sont de charmants tableaux dignes d'un Meissonier littéraire qui n'aurait rien à envier à son confrère le peintre, et dans le milieu du volume figurent deux récits d'un genre différent qui prouvent que l'auteur n'est pas seulement un « spécialiste », mais qu'il y a en lui l'étoffe d'un romancier et d'un historien éminent. *Carmela* est une nouvelle des plus attachantes où l'intérêt est soutenu et grandit de page en page, grâce à une série de péripéties ingénieuses et touchantes; quant au récit du choléra de 1867, c'est un pathétique tableau qui rappelle sans désavantage celui où Boccace nous retrace les horreurs de la peste florentine de 1348. Nous ne discuterons point ici les mérites comparés du vieux *novellerie* de Certaldo et du jeune conteur piémontais, mais si nous ne tenons compte que de l'impression morale, nous n'hésiterons pas à accorder la palme à ce dernier. L'armée italienne qui, durant l'effroyable épidémie sicilienne de 1867, fit preuve d'une si héroïque abnégation, d'un si chaleureux dévouement, avait droit à un tel historien, et le livre où sont consignés les exploits de ces nouveaux hospitaliers militaires vivra longuement et sera transmis de génération en génération, comme un legs précieux de l'Italie de nos jours à l'Italie de l'avenir. »

On le voit, M. Edmondo de Amicis a justifié une fois de plus la vérité du mot de Michel de Cervantes sur les soldats qui ont été en

même temps de bons écrivains : *Nunca la lanza emboto la pluma* : Jamais la lance n'émoussa la plume. Depuis les *Bozzetti della vita militare*, l'auteur a publié plusieurs volumes sur l'*Espagne, la Hollande, Constantinople, Paris et Londres*, qui ont été transportés dans notre langue par Mme J. Colomb et par M. F. Bernard, et sur lesquels nous voudrions appeler aujourd'hui l'attention des lecteurs de la *Revue*.

II

Au début du *Voyage sentimental*, Sterne a dressé une longue nomenclature des diverses sortes de voyageurs. Mais depuis le jour où le spirituel humoriste débarquait à Calais, — il y a un peu plus d'un siècle, — la facilité et le goût des voyages se sont singulièrement développés, et la nomenclature de Sterne est devenue insuffisante. Elle comprenait les divisions ci-après :

Voyageur désœuvré,
Voyageur curieux,
Voyageur menteur,
Voyageur orgueilleux,
Voyageur vaniteux,
Voyageur atteint de spleen,

et enfin celui que Sterne mettait humblement au dernier rang,

le voyageur sentimental.

Aujourd'hui nous avons de plus qu'en 1767 les variétés suivantes :

le voyageur pressé,
le voyageur flâneur,
le voyageur en zigzags,
le voyageur circulaire,
le voyageur artiste,
le voyageur poète,
le voyageur érudit,
le voyageur enthousiaste.

Poète, artiste, flâneur, érudit, enthousiaste, sentimental, à ses heures, M. Edmondo de Amicis est tout cela, et il l'est avec un

charme et un entrain, une puissance et une *maestria* incontestables et qui lui assurent le premier rang dans un genre où il rencontre pourtant de redoutables rivaux, Châteaubriand, Lamartine, Victor Hugo, George Sand et Théophile Gautier.

Il sait peindre avec la plume comme Victor Hugo et Théophile Gautier; il sait, comme Châteaubriand, encadrer un souvenir dans un paysage, et mêler l'histoire à la peinture des lieux, du ciel et des monuments; enfin, comme Georges Sand et Lamartine, il excelle à jeter sur les pays qu'il visite, sur les lieux qu'il décrit, le manteau de pourpre de la poésie :

Lumine vestit
Purpureo.

C'est une étude pleine d'attraits et un des plus vifs plaisirs littéraires que l'on puisse se procurer que de comparer entre elles les descriptions que ces divers écrivains ont données des mêmes paysages et des mêmes monuments, de voir comment chacun d'eux est affecté d'une manière différente par les mêmes objets et emploie pour traduire ses impressions un procédé différent. Eh bien ! dans cette sorte de concours, non plus entre élèves, mais entre maîtres, *composant* sur le même sujet, il est bien rare que M. de Amicis ne soit pas le premier. Lisez, par exemple, la description de l'entrée à Constantinople par le Bosphore dans Châteaubriand, Lamartine, Théophile Gautier et Edmondo de Amicis : il y a, dans le tableau du voyageur italien, une ampleur, un éclat, une habileté de main et une fraîcheur de touche qui le mettent hors de pair. S'il est un sujet qui convenait admirablement à Théophile Gautier, et qui prêtait à ces peintures *truculentes* dont il avait à la fois le goût et le secret, c'est *le Grand bazar* de Constantinople, ce labyrinthe de magasins, ce fouillis de marchandises sans nombre qui semble défier la plus riche palette et la main la plus habile. Le célèbre écrivain s'en est tiré à son honneur, et son voyage à travers le Grand Bazar est d'un *ragoût* merveilleux. Rarement le mot de Balzac a paru plus vrai : « Ce Gautier ! il a trouvé moyen de mettre une boîte à couleurs dans son encrier ! » Et cependant, même sur ce terrain, si favorable

pour lui, Théophile Gautier a été battu par M. de Amicis, qui a fait de ce lieu unique au monde une description d'un coloris superbe, qui rappelle les peintures de Rembrandt et de Goya. Je citais tout à l'heure le mot de Balzac. Oui, Théophile Gautier a des couleurs dans son encrier; mais ce que M. Edmond de Amicis a dans le sien, c'est le soleil, et le soleil d'Italie! L'auteur de *Tra los Montes* est mort à temps. Quelle douleur pour lui s'il avait assez vécu pour lire les livres de son heureux rival; s'il avait été condamné à s'avouer à lui-même qu'il n'était que le clair de lune de M. Edmondo de Amicis, et qu'auprès de l'uniforme du jeune officier piémontais son fameux gilet écarlate et son pourpoint de velours de la *première* d'*Hernani* faisaient l'effet d'un habit bourgeois!

III

Peintre et coloriste, M. de Amicis ne laisse pas d'être un érudit; mais il l'est à la façon de Châteaubriand, qui ne faisait intervenir l'histoire dans ses récits de voyages qu'avec discrétion et sobriété; non à la façon de Victor Hugo, qui semble parfois beaucoup moins préoccupé de faire admirer au lecteur un beau site ou un beau monument que de le stupéfier par son érudition *énorme, incommensurable, inaccessible!* Ouvrez, par exemple, dans ses *Lettres sur le Rhin*, la lettre XXV, datée de Mayence, le 1er octobre 1838:

« Quatre de ces châteaux, écrit M. Victor Hugo, ont été bâtis au XIe siècle: Erenfels, par l'archevêque Siegfried; Staleck, par les comtes Palatins; Sayn, par Frédéric, premier comte de Sayn, vainqueur des Maures d'Espagne; Hammerstein, par Othon, comte de Vétéraire. Deux ont été construits au XIIe siècle: Gutenfels, par les comtes de Nuringen; Rolandseck, par l'archevêque Arnould II, en 1149. Deux au XIIIe: Furstemberg, par les Palatins, et Rheinfelz, en 1219, par Thierry III, comte de Katzenellenbogen. Quatre au XIVe: Vogtsberg, en 1340, par un Falkeinstein; Furstenech, en 1348, par l'archevêque Henri III; le Chat, en 1383, par le comte de Katzenellenbogen, et la Souris, dix ans après, par un Falkenstein. Un seulement date du XVIe siècle: Philipsburg, bâti de 1568 à 1571, par le landgrave Philippe le jeune... [1] »

[1] *Le Rhin*, lettre XXV, p. 290.

Si l'on vous disait que cette page, et cent autres pareilles, où les faits les plus microscopiques, où les infiniment petits de l'histoire sont patiemment et compendieusement énumérés, ont été tracées, non point dans le silence du cabinet, au milieu d'une riche bibliothèque, mais *le soir d'un jour de marche,* à l'angle d'une table d'auberge, au bruit du souper qui s'apprête, sans le secours d'aucun livre ; qu'elles sont empruntées à des lettres écrites au hasard de la plume, et qu'elles n'ont subi aucune retouche, vous demanderiez peut-être à voir le timbre de la poste : requête indiscrète, qui tournerait à votre confusion. M. Victor Hugo, en effet, ne se borne pas, dans la préface de ses lettres sur *le Rhin,* à déclarer « qu'elles ont été écrites *sans livres,* et que les faits historiques ou les textes littéraires qu'elles contiennent sont *cités de mémoire ;* » il ajoute : « On pourrait au besoin montrer aux curieux toutes les pièces de ce journal d'un voyageur *authentiquement timbrées et datées par la poste.* » Oui, toutes, même la lettre XXVe, où j'ai compté 62 dates, et quelles dates ! escortées de 460 noms propres, et quels noms propres ! Je sais bien que nous ne sommes plus au temps où il suffisait, pour arrêter Boileau, de quatre ou cinq noms hérissés de consonnes :

Zulphen, Wageninghen, Harderwic, Knotzembourg [1].

J'avoue cependant que citer ainsi de mémoire, au courant de la plume, 460 noms *aux syllabes bizarres,* ne me semble pas chose naturelle, et, sans vouloir chercher à l'auteur du *Rhin* une querelle d'Allemand, je serais violemment tenté de croire, — si le timbre de la poste n'était pas là, — qu'il en a ajouté quelques-uns sur ses épreuves... *après la lettre.*

M. de Amicis ne tombe point dans ces puérilités ; il ne se livre à aucun étalage d'érudition ; lorsqu'il rappelle un souvenir historique, ce n'est pas pour éblouir ou étonner le lecteur, c'est pour ajouter au paysage un trait, un détail essentiel ; c'est pour rendre à un monument sa physionomie et sa couleur, c'est pour ranimer

[1] Boileau, Epître IV, *au Roi.*

la scène en évoquant les acteurs. Quel mouvement, quelle ardeur, quelle *furia francese,* et, si je l'ose dire, quelle férocité de pinceau, dans le tableau de la prise de Constantinople par Mahomet II, et comme cette peinture, digne d'Eugène Delacroix, est bien à sa place dans cette description des MURS qui, sur une longueur de plus de quinze milles, forment autour de la ville musulmane une rangée interminable de gigantesques héros mutilés ! De même, dans le chapitre sur *le vieux sérail,* les pages si curieuses dans lesquelles M. Edmondo de Amicis a reconstitué la vie des sultans d'autrefois ne sont point un hors d'œuvre, mais se rattachent étroitement au sujet. Aussi bien, il n'y a pas une seule digression inutile dans ce livre sur l'Orient, dont l'auteur n'a jamais besoin d'être rappelé à la question.

IV

M. Victor Hugo et Théophile Gautier peignent admirablement tout ce qu'ils voient. Leurs descriptions, d'un relief étonnant, sont de vrais chefs-d'œuvre d'art matérialiste. Mais, à chaque instant, on est tenté de leur dire, comme Gustave Planche, après une lecture de *Notre-Dame de Paris :* Où est l'âme ? — Chez M. de Amicis, au contraire, on sent, à toutes les pages, une âme enthousiaste, ardente ; on a devant soi un homme sincère, ému, et qui ne craint pas de laisser voir son émotion, dût-elle faire sourire certains lecteurs. J'en citerai un exemple. A Sarragosse, il visite la Tour-Neuve, et il recueille de la bouche du gardien quelques-uns des épisodes du siège de 1809.

« Je pensai, en ce moment, ajoute M. de Amicis, à l'histoire de Thiers, et le souvenir du récit qu'il fait de la prise de Sarragosse m'indigna. Pas une parole généreuse pour la sublime hécatombe de ce pauvre peuple! Leur valeur, pour lui, n'est qu'un fanatisme féroce ; leur héroïque obstination n'est que de l'entêtement, leur amour de la patrie, qu'un sot orgueil. Ils ne mouraient pas *pour cet idéal de grandeur* qui animait le courage des soldats impériaux! Comme si la liberté, la justice, l'honneur d'un peuple, n'étaient pas quelque chose de plus grand que l'ambition d'un homme, qui l'attaque en trahison et veut le gouverner par la vio-

lence !... Le soleil se couchait, les tours et les clochers de Sarragosse étaient illuminés par ses derniers rayons; le ciel était pur; je regardai encore une fois autour de moi pour bien imprimer dans ma mémoire l'aspect de la ville et de la campagne, et, avant de me retourner pour descendre, je dis au gardien, qui me regardait d'un air de curiosité bienveillante: « Vous pourrez raconter aux étrangers qui viendront désormais visiter la tour, qu'un jour un jeune Italien, peu d'heures avant de partir pour la Castille, saluant pour la dernière fois de ce balcon la capitale de l'Aragon, s'est découvert avec le plus profond respect, ainsi, — et que, ne pouvant baiser au front un à un tous les descendants des héros de 1809, il a donné un baiser au gardien. » — Et je le lui donnai et il me le rendit; je m'en allai content et lui aussi : en rira qui voudra. »

Lisez maintenant cette page sur Murillo :

« Devant ces quatre tableaux (les quatre grandes *Concèptions*, qui sont au musée royal de Madrid), je passai des demi-journées, immobile, presque en extase. J'étais surtout ravi de celle, inachevée, qui a les bras croisés sur la poitrine, et le croissant en travers de son corps; beaucoup la mettent au-dessous des autres; moi, je frémissais en l'entendant dire : j'étais pris d'une passion inexprimable pour ce visage. Plus d'une fois, en l'admirant, je sentis des larmes couler sur mes joues. Devant ce tableau, mon cœur et mon esprit s'élevaient à une hauteur de sentiments et de pensées à laquelle je n'étais jamais arrivé. Ce n'était pas l'enthousiasme de la foi ; c'était un désir, une aspiration immense vers la foi; une espérance qui me faisait entrevoir une vie plus noble, plus féconde, plus belle que celle que j'avais menée jusque-là; un sentiment nouveau de la prière, un besoin d'aimer, de faire du bien, de souffrir pour les autres, d'expier, d'ennoblir mon intelligence et mon cœur. Je n'ai jamais été si près de la foi qu'à ces moments-là; je n'ai jamais été si bon et si affectueux, et je crois que mon âme n'a jamais brillé si vivement sur mon visage. *La Vierge des douleurs, Sainte Anne enseignant à lire à la Vierge, le Christ crucifié, l'Annonciation, l'Adoration des bergers, la Sainte-Famille, la Vierge au Rosaire, l'enfant Jésus* sont tous des tableaux admirables, beaux d'une lumière paisible et suave qui va au cœur. Il faut voir, le dimanche, les enfants, les jeunes filles, les femmes du peuple devant ces images; il faut voir comme leurs visages s'éclairent, et entendre les douces paroles qui sortent de leurs lèvres. Pour eux, Murillo est un saint; ils prononcent son nom avec un sourire, comme pour dire : Il nous appartient! et, en le prononçant, ils vous regardent comme pour vous imposer un air respectueux. Les artistes ne portent pas tous le même jugement sur lui, mais eux aussi l'aiment au-dessus de tout autre, et il ne réussissent

pas à séparer l'admiration de l'amour. Murillo n'est pas seulement un grand peintre, c'est une grande âme; c'est pour l'Espagne plus qu'une gloire, c'est une affection; c'est plus qu'un maître souverain du beau, c'est un bienfaiteur, un inspirateur de bonnes actions, une chère image qu'on porte dans son cœur pendant toute la vie avec un sentiment de gratitude et de dévotion religieuse quand on l'a une fois saisie dans ses toiles. C'est un de ces hommes de qui je ne sais quel sentiment secret nous dit que nous les reverrons, que cela nous est dû comme une récompense, qu'ils ne peuvent pas être disparus pour toujours, qu'ils sont encore quelque part, que leur vie n'a été qu'un éclair d'une lumière inextinguible, qui devra apparaître un jour dans toute sa splendeur aux yeux des mortels. On dira peut-être : erreurs de l'imagination! Ah! les chères erreurs! »

Cette page n'est-elle pas d'un poète? Poète, M. Edmondo de Admicis l'est assurément, et il le montre en maint endroit, sans que l'on puisse cependant lui faire le reproche que Maurice de Guérin adressait à sa sœur Eugénie : « Ta poésie chante trop, elle ne cause pas assez. » Il n'oublie point, en effet, que si le voyageur peut se montrer poète à l'occasion, il ne doit pas l'être hors de propos, et que, s'il lui est permis d'écouter une Muse, ce doit être celle dont parle Horace et qu'il appelle si bien *Musa pedestris*.

V

J'ai dit que l'auteur de l'*Espagne* et de *la Hollande*, de *Constantinople* et des *Souvenirs de Paris et de Londres* était sentimental, à ses heures. Cela encore le différencie de Théophile Gautier qui était un voyageur impassible. Si heureux que soit M. de Amicis de courir le monde, il lui arrive souvent de songer à ce qu'il a laissé derrière lui, à cette humble maison qui abrite ceux qui lui sont chers, à cette *petite fumée* qui s'élève du toit paternel, et il trouve alors dans son cœur des accents qui nous émeuvent. Au milieu d'une éblouissante description de *Constantinople*, vue du haut de la tour du Séraskier, je rencontre cette belle page :

« D'autres fois la tristesse me prenait, quand je pensais que, pendant que j'étais là, devant cette immensité et cette beauté, ma mère était dans une petite chambre d'où l'on ne voyait qu'une cour ombreuse et une

petite bande de ciel; il me semblait que j'étais coupable, et j'aurais donné un de mes yeux pour tenir la chère vieille femme sous le bras et la conduire à Sainte-Sophie. La journée pourtant marchait presque toujours gaie et légère comme une heure d'ivresse. Et les rares fois que l'humeur noire se montrait, mon ami et moi nous avions un sûr moyen de nous en délivrer. Nous descendions à Galata dans deux caïques à deux rames, les plus dorés et les plus bariolés, nous criions : « Eyoubi! » et nous étions déjà au milieu de la Corne-d'Or. Nos rameurs se nommaient Mahmoud, Bajazet, Ibrahim, Mourad, ils avaient chacun vingt ans et deux bras de fer, et ramaient à l'envi, s'excitant par des cris et riant comme des enfants. Le ciel était serein et la mer transparente, nous tournions la tête en arrière pour aspirer plus largement l'air plein de parfums, et nous laissions pendre une main dans l'eau; les deux caïques volaient, de çà et de là fuyaient sous nos regards les kiosques, les palais, les jardins, les mosquées; il nous semblait être emportés par le vent à travers un monde enchanté; et nous sentions un plaisir inexprimable à être jeunes et à être à Stamboul. Yunk chantait, je récitais des ballades orientales de Victor Hugo, et je voyais tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt près, tantôt loin, m'apparaître dans l'air une douce figure couronnée de cheveux blancs et illuminée par un tendre sourire, qui disait: « Sois heureux, mon fils! Je te bénis et je t'accompagne ! »

Voilà encore une page comme on n'en rencontre point chez M. Théophile Gautier. Je m'empresse d'ajouter qu'il n'est point dans mon intention de déprécier ici les récits de voyage de l'auteur de *Tra los Montes*, dont je prise au contraire très haut les rares qualités. Si je les prends comme terme de comparaison, c'est uniquement parce qu'ils ne sont ignorés d'aucun de mes lecteurs, et qu'ils peuvent par conséquent mieux me servir à les introduire dans la connaissance des livres de l'écrivain étranger que je leur présente aujourd'hui. J'espère donc que l'on voudra bien me pardonner un dernier rapprochement.

Une femme d'esprit disait, après avoir lu *Tra los Montes* : « Il paraît qu'il n'y avait pas d'Espagnols en Espagne, lorsque M. Théophile Gautier y est allé. » Le mot était piquant et il était juste. Dans *Tra los Montes*, dans *Constantinople* et dans *Italia*, l'homme ne brille que par son absence. Au milieu de ces paysages si merveilleusement décrits on ne découvre jamais l'empreinte d'un pas

d'homme, et si, par extraordinaire, lorsqu'on avance dans cette lecture, on rencontrait, au détour d'une page, quelque chose qui ressemblerait à un être humain, on éprouverait, j'imagine, un étonnement comparable à celui de Robinson découvrant dans son île la marque du pied de Vendredi!

Avec M. de Amicis, il n'en va pas de même. Il a trouvé des Espagnols en Espagne, des Hollandais en Hollande, et des Turcs à Constantinople; il les étudie, il les peint avec autant de soin que s'ils étaient en pierre ou en marbre; il s'arrête aussi volontiers devant les créatures du bon Dieu que devant les créations des architectes, des sculpteurs et des peintres.

Est-ce à dire que les ouvrages de M. de Amicis soient sans défauts? Assurément non. Il en est un au moins sur lequel j'aurais plus d'une réserve à faire. A la différence de ses livres sur l'*Espagne*, sur *Constantinople* et sur *la Hollande*, dont chacun forme ce que les latins appelaient un juste volume, *justum volumen*, c'est-à-dire un volume dans lequel le sujet est traité avec ordre et proportion, les *Souvenirs de Paris et de Londres* sont moins un livre qu'un recueil d'articles, écrits à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. On y trouve des pages de premier ordre, mais ce n'est pas une œuvre; c'est une série de larges et fortes esquisses, ce n'est pas un tableau de maître. — Dans le volume sur l'*Espagne*, page 47, les deux frères Leonardo et Bartolomè Argensola, poètes tous les deux, sont donnés comme ayant vécu *à la fin du dix-septième siècle*. C'est sans doute une faute d'impression, car ils sont morts, l'un en 1613, et l'autre en 1631; mais y a-t-il jamais des fautes d'impression dans les volumes publiés par Hachette? — Page 174, je lis: « Une autre chose à voir, à Madrid, ce sont les combats de coqs. » C'est là une transition banale, qui fait tache dans cette œuvre exquise. Mes chicanes, on le voit, se réduisent à bien peu de chose, et je ne puis que redire, en terminant, que l'on trouve dans ce livre et dans ceux consacrés à *Constantinople* et à *la Hollande*, une fraîcheur, un éclat, une *félicité*, qui est le charme des œuvres de la jeunesse et le privilége des œuvres du génie.

M. de Amicis parle souvent de Manzoni avec un enthousiasme qui, pour être sincère, n'est peut-être pas complétement désintéressé, car lui-même, par bien des côtés, rappelle l'auteur des *Promessi sposi*. Comme lui, il joint à l'imagination du romancier, au talent du peintre, à l'énergie de l'historien, la flamme du poète. Qu'à l'exemple de son illustre compatriote, il concentre ces dons si rares en une œuvre unique, et qu'il nous donne un pendant aux *Fiancés*. A ce livre que M. Edmondo de Amicis nous doit et qu'il nous donnera, la critique applaudit d'avance : *Dictis affatur* AMICIS [1].

EDMOND BIRÉ.

[1] Virgile.

BONCHAMP

Quatre mille blessés sont là, gisants par terre,
Les habits en lambeaux, le corps ensanglanté;
Leur visage poudreux que la souffrance altère,
Garde encor du combat la fière majesté.
C'en est fait! l'ennemi que trahit la fortune
Dans la lutte où sa main tente un suprême effort,
Pour se débarrasser d'une foule importune,
Sur ce troupeau sans nom lance un arrêt de mort!

Plus d'espoir! le pardon, d'où pourrait-il descendre
Sur ces fils de Brutus commandés par Kléber?
De la Vendée ils ont fait un monceau de cendre,
Ils ont tout ravagé sous le tranchant du fer.
D'un lugubre incendie on voit monter la flamme;
De cadavres hideux les chemins sont jonchés:
Ils ont, malgré les pleurs du vieillard, de la femme,
Egorgé les enfants à leur mère arrachés.

Dieu va leur pardonner!... Hélas! à Dieu lui-même
Ils n'osent plus penser sans frémir de terreur:
Leur bouche sur le Christ a vomi le blasphème,
Ils ont contre l'Eglise épuisé leur fureur.

Ce temple d'où jadis montait la voix du prêtre,
Comme un juge se dresse à leurs yeux stupéfaits,
Et le Dieu devant qui bientôt ils vont paraître,
Ne peut que se venger de leurs nombreux forfaits!

A genoux, comdamnés, voici l'heure dernière!
On entend sur la place un bruit soudain de pas;
La mort déjà, la mort voile votre paupière :
Elle va vous plonger dans la nuit du trépas!
A ce fatal destin il faut qu'on s'abandonne!
L'ami presse un ami pour la dernière fois...
Quand, parmi les soupirs, tout à coup une voix
Dit: « Grâce aux prisonniers! c'est Bonchamp qui l'ordonne! »

Les échos à ce cri tressaillent de bonheur :
Il retentit au loin sur les bords de la Loire,
Et ce fleuve, autrefois témoin de tant de gloire,
Voit devant ce haut fait pâlir l'antique honneur.
Tout Français, oubliant les haines, le massacre,
Avec Bonchamp dit : Grâce! ici près de l'autel,
Et ce cri généreux, qu'un chef-d'œuvre consacre,
Désormais dans l'histoire est deux fois immortel.

J. MARBEUF.

MA RUE

A M. le général de Charette

I

Elle s'ouvre à cent pas des quais de notre fleuve.
Etroite, courte, ayant des pignons haut montés,
Elle est loin d'être belle et très loin d'être neuve ;
Ses pavés du soleil sont fort peu visités.

Ne lui demandez point le calme et le mystère :
Voitures, chariots, omnibus et passants
N'y laissent à l'écho nul loisir de se taire ;
On y vit en plein cœur de quartiers commerçants.

Je t'ai longtemps maudite, ô clameur infernale,
Qui troubles la pensée à toute heure du jour...
Mais voilà que ma rue et bruyante et banale
M'inspire — le dirai-je ? — un sentiment d'amour !

Oui, l'amour, le respect, ont remplacé ma haine ;
Dans son ombre me luit un rayon glorieux,
Depuis que je connais la simple et grande scène
Qu'au temps de la Terreur y virent nos aïeux.

II

C'était un soir de mars, à quatre heures sonnantes.
Des parfums du printemps l'air était réjoui.
Aux rumeurs de la foule on sentait que dans Nantes
Allait se consommer quelque fait inouï.

Ma rue — on lui donna l'étrange nom de Gorge —
D'un bout à l'autre bout de curieux s'emplit;
Jusqu'aux pentes des toits chaque étage en regorge:
C'est un ruisseau gonflé débordant de son lit.

D'allégresse ou d'effroi leur âme est palpitante.
Du côté de la Loire ils regardent toujours...
Ils vont être bientôt payés de leur attente:
Au loin et s'approchant résonnent des tambours.

De soldats, tout à coup, un défilé commence,
Grenadiers, crosse au poing, cavaliers, sabre au vent;
Le flot n'en tarit pas, la colonne est immense;
Voici des généraux, au panache mouvant.

Sur leurs habits dorés nul regard ne se porte:
On suit, on suit cet homme, effrayant de pâleur,
Ce captif épuisé, qu'enserre leur cohorte,
Mais beau de la beauté que donne le malheur.

Sa veste, qui fut verte, est de balles trouée;
Tout son front disparaît sous les plis d'un mouchoir;
Autour de son bras gauche une écharpe est nouée:
Au bras, au front, transperce un sang affreux à voir.

L'univers le connaît, ce captif: c'est Charette !...
En entrant dans la rue, il devient anxieux;

Aux fenêtres il cherche, et soudain il s'arrête :
Vers le sol un instant il a baissé les yeux.

Ah ! que se passe-t-il en cet instant rapide ?
Faiblit-il sous le poids du suprême abandon ?
A-t-il peur de mourir, le soldat intrépide ?...
Oui, de mourir pécheur : il cherche... son pardon !

Il voit sa sœur, là-haut, et sa face s'enflamme,
Et quand près d'elle, ô joie ! un prêtre déguisé,
D'un geste, qu'il saisit, vient d'absoudre son âme,
Par quelle soif du ciel Charette est embrasé !...

Va, lion qu'a trahi la fortune des armes,
Au supplice à présent va, libre de remord ;
Va commander le feu sur la place Viarmes,
Et coucher la Vendée avec toi dans la mort !

Comme le Roi-martyr, sois doux à la souffrance,
Et ne regrette point tes grands coups immortels :
N'ont-ils pas préparé de beaux jours pour la France ?
La France reverra les lys et les autels !

EMILE GRIMAUD.

LES MANSARDES

NOUVELLE *

Pauline et Reine étaient placées près de lui, à l'arrière du bateau. Alfred et Marie, assis à l'avant, étaient séparés de leurs amis par la voile qui ouvrait son aile blanche à la brise marine. Marie s'était d'abord montrée rêveuse ; une de ses mains pendait en dehors du navire à la frêle carène, et traçait par moments dans l'onde fugitive un léger sillon qui s'effaçait aussitôt ; ses yeux baissés suivaient dans l'eau transparente du fleuve, soit l'image des arbres du rivage, soit les légères ondulations que la vitesse du navire imprimait à l'onde déplacée. A quoi pensait la jeune fille? O joies muettes et exquises du cœur, quel langage humain est capable de vous traduire? L'appel de son nom, prononcé deux fois par Alfred, avait pu à grand' peine la rappeler au sentiment de la réalité. En se retournant, elle sourit au jeune homme :

— Que je vous sais gré, lui dit-elle, d'avoir songé à me procurer cette excursion sur le grand fleuve! Voyez! Que le ciel est pur! que ces eaux sont belles! et que ces rives sont charmantes! Moi qui ne connais presque rien de ce monde et que la pensée d'une pareille promenade effrayait, je suis toute joyeuse de ce que je vois, de ce que je sens, et ma sécurité est profonde.

* Voir la livraison d'avril 1880, pp. 270-285.

— Et moi j'en suis bien heureux, car je n'avais d'autre désir que celui de vous être agréable.

— Vous êtes bon et votre désir est rempli. Demain, penchée sur mon ouvrage, je penserai plus d'une fois à mon bonheur d'aujourd'hui et aux impressions que m'aura données ce doux voyage.

— O cœur facile à satisfaire ! Quoi ! le souvenir de ces rives, de ces prairies, de ces coteaux, vous poursuivra demain encore et vous conduira de nouveau, entourée de vos amis, sur cette frêle embarcation que berce doucement la brise du couchant?

— Oui, demain et les jours suivants, je l'espère. N'avez-vous donc pas l'idée de la monotonie de notre existence? et ne savez-vous pas combien le moindre événement fournit d'aliments à notre imagination, dont la sphère d'action est si bornée?

— Oui, c'est vrai; j'oubliais votre vie si modeste et vos jours que le travail seul remplit.

— Aussi, je veux profiter de ce jour si grand, si complet, que ce beau ciel nous donne; je veux m'instruire; et vous, mon obligeant voisin, vous allez satisfaire ma curiosité. Vous connaissez mon ignorance: apprenez-moi le nom des villages, des lieux, des clochers que notre vue embrasse en ce moment.

— Volontiers; je n'aurai pas grand'peine à vous contenter, car j'ai visité bien souvent ces lieux dans mon adolescence.

Et il commença ses descriptions. En ce moment, la barque, s'inclinant sous une brise plus fraîche, passait rapidement devant le lieu où quelques heures plus tôt nos promeneurs avaient déjeuné. Mais les deux autres jeunes filles qui, de leur place, ne pouvaient entendre le récit du marin, l'obligèrent à quitter l'avant du bateau et à se rapprocher d'elles avec sa compagne.

Alfred s'exécuta de bonne grâce et, en apprenant à son curieux et sympathique auditoire le nom des lieux en vue sur les rives et quelquefois loin des rives, si quelque légende s'appliquait à l'endroit désigné, il racontait la légende de manière à intéresser les jeunes filles et à satisfaire leur curiosité. Quelques-uns de ses récits, où les lutins malicieux se mêlaient aux pêcheurs confiants, obtinrent même un grand succès.

Ils venaient de passer devant le château d'Aux, et ils avaient à leur droite une rive boisée et accidentée qui attirait leur attention.

— Vous voyez ce tertre élevé, disait le conteur en ce moment ; un ruban de prairies le sépare de la Loire, et un ravin profond semble l'avoir détaché des champs du couchant et du midi ; il n'est accessible aux promeneurs que du côté du levant. Il est couvert de débris antiques, et les beaux arbres que vous admirez, couronnent un vaste tumulus que le temps a respecté. De ce point, que nous viendrons visiter un jour, la vue du fleuve est admirable par une belle journée comme celle-ci, au moment où le flot favorable conduit vers nos quais de granit des flotilles de vaisseaux ; le spectacle est merveilleux ; la florissante cité apparaît au loin avec une triple ceinture de blanches maisons ; devant elle, des îles aux formes capricieuses et des prairies couvertes de fleurs ; à droite et à gauche, les coteaux fertiles, les arbres majestueux, les feuillages aux couleurs variées ; puis le fleuve aux reflets d'argent qui serpente entre les prairies, qui se cache pour apparaître plus loin, pour se cacher de nouveau et reparaître encore ; enfin, les voiles blanches et rouges des flottes qui s'ouvrent à la brise et donnent la vie à ce paysage plein de charme et de grandeur.

Et la frêle embarcation glissait rapidement sur les eaux profondes, favorisée par le flot qui montait toujours et par la brise de mer qui fraîchissait encore.

Le retour fut gai et charmant. Avec un sentiment de bien-être, dû au souvenir d'une journée heureuse et bien remplie, les jeunes gens prirent possession de leur modeste demeure.

Le même jeune homme qui les avait suivis, le matin, jusqu'au bord du fleuve, se trouvait à quelques pas derrière eux, lorsqu'ils entrèrent dans l'allée de leur mansarde.

Ce fut avec une joie enfantine que Marie, après avoir embrassé sa mère, lui raconta les merveilles du voyage en canot, la descente du fleuve en louvoyant, le déjeuner sous la tente et le retour, favorisé par le vent du couchant et la marée du soir.

La mère écoutait gravement; lorsque le récit fut fini :

— N'as-tu point rencontré Lefort ? dit-elle.

— Non. Et comment l'aurais-je rencontré ? Est-il donc de retour ?

— Oui, d'hier au soir. Il est venu me voir aujourd'hui, et il m'a dit qu'il vous avait suivis ce matin jusqu'au quai de la Fosse. Tout à l'heure, de ma fenêtre, je l'ai vu qui semblait guetter votre arrivée. Je ne dois pas te cacher, mon enfant, que ta promenade avec nos voisins paraît lui avoir causé un grand déplaisir.

— Qu'y puis-je, ma mère? Je ne lui suis pas fiancée, et je n'ai rien fait sans votre permission.

— C'est vrai, mon enfant; mais tu connais mes projets; tu as dix-huit ans; je ne serai pas toujours de ce monde, et je regretterais de mourir sans te savoir sous la protection d'un mari.

— Rien ne presse, ma mère, et je n'ai nulle envie de vous quitter.

— Il faut bien cependant que nous puissions répondre à Mme Lefort; son fils ne demande pas que le mariage ait lieu immédiatement; il attendra le temps nécessaire; il désire seulement savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

— Eh bien! ma mère, répétez à Mme Lefort ce que déjà je vous ai dit plusieurs fois, que je suis encore trop jeune pour conduire un ménage; que le goût du mariage ne m'est pas encore venu, et que je n'entends nullement enchaîner la liberté de son fils.

— Alors il faut donc attendre, car je ne ferai pas cette réponse, qui serait considérée comme un refus absolu. Nous attendrons.

Marie silencieuse présenta son front à sa mère, qui l'embrassa tendrement; elles se séparèrent, et chacune entra dans sa chambre.

Ce même soir, Alfred lisait tout haut, devant Paul, les nouvelles de la mer données par le dernier journal. Le lecteur s'interrompit tout à coup.

— Encore un malheur! dit-il. Le meilleur de mes amis, mon second père, le capitaine Baujeu, vient de relâcher à Saint-Nazaire,

après avoir essuyé un violent coup de vent. Il est blessé ; les pavois de son navire sont défoncés et le mât d'artimon est brisé !

— Beaujeu ? N'est-ce pas ton ancien capitaine ? Un brave marin qui n'abaissait jamais ses perroquets que lorsqu'il voyait les Anglais prendre un ris dans les huniers ?

— Lui-même.

— Ses avaries proviennent peut-être de sa forfanterie ?

— Non. Le capitaine Beaujeu est intrépide, sans forfanterie, et sa hardiesse n'exclut pas la prudence. Je serais heureux de pouvoir lui venir en aide.

— Que projettes-tu ?

— Demain j'irai à Saint-Nazaire, par le vapeur du matin, et je me mettrai à sa disposition.

— Je t'accompagnerai. Ce que tu m'as dit de lui me donne le plus grand désir de lui rendre service.

— Non, mon ami, il faut que tu restes ici, car je puis demeurer plusieurs jours là-bas. Tu dois continuer à suivre les cours ; à mon retour, tu me mettras au courant de ce que vous y aurez fait.

— Je reste, puisqu'il le faut ; mais j'aurais eu vraiment grand plaisir à obliger ce brave capitaine.

— Je le lui dirai, mon ami.

Le lendemain matin, Alfred se rendit donc à Saint-Nazaire par le bateau à vapeur. Paul alla seul, quelques heures plus tard, au cours de navigation ; et, après les leçons, il suivit au café quelques candidats comme lui. Ne voulant pas faire moins que ses camarades, il s'oublia ; les fumées de l'alcool lui troublèrent le cerveau ; il ne se souvint plus des bonnes résolutions qu'il avait prises ni des promesses qu'il avait faites à son ami. Le soir, il organisa dans la mansarde un dîner, auquel assistaient des personnes qu'Alfred n'eût point admises en sa présence.

Ce même soir, Marie venait de conduire jusqu'au bas de l'escalier sa mère sortie pour faire quelques achats ; elle était remontée et elle passait devant la chambre de M. Bignon pour rentrer chez elle, lorsque soudain elle s'arrêta, toute surprise. Elle écoute : de la

chambre sortent de bruyants éclats de voix, des rires sonores, des chants pleins de gaîté. Elle ne peut se rendre compte de ce qu'elle entend. Parmi les voix, elle distingue celle de Paul et elle croit reconnaître celle d'Alfred... Atterrée, cherchant à comprimer les battements de son cœur et sentant ses jambes près de fléchir, elle s'en retourna, les larmes aux yeux et la mort dans l'âme. De sa vie, elle n'avait éprouvé un pareil sentiment de tristesse.

C'est alors que, descendant en elle-même, elle sentit toute la profondeur de son attachement pour son jeune voisin. Avoir pour Alfred une franche amitié et se sentir aimée de la même manière, cela semblait tout naturel à la jeune fille ; mais elle ne devait pas dépasser les bornes de l'amitié ; et le jeune homme qu'elle avait placé si haut dans son estime, dans sa pensée, n'était même pas digne de ce sentiment ! Elle devait donc chasser de son cœur l'affection qui y était entrée.

Tout entière à sa douleur, elle alla s'asseoir dans un coin de sa chambre, et elle pleura silencieusement.

Lorsque Marie entendit rentrer Mme Charrier, elle essuya ses pleurs à la hâte, et, prenant son parti sans hésiter, oubliant que la précipitation est mauvaise conseillère, elle passa dans la chambre de sa mère.

— Hier soir, lui dit-elle, lorsque vous m'avez parlé de M. Lefort, j'étais sous l'impression que m'avait causée une journée de plaisir ; peut-être n'ai-je pas accueilli vos paroles avec toute l'attention que comportait un pareil sujet ; depuis, j'ai réfléchi et je suis prête à vous écouter, ma mère.

— Je n'ai qu'à répéter ce que je t'ai déjà dit, ma chère enfant. M. Lefort viendra ici quelquefois, le soir ; reçois-le avec bonté ; écoute-le ; réponds-lui. Je ne te demande pas de prendre un engagement dont je sais toute la gravité, et qui ne doit être pris que lorsqu'on se connaît bien et qu'on a mesuré toute l'importance de l'acte qu'il s'agit d'accomplir. Nous reviendrons sur ce sujet, lorsqu'il en sera temps.

— Que M. Lefort se présente donc ici, lorsque vous le jugerez convenable.

— Tu ne serais pas surprise de le voir demain soir ?

— Non, ma mère.

— Eh bien, demain soir, il viendra probablement ici. Reçois-le sans parti pris, ma fille ; je ne te demande rien de plus en ce moment.

Rentrée dans sa chambre, la jeune fille songea aux événements de la soirée. Il lui semblait revoir Alfred, lui si réservé d'habitude, insouciant et gai au milieu d'un entourage indigne ; elle entendait les chants de l'orgie ; elle voyait le rire éclatant des convives. Elle s'efforçait d'effacer ce tableau de son souvenir ; elle voulait penser à Lefort. Alors celui-ci lui apparaissait avec un visage sévère, car elle avait entendu parler de ses querelles avec ses camarades ; mais elle cherchait à éloigner d'elle cette image peu rassurante, en se disant que le jeune homme qui prend une épouse doit laisser ses mauvaises habitudes à la porte de la maison conjugale.

En se couchant, elle pensa de nouveau à M. Bignon ; elle se dit qu'elle avait bien pu se tromper, lorsqu'elle était passée devant la chambre du marin. Sans aucun doute, on l'avait entraîné ; c'était peut-être l'unique faute de sa vie, et il avait trop de dignité pour jamais s'engager dans cette voie. Elle en vint bientôt à regretter la précipitation qu'elle avait mise à se rendre aux désirs de sa mère. Qu'allait-il advenir du parti qu'elle avait pris si subitement, sans réflexion ? Et que penserait M. Bignon de cette conduite inconcevable, et que rien jusqu'ici n'avait fait pressentir ?

III. — Les suites d'une fête.

M. Bignon arriva de son voyage, le mercredi, à la chute du jour. M. Delorme n'était pas chez lui et toute trace de désordre avait disparu. De sa mansarde, Alfred se rendit chez Mme Charrier, où il trouva Marie toute seule. C'était l'heure à laquelle M. Lefort, la veille, était venu la voir ; mais ce n'est pas à Lefort que songeait la jeune fille ; elle était assise dans la chambre de sa mère, près de la fenêtre qui ouvrait sur le corridor ; sa broderie était sur ses genoux ; ses doigts avaient abandonné l'ouvrage ; elle rêvait.

Marie n'avait pas vu M. Bignon depuis trois jours. Pourquoi ne s'était-il pas montré? Était-il retenu par la honte que devait lui inspirer le souvenir de sa conduite? Sa raison condamnait le jeune marin, mais son cœur l'absolvait et elle regrettait qu'il eût négligé de venir s'expliquer.

En entrant chez Mme Charrier, Alfred s'approcha de Marie en souriant, et lui tendit la main. Marie, surprise par cette apparition inattendue, se troubla subitement ; elle parut ne pas voir le geste amical du jeune homme ; dans son embarras, elle laissa tomber son ouvrage et se baissa pour le ramasser.

Lorsqu'elle se fut relevée, Alfred remarqua sa pâleur, son air contraint, et ne comprenant rien à son attitude, il lui demanda si elle était indisposée.

— Non, monsieur, répondit-elle, sans lever les yeux.

— Qu'avez-vous, Marie ? vous serait-il arrivé quelque chose ?

La jeune fille ne savait pas feindre ; cette situation lui était excessivement pénible ; elle se sentait toute troublée et ne savait que devenir. Enfin, pour cacher les larmes qui la gagnaient, elle se détourna vivement et se dirigea vers sa chambre, où elle entra en sanglotant.

Alfred, étonné, hésita un instant. Devait-il respecter la volonté de la jeune fille qui le fuyait ? La suivrait-il pour obtenir d'elle un éclaircissement ? Il allait prendre ce dernier parti, lorsqu'un jeune homme qu'il ne connaissait pas entra chez Mme Charrier.

Le nouveau venu était grand et bien constitué ; il y avait encore assez de crépuscule pour éclairer la dure expression de son visage et l'air commun de sa démarche ou de sa tenue. C'était Lefort, qui se présentait, pour la seconde fois depuis la veille, chez Mme Charrier. Il se trouva soudain en présence de M. Bignon, qu'il ne s'attendait pas à rencontrer ; il le regarda en fronçant le sourcil, et le reconnut pour l'un des deux marins qui s'étaient promenés, le dimanche précédent, avec les trois amies.

Le voyant seul, il passa devant lui et se dirigea vers la chambre de la jeune fille. Marie était assise près de son lit, la tête appuyée

dans les mains et elle pleurait. Lefort ne put alors dissimuler l'expression d'un sentiment de haine ; d'un caractère violent et soupçonneux, il avait conclu bien vite qu'il était trompé. Son jugement était d'accord avec les apparences. Il sortit de cette chambre à la hâte et courut à M. Bignon.

Celui-ci avait été très surpris de l'entrée de Lefort. L'attitude de la jeune fille et le sans-façon du nouveau venu lui avaient causé un sentiment pénible. Il se demanda s'il était bien à sa place en ce moment, et s'il n'y avait pas là un secret qu'il ne lui appartenait pas de pénétrer. Après avoir hésité un instant, il sortit. Lefort le rejoignit sur le palier, lui saisit le bras fortement et lui dit avec emportement :

— Monsieur le marin, si vous n'êtes pas un lâche, vous me rendrez raison de ce qui arrive.

— Volontiers, monsieur; mais veuillez me faire connaître qui vous êtes.

— Je suis Pierre Lefort.

— Votre nom ne me dit rien.

— Je suis un ami de Mme Charrier.

— Vous n'avez rien de plus à m'apprendre ?

— Rien de plus.

— Eh bien, monsieur, si vous trouvez cette affaire assez claire, il vous sera rendu raison.

— Elle est assez claire pour moi.

— Alors cela vous semble devoir suffire?

— Cela suffit. Demain au point du jour, si vous le trouvez bon, nous nous rencontrerons au Pont-du-Cens. J'aurai des armes. Nous aurons chacun un témoin, si vous n'y contredisez pas.

— Je le trouve bon ainsi. Est-ce tout ?

— C'est tout.

— Alors, à demain.

— A demain matin.

Alfred rentra chez lui, n'ayant rien compris à ce qui venait de se passer. Lefort retourna près de la jeune fille.

— Vous débutez bien, mademoiselle ! Après m'avoir fait attendre des mois entiers, vous daignez enfin me recevoir ; j'accours ; qui trouvé-je avec vous ?... Oh ! je sais bien que vous aurez des raisons pour vous justifier... Je comprends maintenant pourquoi vous voulez bien agréer mes visites ; vous comptiez sur le marin ; celui-ci fait défaut, sans aucun doute, et...

— Monsieur !...

— ...Un époux vous est nécessaire...

— Sortez, monsieur, vous m'offensez !

La jeune fille s'était levée toute grande, le regard indigné, le bras tendu vers la porte. Lefort lui prit le bras et la força de s'asseoir.

— Je n'ai pas tout dit ; veuillez m'écouter encore. Je vous croyais aussi pure que belle...

— Sortez, monsieur !

— Et... le dirai-je ? Ah ! vous avez eu l'ambition de devenir l'épouse d'un capitaine !... Je sens bien que je vous déplais, que vous allez me haïr, que vous me haïssez ; mais au moins cette haine m'empêchera d'être votre jouet. A qui donc se fier désormais ?

Madame Charrier entrait.

— O ma mère, protégez-moi !

— Que se passe-t-il donc ici ?

— Ma mère, faites que cet homme s'éloigne !

— Lefort, laisse-nous.

Le jeune homme sortit. Alors Marie raconta à sa mère l'entrée de M. Bignon, l'arrivée de Lefort et sa colère à la vue du marin, la sortie des deux jeunes gens, la rentrée de Pierre, ses soupçons et ses injures. Elle ne savait rien des propos échangés sur le palier.

Mme Charrier écouta le récit de sa fille, sans manifester aucun sentiment ; mais ce récit la fit profondément réfléchir.

Rentré chez lui, Alfred voulut lire, et ne le put pas ; il voulut écrire, et cela lui fut impossible. Il sortit pour aller à la recherche

d'un ami. L'absence de Paul l'étonnait ; l'attitude de Marie, la présence de Lefort, sa conduite et sa provocation, tout l'étonnait. Après avoir trouvé un témoin, Alfred revint chez lui, plus calme ; il écrivit une lettre et la donna à Reine, en la priant de la remettre à M. Delorme, lorsqu'elle le verrait.

Le lendemain matin, la rencontre de M. Bignon et de M. Lefort eut lieu au Pont-du-Cens, dans le bois qui borde la rive gauche du gracieux ruisseau de ce nom, à droite de la route de Rennes. Les témoins choisirent le terrain ; ils trouvèrent dans le taillis une clairière assez bien nivelée où ils s'arrêtèrent ; puis ils délièrent les épées, les examinèrent et les placèrent aux mains des deux adversaires. Au moment où ceux-ci allaient se mettre en garde, Alfred dit à Lefort :

— Vous plairait-il de m'apprendre pourquoi nous nous battons ?

— Volontiers. Marie était ma fiancée ; je l'aimais ; elle allait être ma femme ; elle est votre maîtresse. C'est assez attendre. Allons, en garde, monsieur !

Les épées se croisèrent. Les yeux de Lefort brillaient ; ils avaient une expression méchante ; sa main semblait impatiente de frapper. Alfred était calme en face de son adversaire ; mais après quelques passes sans résultat, les témoins virent bien que la force des deux jeunes gens était inégale, et que Lefort avait une grande habileté à l'épée, et un avantage marqué sur le marin.

Malgré sa présence d'esprit, M. Bignon ne put parer une pointe que lui portait Lefort, et il fut atteint au dessus du sein droit ; la deuxième côte avait arrêté le fer. Le blessé fut porté sans connaissance à l'auberge du Pont-du-Cens ; il avait eu le pressentiment de son malheur, et il avait amené un médecin, qui pansa la blessure en hochant la tête.

Quelques heures plus tard, Lefort entrait chez Mme Charrier, qu'il trouva dans la première chambre. Marie travaillait dans la seconde ; mais par la porte de communication, qui était entr'ouverte, elle pouvait entendre sans effort ce qui se disait chez sa mère.

— Madame, dit le jeune homme, je crois que je vous dois une

explication. Vous ne savez rien, je suppose, de ce qui se passe autour de vous ; et cependant je crois que vous ne devriez rien ignorer.

— Que voulez-vous dire, Pierre ? et que se passe-t-il que je ne sache pas et que je doive savoir ?

— Avant cette absence de quelques mois que je viens de faire, Marie connaissait mes projets et vous leur aviez donné votre approbation. J'avais eu la bonhomie de croire à la sincérité de la mère et à la vertu de la jeune fille...

— Lefort, si vous avez l'intention de continuer sur ce ton, il vaut mieux que vous en finissiez là. Je ne veux pas entendre des duretés, qui sont en même temps des mensonges.

— Des mensonges ? soit ! Alors j'arrive au fait. Certain d'être trompé, je me suis vengé.

— Vengé ! Et de qui ?

— Comment de qui ? Vous n'avez donc rien deviné ?

Marie, qui avait prêté toute son attention à ce récit, pressentit un malheur et fut prise d'un tremblement nerveux.

— Eh bien, reprit Lefort, un duel a eu lieu ce matin, entre deux jeunes gens que vous connaissez, et le coupable, celui à qui votre enfant montre un peu trop d'intérêt, porte actuellement la peine de sa déloyauté.

— Qu'est-il donc arrivé ? demanda avec anxiété Mme Charrier.

— Je vous l'ai dit : un coup d'épée m'a vengé du marin trop entreprenant.

Et, comme s'il eût craint des reproches, Lefort sortit à ces derniers mots. Marie, sous l'influence d'une attaque nerveuse, venait de jeter un cri.

Mme Charrier courut au secours de son enfant ; elle la prit dans ses bras et la déposa sur son lit où elle s'empressa de lui donner des soins. Elle cherchait à la consoler par des paroles affectueuses.

— De ce mal il sortira un bien, lui disait-elle ; je ne connaissais pas Lefort, je le vois bien maintenant ; s'il ne s'était dévoilé, nous aurions ignoré son caractère ; en l'épousant, tu aurais été exposée à souffrir toujours. Nous venons d'échapper à un grand malheur.

En ce moment M. Delorme entrait chez Mme Charrier. Le matin de ce jour, il avait repris possession de sa demeure, dont il s'était tenu éloigné depuis le lundi soir ; son ami était alors parti pour le Pont-du-Cens ; Paul avait eu la certitude du retour d'Alfred, en voyant son lit défait et ses vêtements de voyage étendus sur une chaise ; il l'avait attendu un instant inutilement, puis il était allé au cours avec l'espoir de le rencontrer ; ne l'y ayant point vu, il était revenu aux mansardes.

Mme Charrier, tout occupée de son enfant, ne s'aperçut pas de l'arrivée de M. Delorme.

— Qu'y a-t-il ? s'écria le marin, en voyant la jeune fille sur son lit, où elle laissait échapper des plaintes.

— Ce n'est rien, dit Mme Charrier ; ma fille vient d'être atteinte d'une crise passagère. Qu'est devenu M. Bignon ?

— Je viens vous le demander moi-même ; je ne l'ai pas vu depuis lundi.

Marie reprenait ses sens.

— Ainsi, vous ne savez rien de lui depuis trois jours ? demanda Mme Charrier.

— Je sais qu'il est parti lundi matin pour Saint-Nazaire et qu'il a dû rentrer hier soir à Nantes.

— Vous n'avez pas entendu parler d'un duel qu'il a dû avoir ce matin avec M. Lefort ?

— Un duel ? Quoi ! Alfred se serait battu en duel, lui, le cœur généreux par excellence ? Qu'est-ce que M. Lefort ? Qui vous a appris cela ?

— Marie avait entendu ces derniers mots.

— Nous ne savons rien de plus, dit-elle faiblement ; allez, interrogez, renseignez-vous. On croit qu'il est blessé.

Paul quitta tout à coup la mère et la fille, et se rendit en courant à sa mansarde, dans la pensée qu'il y trouverait une lettre qui le renseignerait. Sur le seuil, il rencontra Reine, qui l'aborda avec mystère.

— Vous n'avez point vu M. Bignon aujourd'hui ? lui demanda-t-elle.

— Non. Où est-il ?

— Tenez, voici une lettre qu'il m'a donnée hier soir, bien tard, en me disant : « Mademoiselle Reine, si je ne reviens pas demain, avant dix heures, vous remettrez cette lettre à mon ami, aussitôt que vous le verrez. »

Paul a tout deviné. Il brise le cachet en tremblant, et il pâlit aux premières lignes.

— C'est donc vrai ! dit-il.

Et une larme sillonne sa joue.

— Le Pont-du-Cens ! Ce n'est pas loin... Cher et malheureux ami !

Et sans prendre le temps de remercier Reine, il s'élance d'un bond vers l'escalier, descend les marches quatre à quatre, et se dirige en courant vers la route de Rennes.

IV. — Un nouveau ménage.

En arrivant au pont du Cens, M. Delorme n'eut pas grand'peine à obtenir des renseignements sur le duel du matin et sur ses conséquences, l'événement étant connu de tout le village. Au portrait qu'on lui fit du vainqueur, il en conclut que son ami n'avait pas été heureux. Il se fit désigner l'auberge où l'on avait déposé le blessé, et il s'y rendit à la hâte. Alfred était étendu sur un lit, dans une chambre du rez-de-chaussée, et il avait recouvré sa connaissance. Paul se précipita vers lui, s'empara de sa main droite qui était hors du lit, et l'interrogea sur sa blessure. Le médecin lui apprit que la blessure n'était pas bien grave ; que, dans tous les cas, elle n'était pas mortelle ; et il lui recommanda de ne pas trop faire parler le malade. M. Delorme lui ayant demandé s'il pouvait sans danger conduire le blessé à sa demeure, le médecin lui répondit qu'il pouvait le faire, s'il trouvait un brancard confortable, de bonnes couvertures et des porteurs soigneux.

Habitué, comme un marin industrieux, à confectionner les objets dont on a besoin, M. Delorme fit construire à l'instant un brancard

commode, sur lequel il plaça deux matelas moelleux, puis il y installa le blessé, l'enveloppa dans ses couvertures, et confia à des hommes adroits la mission de le transporter chez lui. Après avoir accompagné son ami jusqu'à la rue Noire et s'être assuré qu'il pouvait compter sur la bonne volonté des porteurs, il prit vite les devants pour faire préparer la chambre du malade.

Un instant après, il entrait dans la mansarde des deux sœurs, qui travaillaient ensemble en se faisant part mutuellement de leurs craintes au sujet de M. Bignon. En voyant entrer M. Delorme agité, tout en nage, elles se levèrent subitement et attachèrent sur lui un regard interrogateur et plein d'anxiété.

Il leur apprit rapidement que son ami était blessé, et que des porteurs allaient l'amener dans un instant; puis il pria Reine de le suivre et de lui venir en aide, dans cette douloureuse circonstance. Reine le suivit aussitôt; elle mit de l'ordre dans la chambre des deux jeunes gens, qu'elle fit avec le plus grand soin.

Alfred arriva bientôt, porté mollement sur son brancard; il fut couché avec précaution dans son lit, par Paul, aidé des porteurs.

Mme Charrier se présenta peu de temps après pour le voir; le blessé venait de s'endormir et il avait un sommeil agité. Elle pria M. Delorme de la prévenir, lorsque le médecin arriverait. Celui-ci vint quelques heures plus tard, et Mme Charrier assista au pansement de la blessure, qui n'avait pas toute la gravité qu'on avait pu craindre au premier moment : l'épée n'avait pénétré que les chairs; arrêtée par une côte, elle n'avait atteint aucune des parties essentielles à l'existence. Après avoir suivi tous les détails de l'opération et s'être fait renseigner par le docteur sur les moindres choses, Mme Charrier déclara qu'elle se réservait les autres pansements, et que l'on pouvait compter absolument sur elle. Et, en effet, ce fut elle qui s'occupa chaque jour de tous les soins qu'exigea la blessure. Quant aux demoiselles Arnaud, elle se tinrent, tour à tour, constamment à la disposition du malade.

Celui-ci, grâce à son bon tempérament et aux ménagements dont il était l'objet, fut bientôt en pleine convalescence. Jusque-là,

il n'avait pas vu Mlle Charrier. La jeune fille était souffrante; elle avait fréquemment de légers accès de fièvre qui lui causaient un grand abattement; elle n'avait de goût pour rien et passait souvent la journée entière assise dans un fauteuil, une broderie sur les genoux, le regard fixé vers quelque objet invisible et paraissant ne rien savoir de ce qui se faisait autour d'elle.

Cependant M. Bignon était fort surpris d'un oubli qui l'affligeait et dont il ne pouvait se rendre compte. Il savait bien que Marie était malade, mais non pas assez pour ne pouvoir sortir de chez elle ; puis, ayant rencontré tant de dévouement chez les deux sœurs et chez la mère, il ne comprenait pas la réserve absolue de Mlle Charrier.

EUGÈNE ORIEUX.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LETTRES DE DOM AUDREN ET DE DOM BRIANT

RELATIVES AU

*RECUEIL DES HISTORIENS DE FRANCE**

3.

Dom Audren a dom La Rue[1].

(12 décembre 1712).

P. C[2].

Mon Révérend Pere, je vous ay mandé par le dernier ordinaire que je m'étois donné l'honneur d'écrire à Mr Baluze par le même courier, en conformité de la formule que vous m'aviés envoïée. Vous verrés dans la suite quel effet cela pourra produire. Si dom Bernard[3] n'entre point dans l'exécution du dessein en question[4], je n'en seray pas non plus. Ce qui est de sûr, c'est que je ne mettray jamais mes memoires entre les mains du sieur Neomet[5], ni autre de la même farine. Je m'étonne que Mr l'abbé Renaudot se soit donnée tant de mouvement pour faire tomber la direction de ce travail sur le sr Neomet, qui en est entièrement incapable, de quelque costé que vous preniés cet homme. Si j'étois assés fou ou assez malin pour faire décrier l'entreprise dans son origine, je ne pourrois prendre d'autre parti que de lui confier ce travail. Mais enfin il arrivera ce qu'il plaira à la Providence, et quoy qu'il en arrive, je serai toujours invariablement bon ami et bon serviteur de dom Bernard de Montfaucon, de dom Martin Bouquet et du *Padre della Strada*. Mes com-

* Voir la livraison d'avril 1880, pp. 295-301.

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., n° 17701 (anciennement *Correspondance de Montfaucon*, t. I), f. 184.

[2] *Pax Christi*.

[3] Dom Montfaucon.

[4] Le *Recueil des historiens de France*.

[5] Ou peut-être *Nermet*.

pliments à nos autres amis de Saint-Germain et de Saint-Denys dans l'occasion [1].

Le 12 décembre 1712.

Pour le *Padre della Strada.*

4.

DOM AUDREN A DOM MONTFAUCON [2].

(Le Mans, 23 juin 1717).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, monsieur le supérieur de la Mission du Mans va à Paris pour l'assemblée de sa congrégation et me prie de lui procurer la connoissance de V. R. Je le fais avec plaisir ; c'est un homme de merite que je connois depuis longues années, et il a souscrit pour votre ouvrage des *Antiquités*. Je vous prie de lui faire bien des honnêtetés.

Mais voicy une affaire importante. Mgr le Chancelier, à qui j'avois fait l'ouverture de mon dessein sur les anciens historiens de France n'étant encore que procureur général, se réveille sur ce projet et me fait écrire par un avocat du Parlement nommé de Laurière, rue du Cimetière de Saint-André, pour me demander qui sont les religieux sur qui je jettois les yeux pour l'exécution de ce dessein. Je vais luy faire réponse et luy diray que je vous designois pour vous mettre à la tête de ce travail, dès le moment que vous auriez fini vos *Antiquités,* c'est-à-dire au commencement de 1719; que cependant, si j'estois resté à Paris, j'aurois pris des mesures pour chercher tout ce qui auroit pu entrer dans les Historiens de la premiere race; que nous avions eu de frequents entretiens sur cette matière, et que je ne connoissois personne qui connût mieux notre histoire et qui fût plus en état de présider à cette entreprise si nécessaire à l'Etat, et que nous choisirions de concert deux ou trois autres jeunes religieux propres pour ce genre de travail, et qui, dans la suite, pourroient succeder à ceux qui manqueroient, pour continuer et consommer cet ouvrage. Je crois qu'il seroit à propos que vous vissiez sans délai Mr de Laurière et même Mgr le Chancelier sur ce projet; vous lui en direz plus dans une conférence que je ne pourrois écrire. Dom Ursin Durand, dom Charles de la Rue, dom Martin Bouquet, dom Vincent Thuillier, seroient très propres pour travailler avec vous à Paris. Il faudrait aussy faire choix de trois ou quatre religieux pour examiner, chercher, fouiller

[1] Cette lettre n'est pas signée, mais elle est de l'écriture de dom Audren.

[2] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702 (anc. *Corr. Montfaucon,* t. II), f. 64.

tous les manuscrits, titres, archives, cabinets de curieux, bibliothèques, d'où l'on pourroit tirer du secours pour l'illustration de notre histoire gallicane, et on leur donneroit, pour leur servir de règle, le memoire que j'avois dressé de concert avec vous: comme trois ou quatre religieux, qu'on mettroit dans chaque province, auroient aussi besoin d'un dessinateur habile, pour dessiner tous les anciens monuments qui se trouvent sur les lieux, prendre les seaux remarquables. Enfin, vous en pourrez dire à Mgr le Chancelier dans une ou plusieurs conferences plus que je ne pourrois en écrire.

J'appréhende que le Regime [1], de la manière dont il est composé, ne fasse de mauvaises difficultés dans l'exécution; mais aussi ils seront obligés de plier sous le poids de l'autorité de Mgr le Chancelier. Il est donc à propos que vous voyiez incessamment Mr de Laurière, avocat, et ensuite Mgr le Chancelier, pour régler toute chose. De mon côté vous pouvez l'assurer que je quitteray volontiers le titre d'abbé de Saint-Vincent, pour travailler avec vous de concert et avec vos associés. Quand il vous plaira, je vous envoyrai tout ce que Mr du Cange avoit fait pour dresser son plan. Je l'ay apporté au Mans. Mais on peut compter que je ne le donneray qu'à Mgr le Chancelier ou à vous, privativement à tout autre.

La note que vous m'avez envoiée de dom Joseph Veyssette sur le manuscrit qu'on vous a envoyé de Liége (dom Ursin m'a aussi écrit les mêmes remarques), cette note, dis-je, fait voir que les auteurs que Du Chesne a donnés demandent une grande discussion.

En voilà assez pour ce voiage. Je suis certainement plus que personne d'un attachement inviolable, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obéissant serviteur et confrere

F. Maur Audren *M. B.*

Le 23 juin 1717.

5.

Le même au même [2].

(Le Mans, 27 juin 1717).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, Mr Baluze m'écrit aussi sur la même matière que M. de Laurière et de la part de Mgr le Chancelier. Je leur répons à tous deux sur le même ton, c'est-à-dire dans le même esprit que je vous

[1] Les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur.

[2] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702, f. 66.

écrivois ma dernière lettre, c'est-à-dire que j'estois convenu avec vous avant ma sortie de Paris que vous auriez la direction de ce travail, après avoir fini vos *Antiquités;* que vous feriez le choix convenable de vos ouvriers pour travailler sous vous à Paris, et que nous prendrions ensemble des mesures pour mettre trois ou quatre ouvriers dans chaque province pour visiter les archives, avec un dessinateur pour prendre les inscriptions, les monuments antiques, les mausolées, les seaux importants qui se trouvent au bas des chartes.

Il est donc nécessaire que vous voiés Mr Baluze, Mr de Laurière et Mr l'abbé Renaudot, à qui je me suis donné l'honneur d'écrire en sortant de Marmoutier, et que vous vous rendiez maître de cette entreprise. Il me paroît, par une lettre de dom Edmond Martenne, qu'il ne seroit pas fâché d'en être l'intendant; c'est ce qui m'a porté à m'expliquer à Mr de Laurière.

J'embrasse vos deux aides de camp et suis, mon Reverend Pere et très cher Dom Bernard, tout à vous et sans reserve ni restriction quelconque.

FR. MAUR AUDREN.

Le 27 juin 1717.

6.

LE MÊME AU MÊME [1].

(Marmoutier, 3 février 1723).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, vous me connoissez assez pour ne pas douter que je ne sois disposé à vous faire plaisir, et à tous vos amis, en tout ce qui pourra dépendre de moy. J'ay trouvé le manuscrit de Cicéron de Marmoutier. Je l'ay fait examiner par un de nos confrères; en voici le détail, que je vous envoie. J'ay porté mes recherches plus loin, par l'envie que j'ay de vous faire plaisir et de vous rendre service, à vos amis, et à la république des lettres. — Je trouve dans le catalogue des manuscrits de notre métropole de Saint-Gatien :

11. 405. *Tullii de Officiis, cum quibusdam versibus in fine.*

11. 408. *Tullii de Officiis.*

11. 421. *Tullii Opuscula.*

Je trouve de plus dans le catalogue des manuscrits de Tours :

11. 33. *Cicero, de Senectute. Ejusdem Somnium Scipionis, excerptum ex libro tertio de Republica.*

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., fr. 17702, f. 68.

Voilà tout ce que j'ay deterré à Tours, des manuscrits. Quand vous m'aurez marqué ce que vous souhaiterés de mon ministère, nous exécuterons tout ce que vous nous marquerés de point en point.

Je suis charmé de me trouver eloigné de toutes ces scènes tragiques, quoyqu'elles me frappent violemment au loin. Elles me feroient mourir si je me trouvois à portée de les voir et de les entendre. Ainsi, je m'estime heureux et je me félicite de mon eloignement de Saint-Germain et de Paris, bien résolu de faire tout ce qui dépendra de moy pour n'y pas retourner. Nous vivons ici dans une grande paix et une grande tranquillité, et je ne me suis pas encore aperçu, depuis que je suis ici, d'aucun mouvement, cabale, ou intrigues dans la province. Mais soïés persuadé que, quelque air que je respire, quelque climat et region que j'habite, je seray invariablement, de tout mon cœur et du plus parfait dévouement, mon Reverend Pere, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

F. MAUR AUDREN *M. B.*

Le 3 fevrier 1723.

7.

LE MÊME AU MÊME [1].

(Marmoutier, 14 mars 1723).

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, je ne doute pas qu'on ne vous ait remis entre les mains notre manuscrit de Ciceron; je tâcheray aussi de vous procurer le lambeau du manuscrit de Saint-Martin des livres *de Republica* de Ciceron, avant le chapitre.

Un de mes neveux, nommé le chevalier de Penandref de Kersauson, enseigne de vaisseau du departement de Brest, se donnera l'honneur de vous aller présenter ses respects. Je vous le recommande, et vous prie de l'aider de tout votre credit, auprès de Monsieur et de Madame la marechale d'Estrée et de tous vos autres amis, à procurer son avancement dans la Marine, et je vous en seray très obligé. Il est connu de M. le marechal, qui connoît aussi de quelle maison il est. Il m'en a parlé une fois avec estime en votre présence. Mon neveu a entrepris le voïage de Paris, dans l'espérance qu'on lui a donné qu'il y aura une nouvelle promotion d'officiers dans la Marine après les cérémonies ordinaires de la majorité. Je vous le recommande et suis de tout mon cœur, du plus par-

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702, f. 72.

fait devouement d'un attachement inviolable, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obéissant serviteur et confrere.

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

Le 14 mars 1723.

8.

LE MÊME AU MÊME [1].

(1er mai 1723).

Pax Christi.

A Marmoutier, le 1er mai 1723.

Mon Reverend Pere, j'ai reçu votre lettre hier 28 fevrier, et je remets dans le moment le manuscrit de Ciceron entre les mains de la personne qui m'avoit apporté votre lettre, et qui me marqua être dans le dessein de partir demain pour Paris. Je souhaite de tout mon cœur que l'examen de ce manuscrit vous fasse plaisir et que vous en tiriez quelque utilité, aussi bien que Mr Walker, votre ami. Vous aurés la bonté de nous le renvoïer quand vous en aurés tiré tout le secours que vous pourrés.

Je tâcheray aussi, avant la fin du Carême, de vous donner satisfaction sur le manuscrit de Saint-Martin de Tours, et d'exécuter vos ordres à la lettre; il faudra pour cela envoïer des ouvriers travailler sur les lieux sans deplacer, car tous les manuscrits de Saint-Martin sont enchaînés.

Nous serons toujours disposés à vous donner des preuves réelles et effectives de notre zele pour votre service et le service de toute l'illustre académie *bernardine*. Je l'embrasse de tout mon cœur, et en général et en particulier.

Il n'y a presque pas eu de prunes cette année; c'est la disette qui m'a empesché de vous en envoïer une plus ample voiture. On ne peut être avec plus de respect et d'estime, et d'un cœur plus sincere et d'un attachement plus inviolable que je le suis, mon Reverend Pere, votre très humble et très obéissant serviteur et confrere.

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

[1] Biblioth. Nat., Ms. fr., 17702 f. 70.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE DRAME CHRÉTIEN AU MOYEN AGE, par M. Marius Sepet. — Paris, Librairie académique Didier. Un volume in-18.

Toutes les personnes qui s'inquiètent des progrès de la littérature savent que des travaux nombreux et intéressants ont remis en lumière les productions des auteurs français du moyen âge. Au nombre des écrivains qui consacrent à cette tâche leurs veilles et leurs talents, il faut mettre en bonne place M. Marius Sepet. Dans plusieurs articles et livres remarquables, il a grandement contribué à faire rendre justice à nos ancêtres, à ces hommes de cœur et d'esprit que les orgueilleux écrivains de la Renaissance s'étaient plu à nous montrer plongés dans les ténèbres épaisses de la plus grossière ignorance. Aujourd'hui, il a réuni dans un même volume quelques articles publiés à différentes époques, et il en a fait un ouvrage qui a pour objet les origines de notre théâtre national.

Un théâtre national en France ! Cela est-il possible ? Elevés dans le culte des Grecs et des Romains, habitués plus tard à voir la scène servir à combattre, sous des noms historiques, les doctrines les plus saintes et les causes les plus nobles, écoutant dans le drame l'écho bruyant des passions politiques qui maudissent notre glorieux passé, nous sentons bien que ce théâtre nous manque maintenant. Dans Athènes, les pièces d'Eschyle, de Sophocle, comme à Londres aujourd'hui celles de Shakespeare, faisaient vibrer la corde patriotique, en rendant pour quelques heures la vie aux grands hommes des anciens temps. Nous n'avons presque rien de semblable. Parfois quelques pièces comme *Charles VI*, comme *la Fille de Roland*, révélant ce qui pourrait être fait, ont suscité un enthousiasme général ; mais bientôt l'esprit, habitué à d'autres choses, a

demandé ailleurs ses satisfactions, et le théâtre est resté en France une arène politique ou une école de corruption.

Il n'en fut pas toujours de même ; il y eut un temps, au contraire, où les représentations théâtrales étaient aussi chez nous véritablement nationales et populaires. C'est de ce temps que M. Marius Sepet a voulu retracer le souvenir. Il s'est proposé de montrer le drame naissant des cérémonies religieuses et des pompes liturgiques. D'abord, c'est-à-dire, vers le XIe siècle, on ne fait que dialoguer certaines parties des longs offices consacrés à célébrer les grandes fêtes. Prêtres et diacres, chanoines et vicaires, vêtus d'aubes et de chapes éclatantes, chantent alternativement les antiennes de Noël et les proses de Pâques. Puis le dialogue se développe ; il prend dans la cérémonie une importance plus marquée ; des personnages épisodiques y sont mêlés ; la langue latine cesse d'y être seule employée ; l'imagination des clercs s'y donne quelque liberté. Ce n'est plus uniquement dans l'église, pendant la messe ou durant les vêpres, que le mystère est représenté ; c'est à la porte, sous le porche, sous le cloître. Un troisième degré finit par être franchi. Le drame se dégage un peu de l'influence purement ecclésiastique. Les sujets appartiennent toujours à l'Ancien Testament, à l'Évangile, à la vie des saints ; mais ils sont traités largement et dramatisés de toutes les manières. Les compositions se multiplient ; elles s'allongent, selon le goût du temps, prennent des dimensions démesurées, englobent dans un seul mystère l'histoire de l'univers, depuis le premier jour de la création jusqu'à la Pentecôte. Le souffle chrétien les anime encore, mais le mauvais goût y domine trop souvent. Cependant il y avait là, dans les scènes de la Bible, les récits de l'histoire des saints, les faits glorieux des annales françaises, une source inépuisable, dont un homme de génie eût tiré de merveilleux chefs-d'œuvre. Malheureusement les lettrés de la Renaissance ne le comprirent pas. Dédaignant les traditions nationales, ils s'enthousiasmèrent uniquement pour l'antiquité païenne. Dans le genre dramatique, comme pour les autres genres, ils furent les créateurs de cette poésie qui eut dans le grand siècle son expression complète : entente des

conditions dramatiques, sûreté du goût, noblesse du langage, perfection du dialogue, vérité des caractères, tout s'y trouve, tout, sauf la qualité essentielle pour que la poésie soit vraiment populaire, pour que les vers se trouvent dans toutes les mémoires comme les tercets du Dante et les tirades de Shakespeare, c'est-à-dire, le choix des sujets, la correspondance entre l'œuvre de l'écrivain et les grandes traditions religieuses et nationales de la France. *Athalie* est un chef-d'œuvre dramatique, parce que les plus beaux vers de la langue française y sont consacrés à mettre en action l'un des événements remarquables de l'Histoire Sainte. Pourquoi Racine a-t-il été chercher les sujets de ses autres grandes compositions dans les seules annales de peuples qui ne sont connus que par des érudits ? Il aurait gardé les qualités de son génie, et, de plus, il aurait parlé aux foules un langage qu'elles sont capables de comprendre.

L'œuvre de M. Sepet n'est pas un réquisitoire contre les poètes du temps de Louis XIV. Tout en déplorant cette grave erreur, il rend un éclatant hommage à leur vrai mérite. Ceux qui en douteraient, n'auraient, pour se convaincre, qu'à lire les lignes consacrées à Molière, dans lequel il voit l'héritier et le continuateur des moralités et des sotties du moyen âge. C'est même dans les comédies et dans les farces du grand comique qu'il va chercher l'exemple de ce que la tragédie serait devenue, si les traditions anciennes n'avaient pas été brusquement délaissées. Peut-être n'a-t-il pas tort. Quoi qu'il en soit, ce volume est d'une lecture attachante. Plusieurs de ces compositions primitives sont traduites ou largement analysées ; le caractère des temps et des lieux où furent représentées ces scènes est fidèlement rendu ; l'impression des spectateurs admirablement décrit. L'avant-dernier chapitre — et ce n'est pas le moins intéressant — est consacré à dépeindre ce que devait être au XVIe siècle la représentation de l'un des grands mystères qui ont gardé le plus de célébrité.

L. K.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les funérailles d'un prêtre et d'un soldat à Nantes.

En moins de quinze jours, Nantes a vu se produire deux manifestations profondément touchantes, dont la mort d'un prêtre et celle d'un soldat lui ont fourni l'occasion. Le prêtre, il faut bien le dire, était... un Jésuite! et le soldat, un général de division, récemment révoqué de ses fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur.

La *Semaine religieuse* a publié, sans nom d'auteur, sur le vénérable et vénéré fils de saint Ignace de Loyola, une longue et belle notice, que nous voudrions pouvoir faire passer tout entière dans le cadre restreint de cette chronique. En voici, du moins, des extraits importants :

La mort vient de ravir à la Compagnie de Jésus et à la ville de Nantes un prêtre éminent, dont le souvenir vivra longtemps parmi nous. Louis-Marie Marquet était fils de la Bretagne; il naquit à Port-Louis, le 9 mars 1803. Nous ne savons presque rien de son enfance.

Son père, brave officier de santé de la Marine, et sa pieuse mère n'eurent rien plus à cœur que de lui procurer le bienfait d'une éducation aussi distinguée que religieuse : ils s'empressèrent de le faire admettre, tout jeune encore, au Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, dirigé alors par les Pères de la Compagnie de Jésus. Les condisciples qui lui ont survécu peuvent parler des lauriers classiques dont le couvrait chaque distribution des prix. Il acheva le cours de ses études au célèbre collège de Saint-Acheul, et se fit surtout remarquer dans sa seconde année de rhétorique.

Peu de temps après, il frappait à la porte du noviciat de Montrouge : c'était le 12 octobre 1822; le nouveau candidat n'avait pas vingt ans. Son Père Maître — comme on dit chez les Jésuites — fut le vénéré

P. Jean-Baptiste Gury, oncle du célèbre théologien. Ses austères mais solides leçons laissèrent en lui une profonde empreinte; volontiers il en rappelait le souvenir, sur ce ton de fine et respectueuse gaîté qui lui allait si bien. Parmi les compagnons de ces premières épreuves, il aimait à citer l'illustre Père de Ravignan, avec lequel plus tard il rivalisera d'éloquence et de zèle, bien que dans une sphère et dans un genre tout différents.

A peine lié à son Ordre par l'engagement sacré des vœux, on l'appliqua suivant l'usage à l'enseignement des lettres. Il professa successivement la grammaire, la seconde et la rhétorique à Saint-Acheul, à Billom, à Bordeaux, et depuis 1828, au Passage, sur la frontière d'Espagne. Les trop fameuses Ordonnances de Juin le trouvèrent au Petit-Séminaire de Bordeaux; et il eut à faire dès lors l'apprentissage de cette vie de persécution et d'exil, qui est le privilége des fils de saint Ignace: la mort, hélas! devait le surprendre sous le coup d'une proscription nouvelle...

La période qui s'étend de 1838 à 1852 fut la plus brillante de sa carrière. C'est alors qu'il se fit, par toute la France, une réputation méritée d'excellent prédicateur. Les principales chaires de Paris, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Rouen, de Strasbourg, etc., retentirent tour à tour des accents de cette grande parole, où l'on ne savait qu'admirer le plus, de la richesse du fond ou de la beauté de la forme. Ajoutons en passant qu'elle était admirablement servie par un heureux organe, et relevée par la noblesse expressive du geste, du visage et de toute la personne.

La cathédrale de Nantes l'entendit une première fois dès 1840; et l'orateur se créa dès lors parmi nous des admirations et des sympathies, destinées à grandir un jour presque sans mesure.

A la suite de sa station quadragésimale de Notre-Dame de Rouen, en 1843, il eut le bonheur de poser, sous les auspices du cardinal-prince de Croy, les bases d'une maison de son Ordre dans cette grande ville, et il la gouverna trois ans comme supérieur.

En 1846, on le trouve à Strasbourg, avec le titre de prédicateur ordinaire à la cathédrale. Puis il rentre à Paris, où la Révolution de 1848 vient le surprendre, pendant qu'il se livre, avec une ardeur croissante et des fruits dignes de son zèle, à toutes les fatigues de l'apostolat.

Ce fut l'année 1852 qui le fixa définitivement à Nantes. Il y sera désormais retenu, soit comme directeur des Enfants de Marie du Sacré-Cœur, soit, pendant de longues années et à plusieurs reprises, comme Supérieur de la Résidence. Ici les détails deviennent superflus; chacun n'a qu'à interroger ses souvenirs: les œuvres de l'infatigable religieux sont là qui parlent et longtemps parleront pour lui. Il en est une surtout qui ne se

taira point, tant que le marteau démolisseur des révolutions ne l'aura pas détruite; je veux dire cette gracieuse chapelle de la rue Dugommier, un des ornements de la cité nantaise, dont la création lui appartient et devrait suffire à immortaliser son nom...

C'est le 19 août 1857, que le nouveau temple put être solennellement consacré, au milieu d'un immense concours de fidèles et des témoignages touchants de la joie publique. Il ne restait plus qu'à bâtir la maison des Pères : il l'entreprit plus tard, en 1870, et c'est encore lui qui présida, pour la plus grande part, à cette nouvelle construction.

Et pourtant, disons-le bien haut, l'édifice matériel était le moindre de ses soucis : le soin des âmes ne cessa pas un instant d'être la première de ses préoccupations. Les années qui séparent 1852 de 1870 furent manifestement, au point de vue spirituel, les plus fécondes de sa vie apostolique. Alors surtout, renonçant à la grande prédication, il déploya ces qualités supérieures de directeur des consciences, qui constituent, je le crois, son meilleur titre à la reconnaissance de la terre et aux récompenses du ciel...

Il expira vers une heure du matin, le mercredi 21 avril.

Le lendemain 22, était le jour des funérailles. Dieu voulut qu'il devînt pour le cher défunt et aussi pour ses Frères un jour de véritable triomphe. A 2 heures, eut lieu la levée du corps, qui fut dirigé vers Saint-Nicolas. M. le Curé était accouru avec tout son clergé et marchait devant le cercueil. Derrière, en tête du deuil, suivaient les membres de la double famille, naturelle et religieuse, du défunt, et UNE FOULE IMMENSE, QU'ON N'ÉVALUE PAS A MOINS DE SIX MILLE PERSONNES. On y remarquait particulièrement grand nombre d'ecclésiastiques, des Pères Capucins, des Pères Prémontrés, des Frères des Ecoles et de l'Instruction chrétiennes, des représentants de toutes les Communautés de la ville, et plus encore cette masse compacte d'hommes de toutes les conditions, qui, sans avoir jamais connu le Père Marquet ni aucun Jésuite, étaient venus dire ce qu'ils pensaient des Décrets du 29 mars. Les larmes montaient involontairement aux yeux, en présence de cette muette mais si éloquente protestation. Jamais peut-être notre ville n'avait été témoin d'une manifestation à la fois aussi spontanée et aussi imposante. Honneur aux braves catholiques de Nantes d'avoir compris d'instinct et si noblement rempli le devoir imposé par les circonstances !

Après une halte à Saint-Nicolas, pour l'absoute faite par M. Morel, vicaire-général, et pour la longue cérémonie de l'eau bénite jetée sur le cercueil, on prit le chemin du cimetière. Ce fut, jusqu'au bout, presque le même cortège qu'au départ, et partout le même silence, la même tenue respectueuse et recueillie : nulle part, seulement l'apparence d'une atti-

tude hostile ou malveillante. Puis, la dernière prière récitée près de la tombe ouverte, toute cette immense multitude s'écoula dans le plus bel ordre, avec le sentiment intime d'avoir accompli un grand acte de foi, de justice et de réparation. Ce sont là des scènes qui fortifient le cœur et raniment toutes les espérances.

— Le 3 mai, avaient lieu à Saint-Philippe du Roule, à Paris, au milieu d'une énorme affluence, les obsèques de M. le général Vinoy. Les honneurs militaires étaient rendus par une brigade, sous le commandement du général Kampf. L'amiral Pothuau, les généraux Vergé, Delacroix et Lacretelle tenaient les cordons du poële. Le deuil était conduit par le général Vincendon, neveu du défunt. Les maréchaux Canrobert, de Mac-Mahon, LL. AA. RR. les ducs de Nemours et d'Aumale étaient en tête du cortège. — Le Gouvernement ne s'était pas fait représenter.

Le lendemain, le corps du général arrivait dans notre ville et un service funèbre était célébré très solennellement à Saint-Nicolas, tout tendu de draperies noires. Mgr l'évêque présidait la cérémonie. Une foule considérable remplissait l'église, « foule d'amis, dit l'*Espérance du Peuple,* désireux de rendre un suprême hommage à ce vieux soldat d'Afrique, l'une des gloires les plus pures de notre armée. » L'absoute a été donnée par Mgr Le Coq. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Lechat, maire de Nantes, le général Mellinet, l'intendant général Roux, le général Benoist, le général de Coatpond, le sous-intendant militaire, Babin-Chevaye, ancien député, et Serpette. Dans le cortège on remarquait, au milieu des notabilités de la ville, un grand nombre d'officiers de la garnison, en uniforme.

Au cimetière, M. le maire de Nantes a prononcé ce discours, « excellent, dit l'*Espérance,* pour le fond et pour la forme » :

« Messieurs,

« L'homme éminent dont ce cercueil renferme la dépouille mortelle n'était pas originaire de cette ville.

« Le général Vinoy était né à Saint-Etienne, dans l'Isère, le 10 août 1800. Mais il aimait Nantes à l'égal de sa ville natale, parce que là il avait des amis qui lui sont demeurés fidèles dans la mauvaise comme dans la bonne fortune ; parce qu'il avait là une famille qui le chérissait, et que sa mort plonge aujourd'hui dans une profonde affliction ; parce que là vivait et vivra, je l'espère, de longues années encore, entouré de l'estime et de l'affection de tous, son ancien et brave compagnon d'armes, le général Mellinet ; parce que là, dans cette terre, où il vient de descendre, reposait, depuis bien des années, son fils unique, qu'il avait si prématurément perdu.

« Pour toutes ces raisons, le général Vinoy a voulu que sa dernière demeure fût à Nantes ; et c'est à moi qu'incombe le devoir, que je remplis de si bon cœur, de rendre à cet hôte illustre un suprême et douloureux hommage.

« Peu de carrières, messieurs, ont été mieux remplies, plus brillantes que celles du général. C'est de simple soldat qu'il est devenu tout ce qu'il était en 1871. Car si 1871 l'a vu général de division depuis 1855, grand chancelier de la Légion d'honneur, Grand'Croix : l'année 1823 l'avait vu entrer, simple engagé volontaire, dans l'infanterie de la garde royale. Caporal en 1824 ; sergent en 1826 ; il devenait officier au moment de la conquête d'Algérie.

« A partir de cette époque, il est peu d'événements de notre histoire militaire auxquels son nom ne soit mêlé ; peu de succès auxquels il n'ait contribué ; peu de résultats glorieux, dont il n'ait pu légitimement revendiquer une part.

« Nous le voyons d'abord en Algérie, où il fait toutes les campagnes de 1836 à 1854, où il est de toutes les expéditions, se signaler par son brillant courage ; et plus d'une fois il y est mis à l'ordre du jour de l'armée. Il quitte l'Afrique pour la Crimée ; arrivé là général de brigade, il revient général de division.

« Dans cette guerre où la vaillance personnelle des chefs et des soldats eut sur le résultat final une si décisive influence, le général Vinoy avait montré au plus haut point les qualités maîtresses de sa nature : une fermeté qui ne permettait pas aux courages de mollir autour de lui ; une ardeur communicative, qui ne faisait qu'une âme du chef et de ses soldats, et donnait tant de puissance à leur commun effort. On le vit à l'assaut de Malakoff, où la brigade qu'il commandait joua un rôle si marqué.

« Le maréchal Niel, qui se connaissait en hommes, le demandait, comme divisionnaire, dans la guerre d'Italie de 1859. Il savait, ce véritable homme de guerre, cet adversaire des compromettantes témérités, qu'il trouverait, dans son subordonné, un chef aussi avisé et prudent dans les mesures à prendre, qu'intrépide au moment de l'action. Les batailles de Magenta et de Solférino, où le général Vinoy était encore signalé pour faits d'armes, ratifièrent le choix de M. le maréchal Niel.

En 1865, atteint par la limite d'âge, le général Vinoy quittait le service. Il n'emportait dans sa retraite que de doux et glorieux souvenirs, des triomphes non mêlés de revers.

« Vint 1870 ! Nos désastres le rappelèrent au service, et il reçut le commandement d'un corps d'armée : la dernière de nos ressources organisée avec laquelle il se dirigea vers l'armée de l'Est. En route il apprit la catastrophe de Sedan.

« Parti trop tard pour être compris dans le désastre, il sut, par une habile retraite sur Paris, réserver au gouvernement de la Défense nationale l'utile appoint de ses régiments.

« A Dieu ne plaise, messieurs, que je veuille mêler la politique à ce deuil ; que je veuille vous entretenir de questions brûlantes, en ce lieu, devant un cercueil, en présence duquel, pour l'honneur de l'humanité, tout ce qui divise les hommes s'efface et disparaît. Au moins, puis-je dire qu'à mesure que le temps marche, à mesure que les passions se calment, et que la voix grave et austère de l'histoire se fait mieux entendre, on rend justice à ces hommes d'énergie et de patriotisme, qui ne se sont pas hâtés de désespérer de l'avenir ; qui, à Paris, ont poussé la résistance jusqu'aux dernières limites du possible. S'ils n'ont rien fait pour le salut, ils ont fait beaucoup pour l'honneur.

« Le général Vinoy a joint ses efforts à leurs efforts ; il a partagé leurs épreuves et leurs revers ; et ce n'est assurément pas ce qu'il a fait de moins beau dans sa vie, que de prendre une place parmi ces nobles vaincus.

« Tels sont, messieurs, si je ne me trompe, les traits principaux par lesquels celui qui n'est plus vivra dans notre mémoire ! Puisse cet hommage être un adoucissement pour la vive douleur de sa veuve, de ses parents, qui ont tant d'amis dans cette assistance.

« Et vous, général, adieu ! »

Disons-le, ce discours n'a pas été du goût de tous les auditeurs, et un bien bon journal, — comme chacun sait, — le *Petit Parisien*, organe de M. Laisant, notre député, s'est mis, à ce sujet, fortement en colère. Pour lui, c'est là une « scandaleuse élucubration, » un « inqualifiable morceau d'éloquence. » Puis il s'écrie : « M. Lechat est un de ces hommes que l'on pouvait croire ralliés à la République. Il vient de s'en séparer de gaieté de cœur, et, après un acte pareil, il ne peut plus songer à jouer un rôle politique. »

LOUIS DE KERJEAN.

— Nous rendrons compte, dans notre prochaine chronique, de la séance de la Société des Bibliophiles Bretons à Rennes et du Concours régional de cette ville, qui n'est pas encore terminé à l'heure où nous écrivons ces lignes.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol. 9 de la 5e série. 1879, 2e semestre. In-8°, 894 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Prix de la souscription annuelle, 5 fr. pour Nantes; 7 fr. par la poste.

COMPLICE (UN) DE CARRIER. — LE PATRIOTE D'HÉRON, par L. de la Sicotière. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8°, 51 p. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

CONTES POPULAIRES DE LA HAUTE-BRETAGNE, par Paul Sébillot. — Paris, G. Charpentier. In-18 jésus, XII-360 p..... 3 fr. 50

DANGER DU SOCIALISME. INCONSTITUTIONNALITÉ DES TTAITÉS DE COMMERCE, pour servir de préface à la critique de la conversion, par Emile Cossé. — Paris, Dentu. Broch. in-12, 24 p.

ESSAIS POLITIQUES. La Recherche du vrai : Monarchie et République : les Coups d'Etat, par H. Le Jarnic de Kervizal (comte du B.....). — In-8°, 24 p. Brest, imp. Evain-Roger.

MARINS (LES) BRETONS. — JACQUES CASSARD, CAPITAINE DE VAISSEAU (1679-1740), par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8°, 24 p. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

MOSAÏQUE, par Achille du Clésieux. Œuvres choisies. T. 5. Paris, libr. Dentu.

MUETTE (LA) D'ORVAULT, par Mlle Gabrielle d'Ethampes. — In-12, 301 p. Paris, libr. Delhomme et Briguet. (Bibliothèque Saint-Germain).

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR MARC-ANTOINE RAIMONDI. Lettre à M. Georges Duplessis, par Benj. Fillon. Gr. in-8°, 16 p., avec grav. Paris, impr. Quantin. Tiré à 120 ex., pap. vergé, titre rouge et noir.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts.*

PAS DE DIVORCE ! Réponse à M. Alex. Dumas, par Paul Féval. 9e éd. In-18 jésus, 369 p. Paris, libr. Palmé..... 3 fr.

POÉSIES DIVERSES DE DESFORGES-MAILLARD, avec une notice bio-bibliographique, par Honoré Bonhomme. Pet. in-8°, XL-213 p., avec grav. et portrait. — Paris, Quantin..... 10 fr.

POUR QUI FUT PEINT LE PORTRAIT D'ERASME PAR HANS HOLBEIN, DU MUSÉE DU LOUVRE, par Benj. Fillon. Gr. in-8°, 23 p., avec grav. Paris, impr. Quantin. Tiré à 150 ex. Pap. vergé, titre rouge et noir.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts.*

RUSTAUDE (LA), par Mlle Zénaïde Fleuriot. In-18 jésus, 409 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

VANITÉ (DE LA) DES INSTITUTIONS FONDÉES PAR LE SOPHISME. Mélanges pour faire suite aux *Ruines de la monarchie française,* par Louis Revelière, député de la Loire-Inférieure sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. In-8°, XVI-372. Paris, Lecoffre.

X*

LE CARDINAL DE SOUBISE

(1717-1756)

III. — L'abbé de Ventadour, coadjuteur de Strasbourg et cardinal.

(1742-1749).

Avant de continuer à parcourir la brillante mais trop courte carrière de l'abbé de Ventadour, nous devons nous arrêter un instant sur sa situation de famille à l'époque de ses succès oratoires. Son grand-père, le prince de Rohan, vivait encore et habitait le magnifique hôtel de Soubise, remarié, comme nous l'avons vu, à la duchesse veuve de Picquigny. Ses trois tantes, les duchesses de Mazarin, de Tallard et de Rohan-Montbazon, occupaient de hautes situations à la cour ; et leur influence, surtout celle de la duchesse de Tallard, gouvernante en survivance des enfants et petits-enfants de France, lui assurait, même en dehors de l'amitié de la reine et du roi pour le grand aumônier, la réalisation de ses moindres désirs. Son frère aîné, le prince Charles, qui devait un jour être connu sous le nom de maréchal de Soubise, prodiguait sa valeur sur tous les champs de bataille et semblait vouloir se faire pardonner d'avance l'humiliante défaite qu'il devait éprouver à Rosbach ; capitaine des gendarmes de la garde, il avait commencé

* Voir la livraison de mai 1880, pp. 333-346.

à servir en 1733 au siège de Kehl, puis il avait assisté au siège de Philipsbourg en 1734 et à celui de Prague en 1741 : deux ans plus tard, il devait se distinguer à la bataille de Dettingen, et l'on sait comment, aide de camp du roi, il prit part en 1744 aux sièges de Menin, d'Ypres et de Fribourg où il eut un bras cassé; comment, en 1745, il contribua par une charge opportune, à la victoire de Fontenoy; comment, enfin, sa bravoure reçut une consécration définitive aux batailles de Raucoux et de Lawfeld. Il était moins heureux en ménage : non pas que la médisance se soit donnée carrière sur ses femmes, mais il les perdait toutes après quelques années de mariage, et presque aussitôt il recommençait l'épreuve avec une constance digne d'un meilleur sort. Après avoir épousé, en 1734, Anne-Marie-Louise de la Tour-Bouillon, dont il eut une fille, Mlle de Soubise, qui devait devenir princesse de Condé [1], il venait de s'unir, le 5 novembre 1741, à Thérèse-Anne, princesse de Savoie, fille du prince de Carignan ; et l'abbé de Ventadour avait assisté à ce brillant mariage, qui fut célébré en famille chez le cardinal de Rohan, dans son palais de Saverne [2].

L'abbé avait encore deux frères qui attirèrent peu l'attention de la chronique et qui moururent jeunes, sans doute, car nous n'avons pas retrouvé les dates de leur mort : François-Auguste, né en 1721, était destiné à l'Eglise, et René, plus jeune de deux ans, portait le nom de

[1] Le prince de Soubise eut aussi de ce mariage un fils, nommé le comte de Saint-Pol; mais cet unique héritier masculin des Soubise mourut à l'âge de deux ans et demi, le 26 mai 1742. (*Luynes*. IV).

[2] « Le contrat de mariage de M. le prince de Soubise avec Mlle de Carignan, écrit Luynes le 19 octobre 1741, fut *signé par le roi* dimanche dernier. Mme de Carignan et M. de Rohan ont fait imprimer à l'ordinaire des billets pour faire part du mariage. L'incognito rend ceux de Mme de Carignan assez singuliers : ils sont conçus dans ces termes : « Mme la marquise de Busé est venue pour avoir l'honneur de vous faire part du mariage de la princesse Anne de Carignan, sa fille, avec M. le prince de Soubise. » Mme de Carignan et M. de Soubise partent ces jours-ci pour aller faire le mariage à Saverne. M. et Mme de Rohan n'y vont point; la santé de M. de Rohan est toujours mauvaise et il est dans un grand abattement... » (*Mém. de Luynes*. IV, 4). — « ... Mlle de Carignan a 20,000 livres de douaire et 10,000 livres d'habitation. Sa dot est de 100,000 écus valant 18,000 livres de rente, à cause de la différence de la monnaie. » (*Ibid.*, IV, 12).

marquis de Réaux. Leur sœur, Marie-Louise, née en 1720, avait épousé, au mois de juin 1736, le comte de Marsan, de la maison de Lorraine, en sorte qu'elle fut obligée plus tard de demander l'agrément de l'empereur pour devenir gouvernante des enfants de France.

Quant à l'abbé, son oncle le Cardinal l'avait fait entrer en 1740 au Chapitre de Strasbourg pour lui assurer le premier pas dans sa succession épiscopale ; et se sentant déjà près de sa fin, il le fit élire coadjuteur par le Chapitre au mois de mai de 1742. Le duc de Luynes nous a laissé un tableau curieux et fort pathétique à la fois de cette élection.

« Il paraît jusqu'à présent, écrivait-il en parlant de l'abbé de Ventadour, qu'il réussit tout au mieux : il s'est distingué dans ses études et se fait infiniment aimer par ses politesses et la douceur de son caractère : sa figure est agréable et prévient en sa faveur....

« L'élection se fait à Strasbourg par scrutin et avec presque les mêmes cérémonies que celles d'un pape dans le conclave. Le coadjuteur élu quitte sa place de chanoine et est installé dans celle de l'Evêque de Strasbourg : la cérémonie finit par le *Te Deum*, pendant lequel le cardinal de Rohan se tint dans les bas côtés de l'église ; et lorsque les chanoines rentrèrent dans la sacristie, il se trouva sur leur passage pour leur faire son remerciement. L'entrevue, dans ce moment, de M. le cardinal de Rohan et de M. l'abbé de Ventadour, fut un spectacle le plus tendre et le plus touchant. M. de Ventadour, rempli du respect et de l'attachement d'un neveu, ou plutôt d'un fils qui a toujours tâché de plaire à son père, et en même temps de la reconnoissance la plus vive, se jeta aux pieds de M. le cardinal de Rohan, lequel ne fut occupé qu'à le relever, l'embrasser et lui marquer toute sa tendresse. M. l'abbé de Ventadour jouit déjà d'environ 50,000 écus de rente [1]. »

Le nouveau coadjuteur venait d'avoir tout juste vingt-cinq ans. C'est assez dire que titres, faveurs et dignités lui arrivaient successivement, sans qu'il eût besoin de les attendre, à peine de les désirer. Son sacre eut lieu le 4 novembre dans la cathédrale de Strasbourg, sous le titre d'évêque *in partibus* d'Acre et de Ptolémaïde. Le cardinal de Rohan avait voulu être lui-même le prélat consécra-

[1] *Mémoires du duc de Luynes*. IV, 150.

teur. On ne peut rien voir de plus magnifique que fut cette cérémonie, rapporte l'inépuisable chronique du duc de Luynes. Le prince de Soubise, alors aide de camp du maréchal de Belle-Isle à l'armée d'Allemagne, obtint un congé pour venir baiser le nouvel anneau pastoral de son frère [1].

Le jeune coadjuteur revint à Paris avec son grand-oncle, au mois de décembre, et ce fut lui qui eut l'honneur d'officier pontificalement dans la chapelle de Versailles pendant la semaine sainte et les fêtes de Pâques de l'année 1743 [2].

En 1744, M. le coadjuteur (c'est ainsi qu'on l'appelait simplement à la cour), accompagna son oncle à Saverne au moment de cette période critique de la guerre de la succession d'Autriche, qui vit le prince Charles et le baron de Trenck envahir l'Alsace avec 40,000 hommes. On sait comment Coigny qui était campé près de Spire força les lignes et vint camper sous Strasbourg, pendant que Trenck et ses Hongrois pillaient le pays et emportaient Saverne malgré la défense courageuse du commandant. Les Pandoures et les Croates escaladèrent les murs du jardin du palais épiscopal : toutes les maisons furent pillées sauf le palais ; la ville fut imposée à 75,000 livres et l'Evêque à 500,000 livres pour la conservation de son château. Fort heureusement, Charles de Lorraine fut subitement rappelé en Bohême pour voler au secours de Marie-Thérèse attaquée par Frédéric, et il repassa le Rhin à Beinheim le 24 août.

M. le coadjuteur suivit alors le cardinal à Metz pendant la convalescence du roi ; puis il assista aux réceptions fastueuses de Saverne et de Strasbourg, et nous avons vu comment le cardinal le délégua pour accompagner Louis XV à Schélestadt, à la limite de son diocèse. Mais après les fêtes arrive souvent, plus rapidement que la pensée, le cortège des deuils et des douleurs. Le cardinal et son neveu furent obligés de revenir à Paris, avant l'époque ordinaire, à cause de la maladie de la duchesse de Ventadour qui mou-

[1] *Mém. du duc de Luynes*, IV, 272.
[2] *Ibid.*, IV, 467.

rut le 15 décembre à Versailles, dans sa quatre-vingt-treizième année, instituant le prince de Soubise, l'aîné de ses arrière-petit-fils, son légataire universel. Elle et sa mère, la maréchale de la Mothe, avaient élevé vingt-trois fils de France; elle avait jadis sauvé Louis XV qui lui garda toujours la plus vive affection [1]; et sa générosité était telle, qu'elle distribuait par an près de 40,000 livres aux pauvres. Son enterrement eut lieu le 21, à la paroisse Notre-Dame, au milieu d'un concours extraordinaire, et elle fut portée de là aux Feuillants de Paris. « Son corps étoit dans un carrosse à huit chevaux caparaçonnés, précédé d'un carrosse du roi et accompagné par soixante palefreniers de la grande et de la petite écurie avec des flambeaux... M. le coadjuteur, M. le prince de Soubise, M. de Tallard et M. de Montbazon menoient le deuil [2] », et présentèrent le mercredi suivant leurs révérences au roi, en grand manteau.

Louis XV voulut aussitôt récompenser les éminents services de la duchesse de Ventadour dans la personne de l'un de ses arrière-petits-fils, et le 31 décembre il nomma le coadjuteur de Strasbourg grand aumônier en survivance.

Le duc de Luynes nous a laissé d'intéressants détails sur cette nomination :

« Mardi dernier, 6 janvier 1745, dit-il, M. le coadjuteur prêta serment entre les mains du roi, en qualité de grand aumônier, dans le cabinet, et tout de suite un second serment en qualité de commandeur de l'ordre du

[1] Le 2 mai 1744, Louis XV avait écrit de sa main le billet suivant à la duchesse avant de partir pour l'armée : « Ma chère maman, j'ai remis à mon départ, pour vous l'adoucir de mon mieux, à vous apprendre que c'est avec grand plaisir que je vous accorde ce que vous me demandez pour votre petite-fille la duchesse de Mazarin. Priez Dieu, maman, pour la prospérité de mes armes et pour ma gloire personnelle. J'emporte à l'armée toute la volonté possible, que le Dieu des armées m'éclaire, me soutienne et bénisse mes bonnes intentions. Adieu, maman, j'espère vous retrouver en aussi bonne santé que je vous laisse, que je vous embrasse du fond du cœur. — Louis. » (*Mém. de Luynes*, VI, 235.)

[2] *Luynes*, VI, 193. — Le chroniqueur ajoute qu'en portant les billets d'enterrement, on avait averti « qu'il falloit avoir un gentilhomme, un valet de chambre et trois laquais vêtus de noir ».

Saint-Esprit, après quoi, le Roi lui donna le cordon. C'est le droit du grand aumônier d'être commandeur de l'ordre aussitôt qu'il est revêtu de sa charge, et de n'avoir besoin pour cela ni de faire faire une information de vie et mœurs, ni de faire aucune profession de foi, ni d'être reçu à la chapelle comme les autres commandeurs. Outre cela, le grand aumônier ne fait aucune preuve et a double revenu pour sa commanderie, c'est-à-dire 2000 écus. Dans l'Institution de l'ordre, Henri III affecta une des commanderies au grand aumônier qui s'appelait alors Amiot, lequel n'étant point en état de faire des preuves, il fut dit que le grand aumônier n'en feroit jamais. L'usage a presque toujours été constant que les grands aumôniers ne fussent point reçus à la chapelle. M. le coadjuteur porta le cordon au cou au sortir du cabinet du roi, et alla ensuite mettre la plaque du Saint-Esprit. Il servit ensuite le roi, à la tribune, à la messe, en qualité de grand aumônier, et M. le cardinal de Rohan affecta ce jour là de se mettre dans une travée. M. le coadjuteur fit aussi les fonctions de grand aumônier le soir au grand couvert.

« Quoique M. le cardinal de Rohan et M. le coadjuteur portent tous deux l'ordre, cependant ils ne remplissent à eux deux qu'une seule commanderie, et M. le coadjuteur n'a point été proposé au chapitre de l'ordre par cette raison. Cet exemple est digne de remarque, d'autant plus qu'il est nouveau. La charge de grand aumônier avoit dans son institution des droits fort étendus, dont une grande partie a été usurpée par les secrétaires d'État. M. le cardinal de Rohan me dit il y a quelques jours que dans ses provisions il y est beaucoup plus parlé des droits dont il ne jouit point que de ceux dont il jouit. Il avoit autrefois la juridiction sur tous les hôpitaux : il ne l'a conservée que sur celui des Quinze-Vingts, sur lequel, ainsi que sur le couvent de l'Assomption, il exerce tous les droits épiscopaux. Cette juridiction sur l'Assomption ne lui a été conservée que parce que ce couvent était autrefois dans la rue des Vielles-Haudriettes; il est présentement dans la rue Saint-Honoré. Le grand aumônier donne encore les provisions aux professeurs du collège royal de Cambray, lesquels sont nommés présentement par le roy, et le droit du grand aumônier est réduit à recevoir seulement leur serment. Il a le droit aussi de nommer les aumôniers des régiments et de leur donner des provisions... » [1].

A partir de ce moment, le cardinal de Rohan n'exerça plus les fonctions de grand aumônier que dans les occasions tout à fait importantes et solennelles : il se reposa de tous les devoirs de sa

[1] *Mém. du duc de Luynes*, VI, 259, 260.

charge sur M. le coadjuteur, et c'est en effet l'évêque de Ptolémaïde que nous rencontrons désormais à tout propos sous la plume du duc de Luynes, pendant les quatre premiers mois de chaque année. Il serait fastidieux d'énumérer ici toutes ces citations qui ne sont, après tout, que des échos mille fois répétés de bruits réguliers et monotones : bénédicités, prières au lever ou au coucher du roi, mariages ou baptêmes de princes, de princesses ou d'enfants de hauts personnages, rien n'échappe à l'œil vigilant du noble chroniqueur. Nous ne signalerons ici en particulier [1], avant d'arriver à une phase plus importante de la carrière ecclésiastique de notre académicien, que le mariage du Dauphin, au mois de février 1747, célébré par le coadjuteur, parce que le cardinal de Rohan n'était pas encore relevé d'une forte attaque de goutte. Le cardinal de Tencin et dix-huit évêques assistaient à la cérémonie, qui commença par une harangue de l'ancien abbé de Ventadour. « Comme j'étois en haut, rapporte le duc de Luynes, je ne pus l'entendre. Ce discours fut assez long, et cependant il me paraît qu'on en a été content : il fut fort bien prononcé [2]. »

Deux mois après, un courrier de Rome apporta la nouvelle de la

[1] Ajoutons cependant que les recueils bibliographiques nous signalent en 1746 un mémoire pour le prince de Rohan, coadj. de Strasbourg, contre J. Fouun, administrateur de l'Hôtel-Dieu de *Chaumont*. 1746. In-f. (Catalogue Henri Ménu, n° 5,988).

[2] *Mém. du duc de Luynes*, 112. — Nous devons mentionner, comme se rapportant à cette période, la mort de la belle-sœur de l'Évêque de Ptolémaïde, la seconde princesse de Soubise, survenue le 5 avril 1745, quatre ans seulement après son mariage. Le duc de Luynes ne la flatte pas : « Elle étoit brouillée depuis quelque temps, dit-il, avec Mme de Carignan, sa mère, qui ne vouloit plus la voir..... Mme de Soubise a désiré la voir : elle lui a parlé avec toute l'amitié et la sonmission imaginables. Elle lui a demandé mille fois pardon, et de la manière la plus tendre, de sa conduite à son égard. Mme de Soubise a aussi parlé à M. le cardinal de Rohan, et est entrée avec lui dans un grand détail, sur toutes les fautes qu'elle pouvoit avoir faites. Elle est convenue qu'elle étoit cause de sa mort, ayant voulu prendre les remèdes d'un homme qui n'étoit point connu, et les ayant continués, quoiqu'elle eût l'expérience qu'ils étoient si violents qu'ils lui causoient une chaleur excessive dans la gorge et dans l'estomac et lui faisoient cracher le sang. Elle a demandé en grâce que l'on ne fît aucune peine au chirurgien qui lui avoit donné ces remèdes, ni à ceux qui lui avoient conseillé de les prendre. » (*Mém. du duc de Luynes*, VI, 390).

promotion de M. le coadjuteur au cardinalat, sur la nomination du roi Jacques. Cette nomination avait été promise à l'évêque de Soissons, un Fitz-James : mais le duc de Luynes assure que Louis XV, mécontent de lui, ne voulut pas qu'elle eût lieu, et la demanda au roi d'Angleterre pour l'Evêque de Ptolémaïde. Cet arrangement aurait été conclu en 1745 à Tournay, de concert avec le cardinal de Rohan [1] ; et le nouveau dignitaire, pour se distinguer de son oncle, prit le titre de *cardinal de Soubise*. Il n'avait qu'à peine trente ans.

Le 21 avril, ayant reçu la calotte rouge des mains du courrier extraordinaire, il la porta dans sa main au coucher de Sa Majesté : « et lorsque le roi vint à son prie-Dieu, il la lui présenta, en lui faisant un compliment dont le sens était qu'il ne voulait tenir que du roi la grâce que le pape venait de lui faire. » Louis XV lui dit simplement : « Mettez-la sur votre tête [2]. » La barette ne lui fut apportée que trois mois plus tard, au mois de juillet, par le courrier Onorati [3], et les audiences royales furent retardées jusqu'en décembre. Les curieux de détails minutieux d'étiquette de cour pourront lire dans les mémoires du duc de Luynes les trois longues pages que consacre le noble chroniqueur à décrire les révérences et les introductions du cardinal de Soubise en habit long rouge, précédé de deux de ses aumôniers en surplis, et celles du camérier en habit long violet, chez le roi, chez la reine, chez le Dauphin, chez la Dauphine et chez Mesdames [4]. Les règles furent observées avec rigueur, car le nouveau prince de l'Eglise était très méticuleux au point de vue des préséances, et l'année précédente, au mois de juillet 1746, le roi fut obligé de décider que ni les ducs, ni le coadjuteur avec les Bouillon ne seraient admis à jeter de l'eau bénite sur le corps de la Dauphine, s'ils se présentaient ensemble, parce que ces derniers avaient annoncé la prétention de prendre

[1] *Mém. de Luynes*, VIII, 188.
[2] *Ibid.*, VIII, 190.
[3] *Ibid.*, 265.
[4] *Ibid.*, VIII (345-347).

le pas sur les ducs. Louis XV préféra donner cet ordre que de trancher la question [1].

Le trait suivant montrera, d'une façon plus caractéristique encore, combien le neveu avait exagéré sur ce chapitre les anciens errements de l'oncle :

« La surveille de Noël 1748, le roi, dit le duc de Luynes, demanda à M. le cardinal de Soubise quel étoit l'évêque qui officieroit. M. le cardinal de Soubise répondit qu'il n'en savoit encore rien. L'abbé de Nicolaï, agent du clergé, étoit présent. Lorsque le roi fut passé dans le cabinet des perruques, le cardinal de Soubise dit à l'abbé de Nicolaï : « Vous devriez bien dire à *vos* évêques qu'ils fussent moins difficiles. On n'en peut point avoir pour officier devant le roi, et lorsqu'on va les avertir on ne les trouve point chez eux. » — « Je ne sais pas pourquoi vous dites *mes* évêques, lui dit l'abbé ; ils sont plus les vôtres que les miens ; mais si vous les trouvez difficiles, c'est peut-être qu'ils étoient accoutumés à recevoir quelques politesses de M. le cardinal de Rohan ; si vous leur fesiez l'honneur de leur écrire ou de passer à leurs portes, ils se détermineroient plus facilement à venir ici ; mais c'est M. Duvaucelle qui va chez eux, ou quelquefois même il y envoie son laquais. » L'abbé de Nicolaï rendit compte à M. l'évêque de Mirepoix qui en parla au roi : le roi dit qu'il en parleroit à M. le cardinal de Soubise. Dans cet intervalle, M. l'évêque de Lavaur s'offrit lui-même pour officier. Il est certain que M. le cardinal de Rohan ne pensoit pas comme son neveu ; il lui en a même écrit [2]. »

Doit-on attribuer cette attitude à l'état constamment maladif et nerveux du cardinal de Soubise ?... On pourrait presque être tenté d'y trouver une excuse ; car sa santé était en effet déplorable et l'on sait que les dispositions physiques ont souvent une influence considérable sur les dispositions morales. Pendant toute l'année 1748 il donna de sérieuses inquiétudes à sa famille : au mois d'avril, il crachait le sang et ne put accompagner le corps de Madame à Saint-Denis : au mois d'août il se trouva mal au salut de Versailles, et deux mois plus tard, pareil accident lui arriva à la messe du roi. On pouvait craindre qu'il ne mourût avant son oncle : mais le cardinal de Rohan n'eut pas le chagrin d'avoir à lui survivre.

[1] *Mém. de Luynes*, VII (358-360).
[2] *Ibid.*, X, 89.

IV. — Dernières années du cardinal de Soubise, évêque de Strasbourg.

(1749-1756).

M. le prince de Rohan, grand-père du cardinal de Soubise, mourut le 27 janvier 1749, à huit heures du matin, dans sa quatre-vingtième année, supportant depuis plusieurs hivers de cruelles souffrances avec beaucoup de patience, de douceur et de soumission. « Mme la princesse de Rohan [1], lisons-nous dans les *Mémoires du duc de Luynes,* est sortie aussitôt de l'hôtel de Soubise, et est allée occuper un petit appartement qu'elle louoit au Précieux-Sang. Toute la famille s'y assembla hier, enfants, petits-enfants : on y fit la lecture du testament de M. le prince de Rohan, qui ne contient à ce que j'ai ouï dire que des legs pour ses domestiques. Il ordonne positivement que l'on l'enterre sans aucunes cérémonies. Mme la princesse de Rohan ne compte point retourner à l'hôtel de Soubise [2]. » Elle vécut encore plusieurs années.

Le cardinal de Rohan ne tarda pas à rejoindre son frère aîné dans la tombe, et le cardinal de Soubise, héritier de ses charges, devint titulairement évêque de Strasbourg et grand aumônier de France. Il voulut même changer quelques-unes de ses abbayes contre celles que possédait son oncle : « Le roi a donné depuis peu de jours à M. le cardinal de Soubise, écrivait Luynes le 1er septembre 1749, l'abbaye de la Chaise-Dieu, vacante par la mort de M. le cardinal de Rohan. M. le cardinal de Soubise a remis en même temps à S. M. l'abbaye de Saint-Epvre, diocèse de Toul, qui vaut au moins 30,000 livres. La Chaise-Dieu vaut moins, mais elle a de fort belles collations. L'abbaye de Saint-Epvre a été donnée au prince Constantin [3]. »

[1] Marie-Sophie de Courcillon : petite-fille du marquis de Dangeau, mariée en 1732, étant veuve du duc de Picquigny.

[2] *Luynes,* IX, 300.

[3] *Luynes,* IX, 474. — Le prince Constantin était un Rohan de la branche des Guémené qui succéda plus tard au cardinal de Soubise sur le siège de Strasbourg.

Le nouvel évêque de Strasbourg avait trente-deux ans : son grand-oncle avait administré ce diocèse pendant près d'un demi siècle : un avenir pareil paraissait devoir être réservé à son âge : mais le ciel avait compté ses jours, et sept années seulement lui étaient encore réservées. Elles furent marquées par un réveil des luttes jansénistes, et le cardinal de Soubise prit part aux négociations d'apaisement, non pas, il est vrai, avec l'éclat des travaux de son oncle, car les périodes de bruyantes batailles étaient écoulées, mais avec la persévérance laborieuse d'un défenseur convaincu des véritables intérêts de l'Église.

On sait que le recteur de l'Université, Coffin, étant mort en 1748, son curé lui avait refusé les sacrements pour refus d'abjuration des erreurs du jansénisme. Ce refus devint le signal d'une vive querelle entre le Parlement et le Clergé : la haute cour civile s'immisça dans les affaires de la foi, rendit des ordonnances pour interdire le refus des sacrements aux jansénistes, et prétendit forcer les curés orthodoxes à recevoir dans le giron de l'Église des hérétiques déclarés. Des questions fort délicates se trouvèrent soulevées par cette attitude militante de la magistrature, et le ministère dut avoir recours au grand aumônier pour essayer de les résoudre. Le cardinal de Soubise se donna tout entier à cette tâche. « Qu'il sentit vivement, disait en 1756 l'évêque d'Autun, M. de Montazet, qu'il déplora souvent les troubles trop longs qui agitent l'Église ! Est-il désigné par la confiance du Prince, pour chercher les moyens de les calmer, il paroît avec distinction à côté de ce que l'Épiscopat et la magistrature ont de plus éclairé et de plus sage : il brille au milieu de la lumière, et l'on ne sait auquel des deux applaudir davantage, ou d'un savoir qui détruit tout ce qu'il doit combattre, ou d'un zèle qui ne défend que ce qu'il faut conserver [1] ! »

Le grand aumônier, comme président de bureau des affaires ecclésiastiques, fit en effet partie de la commission nommée par le roi pour examiner les prétentions de la magistrature.

— Luynes ajoute, à cette date du 1er septembre : « M. le cardinal de Soubise a pris congé aujourd'hui ; il s'en va à Saverne. »

[1] Recueil des *Harangues de l'Acad.*, XXXVII, 234.

« Il est dit dans la dernière réponse que le roi a faite à la grande députation du Parlement, écrivait le duc de Luynes le 2 juin 1752, que S. M. nommeroit une commission de prélats et de magistrats pour éclaircir les difficultés faites par le Parlement sur le prétendu schisme qu'il dit s'introduire par le refus des sacrements aux malades : cette commission a été nommée il y a trois ou quatre jours. Les commissaires ecclésiastiques sont M. le cardinal de la Rochefoucauld, M. le cardinal de Soubise, M. l'archevêque de Rouen et M. l'évêque de Laon. Les laïcs ou magistrats sont M. l'ancien procureur-général (Joly de Fleury), M. de la Granville, M. d'Auriac et M. Trudaine [1]. »

On délibéra pendant près d'un an sans pouvoir se mettre d'accord, et les membres ecclésiastiques de la commission durent se résigner à remettre entre les mains du roi un rapport séparé. Le cardinal de Soubise qui, au mois de décembre 1752, avait été envoyé vers Louis XV avec une députation des évêques pour protester contre l'arrêt du Parlement du 15, ordonnant la saisie du temporel de l'archevêque de Paris [2] qui avait destitué la supérieure et l'économe de l'hôpital général, déposa ce rapport le 27 mars 1753 [3]. L'arrêt du Parlement fut cassé; les magistrats froissés cessèrent leurs fonctions et furent exilés, excepté ceux de la grand'chambre qui, ayant refusé l'exception, redoublèrent de rigueurs contre les constitutionnaires et furent enfin envoyés à Pontoise. Pendant plus d'un an, la cour souveraine fut remplacée par une *chambre royale*, composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, qui siégea d'abord aux Augustins, puis au Louvre. Voltaire a rapporté, dans son *Histoire du Parlement*, comment les jeunes conseillers des Enquêtes prirent en riant leur exil, et s'amusèrent à juger un chat sur les fleurs de lis et à le condamner à mort. Mais cela était-il en réalité plus bizarre, a fort justement remarqué le biographe du premier président Maupeou, que de faire emprisonner des *porte Dieu* qui obéissaient à leurs curés, de décréter des curés qui obéissaient à leurs évêques, et de vouloir faire communier par huissier?

[1] *Mém. du duc de Luynes*, XII, 27.

[2] *Mém. du duc de Luynes*, XII, 205, 206.

[3] *Ibid.*, XII, 391. — Au mois de mai suivant, il célébra le mariage de sa nièce, Mlle de Soubise avec le prince de Condé. (*Ibid.*, 431-433).

Ce ne fut qu'au mois d'août 1754, à l'occasion de la naissance du duc de Berri, qui fut depuis l'infortuné Louis XVI [1], que le roi consentit à pardonner et à rappeler le Parlement : mais l'exil ne l'avait pas corrigé et nous voyons pendant près d'une année encore, en septembre 1754, en février et en mars 1755, le cardinal de Soubise obligé de se mettre à la tête des députations du clergé pour aller présenter au roi, à Versailles ou à Choisy, des remontrances contre les abus de pouvoir du parlement au spirituel [2].

Le cardinal approchait de sa fin : toute la science du célèbre Tronchin fut impuissante à combattre l'épuisement qui minait sourdement son organisation depuis plusieurs années. On eut beau le traiter au potage au riz froid pris avec une cuillerée de vin d'Espagne [3], régime que le duc de Luynes signale à l'admiration de ses contemporains, la maladie avait de trop loin préparé son œuvre pour se laisser vaincre. Au mois de mars 1756, le cardinal se trouvait déjà « entre la vie et la mort [4]. » Pendant plusieurs mois on attendit son dernier souffle. Le régime de Tronchin semblait cependant lui avoir donné quelques forces, lorsque, se sentant mieux, il voulut, au mois de juin, partir pour Saverne. « On doute, écrivait Luynes le 6, qu'il puisse soutenir le voyage [5]. »

[1] Nous devons mentionner ici que le cardinal de Soubise avait déjà ondoyé les deux fils aînés du Dauphin : en 1751 le duc de Bourgogne qui mourut en 1761 ; et en 1753 le duc d'Aquitaine qui mourut en 1754. Il conduisit le corps de ce dernier à Saint-Denis. (Voy. *Luynes*, XI et XIII *passim*.)

[2] *Mém. du duc de Luynes*, XIII, 442, XIV, 51, 83, etc.

« On dit, écrivait Barbier en 1755, que vendredi dernier, 28 février, il y a eu une assemblée à Paris de quatorze ou quinze cardinaux et évêques pour arranger un accommodement, que samedi, les cardinaux de la Rochefoucault et de Soubise, et deux autres prélats ont été dîner à Lagny ; et que dimanche, 2 de ce mois, ces cardinaux ont été à Versailles rendre compte au roi de leur opération. On a présumé de là un arrangement prochain : mais on ne sait rien ; les billets de confession pourroient ne servir à rien, mais la compétence du tribunal séculier qui est ici comme leur partie en fait de jansénisme, fait un obstacle difficile, d'autant que le Parlement a agi en conséquence de la déclaration du roi et de ses réponses réitérées, etc. » (*Barbier*, VI, 134).

[3] *Mém. du duc de Luynes*, XV, 43.

[4] *Ibid.*, XIV, 469.

[5] *Ibid.*, XV, 97, 110.

Mais toutes les exhortations de ses amis ne purent lui faire abandonner sa ferme résolution de rendre le dernier soupir dans son diocèse. « La mort, s'écriait quelques mois plus tard l'évêque d'Autun, son successeur à l'Académie française, la mort nous trouvera moins courageux pour lui, que lui-même. Au front serein qu'il lui présente, au soin qu'il prend d'en dérober le spectacle à tout ce qui lui est cher, à des proches moins sensibles eux-mêmes aux charmes de la grandeur qu'aux douceurs de l'amitié, il est aisé de voir qu'il ne la craint que pour eux, qu'il ne cherche à en faire un objet ni d'admiration, ni de larmes; il ne pense qu'à la rendre chrétienne, utile : il va la chercher au milieu de ceux qu'il est chargé d'instruire et d'édifier [1]. »

Le cardinal de Soubise mourut, en effet, à peine arrivé à Saverne, le 28 juin 1756. Il n'avait que trente neuf ans. Le roi envoya aussitôt de Choisy un courrier au cardinal de la Rochefoucauld pour l'avertir qu'il l'avait nommé grand aumônier, et des instructions furent envoyées aux chanoines de Strasbourg, afin qu'ils eussent à élire pour évêque un Rohan, le prince Constantin, premier aumônier du roi, de la branche des Guémené, qui fut élu en effet au mois d'octobre 1756, et sacré le 7 mars 1757, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice.

Le duc de Luynes nous a laissé quelques détails sur les dispositions testamentaires du cardinal de Soubise [2]. A défaut du document original, nous citerons textuellement sa chronique :

[1] Recueil des *Harangues de l'Acad.*, XXXVII, 237. Le cardinal avait dit en effet à M. de Sechelles « qu'il ne s'en alloit que pour ne pas donner à sa famille et surtout à Mme sa sœur un triste spectacle. » (*Luynes*, XV, 137).

[2] M. le cardinal de Soubise, dit Luynes, avait l'abbaye de Morbach en Alsace. « Morbach est dans l'empire. L'abbaye de Lur est unie à celle de Morbach et est sous la domination françoise ; c'est une abbaye régulière qui se donne par élection. Il y avoit un coadjuteur régulier: ainsi elle n'est point dans le cas d'être donnée. Ces deux abbayes valent environ 40,000 livres de rentes. Ce sont des moines Bénédictins qui sont à Lur; ils ne sont que cinq ou six: ils ont fait un bâtiment très considérable et où il y a fort peu de logement. M. le cardinal de la Rochefoucauld qui y a été, dit que c'est le seul endroit où il ait entendu l'orgue jouer à la Préface. » *Luynes*, XV, 138.)

« M. le prince de Soubise (frère aîné du cardinal) et Mme la comtesse de Marsan (sa sœur, gouvernante des enfants de France depuis la mort de la duchesse de Tallard en 1754,) sont héritiers. M. le cardinal lègue à son successeur évêque tous les meubles meublants qui sont dans son château ou maisons en Alsace, à la réserve des batteries de cuisine, linge et vaisselle d'argent qui s'y trouveront, à la charge et condition que le successeur évêque payera aux héritiers pour les dits meubles meublants, la moitié de leur valeur à priser et estimer par M. le prince de Soubise ou son plénipotentiaire, déchargeant en outre les héritiers de toutes réparations à faire dans lesdits château et maisons.

« Il lègue aux pauvres de son diocèse 30,000 livres, aux pauvres de l'abbaye de Morbach 12,000 livres, et aux pauvres des Quinze-Vingts de Paris 6,000 livres.

« A M. l'archevêque de Reims [1] sa plus belle canne à pomme d'or; à Mme la princesse de Condé [2] sa plus belle tabatière d'or; à M. Reich une pension viagère de 800 livres; à M. Dutreham une pension viagère de 800 livres; à M. de Crest une pension viagère de 800 livres; au chirurgien de M. le prince de Soubise une pension viagère de 1000 livres; 12,000 livres à M. la Ville-Léon; 3,000 livres à chacun de ses deux pages... [3]. »

Le prince de Soubise qui avait épousé le 20 décembre 1745, en troisième mariage, la princesse de Hesse-Reinsfelds, était depuis 1751 gouverneur de la Flandre et du Hainaut. En 1757, la faveur de Mme de Pompadour et l'influence, sur Mme la Dauphine, de sa sœur Mme de Marsan, gouvernante des enfants de France depuis 1754, lui fit donner le commandement de l'armée d'Allemagne. On connaît trop le désastre de Rosbach qui ne l'empêcha pas de recevoir l'année suivante le bâton de maréchal de France. Il ne mourut qu'en 1787 après la faillite colossale de sa maison, à laquelle il eut part : et il ne laissa aucun héritier mâle de la branche des Rohan-Soubise.

Nous ne devons pas omettre ici un détail d'histoire littéraire qui a son importance. Le cardinal de Rohan avait laissé, en 1749, l'usufruit de sa magnifique bibliothèque au cardinal de Soubise. A la

[1] Son cousin : Armand-Jules, de la branche des Guémené, frère aîné du prince Constantin, archevêque de Reims depuis 1722. Il avait sacré Louis XV.

[2] Sa nièce : fille du prince de Soubise.

[3] *Mém. de Luynes*, XV, 151, 152.

mort de celui-ci, la bibliothèque devint la propriété du prince de Soubise qui laissa à sa tête le célèbre abbé Oliva que le cardinal de Rohan avait amené de Rome avec lui en 1722, pour lui confier la garde de ses trésors. Le cardinal de Soubise avait aussi conservé le savant italien, qui rédigea en vingt-cinq volumes in-folio le catalogue de la bibliothèque du palais Soubise [1]. Ce fut l'académicien Dupuy qui lui succéda en 1757, lorsqu'il mourut d'une hydropisie de poitrine à l'âge de soixante-huit ans. On sait que cette belle collection fut vendue en 1788 après la mort du maréchal. Le catalogue publié à cette époque comprenait 8,302 articles imprimés ou manuscrits [2].

M. de Montazet, évêque d'Autun, et plus tard archevêque de Lyon, fut élu à l'Académie française à la place du cardinal de Soubise, et prononça le 14 mars 1787 un bel éloge de son prédécesseur. Nous en avons déjà cité plusieurs extraits; nous les compléterons par un dernier tableau dans lequel le récipiendaire, (après avoir rappelé qu'un long repos, des ménagements extrêmes, dont on lui avait fait une loi sévère, eussent pu conserver plus longtemps le cardinal accablé sous le poids d'une activité dévorante et des charges trop nombreuses), s'exprimait en ces termes :

« Combien de mérites ne se soutiennent qu'à la faveur de la distance dans laquelle on les aperçoit! M. le cardinal de Soubise paroissoit plus estimable à mesure qu'on pénétroit plus avant dans le fond de son caractère : caractère de sagesse, de droiture et de force. Son rang demandoit de la représentation et de l'éclat; il en avoit banni tout ce qui pouvoit sentir la dissipation et le faste : il auroit supprimé le reste par goût, il s'y soumettoit par nécessité. Ses places le fixoient à la Cour, où la simple politesse se pare aisément des contours de l'amitié : où il est rare que les princes ne fléchissent pas sous le désir de plaire, s'ils ne flottent plus souvent au gré des intérêts. On ne le trouvoit quelquefois moins empressé, que parcequ'il étoit toujours sincère. Ces démonstrations ne furent en lui que l'expression du sentiment. Avoit-il pris un parti dans une affaire, on ne devoit espérer ni de le lasser, ni de le séduire; il falloit le convaincre :

[1] Voy. Fréron. *Année littéraire*, 1758. IV (317-320).

[2] *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu Mgr le prince de Soubise, maréchal de France, etc.* Paris, Leclère, 1788, in-8°.

et s'il eut un défaut, peut-être fut-ce celui d'être trop en garde contre tout ce qu'il croyoit n'être pas la vérité... [1]. »

Le directeur, Dupré de Saint-Maur, qui lui répondit, esquissa un ingénieux parallèle entre les deux cardinaux, l'oncle et le neveu.

« Ils réunissoient l'un et l'autre les dons les plus estimables sous différents caractères.

« Tous deux profonds, éloquens et capables de soutenir le poids des plus grandes affaires.

« Le premier avec plus de dehors, d'apparence, d'ouverture : le second avec plus d'intérieur, de simplicité, de réserve ; celui là gagnant plutôt les hommes, leur accordant plus aisément et déférant sans cesse à leurs foiblesses ; celui-ci les subjuguant, ferme, inébranlable et *ne donnant jamais prise sur lui;* l'un plus brillant, plus séduisant, plus insinuant ; l'autre, sévère pour lui-même, tendre pour sa famille, fidèle à ses amis, ne faisant rien perdre aux absens, attentif pour tous ceux qui l'approchoient, et n'en exigeant d'autres devoirs que la vérité ; il osoit faire le bien, méritoit de le connoître et ne s'écartoit jamais du chemin qu'il croyoit y conduire... »

L'amour de la vérité : tel est le trait caractéristique et dominant que l'on retrouve dans le crayon de tous les peintres qui ont ébauché la silhouette du cardinal de Soubise. Une pareille unanimité prouve que cette belle qualité se trouvait élevée chez lui à un degré éminent. Nous la retenons volontiers comme son plus bel éloge.

La mort prématurée du cardinal de Soubise interrompit pour quelques années le règne de la dynastie académique des Rohan : mais à cette époque on remarquait déjà sur les bancs de la Sorbonne un neveu direct du prince Constantin, le prince Louis, qui devait commencer brillamment sa carrière, entrer à l'Académie en 1759, succéder à son oncle sur le siège de Strasbourg en 1779, devenir cardinal, grand aumônier, et se rendre si tristement célèbre par le procès du Collier de la Reine. Nous lui devons une étude approfondie.

RENÉ KERVILER.

[1] Recueil des *Harangues de l'Acad.*, XXXVII, 235. — Voir un bon compte rendu de cette séance de réception dans l'*Année littéraire*, de Fréron, 1758, II (316-321).

SON ÉMINENCE LE CARDINAL PIE

L'Église a fait, le mois dernier, une perte dont l'éminent cardinal Donnet a pu dire qu'elle était un *malheur public*. Depuis bien des années, en effet, Mgr l'Évêque de Poitiers était au premier rang des défenseurs des saintes causes, et c'était au moment où ces causes étaient le plus attaquées, où le péril devenait plus menaçant qu'il nous était enlevé ; la consternation fut générale.

Mgr Pie nous eût été complètement étranger que nous ne lui en devrions pas moins, comme catholiques, un pieux souvenir ; mais, de plus, la Bretagne ne peut oublier ni son éloge funèbre de La Moricière, le héros breton, ni son panégyrique de saint Émilien, l'évêque nantais, panégyrique prononcé dans la cathédrale de Nantes. De son côté, la Vendée ne saurait être indifférente à ce fait, qu'une notable partie de la Vendée militaire est comprise dans le diocèse de Poitiers et que, par suite, les noms et les lieux vendéens : La Rochejaquelein, Augustin Boury, le martyr de la Chapelle-Largeau, Notre-Dame-de-Pitié, Thouars, etc., se présentent souvent sous la plume de l'éloquent évêque. La *Revue de Bretagne et de Vendée* lui devait donc, à bien des titres, un hommage particulier.

Louis-François-Désiré-Edouard Pie appartenait à une humble famille de la Beauce. Dieu le tira de la *poussière*, comme il le disait lui-même, en prenant place sur le siège de Poitiers. Les grandeurs

n'en étaient pas moins venues promptement à lui, sans qu'il y songeât, mais sans qu'il fût, non plus, surpris par elles. Il était, en effet, naturellement grand. Tout jeune, Edouard Pie était un centre pour ses camarades; la dignité de son maintien, l'aménité de son caractère, l'étonnante variété de ses connaissances attiraient et captivaient. Il était, en outre, sympathique et aimant. Deux grandes affections surtout se partageaient son cœur et réagirent sur toute sa vie : sa mère et celui qui fut pour lui un second père, le pieux et vaillant Clausel de Montals, évêque de Chartres.

On sait le mot du païen Libanius à propos de la mère de saint Jean Chrysostome : — « O Dieux de la Grèce ! quelles femmes se trouvent parmi ces chrétiens ! » On aurait pu dire à peu près la même chose de la mère de Mgr Pie. Cette humble femme qui fut la première à ouvrir les voies de Dieu à son fils, mérita que son fils ne voulût jamais se séparer d'elle, et elle ne fut pas plus dépaysée dans le palais épiscopal de Poitiers que dans sa pauvre habitation de Pontgouin. Avec quelle émotion Mgr Pie, devenu évêque, se plaisait à rappeler, dans la cathédrale de Chartres, le jour où il fit ses premiers pas dans le sanctuaire, vêtu, comme Samuel, de la tunique de lin qu'avait faite pour lui sa mère [1] ! et avec quel pieux attendrissement il prononçait, vingt-huit ans après, sur sa tombe, ces paroles, malheureusement devenues prophétiques : — « Tout fils se croit jeune aussi longtemps qu'il voit sa mère à ses côtés; mais, du moment où il l'a perdue, la vieillesse commence et se précipite [2]. »

L'évêque de Chartres ne fut pas l'objet d'un culte moins filial de la part de son disciple, de son élève. Rappelant ses glorieuses luttes pour la foi, Mgr Pie se plaisait à lui appliquer ces mots de saint Grégoire de Nazianze, parlant des grands évêques de son temps : — « Quelque doux et traitables qu'on les connaisse d'ailleurs, il est un point sur lequel ils ne souffrent pas de devenir accommodants et faciles, c'est quand, par le silence et le repos, la cause de Dieu

[1] *Discours et instructions pastorales*, t. I, p. 154.
[2] Cité par l'*Univers*, 26 mai 1880.

est trahie ; alors ils devienennt tout à fait belliqueux, ils sont ardents et acharnés dans le combat, car leur zèle est une flamme [1]. » En traçant le portrait de celui qu'il avait pris pour modèle, Mgr Pie ne traçait-il pas le sien ?

Nous avons prononcé le nom de saint Jean Chrysostome ; comment ne pas remarquer les affinités de génie de l'évêque de Poitiers et du grand archevêque de Constantinople ? L'un et l'autre adoptent, pour leurs allocutions, la forme de l'homélie, forme moins solennelle que celle du discours, plus familière, plus intime, qui se prête mieux à la variété des impressions du moment et rend mieux les moindres battements du cœur. L'accent n'est pas complètement le même : plus d'imagination chez l'évêque d'Orient, plus de sobriété et de concision chez l'évêque d'Occident ; mais de part et d'autre, toujours un accent sympathique. Ni l'un ni l'autre ne flattent, néanmoins, jamais, et leurs homélies sont la peinture la plus exacte des vices ou des travers de leur temps.

Ainsi, Chrysostome s'attache à flétrir la vie molle des grands d'Antioche et de Constantinople ; il leur reproche leurs palais de cèdre et de porphyre, le faste de leurs dépenses pour les jeux du cirque, le luxe de leurs femmes qui remplissent les rues de leur cortège d'eunuques et d'esclaves, et l'orgueil des philosophes qui affectent de se montrer avec leur manteau et leur longue barbe sous les vastes galeries.

Mgr Pie ne sera pas plus indulgent pour le luxe, qu'il accuse de tarir, en accaparant le superflu, la source des aumônes ; il appliquera aux riches fastueux ce mot de saint Chrysostome : — « La vanité au dehors est la plus évidente marque de la pauvreté au dedans [2]. » Et ces hommes des hauts emplois, ces *privilégiés de la fortune et du savoir* auxquels la Providence *a le plus donné* et qu'elle *a préposés à la société pour l'éclairer de leurs lumières et de leurs exemples*, avec quelle énergie il leur demande si, après avoir *méprisé tout ce qui était au dessus d'eux,* ils n'ont pas *démoralisé par leurs*

[1] *Discours et instructions*, t. Ier, p. 135, t. II, p. 630.
[2] *Discours et instructions*, t. II, p. 161.

doctrines et leur vie *tout ce qui leur était inférieur*[1]. Et ces *modérés* qui ne parlent que de conciliation, sans penser à la première des conciliations, celle de *l'homme avec Dieu*[2]; ces *conservateurs*, toujours prêts à défendre contre l'ennemi leur repos et leur bourse, et qui lui livrent eux-mêmes leur maison, en l'ouvrant à des journaux corrupteurs ; ces pères et mères qui *disputent* leurs enfants à l'Église, oubliant trop qu'autrefois leurs familles *faisaient foule* autour d'elle alors qu'elle était riche[3], tous sont marqués d'un trait qui ne s'efface pas.

Mais ce sont surtout les sophistes, les hommes d'orgueil et de néant qu'il prend corps à corps dans ses admirables instructions sur *les erreurs du temps présent*. Déjà, et le jour même de la prise de possession de son évêché, il avait mis le doigt sur la plaie. « Ce qui caractérise essentiellement l'époque actuelle, avait-il dit, c'est que, par une division et une opposition plus tranchées, le monde a été séparé en deux partis : le parti de Dieu et le parti de l'homme, ou, si vous voulez, du génie orgueilleux qui l'inspire. Jamais la lutte n'avait été plus avouée, plus directe entre l'homme et Dieu ; jamais aucune génération n'avait rompu plus absolument tout pacte avec le ciel ; jamais aucune société n'avait adressé plus résolûment à Dieu cette audacieuse parole : — « Va-t-en[4] ! »

Voilà trente ans que ce tableau a été tracé ; a-t-il vieilli ?

« Nul orateur chrétien, a-t-on dit de Chrysostome, ne fut jamais plus pénétré de l'Écriture sainte, plus coloré de ses feux, plus empreint de son génie[5]. » Ne peut-on dire la même chose de l'évêque de Poitiers ? La trame de ses discours est, pour ainsi dire, toute formée de fils d'or empruntés, avec un tact exquis, aux livres saints, aux docteurs ou aux écrivains ecclésiastiques. Ainsi, veut-il épancher aux pieds de Marie, en quittant Chartres, l'effusion de sa reconnaissance ? Au lieu de parler lui-même, il empruntera la voix

[1] *Discours et instructions*, t. II, p. 153.
[2] *Discours et instructions*, t. Ier, p. 129.
[3] *Discours et instructions*, t. Ier, pp. 526, 527.
[4] *Discours et instructions*, t. Ier, p. 125.
[5] Villemain.

de Fulbert rendant grâces à Dieu de ce qu'il a fait pour lui, pauvre enfant, dépourvu des ressources exigées pour une éducation savante et qui a été abrité, nourri près de l'autel, envoyé, plus tard, aux grandes écoles et conduit enfin, tout jeune, comme par la main, jusqu'à l'épiscopat. Or il n'est pas un de ces pieux souvenirs de l'évêque Fulbert qui ne soit aussi un pieux souvenir pour le jeune évêque de Poitiers [1].

Mgr Pie veut-il célébrer la sainte et forte vieillesse de Mgr Angebault, évêque d'Angers? Au lieu de le louer lui-même, il le fera louer, trait pour trait, par saint Jérôme écrivant au vénérable vieillard Paul. Et, quelques jours avant sa mort, tient-il à faire entendre aux puissants sa voix toujours franche et indépendante? Il empruntera la voix de saint Hilaire parlant à l'empereur Constance [2].

Cette éloquence, tout imprégnée des saintes lettres, ne le mit pas toujours à l'abri des récriminations. Il ne put prononcer le nom de Pilate [3], à propos des malheurs de Pie IX, sans être poursuivi et condamné *comme d'abus;* il ne put parler des trois Hérode, en rappelant la passion du Sauveur, la mort de Jean-Baptiste et la prison de saint Pierre, sans être dénoncé à Rome [4]. Saint Jean Chrysostome ne fut-il pas condamné à l'exil pour avoir dit : — « Hérodiade demande encore la tête de Jean et c'est pour cela qu'elle danse? [5] »

Mgr Pie fut, en définitive, un grand orateur, un grand écrivain, un grand évêque; il fut un caractère, à une époque où il n'y a presque plus de caractères; mais deux traits manqueraient encore si nous ne parlions de son ardent amour pour Rome et de sa profonde science théologique. Son amour pour Rome chrétienne se répandait en affectueuse bienveillance sur tous ceux qui lui consacraient leur épée ou leur plume. Qui ne connaît d'ailleurs sa ma-

[1] *Discours et instructions*, t. Ier, p. 154.
[2] *Œuvres*, t. V, p. 464.
[3] *L'Univers*, 13 mai 1880.
[4] « Lave tes mains, ô Pilate...! » *Œuvres*, t. V, p. 164.
[5] *Œuvres*, t. V, p. 257 et 374.

gistrale *Instruction sur Rome considérée comme siège de la Papauté?* Qui ne se rappelle ses longues luttes pour la défense des droits du pontificat romain? Ne suffiraient-elles pas pour illustrer sa mémoire? Sa science théologique se révèle dans ses moindres écrits; partout et toujours la doctrine est précise et sûre. Elle lui valut l'insigne honneur d'être nommé membre de la commission *De fide* au concile du Vatican, et, plus tard, l'honneur, plus grand encore, d'entrer au Sacré-Collège. Deux papes mirent la main à lui en ouvrir les portes. C'était la plus haute gloire, mais, malheureusement, pour nous, c'était aussi la fin.

La mort du cardinal Pie, à un âge où il aurait pu rendre encore de longs services à l'Église, laisse un grand vide dans nos rangs; mais enfin ni les vertus, ni les talents, ni l'union, ni le courage n'y manquent encore, et Dieu est là!

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Quelques pages inédites du Cardinal de Richelieu.

Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, écrit de sa main, l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour, publié d'après l'original inédit, avec informations et notes, par M. Armand Baschet. — Paris, Plon. In-8°, vergé, x-50 pp.

Plus nous nous sentons déchoir de notre ancienne grandeur, plus nos regards se portent vers les grandes figures des âges passés. Nous tâchons d'oublier, à la vue de ceux qui ont fait la France, les fautes et les crimes de ceux qui la défont. Parmi ces grandes figures d'autrefois, apparaît, comme une des plus grandes, la figure du cardinal de Richelieu, qui brille ainsi qu'un astre protecteur au-dessus de Louis XIII, entre Henri IV et Louis XIV, deux rois qui ont mérité le titre de Grand, et qui, ni l'un ni l'autre, ne furent aussi grands que l'incomparable ministre.

Avez-vous vu, un jour, une magnifique statue élevée sur la principale place de la capitale d'un vaste État ? Les orages et les tempêtes ont soufflé sans l'ébranler jamais. Des hommes, poussés par la jalousie, la haine, l'ignorance et mille passions mauvaises, ont essayé de la salir de leur bave, sans l'en pénétrer. On lui a craché au visage, et ses traits, toujours purs, n'ont jamais cessé d'exprimer l'impassible sérénité. On a cherché à la renverser : elle s'est ri de tous les efforts. Un moment vient où des hommes intelligents, équitables et sérieux, s'approchent de cette statue, en admirent la beauté et enlèvent les immondices que la méchanceté ou la sottise lui ont jetées.

Cette statue est l'image de Richelieu. Les grands, dont il avait déjoué les projets égoïstes, les protestants, dont il avait dépisté la république occulte et renversé les remparts, les envieux, qu'il avait dédaigneusement laissés dans leur impuissance ou forcés à lui baiser les pieds, les cupides, qu'il n'avait pu satisfaire, les dépourvus de génie et non d'ambition, qu'il n'avait pu employer, lui en voulaient beaucoup, inventaient contre lui tout le mal possible, et les irréfléchis répétaient ce qu'ils avaient entendu dire. Aussi, pour bon nombre de gens, qui n'avaient jamais connu sa véritable histoire, Richelieu, naguère encore, n'était-il qu'une sorte de Croquemitaine de haut parage. Richelieu fut tout simplement un grand évêque, un grand ministre, un grand homme, méconnu par la médiocrité et la sottise, insulté par la méchanceté. Des mains pieuses se sont appliquées, dans ces derniers temps, à dégager cet homme, éminent dans toute la force du terme, des saletés dont on avait voulu le souiller, et sa mémoire resplendit d'autant plus radieuse, qu'on avait plus travaillé à en ternir l'éclat.

Comme évêque, Richelieu apporta, à l'âge de vingt-trois ans, dans son petit évêché de Luçon, avec l'ardeur de la jeunesse, la sagesse et la maturité que la vieillesse ne donne pas toujours. Il résida dans sa ville épiscopale, bien qu'il n'y trouvât qu'un évêché inhabitable, ruiné par les guerres de religion, une cathédrale mutilée, des rues boueuses, et qu'il fût obligé de se mettre en loyer. Il restaura, en grande partie à ses frais, l'évêché et la cathédrale, et bâtit le premier grand séminaire du diocèse. Il pourvut à l'instruction et aux besoins spirituels de son troupeau. La Vendée et Luçon lui doivent beaucoup.

Comme ministre, il fit tout ce qui se fit de grand sous le règne de Louis XIII, et, malgré des fautes politiques incontestables, il reste le premier homme d'État qu'ait produit la France.

Aussi, avec quelle joie M. Armand Baschet a-t-il trouvé, en fouillant dans les *Manuscrits* de la Bibliothèque Nationale, une pièce inédite dans laquelle Richelieu, jeune encore, se donne à lui-même des avis sur la manière dont il devra se conduire à la

cour. Cette pièce remonte très probablement à 1607 ou 1610, et à dû être écrite à Luçon. Elle porte les caractères d'un mémoire rédigé au courant de la plume, après de mûres réflexions. Les pensées philosophiques s'y trouvent mêlées à de menus détails d'usages de cour; il serait difficile d'en faire une analyse satisfaisante.

Lorsque Richelieu écrivait pour lui seul ce mémoire, c'était Henri IV qui régnait. Le jeune évêque de Luçon, prévoyant, comme d'instinct, sa future fortune, se dit comment il fera sa cour au roi et aux grands :

« Les mots les plus agreables au Roy sont ceux qui eslevent ses royales vertus. Il ayme les pointes et les soudaines reparties. Il ne gouste point ceux qui ne parlent hardiment, mais il y faut du respect. Bon de tousiours tomber sur ceste cadance que ça été par malheur que jamais on ne luy a peu faire service qu'en petites choses et qu'il n'y a rien de si grand ni d'impossible à une bonne volonté pour un si bon maître et si grand Roy.

« L'importance est de considerer quel vent tire et de ne le prendre point sur des humeurs auxquelles il ne se plaist de parler à personne, se cabre à tous ceux qui l'abordent.

« Pour les autres seigneurs, il les faut visiter, mesmes ceux qui sont en credit et faveur envers le maistre, et se souvenir qu'il y a des sacrifices pour les Dieux nuisibles et favorables; à ceux-ci affin qu'ils aydent, à ceux-là affin qu'ils ne fassent point de mal. »

Voilà le courtisan qui cherche à parvenir par tous les moyens licites. Voyons un peu le chrétien, l'évêque, qui cherche à concilier ses devoirs envers Dieu avec la situation qu'il s'est faite :

« Il y a tant de licence et tant de sortes de divertissements que si on ne donne au service de Dieu les premières pensées et les premières heures du jour,... on a peine, despuis qu'on est aux Compagnies et aux affaires, de le servir. Pour ce ie treuve un grand advantage que comme chascun desire de se loger prosche de ceux auxquels on a affaire tout le jour, il choisisse un logis qui ne soit ni loing de celuy de Dieu ni de celuy du Roy. »

Ces paroles ne sont pas celles d'un homme sans foi ni loi, comme quelques-uns ont cherché à dépeindre Richelieu.

Il blâme l'usage de ceux qui acceptent fréquemment des dîners en ville :

« I' ay remarqué, dit-il, que l'on y perd tout le jour et qu'une heure qu'on donne au ventre tient tout le iour l'esprit en tourmente. »

Il dit ce dont on doit s'entretenir dans le monde : histoires, descriptions de pays, de villes, « comme elles sont grandes, fortes, peuplées, enrichies de personnes illustres, » souvenirs de familles puissantes, lois, coutumes, jugements, questions d'État, de commerce, d'astrologie, de fortifications, de musique, etc. Il prétend que ces conversations sont plus instructives que les meilleurs ouvrages. Il se propose de les « recueillir soigneusement et avec un *livre* dont chasque feuille soit marquée et intitulée de quelque parole signiffiante ou nom de dignité, d'instruments et d'actes. Ce livre, ajoute-t-il, sera séparé de celuy qui sera comme un *Journal* de ce que il (lui, Richelieu) verra dire ou faire et dont l'instruction pourra servir en diverses occurences, ne fust ce qu'à l'*Histoire.* »

Il dit que « plus on est honnoré et respecté (par les grands), plus il faut faire l'humble et le respectueux et s'empescher de se mettre au large de la liberté ou de la licence : ceux qui s'accomodent à leur humeur, dit-il, sont tousiours les plus agreables.

Il faut n'être pas trop assidu ni importun, et savoir « espier à propos les bonnes heures. »

Il faut « parler peu et seulement de ce que l'on sçait et à propos avec ordre et discrétion. N'avoir point l'esprit distrait ny les yeux esgarés ni l'air triste et mélancolique quand quelqu'un parle... »

« De s'employer vers les grands pour les amys, il y a de l'incivilité à ne le faire pas et du péril à le faire.

« Car si l'on obtient les choses pour lesquelles se fait l'intercession, les grands la mettent sur le compte de l'intercedant plus que sur le favorisé en l'impetrant, et si elles sont refusées, ils craignent qu'ils n'en soyent mal satisfaits et cela refroidit l'affection, sinon que celuy qui est refusé monstre un grand contentement aux raisons du refus. »

Il veut que le confident du prince l'excuse devant les mécontents et les engage à se taire et à prendre patience ; qu'il dise son opinion avec respect sans jamais « ne juger ny conclurre ; » qu'en

jugeant d'autrui, on excuse « la persone en parlant mal de l'action; » qu'on détourne l'oreille des discours de ceux « qui rapportent les affaires d'autruy », et qu'on ne dise jamais « ce qu'ils disent, moins ce qu'ils font; » que l'on prenne garde, dans les lettres « que l'on escrit aux amys, » qu'il « n'y ait rien qui puisse nuire à celui qui escrit ou qui la reçoit. »

Après avoir dit en détail comment il mettra l'ordre dans sa correspondance, il continue en ces termes :

« Je respondray à tous ceux qui m'escrivent et n'en oblieray chose qu'il y ait à considerer ou en leur qualité ou en leur discours. Il ny a personne, fut-il chevalier de l'ordre, qui soit dispencé de respondre à une lettre d'un beaucoup inferieur. »

Il lira et relira les lettres, avant de répondre. Il gardera « soigneusement » les lettres d'importance. Il brûlera « celles que la cassette ne peut garder qu'avec péril. »

Le Mémoire, dans l'ordre où il est présenté par M. Baschet, se termine par un court traité politico-théologique sur l'art de ne pas dire tout ce que l'on sait et tout ce que l'on pense, sans pécher contre la vérité et la sincérité.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre le prélat dans le développement de sa pensée. Pour ce qui est des causes multiples qui excusent la dissimulation, Richelieu semble les résumer dans ce principe, que la charité nous autorise à cacher ce qui peut « faire tort à nous mesme et à autruy. » Pour ce qui est de la manière de dissimuler sans pécher, Richelieu dit que l'esprit se trouve conduit « entre deux escueils, le blasme de la menterye et le péril de la vérité. »

« Il y en a, dit-il, qui rompent le discours et sautent à un autre... Il faut en ces occurences faire des responses semblables aux retraites qui sans fuyte, sans désordre et sans combattre sauvent les hommes et le bagage. En cela, il faut observer trois choses : ne nier la vérité, ne dire ce qui ne se doit et laisser celuy qui demande au premier terme de la question... »

« Il faut estre surtout fort retenu en paroles et en escritures, et si ce n'est chose extremement pressante ne la dire ny ne la faire sçavoir par

escrit. Quand ces coups sont eschappés de la langue ou de la main, on ne les peut plus raccommoder. »

Ce qui ressort de tous les actes intimes de Richelieu, c'est que, placé dans une situation difficile au point de vue de la conscience, ce grand homme, retenu dans cette situation par des motifs que nous aimons à attribuer avant tout au désir du bien, quoiqu'il pût parfois s'y mêler quelque chose de moins pur, cherchait, en toute sincérité, les moyens de ne pas offenser Dieu. Il passait au milieu des dangers comme le lion au milieu des précipices. De son regard puissant, il mesurait la profondeur des abîmes : son pas ferme et sûr savait les éviter.

Les lecteurs de ce Mémoire seront heureux de trouver, en tête de la brochure de M. Baschet, un avant-propos intéressant, qui leur dira comment s'est faite la précieuse trouvaille, et, après le Mémoire, deux appendices renfermant, l'un une savante lettre de M. Gabriel Hanotaux, l'autre, un aperçu présenté par M. Baschet sur l'état des divers PAPIERS conservés par le cardinal et qui aujourd'hui se trouvent en divers recueils.

ABBÉ DU TRESSAY.

POÉSIE

LE TAILLEUR

QUI A VOLÉ LE TRÉSOR DES NAINS

(Tiré du *Barzaz-Breiz.*)

Tous nos hommes sont à la guerre.
Paskou, sans culottes à faire,
S'est mis à faire le voleur;

Paskou, dont la langue frétille,
Pointue autant que son aiguille,
Paskou le long et le tailleur.

A pas de loup, au clair de lune,
Il est allé chercher fortune,
Un certain soir de vendredi.

Il a des Nains fouillé la grotte,
Et revient, de l'or plein sa hotte :
Petit tailleur est bien hardi !

Et, dans un grenier, sous la paille,
Le tailleur, cachant sa trouvaille,
S'étend dessus, tout fier de lui.

Ah! Paskou, prends garde! à ta porte
Mets ta serrure la plus forte :
Voici les démons de la nuit!

Dans la cour s'agite leur bande,
Qui commence une sarabande
Et chante une sotte chanson.

Petites mines renfrognées,
Grimpant comme des araignées,
Ils escaladent la maison.

Sur le toit comme ils courent vite!
Ah! Paskou, cherche l'eau bénite,
Délivre-toi de ton trésor;

Disparais sous ta couverture,
Et, tapi dans ton encognure,
Tiens-toi tranquille comme un mort.

Car ils ont des yeux redoutables,
Les petits *Dus*, les petits diables!
Ils percent le toit du grenier.

Le premier allonge une face
Qui s'avance et tourne et grimace;
Il descend le long du pilier.

Un, deux, trois, la troupe maudite
Descend tout entière à la suite :
Ils bondissent! Pauvre Paskou!

Pour se voir ailleurs, à la Vierge
Il ferait cadeau d'un beau cierge :
Il sent comme une corde au cou.

As-tu l'air de dormir un somme,
Cher tailleur, cher petit bonhomme :
Montre-nous ton nez rubicond.

Debout! saute! le bal commence :
Les Nains vont t'apprendre une danse,
Une danse, petit fripon,

A faire éclater ta poitrine,
A faire craquer ton échine,
A mettre ton âme aux abois.

Mieux vaut façonner des culottes
Que chercher de l'or dans les grottes :
Argent de Nains brûle les doigts.

F. LONGUÉCAND.

VIVRE ET MOURIR

—

1791

—

A M. l'abbé Max. Nicol.

A Quimper, la cité du bon saint Corentin,
Voici, dans le palais de l'évêque, un matin,
Quelle scène se passe, en une vaste chambre,
Où brûle un de ces feux que réclame décembre.

Deux hommes sont assis dont le rôle aisément
Se devine : il suffit de voir leur vêtement.
Des deux soutanes l'une est violette; l'autre
Est noire — et fatiguée ; elle couvre un apôtre
Qui pour se bien vêtir dépense peu d'argent :
Tout ce qu'il a s'écoule aux mains de l'indigent.
Visage qu'ont pâli le travail et le jeûne,
L'intelligence luit sur son front encor jeune ;
Son port droit, son œil franc au regard attristé,
Font dire dès l'abord : C'est une volonté !
Étoile qui brillait au ciel du séminaire,
Dans une humble paroisse il vit, humble vicaire ;
Mais tel est son renom que l'on va constamment
Sur quelque point douteux prendre son sentiment.

Celui qui dans Quimper manda le savant prêtre
N'est pas, hélas ! au fond, ce qu'il cherche à paraître :

Cet air paisible et doux, ces mots tout gracieux,
Faux dehors dont se masque un vil ambitieux ;
Car il a secoué le joug divin, cet homme,
Cet Expilly, pasteur que ne connaît point Rome ;
D'un véritable évêque il n'a que les habits,
Loup qui s'enveloppa d'une peau de brebis.
C'est une triste chose, une chose immorale,
De voir pendre à son cou cette croix pectorale ;
L'esprit d'un souvenir horrible est envahi :
Judas baisa son maître après l'avoir trahi !

Député du Clergé, que fit-il à Versaille ?
De douleur et d'effroi la Bretagne en tressaille !
Sainte Église ! il voulut saper ton fondement ;
La constitution civile eut son serment,
Puis il tendit la main, apostat sans vergogne,
Mendiant du pouvoir le prix de sa besogne ;
Puis — se vit-il au monde un scandale plus grand ? —
La mitre lui fut mise au front par Talleyrand !...
Enfin, la crosse aux doigts, le prélat schismatique
S'en revint, triomphant, sur la terre celtique !...
Que ne l'as-tu gardé, Saint-Martin de Morlaix !
Une cure, fi donc ! il briguait un palais !

Or, auprès du feu clair qui s'anime et s'embrase,
Avec art le jureur va déployant sa phrase.
Il veut persuader ; fin oiseleur, il sent
Qu'à ses filets ce prêtre en peut appeler cent.
Quelle gloire pour lui, pour son ardent civisme,
S'il allait convertir la Cornouaille au schisme !...
Il flatte, il sollicite, il se fait tentateur :
« Prêtez serment, l'abbé, je vous nomme recteur ! »

L'abbé, devant ce front que souille un pareil crime,
Est rempli d'un dégoût qu'en son âme il comprime.

Qui n'a vu, regardant de haut l'immense mer,
Lorsque sont déchaînés tous les souffles de l'air,
La vague courroucée attaquer une roche?
Cent fois elle la quitte et cent fois s'en rapproche.
Elle écume, elle hurle... Oh! du coup, pense-t-on,
Elle arrache du sol le dur granit breton!...

La vague épuise en vain sa rage furibonde :
Le granit restera debout, — vainqueur de l'onde!

De même le vicaire est en vain assailli :
« Je ne puis! » C'est le roc où se brise Expilly.

« Ah! songez à quels maux un tel refus vous livre!
« Comment, mon pauvre abbé, ferez-vous donc pour vivre? »

Mais l'apôtre au jureur qui feint de s'attendrir :
« Et vous, monsieur, comment ferez-vous pour mourir? »

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 29 mars 1880.

BIOGRAPHIES BRETONNES

M. LOUIS DE KERJÉGU

La *Revue* manquerait à son titre si elle ne consacrait un hommage spécial à l'homme de bien auquel la Bretagne en deuil a rendu les honneurs funèbres officiels à Brest, le 23 du mois dernier, et dont, le lendemain, les restes mortels étaient, dans le cimetière de Saint-Goazec, confiés à la terre de Cornouaille qu'il a tant aimée, sans autre pompe que les sublimes prières liturgiques réservées par l'Église catholique à ses enfants fidèles, et sans autre oraison funèbre que les larmes des pauvres et le nombreux cortège entourant sa famille de sa respectueuse et profonde sympathie.

Louis Monjaret de Kerjégu appartenait à une de ces nobles familles d'avant la Révolution, au foyer desquelles se formaient, et se formeront toujours chez les nations bien équilibrées, dans la pratique de toutes les vertus publiques et privées, les meilleurs éléments des classes dirigeantes.

Petit-fils d'un représentant de sa ville natale (Moncontour) à nos derniers et mémorables États provinciaux, fils d'un député royaliste de la Restauration, il avait trouvé dans son patrimoine les meilleures traditions de la France ancienne et moderne.

Trempée dès l'enfance dans l'amour de Dieu et de son pays, son énergique nature ne devait pas rester stérile.

Comme tant d'autres, il aurait cependant pu, sans blesser les

convenances, se contenter de jouir honnêtement de la fortune et de l'honorabilité acquises par ses pères. Mais il faut l'action aux âmes pénétrées de la loi primordiale du travail imposée à l'humanité. *In sudore vultus tui vesceris pane,* comme il le répétait souvent. Il avait soif de dévouement.

Pour lui richesse et talents ne lui appartenaient que pour les faire fructifier dans l'intérêt de sa famille et de ses semblables : *Propriété obligeait comme noblesse.*

Le malaise social, manifesté, depuis un siècle, par nos continuelles convulsions politiques, le touchait vivement et il en voyait le principal remède dans la réorganisation des forces rurales.

Devenu propriétaire, par indivis, avec son frère aîné, l'honorable sénateur président du Conseil général du Finistère, du vaste domaine de Trévarez, près Châteauneuf-du-Faou, dans une des parties les plus arriérées et les moins accessibles du Centre-Bretagne, à la vue des landes incultes, des marécages, des populations foncièrement chrétiennes, mais ignorantes et pauvres, de ces campagnes ravagées par le fléau séculaire de l'absentéisme, il résolut de consacrer son intelligence et sa fortune à leur amélioration morale et matérielle.

On était alors dans cette brillante période d'activité intellectuelle de 1815 à 1852 où les esprits, n'étant pas encore absorbés par la fièvre financière qui attire de plus en plus aujourd'hui les forces vives du pays vers les opérations de Bourse, étaient généralement préoccupés d'entreprises foncières et industrielles présentant un caractère plus généreux d'utilité publique : reboisements, défrichements de landes, desséchements de marais, exploitations de mines, instituts agricoles, pénitenciers, etc., et les gouvernants, loin d'avoir, comme de nos jours, la pensée de substituer en toutes choses l'action de l'État à l'initiative privée, la secondaient de tous leurs efforts.

C'est pendant cette époque féconde que se fondèrent et prospérèrent la plupart des institutions initiatrices des progrès dont le dernier Empire n'a été que le bénéficiaire, les sociétés de chemins

de fer, l'Institut des Provinces de France, les congrès scientifiques de l'illustre M. de Caumont, les associations agricoles Normande, Bretonne, Picarde, créatrices en France des grands Concours de culture, d'animaux et d'instruments, dont les Concours régionaux ne sont que des imitations officielles; les Comices agricoles, Grignon, Roville, Mettray, Grand-Jouan, les Trois-Croix, et tant d'autres centres d'expansion scientifiques et professionnels.

Tout près de lui, dans la Montagne-Noire des Côtes-du-Nord, un autre homme de foi et d'intelligence, que l'on peut appeler le père de l'agriculture cornouaillaïse, le regrettable comte de Saisy, lui offrait un bel exemple de grande vie rurale utile et honorée. Il comprenait comme lui la haute fonction sociale du propriétaire terrien des temps actuels, et se croyait appelé par position à l'instruction, à l'organisation et à la direction d'une partie de la grande armée agricole dans laquelle il voyait l'âme de la France et le meilleur espoir de sa régénération morale et matérielle.

Laissant à d'autres, comme il le disait dans son style nerveux, le soin de former dans les Instituts et les hautes Écoles régionales le cadre des officiers à l'aide des fils de famille, il prit pour lui la tâche, non moins importante et peut-être plus ardue, d'instructeur des sous-officiers, contre-maîtres, régisseurs de grandes exploitations et chefs de familles exploitant leur patrimoine, recrutés parmi les bons fermiers et propriétaires de vieille souche rurale et chrétienne ; car pour lui rien de solide sans religion.

Armé de sa confiance en Dieu et en l'avenir du pays, ne se laissant rebuter ni par les entraves de notre législation antirurale, ni par l'indifférence ou l'hostilité de bien des collaborateurs naturels, on a vu, pendant vingt-cinq années, depuis 1847, cet infatigable ouvrier du bien créant successivement deux fermes-écoles à Trévarez et à Kerwazek, aidé du concours officiel, poursuivre sa tâche avec une force de volonté et une intelligence au-dessus de tout éloge ; dirigeant, professant en personne, montrant de ses mains, défrichant le sol, les esprits et les intelligences, sans jamais compter avec lui-même.

Il travaillait à son œuvre avec le zèle d'un apôtre et le courage d'un soldat.

Partout où il trouvait une tribune, à la Société d'Agriculture de Brest qu'il présidait avec tant de distinction, à celle des Agriculteurs de France, dont il était un des membres les plus influents, aux Congrès bretons, dont il était un des orateurs les plus applaudis, dans ses rapports si remarquables de Prime d'honneur aux Concours régionaux, aussi bien que dans ses conversations magistrales avec les visiteurs de son bel établissement, auxquels il offrait si cordialement son hospitalité bretonne et ses conseils autorisés; montrant à tous nos campagnes couvertes de débris de manoirs et de fermes dont la construction soignée, parfois monumentale, contrastait vivement avec la pauvreté des édifices qui leur ont succédé; sur presque toutes nos landes de vieux sillons, témoins irrécusables d'une prospérité agricole disparue, nous citant les auteurs français et étrangers attestant qu'au commencement du XVIIe siècle, au sortir des guerres de religion, notre pays était encore le grenier de l'Angleterre, grâce à la législation *éminemment agricole* d'un grand roi et de son grand ministre Sully, basée sur ce principe économique, trop oublié de nos jours : que « *tout fleurit dans un État où fleurit l'agriculture* »; puis ces beaux jours de la poule au pot légendaire remplacés, depuis un siècle et demi, par le délaissement de la vie rurale sous l'impulsion de l'absolutisme centralisateur de Louis XIV et de ses imitateurs royaux, républicains et impériaux, lesquels, en exagérant outre mesure le rôle de la Cour et de la capitale dans la distribution des honneurs et des avantages sociaux, « dégarnirent les provinces de leurs forces vives; laissant « ainsi l'industrie qui exige le plus de capitaux et de savoir aux « mains des pauvres et aux soins des esprits les moins éclairés [1]; » les efforts intelligents des États de Bretagne pour combattre le mal par la fondation d'une Société d'agriculture provinciale en 1756 — sa voix autorisée nous suppliait tous, au nom de l'intérêt de nos

[1] *Résumé d'un mémoire présenté au Congrès scientifique de France,* par M. L. de Kerjégu. — Saint-Brieuc, Guyon, Francisque, 1872.

familles et de notre patrie mis en péril par l'absentéisme, « de « quitter Paris et tous les centres où nous dépensons dans le sen- « sualisme et l'orgueil les talents qui nous ont été confiés par Dieu « pour que nous les fassions fructifier; de camper sur nos domaines, « pour y justifier, par une vie chrétienne, laborieuse, utile « en toutes choses, nos droits par l'accomplissement de nos « devoirs; de nous instruire, comme le font les propriétaires « anglais, belges, allemands, de toute chose pouvant aider l'action « par laquelle nous commanderons le respect et l'affection des « populations rurales [1]. »

Joignant l'exemple au précepte, il ne ménagea ni peines, ni capitaux pour faire de son existence à Kerwazek un vrai modèle d'autorité sociale, dévouée à tous les genres de bien, suivant la loi du décalogue.

Quand, après avoir obtenu les plus hautes distinctions du monde agricole, la croix d'officier de la Légion d'honneur, la prime d'honneur des fermes écoles; s'être vu appelé par la confiance reconnaissante de ses concitoyens au Conseil général du Finistère et à l'Assemblée nationale; au moment où la haute considération dont il était entouré doublait sa force de propagande, il lui fallut cependant, en 1872, renoncer à ses chers élèves, après avoir vainement tenté, pour réorganiser son enseignement comme institution libre, de faire aux propriétaires riches un appel qui ne fut pas entendu, au milieu des préoccupations de la dernière guerre et des incertitudes de l'avenir politique, il n'en continua pas moins son œuvre de défense sociale.

Rien n'arrête les hommes du devoir.

Tout en continuant, par les métayers qu'il dirigeait sur ses domaines, par les nombreux élèves envoyés par son enseignement d'un quart de siècle former dans leurs communes natales autant de foyers de progrès toujours entretenus par ses conseils et ses exemples respectés, il ne fit que changer de chaire et augmenter la puissance d'expansion de ses idées, en transportant son activité

[1] *Ibid.*

principale à la tribune législative. Là, comme dans ses champs, on l'a vu chaque jour le premier à l'œuvre parmi les orateurs les plus éloquents et les plus convaincus de la droite royaliste. Nul n'y défendit avec plus de vigueur et de compétence les intérêts catholiques et agricoles des vingt-cinq millions de ruraux français contre l'oppression des exploiteurs du suffrage universel.

Aucune œuvre utile ne le trouvait indifférent.

Lorsqu'en 1872, après nos désastres, quelques-uns de ses compatriotes, sous les auspices du vénérable doyen de nos agriculteurs, firent appel aux hommes de bonne volonté, afin de reprendre, dans les congrès annuels de l'Association bretonne restaurée après treize ans de suspension, l'œuvre d'apaisement, de rapprochement des « esprits et des cœurs » entre « les agriculteurs qui produisent, les « industriels qui transforment les produits, les commerçants qui « les exportent et les échangent, et les gens d'étude qui fouillent « le passé pour en faire sortir les enseignements de l'avenir [1], » que cette grande société avait si brillamment poursuivie pendant quinze ans, depuis 1844, quand elle fut supprimée, en 1859 par la défiance du second Empire pour tout ce qui sentait la liberté, il accourut des premiers et en devint l'âme. Vannes, Guingamp, Vitré, Landerneau, conserveront longtemps le souvenir des solennités agricoles et hippiques, dont le succès lui fut dû, en grande partie.

C'est qu'en effet, dégagé des préjugés de caste qui stérilisent trop souvent les natures les mieux organisées, unissant à la fermeté qui donne l'autorité la bienveillance qui attire, le cœur et les mains ouverts à tous, petits et grands, nul parmi ses contemporains ne possédait à un plus haut degré le don de convaincre, d'unir et d'entraîner ses semblables vers un but commun.

Et pourtant le ciel ne lui avait pas ménagé les épreuves les plus rudes pour l'homme désireux de faire ici-bas une œuvre durable, en lui enlevant, au seuil de l'adolescence, le seul fils auquel il eût pu en léguer la continuation, peu après, la digne compagne de

[1] Discours de M. L. de Kerjégu, directeur de la classe d'Agriculture à l'ouverture du Congrès de Guingamp, en 1875.

sa noble vie, et, tout récemment, son frère cadet, le brave amiral, sénateur des Côtes-du-Nord.

D'autres en auraient été accablés ; mais il était de ceux que rien n'abat, comme ces soldats énergiques que l'on voit rester debout sur le champ de bataille, longtemps après avoir été atteints d'une blessure invisible, jusqu'au moment où ils tombent foudroyés par leur mal intérieur.

Le 21 avril dernier, le brave champion de toutes les bonnes causes prenait encore un billet à la gare de Brest pour rejoindre son poste de combat à la Chambre des députés, quand la mort est venue le frapper sans le surprendre. Le fervent catholique était prêt, ayant entendu la messe le matin et communié la veille. Si Dieu n'a pas voulu laisser à son fidèle serviteur les quelques jours nécessaires pour lui permettre d'avoir la joie d'assister à l'heureuse union d'une des filles dont il avait entouré l'éducation d'une sollicitude aussi touchante que distinguée, il lui a donné au moins la consolation d'ouvrir un instant les yeux pour serrer cordialement des mains amies et recevoir la suprême bénédiction d'un prêtre, avant de s'endormir du sommeil des justes et des vaillants.

La défense religieuse et sociale fait en sa personne une perte immense, en nos jours de suffrage universel où, plus qu'en tout autre, les hommes comme lui sont indispensables pour guider vers le bien les masses électorales et les soustraire aux entraînements des rhéteurs et aux séductions des comédiens politiques de toutes les espèces [1].

Mais le souvenir de son beau caractère soutiendra encore, dans les luttes prochaines, les survivants du bon combat, et son nom restera toujours honoré dans la mémoire des Français de Bretagne, à côté de ceux de leurs principaux bienfaiteurs agricoles, des Lorgeril, des Bodin, des Saisy, des Delozes et du premier maître de tous les défricheurs de landes de l'Ouest, l'éminent M. Rieffel.

[1] L'éloquent évêque d'Angers vient d'être appelé, par une énorme majorité, à remplacer M. L. de Kerjégu. « J'espère fermement, a dit Mgr Freppel en remerciant ses électeurs, que ce cri de la conscience chrétienne, parti du fond de la Bretagne, trouvera de l'écho dans le cœur de tous ceux qui placent avant tout le triomphe de la justice et de la vérité. Dieu fera le reste. »

LE PATRIOTISME BRETON

L'impression produite sur tous les membres du dernier Congrès breton par l'éloquent discours de M. le curé de Landerneau, à la messe d'ouverture, nous avait fait regretter que sa modestie ne l'eût pas laissé publier. Aujourd'hui nous en recevons communication, grâce au *Bulletin*, sous presse, de l'Association bretonne, et c'est avec bonheur que nous en détachons les pages qu'on va lire.

L'Association bretonne est l'union fraternelle de toutes les forces vives du pays pour le développement de sa prospérité matérielle et morale, et, ce qui me touche plus particulièrement, c'est que, fidèle aux traditions nationales, elle tient hautement à représenter l'alliance séculaire du patriotisme breton et de la foi...

Peu d'œuvres, à mon avis, se recommandent par des titres plus sérieux à l'estime de quiconque a reçu de Dieu, avec la supériorité du talent, du rang ou de la fortune, la charge qui incombe à toute supériorité sociale d'user de son influence au profit du bien public.

Puisse la généreuse ardeur qui vous anime rayonner largement autour de vous et rallier à votre cause tous ceux qui aiment le pays breton ! Quoi de plus facile, en vérité !

Y a-t-il sous le ciel une terre plus privilégiée que la nôtre dans son austère beauté ? Ecoutez le poète : « O beau pays de Bretagne ! les forêts lui font une couronne, la mer lui fait une ceinture. »

« O Breiz-Izel ! ô kaëra bro !
Koat enn he c'hreiz ! Mor ann he zro ! »

« Terre si douce au cœur de ses enfants, dit un autre poète, que l'âme, jusque sur le seuil du paradis, se retourne par un mouvement irrésistible pour lui adresser un adieu ! »

« Pa vimp pell diouz ann douar,
Traonien leun a c'hlac'har,
Neuze me rai eur zell
Ouz va bre Breiz-izell. »

« Quand je serai loin de la terre, la vallée des larmes, alors je jetterai un regard à mon pays de Basse-Bretagne. »

Jamais l'amour sacré de la patrie n'a trouvé de mots plus délicats, ni d'accent plus pénétrant !

Y a-t-il un peuple plus sympathique que le nôtre, avec ses fortes convictions, sa mâle volonté, sa loyauté légendaire, ses mœurs simples et pures ; et, sous l'écorce d'une rudesse apparente, son cœur pétri de tendresse, depuis que la grâce de Jésus-Christ l'a touché dans son berceau ?

Y a-t-il enfin une histoire plus héroïque que la nôtre ? Comment pourrions-nous l'oublier ? nos monuments de granit nous la rappellent à chaque pas que nous faisons sur la terre bretonne ; nos chants nationaux nous la redisent dans la langue et la mélodie du passé ; et, longtemps encore, les légendes populaires, dans les veillées du soir, lui prêteront les couleurs de leur inimitable poésie.

Pour avoir l'orgueil du passé, nous n'en sommes pas moins des hommes de notre temps. Je le dis sans crainte, nous ne sommes en retard sur personne, ni d'une idée vraiment féconde, ni d'un perfectionnement vraiment sérieux. Qu'il me suffise d'attester l'Association bretonne elle-même et les merveilleuses transformations opérées sur tous les points du territoire, grâce à l'initiative et au concours des hommes éminents qui en sont l'honneur.

Tel est le peuple breton, avec son bon sens exquis et sa froide raison. Il accueille, après mûr examen, toutes les idées saines, tous

les progrès utiles; il marche en avant, puisque telle est la loi. Mais il emporte avec lui sa vieille langue, son vieux costume, ses vieilles croyances, ses vieilles vertus, sa gloire dans le passé, sa force dans le présent, sa garantie pour l'avenir. Mais malgré des causes trop nombreuses d'affaiblissement, malgré certaines défaillances, hélas! trop visibles, il se reconnaît toujours dans le portrait qu'a tracé son poète national :

« Ni zo bepred Bretoned :
Bretoned tud kaled. »

« Nous sommes toujours la race des Bretons : des Bretons au cœur fort. » Noble race, et noble terre ! Dans ses luttes sanglantes pour l'indépendance, vos pères l'ont défendue, vous savez au prix de quels sacrifices! A vous, agriculteurs, propriétaires du sol, hommes de l'expérimentation et de l'observation précise, à vous de la défendre, non plus par l'épée, mais par la science et le travail, sur le terrain des luttes pacifiques d'aujourd'hui ; c'est une mission plus modeste, mais non pas moins utile. Ils l'ont faite grande, à vous de la faire riche et belle!

En multipliant les ressources d'un sol inépuisable qui livre largement ses trésors à qui sait les lui demander comme il faut, vous avez une ambition plus haute que la production de la richesse. Pour le dire en passant, la richesse ne suffit ni à faire la grandeur des peuples, ni à faire le bonheur des individus. Nous la bénissons pourtant comme un don de Dieu qui permet de faire beaucoup de bien et de soulager beaucoup de maux ; quoi qu'il en soit, vous avez une ambition plus haute. Grâce à mille moyens nouveaux qui facilitent et fécondent le travail des champs, qui assurent au travailleur le pain et l'avenir de sa famille, vous avez contribué à fixer au sol l'homme qui vit du sol et nous fait vivre tous : le paysan ! Vous avez contribué à le retenir au foyer paternel, à l'ombre tutélaire du clocher, dans la saine atmosphère de ses mœurs patriarcales. N'est-ce pas le meilleur moyen, si ce n'est le seul, de combattre ce terrible fléau de l'émigration qui épuise nos campagnes et encombre nos villes de bras trop souvent inutiles avant d'être

déshonorés ? Que cette pensée soutienne vos efforts ! N'auriez-vous rien fait autre chose que de poursuivre ce résultat, vous avez bien mérité de la patrie bretonne.

Et vous, qui, par la nature de vos études, touchez directement à l'âme du peuple breton : poètes, archéologues, historiens, que votre tâche est belle ! Le champ de notre histoire et de nos traditions populaires est encore plus riche que le sol de notre pays. Recueillez pieusement tant de trésors ignorés. Par vos patientes recherches, ressuscitez-nous les choses et les hommes d'autrefois ! Retracez-nous, dans vos vivants récits, avec leur physionomie originale, nos saints et nos héros, nos bourgeois et nos paysans ; la vie de famille, ses châteaux et ses chaumières ; la vie publique, ses assemblées et ses camps ; nos vieilles abbayes, nos vieux palais ducaux. Surtout faites-nous respirer le souffle des âmes fortes et pures pour qui toute la vie se résumait en ces deux mots : Dieu et le Pays ! Vous êtes sûrs de réussir en remuant ces deux fibres, la foi et le patriotisme. C'est à vous la mission de fortifier l'âme du peuple breton et de lui conserver tous les caractères historiques de sa race.

Je vous le disais tout à l'heure, pour avoir le culte du passé, nous n'en sommes pas moins des hommes de notre temps. J'ajoute ceci : pour être Bretons dans l'âme, nous n'en sommes pas moins les enfants dévoués de la France.

Bretagne et France ont depuis longtemps confondu leurs intérêts et leur gloire ; leurs deux noms sont confondus sur nos lèvres, leur amour dans nos cœurs ; et, pour exprimer toute ma pensée dans un dernier mot, pour mieux aimer et mieux servir la France, restons ce que nous sommes par la grâce de Dieu et le sang généreux de nos pères :

Catholiques et Bretons toujours !!!

LES MANSARDES

NOUVELLE *

Il y avait douze jours que le duel avait eu lieu, lorsque M. Bignon se leva pour la première fois. Au moment où Pauline lui prêtait le secours de son bras, pour le conduire à la fenêtre, il l'interrogea sur son amie.

— Comment se porte aujourd'hui Mlle Charrier? lui demanda-t-il. Son indisposition est donc bien grave, qu'elle n'ait pu franchir encore le seuil de la chambre d'un blessé?

— Grave? Non. Mais son abattement est si grand, que rien ne peut la déterminer à sortir de chez elle.

— Vous ne me dites pas tout, Pauline ; elle va bientôt se marier, et la crainte de déplaire à son fiancé est évidemment la raison qui l'empêche de venir me voir?

— Je crois que vous vous trompez : elle n'a pas de fiancé.

— J'en serais bien étonné, et je la trouve bien discrète pour des amies telles que vous. Cet homme qui m'a blessé, quel est-il donc pour elle?

— Si Mme Charrier a pensé autrefois que M. Lefort serait, un jour, l'époux de sa fille, je crois qu'elle n'y songe plus maintenant.

* Voir la livraison de mai 1880, pp. 381-396.

— Alors expliquez-moi, si vous le pouvez, la manière embarrassée dont Mlle Charrier m'a reçu, la veille du duel ; la provocation dont j'ai été l'objet de la part de M. Lefort, que je ne connaissais pas, et la réserve de Marie à mon égard.

— Monsieur Alfred..., je ne sais pas si je dois vous dire que vous avez affligé tout le monde ici, et qu'après cela on peut bien se montrer réservé.

— Comment vous ai-je affligées? Que voulez-vous bien dire, ma chère voisine?

— Pensez-vous que nous ignorions la manière dont vous avez passé votre soirée, le lendemain de notre excursion sur la Loire?

— Qui vous a si bien renseignée, si je n'étais pas à Nantes, ce jour-là ?

— Vous n'étiez pas à Nantes? Alors, je n'y comprends rien. Cependant on a entendu votre voix et celle de M. Delorme, au milieu des bruits confus et des chants de folle joie.

— Que me racontez-vous là, ma chère voisine? Où cela s'est-il passé?

— Ici.

— Chez moi?

— Chez vous, dans cette chambre.

— Le lundi soir?

— Le lundi soir.

— Oh! le malheureux!

Alfred prononça ces derniers mots tout bas, en baissant la tête.

Pauline reprit :

— Ainsi, vous n'étiez pas à Nantes le lendemain de notre promenade en canot sur la Loire?

— J'étais à Saint-Nazaire, où m'avait conduit le vapeur du matin.

— Nous nous le disions bien quelquefois, que ce ne pouvait pas être vous ; mais on se rappelait qu'on avait entendu votre voix ; et l'on se demandait où vous pouviez être, si vous n'étiez pas parmi les bruyants convives.

— C'est juste ; je ne vous ai pas dit où j'étais allé ce jour là.

Paul entrait à ce moment. Pendant la maladie de son ami, il avait suivi assidûment les cours de navigation ; le soir il travaillait auprès d'Alfred ; la nuit, il remplaçait quelquefois Reine, d'autres fois il veillait avec elle. Tout le dévouement qu'on peut attendre d'un ami, il le donnait sans mesure.

— Tu as oublié, Paul, de me raconter ce que tu as fait ici, pendant mon excursion à Saint-Nazaire.

— Ah ! mon ami, je n'ai fait que des folies ! Voilà pourquoi je me suis bien gardé de te donner l'emploi de mon temps.

— C'est bien, monsieur Delorme ; mais savez-vous que ces folies ont été mises sur le compte de M. Bignon, et que c'est lui qui en souffre, au lieu de vous ?

— Voyons, ma bonne Pauline, expliquons-nous ; mes folies n'ont jamais fait tort qu'à moi-même ; Alfred le sait bien. Comment auraient-elles pu lui causer quelque dommage ? Il était à quinze lieues d'ici ; hélas ! bien malheureusement pour son ami ; car, s'il avait été près de moi, il m'eût arrêté sur la pente où j'ai glissé si mal à propos.

— Mais on croyait qu'il était avec vous.

— Avec moi ? C'est bien mal le connaître, lui qui, de sa vie, n'a fait une noce traîtresse. Pour moi, le mal est fait ; nous n'en parlerons plus, s'il vous plaît.

Pauline éprouva un grand soulagement de ce qu'elle venait d'apprendre ; car M. Bignon était placé si haut dans l'estime de ses voisines, qu'il leur en coûtait d'avoir de lui une mauvaise pensée, et qu'elles devaient le voir avec bonheur conserver la place qu'il avait conquise. Le soir, elle alla chez Mme Charrier où elle trouva Marie toute seule.

— Comment se porte le blessé ? demanda Marie, en tendant lentement la main à son amie.

— Il est en bonne voie ; il s'est levé aujourd'hui, et la journée a été excellente. Nous avons parlé de toi et de M. Delorme.

— Pourquoi de M. Delorme et de moi ?

— Tu vas le savoir, et tu verras combien nous étions loin de la vérité, dans nos appréciations sur la conduite de M. Bignon.

Marie leva vers son amie des yeux où se peignait l'étonnement.

— Parle, ma chère Pauline, dit-elle.

— Nous nous trompions, ma chère amie, lorsque nous le soupçonnions de s'être mal conduit, le lundi soir que tu sais. M. Alfred n'était pas ce soir là, j'en suis sûre, avec M. Delorme et les jeunes gens qui ont fait tant de bruit.

— Comment le sais-tu? demanda Marie, qui, ne doutant plus, voulait paraître douter encore.

— Je le tiens de M. Bignon, qui ne sait pas mentir, et de M. Delorme, dont nous connaissons la sincérité. Le lundi matin, M. Bignon est allé à Saint-Nazaire, où il est resté trois jours, pour rendre service à un de ses amis ; il en est revenu, mercredi soir, la veille du duel. Quant à M. Delorme, il reconnaît s'être oublié au point que nous savons ; mais il ignore qu'il a été la cause de tout le mal qui est arrivé.

— La cause, ma chère Pauline, répliqua Marie en s'animant, la cause, c'est moi ! J'ai cru trop légèrement reconnaître sa voix ; si j'avais réfléchi, j'aurais vu bien vite que je me trompais. J'ai cédé à un mauvais sentiment ; j'ai causé bien du mal ; mais j'en ai bien souffert !

— N'y pensons plus, Marie. Si M. Delorme avait été plus réservé, rien de tout cela ne serait arrivé ; je le répète, l'auteur de tout le mal, c'est lui. Heureusement, ce mal est réparé, ou va bientôt l'être, car M. Bignon sera guéri avant qu'il s'écoule une semaine, et ton indisposition ne saurait avoir de suites sérieuses.

— Tu ne devinerais pas, ma chère Pauline, tout le bien que me fait ton récit. J'étais sans courage ; d'horribles cauchemars me poursuivaient la nuit ; et tu sais si le jour j'étais triste. Me voilà tranquillisée désormais sur les conséquences de ma légèreté ; mais je me reproche amèrement ma négligence envers le pauvre blessé. Ta sœur et toi, vous l'avez soigné avec tout le dévouement qu'on peut attendre de vos bons cœurs ; et moi, je ne suis même pas allée le voir ! Je le verrai demain.

Le lendemain, Alfred avait pu se lever et s'habiller, sans le secours de personne ; il était seul, assis dans une chaise près de sa fenêtre, se chauffant au soleil d'automne, lorsqu'une main discrète frappa deux petits coups à sa porte. Sur l'invitation d'entrer, Marie apparaît, pâle et émue ; la jeune fille baisse les yeux et semble embarrassée. Alfred la regarde avec intérêt; il se lève et fait quelques pas au devant d'elle; il remarque avec peine que la souffrance a laissé des traces sur ses joues amaigries et dans ses yeux, qu'un cercle bleuâtre entoure.

— Votre blessure, monsieur Alfred?

— Elle est guérie.

— Me dites-vous la vérité?

— Vous le voyez. Les forces seules ne sont pas encore entièrement revenues. Mais vous, Marie, vous avez été souffrante ; êtes-vous donc malade encore?

— Ce n'est rien. Est-ce que vous me trouvez changée? L'inquiétude a bien pu....

— L'inquiétude?

— En doutez-vous? Pouvais-je être tranquille, lorsque je savais que ma légèreté avait causé cet affreux événement dont vous avez été victime?

— Vous étiez inquiète, Marie? Et vous n'avez pas cherché à me voir pendant les jours pleins d'ennui où la souffrance m'attachait à ce coin de ma chambre?

— Ne me demandez pas pourquoi. Je ne le pouvais pas; j'étais sans force, sans volonté. Pardonnez-moi. Je craignais de recevoir des reproches...

— Des reproches? De moi à vous, Marie? Y pensez-vous? N'avez-vous pas appris à me connaître? Et ne savez-vous pas qui je suis?

— Je l'avais oublié... J'ai... j'ai même pensé... un instant... que vous étiez monsieur Delorme.

— Je sais ce que vous voulez dire, chère enfant.

— Vous le savez? Alors vous m'épargnerez la honte d'en dire davantage.

Marie s'était approchée d'Alfred ; le jeune homme lui prit la main et la fit asseoir près de lui.

— Écoutez-moi, Marie. Hors de nous, au-dessus de nous, une volonté à qui rien ne résiste semble déjouer tous nos projets ; elle tire d'une cause qui nous échappe, des conséquences auxquelles nous étions loin de songer. Ce qui est arrivé n'était pas dans nos prévisions ; il n'y a rien de votre faute. Je comprends votre conduite et je devine votre cœur.

Marie souriait à ce langage ; pour la première fois depuis longtemps, elle était heureuse. Alfred continua :

— Vous avez dû bien souffrir, Marie ! J'ai songé plus d'une fois à tout ce que vous avez dû dépenser de courage pour revoir, pour accueillir... cet être que vous ne sauriez aimer ; aux efforts que vous avez dû faire pour résister au désir de venir voir le malade qui ne cessait de penser à vous. La lutte a été pénible ; mais, à présent, j'oublie ma souffrance et ce qui l'a causée ; oubliez la vôtre, Marie, et ne pensez plus aux choses cruelles qui nous ont affligés tous les deux.

— Il me sera difficile d'oublier qu'un instant je vous ai méconnu, et que j'ai failli causer un grand malheur, qui eût fait celui de toute ma vie.

— Nous n'en parlerons plus jamais, je vous le demande. Chacun de nous d'ailleurs ne rencontre-t-il pas une erreur, au choc de laquelle il doit se blesser ? Et les apparences n'étaient-elles pas contre moi ? Je manquerais de sincérité, si je vous disais que je n'ai pas été affecté un seul instant d'un sentiment pénible. Mais tout cela est bien passé. Je vous vois là, près de moi ; votre estime m'est revenue ; vous n'avez rien perdu de la mienne. Avouons tout simplement que nous venons de faire un mauvais rêve.

Pendant la maladie d'Alfred, un nouveau ménage était venu habiter la mansarde inoccupée qui joignait celle de Mme Charrier ; il y avait le mari, la femme et deux petits enfants. Le mari avait une trentaine d'années ; le chagrin ou la débauche, peut-être l'un et l'autre, l'avaient vieilli de vingt ans : ses joues étaient creuses,

son front était chauve, son regard sombre. Il travaillait en qualité de commis dans une maison de commerce. Sa femme paraissait avoir vingt-huit ans: le malheur avait dû l'atteindre et causer son extrême maigreur. Les deux enfants étaient une petite fille de trois ans et demi et un petit garçon d'un an; frais et roses tous les deux, ils se nommaient Clarisse et Alfred.

Entre voisins de mansardes, demeurant sur un même palier, la connaissance se fait bien vite. Il y avait cinq jours à peine que les nouveaux locataires étaient installés dans leur nouvelle résidence, lorsque la jeune dame vint passer la soirée chez Mme Charrier. Elle continua de le faire les jours suivants ; elle rentrait chez elle à l'arrivée de son mari, que le travail retenait le soir au bureau. On l'appelait Madame Failan. C'était une douce femme dont le visage avait conservé des traces de beauté ; elle paraissait souffrante, mais elle vivait sans murmure. Peut-être avait elle mérité les épreuves que lui envoyait une dure destinée.

Un soir, Mme Charrier, Mme Failan et Marie travaillaient ensemble dans la chambre de la veuve, et la petite Clarisse jouait aux pieds de sa mère, lorsque M. Bignon vint, pour la première fois depuis sa blessure, rendre visite à ses voisines.

— Bonsoir, monsieur Alfred, dirent ensemble Mme Charrier et sa fille.

A ce nom, Mme Failan leva les yeux sur lui, et une personne attentive aurait pu la voir tressaillir.

— Je vous vois avec plaisir, continua Mme Charrier, reprendre au milieu de nous votre place d'autrefois et que vous n'avez pas occupée depuis trois semaines.

Le jeune homme alla s'asseoir près de Marie et attira la petite Clarisse à lui. L'enfant, après avoir d'un regard interrogé sa mère, se laissa aller dans les bras du marin et se hissa même sur ses genoux.

— Mais vous fûtes bien imprudent, poursuivit Mme Charrier, d'aller vous battre en duel avec un homme qui a la réputation d'être de première force à l'épée.

— Madame, je ne connaissais pas cet homme; et puis, quand on est insulté, on ne se demande pas si votre adversaire est plus fort que vous.

— Qu'il y a loin de là, monsieur Alfred, à ces leçons de morale que vous nous faites quelquefois en parlant des préjugés !

Alfred sourit.

— Autre chose est la raison, autre chose le sentiment.

— Comment! la raison et le sentiment sont, dans une même personne, deux facultés différentes ?

— Mon Dieu, oui; cela se voit tous les jours, et l'un est souvent l'opposé de l'autre.

— Mais je croyais que tous les préjugés sont absurdes et mauvais.

— Ils ne le sont pas tous ni toujours. Ceux qui nous portent au bien sont bons; ceux qui causent le mal sont mauvais.

— Vous raisonnez mieux que vous n'agissez.

— Peut-être ne pouvais-je pas mieux faire.

— Vous conviendrez du moins, monsieur Alfred, que vous avez commis une grande imprudence?

— Tonton, tu t'appelles Alfred? dit la petite fille qui jouait sur les genoux du jeune homme.

— Oui, ma mignonne.

— Maman, tonton s'appelle comme petit frère.

Mme Failan parut embarrassée.

— Et toi, ma gentille enfant, comment t'appelles-tu?

— Clarisse.

Alfred alors se tourna vers Mme Failan, dont il rencontra le regard; elle baissa la tête en rougissant, et il demeura tout pensif, en croyant reconnaître quelques traits de sa sœur sur le visage de l'étrangère.

— Mais non, se dit-il, ma sœur est bien plus jeune. C'est la conformité des noms de ces deux enfants avec le mien et celui de ma sœur, qui m'a fait illusion à ce point de me faire croire à quelque ressemblance. Il n'en est rien; cette ressemblance n'existe pas.

Pendant qu'Alfred faisait ces réflexions, Mme Failan vint en tremblant prendre son enfant sur les genoux du marin ; puis elle sortit, car elle entendait le pas de son mari qui montait l'escalier des mansardes.

Presque aussitôt Reine et Pauline entrèrent chez Mme Charrier, où elles avaient formé le projet de passer la soirée. Paul arriva peu de temps après les deux sœurs. La soirée fut gaie ; tout le monde semblait s'être donné rendez-vous, ce soir là, dans la chambre de Marie, pour fêter le retour à la santé d'un ami qu'on avait craint de perdre. Marie n'avait pas éprouvé un bien-être pareil depuis la promenade en bateau.

Cependant lorsque Alfred rentra chez lui, il était préoccupé ; il pensait à la jeune femme qu'il venait de rencontrer et qui avait quelque ressemblance avec sa sœur ; il songeait aux deux enfants, dont les noms avaient attiré son attention.

V. — Le frère et la sœur.

Le lendemain, au milieu du jour, Mlle Charrier alla voir Mme Failan. Elle éprouvait de l'intérêt pour cette jeune femme qu'elle trouvait douce et bien élevée, qui lui paraissait malheureuse et dont le visage était empreint de tristesse et de résignation.

Après quelques minutes d'une conversation banale, Mme Failan interrogea Marie sur le jeune voisin qu'elle avait rencontré la veille chez sa mère.

— Y a t-il longtemps que vous connaissez ce jeune homme ?

— Quatre mois environ. Il est venu demeurer ici, après de longs voyages sur mer.

— C'est un marin ?

— Oui, madame. Il suit les cours de navigation, pour passer bientôt l'examen de capitaine au long-cours, et l'on dit que c'est un des meilleurs candidats de l'année.

— Son visage annonce de la bonté.

— Il est certainement bon, et ici tout le monde l'aime.

— Vous m'excuserez de vous interroger ainsi ; ma confiance en vous est entière, et vous me permettrez de vous ouvrir mon cœur. Ce jeune homme me rappelle mon frère, un frère qui m'aimait beaucoup, que j'aimais tendrement et que volontairement j'ai fui.

— Quelle coïncidence étrange ! M. Alfred m'a entretenu de sa sœur ; mais elle serait bien plus jeune que vous ; elle aurait vingt-deux ans à peine ; il avait dix-huit ans, lorsqu'elle en avait quinze.

Pendant que Marie parlait, l'anxiété se peignait dans le regard de la jeune dame ; son front pâlissait ; la conscience des objets extérieurs paraissait l'abandonner.

— Continuez, dit-elle.

— Sous l'influence de je ne sais quel entraînement, elle a quitté sa pension...

— C'est bien lui... C'est mon frère !

En disant ces mots, Mme Failan s'évanouit. Marie la reçut dans ses bras et la coucha doucement sur un tapis ; puis elle lui fit respirer du vinaigre et lui jeta de l'eau fraîche au visage.

Marie eut peur, un instant, devant cette pauvre femme qui ressemblait à une statue de la douleur tombée de son piédestal ; elle regardait avec effroi ce jeune front pâle que le malheur avait ridé avant le temps, et elle devinait clairement la cause des souffrances de cette infortunée, dont une seule faute avait empoisonné l'existence. Les leçons que le destin nous donne sont terribles, lorsque nous nous écartons de la voie qui nous est tracée.

Mme Failan reprit connaissance lentement ; son regard terne errait autour d'elle ; elle cherchait à deviner ce qui venait de se passer et par quelle circonstance elle était là, couchée sur le tapis. Cependant peu à peu le souvenir lui revint.

— Il vous a tout conté, mademoiselle ? Alors vous savez qui je suis ; vous savez ma honte, mais vous ne savez pas tout ce que j'ai souffert.

— Calmez-vous, madame ; vous êtes trop faible encore...

— Sa sœur serait plus jeune que moi, avez-vous dit ? Hélas !

puissiez vous ignorer toujours que la douleur double les années, et que le souvenir d'une faute irrémédiable trouble sans cesse l'âme qui a eu la faiblesse de la commettre... Combien il a dû rougir de moi !

— Oh ! madame, n'ayez point cette pensée là ! Il vous aime toujours, j'en suis sûre ; il a l'esprit généreux ; il sera heureux de vous retrouver.

— Heureux de me retrouver avec ma honte ? Hé bien, s'il a encore un souvenir de sa sœur, si l'affection qu'il avait autrefois pour elle n'est pas éteinte entièrement, il me reconnaîtra, son cœur lui dira qui je suis. Que la Providence fasse le reste ! Promettez-moi de garder mon secret.

— Je le garderai, puisque vous le désirez, madame.

Cependant, le soir-même, Alfred alla de bonne heure chez Mme Charrier, dans l'espoir d'y voir Mme Failan. Il n'y rencontra que Marie et ses deux amies. Il resta très peu de temps avec elles.

Depuis la veille, il avait souvent songé à cette jeune femme, dont les traits l'avaient frappé ; il était persuadé que c'était sa sœur. Les noms de ces deux enfants, Alfred et Clarisse, n'avaient point été pris au hasard : Clarisse était le nom de la mère donné à la fille ; Alfred, celui d'un frère dont on s'était souvenu pour en nommer le fils. En sortant de chez Mme Charrier, le marin se dirigea vers la porte de la mansarde qu'habitait Mme Failan.

M. Failan était bien le jeune homme qui avait enlevé Mlle Bignon de sa pension. Tous les deux s'aimaient alors, comme on peut s'aimer à dix-huit ans, d'une passion novice, ardente, ennemie des obstacles. Les deux fugitifs se rendirent d'abord à Tours, puis à Paris. Ils passèrent ensuite en Angleterre, où ils contractèrent un de ces mariages insolites dont se contente la jeunesse éprise follement. Ils revinrent à Tours, après quelques mois de voyage. Le jeune homme avait quelque aisance ; ils vécurent heureux pendant une couple d'années ; ensuite, des nuages commencèrent à passer devant leur ciel. Le désœuvrement donna à M. Failan des défauts qu'il n'avait jamais eus : il fréquenta le café et il joua ; il dépensa et perdit son argent.

La petite fortune diminuant, M. Failan dût songer à travailler pour vivre ; il trouva une place dans une maison de commerce. N'ayant point l'habitude du travail, il rentrait souvent chez lui, le soir, fort mécontent de sa journée, et la jeune femme était alors exposée aux effets de sa mauvaise humeur. L'amour s'était envolé avec l'argent qui lui avait créé de doux délassements et d'heureuses jouissances.

Quatre ans s'étaient écoulés, et M. Failan était devenu plus joueur et plus morose. Enfin, l'irrégularité de son travail causa son renvoi de la maison de commerce. Alors il quitta Tours avec la sœur d'Alfred et leurs deux enfants, et il dépensa en voyage la plus grande partie de l'argent qui lui restait. Le souvenir du lieu natal, qui n'abandonne jamais l'âme de l'absent, le ramena à Nantes, où il trouva un emploi chez un négociant. Dès son arrivée il alla demeurer dans la mansarde vers laquelle nous venons de voir se diriger M. Bignon.

En arrivant à la porte de Mme Failan, Alfred frappa légèrement et, sur l'invitation d'entrer qu'il entendit, il entra, referma la porte, fit quelques pas et arrêta son regard sur celui de la jeune femme.

— Clarisse! dit-il.

— Mon frère ! O mon bon frère !

Elle voulut se précipiter à ses genoux ; il la retint et l'attira dans ses bras.

— Tenez-vous à cette demeure ?

— J'y suis malheureuse.

— Voulez-vous la quitter ?

— Ce serait la délivrance, si je pouvais élever mes enfants.

— Et votre mari?

— Nous n'avons plus de communautés d'idées ni de sentiments. Aucun lien ne me retient à lui désormais.

— O pauvre infortunée !

Alfred alla prendre dans ses bras la petite Clarisse.

— Prenez votre jeune enfant et suivez-moi.

Elle le suivit. Poussée par une étrange volonté, se laissant aller sans penser, sans réfléchir, elle arriva chez son frère, en croyant qu'elle faisait un rêve.

Paul y était ; il connaissait les commencements de l'histoire de Clarisse, mais il ignorait qu'elle fût encore de ce monde. Alfred lui présenta sa sœur et, en deux mots, lui expliqua la situation. La mère et les deux enfants prirent possession de la chambre de Paul, qui dut aller ce soir-là coucher à l'hôtel.

Alfred dicta à sa sœur un billet ainsi conçu :

« Ne cherchez pas à me revoir. J'ai trouvé une situation qui va me permettre de vivre honorablement, et d'élever mes enfants dans la crainte de Dieu et du mal. »

Il alla porter ce billet dans la mansarde que venait de quitter sa sœur, et le déposa dans un endroit apparent, où M. Failan ne manquerait pas de le voir en rentrant chez lui. Puis il se rendit chez Mme Charrier, qu'il trouva au travail avec sa fille et les deux sœurs Arnaud.

Il les mit au courant de ce qui lui arrivait et leur recommanda le plus grand secret ; il ne fallait pas que M. Failan pût trouver les traces de sa sœur, ni avoir le moindre soupçon de ce qui venait de se passer.

Le lendemain, Clarisse occupait, dans la Tenue Camus, une modeste maison, à la suite de laquelle il y avait un jardin planté d'arbres à fruits et d'agréments, et très incliné vers le ruisseau tortueux qui le bordait au midi. De la terrasse de la maison, la vue était fort belle sur le ravin ombreux de la Chézine et vers les grand bois de Grillau. Une domestique fidèle fut attachée à son service, et la jeune femme évita de sortir pendant quelques jours.

Le soir du départ de Clarisse, M. Failan ne rentra pas chez lui ; la nécessité de faire vivre quatre êtres de son travail était une charge au-dessus de ses forces, et sa paresse lui avait fait prendre la vie en dégoût. Le lendemain, il fut étonné de ne trouver dans la mansarde ni sa femme ni aucun de ses enfants. Le billet de Clarisse

frappa sa vue; il le prit et le lut; mais de cette lecture, il ne témoigna aucune surprise, aucun regret; il n'avait plus la notion du devoir; le mot qui lui échappa suffit à peindre sa situation : — Cette séparation devait se produire, un jour ou un autre, dit-il; il vaut mieux que cela arrive maintenant et non plus tard.

Il passa la nuit dans la mansarde. Le lendemain il en sortit, en emportant tout ce qui avait quelque valeur, et on ne le revit plus.

EUGÈNE ORIEUX.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

CINQ MOIS AU CAIRE ET DANS LA BASSE-ÉGYPTE, par M. Gabriel Charmes. — Un vol. in-18, Paris, 1880. Charpentier, éditeur.

« L'Égypte, dit M. Gabriel Charmes, est une si riche contrée sous tous rapports ; elle offre une moisson si abondante de traits de mœurs, de souvenirs historiques, de réflexions philosophiques ou politiques, etc., etc. ; elle ébranle si fortement l'imagination et donne une si vive secousse à l'esprit qu'il faudrait, non des mois, mais des années pour la connaître d'une manière sérieuse. » Cela est vrai, mais il est vrai aussi que, malgré le peu de temps qu'il y a passé, M. Charmes en a rapporté « un tableau de l'Égypte assez exact pour qu'on puisse s'imaginer voir de ses propres yeux cette belle contrée », ainsi que le demandait le kalife Omar à son lieutenant Amrou, qui venait d'en faire la conquête. M. Charmes a le don de peindre avec des couleurs vives et lumineuses, sans forcer les tons ; il sait choisir les traits avec un art exquis ; il décrit les institutions et les mœurs en observateur sagace, et son style élégant et souple rend toutes les nuances de sa pensée.

Le lecteur nous saura gré de citer quelques-uns de ses tableaux. Voici comment il peint les environs d'Alexandrie :

« C'est le commencement de l'Égypte. De pauvres villages construits en limon du Nil s'étalent de distance en distance : les cabanes des fellahs, espèces de cubes de terre d'une couleur grisâtre, recouverts, pour toute toiture, de feuilles desséchées de sorgho, y sont groupés dans un inexprimable désordre. Des femmes vêtues d'une longue chemise bleue, comme dans les tableaux de Fromentin, viennent remplir avec l'eau du canal de lourdes amphores, qu'elles posent ensuite légèrement sur leur tête par un mouvement plein d'élégance. Autour d'elles des enfants nus ou à demi-nus jouent dans la poussière ou dans la boue ; des chiens étiques fouillent la terre pour y trouver quelques débris de nourriture. Au delà de ce tableau à la fois pittoresque et sordide, s'étend comme fond de toile, l'immense campagne toute verte de l'Égypte, qui va rejoindre dans

le lointain un ciel d'un bleu transparent. Le canal est rempli de bateaux, de canges, de chaloupes, remorqués par des chameaux ou traînés lentement par des fellahs. Quelques têtes de buffles endormis sous l'eau apparaissent à la surface; un pélican nage à quelque distance; des nuées d'oiseaux traversent l'espace. On se sent enfin dans un monde nouveau... »

M. Charmes décrit aussi bien les costumes que les paysages. On en jugera par ce qu'il dit des *Saïs*, jeunes coureurs qui, armés d'un long bâton, accompagnent dans les rues du Caire les cavaliers et les voitures.

« La plupart sont Nubiens ou Abyssins. Leur tête noire où brillent de grands yeux fendus en amandes est charmante de vivacité et de finesse. Leur costume est délicieux et n'a que le défaut de ressembler un peu trop à un costume d'opéra-comique; il rappelle, paraît-il, celui des bateliers du Bosphore, mais avec plus d'élégance et de recherche. Composé d'un gilet de velours richement brodé d'or ou décoré de galons de soie dessinant les plus jolies arabesques; d'une large ceinture, dont les bouts flottent au vent; de culottes blanches, qui se terminent au genou et qui laissent passer une jambe noirâtre d'une fermeté et d'une souplesse nerveuse étonnante; d'un superbe tarbouche, posé sur le haut de la tête et d'où s'échappe un gland bleu qui retombe jusqu'au milieu du dos; enfin, d'une chemise de gaze d'une propreté immaculée, dont les longues manches, fendues jusqu'au haut du bras et ramenées sur l'épaule, semblent être des ailes, il forme un ensemble dont la description ne saurait rendre la grâce, l'imprévu et la légèreté. »

Les grandes scènes de la vie du peuple égyptien, les fêtes religieuses sont peintes avec un éclat, un mouvement et une vigueur remarquables. Parmi elles, nous choisissons une procession que font les Persans, à l'anniversaire de la mort d'Hussein, le second fils d'Ali et de Fatime.

Les rues du Caire remplies d'une foule immense sont à peine éclairées par quelques lanternes; il est dix heures du soir.

« Tout à coup, dit M. Charmes, les portes de la mosquée s'ouvrent et l'on en voit sortir d'abord une dizaine d'hommes portant des *machallas* embrasés; derrière ces flambeaux s'avançaient des étendards verts et rouges qui formaient une sorte de dais sur un cheval monté par un jeune garçon de dix à douze ans, vêtu d'un surplis également blanc. Le mal-

heureux enfant brandissait au-dessus de sa tête soigneusement rasée, en chantant d'une voix pleine une espèce de psaume guerrier, un long poignard admirablement effilé, et à chaque pas du cheval il se faisait au front une entaille profonde d'où jaillissait un flot de sang. Je n'ai jamais vu une tête plus blême qne celle de cet enfant fanatique. Son poignard brillait comme un éclair sous les reflets des *machallas,* on le voyait monter et redescendre en cadence avec une régularité qui prouvait l'admirable fermeté de la main qui le tenait. Après l'enfant à cheval, une quarantaine d'hommes vêtus, à son exemple, de surplis blancs et formant une ronde enragée, élevaient des sabres, des poignards et des cimeterres au-dessus de leurs têtes, puis les laissaient retomber lourdement sur leurs fronts. On entendait les coups, tant ils étaient violents! Tous ces hommes étaient en sang; il y en avait qui paraissaient aveuglés, dont les vêtements étaient absolument rouges et qui trébuchaient dans une indescriptible ivresse. Une dévotion farouche, insensée, bestiale brillait dans les yeux de ceux dont le visage offrait encore une apparence humaine et n'était point changé en une horrible plaie. Ils chantaient en chœur le même psaume; la foule les poussait plutôt qu'ils ne se dirigeaient eux-mêmes. »

M. Charmes ne se borne pas à décrire, il juge les institutions et les hommes avec un sens très droit, beaucoup de finesse et d'esprit. Les chapitres où il étudie les écoles présentent le plus vif intérêt.

Il analyse judicieusement les caractères des différents peuples qui habitent l'Égypte, et fait remarquer que les Européens ont largement contribué à la corruption qui règne dans l'administration du pays. A ce sujet, il raconte des anecdotes dont celle-ci n'est pas la moins piquante :

« Un consul s'était chargé de faire venir pour le vice-roi (Saïd-Pacha) un service de porcelaine de Sèvres. Lorsque le service fut arrivé, le consul commissionnaire prétendit qu'il n'y en avait pas de plus beaux en France, que les souverains seuls pouvaient s'en procurer de pareils, mais que le prix en égalait le mérite et qu'il coûtait cinq cent mille francs. D'abord incrédule, Saïd finit par se laisser convaincre; il paya; mais en regardant de plus près son service, il découvrit entre deux assiettes une facture détaillée de la manufacture de Sèvres, laquelle s'élevait à peine à cinquante mille francs. Enchanté de sa trouvaille, il commanda un grand dîner dans lequel devait figurer le consul qui venait de le tromper si indignement.

Au dessert il se fit apporter le service de Sèvres, sous prétexte de l'exposer à l'admiration des convives. Mais, en passant deux assiettes au consul, il fit exprès de les laisser tomber à terre de manière que la facture qui se trouvait placée entre elles vint rouler au milieu du salon. A cette vue le consul pâlit, et Saïd-Pacha éclata de rire. Il ramassa soigneusement la facture, la lut et la relut tout haut, en feignant la surprise, la fit circuler à la ronde; et comme l'auteur du délit faisait trop piteuse figure au milieu de l'hilarité générale: « Après tout, lui dit-il en riant plus que personne, il n'y a pas de quoi se fâcher. Vous n'avez fait qu'ajouter un zéro! »

Les souvenirs historiques, les appréciations d'œuvres d'art se mêlent partout au récit de M. Charmes et lui donnent la variété nécessaire.

Qu'on nous permette de citer encore un fragment des pages brillantes que l'auteur a consacrées à la civilisation arabe.

« A le bien prendre, l'art arabe n'est que le prolongement de l'art persan, comme la science arabe n'est que le prolongement de la science grecque. Mais la science grecque existait en Europe et en Afrique avant les Arabes, tandis que ce sont eux qui y ont apporté l'art nouveau. Nous en ignorions les origines, nous avons cru qu'ils en étaient les véritables créateurs. Les monuments du Caire, de Sicile et d'Espagne ne ressemblaient à rien de ce que l'antiquité avait produit et ils valent en leur genre ce qu'elle a produit de plus exquis. On y trouverait sans peine une nouvelle preuve de cette nature particulière du génie arabe qui pousse jusqu'à l'extrême perfection l'art des détails sans imaginer jamais des combinaisons de lignes originales, quoique la pierre y soit ciselée en ornements aussi compliqués que les commentaires subtils dont les philosophes arabes ont encadré la pensée d'un Aristote ou d'un Porphyre. Ce qui est un défaut dans les sciences est d'ailleurs un mérite dans les arts. L'œil et l'esprit aiment à s'égarer sans cesse dans les dentelles de pierre des mosquées du Caire, dans les dessins innombrables, dans les colorations multicolores de leurs plafonds, dans les décors de toutes sortes qui les couvrent et qui les parent. L'admiration n'aboutit jamais à la lassitude parce que le spectacle est sans cesse nouveau. »

M. Charmes ne désespère pas de l'avenir de ce beau pays. Il croit que depuis quelques années les embarras financiers ont amené la formation au Caire et à Alexandrie d'une petite colonie de fonctionnaires européens honnêtes, et que de ces embarras finiront par

sortir les réformes administratives où disparaîtra l'arbitraire, « cause unique de la ruine de l'Égypte. »

JOSEPH ROUSSE.

LE PETIT MESSAGER DES MISSIONS. ÉCHO DES MISSIONNAIRES NANTAIS. Bulletin trimestriel. Prix d'abonnement, par an, 1 franc ; édition sur très beau papier, 2 fr. Nantes, Mazeau, libraire.

Titre simple et bien choisi, promettant beaucoup et qui tiendra certainement plus qu'il ne promet. Chacun connaît la patriotique et religieuse pensée qui préside à l'œuvre des missions, de même que l'importance de leur développement, au point de vue de l'influence de la France dans les destinées des peuplades lointaines appelées ainsi à l'apprécier et à la bénir. De plus, les récits des missionnaires excitent un vif intérêt, par l'exposé des dangers qu'ils ont courus, les succès, souvent si chèrement achetés, qu'ils mentionnent, et les détails si variés de mœurs, de géographie, d'histoire, dont ils sont émaillés.

Cette publication nouvelle, à portée des bourses les plus modestes, est, en outre, pour les Nantais, une œuvre spéciale, digne de toute leur sympathie. Elle s'occupe particulièrement des missionnaires du diocèse, et, dans un certain temps, contiendra l'historique de tous les apôtres que Nantes a vu naître, et envoyés dans les régions d'outre-mer porter *la bonne nouvelle*.

Un joli frontispice ouvre ce premier fascicule, dont le sommaire suffit pour éveiller l'attention et recommander une œuvre qui jouira bientôt d'une popularité qu'elle mérite à tous égards.

SOMMAIRE DU PREMIER NUMÉRO. — I. Parole de Mgr l'Evêque. — II. L'Aumône du Paradis. — III. CORRESPONDANCE. *Missions du Tong-King*. M. l'abbé Aguesse. Lettre de Mgr Croc. — *Mission des Maoris*. Lettre du P. Soulas. — IV. NOUVELLES. Départs de Missionnaires. — Notre-Dame-des-Neiges. Mgr Ridel.— Cochinchine Orientale, M. F. Barrat. — Mission de Porto-Novo (Guinée-Orientale). — V. VARIÉTÉS. Histoire d'une vocation. — Une première communion. — VI. Nécrologie. Le P. Pradel. — VII. Noms de nos Missionnaires. — VIII. Notre photogravure. — IX. Dons. *La Devise de l'oubli*.

CORRESPONDANCE HISTORIQUE DES BÉNÉDICTINS BRETONS ET AUTRES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LEURS TRAVAUX SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE, publiés avec notes et introduction, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. In-8°, XLII-286 pp. Titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, lib. H. Champion, quai Malaquais, 15. (Voir la *Bibliographie*).

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Arthur de la Borderie vient de réunir et de publier en un volume la Correspondance historique des Bénédictins Bretons et les documents inédits qui s'y rattachent, dont la *Revue* a publié une partie notable.

Dans cette édition, des lettres, des documents importants de diverse nature ont été ajoutés, et l'auteur a joint une table analytique qui résume toute cette correspondance et qui rend les recherches très faciles.

Tous les amis de la Bretagne voudront mettre dans leur bibliothèque ce volume, qui fournit tant de renseignements nouveaux et de curieuses notions sur les véritables pères des annales de notre province.

M. de la Borderie a voulu dédier ce volume à l'un des hommes de notre temps qui rappellent le mieux la science et l'aménité des grands Bénédictins.

Voici cette dédicace :

A M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale.

Mon cher ami,

Laissez-moi inscrire votre nom en tête de ce livre.

Il est vôtre par son origine : il doit le jour à vos conseils et à vos indications.

Il est vôtre par son objet: il rappelle les labeurs infatigables des Bénédictins, leur étonnante puissance de travail, la science pleine, sûre, immense, toujours modeste, aimable et serviable, des grands érudits de cet Ordre. Parler de cela, c'est parler de vous.

Nos Bénédictins Bretons, dom Audren, dom Lobineau, — dont je voudrais, indigne, suivre la trace, — se faisaient gloire de l'amitié des Mabillon, des Montfaucon, des Gaignières.

Permettez-moi de me parer de la vôtre.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Vitré, 2 mai 1880.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — L'Exposition artistique et archéologique du concours régional de Rennes. — Nos lauréats de la Société d'Encouragement au bien. — Les Hospitaliers-Sauveteurs bretons à Nantes. — M. Albert Bourgault-Ducoudray et les chants populaires de la Bretagne. — Le Congrès breton en 1880. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons. — Nécrologie.

Il est peut-être bien tard, chère lectrice, pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'exposition artistique et archéologique organisée à Rennes pendant les fêtes régionales. Comment cependant résister au désir de soulever, ne fût-ce qu'un instant, ces pans de tapisseries anciennes qui décoraient le mois dernier la porte du Présidial, pour pénétrer avec vous dans ces quatre salles, si bien remplies, si attrayantes !

Hasardons-nous ensemble en ce sanctuaire improvisé de l'art : ici règne le silence, et de tous ces objets anciens, modernes, patiemment créés par une pléiade d'artistes ou par des amateurs qui sont de la même race, il se dégage comme un parfum délicat qui vous délassera de votre excursion au Champ-de-Mars, où s'étalaient tant de machines agricoles bruyantes et bariolées de tant de couleurs crues. Seulement hâtons-nous, et gare à la flânerie !... Il est bien entendu que nous voulons tout voir et tout dire, mais que cela nous est absolument impossible. Comme la fugitive abeille, nous n'avons que le temps d'effleurer. En route !

La première salle contient les dessins, les eaux-fortes, les fusains, les aquarelles, les pastels. Du haut en bas les murs en sont tapissés ; l'espace manque même, car voici deux ravissantes petites sépias (une marine et une plage) signées du regretté Gudin. Hélas ! il n'y aura que nous à les voir, car elles sont littéralement cachées par un gros buste en plâtre qui paraît très heureux de se prélasser sur son socle.

Tous les exposants ne sont pas aussi mal partagés : nous pouvons admirer à l'aise, et sous un rayon de lumière favorable, les aquarelles de notre ami Louis de la Fosse (*Rues à Alger, Intérieur mauresque, Un jeune seigneur*). Elles sont d'une belle couleur et d'une large touche qui révèle des études sérieuses, qu'il a faites à Rome et en Algérie.

Les aquarelles de M. Even (de Dinan) attirent davantage l'œil par la vivacité du coloris. Il en expose cinq ou six où le rouge domine quelque

peu. Cela tient aux sujets, mais aussi au faire : des choristes en costume de maîtrise, un boucher écorchant un veau dans son laboratoire, une taverne des environs de Dinan, puis des cuisinières, et encore des cuisinières, pour lesquelles il montre un goût vraiment prononcé. Sa *Petite cuisinière*, une enfant maniant un moulin à café, est très agréable à regarder. Dans la salle voisine il nous montrera encore une cuisinière faisant des confitures. Ce n'est pas le moment de dire comme l'augure : « Trop de fleurs ! » En somme, un amateur distingué et du savoir-faire.

Depuis plusieurs années, le fusain a acquis une vogue très méritée ; des artistes pleins de talent, tels que MM. Lalanne et Allongé entre autres, ont révélé une veine toute neuve de procédés, et à leur suite s'est élancée toute une jeune école qui, à l'aide d'un bout de charbon noir, obtient les plus réels succès. Le fusain est devenu un genre. Les amateurs qui le pratiquent savent qu'il présente beaucoup de ressources ; ainsi Mme Roudet expose un fusain (*la Reuss*), traité avec une fermeté qui n'est guère féminine, et voici un fusain de M. Mahéo (*Pris du château de Keranroux*) et un autre de M. Gallot (paysage), qui atteignent un *flou* très agréable dans une note vague et transparente qui est délicieuse. Les fusains de M. Potier de La Varde, toujours très estimés, déroulent sous nos yeux des plages normandes aux environs d'Urville.

Au dessus d'une des principales portes, un énorme fusain de M. Léofanti représente, dans un style un peu mou peut être, mais plein d'imagination, une scène de bataille de la guerre des Gibelins et des Guelfes au XIVe siècle, « *le Carroccio* ». Sur un monticule, au milieu des belles montagnes de Carrare, apparaît un char attelé de six bœufs blancs. Sur ce char, au devant duquel est le *Volto santo* qui protège les combattants, sous l'étendard que soutiennent les guerriers, les trompettes sonnent la victoire. C'est à Carrare même, en visitant une vieille église, que l'artiste a rêvé cette page magistrale, admirablement dessinée.

Du reste, nous n'en avons pas fini avec M. Léofanti, car dès nos premiers pas dans la salle, nous avons admiré, sur une table de milieu, une réduction en marbre blanc de son beau Christ au tombeau, si remarqué au Salon de cette année, où il portait le numéro 6482. D'un type très pur, qui répond bien à la tradition chrétienne, le Christ est couché tout droit, sans raideur pourtant, à la manière du Christ au tombeau peint par Philippe de Champaigne. Ce n'est pas le Christ émacié que nous a souvent représenté le moyen âge ; ce n'est pas le modèle aux muscles réalistes que nous livre trop souvent la statuaire moderne. Mais, sous cette forme parfaite qui vient de rendre le dernier souffle, on sent encore qu'habitait la Divinité.

Nous remarquons dans la même salle *la Descente de Croix* de J.-M. Va-

lentin, simple argile modelée, qu'anime l'inspiration ; puis une série de petites statuettes en terre cuite, fines, spirituelles, de MM. Nayel (de Lorient), Thubert (de Vitré) et de Mlle Casini (de Dinan). Nous en trouverons tout à l'heure d'autres, éparses sur les bahuts sculptés, dans les coins, sur les étagères : ainsi tous les mendiants échappés des gravures de Callot, les galeux et les éclopés, ramassis charmant de types divers, traités en terre cuite par M. le comte de Botherel. Les paysanneries de Mlle Casini sont délicatement fouillées : je vous en souhaiterais plusieurs sur votre étagère, chère et aimable lectrice ; à moins que vous ne préfériez ce bonhomme qui a relevé ses lunettes pour mieux lire son journal (*le Constitutionnel*), et que cette besogne soporifique a profondément endormi « *Après déjeuner.* » Ce dormeur est de M. Thubert, ainsi que ce crâne *Don César de Bazan,* pour lequel, je ne vous le cache pas, j'ai fait un péché d'envie, tant je le trouve bien et fièrement campé.

M. Busnel, le sympathique dessinateur rennais, nous retrace amoureusement la vraie Bretagne bretonnante ; il a exposé beaucoup de dessins à la plume : autant de chefs-d'œuvre qui attendent l'eau-forte pour passer dans les mains de tous ses amis. Ce sont les vieilles maisons de Rennes ; la pioche moderne peut maintenant les détruire..., nous les aurons du moins sous verre ! Plus loin, M. Busnel nous fait assister au pittoresque *Pardon de Penitz-en-Inguinel,* sept épisodes en autant de dessins : *Le départ ; — On arrive ; — La chapelle et la fontaine ; — Sous les ombrages ; — On attend la procession ; — On danse pour finir.*

Mais il est temps d'arriver à la peinture ; j'en passe et des meilleures, malgré le désir que j'aurais de noter encore diverses remarques et de consacrer un chapitre aux maquettes pleines de style de M. Lecomte, peintre-verrier, installé à Rennes, rue Châteaudun, depuis dix-huit mois environ.

A droite, une salle pour la peinture moderne ; à gauche, une autre pour la peinture ancienne. Au fond, une salle pour l'archéologie et l'ethnographie. Tel est le détail de ce qui nous reste à parcourir, chère lectrice.

La peinture moderne est insuffisamment représentée, quoiqu'elle ait là de charmants spécimens. Cette absence de beaucoup de peintres qui auraient dû y tenir leur place, vient peut-être de ce que la province a organisé le mois dernier diverses autres expositions, avec des règlements matériellement plus favorables, des médailles et des mentions honorables dont il n'a pas été question à Rennes, — ce qui doit être considéré comme fâcheux.

Sans contredit, l'œuvre maîtresse de cette salle est un grand paysage de Segé (*Environs d'Erquy*), appartenant à M. Kuentz. M. Segé est un

paysagiste de grand talent; vous vous rappelez sans doute l'avoir vu, chère lectrice, lorsque, devenu l'hôte du Valandré, près Dahouet, il parcourait tout le pays qui se déroule entre la pointe du cap Fréhel et Saint-Brieuc, et fixait sur la toile avec une vérité frappante les aspects de cette côte majestueuse. A part quelques nuages un peu lourds, son paysage des environs d'Erquy est superbe : sur les premiers plans, dans une gamme vigoureuse, mais contenue, une ferme avec ses toits bizarres, noyée dans la tonalité générale de cette partie du tableau ; une nature fouillue, sincère, des arbres vigoureux, un sol marécageux, coupé de mares et d'herbages à la façon des terrains de Blin, quelques chevaux épars dans le pâturage. Tout cela, sobrement peint, tranquille et couronné d'un ciel lumineux, très vrai et d'un ton très fin ; à l'horizon, la langue bleue de la pointe d'Erquy, par-dessus laquelle apparaissent, dans un bleu plus adouci encore, les hauteurs du cap Fréhel. Rien n'est plus exact et n'a davantage la note bretonne ; d'ailleurs, vous connaissez l'endroit.

Les portraits de M. Birotheau sont toujours très en vue; son talent est incontestable ; pourtant nous en avons vu de meilleurs encore signés de son nom. Le portrait de M. de la Gournerie, en grand uniforme de cuirassier, est très beau ; celui de Mme de la Gournerie lui fait pendant. Quant à celui du cardinal Saint-Marc, en pied, nous ne l'admirons pas sans réserves; mais il faut dire que la physionomie essentiellement mobile du cardinal a toujours défié la peinture. Certaines autres critiques sur l'harmonie de l'ensemble trouvent sans doute leur explication dans ce que ce tableau a été commencé alors que le cardinal n'était qu'archevêque. Les tonalités rouges ont dû être alors substituées à la couleur violette, bien difficile à traiter en peinture. Il eût mieux valu recommencer tout l'ouvrage. — M. Birotheau est un Vendéen : il est né à Fontenay-le-Comte.

Mme du Pontavice a envoyé un magnifique cheval de trait, de Géricault ; MM. Loysel et Tancrède Abraham ont détaché de leurs collections de charmants paysages de Francis Blin, pages émues, à peine ébauchées, mais remplies de la poésie de la nature, en dehors de toute convention et de tout apprêt. M. Richard-Gallois a exposé une marine vigoureusement brossée, et M. Paul Sébillot des plages à Saint-Cast et à Loquiry qui décèlent un véritable sentiment de la nature. Parmi ces esquisses, évidemment faites en plein air et avec sincérité, voici des *Bateaux sur la grève de Cancale* et *le Vieux Pont de Dinan,* de M. Loïc Petit ; citons dans le style décoratif les *Fleurs et fruits* de M. Robbes, et le *Coin préféré du jardin* par Vincent. Nommons encore, comme très appréciés, *Un marché à Brest* par L. Mage, un *Paysage avec animaux* par Verdier, une *Nature morte* de Jobbé-Duval fils, des *Fruits* par Picou, et l'*Intérieur de cuisine* de M. Even. Il faudrait des mentions toutes particulières

pour le portrait de M. L**, par Feyen-Perrin, le peintre des Cancalaises, *les Fiançailles,* de Postec, œuvre largement peinte par un jeune homme plein d'avenir, la *Rêverie* par Baader, et la *Déclaration* par Fines.

M. Laloue, le doyen des peintres de Rennes, a exposé *Une gamine de Saint-Malo,* tête fine et attrayante, et la *Vieille grand'mère,* un très bon tableau aussi. Très mal placé, à contre jour, le beau portrait de Mme P..., peint par M. Roy.

Il y aurait bien de longs instants à consacrer aux vitrines qui remplissent le milieu de la salle : les émaux, les bijoux, les éventails. Vous vous y attarderiez volontiers, chère lectrice, ainsi que devant les merveilleux coffrets de M. le Cte du Suau de la Croix, qui manie les métaux comme une cire molle. Mais je vous entraîne malgré vous et nous abordons la peinture ancienne.

Ici l'œuvre principale est un tableau de Francisco Goya. On sait que, comme Vélasquez, c'est par les portraits que Goya s'est fait son plus beau titre à la célébrité. Celui-ci est le portrait de dona *Narcissa de Goïcoechea,* une véritable Espagnole de race, nonchalamment jetée sur un siège de son boudoir ; type piquant et malicieux, comme écrivait le critique spirituel du *Journal de Rennes,* « mais qu'on n'aimerait guère à rencontrer dans une personne qui vous tiendrait de près. »

A droite et à gauche de cette belle toile, appartenant à M. le baron de Pommereul, signalons deux portraits magnifiques de Carl Van-Loo, celui de Houdon, qui fut le plus grand statuaire de son temps, et celui de son frère, architecte du roi ; puis un beau portrait de femme par Gérard et la copie d'une tête de Greuze, appartenant l'un et l'autre à M. le marquis de la Bourdonnaye.

M. Pinczon du Sel est l'heureux possesseur de cet intérieur flamand, attribué à Téniers fils, et cette Sainte-Famille de l'école espagnole appartient à M. le marquis de Langle. Ce *Baptême du Christ* est de Jouvenet et ces *Ruines italiennes* sont de Panini. Les *Vertus théologales,* de Pietre de Cortone, appartiennent au général Ridouel ; quant à ce petit Lancret, représentant une fête galante, vous l'attribueriez facilement à Wateau, quoiqu'il présente une touche généralement plus ferme que la manière exquise et gracieuse de ce maître d'une époque en pleine décadence. Ce petit personnage gai et rose dans son cadre ovale, placé beaucoup trop haut, appartient à M. du Sel des Monts. Quel enjouement ! quelle finesse ! Le sourire de la douzième année s'épanouit sur ces lèvres fraîches. Hélas ! c'est le portrait du conventionnel Hérault de Séchelles, celui qui écrivait au comité de salut public en 1793 : « J'ai semé des guillotines sur ma route, et cela produit de bons effets. »

Çà et là nous rencontrons encore des statuettes, des bronzes, des

meubles; en entrant dans cette salle, près d'un rideau, j'ai remarqué une ronde-bosse de Gourdel, le portrait d'Hippolyte de la Morvonnais, le poète des grèves de l'Arguenon; et je ne puis m'empêcher de citer un groupe de marbre blanc de M. Grotaers, de Nantes, le *Désespoir*. Je me suis oublié longtemps devant cette femme à l'attitude saisissante, qui lève ses bras au ciel et les réunit en joignant ses mains au-dessus de son front. Son enfant nu gît inanimé sur ses genoux. Cela est dramatique au-dessus de toute expression. Y a-t-il des défauts? Je ne sais, tant cela m'a remué profondément.

De même que dans la première salle nous célébrions les fusains, dans la quatrième nous proclamerons les faïences. Aujourd'hui tous les amateurs font des faïences!... Tous ne réussissent pas également, mais à l'exposition de Rennes nous n'avons que des éloges à enregistrer.

Les faïences de MM. Beau et Porquier, fabricants à Quimper, celles de la maison de la Hubaudière à Locmaria, celles de Vaumort à Rennes, sont tout simplement superbes. On se les arrachera dans cent ans. Celles des amateurs sont aussi très remarquées; citons Mmes Maruelle et Bossard, pour la faïence; Mlles France, Guyon et Bussy, pour la porcelaine; M. Durand, pour la faïence, et M. Loïc Petit, qui expose une plaque de faïence représentant un sujet flamand, d'après Téniers.

Quant aux faïences anciennes, bénitiers, vieux plats, épis de Fontenay, vieux Rouen, vieux Rennes, vieux Delft, vieux Moustiers, vieux Marseille, nous n'en finirions jamais avec une telle nomenclature! Ah! messieurs les archéologues! quelle joie est la vôtre, quand vous palpez tout cela, quand vous humez tout cela! Et les broderies, et les tentures, et les Gobelins et les Beauvais si frais qu'on les croirait d'hier, et les bahuts, et les chaises à porteurs, les cuirs de Cordoue, les porcelaines de Chine et du Japon, les ivoires, les pendules, les missels, les vieilles enluminures, les panoplies d'armes anciennes! Que de bijoux à la fois! Que de richesses entassées, devant lesquelles nous passerions nos journées, jusqu'à ce qu'un gardien rigide vienne nous arracher à nos contemplations pour nous dire qu'on va fermer et qu'il faut sortir!

— Un dernier mot encore, Monsieur le gardien! de grâce, tenez la porte entre-baîllée, nous sortons! Mais, auparavant, admirons encore les merveilleuses enluminures de Mlle Le Styr, de Rennes, et passons une dernière fois devant les vitrines aux manuscrits. Voici les beaux vélins du XIIIe siècle, la *Légende dorée* du XIVe siècle, les missels, les livres d'heures, la bulle du pape Paschal II, les spécimens des comptes annuels de l'ancienne corporation des Marchands de la ville de Rennes, en 1657; les incunables beaucoup plus anciens (1471) et beaucoup plus curieux encore, et l'Album offert par le poète rennais Boulay-Paty à sa sœur Mme Emma Leduc, en 1862.

Cet Album contient des autographes de contemporains célèbres. Lisons au hasard :

« Si l'on me demandait quelle côte de l'Océan donne la plus forte impression, je dirais : celle de Bretagne. Je n'en sentis que les tristesses en 1831, mais dans ses rocs sauvages, elle a sa gaîté à elle ; elle est vivante d'une grande vie. Les aspérités de ses rocs, ce sont des êtres animés. Là travaille la population si bien observée par M. Caillaud. Le galet de Normandie l'effraie, et elle est heureuse de sentir sous soi le sol immuable des rochers bretons.

« 17 décembre 1860. MICHELET. »

« Les plus grands cœurs ne sont pas ceux qui ont le moins de faiblesses, mais ceux qui ont le plus d'élans.

« GEORGE SAND. »

Ne dirait-on pas que c'est pour elle que George Sand a écrit ces deux lignes ? Beaucoup d'élans, et passablement de... faiblesses.

Poursuivons en notant les livres rares empruntés à la Bibliothèque publique de Rennes, aux Archives départementales, à M. Odorici, bibliothécaire à Dinan et à...

— Allons, Monsieur, on ferme ! Sortez !

— Voilà, gardien. J'ai fini.

Le dimanche 23 mai dernier, la Société nationale d'encouragement au bien tenait ses assises annuelles, moins solennelles et moins courues du *tout Paris* légendaire que celles de l'Académie française, dont cette Société est la digne émule, mais aussi moins guindées, moins froides, bien autrement vivantes et mouvementées, chaque lauréat venant ici recevoir sa médaille, sa couronne ou son livre : ce qui donne lieu aux épisodes les plus variés et souvent les plus touchants. Cette année encore, comme les années précédentes, des milliers de spectateurs se pressaient sur les gradins en amphithéâtre de la vaste rotonde du Cirque d'hiver, pour recevoir de fortifiantes leçons de dévouement et applaudir les nombreux lauréats, quelques-uns illustres, presque tous obscurs. Parmi eux se comptaient, comme toujours, des prêtres, des Frères, des Sœurs, représentants de milliers de dévouements analogues, dont chacun eût mérité au même titre la médaille d'honneur.

A l'appel des noms de ces humbles héros de la charité, les applaudissements de l'immense assemblée éclataient en salves visiblement plus nourries, comme pour protester contre certains agissements, et cela en plein Paris populaire, par ce temps de cléricophobie véritablement enragée, Ferry et Bert régnant !

Cette fois encore, la Bretagne a eu sa large part dans cette moisson annuelle de récompenses. Citons :

Dans la catégorie des ouvrages couronnés, MM. Dumont de Monteux, de Rennes *(Histoire des ouvriers de la pensée, Testament médical)* ; Frédéric Houssay, de Nantes (*De Rio-de-Janeiro à Saint-Paul,* une fort intéressante excursion au Brésil) ;

Dans la classe, beaucoup plus nombreuse, des actes de dévouement :

Loire-Inférieure. — M. Lecouturier, active coopération à divers comités et associations charitables ; M. Birgand, négociant à Nantes. dévouement filial et fraternel ; Mlles Georgeteau, Hidou et Guénégau, également de Nantes, ouvrières et domestique, charité envers leurs semblables ;

Ille-et-Vilaine. — Mlle Brangeon, née au Grand-Fougeray, services rendus à des domestiques sans place ;

Finistère. — Le pilote Guillou, maire de Concarneau, chevalier de la Légion d'honneur, auteur d'un *Code de signaux* destiné à prévenir les collisions en mer ;

Côtes-du-Nord. — M. Bazouge, éditeur à Dinan, publications morales et fondations utiles ; M. Guennhaux, de Lannion, ouvrier modèle ; Mlles Tilly, sœurs, également de Lannion, attachées depuis 35 ans à la même maison ; Mme veuve Leclech, institutrice à Perros-Guirec, dévouement et charité.

La Vendée est, elle aussi, dignement représentée sur cet humble Livre d'or par les époux Pineau, de Mouchamps, qui comptent 44 années de dévoués services dans la même famille.

— Une séance toute semblable, tenue au théâtre de la Renaissance, à Nantes, le dimanche 13 juin, sous la présidence de M. Nadault de Buffon, n'a pas présenté moins d'intérêt. Nous regrettons que l'espace restreint qui nous reste nous oblige à nous borner à cette rapide mention.

— Le jeudi 27 mai, nous avions la bonne fortune d'assister, dans l'amphithéâtre du Conservatoire de Paris, à la leçon par laquelle un Nantais, M. Albert Bourgault-Ducoudray, clôturait, pour cette année, son cours d'histoire de la musique. Nous n'avions jamais eu l'occasion d'écouter le jeune maître, que nous estimions très capable de bien professer, mais — et c'est pour nous une joie de le constater — il a dépassé toute notre attente : rien de plus instructif, de plus animé, de plus captivant, en un mot, que ses conférences, où tout se donne rendez-vous, la science autant que l'éloquence, et l'esprit non moins que le cœur : aussi n'avons-nous point manqué d'imiter les nombreux et sympathiques auditeurs de M. Bourgault, en l'applaudissant souvent et bien fort.

M. Bourgault achevait, ce jour-là, d'étudier la musique chez les nations étrangères, et il terminait sa revue par la Russie. Voici la fin de sa leçon :

« Les caractères qu'on remarque dans les mélodies populaires russes et qui leur donnent une valeur musicale si grande, se retrouvent dans nos

chants populaires de quelques nations de l'Europe, que leur situation géographique, leur indépendance, leur attachement aux traditions primitives ont protégées contre les influences extérieures, notamment en Grèce, en Irlande, dans le pays de Galles et en *Bretagne*.

« Heureuses, Messieurs, les nations qui apprécient et qui honorent leur musique populaire !

« Sous ce rapport, la Russie mérite une mention spéciale, une mention d'honneur. Les compositeurs russes les plus éminents ont eu à cœur de recueillir leurs mélodies nationales ; et ils se sont donné la peine de les harmoniser en hommes qui en connaissent le prix. Il suffit de citer les recueils si remarquables de Rimsky-Korsakoff et de Balakireff. — Indépendamment de ces recueils précieux, réunis avec tant de sagacité, les compositeurs russes ont inséré dans leurs opéras une foule de mélodies populaires ; ce qui, dans les sujets nationaux, leur a permis d'arriver à une puissance et à une vérité de coloris incomparables. — Enfin, en dehors du théâtre, les compositeurs russes ont écrit une foule de morceaux d'orchestre sur des thèmes de chansons ou de danses populaires. Ces admirables matériaux, traités par eux dans les plus hautes conditions de l'art, sont devenus, entre leurs intelligentes mains, l'occasion et le point de départ de plus d'une œuvre capitale.

« En mettant en circulation dans la langue musicale les effets nouveaux, les éléments inexploités que renferment les chants populaires, les compositeurs russes ont ouvert une voie nouvelle, une voie féconde dans laquelle nous devrions nous efforcer de ne pas nous laisser distancer par eux. Jusqu'ici les compositeurs français se sont trop peu préoccupés de nos mélodies populaires. Il en existe pourtant d'admirables dans nos provinces, principalement en Bretagne. Si l'on veut les recueillir, il faut se hâter, car ces mélodies tendent de jour en jour à disparaître. Avant qu'il soit longtemps, il ne restera plus de trace de la musique populaire. Ne serait-il pas désastreux de laisser se perdre ces mélodies exquises qui doivent être considérées comme l'émanation la plus pure du génie national, ces admirables matériaux qui contiennent pour le développement de la langue musicale un élément fécond et régénérateur ? »

En entendant ces paroles, nous nous demandions pourquoi l'on ne s'empresserait pas — puisqu'il y a péril en la demeure — de rechercher nos chants populaires de Bretagne ; pourquoi le ministère des Beaux-Arts ne confierait pas cette mission à un artiste susceptible de la remplir dignement, c'est-à-dire à un Breton qui a fait ses preuves, à M. Albert Bourgault lui-même ?... Si toutes les académies et les sociétés savantes de notre province tentaient une démarche collective dans ce but, nous ne doutons pas que leur requête ne fût favorablement accueillie en haut lieu. Qu'elles demandent donc, et que, grâce à elles, nos beaux chants populaires échappent bientôt à un naufrage trop certain !

Le Congrès Breton en 1880.

C'est à Quintin que s'ouvrira, le 6 septembre prochain, le Congrès annuel de l'*Association Bretonne*.

Le choix de cette ville est très heureux, indépendamment du voisinage de Saint-Brieuc, car nulle part l'Association n'aurait pu trouver un milieu plus sympathique et plus favorable à ses travaux.

Le regretté M. Louis de Kerjégu avait accepté avec bonheur l'idée de provoquer à Quintin un concours de chevaux de selle : ce fut un de ses derniers vœux. L'agriculture de cette région est, d'ailleurs, digne d'étude et d'encouragements.

Quant à la section d'Archéologie, elle sera là proprement sur son terrain. En dehors de l'exposition qui se prépare et qui ne peut manquer, avec les éléments que l'on a sous la main, d'être fort intéressante au point de vue de la curiosité et de l'art, autant qu'au point de vue de l'archéologie générale et de l'histoire locale, — le territoire de l'ancien Quintin (nommé maintenant le *Vieux-Bourg*), est semé de monuments celtiques très multipliés, non fouillés pour la plupart et peu étudiés jusqu'ici. Au reste, on ne peut remuer le sol, aux alentours de Quintin, sans amener au jour des débris romains ou antérieurs.

Le chapitre des excursions est encore plus riche. Sans compter Quintin même et ses environs les plus proches, son château, les restes de sa Collégiale et ses maisons pittoresque, les membres du Congrès auront fort à faire s'ils veulent étudier la moitié seulement des localités auxquelles leur visite est due, soit l'antique forêt de Brocéliande, soit Lorges, soit Châtelaudren, soit Corseul, soit Moncontour, soit Lamballe, soit Corlay avec les ruines cisterciennes de Bonrepos, et cette incomparable région de Goarec et Mûr pour laquelle nous n'aurions pas assez d'éloges si elle était située en Suisse ou en Italie.

Les savants comme les poètes, les Bretons comme les *Gallos* ne pouvaient souhaiter une occasion plus favorable, un centre mieux choisi, pour se réunir et pour travailler en commun. Le peu que nous savons des questions posées et des orateurs inscrits nous amène, sans avoir la prétention d'être pour cela prophète, à prédire à la section Archéologique une de ces sessions vivantes et animées qu'on n'oublie pas quand on y a une fois pris part.

Nous reviendrons sur le Congrès de Quintin, quand le programme aura été publié. A raison même de l'importance qu'il doit avoir et de l'intérêt qu'il excite par avance, nous tiendrons les lecteurs de la *Revue* au courant de ce qui se prépare. Il s'agit ici d'une œuvre à laquelle aucun Breton n'a le droit de demeurer indifférent.

LOUIS DE KERJEAN.

Société des Bibliophiles Bretons.

La *Société des Bibliophiles Bretons* a tenu séance, le 19 mai, dans

l'une des salles de la Bibliothèque publique de Rennes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

M. Lemeignen, vice-président, a rappelé l'origine de la Société. Née à Nantes, elle a toujours voulu, elle veut toujours être complètement et essentiellement *bretonne;* c'est ce que le Bureau a entendu très expressément marquer en convoquant la présente séance à Rennes, capitale de la Bretagne. Cette pensée a été comprise : la preuve en est dans les nombreuses adhésions venues à la Société des divers points de la province et particulièrement de Rennes; la preuve en est dans l'empressement qu'on a mis à se rendre à cette séance, et dont le Bureau tient à remercier les membres présents.

En répondant à M. Lemeignen au nom des Bibliophiles d'Ille-et-Vilaine, M. de la Borderie l'a assuré des sentiments de cordiale confraternité qu'il rencontrera à Rennes, et a souhaité la bienvenue aux Sociétaires de la Loire-Inférieure, du Morbihan et des Côtes-du-Nord présents à la séance.

Admission de nouveaux membres. — La Société a admis, au scrutin secret, vingt nouveaux membres, ce qui porte le chiffre total des sociétaires à 278.

Ouvrages offerts à la Société. — Par M. A. de la Borderie, un volume in-8°, qu'il vient de publier sous ce titre : *Correspondance historique des Bénédictins Bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'Histoire de Bretagne* (Paris, Champion, 1880). — Par M. J. Plihon : *Archives du Bibliophile breton, notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne,* par A. de la Borderie (Rennes, J. Plihon, éditeur, 1880).

Règlement de la Société. — Après une discussion à laquelle plusieurs membres ont pris part, l'assemblée a décidé :

1° Que le nombre des membres de la Société est limité à 350;

2° Que, quand ce nombre sera atteint, le fils ou le gendre d'un sociétaire décédé qui voudra succéder à celui-ci, sera proposé pour l'admission, de préférence à tout autre candidat;

3° Que dès maintenant le fils ou le gendre d'un sociétaire décédé qui succèdera à celui-ci, sera dispensé du droit d'entrée stipulé par l'art. 6 des Statuts;

4° Que, même au-dessus du chiffre de 350, les personnes auxquelles le Bureau reconnaîtra la qualité de *bienfaiteur de la Société,* seront admises comme sociétaires.

Publications. — L'impression des *Documents inédits sur la Ligue en Bretagne,* publiés par M. A. de Barthélemy, sera terminée en juin. La Société devait imprimer ensuite le poème du *Combat des Trente,* édité

par M. Pawlowski; mais le Bureau de la Société n'a pu encore, malgré ses instances, obtenir le manuscrit de M. Pawlowski. Dans ces circonstances, — si ce manuscrit ne vient pas à temps pour être imprimé après les *Documents sur la Ligue,* — la Société a décidé qu'elle publiera les *Œuvres nouvelles et choisies* de Des Forges Maillard; éditeurs MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler.

Les morceaux dont sera composé ce volume, *entièrement distincts de ceux qui forment les diverses éditions de ce poète* (1735, 1750, 1759), et l'extrait qu'on en a fait récemment (chez Quantin), sont pour la plupart des lettres et des pièces en prose, qui montrent le talent de Des Forges sous un jour nouveau et très piquant.

Exhibitions. — 1° Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine, ms. original, avec reliure ancienne (à M. le marquis de Goulaine); — 2° une glose du *Corpus juris,* ms. du XIVe siècle sur vélin, avec enluminures (à M. Bouchinot); — 3° *Missel de Rennes,* in-folio, gothique, imprimé à Rennes en 1557 par Pierre Le Bret et Guillaume Chevau, seul exemplaire connu (à M. le baron de Wismes); — 4° un volume formé de 50 quittances sur parchemin, avec sceaux, délivrées en 1311 au receveur de la châtellenie de Vitré (à M. A. de la Borderie); — 5° deux albums remplis de dessins bretons, types, costumes, monuments et paysages, de M. Th. Busnel (à M. A. de la Borderie); — 6° un exempl. des *Lunettes des Princes,* de J. Meschinot, édit. du XVe siècle (à M. Léon Verdier); — 7° un exempl. de l'*Œconomie spirituelle et temporelle de la vie et maison, noblesse et religion des Nobles et Grands du monde,* ouvrage peu connu d'Antoine Mallet, dominicain, né à Rennes en 1593, mort en 1663 (à M. Plihon).

M. Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes, a bien voulu mettre ensuite sous les yeux de la Société les principaux incunables de la Bibliothèque publique et plusieurs autres volumes précieux, imprimés ou manuscrits, faisant partie du dépôt qu'il dirige avec tant d'habileté; — entre autres, une dizaine d'éditions de la Coutume de Bretagne, imprimées en gothique, de 1480 à 1540.

Après la séance, les membres de la Société ont visité l'Exposition artistique et archéologique, où ils ont examiné, entre autres, avec un vif intérêt, la vitrine remplie de belles chartes et d'autographes curieux, tirés des Archives départementales; d'incunables, d'impressions sur vélin, et de superbes manuscrits, provenant, en grande partie, de la Bibliothèque de Rennes.

Le lendemain matin, 20 mai, la plupart des Bibliophiles Bretons qui avaient assisté à la séance de la veille, sont allés ensemble visiter les vastes ateliers typographiques et le curieux hôtel de M. Oberthur, où ils ont été reçus avec la plus gracieuse courtoisie.

Nécrologie.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse de Vannes :* — « La nouvelle de la mort de M. l'abbé Le Priol, supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Anne, s'est promptement répandue dans le diocèse, où il laisse de profonds regrets, après y avoir rendu d'importants services. Ses obsèques ont eu lieu le 31 mai, dans la Basilique. Une centaine d'ecclésiastiques s'étaient empressés de venir rendre les derniers devoirs à leur digne confrère. La levée du corps a été faite par M. Le Guyader, vicaire général. Les cordons du poêle étaient tenus par le R. P. de Cacqueray, recteur de l'école libre Saint-François-Xavier ; M. le chanoine Alléosse, M. Kerdaffrec, curé-archiprêtre de Pontivy, et par M. Lanier, supérieur de l'école libre Saint-Stanislas à Ploërmel. La messe a été chantée par M. le recteur de Pluneret. Monseigneur était à son trône : il avait à ses cotés MM. Le Guyader et Trégaro, vicaires-généraux... La musique du Petit-Séminaire a contribué à rehausser l'éclat de cette triste et funèbre cérémonie. »

— M. de Codrosy, commandeur de la Légion d'honneur, ancien président du Conseil général de la Loire-Inférieure, vient de mourir à Nantes.

M. de Codrosy laisse de profonds regrets, car la loyauté de son caractère était appréciée de tous ; les pauvres perdent en lui un bienfaiteur et un ami.

— M. Alfred Le Roux vient de succomber à Paris aux suites d'une affection du foie dont il souffrait depuis longtemps. Sa mort laissera parmi les populations vendéennes, au milieu desquelles il venait passer quelque temps chaque année, des regrets profonds et nous pouvons dire unanimes, car M. Alfred Le Roux avait, par l'agrément de ses relations, par son urbanité exquise, conquis l'estime de tous, celle de ses adversaires comme celle de ses amis.

Invalidé par la Chambre des députés, après le scrutin du 14 octobre, quoiqu'il eût obtenu sur son concurrent une majorité de plus de 2,000 voix, M. Alfred Le Roux eût été certainement réélu, si l'état de sa santé, déjà fort chancelante à cette époque, ne l'avait déterminé à se retirer de l'arène politique. M. Le Roux était, comme on le sait, président du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest. Il avait été membre et président du Conseil général de la Vendée, député au Corps législatif, où il exerça les fonctions de vice-président, puis ministre de l'agriculture et du commerce.

Les principes religieux dont M. Le Roux avait fait la règle de sa vie seront, dans le deuil qui la frappe, la suprême consolation de son honorable famille. (*Publicateur de la Vendée*).

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNIVERSAIRE. *A Victor Hugo le jour de ses soixante-dix-huit ans* (vers) par Mme Aug. Penquer. In-8°, 8 p. Brest, imp. Evain-Roger.

COLLECTIONS DE TERRE-NEUVE APPARTENANT A OCTAVE DE ROCHEBRUNE. N° 2. Ustensiles de cuisine gallo-romains ayant fait partie de l'équipement d'un soldat en campagne, découverts près de Nalliers en 1873 ; par Octave de Rochebrune. In-4°, 12 p. et planche. Fontenay-le-Comte, imp. Caurit ; Niort, lib. Clouzot.

CORRESPONDANCE HISTORIQUE DES BÉNÉDICTINS BRETONS et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'Histoire de Bretagne, publiés avec notes et introduction, par Arthur de la Borderie, membre du Comité des travaux historiques. In-8°, XLII-286 pp. Titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ; Paris, libr. H. Champion, quai Malaquais, 15.

Tiré à 175 ex. papier mécanique fort..... Prix : 10 fr.
— 25 ex. papier vergé..... — 15 fr.

DOCUMENTS SUR LA JUSTICE CRIMINELLE (1486-1549), TIRÉS DU CHARTIER DE THOUARS ; par Paul Marchegay. In-8°, 19 p. — Paris, lib. Picard.

FLEURS DU PASSÉ (vers) ; par L. d'Isole. In-12, 147 p. Paris, lib. Ghio.

GÉNÉRAL (LE) DE LA MORICIÈRE (CHRISTOPHE-LOUIS-JUCHAUT), LIEUTENANT GÉNÉRAL DE DIVISION ; par A. du Saussois (1806-1865). In-16, 47 p. — Paris, l'auteur, 108, rue Montmartre.

HENRI DU BOISHAMON. Sa vie à travers la Révolution et la Terreur. Ses services à l'armée d'Italie. Ce qu'il fut pendant et après la Restauration. Un vol. in-8°. Dinan, Bazouges ; Paris, Dillet, éditeur.

IMAGES (LES) DU SACRÉ-CŒUR, AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ART ; par le comte de Grimoüard de Saint-Laurent. In-8°, 240 p. avec vignettes et 12 planches. Paris, aux bureaux de l'Œuvre du Vœu national.

JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS (1780-1860), fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne, par G. Carron. In-8°, 16 pp. Paris, lib. Jules Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

MA RUE, poésie, par Emile Grimaud. In-8°, 7 pp. Paris, lib. Jules Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

MARGUERITE D'ÉCOSSE, poème dramatique, en 1 acte, en vers, par Louis Tiercelin. Broch. in-18, 30 pp. Paris, Lemerre, éditeur..... 1 fr.

PETIT (LE) MESSAGER DES MISSIONS. Echo des missionnaires nantais, publié avec l'approbation de Mgr l'Evêque. Bulletin trimestriel N° 1. Mai 1880. In-8°, 32 pp. Prix d'abonnement annuel, partant du 1er mai, 1 fr.— Nantes, librairie Mazeau.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-SEPTIÈME

ANNÉE 1880. — PREMIER SEMESTRE

—

JANVIER.

Une nouvelle histoire de France, par M. *Edmond Biré*..... 5
Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite), par M. *L. de la Sicotière*..... 14
Biographies bretonnes. — Le commandant de la Tocnaye, par M. *Raymon du Pra*..... 26
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (suite), par M. *Jules d'Herbauges*..... 35
Poésie. — Jeune chrétienne, par M. *Emile Bouchaud*. — Les Galets de Bretagne, par M. *Emile Grimaud*..... 49
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (suite), par M. l'*abbé du Tressay*..... 53
Notices et comptes rendus. — *Le tombeau du général de la Moricière*, de M. l'abbé Henri Soreau, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, par M. *Léon Maître*. — *Vie de M. Dupont*, de M. l'abbé Janvier. — *Vie de la sœur Marie-de-Saint-Pierre-de-la-Sainte-Famille*, par le R. P. *dom Plaine*. — *Vie de M. de Courson, XIIe supérieur du séminaire et de la Cie de Saint-Sulpice*, par *un prêtre de Saint-Sulpice*..... 63
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 77
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 80

FÉVRIER.

Sœur Denise, récit en vers, par M. *Raymond du Doré*..... 81
La Commission Brutus Magnier, par M. *Alfred Lallié*..... 105
Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne, nouvelle (fin), par M. *Jules d'Herbauges*..... 116
Les Bénédictins bretons. — La légende de Lobineau, par M. *Arthus de la Borderie*..... 129
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon,

de décembre 1788 à janvier 1796 (suite), par M. l'*abbé du Tressay*..... 149
Notices et comptes rendus — *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, de M. l'abbé Goudé, par M. *L. de la Sicotière*. — *Vie et martyre de saint Méréal ou Mélor, prince de Cornouailles*, de M. Hippolyte Le Gouvello, par *Dom François Plaine*. — M. Charles Mourain de Sourdeval. — M. H. de Fourmont, par M. *Eugène Carissan*. — M. l'abbé Henry, par M. *le Vte de la Villemarqué*, de l'Institut. — La dernière séance de la Société des Bibliophiles bretons..... 158
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 168

MARS.

Les marins bretons. — Jacques Cassard (1679-1740), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 169
Documents inédits sur la Révolution. — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (fin), par M. l'*abbé du Tressay*..... 189
Sœur Denise, récit en vers (fin), par M. *Raymond du Doré*..... 200
Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite), par M. *L. de la Sicotière*..... 224
Les Bénédictins bretons, d'après leur correspondance historique, par M. *Arthur de la Borderie*..... 235
Notices et comptes rendus. — *Les Noyades de Nantes*, de M. Alfred Lallié, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 248

AVRIL.

Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (fin), par M. *L. de la Sicotière*..... 253
Les papiers historiques de Lobineau et le Président de Bédée, par M. *Arthur de la Borderie*..... 266
Les Mansardes, nouvelle, par M. *Eugène Orieux*..... 270
Poésie. — Michel Colomb, par M. *Victor Bernard*. — Jeune fille mondaine, par M. *Emile Bouchaud*. — Les Pauvres honteux, par M. *Hippolyte Minier*..... 286
Souvenirs des guerres de Vendée. — L'humanité du général de Couëtus, par *C. M.*..... 292
Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France*..... 295
Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. *Gustave Bord*..... 302
Des hôpitaux à la campagne..... 313
Notices et comptes rendus. — *Les anciens Evêchés de Bretagne: l'Evêché de Saint-Brieuc*, de MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, par *Dom Fr. Plaine*. — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D.-du Calvaire*, par M. *du Pra*..... 320
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 326
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 331

MAI.

La Bretagne à l'Académie française. — X. Le cardinal de Soubise (1717-1756), par M. *René Kerviler*..... 333
Nantes ancien et le pays nantais, par M. *Eugène de la Gournerie*.. 347
Littérature étrangère. — M. Edmondo de Amicis, par M. *Edmond Biré*..... 364
Poésie vendéenne. — Bonchamp, par M. *J. Marbeuf*. — Ma rue, par M. *Emile Grimaud*..... 376
Les Mansardes, nouvelle (suite), par M. *Eugène Orieux*..... 381
Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France* (fin)..... 397
Notices et compte rendus. — *Le Drame chrétien au moyen âge*, par M. *Marius Sepet*..... 403
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 406
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 412

JUIN.

La Bretagne à l'Académie française. — X. Le cardinal de Soubise (1717-1756) (fin), par M. *René Kerviler*..... 413
Son Eminence le cardinal Pie, par M. *Eugène de la Gournerie*.... 430
Quelques pages inédites du cardinal de Richelieu, par M. *l'abbé du Tressay*..... 436
Poésie. — Le tailleur qui a volé le trésor des nains, par M. *F. Longuécand*. — Vivre et mourir, par M. *Emile Grimaud*..... 442
Biographies bretonnes. — M. Louis de Kerjégu..... 448
Le patriotisme breton..... 455
Les Mansardes, nouvelle (suite), par M. *Eugène Orieux*..... 459
Notices et comptes rendus. — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, de M. Gabriel Charmes, par M. *Joseph Rousse*. — *Le petit Messager des Missions. Echo des Missionnaires nantais*. — *Correspondance des Bénédictins bretons*, publiée par M. *Arthur de la Borderie*..... 473
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 479
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION, MORALE ET PHILOSOPHIE.

Vie de M. Dupont, de M. l'abbé Janvier; *Vie de la Sœur Marie-de-Saint-Pierre de la Sainte-Famille*, par *dom François Plaine*, 70-73. — *Vie de M. de Courson, XIIe supérieur du séminaire et de la Compagnie de Saint-Sulpice*, par un prêtre de Saint-Sulpice, par Mgr *Richard*, 74-76. — *Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouaille*, de M. Hipp. Le Gouvello, par *dom François Plaine*, 160-161. — Des hôpitaux à la campagne, 313-320. — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D. du Calvaire*, par M. *du Pra*, 323-325. — *Le Drame chrétien au moyen âge*, par M. *Marius Sepet*, 403-405. — *Le petit Messager des Missions*. Echo des Missionnaires nantais, 477. — Le patriotisme breton, 455-458.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Une nouvelle histoire de France, par M. *Edmond Biré*, 5-13. — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite et fin), par M. *L. de la Sicotière*, 14-25, 224-234, 253-265. — La municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (suite et fin), par M. l'*abbé du Tressay*, 53-62, 149-157, 189-199. — Les Bénédictins bretons. — La légende de Lobineau, par M. *Arthur de la Borderie*, 129-148. — Les Bénédictins bretons d'après leur correspondance historique, par M. *Arthur de la Borderie*, 235-247. — Les papiers historiques de Lobineau et le président de Bédée, par M. *Arthur de la Borderie*, 266-269. — Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France*, 295-301, 397-402. — Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), par M. Gustave Bord, 302-312. — Nantes ancien et le pays nantais, par M. *Eugène de la Gournerie*, 347-363. - Quelques pages inédites de Richelieu, par M. l'*abbé du Tressay*, 436-441.

BIOGRAPHIE. — Le commandant de la Tocnaye, par M. *Raymon du Pra*, 26-34. — M. Ludovic Prud'homme, 77. — M. Prosper Blanchemain, 77-78. — M. Charles de Gaulle, 78-79. — Mgr Dubreuil, 79. — M. Poujoulat, 79. — M. Charles Mourain de Sourdeval, 161-163. — M. H. de Fourmont, par M. *Eugène Carissan*, 163-165. — M. l'abbé Henry, par M. le vicomte *H. de la Villemarqué*, 165-166. — Jacques Cassard (1679-1740), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 169-188. — M. Emerand de la Rochette, 326. — M. Luneau, 326. — M Joseph Gouëzou, 326-327. — M. le contre-amiral de Kerjégu, 327-328. — M. Louis de Kerjégu, 328, 448-454. — Le R. P. Louis Marquet, 406-409. — Le général Vinoy, 409-411. — S. E. le

cardinal Pie, par M. *Eugène de la Gournerie*, 430-435. — M. l'abbé Le Priol, 491. — M. de Codrosy, 491. — M. Alfred Le Roux, 491.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789*, par M. *Léon Maître*, 66-70. — *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, de M. Hipp. de la Grimaudière, par M. *Alfred Lallié*, 105-115. — *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, de M. l'abbé Goudé, par M. *L. de la Sicotière*, 158-161. — *Les Noyades de Nantes*, de M. Alfred Lallié, par M. *Eugène de la Gournerie*, 248-252. — *Les anciens Evêchés de Bretagne : l'Evêché de Saint-Brieuc*, de MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, par *dom François Plaine*, 320-323. — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, de M. Charmes, par M. *Joseph Rousse*, 473-477. — *La Correspondance des Bénédictins bretons*, publiée par M. *A. de la Borderie*, 478.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de janvier, 77-79 ; — d'avril, 326-330 ; — de mai, 406-411 ; — de juin, 479-491.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne (suite et fin), par M. *Jules d'Herbauges*, 35-48, 116-128. — Les Mansardes, par M. *Eugène Orieux*, 270-285, 381-396, 459-472. — Souvenirs des guerres de Vendée. — L'humanité du général de Couëtus, par M. *C. M.*, 292-294.

ETUDES LITTÉRAIRES. — La Bretagne à l'Académie française : X. Le cardinal de Soubise (1717-1756), par M. *René Kerviler*, 333-346, 413-429.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Les Noces d'Attila*, drame en vers, de M. Henri de Bornier, par M. *Larvorre de Kerpénic*, 330-331. — M. Edmondo de Amicis, par M. *Edmond Biré*, 364-375. — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, de M. Gabriel Charmes, par M. *Joseph Rousse*, 473-477.

POÉSIE.

Jeune chrétienne, par M. *Emile Bouchaud*, 49-50. — Les galets de Bretagne, par M. *Emile Grimaud*, 51-52. — Sœur Denise, par M. *Raymond du Doré*, 81-104, 200-223. — Michel Colomb, par M. *Victor Bernard*, 286. — Jeune fille mondaine, par M. *Emile Bouchaud*, 287-288. — Les pauvres honteux, par M. *Hippolyte Minier*, 289-291. — Bonchamp, par M. *J. Marbeuf*, 376-377. — Ma rue, par M. *Emile Grimaud*, 378-380. — Le tailleur qui a volé le trésor des nains, par M. *F. Longuécand*, 442-444. — Vivre et mourir, par M. *Emile Grimaud*, 445-447.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Le tombeau du général de la Moricière, de M. l'abbé Henri Soreau, par M. *Eugène de la Gournerie*, 63-66. — Les séances de la Société des Bibliophiles bretons, 166-167, 488-490. — L'exposition artistique et archéologique du Concours régional de Rennes, par M. *Louis de Kerjean*, 479-485.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 168, 331-332, 412, 492.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

BERNARD (Victor). — Michel Colomb, sonnet, 286.

BIRÉ (Edmond). — Une nouvelle histoire de France, 5-13. — M. Edmondo de Amicis, 364-375.

BORD (Gustave). — Les préliminaires de la guerre de Vendée (suite), 302-312.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Les Bénédictins bretons. — La légende de Lobineau, 129-148. — Les papiers historiques de Lobineau et le président de Bédée, 266-269. — Lettres inédites des Bénédictins bretons, relatives au *Recueil des historiens de France*, 295-301, 397-402. — Les Bénédictins bretons d'après leur correspondance historique, 235-247.

BOUCHAUD (Emile). — Jeune chrétienne, poésie, 49-50. — Jeune fille mondaine, poésie, 287-288.

CARISSAN (Eugène). — M. H. de Fourmont, 163-165.

DU DORÉ (Raymond). — Sœur Denise, récit en vers, 81-104, 200-223.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — *Le tombeau du général de la Moricière*, par M. l'abbé Henri Soreau, 63-66. — Nantes ancien et le pays nantais, 347-363. — *Les Noyades de Nantes*, par M. Alfred Lallié, 248-252. — Son Eminence le cardinal Pie, 430-435.

GRIMAUD (Emile). — Les galets de Bretagne, poésie, 51-52. — Ma rue, poésie, 378-380. — Vivre et mourir, poésie, 445-447.

D'HERBAUGES (Jules). — Paul de Servière ou les derniers Etats de Bretagne (suite et fin), 35-48, 116-128.

LOUIS DE KERJEAN. — Chronique de janvier, 77-79 ; — d'avril, 326-330; — de mai, 406-411; — de juin, 479-491. — *Le Drame chrétien au moyen âge*, par M. Marius Sepet, 403-405.

KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française. — X. Le cardinal de Soubise (1717-1756), 333-346, 413-429.

LALLIÉ (Alfred). — *La Commission Brutus Magnier à Rennes*, par M. Hipp. de la Grimaudière, 105-115.

LARVORRE DE KERPENIC. — *Les Noces d'Attila*, drame en vers, par M. Henri de Bornier, 330-331.

M. (C). — Souvenirs des guerres de Vendée. — L'humanité du général de Couëtus, 292-294.

MAÎTRE (Léon). — L'Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789, 66-70.

MINIER (Hippolyte). — Les pauvres honteux, poésie, 289-291.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — Jacques Cassard (1679-1740), 169-188.

ORIEUX (Eugène). — Les Mansardes, nouvelle, 270-285, 381-396, 459-472.

PLAINE (Dom François). — *Vie de M. Dupont*, par M. l'abbé Janvier, 70-72. — *Vie de la Sœur Marie-de-Saint-Pierre de la Sainte-Famille*, 73. — *Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouaille*, par M. Hipp. de Gouvello, 160-161. — *Les anciens Evêchés de Bretagne : l'Evêché de Saint-Brieuc*, par MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, 320-323.

DU PRA (Raymon). — *Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D. du Calvaire*, 323-325. — Le commandant de la Tocnaye, 26-34.

RICHARD (Mgr). — *Vie de M. de Courson, XIIe supérieur du séminaire de Saint-Sulpice*, par un prêtre de Saint-Sulpice, 74-76.

ROUSSE (Joseph). — *Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte*, par M. Gabriel Charmes, 473-477.

DE LA SICOTIÈRE (L.). — Un complice de Carrier. — Le patriote D'héron (suite et fin), 14-25, 224-234, 253-265. — *Histoires et légendes du pays de Châteaubriant*, par M. l'abbé Goudé, 158-161.

DU TRESSAY (abbé). — La Municipalité de Luçon, de décembre 1788 à janvier 1796 (suite et fin), 53-62, 149-157, 189-199. — Quelques pages inédites du cardinal de Richelieu, 436-441.

DE LA VILLEMARQUÉ (Vte H.). — M. l'abbé Henry, 165-166.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

—

Anciens (les) Évêchés de Bretagne : l'Évêché de Saint-Brieuc, par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, 320-323.

Assistance (l') publique dans la Loire-Inférieure avant 1789, par Léon Maître, 66-70.

Cinq mois au Caire et dans la Basse-Egypte, par G. Charmes, 473-477.

Commission (la) Brutus Magnier à Rennes, par Hipp. de la Grimaudière, 105-115.

Correspondance (la) des Bénédictins bretons, publiée par Arthur de la Borderie, 478.

Drame (le) chrétien au moyen âge, par Marius Sepet, 403-405.

Henri-Marie de la Tocnaye, capitaine de frégate, par l'abbé A. Sorin, 26-35.

Histoire de France, par M. A. Dareste, 5-13.

Histoires et légendes du pays de Châteaubriant, par l'abbé Goudé, 158-161.

Mémoire d'Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon, publié par Armand Baschet, 436-441.

Nantes ancien et le pays nantais, par Dugast-Matifeux, 347-363.

Noces (les) d'Attila, par le Vte Henri de Bornier, 330-331.

Noyades (les) de Nantes, par Alfred Lallié, 248-252.

Petit (le) Messager des missions. Echo des missionnaires nantais, 477.

Tombeau (le) du général de la Moricière, par l'abbé Henri Soreau, 63-66.

Vie et martyre de saint Méréal ou Méloir, prince de Cornouaille, par Hipp. Le Gouvello, 160-161.

Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D.-du-Calvaire,, 323-325.

Vie de la Sœur Marie-de-Saint-Pierre de la Sainte-Famille, 73.

Vie de M. de Courson, XIIe supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, par un prêtre de Saint-Sulpice, 74-76.

Vie de M. Dupont, par l'abbé Janvier, 70-72.

FIN DU TOME QUARANTE-SEPTIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.